BIBLIOTECA NACIONAL DE MADRID
201
59 H
00

BIBLIOTHECA CLERR. REGG. S. PAULI
COLLEGII SS. BLASII ET CAROLI DE URBE
PLUT. F LOCULUS III. NUM.

HISTOIRE

DE FRANCE.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET Cie,
Rue de Grenelle-St-Honoré, 55.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DES FRANKS DANS LA GAULE

JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. LE Bon HENRION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DES ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ ROYALES
DE METZ ET DE NANCY.

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

TOME QUATRIÈME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

PARIS,

AU BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,
RUE DE VAUGIRARD, 60.

—

1840.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE.

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS LA PROPAGATION DU CALVINISME, QUI TEND A CONSTITUER LA FRANCE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE, JUSQU'A LA RÉACTION, TOUTE POLITIQUE, DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

—

HENRI II.

Les villes où le calvinisme jetait de plus profondes racines étaient Lyon, Langres, Bourges, Angers, Poitiers, Autun, Troyes en Champagne, Issoudun en Berri, et surtout Rouen, où plusieurs dames d'un rang élevé accréditaient la nouvelle doctrine: ce qui ne doit pas surprendre; car l'exemple de tous les siècles fait voir que les hérésies, à leur naissance, se sont appuyées sur la protection des femmes [1]. L'esprit de curiosité, l'amour de la singularité, le désir de briller dans les conversations, la facilité à croire ce qui est présenté comme neuf et merveilleux, formant le caractère de ce sexe fragile, les opinions récentes qu'on lui annonce le charment, le gagnent, et, quand il est une fois égaré, il n'a que trop de puissance pour égarer les hommes.

Les calvinistes regardèrent d'abord comme un avantage la mort de François Ier, dont ils éprouvaient la sévérité depuis bien des années; mais Henri II ne tarda point à prouver qu'il était aussi zélé catholique que son père : son règne fut même l'époque des arrêts formidables et des grandes exécutions contre les sectaires [2].

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 208.
[2] *Ibid.*, p. 213.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Henri II avait vingt-neuf ans quand il parvint à la couronne. Des historiens qui ne lui pardonnent pas, les uns de s'être montré terrible et inexorable à l'égard des hérétiques, les autres d'avoir humilié le parlement, le peignent comme un roi faible que gouvernaient ses favoris[1]. Ce fut, au contraire, un prince vigilant, appliqué aux affaires, sachant faire à propos la guerre et la paix, aimé de ses peuples, respecté de l'Europe entière[2]. A la vérité, il eut des ministres qu'il écouta; il lui arriva même de concevoir pour eux de l'affection : mais l'événement fit voir, à l'égard de plusieurs, qu'il pouvait aussi s'en détacher lorsqu'ils abusaient de sa confiance ou qu'ils l'avaient mal servi. Celui qu'il aima le plus, le connétable de Montmorenci, le conseiller secret et pour ainsi dire le tuteur de Henri II qui l'appelait son compère, tomba dans sa disgrace après la perte de la bataille de Saint-Quentin; et les Guise, qui occupèrent depuis le ministère, furent loin de le maîtriser. La seule Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sut conserver sur son esprit un ascendant que rien ne put détruire; et, si l'on écarte de leur intimité le soupçon d'un commerce criminel que le grand âge de la duchesse rend peu vraisemblable, commerce qui n'est d'ailleurs appuyé que sur les témoignages passionnés des écrivains du parti protestant, on peut dire que Diane mérita la confiance de Henri par la sagesse et la vigueur des conseils qu'elle sut lui donner dans les circonstances les plus graves, particulièrement dans ce qui touchait la religion, qu'il aimait sincèrement et à laquelle elle paraît aussi avoir été sincèrement attachée[3]. Cette conformité de sentiments, les graces de son esprit, la modération de son caractère, soutenus sans doute d'assez d'adresse pour faire entrer Henri dans ses vues sans avoir l'air de le gouverner, cimentèrent une liaison qui, de toute autre manière, n'eût point été durable : car on ne gouverne jamais que jusqu'à un certain point les princes véritablement et solidement religieux. Indépendamment du connétable de Montmorenci, que l'abus qu'il fit de son crédit pour élever sa famille rendit odieux aux grands, tout en donnant

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 320.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 35.

[3] Un témoignage assez recevable sur ce point est celui de Brantôme, cité par Le Laboureur et par tant d'autres. « C'étoit, dit-il en parlant de Diane, une personne » charitable, grande aumônière, fort dévote et encline à Dieu, et surtout fort bonne » catholique, et haïssoit fort ceux de la religion. Voilà pourquoi ils l'ont fort haïe » et médit d'elle. » On voit ici la source de la plupart des satires répandues contre la cour de Henri II. (*Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 383.)

beaucoup de force à son parti; indépendamment des Guise, protégés et par la considération personnelle que procurent de hautes qualités, et par l'influence de la célèbre Diane de Poitiers, le maréchal de Saint-André, à qui sa charge de premier chambellan ouvrait un libre accès auprès du monarque, partagea les bonnes graces de Henri II [1]. Catherine de Médicis, quoique peu considérée de son époux, trouva également le moyen de conserver quelque crédit, en se ménageant entre ces divers partis qu'elle détestait: déjà sa conduite révélait l'esprit artificieux et la dissimulation profonde qui signalèrent depuis sa carrière politique. Au milieu des factions rivales, les princes du sang furent négligés et réduits à une nullité absolue.

Une ordonnance du 2 avril 1547 composa le grand conseil royal, de Henri d'Albret, roi de Navarre; d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; du cardinal Jean de Lorraine, frère de Claude de Guise; de François, comte d'Aumale, fils de Claude; de Charles de Guise, archevêque de Reims, frère de François; du connétable; du chancelier Olivier; des deux Saint-André, le père et le fils; de Robert de La Marck, prince de Sedan, gendre de Diane de Poitiers, etc. Ainsi la cour changeait de face sous le nouveau roi. Tandis que le connétable de Montmorenci, disgracié depuis le voyage que Charles-Quint avait fait en France, rentrait en faveur, et que les Guise commençaient à être très puissants, la plupart des anciens ministres se voyaient privés de leurs charges et exclus du conseil. Henri II ôta même au cardinal de Tournon la dignité de chancelier de l'ordre de Saint-Michel, pour en revêtir Charles de Guise, archevêque de Reims [2]. Avec Tournon, plusieurs autres cardinaux, qui avaient joui de la bienveillance de François Ier, perdirent leur crédit. Nous avons déjà fait remarquer le grand nombre de prélats français qui étaient revêtus de la pourpre [3]: sept d'entre eux [4] reçurent l'ordre d'aller à Rome, sous prétexte d'y soutenir le parti de la France en cas de mort de Paul III, alors âgé de quatre-vingts ans; mais, dans le fait, on les éloignait pour qu'ils ne fissent point ombrage au nouveau ministère.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 7.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 213.

[3] Ils étaient treize: de Bourbon, de Lorraine, de Coligni, de Givri, du Bellai, de La Chambre ou de Boulogne, Le Veneur, Sanguin ou de Meudon, de Lenoncour, d'Annebaut, d'Amboise, d'Armagnac et de Tournon.

[4] Du Bellai, de Tournon, de Lenoncourt, de Boulogne, d'Armagnac, de Meudon, et Le Veneur.

Paul III fit complimenter Henri II sur son avènement au trône par Jérôme Capo-di-Ferro, autrefois nonce en France, cardinal du titre de Saint-Georges et légat apostolique. Le cardinal fut reçu du roi à Saint-Germain-en-Laye : on ne lui refusa aucun des honneurs auxquels il avait droit, mais il n'usa de ses pouvoirs dans le royaume qu'après les avoir communiqués au parlement de Paris. Cette cour, dans un esprit de défiance contre le saint-siége, y mit des modifications et restrictions qu'on avait fait subir antérieurement aux cardinaux Farnèse et Sadolet, quand ils étaient venus en France avec la qualité de légats apostoliques [1]. Il y avait déjà une négociation commencée pour le mariage de Diane, fille naturelle de Henri II, âgée de neuf ans, avec Horace Farnèse, petit-fils de Paul III : le cardinal de Saint-Georges était chargé d'accélérer la conclusion de ce traité, et de proposer même une alliance très intime entre la France et l'État ecclésiastique, tout en inspirant au roi des sentiments de paix envers l'empereur et en l'intéressant au rétablissement de la religion en Angleterre.

A son tour, Henri II ne pouvait manquer de faire rendre son obéissance filiale au pontife romain. La mission de représenter la majesté royale dans une action aussi éclatante que l'était celle de reconnaître la prééminence du saint-siége, fut confiée à François de Rohan, seigneur de Gié, gentilhomme de la chambre [2]. Instruit que l'empereur se préparait à faire passer des troupes en Italie, ce qui éveillait la jalousie de la France et alarmait le pape, Henri II voulait conclure une ligue défensive avec Paul III. Il désirait, d'ailleurs, obtenir un indult pour nommer, comme son prédécesseur, aux bénéfices électifs du royaume à l'égard desquels le concordat n'avait point dérogé, ainsi qu'aux dignités consistoriales de Bretagne, de Provence, de Savoie, de Piémont et du duché de Bar. Enfin, il était question de procurer la pourpre à Charles de Guise, archevêque de Reims, et à Charles de Bourbon-Vendôme, évêque de Saintes. François de Rohan traita ces divers intérêts avec habileté.

Charles de Guise, comme archevêque de Reims, devait sacrer Henri II. Avant que ce prince quittât Saint-Germain pour aller recevoir l'onction-sainte, un duel célèbre eut lieu, en présence de la cour, avec toutes les formes des combats judiciaires, entre François de Vivonne, sieur de La Châtaigneraie, très aimé du roi, et

[1] *Preuv. des lib. de l'Égl. gall.*, éd. de 1651, p. 536 ; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 215.

[2] *Ibid.*, p. 218.

Gui de Chabot, seigneur de Jarnac. La mort de La Châtaigneraie, qui ne voulut pas survivre à sa blessure (10 juillet 1547), causa tant de peine à Henri II, qu'il jura de ne plus accorder le combat singulier à personne.

Le couronnement eut lieu le 26 juillet à Reims. Pour cette cérémonie, le monarque s'était fait apporter les ornements royaux qu'on gardait à Saint-Denis; mais, les trouvant trop anciens, il avait ordonné qu'on en préparât d'autres, à l'exception des deux couronnes d'or, du sceptre, de la main de justice et de l'épée, qu'on ne changea pas[1]. L'empereur avait été sommé de comparaître au sacre, comme comte de Flandre, et d'y remplir sa charge de pair de France. Quoiqu'il eût répondu qu'il s'y trouverait avec cinquante mille hommes pour y faire son devoir, la guerre n'éclata point.

Après le sacre, Henri II reçut du connétable un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorenci, dans son jeune âge, avait vu pratiquer à la cour de Louis XII[2]. Le lever du roi était à sept heures. Les seigneurs fixés à la cour avaient la liberté d'y entrer. Pendant qu'on habillait le roi, il causait familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs terres, s'informait de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice et de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se retirait ensuite avec les quatre secrétaires, se faisait lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signait les réponses, renvoyait les affaires de discussion au conseil qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait lui-même séance, quand l'importance des matières exigeait sa présence. Il allait entendre la messe à dix heures, se mettait à table vers midi, recevait les requêtes; la porte n'était refusée à personne : il passait ensuite dans son cabinet avec des personnes choisies, pour faire la conversation. Sous François Ier, elle roulait sur les sciences; sous Henri II, elle était moins sérieuse. Il allait de là dans l'appartement de la reine, où se trouvaient les dames. La conversation y devenait plus générale. Le roi y annonçait les amusements de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances : tout cela se faisait devant les fenêtres de la reine, et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil du soir.

[1] *Hist. de S. Denis*, p. 391; Marlot, t. 2, p. 785.
[2] Anquetil, *Hist. de France*, t. 4, p. 390.

Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite et coucher ordinairement à dix heures.

L'archevêque de Reims, nommé cardinal de Guise tant que vécut son oncle le cardinal Jean de Lorraine, était fils de Claude Ier, duc de Guise, et frère de François, comte d'Aumale, en qui se développèrent des qualités héroïques qui lui firent jouer un grand rôle dans les affaires de l'État. Il est rare de trouver deux frères d'un tel mérite. Cardinal à vingt-trois ans, l'archevêque de Reims conserva, au milieu des honneurs, la sagesse et l'amour de l'étude. Propre aux affaires, il porta dans les négociations une mémoire fidèle et un coup d'œil qui en préparait le succès. Ces qualités éminentes étaient rehaussées par l'extérieur le plus brillant : il avait la taille majestueuse, l'air noble, les manières affables, et une éloquence à laquelle rien ne résistait. A peine eut-il reçu le chapeau, que Henri II songea à utiliser ses talents, à Rome. Paul III l'accueillit avec une distinction extraordinaire, au point de le loger dans son propre palais et de lui donner un appartement qui touchait au sien [1].

A cette époque, Pierre-Louis Farnèse, fils du pontife, venait d'être tué à Plaisance (10 septembre 1547); Ferdinand de Gonzague, gouverneur impérial de Milan, passait pour avoir trempé dans ce meurtre; toujours est-il qu'aussitôt après il s'empara de Plaisance et qu'il garda ce duché au nom de l'empereur [2]. Le cardinal de Guise, qui connaissait la tendresse extrême de Paul III pour ses proches, lui exprima l'intérêt que Henri II prenait à sa douleur, et promit que cet intérêt se manifesterait par des actes. Le parti français ne tarda point à s'accroître dans Rome. Quatre cents gentilshommes accompagnaient par honneur le cardinal de Guise, et le peuple, en le voyant, s'accoutumait à crier : « Vive la France! » Le jour de l'audience publique, l'éloquence du cardinal parut dans tout son éclat. Il prononça une harangue pleine d'éloges pour François Ier et pour Henri II, y relevant par toutes les graces du discours leur religion, leur piété, leur déférence envers le saint-siége, et rappelant de temps en temps le souvenir des injures que les papes avaient reçues des empereurs, afin de stimuler la cour romaine par le contraste des bienfaits de la France : allusions d'autant plus adroites que, dans ce même consistoire, l'ambassadeur de Charles-Quint avait menacé de protester, au nom de ce prince, contre le concile qui se continuait à Bologne.

[1] *Mémoires* de Ribier, t. 2, p. 73.
[2] Palav. Ist. del conc. di Trente, l. 10, c. 5.

La France était, au contraire, dans les plus favorables dispositions à l'égard de cette assemblée, et, sa politique ne permettant pas de laisser l'empereur arbitre unique de toutes les grandes affaires, elle soutint le pape contre l'opposition de ce prince. Cependant on ne put célébrer à Bologne que deux sessions, où l'on ne décréta encore que la prorogation du concile. Henri II insistait pour qu'on publiât des décrets dogmatiques; mais ç'eût été le signal d'une rupture éclatante avec Charles-Quint qui demandait qu'on rétablît le concile à Trente, sous prétexte de ménager les protestants, dont il n'y avait pourtant rien à espérer. Paul III et les Pères de Bologne jugeaient qu'il n'était pas de leur dignité de remettre le concile à Trente, précisément parce que Charles V l'ordonnait ainsi; mais ils évitaient d'indisposer l'empereur dans la crainte d'un schisme et tâchaient de lui faire agréer la translation.

Ces difficultés se compliquèrent du démêlé qu'occasionna l'*Interim* de Charles-Quint et de l'injure particulière de la famille Farnèse, dépouillée du domaine de Plaisance par les Impériaux. L'invasion de Plaisance affectait Henri II, à cause du mariage de sa fille Diane avec Horace Farnèse, un des petits-fils de Paul III. Il fut question de transférer à Horace la possession de Parme et de Plaisance, de faire entrer des troupes françaises dans le duché de Milan, de former contre l'empereur une ligue entre le pape, le roi, les Suisses et les Vénitiens : mais Paul III changea d'idée pour la succession de Parme et de Plaisance; il résolut de ne laisser ces deux duchés à aucun de ses petits-fils, mais de les faire rentrer sous la domination du saint-siége, d'où ils avaient été démembrés, ce qui irrita tellement Octave, l'aîné des Farnèse, qu'il voulut s'en rendre maître par force.

Le cardinal de Guise, amateur des lettres et des savants, réalisa, pendant son séjour à Rome, le projet qu'il avait formé d'établir une université dans la ville de Reims. Le roi avait donné son consentement et manifesté même au pape le plaisir que lui causerait cette institution. Paul III fit donc expédier (6 janvier 1548) une bulle très ample, par laquelle il érigeait quatre Facultés à Reims, avec les mêmes droits et priviléges dont jouissaient l'Université de Paris et les autres écoles publiques du royaume. Le cardinal de Guise, fondateur de cet établissement, honora le recteur, qui en était le chef, jusqu'à lui céder le pas et marcher à côté de lui dans une procession où se trouvaient toutes les Facultés[1].

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 228.

Le 15 mai 1548, Henri II partit de Troyes, pour se rendre, en traversant la Bourgogne, la Bresse et la Savoie, jusqu'à Turin d'où il voulait surveiller l'issue d'une conjuration ourdie par les Farnèse contre François de Gonzague, gouverneur du Milanais. A ce voyage de Turin se rattache une circonstance intéressante[1]. Le roi, après avoir passé en revue son armée de Piémont, envoya dans des abbayes de France les soldats qui avaient perdu leurs membres pour son service, ordonnant aux abbés de leur assurer une pension annuelle pour le reste de leur vie. Cette disposition, qui subsista sous les successeurs de Henri II, semble être la première qu'on ait prise en faveur des invalides.

L'insurrection de la Guienne, dont les habitants refusaient de se soumettre à la gabelle du sel, rappela Henri II d'Italie. Le roi de Navarre, gouverneur de cette province, ne put réduire les révoltés. Les excès des paysans effrayèrent la bourgeoisie, qui se sépara d'eux. Abandonnée à elle-même, la multitude ignorante ne sut point faire agir avec ensemble ses cent mille bras. François, duc d'Aumale, s'avançant par le Poitou et l'Angoumois, et le connétable par la Saintonge, opérèrent leur jonction dans le Bordelais. La clémence du premier avait calmé les esprits sur sa route; le second répandit la terreur. Bordeaux, où il pénétra par la brèche (9 octobre), et les autres villes de l'Aquitaine, épouvantées du supplice des principaux coupables, furent dépouillées de leurs priviléges. Mais Henri II, naturellement doux, les leur rendit peu à peu : il finit même par vendre à la Guienne l'exemption de la gabelle.

Pendant que ses lieutenants marchaient sur Bordeaux, le roi repassa les Alpes. Il séjourna à Lyon, puis à Moulins, où furent célébrées les noces d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, héritière de la Navarre et mère de Henri IV.

Le recteur de l'Université de Paris harangua Henri II[2], le jour de son entrée à Paris, qui eut lieu avec une pompe toute royale (16 juin 1549).

Plusieurs hérétiques ayant été condamnés à la peine du feu[3], ce prince voulut que leur supplice (4 juillet) fût précédé d'une procession générale, afin d'obtenir de Dieu la paix de l'Église et l'extirpation de l'hérésie. On alla, avec le Saint-Sacrement et beaucoup de saintes reliques, de l'église de Saint-Paul à celle de Notre-

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 293.
[2] Du Boulai, t. 6, p. 429.
[3] *Hist. de Paris*, p. 1032.

Dame. Toutes les communautés régulières et ecclésiastiques, tous les corps judiciaires, avaient été invités; le roi lui-même, la reine, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, prirent part à cette cérémonie solennelle. Le cardinal de Guise, accompagné du doyen et de l'archidiacre de Paris, portait le Saint-Sacrement. Il célébra les saints mystères à Notre-Dame, où l'on vit également les cardinaux de Vendôme et de Châtillon, ainsi que douze ou treize archevêques et évêques, tous en habits pontificaux. Après le sacrifice, le roi et la reine dînèrent à l'évêché. Tous les corps allèrent les y complimenter, le cardinal de Guise portant la parole pour le clergé, le premier président du parlement pour la magistrature, et le prévôt des marchands pour la ville. Ce dernier, parlant de la religion, dit que la devise de Paris avait toujours été : *Un Dieu, un Roi, une Foi, une Loi*, et que cette cité s'opposerait constamment aux nouveautés pernicieuses que l'hérésie s'efforçait d'introduire. Le soir du même jour, les hérétiques furent exécutés en divers quartiers de la ville, et le roi, retournant à son palais, en vit brûler quelques-uns dans la rue Saint-Antoine : circonstance regrettable; car, si ce prince était louable de signaler son zèle contre les ennemis de la foi, il ne convenait ni à sa dignité royale ni à son titre de père du peuple de rechercher un spectacle de bûcher, de bourreaux et de criminels finissant leur vie dans les flammes[1].

On approuva davantage les édits sévères qu'il renouvela pour empêcher l'erreur de se répandre. Défense fut faite, comme sous François Ier, d'imprimer ou vendre aucuns livres sans l'approbation de la Faculté de théologie de Paris. Défense d'en faire venir de Genève ou des autres lieux infectés d'hérésie[2]. Défense à toutes personnes non lettrées de disputer sur la religion, et à qui que ce fût d'envoyer de l'argent à ceux qui étaient sortis du royaume, pour cause d'erreur, de les favoriser ou de leur prêter secours. Henri II ordonna de plus qu'on ne recevrait aucun officier de justice dans les tribunaux, aucun professeur ou maître dans les écoles, sans qu'il eût produit des témoignages de catholicité. Il recommanda de punir de mort, sans exception, tous les hérétiques obstinés ou relaps; tous ceux qui auraient dogmatisé, profané les choses saintes ou fait des assemblées.

Henri II soutenait la religion catholique, non seulement en

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 241.
[2] *Hist. de Paris*, p. 1033.

France, mais en Écosse, royaume qui était alors comme annexé au sien, à cause de l'union projetée de la reine Marie-Stuart avec le dauphin François. Cette princesse, âgée seulement de six ans, et d'abord promise au jeune Édouard VI, roi d'Angleterre, avait été conduite par les Guise, ses oncles maternels, à la cour de son beau-père Henri II (1548), pour y recevoir une éducation française, et les troupes du roi maintenaient les Écossais sous la régence de Marie de Lorraine, mère de la jeune reine.

L'Angleterre fut vivement irritée de la rupture d'un mariage qui équivalait pour elle à la conquête de l'Écosse : mais la paix lui était tellement nécessaire au milieu des troubles d'une minorité que, pour la raffermir, elle consentit (24 mars 1550), après de courtes hostilités, à rendre Boulogne aux Français [1].

L'Écosse, au contraire, voyait avec joie l'union de sa jeune reine avec l'héritier du trône de France. Les prélats de cette nation, catholiques encore, se raidissaient contre les erreurs dont l'Angleterre, malheureusement trop voisine, était devenue la source [2]. Enfin, l'exemple de la France où l'on ne faisait point de grace aux hérétiques servait de règle en Écosse, et l'on punissait les sectaires à Édimbourg presque aussi sévèrement qu'à Paris.

Cependant il y avait long-temps que les évêques français se plaignaient de la manière dont on administrait la justice dans les causes d'hérésie. C'étaient les magistrats séculiers qui décidaient ces questions et qui condamnaient les coupables : usage contraire à la juridiction ecclésiastique et d'après lequel les informations se faisaient avec trop peu de soin. François Ier avait eu égard aux plaintes des prélats; mais sa déclaration, toute favorable aux évêques, n'avait pas été enregistrée depuis six ans. Henri II, entrant dans les vues de son père, fit publier et enregistrer un édit (19 novembre 1549) qui portait qu'à l'avenir les juges laïques se borneraient aux procédures, et que le tribunal ecclésiastique rendrait le jugement, sauf le cas privilégié qui ressortirait toujours aux juges royaux. Mais, le clergé n'ayant point le droit de punir de mort, il devait s'en suivre que les sectaires en fussent quittes pour des peines canoniques, auxquelles se borne la puissance de l'Église; et plusieurs crurent que les ministres du roi avaient voulu soustraire par là les hérétiques à la rigueur des tourments dont les tribunaux séculiers usaient à leur égard. Cette atténuation détermina Henri II

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 324.
[2] *Mémoires* de Ribier, t. 2, p. 146.

à attribuer encore le jugement du crime d'hérésie aux ministres de la justice royale : il ordonna seulement que, quand les accusés seraient dans les ordres sacrés, les juges séculiers s'adjoindraient un certain nombre de juges ecclésiastiques. Cette disposition est contenue dans l'édit de Châteaubriand, daté du 27 juin 1551.

Paul III applaudissait au zèle religieux du roi, lorsque le chagrin que lui donna son petit-fils Octave Farnèse, en voulant contre sa volonté entrer dans Parme, mit fin (10 novembre 1549) à la carrière de ce pontife, l'un des plus grands qui aient gouverné l'Église. En effet, l'histoire le montre plein de force et de lumières dans ses conseils, égal dans tous les événements, toujours prêt à récompenser le mérite, zélé et constant à procurer la célébration du concile général, n'épargnant rien pour rétablir la paix entre les princes chrétiens, protecteur des hommes de lettres, humain dans ses manières, noble dans ses sentiments. Un Français ne saurait oublier l'affection que Paul III eut pour la France. Charles-Quint en était tellement persuadé que, lorsqu'on lui apprit la mort du pape, il dit que, si l'on ouvrait son corps pour l'embaumer, on lui trouverait infailliblement trois fleurs de lys empreintes sur le cœur [1].

En même temps mourut, au château d'Odos en Bigorre, Marguerite de Valois, reine de Navarre, âgée de cinquante-neuf ans. Renonçant, quelques années avant sa mort, aux liaisons qu'elle avait entretenues avec les sectaires, elle s'était adonnée à toutes les bonnes œuvres recommandées dans l'Église romaine, et les calvinistes, qu'elle ne protégeait plus, l'accusaient d'être retombée dans l'idolâtrie [2]. Elle termina ses jours (21 décembre 1549) dans des sentiments très orthodoxes, heureuse si elle put satisfaire pleinement à Dieu pour le danger auquel sa trop grande facilité avait exposé la religion. Cette reine fut célébrée par tous les savants et dans toutes les langues. On cite, entre autres éloges, ceux que lui donnèrent Jean d'Aurat, Joachim Du Bellai, Nicolas Denisot, Charles de Sainte-Marthe, et les trois savantes anglaises, Anne, Marguerite et Jeanne Seymer.

L'élection du pape, successeur de Paul III, occupa beaucoup la France, à qui sa jalousie contre la maison d'Autriche fit exclure certains sujets et favoriser les chances de plusieurs autres. Élu (7 février 1550) par les suffrages des cardinaux attachés à l'empe-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 245.
[2] Florim. de Rem., l. 7, p. 856, 4°.

reur et aux Farnèse, le cardinal del Monte prit le nom de Jules III. Le maréchal de La Marck alla, quelques mois après, lui rendre l'obéissance filiale au nom du roi [1].

Quoique le cardinal de Guise, qui prit le nom de cardinal de Lorraine à la mort de son oncle (10 mai), eût appuyé de préférence Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, Jules III le combla généreusement de témoignages d'affection, lui conféra la légation d'Écosse, et lui promit la pourpre pour son frère. De retour en France, le cardinal Charles de Lorraine devint l'arbitre de toutes les graces à la cour de Henri II [2].

Jules III, reconnaissant de l'appui des Farnèse, rétablit Octave, petit-fils du dernier pape, dans la possession de Parme, en attendant qu'on pût lui faire rendre Plaisance, dont Ferdinand de Gonzague, un des généraux de l'empereur, s'était emparé à main armée. Mais Charles-Quint réclama le duché de Parme, demandant que du moins on examinât les droits que l'empire pouvait y avoir, sauf l'hommage dû à l'Église [3]. Il tenait beaucoup à occuper cette importante position, grace à laquelle il eût interdit toute communication entre les Français du Piémont et l'intérieur de la péninsule [4].

Pendant que Jules III négociait afin de satisfaire Charles-Quint sans dépouiller les Farnèse, Octave conclut avec la France, par l'entremise de son frère Horace, gendre futur de Henri II, un traité où le roi s'engageait à lui fournir quinze cents hommes de pied, deux cents de cavalerie légère, et une somme annuelle de huit mille écus d'or (28 mai 1551). Instruit de ce traité, qui était un acte de félonie du vassal à l'égard de son suzerain, Jules III menaça d'employer les armes spirituelles et temporelles contre les Farnèse [5]. D'Urfé, ambassadeur de France, lui objectant qu'il se forgeait à lui-même des chaînes en augmentant la puissance de l'empereur en Italie, osa dire qu'il répondrait à Dieu de la guerre que cette querelle allait faire naître entre les deux plus grands princes de l'Europe. Avant que les troupes papales et les Impériaux eussent commencé les hostilités dans le Parmesan, De Termes, autre ambassadeur de Henri II, exposa en plein consistoire toute la conduite du roi, ses travaux pour la religion, le soin

[1] Ribier, t. 2, p. 268.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 25, p. 255.
[3] *Ibid.*, p. 257.
[4] *Hist. de France*, t. 10, p. 323.
[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 258.

qu'il prenait de la maintenir en France et en Écosse, le zèle qu'il avait témoigné sous le dernier pape afin que le concile, transféré à Bologne, continuât ses opérations, le respect dont il était toujours pénétré envers le siége apostolique [1]. Abordant ensuite l'affaire de Parme, il dit que le roi retirerait ses troupes de cette place si l'empereur rendait Plaisance, et si le pape voulait se charger de la garde du Parmesan, en donnant aux Farnèse un équivalent qui pût les contenter. Il ajouta que les démarches présentes de l'empereur tendaient à détruire la liberté de toute l'Italie, et que, par cette raison, le roi méritait d'être regardé comme un défenseur et non comme un ennemi. Enfin, admettant l'hypothèse d'une guerre, il protesta que Henri II ne prétendrait pas pour cela se départir de l'obéissance qu'il devait au saint-siége, ni cesser d'être le Fils aîné de l'Église et de se montrer digne du titre de roi très chrétien. Comme l'empereur était alors le souverain que le pape avait sujet de craindre davantage, Jules III, à qui il était impossible de conserver la neutralité entre deux puissances rivales qui le pressaient également par les négociations et par les armes, persista dans le parti de Charles-Quint.

Les deux monarques commencèrent à se faire la guerre, en paraissant seulement comme auxiliaires dans le démêlé qui venait de s'élever entre le pontife et les Farnèse. Henri II manda aux cardinaux de Tournon et de Ferrare, chargés des affaires de France à Rome, de sortir de cette ville. De Termes reçut l'ordre de se jeter dans Parme, pour aider le duc Octave de ses conseils. De Sansac entra dans la Mirandole, dont le comte était aussi allié de la France. Pendant qu'un corps français, sous Horace Farnèse, Pierre Strozzi, Corneille Bentivoglio, Blaise de Montluc, tenait la campagne, le maréchal de Brissac, qui commandait en Piémont, opéra une puissante diversion sur les frontières du Milanais, obligeant ainsi Ferdinand de Gonzague à lever le siége de Parme. Jules III vit ses troupes s'épuiser à celui de la Mirandole. Charles-Quint, qui avait besoin de ses forces en Allemagne et sur les frontières de France, faisait passer peu de troupes et encore moins d'argent en Italie. Presque abandonné par son allié, le pape songea à se réconcilier avec le roi. Il envoya le cardinal Jérôme Véralli, revêtu de la qualité de légat et porteur de deux brefs, l'un pour Henri II, l'autre pour Catherine de Médicis [2]. Le cardinal eut sa

[1] *Mémoires* de Ribier, t. 2, p. 332.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 261.

première audience à Fontainebleau, et, ses pouvoirs ayant été revus et modifiés par le parlement selon le droit que cette cour s'était arrogé, il fit son entrée à Paris avec un grand appareil, le roi affectant de montrer par là qu'aucun motif d'animosité contre le saint-siége ne l'avait déterminé à protéger les Farnèse. Comme Véralli demandait la restitution de Parme, il ne put rien conclure; mais le cardinal de Tournon, de Venise où il s'était retiré, alla (janvier 1552) poursuivre à Rome la négociation commencée. Henri II tenait à conserver Parme aux Farnèse; le pape, leur suzerain, voulait ne point paraître subir la loi de ses vassaux. Afin de ménager ces deux intérêts, le cardinal de Tournon imagina de ne point juger le démêlé au fond, et de se borner de part et d'autre à une suspension d'armes, les Farnèse restant, comme ils étaient avant la guerre, en possession de tous leurs biens. On stipula que l'empereur serait invité à accéder, pour le Parmesan et la Mirandole, à l'arrangement conclu, et que, s'il rejetait cette offre, le pape demeurerait libre de tout engagement avec lui. Charles-Quint finit, en effet, par accéder au traité, quoique la guerre entre lui et Henri II devînt ailleurs plus vive que jamais. Pour Jules III, il se déclara, dans un grand consistoire, l'ami du roi de France, dont il parla avec beaucoup d'honneur et d'affection, disant même « qu'il aimerait mieux avoir perdu cent Parme que la bonne grace » de Sa Majesté, et que, bien que cette réconciliation ne s'appelât » que suspension d'armes, c'était toutefois par rapport à lui une » véritable paix, parce qu'il avait résolu de ne prendre jamais les » armes contre le roi très chrétien [1]. »

L'affaire de Parme se trouva compliquée d'intérêts purement ecclésiastiques. Jules III, aussitôt après son exaltation, s'était montré à Charles-Quint favorablement disposé à l'égard du concile général, toujours désiré par ce prince comme un remède nécessaire aux troubles de l'Allemagne; mais l'empereur, conséquent à l'opposition qu'il avait faite au concile de Bologne, demanda que l'assemblée fût rétablie à Trente, où elle avait commencé. Henri II, indisposé d'abord par suite de la guerre dont nous venons de parler, fut blessé de ce qu'on paraissait ne dépendre que de Charles-Quint pour le temps, le lieu et la manière de célébrer le concile. Jaloux d'exercer autant d'influence que l'empereur, il se plaignit qu'on ne prît pas en considération son titre de roi très chrétien dans une affaire de religion aussi éclatante qu'était la célébration

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 263.

d'un concile œcuménique[1], et il menaça le pape d'assembler un concile national (1551). On voyait donc les deux premières puissances de l'Europe chrétienne, poussées par un esprit de vertige, infirmer, comme à plaisir, l'autorité vénérable qu'il était de leur devoir et, dans ce moment surtout, de leur intérêt le plus pressant, d'honorer, d'accroître et de raffermir[2].

La querelle, entamée indirectement entre les deux princes, ne tarda point à devenir une guerre ouverte. Charles-Quint avait favorisé l'insurrection des Bordelais au commencement de ce règne; il avait voulu empêcher le renouvellement de l'alliance des Suisses avec la France; il avait entravé le commerce des marchands français avec ceux de Flandre, et fait mettre en prison un agent que Henri II avait envoyé pour s'en plaindre; enfin, Charles de Marillac, archevêque de Vienne, et ambassadeur de France en Allemagne, lui ayant adressé des remontrances sur ces divers griefs, il avait répondu avec hauteur que, si le roi prenait les armes pour s'en venger, il le réduirait à l'état du plus petit gentilhomme de son royaume. Ces bravades, en froissant le fier Henri II, ne firent qu'activer les hostilités.

Outre la campagne de Lombardie et de Piémont, où les Impériaux éprouvèrent de grands échecs, on suscita contre eux les luthériens et les Turcs, deux sortes d'alliés auxquels la France ne rougissait point d'avoir recours, sauf à se disculper par des manifestes lorsqu'elle s'entendrait reprocher ses rapports avec les hérétiques et avec les infidèles. D'Aramon, ambassadeur du roi à la Porte, pressa Soliman II de faire ravager par ses flottes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; il travailla à allumer une guerre civile en Hongrie; on l'accusa même de s'être entremis auprès des chevaliers de Malte, alors maîtres de Tripoli, pour les décider à abandonner cette ville aux Turcs. Un autre négociateur, Jean de Fresse, évêque de Bayonne, conclut, le 5 octobre 1551, un traité secret de subsides avec Maurice de Saxe, qui aspirait à devenir le chef du parti protestant en Allemagne, et lui promit l'assistance du roi lorsqu'il se déclarerait contre l'empereur : en retour, les protestants consentaient à ce que Henri II se mît en possession des villes impériales qui n'étaient pas de la langue teutonique, comme Cambrai, Metz, Toul et Verdun, qu'il garderait en qualité de vicaire de l'empire. Ainsi continuaient de se développer les consé-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 272.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 9.

quences de cette politique ambitieuse et perverse qui, séparant entièrement les intérêts des gouvernements de ceux de la religion, achevait de corrompre la chrétienté, déjà tourmentée d'un mal intérieur et violent, que l'union intime de ses princes temporels avec le chef de l'Église, et l'accord simultané de tout ce qu'ils avaient de force et d'influence, auraient pu seule arrêter dans ses progrès [1].

Henri II était moins embarrassé de réunir de nombreuses armées pour attaquer Charles-Quint que de se procurer des fonds assez considérables pour les stipendier, et pour acquitter les subsides promis aux confédérés. Tel était le désordre des finances que déjà, pour soutenir l'expédition d'Italie, le roi avait été contraint de faire plusieurs emprunts aux principales villes de son royaume [2], emprunts dans lesquels la ville de Paris s'était engagée pour 240,000 livres. Elle accorda en même temps un don gratuit à ce prince, et obtint comme indemnité un octroi sur les vins qui se consommeraient dans son enceinte. Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celle de soixante présidiaux (mars 1551), sorte de tribunaux de première instance, composés chacun d'environ dix juges. Cette institution, établie dans le but fiscal d'avoir six cents charges à vendre, produisit cependant de bons résultats, en rendant la justice moins dispendieuse. Le garde des sceaux ayant imaginé des expédients qui, répondant à l'immensité des besoins, devaient procurer sur-le-champ des sommes considérables, Henri II les adopta et vint, le 12 février 1552, tenir un lit de justice au parlement.

Il y déclara que, son intention étant de prévenir les desseins de son ennemi en allant lui-même, à la tête de ses armées, porter le premier la guerre dans ses États, il confiait, en son absence, le gouvernement du royaume à la reine, assistée du dauphin et de quelques personnages expérimentés qui formeraient son conseil; que, dans cette circonstance extraordinaire, il enjoignait à la compagnie de montrer, dans l'enregistrement des édits qui lui seraient adressés, une soumission sans bornes, ajoutant qu'il ne prétendait point lui ôter par là le droit de remontrances, mais qu'il ne le lui laissait que sous la condition d'exécuter sans délai les ordres qui lui seraient donnés, si le conseil jugeait à propos de ne pas obtempérer à ses demandes.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part 1, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 10.

Après que Henri II eut cessé de parler, le connétable de Montmorenci développa dans un long discours ce que le prince avait seulement indiqué dans le sien : les motifs qui portaient le roi à commencer la guerre avant que son ennemi eût fait des préparatifs suffisants pour fondre sur lui avec avantage et dévaster la France ; les ressources qu'il trouvait tant dans les forces de son royaume que dans le concours d'alliés qu'attachaient à sa cause l'ambition et la mauvaise foi de l'empereur, etc. Montmorenci finit en invitant le parlement à correspondre aux intentions du souverain.

Le premier président Le Maître ne répondit que par des protestations d'un dévouement sans bornes, tant aux ordres du roi qu'à ceux des personnes augustes qu'il avait nommées pour le représenter pendant son absence ; « et vous nous trouverez, Sire, ajouta-» t-il, vos très humbles, très obéissants sujets, fermes, immuables » et perpétuels. »

Sous le règne précédent, la volonté inflexible du monarque avait abaissé la hauteur et l'influence politique de la magistrature. L'autorité qu'elle s'était arrogée dans les matières de gouvernement s'était peu à peu concentrée dans le grand conseil ; et un affront qu'elle avait été forcée de dévorer, deux ans auparavant, avait achevé de lui faire perdre le peu de considération que François Ier ne lui avait pas enlevé. Le conseil du roi, devant lequel s'étaient présentés des députés du parlement, conduits par le premier président Lizet, ayant exigé qu'ils parlassent debout et tête nue, contre l'ancien usage, et ceux-ci ayant refusé de le faire, ils se virent, par ordre du roi, suspendus de leurs fonctions. Les remontrances que la cour fit à ce sujet n'eurent d'autre effet que d'aigrir encore davantage Henri II : Lizet fut forcé de donner sa démission, et Bertrandi, depuis garde des sceaux, le remplaça. Anéanti par tant de coups, le parlement, si l'on en excepte l'administration de la justice, était réduit en 1552 à la nullité la plus absolue. Toutefois, il conservait dans son abaissement ses prétentions ambitieuses, et, pour rentrer dans ses voies, il semblait n'attendre que les fautes de la royauté ou le malheur des temps. On lui en offrit l'occasion en présentant à son examen de nouveaux édits bursaux ; et ce n'était pas sans doute un des moindres inconvénients de ces guerres impolitiques, que la nécessité à laquelle elles réduisaient le gouvernement d'imposer aux peuples des charges extraordinaires, et de venir en quelque sorte rendre compte de sa conduite devant une assemblée toute populaire, dont

il accroissait ainsi l'importance et fortifiait l'esprit d'opposition[1].

Le parlement, malgré les protestations qu'il avait faites d'obéir sans réplique aux ordres qui lui seraient intimés, s'éleva avec chaleur contre les nouveaux édits. Le roi étant déjà parti, ce fut au conseil qu'il adressa ses représentations qui ne furent point écoutées. Il hasarda de renvoyer ses députés avec des représentations nouvelles; mais, la reine leur ayant défendu d'approcher, et ayant adressé au parlement, avec menaces, un ordre positif d'enregistrer dans le plus bref délai, il se détermina à obéir, parce qu'il n'était point encore en mesure de persister dans son refus, et l'enregistrement eut lieu avec les formes usitées en pareil cas.

L'expédition de Henri II fut précédée du manifeste et de la révolte de Maurice contre Charles-Quint. Le manifeste était accompagné de lettres du roi annonçant que, le cœur navré de l'état de l'Allemagne, il n'avait pu lui refuser son secours, mais qu'il entreprenait la guerre pour la liberté et non pour son avantage personnel. Au frontispice de cet écrit, imprimé en langue vulgaire, était figuré un bonnet entre deux poignards, comme symbole de liberté[2]. Ce bonnet, symbole emprunté, disait-on, aux meurtriers de César, devait se tremper plus tard dans le sang d'un roi de France.

Tandis que Maurice poursuivait jusque dans le Tyrol, et forçait à sortir de l'Allemagne, cet empereur qui, peu de temps auparavant, la parcourait en triomphateur, Henri II, que son traité autorisait à occuper les villes impériales de langue française, s'empara de Metz (10 avril 1552), Toul (13 avril), Verdun (12 juin), et entra en Alsace par Saverne. N'ayant pu se rendre maître de Strasbourg par stratagème, comme il avait fait de Metz, il ordonna qu'on conduisît les chevaux de l'armée jusqu'au Rhin, pour les y abreuver, afin que chacun se souvînt qu'une armée française s'était avancée sous son règne jusqu'au grand fleuve de l'Allemagne[3]. Le 16 juillet, il la licencia.

La politique de Charles-Quint n'avait point tardé à jeter la division entre Henri II et les protestants ses alliés. La pacification de Passau (2 août) ramena à l'empereur Maurice et les autres chefs de la ligue. Le roi, ne voulant pas d'une paix qui l'eût obligé de se dessaisir des Trois-Évêchés, continua seul la lutte contre Charles-Quint. Mais, loin de pouvoir porter la guerre chez son ennemi, il

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 13.
[2] *Hist. de France*, t. 10, p. 336.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 332.

se vit forcé de défendre ses propres États, attaqués avec avantage du côté de la Picardie par Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

D'autres considérations le déterminèrent, d'ailleurs, à hâter son retour : on n'approuvait en France ni cette guerre, dont le motif était de protéger des hérétiques qui faisaient horreur à la masse de la nation, ni les moyens violents employés pour la soutenir. Le mécontentement alla même si loin, que deux prédicateurs, l'un franciscain, l'autre dominicain, osèrent déplorer, dans les principales églises de Paris, la spoliation du clergé, dont les biens étaient employés, dans une guerre impie, à faire triompher les plus dangereux ennemis de la véritable religion. Ceci faisait allusion à un don de trois millions d'écus d'or accordé pour le rétablissement de la juridiction ecclésiastique, qui, malgré ce don, ne tarda point à être restreinte de nouveau. Le cardinal de Bourbon, gouverneur de la capitale, fit traîner les imprudents orateurs en prison ; mais cette mesure n'arrêta pas les murmures du peuple. Des placards menaçants furent affichés aux charniers des Innocents et à la porte du Grand-Châtelet ; et ces symptômes d'une fermentation sourde et générale devinrent d'autant plus alarmants que, malgré les précautions que le connétable de Montmorenci avait pu prendre pour couvrir les frontières, l'ennemi pénétra en France sans trouver beaucoup de résistance. Il s'avança même tellement dans l'intérieur du pays que la ville de Compiègne, craignant pour sa sûreté, demanda des secours à Paris. Cette capitale ne se crut pas elle-même à l'abri d'un coup de main : car, à cette époque, elle se trouvait presque entièrement ouverte du côté de Vincennes. Afin de pourvoir à la sûreté commune, on établit une taxe proportionnelle sur tous les propriétaires de maisons ; avec l'argent qu'elle produisit on creusa des fossés, et l'on éleva un boulevard sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal.

Dès le 17 août, François, naguère duc d'Aumale et alors duc de Guise, était arrivé à Metz en qualité de lieutenant-général du roi, afin de mettre en état de défense cette importante cité et les autres places des Trois-Évêchés. L'empereur passa le Rhin le 15 septembre, à la tête de soixante mille hommes, investit Metz le 19 octobre, et foudroya la ville de quinze mille coups de canon ; mais l'admirable courage des assiégés, les rigueurs de l'hiver, et les maladies qui ravagèrent son camp, lui firent dire : « Je vois bien que la fortune est femme ; elle aime mieux un jeune roi qu'un vieil empereur. » Il avait déjà perdu trente mille hommes, quand il leva le

siége (1er janvier 1553). L'habileté et la valeur du duc de Guise l'illustrèrent encore moins que l'humanité avec laquelle il traita les malades que l'empereur abandonnait devant l'ennemi, et la *courtoisie de Metz* demeura long-temps un proverbe honorable aux Français[1].

Charles-Quint, puisant dans le malheur une énergie nouvelle, fit assiéger (avril), forcer (20 juin) et détruire Thérouanne. Cette place, une des meilleures de la Flandre, eut le sort de ces anciennes villes dont le souvenir ne sert qu'à éterniser la fureur des conquérants : elle ne fut jamais rebâtie. Henri II fit demander au pontife romain, par le cardinal Du Bellai et par Lansac, son ambassadeur, que le siége épiscopal de Thérouanne fût transféré à Boulogne-sur-Mer[2] : mais cette négociation ne reçut une solution que quelques années après. Hesdin, où périt Horace Farnèse, gendre de Henri II, succomba après Thérouanne (18 juillet). Enfin, l'armée royale fit reculer l'ennemi; aussitôt après (21 septembre), on la licencia.

Quoique le démêlé de Henri II avec Jules III eût empêché, tant qu'il dura, l'Église de France de prendre part à la seconde célébration, ou, si l'on veut, à la reprise du concile de Trente, ce différend, né à l'occasion d'intérêts temporels, n'affaiblit pas la protection dont la religion jouissait au sein du royaume : le zèle de la catholicité y fut toujours très vif dans les tribunaux, soit ecclésiastiques, soit séculiers[3].

L'hérésie faisant de grands progrès dans le Languedoc, on jugea à propos de tenir un concile provincial à Narbonne pour en arrêter le cours[4] (10 décembre 1551). Les actes de cette assemblée suffiraient pour détromper ceux qui regardent la décadence de la discipline au seizième siècle comme ayant donné une juste occasion aux sectaires de s'élever contre l'Église. La célébration de ce concile est, d'ailleurs, une preuve évidente de l'attachement que l'on avait en France pour la foi de l'Église romaine, nonobstant le démêlé de Henri II avec Jules III[5].

Une autre marque de cet attachement est la multitude de jugements rigoureux qu'on rendit contre les hérétiques. Depuis l'édit de Châteaubriand, publié en 1551, les bûchers furent allumés partout, et l'on ne fit nulle part grace aux novateurs. A Bor-

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 362.
[2] *Mém.* de Ribier, t. 2, p. 471.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 292.
[4] Conc. Hard., t. 10, p. 435; *Hist. de Languedoc*, t. 3, p. 168.
[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 297.

deaux, à Nîmes, à Paris, à Toulouse, à Saumur, à Lyon, les exécutions furent terribles. On les multiplia dans cette dernière ville, parce que les nouveautés s'y répandaient plus qu'ailleurs, à cause du voisinage de Genève et de la Suisse. Le cardinal François de Tournon, archevêque de Lyon, très zélé pour la saine doctrine, était du reste persuadé que l'État ne saurait être tranquille si l'on y tolère la diversité des religions [1].

Le 6 février 1551, Jules III avait accordé à la Faculté de théologie de Paris le pouvoir d'exclure de son corps tous ceux qu'elle jugerait suspects en matière de foi. Durant la guerre de Parme, ce bref était demeuré sans exécution; mais, après la réconciliation des deux puissances, Henri II l'autorisa par un arrêt de son conseil [2] (28 août 1552).

Le cardinal Charles de Lorraine, qui était toujours au plus haut degré de la faveur, avait surtout à cœur le maintien de la véritable religion. C'est le motif de la protection qu'il accorda aux jésuites; mais son crédit ne suffit pas d'abord à leur procurer des établissements dans le royaume. Cette Société était toute française dans son origine, puisqu'elle avait pris naissance à Paris. Depuis 1540 que Paul III l'avait approuvée, elle s'était répandue dans toutes les contrées de l'Europe, avait pénétré jusqu'en Éthiopie, s'était fait connaître aux Indes et au Japon par les travaux apostoliques de S. François-Xavier. A l'exemple de Paul III, le concile de Trente lui avait donné des éloges; Jules III l'avait comblée de nouveaux priviléges; presque tous les princes s'étaient plu à l'encourager. Henri II lui-même l'honora de sa protection. Sur le témoignage avantageux que lui en rendit le cardinal Charles de Lorraine, à son retour de Rome, ce prince fit expédier (janvier 1551) des lettres patentes qui permettaient aux religieux de la Compagnie de Jésus de s'établir en France et d'y jouir de tous les droits des regnicoles. Toutefois, l'enregistrement de cette grace éprouva de grandes difficultés; la Faculté de théologie de Paris se montra opposée au nouvel Institut; mais le cardinal de Lorraine ne relâcha rien de son zèle pour ces Grenadiers de la Foi, dans un temps où elle était assaillie par tant d'ennemis [3].

Édouard VI, de qui Calvin avait conçu beaucoup d'espérances pour son parti [4], étant mort à l'âge de seize ans (6 juillet 1553),

[1] De Thou, l. 12.
[2] D'Argentré, t. 2, p, 206.
[3] *Ibid.*, p. 191.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 319.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Marie, fille aînée de Henri VIII, fut déclarée reine. C'était la meilleure catholique de l'Angleterre. Aussi fervente que sa mère Catherine d'Aragon, elle joignait à cette qualité un caractère ferme, mais entier et naturellement sévère. Agée de quarante ans, elle avait vu toutes les entreprises des nouveaux hérétiques, et elle les haïssait comme ennemis de sa puissance et de sa personne. Enfin, cousine-germaine de Charles-Quint, elle consentait à devenir sa bru, en épousant Philippe, fils et héritier de cet empereur. Les sectaires ne tardèrent pas à sentir le poids du gouvernement de Marie, et leurs plaintes retentirent surtout en France, où les intérêts politiques balançaient fort la joie qu'aurait dû y causer le rétablissement de l'Église d'Angleterre.

Henri II et Charles-Quint se faisaient une guerre acharnée : on se battait sur mer et sur terre, en Italie, en Flandre et sur les frontières de l'Allemagne. Dans ces circonstances, l'acquisition de l'Angleterre par la maison d'Autriche était le plus grand sujet de jalousie qui pût être donné aux Français. Le pape, cependant, offrit sa médiation aux deux monarques; il envoya des nonces et des légats : le plus illustre et le plus digne de réussir était le cardinal Renaud Polus. Après avoir traité dans les deux cours, il devait passer en Angleterre, sa patrie, et y voir les premiers beaux jours de la catholicité renaissante.

Polus fut reçu, par le roi, avec des démonstrations singulières d'estime. Ce prince lui dit même gracieusement : « Si je vous avais » connu, ou si j'avais été instruit sur votre compte au temps du » conclave qui a suivi la mort de Paul III, je n'aurais pas souffert » qu'aucun autre fût choisi pour remplir le saint siége [1]. » Henri II consentit qu'on tînt des conférences pour délibérer de la paix avec les plénipotentiaires de Charles-Quint : mais les conditions qu'imposait la France devaient trop coûter à l'empereur. On lui redemandait la Navarre, le Milanais, les Deux-Siciles, la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, et une multitude de places de guerre. Ces exigences firent avorter le projet de pacification.

Charles-Quint, quoique infirme et sur le point de renoncer aux affaires, montra mieux que jamais, par la manière dont il ménagea l'alliance de Philippe et de Marie, combien il était versé dans l'art de négocier, de fortifier son parti, d'affaiblir celui de ses adversaires; en un mot, de régner. Il avait intérêt à consommer le mariage de son fils avant que Polus, proche parent de Marie et

[1] Vit. reg. Poli ex Dudith.; *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 23, p. 321.

plus en état que personne de traverser sa négociation, se montrât à Londres; il suspendit donc le voyage du cardinal.

Après avoir traité avec le roi, Polus se mit en route pour Bruxelles, attendant qu'il plût à l'empereur de lui permettre de passer en Angleterre. Sur la frontière, il vit les tristes effets de la guerre, des villes et des bourgades en cendre, des campagnes désolées, des héritages abandonnés. Ceux des habitants à qui il restait assez de forces ou de courage avaient pris la fuite; la multitude inutile, femmes, enfants, vieillards, traînait une vie languissante au milieu des débris. Mais, quand on sut que le cardinal anglais était chargé de réconcilier les deux puissances ennemies, qu'il allait d'une cour à l'autre pour porter des paroles de paix, on se rassembla sur son passage, on s'empressa pour le voir et pour lui donner mille bénédictions. Ces malheureux, éprouvés par tant de disgraces, semblaient oublier tous leurs maux; ils poussaient des cris de joie à son arrivée; ils jonchaient de fleurs et de branches d'arbres le chemin par où il devait s'avancer.

Polus ne put passer en Angleterre qu'après que l'union du prince d'Espagne avec la reine Marie eut été célébrée (25 juillet 1554). Il eut la gloire de réconcilier ce royaume avec le saint-siége.

A cette époque, Henri II, jaloux de réparer la perte de Thérouanne et de Hesdin, avait engagé de nouveau les hostilités.

Les sommes que dévorait la guerre lui étaient fournies par le garde des sceaux Bertrandi, dont il convient que nous précisions les expédients financiers. Comme le gouvernement obtenait peu de crédit, une ordonnance (19 janvier 1553) défendit aux notaires de passer aucun contrat de prêt entre particuliers, jusqu'à ce que le roi eût trouvé à emprunter le capital de 400,000 livres de rente sur l'État; et, afin de connaître le mouvement des prêts et des obligations, on établit (3 mai), dans chaque bailliage ou sénéchaussée, un *greffier des insinuations*, chargé d'insérer dans ses registres la mention de tout contrat portant hypothèque : telle fut l'origine des conservateurs d'hypothèques, institution utile et propre à prévenir beaucoup de fraudes[1]. François Ier avait partagé le royaume en seize généralités financières; Henri II déclara rachetables, au denier vingt, entre les mains de ces seize receveurs généraux des finances, toutes les rentes perpétuelles et droits seigneuriaux, se substituant au lieu et place des créanciers et

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 376.

possesseurs de ces droits, et se chargeant d'en servir les intérêts. En outre, des emprunts furent obtenus des bonnes villes, et on créa des charges de judicature en tel nombre que les membres du parlement de Paris furent (avril 1554) fractionnés en deux parts semestrielles, c'est-à-dire siégeant alternativement chacune six mois de l'année : mais cette division du parlement ne subsista que pendant trois ans. En cette même année 1554, l'Aquitaine fut taxée à près de douze cent mille francs, comme équivalent de la gabelle.

Le parlement avait d'abord laissé passer, non sans beaucoup de difficultés, des édits bursaux qui aliénaient et le domaine du roi et les revenus publics; quand on vint à proposer l'établissement de quatre nouveaux présidents et de trente-sept conseillers, en laissant à ce corps, devenu par là trop nombreux, le droit de se partager par semestre, ces nouveautés, qui portaient, disait-il, une atteinte directe à sa constitution, y excitèrent les plus violentes agitations. Il y opposa tous les moyens de résistance qu'il avait coutume d'employer, et les enregistrements ne se firent qu'avec la formule de révolte, déjà si souvent répétée : « du très exprès » commandement du roi, plusieurs fois réitéré. » Les besoins sans cesse renaissants forçant de suppléer sans cesse à l'insuffisance des recettes ordinaires par des opérations ruineuses qui dévoraient l'État, le parlement retrouva aussi sans cesse, pour les combattre, le zèle opiniâtre et l'esprit d'opposition qui lui attiraient sans doute des disgraces nouvelles et de nouveaux affronts, mais qui accroissaient sa faveur populaire.

Avec l'argent dont nous venons d'indiquer les sources, on avait recruté une armée composée principalement de Suisses et de lansquenets. Elle exerça des ravages dans le Hainault, le Cambrésis et l'Artois, pendant que Brissac, gouverneur du Piémont, obtenait en Italie des succès sur le vice-roi de Milan. La république de Sienne, d'abord soutenue contre les Impériaux par la France, qui finit par lui retirer son appui, subit le joug de l'empereur (21 avril 1555).

En ce moment (23 mars), mourut Jules III, pape zélé pour l'Église, prince qui ne manquait ni de vues ni de talents, homme irréprochable dans ses mœurs. Henri II ordonna aussitôt à d'Avanson et à Lansac, ses ambassadeurs, de ménager les voix du conclave en faveur d'Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare [1]. Mais Marcel II fut élu (9 avril), et après lui Paul IV (23 mai).

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 337.

Ce dernier pontife ne tarda point à se brouiller avec la maison d'Autriche. Les ménagements que l'empereur avait pour les protestants d'Allemagne, les intrigues des Sforce attachés à Charles-Quint et à l'Espagne, leurs entreprises sur trois galères de France qu'ils osèrent intercepter jusque dans les ports du saint-siége, l'ambition du cardinal Charles Caraffe, tout-puissant sur l'esprit du pape son oncle, et qui se promettait un établissement dans le royaume de Naples, si les Français en faisaient la conquête, tels furent les premiers mobiles de cette rupture, que la France seconda avec plus de précipitation que de bonne politique. Le connétable de Montmorenci montrait les inconvénients d'une ligue entre Henri II et un pape octogénaire : mais le cardinal Charles de Lorraine, rassuré par l'activité du cardinal Charles Caraffe, leva toutes les difficultés qui s'opposaient au traité. Il partit pour Rome avec le cardinal de Tournon, et tous deux présentèrent au pape les articles du traité, qu'ils signèrent au nom de Henri II (16 décembre). Mais l'effet en fut suspendu quelque temps, parce que le roi, sur ces entrefaites (9 février 1556), conclut à Vaucelles, par le conseil du connétable, une trève de cinq années avec l'empereur, qui voulait laisser à son fils ses vastes États en paix.

En effet, c'était l'époque où Charles-Quint donna au monde l'exemple du détachement le plus héroïque, en renonçant à tant de trônes qu'il avait occupés. Sa succession politique fut partagée en deux portions. L'Espagne, les Pays-Bas, les Deux-Siciles, le Milanais, restèrent à Philippe, fils de Charles-Quint. L'empire fut résigné à Ferdinand, frère de cet empereur, et déjà roi des Romains. Toutes ces grandes dispositions se réalisèrent dans l'espace d'une année, et Charles-Quint, retiré dans un monastère de la province d'Estramadure, survécut deux ans à ces immenses sacrifices qu'il couronna par une mort très édifiante.

Il vit, sans y prendre part, les atteintes données à la trève, puis les hostilités ouvertes, soit en Italie, soit sur les frontières de France et des Pays-Bas. Comme les Caraffe à Rome, les Guise à la cour de Henri II, et le duc d'Albe, gouverneur espagnol de Naples, voulaient la guerre, les prétextes ne manquèrent pas pour la commencer.

Les cardinaux Charles Caraffe et Rebiba avaient reçu de Paul IV la mission de se rendre, le premier à Fontainebleau, le second à Bruxelles, pour convertir la trève de Vaucelles en une paix définitive, lorsque la protection accordée, au nom du roi des Deux-Siciles, à la famille Colonne, révoltée contre le pape, fit citer le

vassal au tribunal de son suzerain (27 juillet). Le cardinal Charles Caraffe, qui avait présenté à Henri II, comme au défenseur du saint-siége, une épée bénite par le pape, le détermina, avec l'appui des Guise, rivaux du connétable, à recommencer les hostilités, non pour son propre compte, mais comme allié de Paul IV (31 juillet). Dès que les premières étincelles eurent éclaté, l'incendie devint général.

Le duc de Guise, illustré par sa belle défense de Metz, fut chargé d'une expédition en Italie, dont le résultat devait être pour la France la conquête du royaume de Naples. Mais elle n'aboutit qu'à montrer combien était douloureuse la position du Père commun des fidèles, pressé entre deux puissants rivaux qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer l'un et l'autre comme les ennemis des libertés de l'Italie, et dont les secours ne le menaçaient pas moins que les hostilités [1].

Au mois de janvier 1557, le duc de Guise pénétra en Italie. Au lieu de s'emparer du Milanais ou d'affranchir Sienne, afin d'assurer dans la partie supérieure la base de ses opérations, il se dirigea vers le royaume de Naples (15 avril). Le sac de Campli décida Civitella à lui résister avec énergie, en sorte qu'il leva le siége de cette ville (15 mai), à l'approche du duc d'Albe. Bientôt la diversion opérée par les Colonne en faveur des Espagnols obligea Paul IV à le rappeler au secours de la Campagne de Rome.

Cependant, Philippe II menaçait le nord de la France. Marie, reine d'Angleterre, cédant aux instances de ce prince, son époux, déclara (7 juin) la guerre à Henri II. L'ennemi, sous la conduite d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mit (28 juillet) le siége devant Saint-Quentin, où vint se jeter (3 août) l'amiral de Coligni, gouverneur de Picardie et neveu du connétable. Montmorenci, quoiqu'il n'eût guère plus de vingt mille combattants, et qu'Emmanuel-Philibert en déployât près de soixante mille autour de la place assiégée, entreprit de délivrer son neveu (10 août). A la faveur d'une fausse attaque qui mit l'ennemi en désordre, il envoya d'Andelot, frère de Coligni, introduire un renfort dans la ville : mais, revenues de leur surprise, les troupes d'Emmanuel-Philibert s'élancèrent sur les Français. Le duc d'Enghien, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et du prince de Condé, périt en essayant de rétablir le combat. Le duc de Montpensier, chef de la branche cadette des Bourbons, le duc de Longueville, le maréchal de Saint-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 16.

André, le connétable lui-même, etc., furent faits prisonniers. Henri II n'avait plus d'armée, et le chemin de Paris était ouvert au vainqueur; mais Philippe II, en empêchant ses généraux de se hasarder au cœur de la France avant d'avoir emporté Saint-Quentin et les places voisines, sauva la capitale.

A la nouvelle de cette défaite désastreuse, Catherine de Médicis se transporta à l'Hôtel-de-Ville de Paris, accompagnée de la princesse Marguerite, sœur du roi, du garde des sceaux, et d'un nombreux cortége de dames. Là, prenant elle-même la parole, et peignant les dangers auxquels le royaume allait être exposé, si le roi ne trouvait des ressources dans le zèle et l'amour de ses sujets, elle demanda de sa part, à sa bonne ville de Paris, la solde de dix mille hommes, évaluée à cent mille écus, ce qui fut accordé sur-le-champ. Soutenu par le cardinal Charles de Lorraine, Henri II alla rassurer sa capitale, réunit ses troupes dispersées autour du duc de Nevers, fit enrôler des mercenaires Suisses [1], et écrivit (15 août) au duc de Guise de revenir immédiatement d'Italie. On le regardait comme le seul homme qui, dans de telles extrémités, fût capable de rétablir les affaires.

Le départ de François de Guise eût laissé le pape seul aux prises avec le duc d'Albe. Paul IV prévint les fatales conséquences d'une lutte si inégale, en entamant des pourparlers, qui amenèrent la réconciliation de la maison d'Autriche et du saint-siége (14 septembre).

La résistance prolongée de Saint-Quentin et des autres places borna à la seule conquête du Vermandois les résultats de l'invasion

[1] Quoique les roturiers eussent été quelquefois appelés aux armées pour y former l'infanterie nationale, les fantassins continuaient d'être principalement recrutés à l'étranger. Il n'y avait guère que les Gascons qu'on admît à prendre rang après les Suisses et les Lansquenets (*Landsknechts*), soit parce qu'on les regardait presque comme étrangers à la France, soit parce que parmi les fantassins de cette province il y avait beaucoup de pauvres gentilshommes, car la noblesse prétendait seule constituer l'armée française. C'était sa charge, plutôt que son privilége; ou, si l'on veut, c'était la compensation et la condition de ses priviléges.

Quant à la cavalerie, sous Louis XII et sous François Ier, elle était toute française : on regardait la lance fournie, avec son coutilier et ses deux archers, comme offrant la réunion de la meilleure cavalerie pesante avec la meilleure cavalerie légère. Mais, sous Henri II, les capitaines français eux-mêmes commencèrent à reconnaître que les *pistoliers* étaient supérieurs aux lanciers. Le pistolet était l'arme des reîtres (*reiters* cavalerie allemande) : on envoya donc en enrôler au loin, et bientôt, dans les armées françaises, il n'y eut presque plus de Français, à l'exception des jeunes gentilshommes qui venaient en volontaires servir avec l'état-major. (Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 540.)

du nord de la France par les troupes de Philippe II et de Marie. Nommé lieutenant-général du royaume (5 octobre), le duc de Guise se montra digne de la haute mission qui lui était confiée. Au lieu de chercher, en plein hiver, à recouvrer le Vermandois, il frappa un coup inattendu et décisif. L'ennemi le croyait sur le point d'engager les hostilités dans le Luxembourg, lorsqu'il mit le siége devant Calais (1er janvier 1558). Sept jours lui suffirent pour reconquérir une ville qui avait résisté plus d'un an à Édouard III et qu'on jugeait imprenable. Guines n'ayant pas tardé à se rendre (21 janvier), les Anglais se trouvèrent totalement expulsés du continent, deux cent dix ans après la prise de Calais par le vainqueur de Créci [1]. Ainsi disparurent les derniers vestiges de la conquête des Plantagenêt.

Au moment où François de Guise devenait, par ces succès éclatants, l'idole du peuple, qui le considérait comme l'instrument de son salut, Henri II, afin de se procurer l'argent indispensable pour continuer la guerre, réunissait à Paris (6-10 janvier) une assemblée de notables, qu'on a qualifiée mal à propos d'États du royaume. Elle ne se composa point de députés élus par les trois ordres, mais simplement de prélats, de seigneurs, d'officiers de la couronne et d'officiers municipaux des bonnes villes [2] : contrairement à l'usage, les membres des parlements prirent place à part comme représentant un quatrième ordre, la magistrature. Le roi ayant exposé les besoins du trésor, le cardinal Charles de Lorraine, au nom du clergé, le duc de Nevers, au nom de la noblesse, le premier président du parlement de Paris, au nom de la magistrature, et André Guillart Du Mortier, au nom du Tiers-État, se déclarèrent prêts à tous les sacrifices. Sous l'influence de la prise de Calais, les prélats accordèrent à la couronne un présent d'un million d'écus d'or, et les représentants du Tiers-État consentirent à deux millions d'impôts. Cette assemblée se tint au Palais, dans la salle de Saint-Louis.

Elle était à peine dissoute que Henri II alla visiter Calais. Le duc de Guise vit alors le crédit de sa maison, déjà si grand à la cour, s'accroître encore par le mariage de sa nièce Marie Stuart, reine d'Écosse, et du dauphin François, qui avaient atteint l'âge nubile, et dont les noces furent célébrées à Paris avec la plus

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 413.

[2] M. de Sismondi (*Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 340) prétend que Henri II désigna lui-même comme députés les provinciaux qui se trouvaient à Paris,

grande magnificence (24 avril). Toutes les factions s'éclipsèrent devant celle de la maison de Lorraine et de la duchesse de Valentinois.

François de Guise, lieutenant-général du royaume, continua heureusement la guerre. Il prit Thionville (22 juin), et menaça le Luxembourg. Mais le maréchal de Termes, qui s'était jeté sur la Flandre occidentale, ayant éprouvé un échec au retour (13 juillet), ce revers, en découvrant la Picardie maritime, appela le duc de Guise sur les bords de la Somme. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, s'établit sur l'Authie, avec une armée d'une force égale. Henri II et Philippe II se rendirent en personne dans les deux camps. Au moment où l'on s'attendait à un choc sérieux, une suspension d'armes (17 octobre) permit de licencier les hommes de guerre.

Bientôt Henri II signa avec Élisabeth, nouvelle reine d'Angleterre (2 avril 1559), puis avec Philippe II et Emmanuel-Philibert (3 avril), la paix de Cateau-Cambrésis, acte de prudence et de véritable politique, dans lequel le roi, en ayant l'air de faire des sacrifices, conserva réellement tous les avantages que la victoire lui avait procurés. Les historiens, qu'éblouit la gloire dont la France venait de se couvrir, citent en murmurant plus de deux cents villes ou forteresses rendues; mais ces forteresses n'étaient pour la plupart, que de petits châteaux appartenant aux seigneurs des bourgs ou villages dont on s'emparait. Il n'y eut de restitution importante faite par la France que les États du duc de Savoie. Pour avoir rendu à ce prince ce qu'il était impossible de retenir, ce que, tôt ou tard, il eût fallu lui rendre, Henri II, qui se réserva néanmoins dans le Piémont Turin et quatre autres places fortes, obtint l'avantage immense de chasser enfin les Anglais du continent, en conservant Calais et ses dépendances, et de garder Metz, Toul et Verdun, villes importantes qui, du côté de l'Allemagne, devenaient les boulevards du royaume. Le traité dut être cimenté par le double mariage d'Élisabeth, fille de Henri II, avec Philippe II, et de Marguerite, sœur du roi, avec Emmanuel-Philibert.

Les premières ouvertures pour la paix avaient eu lieu entre Granvelle, évêque d'Arras, chancelier du roi d'Espagne, et le cardinal Charles de Lorraine. Des deux côtés, on comprit la nécessité d'une pacification qui permettrait de travailler à la ruine du protestantisme dans les Pays-Bas et en France. Les Guise, dont l'intelligence élevée saisissait toute la portée de l'hérésie, étaient sûrs de conserver, en la combattant, les sympathies du peuple,

qui se rattachait plus intimement à l'ancienne religion, à mesure que les nobles favorisaient davantage la nouvelle[1]. Ils acceptèrent avec joie l'appui extérieur que leur offrait le roi d'Espagne, et ils n'interrompirent plus désormais cette liaison qui influa d'une manière si efficace sur le maintien du catholicisme en France. En même temps, ils continuèrent à l'intérieur leurs efforts pour arrêter les progrès de la prétendue réforme.

Résumons, en quelques mots, l'histoire de ces efforts et de ces progrès.

Le cardinal Charles de Lorraine, dont on se rappelle le voyage à Rome, avait obtenu auparavant (septembre 1555) que Henri II modifiât l'édit de Châteaubriand dans un point essentiel. Au lieu de laisser les magistrats en possession de juger les hérétiques, le roi voulut que ces jugements fussent d'abord rendus dans les tribunaux ecclésiastiques, et qu'ensuite les magistrats fissent subir la peine portée par les lois, sans avoir égard aux appels que les coupables voudraient interjeter[2]. En effet, la contagion ayant gagné jusqu'aux magistrats chargés de veiller à l'exécution des édits, et la juridiction ecclésiastique étant alors extrêmement bornée par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers, les sectaires échappaient presque toujours, par ce moyen, aux peines que la loi avait prononcées contre eux. Le parlement, dont l'esprit d'opposition aurait dû s'éteindre sous le poids de ses humiliations, retrouva son ancienne vigueur pour s'opposer à cette attribution de la connaissance exclusive des causes d'hérésie aux Juges d'Église. Dans les remontrances qu'il fit présenter au roi (octobre 1555), ses députés prétendirent que l'effet d'une semblable mesure serait de ne laisser à qui que ce fût, pas même aux plus grands de l'Etat, aucune sûreté pour ses biens, pour sa vie, pour son honneur; ce qui équivalait à dire qu'il n'y avait de principes d'équité que dans la conscience des laïques, et qu'un prêtre, par cela même qu'il était soumis à des règles de morale plus sévères, offrait moins de garanties et pouvait être plus raisonnablement soupçonné de devenir un juge inique et prévaricateur[3]. Aujourd'hui que l'histoire nous montre l'Italie et l'Espagne paisibles et florissantes jusqu'à la révolution sous la protection vigilante de leurs tribunaux ecclésiastiques, et au contraire la France inondée de sang et couverte de ruines, malgré ses tribunaux séculiers, on gémit de l'absurde rai-

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 424.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 350.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 24.

sonnement du parlement de Paris. Mais, tels étaient les préjugés de la cour de France à l'égard de l'autorité du saint-siége (préjugés qui, par une contradiction dont l'évidence va de moment en moment frapper davantage nos lecteurs, favorisaient cette même hérésie que Henri II voulait détruire), telles étaient ces préventions déplorables, que le roi consentit à la suspension de son édit. Aussi, pendant les deux années qui suivirent, le calvinisme jeta en France ses plus profondes racines. La guerre entre Henri II et Philippe II préoccupant les esprits plus que les intérêts de la religion, on ferma en quelque sorte les yeux sur les progrès que l'hérésie faisait au sein même de la cour, parce qu'on avait besoin des grands qu'elle commençait à séduire [1].

Les premiers personnages de haut rang qui embrassèrent ces nouveautés furent les seigneurs de la maison de Châtillon. Ils étaient trois frères, devenus tristement fameux sous les règnes suivants : le cardinal Odet de Châtillon, l'amiral Gaspard de Coligni, et le colonel général de l'infanterie François d'Andelot. Ce dernier, quoique le plus jeune, pervertit ses deux aînés. Durant la guerre de Parme, il avait été pris par les Espagnols et renfermé dans le château de Milan, où, pour occuper ses loisirs, il s'était mis à lire des ouvrages hérétiques. D'Andelot succomba à cette tentation, trop forte pour un guerrier peu versé dans les controverses de religion. De retour en France, il s'attacha de plus en plus à la secte calviniste, et y entraîna ses deux frères, l'amiral d'abord qui fit peu de résistance, ensuite le cardinal.

L'amiral, prévenu en faveur des opinions de son frère, entra dans un projet qu'on regarda parmi les sectaires comme une entreprise de religion, et à la cour comme une simple affaire de politique : nous voulons parler d'un armement qui eut lieu en 1555 pour l'Amérique méridionale, sous la conduite de Nicolas Durand de Villegagnon, gentilhomme de Provins en Brie, chevalier de Malte et vice-amiral de Bretagne. Ce marin, que ses liaisons avec quelques savants de l'époque avaient fait tomber dans l'erreur, proposa à l'amiral de Coligni de fonder dans le Nouveau-Monde une colonie française qui, d'après le plan de ces zélateurs du protestantisme, devait être un asile pour les sectaires, poursuivis en France, tandis qu'on la présenterait à Henri II comme un moyen de diminuer la puissance des Espagnols et des Portugais, qui tiraient des richesses immenses de ces contrées [2]. L'amiral fit

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 353.
[2] Spond., an. 1555, n. 13.

agréer ce dessein au roi. On donna à Villegagnon dix mille francs avec deux vaisseaux de guerre et un autre grand bâtiment chargé de provisions. L'équipage ne se montait qu'à quatre-vingts hommes, la plupart calvinistes. On mit à la voile au Havre-de-Grâce (juillet 1555), et l'on arriva en trois mois sur la côte du Brésil. On entra (novembre) dans la rivière appelée Rio-Janeiro, et Villegagnon débarqua dans une petite île qu'il nomma Coligni, du nom de son protecteur. Comme il n'avait pas emmené de ministres, Calvin, sur sa demande, lui en envoya deux qui arrivèrent au mois de mars 1557. Les innovations hardies que ces ministres voulurent introduire dans la colonie ouvrirent les yeux de Villegagnon. L'amiral de Coligni, instruit de ses dispositions actuelles, cessa de lui adresser des secours. Dès lors, exposé aux insultes des Américains et des Portugais, il abandonna l'île et aborda au mois de mai 1558 sur les côtes de Bretagne. Villegagnon fut toujours depuis très attaché à l'Église, qu'il vengea même par des écrits de controverse. Aussi y a-t-il lieu d'admirer la Providence qui fit recouvrer la foi en Amérique à un homme parti de France pour établir l'hérésie dans le Nouveau-Monde, et qui rappela ce même homme dans sa patrie pour y défendre la foi qu'il avait perdue avant son voyage[1].

Vers cette époque, le calvinisme étant devenu puissant jusque dans la capitale du royaume, il s'y forma une espèce de ministère public pour les disciples de Calvin : c'est ce qu'ils appellent la première Église française établie depuis la réforme. On élut Jean Le Maçon de La Rivière, fils du procureur du roi d'Angers, pour remplir les fonctions de pasteur, et on établit aussi un consistoire composé de diacres et d'anciens, sur la forme à peu près de celui que Calvin gouvernait à Genève[2]. L'exemple de la capitale entraîna beaucoup d'autres villes. A Blois, à Tours, à Angers, à Rouen, à Bourges, à Orléans, les assemblées devinrent plus fréquentes et plus nombreuses. On établissait presque partout des consistoires, et la plupart des prétendus pasteurs étaient des jeunes gens ou des artisans dont la hardiesse faisait le mérite. Quoique les parlements de Bordeaux et de Chambéri maintinssent une répression vigoureuse, qu'Angers et plusieurs autres villes fussent encore un séjour dangereux pour les hérétiques, on se ralentissait beaucoup à leur égard dans Paris et ailleurs.

[1] Spond., an. 1555, n. 17.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 350.

Henri II s'aperçut enfin des accroissements sensibles et presque publics que prenait l'erreur. A l'instigation du cardinal de Lorraine, il demanda au pape Paul IV que l'inquisition fût établie en France comme elle était en Italie, et le pontife romain donna (25 avril 1557) une bulle par laquelle les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon étaient constitués chefs et directeurs de l'inquisition de France. Les inquisiteurs de Paris et des provinces, simples ecclésiastiques du second ordre, continuèrent cependant de recevoir et d'exercer leurs pouvoirs suivant l'ancien style, et non conformément aux nouveaux statuts de Paul IV. De son côté, Henri II renouvela (mais seulement en partie, puisqu'il n'ôta point aux accusés la ressource de l'appel comme d'abus) son édit de 1555 qui n'avait point été enregistré. Il rendit aux juges ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, mais sans préjudice de la justice royale qui conserverait le droit de juger et de punir les attentats publics et scandaleux en cette matière[1]. Dans ces cas, l'édit voulait que les magistrats des parlements ou des présidiaux invitassent l'évêque du lieu ou son grand-vicaire à se trouver présent au jugement, en sorte néanmoins que, s'ils refusaient d'y assister, on pût passer outre. Un autre article ordonnait que tous ceux qui seraient convaincus de prêcher l'hérésie, de tenir des assemblées, de vendre des livres condamnés, d'avoir été à Genève malgré la défense qu'on avait faite, fussent punis de mort, sans que les juges entreprissent jamais de remettre la peine ou de la modérer. Enfin le roi déclarait que toutes les confiscations ou amendes provenant des sentences rendues contre les hérétiques seraient appliquées à des œuvres de piété. Le silence que gardait l'édit sur l'appel comme d'abus le fit enregistrer sans difficulté.

Les jugements doctrinaux ou dogmatiques ne suffisaient plus pour contenir la multitude des hérétiques, qui grossissait sans cesse. La sanglante journée de Saint-Quentin ayant jeté Paris dans la consternation, les calvinistes crurent les circonstances favorables pour pratiquer en commun les exercices de leur religion[2]. Dans la soirée du 5 septembre 1557, ils s'assemblèrent au nombre de près de quatre cents dans une maison située rue Saint-Jacques, vis-à-vis le collége du Plessis, afin d'y faire la cène. Parmi eux se trouvaient des personnages élevés, des dames même attachées à la reine. Une telle réunion ne pouvait avoir lieu sans exciter l'at-

[1] Lenglet Du Fresnoy, *Libert. de l'Égl. gall.*, t. 2, p. 303.
[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 23, p. 369.

tention du voisinage. Comme le peuple de Paris avait en horreur les conventicules d'hérétiques, les voisins s'armèrent de piques et de pierres pour attaquer ceux qui sortiraient de la maison. L'assaut commença vers le milieu de la nuit, et en un moment tout le quartier fut en rumeur. On voulut forcer la maison pour faire main-basse sur les calvinistes. Ceux d'entre eux qui avaient des armes, ou assez de résolution pour ne pas craindre une populace ameutée, se firent jour à travers les pierres et les piques. Mais il resta environ cent vingt sectaires, surtout des femmes, qui se laissèrent prendre par le procureur du roi du Châtelet. Le peuple, furieux de plus en plus, voulant les mettre en pièces sur-le-champ, ce magistrat eut beaucoup de peine à les faire conduire en prison. Pendant que le lieutenant civil dressait l'enquête, on répandit dans le public divers bruits sur ces assemblées secrètes du parti sacramentaire ou calviniste, car ces deux mots étaient alors synonymes. Les uns disaient que les plus infâmes désordres s'y commettaient, et que ces personnes de tout sexe et de tout âge, ainsi réunies, se livraient à des impuretés abominables. Les autres faisaient l'apologie de ces assemblées, et la transmettaient jusqu'au roi. Les juges procédèrent sans s'arrêter à ces accusations incidentes, et punirent le crime d'hérésie suivant la rigueur des lois. Sept d'entre les prisonniers subirent la peine capitale : plusieurs autres auraient éprouvé le même sort, si une des accusées n'avait décliné la compétence du tribunal. Cet incident donna le temps aux chefs de la secte de faire intervenir les cantons suisses protestants et le comte Palatin. Ces puissances, qui avaient déjà des envoyés à la cour de Henri II, pour obtenir qu'on sursît à l'exécution d'un édit porté l'année précédente contre les hérétiques des vallées d'Angrogne et de Lucerne, demandèrent la grace des accusés. Henri II, dont la bataille de Saint-Quentin venait d'affaiblir l'influence, était intéressé à ménager les étrangers. Le reste des prisonniers évita donc l'arrêt de mort, et la plupart en furent quittes pour des peines canoniques que l'official leur imposa.

Au sein du royaume, les calvinistes comptaient sur l'appui d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, de Jeanne d'Albret, sa femme, du prince et de la princesse de Condé, qui avaient embrassé secrètement la prétendue réforme, moins par une entière conviction que pour se créer un parti. Depuis la révolte du connétable Charles, et surtout depuis le retour de François Ier dans ses États après sa captivité de Madrid, on était en garde contre les Bourbons : la politique du cabinet de France évitait de leur donner

part au gouvernement, et de leur confier dans les armées un commandement considérable. On eut la preuve de leur mécontentement à l'occasion d'une collision violente entre les bourgeois et les étudiants de l'Université de Paris (1557). Dans les procédures entamées à ce sujet, le chevalier du Guet, qui se trouvait compromis, prononça par mégarde le nom du duc d'Enghien, frère du roi de Navarre et du prince de Condé. Il voulut ensuite se rétracter et nommer une autre personne : mais le parlement, n'ayant pas tardé à se convaincre qu'il n'était que trop vrai que le duc fût l'un des principaux moteurs du trouble, ne voulut pas pousser plus loin les informations.

Attirés à Paris durant l'été de l'an 1558 par le mariage du dauphin, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret exhortèrent les calvinistes à redoubler de zèle. Les opérations militaires ayant appelé Henri II en Champagne, les novateurs osèrent se réunir le soir dans le Pré aux Clercs et y chanter à haute voix les psaumes de Marot. Le roi, qu'on avertit aussitôt, rapprochant cet événement d'un avis donné depuis peu au cardinal de Lorraine sur une conspiration près d'éclater, ordonna au garde des sceaux de procéder à la punition des coupables ; mais il eût fallu que ce magistrat les cherchât dans la famille royale elle-même. Aussi, dès qu'il connut les noms de ceux qui avaient provoqué cette manifestation séditieuse, crut-il devoir cesser les poursuites.

La déclaration hardie que fit peu de temps après d'Andelot, le plus jeune des trois Châtillon, apprit à Henri II que l'hérésie marcherait bientôt tête levée parmi les grands. Ce seigneur, tendrement aimé du roi qui le considérait comme un des plus braves gentilshommes de son royaume, fut accusé de calvinisme. Henri II le manda, après l'avoir fait avertir secrètement qu'il se contenterait d'un simple désaveu. D'Andelot, loin de se soumettre à une semblable complaisance, déclara hautement ses sentiments véritables. Dans le premier moment de sa colère, le roi le fit emprisonner dans le château de Melun et disposa de sa charge de colonel général de l'infanterie. Le captif ne recouvra la liberté qu'après s'être laissé persuader d'entendre une messe, ajoutant l'hypocrisie à ses erreurs ; car il ne changea pas de sentiments, et fut jusqu'à la mort un redoutable ennemi des catholiques [1].

Les calvinistes, se trouvant nombreux et soutenus, osèrent

[1] Théod. de Bèze, *Hist. eccl.*, l. 2.

tenir (mai 1559) leur premier synode à Paris : on y dressa une confession de foi, avec un corps de discipline.

La conclusion du traité de Cateau-Cambrésis venait alors d'affranchir Henri II des ménagements qu'une fausse politique lui avait fait garder avec les puissances étrangères qui protégeaient les hérétiques de France. Il n'hésita point à entrer dans les vues qu'on lui suggéra pour exterminer une secte qu'il n'avait pas cessé de regarder comme le fléau le plus dangereux de l'État, puisqu'elle détruisait la religion, sur laquelle l'État était principalement fondé[1]. Les princes de la maison de Guise ne lui représentèrent pas en vain que bientôt il ne serait plus le maître dans son royaume, attendu le penchant qu'ont tous les sectaires à secouer le joug de l'autorité royale, après s'être révoltés contre les lois de Dieu et de l'Église[2].

Leurs remontrances sur les progrès de l'hérésie arrivaient dans un temps où l'on soupçonnait le parlement de laisser affaiblir son zèle contre les novateurs. La Grand' Chambre maintenait encore la rigueur des édits ; mais La Tournelle faisait quelquefois grace, ou ne condamnait qu'à des peines légères : défaut d'uniformité et de vigueur qui relevait les espérances de la secte, qui l'encourageait à se multiplier et à s'étendre. Henri II, ayant mandé le premier président Gilles Le Maître, les présidents de Saint-André et Minard, ainsi que le procureur-général Gilles Bourdin, tous quatre bons catholiques et incapables de dissimuler les dispositions de leur compagnie en ce qui concernait la religion, se plaignit en leur présence de la mollesse ou de la partialité de plusieurs de leurs collègues. Chargés par le roi de veiller à l'observation des ordonnances, ces quatre magistrats attendirent la mercuriale qui devait se tenir vers la fin d'avril 1559. C'était une assemblée de toutes les chambres, destinée originairement à la censure personnelle des magistrats et à la correction des abus qui avaient été remarqués dans l'administration de la justice. Suivant une ordonnance de François Ier, on se réunissait ainsi tous les trois mois, et ordinairement le mercredi, d'où était venu le nom de *Mercuriale*. Le procureur-général, après avoir signalé le peu d'uniformité qui régnait dans les jugements contre les hérétiques, requit, pour remédier à ce défaut, qu'on se fît un devoir de punir de mort le crime d'hérésie, conformément à l'édit de Châteaubriand. La manière dont

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 31.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 374.

cette proposition fut reçue dévoila les sentiments de plusieurs membres de la compagnie. Animés d'un esprit de révolte contre l'autorité, qui leur fit réclamer l'exécution des décrets des assemblées de Bâle et de Constance, ces parlementaires hérétiques dirent qu'il fallait prier le roi de procurer la convocation d'un concile général, afin de terminer tous les différends de religion et d'éteindre toutes les sectes; ajoutant qu'il était à propos de suspendre jusque-là les voies de rigueur contre les sectaires. Henri II, informé de l'avis qu'avaient osé exprimer ainsi le président Arnaud Du Ferrier et le conseiller Antoine Fumée, se consulta avec les Guise, le connétable, le cardinal Bertrandi, garde des sceaux, et les quatre magistrats dont il a été question plus haut. Ils lui firent comprendre qu'il n'aurait point la paix dans son royaume, tant que la nouvelle secte y serait tolérée; que, si l'on dissimulait plus long-temps, le glaive de la loi serait insuffisant à la réprimer, et qu'il faudrait la combattre les armes à la main, comme il était arrivé à l'égard de l'hérésie des Albigeois; qu'on n'avait fait exemple jusqu'ici que sur des personnes obscures, dont le supplice avait bien pu paraître odieux sans intimider les personnages d'un certain rang; qu'on devait maintenant remonter à la source du mal, qui n'était autre que la collusion des magistrats avec les calvinistes. Le résultat de cette délibération fut que Henri II irait en personne au parlement, sans annoncer sa venue, afin qu'on ne se précautionnât point contre les suites de cette démarche. En effet, le 10 juin 1559, ce prince alla aux Augustins, où les chambres siégeaient depuis quelque temps, parce qu'on disposait le Palais pour les fêtes du double mariage d'Élisabeth, fille du roi, avec Philippe II, roi d'Espagne, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Le parlement délibérait encore sur la manière dont on procèderait contre les hérétiques, quand Henri II entra, accompagné des cardinaux de Lorraine, de Guise et Bertrandi, des princes de Montpensier et de La Roche-sur-Yon, du connétable de Montmorenci et du duc de Guise. Il déclara qu'après avoir conclu la paix avec les princes ses voisins, il n'avait rien plus à cœur que de réunir ses sujets dans la profession d'une même foi, en exterminant toutes les sectes impies; qu'il venait pour savoir quelles étaient les résolutions de son parlement, afin de les confirmer de son autorité si elles lui paraissaient conformes à l'intérêt public; mais qu'il ne pouvait dissimuler la surprise que lui avait causée depuis peu l'élargissement de quatre personnes convaincues d'hérésie par leurs propres aveux. Le cardinal Bertrandi, garde des sceaux et vice-chan-

celier, ayant ordonné que la délibération fût continuée, les partisans des nouvelles doctrines se trahirent eux-mêmes en exprimant leur avis. Presque tous déclamèrent contre le saint-siége, lui imputant les troubles qui agitaient l'Église; ils demandèrent la célébration du concile œcuménique, comme dans la mercuriale du mois d'avril; ils conclurent qu'il fallait suspendre jusque-là les jugements de rigueur. Le président Du Ferrier, chef de ce parti, fut suivi par les conseillers Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas Du Val, Eustache de La Porte, Claude Viole et Louis Du Faur, qui osa ajouter : « Tout le monde convient que les démêlés de religion causent les mouvements dont la France est agitée; mais il » faudrait savoir quel est le véritable auteur de ces démêlés, afin » de ne pas s'exposer à ce reproche que faisait le prophète Élie au » roi Achab : Qui êtes-vous, pour troubler ainsi Israël? » Cette sortie était modérée, en comparaison du langage d'Anne Du Bourg, conseiller-clerc, revêtu du diaconat, et même prêtre suivant quelques-uns. Après un lieu commun sur la Providence : « Combien, » dit-il, n'y a-t-il pas de crimes dans le monde qui ne pourraient » être assez punis par le gibet et par les autres peines qu'inflige la » justice? De ce nombre sont les blasphèmes, les adultères, les » débauches effrénées, les parjures. Cependant on ne se contente » pas de les dissimuler, on les provoque, en leur accordant une » liberté honteuse. Au contraire, on imagine tous les jours de nou- » veaux supplices contre des hommes qui ne sont coupables d'au- » cune mauvaise action. Car, enfin, que peut-on leur reprocher? » Est-ce le crime de lèse-majesté? Jamais ils ne parlent du souve- » rain que dans leurs prières. Est-ce le renversement des lois, la ré- » volte des villes, la séduction des peuples? Jamais ils n'y ont pensé, » et les témoins si souvent entendus contre eux ne les chargent » point sur ces faits. Tout leur crime est donc d'avoir révélé, à » l'aide du flambeau des Écritures, la honte et les vices de la cour » romaine, et d'avoir demandé qu'on tentât des réformes à cet » égard. » Anne Du Bourg conclut, comme les magistrats précédents, à la suspension des édits jusqu'à ce qu'on eût célébré le concile général : ce qui était donner une entière liberté aux hérétiques, attendu la difficulté de réunir le concile, et plus encore la nature des conditions dont ils réclamaient l'accomplissement pour se croire obligés de reconnaître l'autorité d'une telle assemblée. Toutes les opinions ayant été déclarées, « Je suis maintenant con- » vaincu, dit Henri II, de ce que les bruits publics m'avaient fait « soupçonner : je vois clairement qu'il y en a parmi vous qui mé-

» prisent l'autorité du pape et la mienne. Ce n'est pas le grand » nombre qui en agit ainsi; mais la honte d'une telle conduite re- » jaillit sur tout le corps, et les coupables s'exposent par là à tout » le poids de mon indignation. J'en veux faire un exemple qui re- » tienne les autres dans le devoir. » En achevant ces mots, le roi se lève et commande au connétable de Montmorenci de faire arrêter les conseillers Du Faur et Du Bourg : Montgommeri, capitaine des gardes, les conduit à la Bastille. Le même jour, on fait prisonniers Paul de Foix, Antoine Fumée et Eustache de La Porte. On recherche Du Ferrier, Du Val et Viole, qui échappent aux poursuites. Paris retentit de ce coup d'éclat, dont on parle jusque dans les cours étrangères, surtout à Rome, où le roi fait rendre compte au pape de cet acte d'autorité et des suites avantageuses qu'il doit avoir pour la religion.

Henri II, voulant ôter à l'hérésie toutes ses ressources, renouvela ses anciennes ordonnances par un édit donné à Écouen, et qui décrétait la peine de mort, sans atténuation, contre les hérétiques [1].

Dès le 19 juin, il établit des commissaires pour faire le procès aux cinq conseillers détenus dans les prisons. Anne Du Bourg, qui connaissait tous les détours de la procédure, commença par récuser ses juges, disant qu'en qualité de conseiller il ne devait répondre qu'au parlement, toutes les chambres assemblées [2]; mais un arrêt du conseil établit la compétence des commissaires. Il fallut donc subir l'interrogatoire devant eux, et, dès qu'on lui eut demandé compte de sa foi, on reconnut que c'était un mélange des dogmes des Luther et de Zwingle : quelque temps après, il se réduisit à la confession pure et simple de la doctrine de Genève. C'en était assez pour déterminer l'évêque de Paris au jugement canonique du coupable : il fut dit que, le crime d'hérésie étant manifeste, Du Bourg serait dégradé des saints ordres, puis livré au bras séculier. Le prisonnier en appela comme d'abus au parlement, qui jugea l'appel frivole; autre appel à l'archevêque de Sens comme métropolitain, qui confirma la sentence de l'évêque; nouvel appel au parlement, qui n'en tint pas plus compte que du premier; enfin, pourvoi à la primatie de Lyon, où l'on jugea comme dans tous les tribunaux précédents. L'on en revint donc à l'évêque qui dégrada, selon les formes ordinaires, ce diacre hérétique. Durant la cérémonie, Du Bourg ne fit que blasphémer contre les saints

[1] Ribier, t. 2, p. 806.
[2] Bèze, l. 2; De Thou, l. 22.

ordres et contre l'Église, disant qu'on lui faisait plaisir de le dépouiller du caractère de la Bête, et que dorénavant il n'aurait plus rien de commun avec l'antechrist. C'est ainsi qu'il appelait le pape, suivant l'odieuse interprétation de Calvin[1].

Dans le cours des divers appels d'Anne Du Bourg, le trône cessa d'être occupé par Henri II, qui venait de signaler ainsi son zèle pour la religion[2].

On faisait des réjouissances publiques à l'occasion du mariage des deux princesses, fille (20 juin) et sœur du roi. Il se plaisait aux exercices du corps, et, jaloux de se distinguer par son adresse dans un tournoi, il voulut y rompre la lance à la façon des chevaliers. Après avoir combattu long-temps, et comme on allait se retirer, il désira courir contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde écossaise. Le comte s'excuse d'entrer en lice avec le roi; mais le prince lui fait une sorte de violence. Ils se mesurent l'un l'autre, se portent des coups réciproques, et, dans la chaleur de ce jeu violent, la lance de Montgommeri s'étant rompue, un éclat passe par la visière du casque de Henri II, lui traverse l'œil et pénètre dans le cerveau. On remporte ce prince baigné de sang. Douze jours après (10 juillet 1559), il meurt de sa blessure dans la quarante-unième année de son âge et la treizième de son règne.

Les obsèques de Henri II furent célébrées, selon la coutume, d'abord à Notre-Dame de Paris, où l'évêque Eustache Du Bellai officia; ensuite à Saint-Denis, où l'on se rendit (12 août) en grand cortége[3]. Le cardinal de Lorraine, abbé de ce monastère, y reçut le corps et célébra la messe, assisté des évêques de Châlons-sur-Saône et d'Évreux. Jérôme de La Rovère, évêque de Toulon, prononça l'oraison funèbre à Notre-Dame et à Saint-Denis : mais ce n'était qu'un même discours, partagé en deux parties qui furent récitées, l'une à la métropole et l'autre à l'abbaye. L'orateur put célébrer, dans Henri II, des vertus vraiment royales, la bonté, la valeur, la générosité, l'amour des lettres. Si ce prince ne sut pas toujours soustraire son cœur à l'empire des passions, il soumit du moins son esprit aux dogmes. Sans avoir tout le mérite de François Ier, il eut beaucoup de traits de ressemblance avec lui, et sans

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 382.
[2] *Ibid.*, p. 384.
[3] *Hist. de S. Denis*, p. 396.

avoir été parfait, il mérite assurément une place parmi les meilleurs de nos rois[1].

Henri II laissait sept enfants légitimes, dont quatre fils : François II; Charles-Maximilien, depuis Charles IX; Henri-Alexandre, depuis Henri III; François, duc d'Alençon; et trois filles, dont l'aînée, Élisabeth, s'unit au roi d'Espagne; la seconde, Claude, au duc de Lorraine; et la troisième, Marguerite, au roi de Navarre.

Les règnes des fils de Henri II, dont les trois aînés montèrent sur le trône, et en qui s'éteignit la branche des Valois, firent bien voir ce que la France avait perdu en perdant un tel monarque[2]. Ces trois règnes forment une des époques les plus funestes de son histoire. Les maux qu'ils produisirent, les germes de corruption qu'ils achevèrent de développer, bien que les règnes suivants en aient arrêté ou du moins pallié les effets, ne cessèrent point d'exercer sur la société une action de jour en jour plus funeste, l'amenant par degrés au point où nous la voyons aujourd'hui.

FRANÇOIS II.

Les trois derniers rois, Louis XII, François Ier, Henri II, étaient montés sur le trône jeunes encore, mais en âge de gouverner par eux-mêmes. Il y avait plus de soixante-dix ans que la France n'avait été soumise au gouvernement d'une minorité[3]. Après la mort de Henri II, elle le fut à deux minorités successives; ou plutôt, pendant la vie des trois fils de ce roi, elle fut toujours gouvernée par une femme[4].

Quoique majeur selon la loi, François II, né le 20 janvier 1543, mais d'un esprit indolent et borné, d'un corps faible et valétudinaire, ne devait être qu'un instrument entre les mains qui seraient les plus promptes et les plus adroites à le saisir[5]. Témoin passif des événements, il commençait le règne le plus funeste que la France eût encore vu, car ce règne fut marqué par la naissance des guerres civiles les plus sanglantes et les plus opiniâtres[6]. Elles désolèrent la patrie pendant près de soixante-dix ans, presque sans interruption, y établirent l'hérésie sur les ruines de la véritable

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 385.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 36.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.* t. 2, p. 348.
[4] *Ibid.*, p. 350.
[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 37.
[6] Daniel, *Abrég. de l'hist. de France*, t. 7, p. 130.

religion, et forcèrent la royauté d'accorder des temples, des sûretés, des priviléges aux ennemis déclarés de l'Église dans un royaume où, depuis la conversion de la nation française au christianisme, durant l'espace de onze à douze siècles, on n'avait toléré aucune erreur. On ne vit jamais mieux de quelle importance il est pour les souverains de ne pas laisser prendre pied dans leurs domaines aux nouveautés en cette matière : après avoir été regardées comme un simple sujet de dispute entre les théologiens, elles deviennent insensiblement des motifs ou des prétextes de guerre, et provoquent la révolte des peuples contre leurs chefs légitimes, et, par suite, l'entier bouleversement d'un État.

Le pouvoir flottait depuis long-temps entre les factions de Montmorenci et de Guise. Le connétable crut l'emporter en s'unissant aux princes du sang, que la politique des deux règnes précédents avait réduits à une nullité absolue. Pendant qu'il appelait à Paris Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Catherine de Médicis, naguère peu considérée de Henri II, mais dévorée de l'amour du pouvoir, fut entraînée dans le parti des oncles de la jeune reine Marie Stuart, dont l'influence était grande sur son époux. Partageant leur autorité pour la mieux affermir, les Guise flattèrent Catherine par les marques d'un inviolable dévouement et abandonnèrent à son caractère vindicatif ceux qui, sous le règne précédent, avaient eu le malheur de lui déplaire. La duchesse de Valentinois, entre autres, fut obligée de se retirer de la cour. Le cardinal Charles de Lorraine présida dès lors à l'administration civile, et le duc de Guise aux affaires militaires. Livré aux conseils de sa mère et de ses deux ministres, François II laissa tomber entre leurs mains le sceptre qu'il n'avait pas la force de porter.

On redemanda les sceaux de l'État à Montmorenci, disgracié. Obligé de résigner sa charge de grand-maître, comme incompatible avec l'office de connétable, il vit la grande-maîtrise passer au duc de Guise. On éloigna le prince de Condé, en l'envoyant à Bruxelles ratifier, au nom du nouveau roi, le traité de Cateau-Cambrésis. L'amiral de Coligni, gouverneur de l'Ile de France et de la Picardie, espérait que Condé, mari de sa nièce, lui succèderait dans ce second gouvernement[1] : mais on en disposa, durant l'absence du prince, en faveur de Brissac, habile capitaine qu'on voulait s'attacher. Les mécontents se donnèrent rendez-vous à Vendôme, chef-lieu de l'apanage du roi de Navarre, afin d'aviser

[1] D. Avila, l. 8.

aux moyens de renverser le pouvoir des Guise, que tous s'accordaient à regarder comme un attentat contre les princes du sang et l'ordre entier de la noblesse. Condé, d'Andelot, et les plus résolus des conjurés, émirent des conseils violents, les seuls peut-être qu'on pût suivre avec quelque apparence de succès dans cette circonstance : le roi de Navarre les rejeta. Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la trahison du fameux connétable, ne pouvait, quoique homme de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune[1]. Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière de la Navarre, dont l'alliance lui faisait un sort tranquille, il n'appréhendait rien tant que de voir troubler son repos. Le désir de recouvrer la partie de son royaume, que l'Espagne lui retenait injustement, pouvait seul le tirer de son indolence : il se flattait que la France lui procurerait cette restitution, et cet espoir le tenait dans la dépendance de la cour. De là les incertitudes et les variations qui le rendirent l'instrument des passions des autres et le jouet de leur politique. Découragés par le peu d'énergie d'un tel chef, les mécontents, d'abord prêts à tout faire pour l'aider à abattre ses puissants rivaux, n'osèrent plus se montrer : quelques-uns même se rallièrent au parti des Guise.

Mal reçu à Saint-Germain, le roi de Navarre accompagna pourtant à Reims le jeune François II, qui y fut sacré par le cardinal Charles de Lorraine (18 septembre).

L'appui qu'Antoine de Bourbon et le prince de Condé donnaient secrètement aux prétendus réformés ne permettait point au parlement d'abandonner, pour l'intérêt des deux frères, la cause des Guise qui protégeaient, au contraire, la religion catholique. Ne trouvant aucune sympathie à Paris, instruit que Philippe II intervenait pour que les Bourbons, favorables à l'hérésie, fussent écartés du gouvernement de la France, et craignant que les Espagnols n'envahissent ses domaines des Pyrénées, le roi de Navarre ne demanda plus qu'un prétexte pour s'éloigner sans déshonneur. On lui offrit de conduire Élisabeth, sœur de François II, au roi d'Espagne, son époux : il y consentit et se retira ensuite dans le Béarn, abandonnant et les mécontents et les huguenots. C'était le nom que l'on commençait à donner en France aux prétendus réformés, et ce nom était emprunté à la ville sainte des protestants, Genève[2].

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 5, p. 6.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 353.

On avait nommé *eidgnossen* (alliés, confédérés), et, en francisant ce mot, *huguenots*, les sectaires genevois, lorsqu'ils s'étaient alliés à une partie de la Confédération helvétique, pour s'affranchir du duc de Savoie.

En même temps que Philippe II soutenait en France la cause catholique, les princes allemands tentaient d'y protéger celle de l'hérésie. L'électeur Palatin demanda à François II la grace d'Anne Du Bourg, qui eût vraisemblablement échappé à la mort, sans la catastrophe du président Minard. Du Bourg avait récusé ce magistrat, orthodoxe zélé, en disant que, s'il ne se désistait, il pourrait bien, pour quelque autre raison, ne pas assister au jugement définitif. Minard ayant été tué d'un coup d'arquebuse, comme il revenait du Palais vers le soir (12 décembre), le mot de l'accusé fit croire qu'il connaissait le complot formé contre le président, et les calvinistes passèrent pour l'avoir organisé, en apostant l'Écossais Jacques Stuard, homme fameux par plusieurs attentats de cette espèce[1]. Stuard, arrêté et mis à la question, n'avoua rien : mais le soupçon subsista, et les calvinistes l'accréditèrent eux-mêmes par la menace qu'ils firent un jour au cardinal de Lorraine, de le traiter comme cet Écossais avait traité Minard[2]. Du reste, on doutait si peu de leur complicité, que l'épitaphe du président porta qu'il avait été assassiné par les huguenots. La mort de Minard accéléra celle d'Anne Du Bourg. On crut qu'il fallait se défaire promptement d'un prisonnier qui, du fond de son cachot, pouvait susciter des assassins conrre ses juges et ses adversaires. Il fut condamné à être brûlé vif : mais on l'étrangla, avant de jeter son corps au feu. Ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans, un homme qui était neveu d'un chancelier de France, qui ne manquait ni de mérite, ni de mœurs, et qui montra, au moment du supplice, un courage digne d'être admiré si la cause eût été meilleure[3]. Les quatre autres conseillers qu'on avait arrêtés avec lui furent traités avec moins de sévérité.

Ce qui montre combien on avait raison de déployer contre les

[1] *Mém. de Casteln.*, nouv. édit., t. 1, p. 334.

[2] Garde-toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la Minarde
D'une Stuarde.

On appelait *Stuardes* les balles empoisonnées dont on disait que Jacques Stuard se servait.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 384.

huguenots toute la rigueur des lois, c'est que, délaissés par le roi de Navarre, ils retrouvaient un chef dans le prince de Condé, son frère, et ce parti religieux devint un parti politique, dès qu'un mécontent tenta d'en faire l'instrument de son ambition [1] : instrument d'autant plus redoutable, que les doctrines nouvelles avaient lié indissolublement les membres de cette faction, avant que la révolte, dont ces doctrines consacraient d'ailleurs toutes les maximes, s'en fût emparée et lui imprimât le mouvement. Écarté des affaires par Catherine de Médicis et par les Guise, le prince de Condé, avec son âme ardente et fière, son caractère profond et audacieux, voilé sous les apparences d'une gaîté insouciante et d'un goût très vif pour les plaisirs frivoles, ne s'occupa que des moyens d'échanger son rôle obscur contre le rôle brillant que le chef de sa branche avait abdiqué. Au prince de Condé se rattachaient les trois Châtillon, tout à la fois chefs des huguenots et principaux agents de la faction du connétable leur oncle. Le même intérêt politique les réunit au château de la Ferté-sous-Jouarre, qui appartenait à Condé. Instruit par les trois frères des ressources du parti protestant, qui, malgré la terreur des supplices, s'était propagé à tous les degrés, du sommet à la base de la société ; frappé de l'importance des résultats qu'un si puissant levier pouvait préparer [2], le prince, déjà hérétique au fond de l'âme, n'hésita plus à se déclarer tel, et il ourdit avec les trois Châtillon un complot dont le but était de renverser les Guise.

Supérieurs à leurs adversaires par l'élévation de leurs vues, la fermeté de leur caractère et leur activité dans l'exécution, ceux-ci ne se faisaient illusion ni sur les dangers dont la prétendue réforme menaçait l'État, ni sur les périls de leur position : ils s'appliquèrent à les prévenir, en fortifiant la haine que le peuple avait conçue contre les nouveautés, et en dirigeant contre les fauteurs de l'hérésie des poursuites incessantes. La guerre de pamphlets préluda à des hostilités plus sérieuses. On accusa les princes lorrains de séduction à l'égard du roi, de tyrannie envers le peuple, et du projet enfin d'usurper la couronne [3] : les Guise, avec plus de vrai-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 41.

[2] D'Avila, l. 1.

[3] Comme ils se faisaient gloire de descendre de Charlemagne, afin de se rehausser aux yeux du vulgaire, et d'avoir un titre pour disputer la préséance aux princes du sang, les huguenots inféraient de cette généalogie Carlovingienne qu'ils portaient leurs vues jusqu'au trône où ils comptaient remplacer les Capétiens. Mais Hugues-Capet, pour parvenir à la couronne, n'avait eu à écarter qu'un seul prince désagréable à la

semblance, signalèrent les huguenots comme des factieux qui voulaient se constituer en république.

Enlever le roi au milieu de ses deux ministres, qui seraient massacrés sans forme de procès [1], tel fut le plan qu'arrêta le prince de Condé, chef *muet* d'une conjuration dont d'Andelot et le vidame de Chartres dirigèrent les manœuvres, et dont le chef *ostensible* était La Renaudie, gentilhomme du Périgord, flétri par une condamnation judiciaire et déterminé à jouer sa tête pour se relever [2].

L'intelligence de La Renaudie répondait à sa bravoure. Déjà il avait lié les mécontents des provinces entre eux, et avec les réfugiés protestants de la Suisse [3]. Les princes hérétiques d'Allemagne promettaient des renforts à leurs coreligionnaires français; et l'Angleterre, où régnait Élisabeth, heureuse d'entraver la prospérité de la France et sûre de profiter des désordres qui allaient la déchirer, encourageait les tentatives des huguenots.

Le 1er février 1560, La Renaudie tint à Nantes une assemblée des principaux conjurés, qui prétendaient représenter les États-généraux « pour extrême nécessité. » L'on y décida que des protestants sans armes se rendraient à Blois, où était la cour, comme pour présenter à François II une pétition en faveur de la liberté de conscience, mais dans le but de ménager, le 10 mars, l'entrée de la ville à quinze cents conjurés armés. Il est remarquable qu'une consultation des théologiens de la secte avait reconnu à l'avance le droit d'insurrection.

Avenelle, avocat de Paris, que La Renaudie initia au complot, le révéla heureusement aux princes lorrains. L'avis du cardinal fut d'adresser un appel à la noblesse de France, et de réduire les con-

nation; tandis que, pour s'en frayer le chemin, il aurait fallu que les Guise trouvassent moyen de se défaire de François II, de Charles IX, de Henri III, du duc d'Alençon, d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, du cardinal de Bourbon et du prince de Condé, ses frères, du prince de Béarn, depuis Henri IV, son fils, des trois fils du prince de Condé, etc. L'accusation des huguenots n'est donc qu'une fable monstrueuse, à laquelle ne croyaient pas ceux-là même qui la débitaient. (*Hist. de Fr.*, t. 11, p. 18; De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 51.)

[1] La Bigue, secrétaire de La Renaudie, qu'on épargna à cause de ses révélations, déclara, non-seulement que les Guise devaient être les premiers massacrés, mais que les conjurés n'auraient pas même épargné le roi. (Daniel, *Abrégé de l'Hist. de France*, t. 7, p. 163). Ceux qui ont voulu infirmer sa déposition, en disant qu'il ne parlait de la sorte que pour racheter sa vie, ont oublié que La Bigue confirma sa première déclaration à Brantôme et à Belle-Forest bien long-temps après, et lorsqu'il n'y avait plus aucun intérêt.

[2] Le Laboureur, *Add. aux Mém. de Castelnau.*

[3] Belcar., l. 28; Popelinière, l. 6.

jurés par la force avant que leur projet eût éclaté. Le duc, jugeant que ce serait éloigner le mal sans le détruire, aima mieux prendre les coupables sur le fait, afin de jeter ainsi l'épouvante dans leur parti et de justifier en même temps aux yeux de la France les rigueurs dont on userait contre les fauteurs de l'hérésie. Blois étant ouvert de toute part, le duc se borna à conduire François II au château d'Amboise, comme s'il se fût agi d'une partie de plaisir. Enfin, dans l'espoir de désarmer la masse des protestants, tout en écrasant les conspirateurs, il consentit à ce qu'une déclaration royale (12 mars), sollicitée par les Châtillon, amnistiât les calvinistes, à l'exception des prédicateurs et de ceux qui, sous prétexte de religion, auraient tramé des complots contre le roi, sa mère et ses ministres.

Le départ de François II pour Amboise avait fait reculer le jour de l'attaque; mais La Renaudie, à qui les conjurés arrivaient de tous les points du royaume, les disposait aux environs du château. A l'exemple d'Avenelle, Lignières, un des chefs de la conspiration, révéla les moyens d'exécution. Aussi, quand les calvinistes attaquèrent Amboise (15 mars), ne purent-ils s'en emparer. Surpris par ceux qu'ils croyaient surprendre, non seulement ils se virent écrasés sous les murs du château, mais leurs partis détachés furent taillés en pièces dans la forêt, les uns après les autres, et La Renaudie périt ainsi le 18 mars. Son corps, rapporté à Amboise, fut attaché à une potence sur le pont de la Loire avec cet écriteau : « La Renaudie, chef des rebelles. »

Le prince de Condé, leur chef véritable, contre lequel on possédait peut-être assez de preuves pour le faire monter sur l'échafaud, fut alors épargné. Le duc de Guise, nommé lieutenant-général du royaume[1], avait su dissimuler au point de lui confier la garde d'une des portes du château d'Amboise, mais en le plaçant au milieu d'hommes dévoués qui surveillaient ses mouvements. Après l'événement, Condé protesta devant François II qu'il n'avait eu aucune part à cette conjuration dont il était le principal auteur, et qu'il se voyait forcé de reconnaître comme criminelle au premier chef, puisqu'elle avait été dirigée contre la personne même du roi. L'habile duc de Guise offrit au prince de lui servir de second, si quelqu'un révoquait en doute cette dénégation publique et si formelle. Il considérait sans doute que le parti avait d'autres chefs qui n'étaient pas au pouvoir du roi, et qu'il fallait attendre

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 7, p. 159.

une circonstance où l'on pût envelopper tous ces ennemis de l'État dans la même accusation, plutôt que de frapper un coup auquel répondrait le soulèvement général des huguenots et des mécontents qu'avaient suscités la faveur et la puissance des princes lorrains[1]. En effet, dans la conspiration d'Amboise, dit un contemporain, «il y eut plus de malcontentement que de huguenoterie:» parole qui exprime le véritable caractère des guerres de religion dont cette conjuration fut le prélude, et dans lesquelles le fanatisme des subalternes ne doit être considéré que comme l'instrument dont se servaient des chefs hypocrites et froidement ambitieux[2].

Les prisonniers furent, suivant leur condition, ou décapités, ou noyés dans la Loire, ou pendus aux créneaux; mais le prince de Condé alla rejoindre le roi de Navarre en Béarn. Telle fut l'issue de la fameuse conspiration d'Amboise, premier événement dans lequel les protestants de France aient osé tirer l'épée contre leur légitime souverain[3].

Les Guise, pour faire avorter entièrement ce complot, s'attachèrent à compromettre aux yeux des conjurés le roi de Navarre, qu'on chargea de réprimer les troubles causés par les calvinistes de l'Agénois, et le connétable qui reçut la mission de faire au parlement de Paris le rapport de ce qui s'était passé. Placé dans l'alternative de devenir suspect à ses amis, s'il condamnait trop fortement leur conduite, ou odieux au roi s'il les ménageait, Montmorenci éluda la difficulté avec adresse. Il importait aux Guise de faire croire, ce qui était d'ailleurs la vérité, que leurs intérêts n'étaient point séparés de ceux du roi et qu'ils n'avaient d'autres ennemis que ceux de l'État: le connétable s'abstint précisément de dire que la conjuration avait été ourdie contre la personne de François II, et il se borna à blâmer les rebelles d'avoir voulu assaillir les ministres du roi sous les yeux mêmes de ce prince. Le parlement, qui ne se laissa point abuser par cette distinction, n'en donna pas moins à François de Guise le titre de *Conservateur de la patrie*[4].

Cependant, Catherine de Médicis, voyant que le résultat de la conjuration d'Amboise venait d'affermir les princes lorrains, dont la prépondérance politique diminuerait son influence, songea à

[1] Daniel, *Abrégé de l'Hist. de Fr.*, t. 7, p. 165.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 53.
[3] *Ibid.*, p. 51.
[4] *Ibid.*, p. 54.

leur opposer le parti des Châtillon, dans la pensée qu'en balançant ainsi les diverses factions les unes par les autres, elle s'élèverait sur la ruine de toutes. Possédée d'une seule passion, l'amour du pouvoir, mais ne portant pas ses regards au delà de la sphère bornée des intrigues de cour, cette princesse ne vit jamais dans le vaste royaume de ses fils qu'une Florence agrandie, que les émeutes de sa petite république, que les soulèvements d'un quartier de sa ville natale contre un autre quartier, la querelle des Pazzi et des Médicis dans la lutte des Guise et des Châtillon [1].

L'amiral de Coligni entra dans ses vues, en lui conseillant de se rendre maîtresse unique des affaires; en même temps, il lui demanda de faire cesser les poursuites contre les calvinistes. A cette époque, la mort du chancelier Olivier avait fait entrer dans le conseil un homme prévenu en faveur des sectaires. Versé dans la littérature ancienne et moderne, la philosophie et la jurisprudence, Michel de L'Hôpital prouva qu'on peut être un habile légiste, et un mauvais politique. Esprit faux et médiocre, enflé de sa vaine science, il savait en effet beaucoup de choses; mais il ignorait la seule qu'il importait alors de savoir à ceux qui prétendaient se mêler des affaires publiques [2] : c'est que la nouvelle religion était le mal le plus dangereux qui eût encore menacé l'État. Non seulement il en approuvait les maximes, prêchant d'ailleurs la tolérance comme auraient pu le faire les déistes et les athées de nos jours; mais plusieurs ont cru que, sous cette modération apparente qu'il essayait de légitimer par d'hypocrites démonstrations de catholicisme, il cachait une philosophie toute païenne et une indifférence complète pour toute espèce de religion. Élevé, grace à Catherine de Médicis, au poste de chancelier, il appuya les suggestions de l'amiral, en ne parlant que de tout concilier. Les Guise, se défiant de Catherine, qu'ils voyaient placée sous la double influence de L'Hôpital et de Coligni, jugèrent prudent de se relâcher de la rigueur adoptée en principe contre les hérétiques. Pendant que François II se trouvait à Romorantin, un nouvel édit restreignit la sévérité des précédents, et ne soumit à des peines que les calvinistes qui seraient convaincus de violences, de séditions et de conventicules.

Les violences et les séditions qu'exceptait l'édit, étaient les si-

[1] Châteaubriand, *Œuvr. comp.*, t. 3 *ter*, p. 281.

[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 7, p. 168; De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 35.

nistres avant-coureurs de la guerre civile. Dès 1559, on vit les calvinistes piller, brûler ou renverser les églises [1]; dès lors, ils excitèrent des mouvements en diverses provinces. Cette année, ils détruisirent l'abbaye de Saint-Ligaire au diocèse de Saintes, et l'année suivante (1560) celle de Saint-Cyprien, dans un faubourg de Poitiers; il ne resta pas pierre sur pierre dans l'abbaye de Bellevaux, au diocèse de Nevers, et des religieux y furent massacrés. Par suite de la conspiration d'Amboise, et pour n'avoir pas été avertis à temps de son mauvais succès, les calvinistes se soulevèrent dans le Dauphiné [2], en Provence, en Normandie, et l'on eut quelque peine à comprimer leurs révoltes.

L'audace des sectaires éclata dans une assemblée de notables, convoquée à Fontainebleau, pour le 21 août 1560. Les Bourbon, inquiets sur les desseins de la cour à leur égard, n'y parurent point; mais le connétable et les Châtillon y vinrent avec une nombreuse escorte. Coligni osa y réclamer, au nom des calvinistes, le libre et public exercice de leur culte, demande que deux prélats, partisans secrets de la réforme, ne firent pas difficulté d'appuyer. Montluc, évêque de Valence, proposa la convocation d'un concile national, où il serait permis aux docteurs de la secte de préciser leurs objections : par la voie du concile national, préférée au concile œcuménique, il croyait arriver au schisme. Charles de Marillac, archevêque de Vienne, proposa de réunir les États-généraux, moyen extrême et dangereux dont les Guise avaient espéré de se passer, en consentant à une assemblée de notables.

A l'exemple des factieux de tous les temps, qui cherchent à désarmer l'autorité pour la vaincre plus aisément, Coligni s'était étonné qu'on eût entouré François II d'une garde extraordinaire. Le duc de Guise répondit par une ironie sanglante contre l'amiral et les *fidèles* de son parti, auxquels il voulait qu'on abandonnât le roi sans méfiance. Coligni en éprouva un tel ressentiment que le sang de son noble adversaire put seul étancher cette soif de vengeance.

Le cardinal de Lorraine, discutant les propositions des deux prélats, ne fut point de l'avis du concile national, par la raison que les dogmes dont il s'agissait avaient déjà été décidés; mais, une circonstance récente ayant modifié ses vues à l'égard des États-généraux, il ne s'opposa point à leur convocation.

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 22.
[2] Popelinière, l. 6.

La circonstance qui le déterminait n'était autre que les machinations du prince de Condé. En acceptant les États-généraux, les Guise voulaient forcer ce prince à se déclarer rebelle s'il refusait de s'y rendre, ou, s'il s'y rendait, le faire arrêter.

La conjuration qu'organisait Condé, et dont l'arrestation d'un de ses agents livra entièrement le secret aux princes lorrains, avait pour objet le renversement entier du royaume[1]. La convocation des États une fois arrêtée, sur la proposition de Coligni, le roi de Navarre et Condé devaient, en s'approchant du lieu de l'assemblée, s'emparer des principales villes qui se trouveraient sur leur chemin; pendant ce temps, le connétable, dont le fils était gouverneur de Paris, se serait rendu maître de cette capitale; la Bretagne et la Picardie, où les conjurés avaient des intelligences, auraient répondu à leur appel par une insurrection. La retraite ainsi assurée de toute part, le roi de Navarre et Condé se présentaient aux États avec une armée de calvinistes, arrachaient le gouvernement à Catherine de Médicis et aux Guise, et, après avoir fait déclarer François II mineur jusqu'à vingt-deux ans, ils s'emparaient de la régence conjointement avec Montmorenci.

Condé ne se laissa point décourager par l'arrestation de son agent, bien que la correspondance saisie eût divulgué ses desseins. L'intention des conjurés était de faire de Lyon leur place d'armes. Cette ville, riche et peuplée, contenait un grand nombre de calvinistes; elle ouvrait à ceux qui en seraient maîtres un vaste territoire, tant au delà qu'en deçà du Rhône et de la Saône; voisine de Genève, elle pouvait recevoir aisément du secours des Suisses et des protestants d'Allemagne; en cas de revers, il était facile d'en sortir et de gagner la frontière du royaume. Grace à la vigilance et à la fermeté des Guise, ainsi qu'à l'indécision du roi de Navarre, Ferrière-Maligny manqua le coup de main qu'il tenta sur Lyon[2] (5 septembre). Montbrun, chef des mécontents du Dauphiné, et Mouvans, chef de ceux de la Provence, durent s'enfuir en Suisse.

Vainqueurs par les armes, les Guise ne négligèrent rien pour que l'élection de députés sincèrement catholiques assurât leur ascendant au sein des États-généraux, et ils avaient en cela un avantage sur leurs adversaires : c'est qu'ils agissaient pour l'autorité royale qui, bien qu'affaiblie par les factions, était encore respec-

[1] Daniel, *Abrégé de l'Hist. de Fr.*, t. 7, p. 180.

[2] *Hist.* de Jean-le-Frère, l. 5; d'Avila, l. 2; Popelinière, l. 6; *Mém.* de Castelnau, l. 2, c. 9.

tée dans les provinces [1]. Ils augmentèrent encore la garde du roi, déjà si nombreuse. Enfin Meaux, d'abord indiqué pour le lieu de l'assemblée, ne leur paraissant pas assez sûr, parce qu'il était rempli de sectaires, ils choisirent Orléans, place où les deux parties de la France communiquent entre elles par la Loire. François II, quittant Fontainebleau, traversa Paris avec un appareil militaire qui ressemblait à une armée, et dénonça les Bourbon au parlement comme auteurs du tumulte d'Amboise et des troubles postérieurs [2]. Puis il se rendit à Orléans, dont les bourgeois furent désarmés avant qu'il y fît son entrée (18 octobre).

Le projet des Guise était de trancher la tête en deux coups, et simultanément, à la rébellion et à l'hérésie. Sommé de venir siéger aux États-généraux, le roi de Navarre et Condé se virent forcés de choisir entre l'obéissance et la révolte immédiate. A la vue de leurs partisans abattus et déconcertés, ils durent se résigner, et, quoiqu'ils n'ignorassent pas le danger auquel ils s'exposaient [3], ils arrivèrent à Orléans (30 octobre). Nul n'était allé au devant des deux frères, sinon leurs cousins, le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon. François II, en présence de qui ils parurent, reprocha sévèrement à Condé d'avoir allumé la guerre civile dans son royaume, cherché à surprendre ses principales villes, et même voulu attenter à sa personne et à celle de ses frères. Condé fut ensuite arrêté, et le roi de Navarre placé sous une rigoureuse surveillance. Madame de Roye, sœur de Coligni, et qui était, comme la princesse de Condé, sa fille, une zélée calviniste, fut enfermée au château de Saint-Germain-en-Laye, et l'on saisit tous ses papiers. Quant au connétable, quoique mandé à plusieurs reprises, il ne se hâta point de venir aux États.

Traduit devant une commission extraordinaire, chargée d'instruire son procès (13 novembre), Condé en déclina la compétence, demandant qu'on le renvoyât devant les pairs de France et le parlement de Paris, juges naturels des princes du sang. Le conseil privé du roi le débouta de son appel (15 novembre) et lui enjoignit de répondre aux commissaires, sous peine d'être réputé convaincu de lèse-majesté. Le procès s'instruisit donc, et la culpabilité du prince en ressortit avec une telle évidence qu'il ne tarda point à être condamné à mort. L'exécution de cette sentence, sus-

[1] Daniel, *Abrégé de l'Hist. de France*, t. 7, p. 184.
[2] *Hist. de France*, t. 11, p. 41.
[3] D'Avila, l. 2.

pendue un moment, parce qu'on voulait envelopper dans le châtiment le roi de Navarre et le connétable, devait avoir lieu le 10 décembre, jour de l'ouverture des États, lorsqu'une maladie subite de François II rendit l'espérance au parti protestant, qui semblait perdu sans retour. Un abcès ou fistule, que le roi avait depuis long-temps à l'oreille, ayant crevé intérieurement, la gangrène attaqua l'oreille et la tête.

Prévoyant le coup dont ils étaient menacés, les Guise pressèrent Catherine de Médicis de faire exécuter, sans tarder davantage, l'arrêt rendu contre le prince de Condé. Mais l'occasion était la plus favorable qui se fût encore présentée à la politique versatile de la reine-mère[1]. Pour la première fois, elle allait se trouver entre deux partis, dont l'un perdait, avec François II, ce qui avait fait sa force, dont l'autre n'avait point encore recouvré celle qu'il avait perdue. Essayer d'établir entre les deux factions ennemies une balance impossible à maintenir, sauf, si l'équilibre venait à se rompre, à se mettre à la tête de la plus forte pour écraser la plus faible, tel fut le projet de cette princesse ambitieuse, pour qui le bien et le mal, le juste et l'injuste, se trouvaient uniquement dans ce qui lui semblait favorable ou contraire à son ambition. D'après le conseil de L'Hôpital, Catherine refusa de consentir à la mort de Condé. Au moment où elle faisait ce refus, montrant au roi de Navarre la hache suspendue sur la tête de son frère et ses propres jours menacés, elle exigea de lui, pour prix de leur commune délivrance, qu'il renonçât à la régence et qu'il se réconciliât avec les Guise, que la reine-mère voulait abaisser, mais non pas entièrement abattre.

François II mourut le 5 décembre 1560, avant d'avoir accompli dix-huit ans et régné dix-huit mois. La fin prématurée de ce prince, en qui l'on avait remarqué de la piété, de l'éloignement pour les débauches et un bon naturel, remplit les calvinistes de joie. Ils publièrent que la mort de François II et celle de Henri II, son père, étaient des châtiments visibles de la justice de Dieu contre les persécuteurs du pur Évangile : c'était, en effet, mais dans un sens tout différent, un châtiment pour la France que Dieu voulait faire passer par l'épreuve des guerres de religion. Si François II eût vécu, les Guise, oncles maternels de Marie-Stuart, et par leur nièce tout-puissants sur l'esprit du roi, son époux, eussent désarmé l'hérésie.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 63.

CHARLES IX.

A la majorité imaginaire de François II succéda la minorité véritable de son frère Charles IX, âgé de dix ans et demi, en sorte que ceux qui allaient gouverner la France ne pouvaient plus se cacher derrière un fantôme royal[1].

La monarchie française ne reconnaissait aucune loi qui réglât les régences ou les tutelles pour les rois mineurs[2]. François II n'avait laissé à cet égard aucune disposition testamentaire. En l'absence d'un code politique et d'un testament, Antoine de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang, aurait pu revendiquer la régence : mais il n'avait pas la vigueur de caractère du prince de Condé son frère, et un engagement le liait vis-à-vis de Catherine de Médicis. D'un autre côté, le connétable Anne de Montmorenci, qui aurait pu élever des prétentions en qualité de premier officier de la couronne, était en disgrace et absent de la cour. Aussi, bien que Catherine de Médicis eût contre elle et son isolement au milieu des partis dont aucun ne lui était attaché, et cette présomption que les femmes, inhabiles à porter le sceptre lors même qu'elles étaient du sang royal, ne pouvaient exercer la régence lorsqu'elles étaient étrangères, ce fut elle qui l'emporta. Elle avait encore toute l'autorité maternelle sur Charles IX. Dès le 6 décembre elle le conduisit au conseil d'État, où le roi dit aux grands qu'il les priait d'obéir à ce que leur commanderait sa mère.

A peine François II était-il mort, que Catherine avait envoyé au devant du connétable, qui arriva à Orléans accompagné d'une forte escorte, rassurant par sa présence Antoine de Bourbon et Coligni. Il approuva que la reine se mît en possession du pouvoir, et que le roi de Navarre fût déclaré seulement lieutenant-général du royaume. Le prince de Condé se retira provisoirement au château de La Fère, en Picardie, jusqu'à ce que, par un arrêt du conseil et par un autre du parlement, il eût été déclaré innocent des crimes dont on l'avait accusé.

Les États-généraux ayant été ouverts le 13 décembre, des députés de la noblesse et du Tiers réclamèrent une réélection, disant qu'il leur fallait de nouveaux pouvoirs pour paraître devant le nouveau roi. Mais le conseil de Charles IX calcula que cette mesure

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 48.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 361.

accroîtrait les forces des huguenots et des mécontents qui se rapprochaient entre eux : il décida qu'il n'y avait pas lieu à une réélection, attendu que, par les lois du royaume, le mort saisissait le vif, et qu'en France l'autorité royale ne mourait point.

L'état des finances influa beaucoup sur les délibérations des députés. Les dettes de l'État s'élevaient à quarante-trois millions et demi ; les revenus se bornaient à douze millions deux cent soixante mille livres, et ils étaient absorbés par les dépenses courantes. L'exemple des princes protestants qui, en s'appropriant les biens ecclésiastiques, venaient de passer de la gêne à l'abondance, tenta beaucoup d'esprits : pour spolier le clergé, on se serait fait huguenot.

Les cahiers des trois ordres, présentés le 1er janvier 1561, récapitulèrent les vœux exprimés dans les cahiers de chaque bailliage, vœux que les députés de chaque ordre avaient simplement formulés en commun.

Le clergé demanda, entre autres choses, que l'on maintînt les ordonnances de François Ier et de Henri II, pour la répression de l'hérésie ; que l'on rétablît les élections pour les dignités ecclésiastiques et qu'on rendît l'inspection des écoles aux évêques. La noblesse ne s'accorda point pour une rédaction commune et présenta quatre cahiers, qui exprimaient quatre nuances d'opinion, depuis le maintien des lois répressives de l'hérésie jusqu'à la tolérance la plus absolue de tous les cultes. Le Tiers-État, d'accord avec le clergé pour le rétablissement de la Pragmatique-Sanction, demandait en outre la liberté des cultes, la réunion périodique des États, ou le gouvernement représentatif, la suppression des douanes intérieures, ou l'unité commerciale, et, agitant sur l'administration les questions les plus importantes, il semblait vouloir réformer toute la constitution.

Les délégués, chargés de visiter les cahiers des États, ayant fait leur rapport au conseil privé du roi, le roi de Navarre et le chancelier se présentèrent devant les trois ordres réunis, pour leur demander d'offrir à la couronne une aide plus efficace que l'application exclusive des biens du clergé à l'extinction des dettes publiques. Mais, les députés s'étant déclarés sans pouvoirs pour fixer de nouveaux impôts et régler définitivement les finances, ils furent renvoyés à leurs commettants, avec les états de finance qui leur étaient soumis, et les mesures proposées par le gouvernement. La séance de clôture eut lieu le 31 janvier. Un seul député de cha-

que ordre par province devait revenir le 1er mai de la même année, pour faire connaître la réponse de ses commettants.

Pendant les États d'Orléans, il y avait eu, grace aux intrigues de Catherine, une sorte de rapprochement entre les deux partis de la cour. Mais les cœurs étaient trop ulcérés pour qu'il fût durable. Le prince de Condé et les Coligni nourrissaient une haine mortelle contre les Guise; Jeanne d'Albret, reine de Navarre, calviniste fanatique, ne cessait d'exciter contre les princes lorrains son indolent époux [1]; enfin, le chancelier secondait ces efforts réunis, pour faire triompher ses idées. On eût bien voulu adjoindre à cette ligue le connétable, car on avait besoin de lui pour s'assurer de Paris, dont le maréchal de Montmorenci, son fils, était gouverneur. A Paris, se réunissaient les États provinciaux de l'Ile-de-France, et ces Etats, s'ils reconnaissaient le roi de Navarre pour régent du royaume et demandaient le renvoi des deux Guise, ministres de Charles IX, devaient entraîner le reste de la France. Quoique le connétable eût un attachement sincère pour la religion, on le gagna d'abord, parce qu'il avait des sujets de ressentiment contre les Guise. Le complot allait éclater; déjà les princes, Anne de Montmorenci, ses fils et ses neveux s'apprêtaient à monter à cheval pour se rendre dans la capitale, lorsque la reine, effrayée, manda en hâte le connétable auprès du roi, et lui fit donner l'ordre par le jeune prince de ne point abandonner sa personne. Plein d'un profond respect pour son roi, le vieillard obéit. Le roi de Navarre n'osant plus aller seul à Paris, le complot avorta.

Les États de Paris avaient été réunis pour nommer des députés à une nouvelle assemblée d'États-généraux, indiquée à Pontoise. Mais ils agitèrent dans leur réunion des questions si étranges sur l'administration du royaume, les sectaires et leurs chefs s'y montrèrent tellement à découvert, que le connétable n'hésita point à se séparer d'eux. L'audace et les violences des huguenots lui faisaient envisager l'avenir avec crainte.

En effet, dans les villes et les bourgades où ils se trouvaient les plus forts, ces hommes, qui demandaient la liberté pour eux, se saisissaient des églises catholiques, et y brisaient les autels et toutes les images [2]. Devenus les plus forts à Montauban, en 1561, les calvinistes chassent de la ville le clergé et les principaux catholiques;

[1] D'Avila, l. 2.
[2] *Hist. de France*, t. 11, p. 63.

ils pillent les églises, les chapelles et les monastères, et proscrivent entièrement l'exercice de la religion catholique[1]. A Pamiers, il existait une belle cathédrale qui fut détruite, ainsi que les autres églises et les couvents de ce lieu : cette fureur de destruction fut poussée si loin qu'on abattit l'évêché, les maisons des chanoines, celles de plusieurs catholiques et jusqu'à deux hôpitaux. La cathédrale de Lisieux fut pillée le 9 mai 1561, et ensuite les abbayes de Bernai, de Préaux et de Beaumont-en-Auge. Le 8 décembre de la même année, les calvinistes fondirent sur la cathédrale d'Amiens, et y répandirent le sang. A Meaux, où ils commençaient à dominer, ils brisèrent les croix et les images, et pillèrent l'église de Saint-Sanctin. A Orléans, ils tirèrent sur les catholiques pendant la procession de la Fête-Dieu, chassèrent les carmes de leur couvent et s'y installèrent; il y eut, le jour de Noël, une sédition excitée par eux : on abattit les croix sur les places publiques, et la terreur se répandit parmi les catholiques.

Quoique plusieurs des violences qui viennent d'être retracées eussent déjà affligé la religion au moment où notre récit est parvenu, Catherine ne laissait pas que d'assister aux discours des prédicateurs les plus hétérodoxes. Ce fut une raison de plus pour que le connétable se rattachât à la cause de la foi, traitée avec tant d'indifférence.

Le sentiment de ses devoirs comme chrétien fit oublier au vieillard ses rancunes personnelles; sa femme, Madelaine de Savoie, zélée catholique, et les prévenances du duc de Guise, qui se servit de l'intermédiaire du maréchal de Saint-André, achevèrent de le déterminer. Le connétable et le duc jurèrent de rester toujours unis pour la défense de la foi catholique, de la religion de l'État, et, afin de faire connaître publiquement leurs intentions, ils communièrent le jour de Pâques à la même table. Cette réunion fameuse du duc de Guise, d'Anne de Montmorenci et du maréchal de Saint-André est connue dans l'histoire sous le nom de *Triumvirat*[2] (6 avril).

L'alliance d'aussi puissants personnages dérangeait cet équilibre des partis que Catherine cherchait à maintenir. On la vit donc dès ce moment se tourner du côté du parti protestant et promettre au roi de Navarre des édits favorables aux sectaires, essayant de

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 13.

[2] D'Avila, l. 11; Brantôme, *Éloge du connétable*; *Add.* aux *Mém.* de Castelnau, l. 2, c. 5.

former avec lui et le chancelier un *Tiers-parti* qui pût balancer l'influence qu'allait prendre le triumvirat.

Cependant on conduisit Charles IX à Reims pour y être sacré, et il le fut par le cardinal de Lorraine, le 15 mai 1561. On prétexta cette cérémonie pour différer l'assemblée des États-généraux qui devait avoir lieu à Pontoise dans ce même mois.

Les ordonnances favorables au calvinisme que faisait rendre le chancelier assimilaient presque son culte à celui des catholiques. Prévoyant l'opposition du parlement, il dérogeait à l'ancienne coutume, en adressant directement ces ordonnances aux tribunaux inférieurs. Par une révolution inouïe, c'étaient les orthodoxes qui, dans le royaume très chrétien, étaient devenus les opprimés; et les calvinistes trahirent bien, en abusant de ce moment de prospérité, l'esprit de faction et d'indépendance qui caractérisait leur secte : leurs excès produisirent une commotion subite et générale dans le royaume. Reculant enfin devant l'emploi de moyens arbitraires aussi violents, la reine réunit le conseil royal et le parlement pour statuer de concert sur la liberté civile qu'il était convenable d'accorder aux sectaires [1]. Plusieurs membres du parlement, attachés secrètement à la prétendue réforme, et qui se rappelaient le sort d'Anne Du Bourg, ayant témoigné la crainte qu'on ne leur tendît un nouveau piége, on crut devoir leur donner une déclaration formelle qu'ils pourraient opiner librement. De ces conférences sortit une ordonnance connue sous le nom d'*Édit de juillet*, publiée à Saint-Germain, et qui ne fit qu'aigrir les sectaires, parce que, si l'on en excepte la peine de mort, qu'ils cessaient d'encourir lorsqu'ils étaient convaincus, les huguenots se retrouvèrent dans la même contrainte qu'autrefois, et surtout privés de la permission momentanée qu'ils avaient obtenue de s'assembler publiquement.

Deux événements d'une grande importance occupèrent bientôt les esprits : les États-généraux tenus à Pontoise et le colloque de Poissy, qui eurent lieu au moment où Marie-Stuart, veuve de François II, retournait dans sa patrie demi-sauvage, le cœur plein de l'image du jeune époux qu'elle avait perdu [2].

Cette princesse portait le deuil en blanc et chantait les élégies qu'elle composait elle-même, en s'accompagnant du luth.

Elle s'embarqua à Calais dans les premiers jours de septembre

[1] *Mém.* de Castelnau, l. 3.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 282.

1561 : elle vit périr un vaisseau en sortant du port. Appuyée sur la poupe de sa galère, et les yeux attachés au rivage, elle fondit en larmes quand la terre s'éloigna; elle demeura cinq heures entières dans cette attitude, répétant sans cesse : *Adieu, France! adieu, France!* Lorsque la nuit fut venue : *Adieu donc, ma chère France, que je perds de vue*, redisait-elle, *je ne vous verrai jamais plus.* Elle refusa de descendre dans la chambre de la galère; on étendit un tapis sur le château de poupe; elle s'y coucha sans prendre aucune nourriture. Elle commanda au timonier de l'éveiller au point du jour, si l'on apercevait encore les côtes de France. En effet la terre restait visible au lever de l'aurore, et Marie Stuart la salua de ces derniers mots : *Adieu la France! cela est fait : adieu la France! je pense ne vous voir jamais plus* [1].

Les députés des deux ordres laïques s'étaient réunis (août) à Pontoise au nombre de vingt-six; c'était plutôt une sorte de commission ou de comité qu'une assemblée d'États-généraux. L'ordre ecclésiastique se trouvait à Poissy.

L'administration du royaume fut confirmée, non sans peine, à la reine dans les États de Pontoise.

Le colloque de Poissy, que Catherine avait provoqué malgré les sages représentations du cardinal de Tournon, n'amena aucune conversion et ne fit qu'irriter les esprits. Du côté des catholiques on vit figurer les cardinaux d'Est, de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac et de Guise. Théodore de Bèze parla pour les protestants, avec quelques autres docteurs de l'Église calviniste [2]. Si l'on eût attendu quelque temps, on eût pu, sans prendre la peine de disputer contre eux, les mettre aux prises avec des docteurs luthériens qu'avaient députés quelques princes d'Allemagne, et offrir ainsi le spectacle frappant de la réforme s'élevant déjà contre elle-même, et, dès sa naissance, portant dans son sein des germes de division et de mort [3]. Les esprits s'aigrissant dans cette longue conférence, la reine demanda que l'on entreprît de concert la rédaction d'un formulaire qui pût satisfaire l'un et l'autre parti. C'était une tâche impossible, alors même que la question ne se fût débattue qu'entre les protestants, dont les uns étaient calvinistes, les autres zwingliens. C'eût été bien pis si les luthériens d'Allemagne eussent assisté au colloque, comme

[1] Brantôme.
[2] Popelinière, l. 7; De Thou, l. 28.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 75.

le cardinal de Lorraine le désirait[1]. On s'arrêta à établir la doctrine sur l'Eucharistie; mais la rédaction ambiguë des protestants n'ayant pu être admise par les docteurs catholiques, on se sépara (9 octobre) sans avoir obtenu d'autre résultat qu'une division plus profonde. Le P. Lainez, second général des jésuites, eut les honneurs de cette conférence, et son discours lui valut la confirmation de son ordre en France.

Pendant le colloque de Poissy, l'assemblée de Pontoise traitait des questions d'une haute importance. Les cahiers de ces États, rédigés sous l'influence du protestantisme, surpassèrent tout ce qu'on avait encore proposé de plus hardi. C'était une révolution complète, dont les députés nobles et bourgeois offraient le plan à la cour. Ils demandaient l'interdiction du conseil royal aux cardinaux, comme liés par serment au pape, qu'on osait qualifier de souverain étranger; aux évêques, comme obligés par leurs fonctions de résider dans leurs diocèses; aux princes étrangers, et enfin à tous ceux qui avaient manié les finances sous les derniers règnes, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte de leur gestion, non point à la chambre des comptes, mais aux États[2]. L'assemblée requérait encore que le conseil, jusqu'à la majorité de Charles IX, n'entreprît point de guerre offensive sans l'aveu des États, que le roi était supplié de convoquer de deux ans en deux ans. Elle voulait que l'Édit de juillet fût révoqué, et que des temples fussent accordés aux protestants pour le libre exercice de leur religion; que toute juridiction ecclésiastique fût abolie, et les abus réformés par un concile national; que la vénalité des charges fût supprimée; que tous les offices de judicature, police et finances fussent rendus amovibles, et les fonctionnaires assujettis à la réélection tous les trois ans. Les députés prétendaient éteindre la dette publique aux dépens du clergé, soit en saisissant la totalité du revenu des bénéfices non desservis par leurs titulaires et une partie considérable du revenu des bénéficiaires résidants, soit en vendant les biens-fonds de l'Église et déclarant toutes ses rentes rachetables au profit de l'État.

Proposer de telles mesures, c'était proposer la ruine du catholicisme en France. Évidemment l'assemblée de Pontoise ne comprenait pas l'esprit qui animait la majorité des peuples et le côté politique de la question religieuse. « En effet, dit un écrivain phi-

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 78.
[2] *Ibid.*, p. 70.

losophe[1], comment le peuple eût-il volontiers accepté la révolution religieuse? Il conservait seul les mœurs de ce moyen âge que les hautes classes avaient oubliées; dans les églises se concentraient, depuis des siècles, ses plaisirs, ses spectacles, ses réunions, les seules joies enfin qui l'aidassent à supporter sa pénible existence; les églises étaient ses splendides palais, où il respirait, libre et roi, au sortir de ses durs travaux et de ses misérables demeures. Et que lui offraient en échange ceux qui venaient proscrire ses croyances, supprimer ses fêtes, dissoudre ses associations, ses confréries, briser ses mille statues, ses resplendissantes *verrières*, anéantir toutes les merveilles de ses temples? Des mœurs décolorées et monotones, un culte aride et glacé, essentiellement antipathique avec le génie national (nous dirons mieux, avec le caractère de l'homme tout entier), qui fut toujours si avide de mouvement, d'émotions, de sensations fortes. Calvin et ses disciples pensaient-ils combler ainsi le vide immense qu'eût laissé la disparition de ce culte catholique si ingénieusement combiné pour frapper à la fois les sens, le cœur et l'imagination?

« La faveur que les nobles témoignaient au calvinisme était peut-être un motif de répulsion de plus aux yeux du peuple, qui put croire que la domination de la réforme serait celle de l'aristocratie nobiliaire, en voyant dans la moitié du royaume le *prêche* installé dans les manoirs féodaux.»

Catherine garda auprès d'elle Théodore de Bèze, à qui elle permit de prêcher dans la cour du château de Saint-Germain. Le prince de la Roche-sur-Yon, calviniste déguisé, chargé de diriger l'éducation de Charles IX, fit jouer devant lui des farces où les cérémonies de l'Église romaine étaient tournées en dérision.

Pendant que la reine-mère se faisait, en quelque sorte, de catholique protestante, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, de protestant se faisait catholique. Au colloque de Poissy, les dissidences des réformateurs avaient frappé ce prince, d'un caractère faible, mais d'un esprit juste et droit. Leurs excès au nom de la liberté des consciences durent lui répugner.

Le 26 décembre 1561, s'étant réunis dans une maison du faubourg Saint-Marceau pour entendre le prêche d'un de leurs ministres, ils se trouvèrent importunés par le bruit des cloches d'une église voisine qui appelaient les catholiques à vêpres. Quelques uns des leurs, qu'ils envoyèrent pour faire cesser ce bruit, s'ac-

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 80.

quittèrent de leur commission avec une telle hauteur, qu'excitant l'indignation des fidèles, ils furent maltraités et chassés de l'église. Ce fut le signal d'un épouvantable désordre : les réformés en armes se précipitent dans l'église, tuent un grand nombre d'assistants, et, assistés du chevalier du guet et de ses archers, ils brisent les objets du culte sacré, le tabernacle, l'autel, la croix, les images, les statues. Trente-deux prisonniers, prêtres ou bourgeois, furent conduits en prison par les protestants, au milieu d'une cité toute catholique. Ces prisonniers furent délivrés par ordre; mais la reine, intéressée à ménager en ce moment les sectaires, se borna à cette seule satisfaction de l'insulte et à la condamnation du chevalier du guet, qui fut pendu.

Le roi de Navarre s'étant réuni aux triumvirs, Catherine craignit de perdre son pouvoir[1]. Elle se tourna du côté des réformés, et, par l'entremise de L'Hôpital, que l'on voit toujours opinant pour le plus mauvais parti, elle conclut une alliance avec le prince de Condé et les Coligni. L'amiral, qui la croyait sincèrement calviniste, lui apprit alors, par un aveu indiscret, quelles étaient les ressources de sa faction. Il lui déclara qu'il s'offrait à elle comme l'organe de 2,150 églises réformées, répandues dans toute la France; qu'elle pouvait agir sans rien redouter du triumvirat; qu'elle ne manquerait ni d'argent ni de troupes pour soutenir son autorité, si l'on entreprenait d'y porter atteinte[2].

Le chancelier, appelant auprès de lui des députés qu'il avait choisis lui-même dans les huit parlements du royaume[3], dressa, de concert avec eux, l'ordonnance du 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants, dans toute la France, la tolérance de leur culte, à la seule condition qu'ils tiendraient leurs assemblées hors des villes. Cette ordonnance ne satisfit ni les protestants, parce qu'ils espéraient davantage, ni les catholiques, qui repoussaient ces concessions à la révolte, et qui ne voyaient pas sans douleur qu'on élevât autel contre autel dans le royaume très chrétien.

On put connaître alors dans quelle fausse position s'était placé le parlement, qui depuis si long-temps combattait à la fois pour la vraie religion et contre la puissance du Chef de l'Église[4]. Cette puissance, si elle eût été respectée en France comme elle l'avait été jadis et comme elle devait l'être, eût coupé à l'instant même

[1] D'Avila, l. 2.
[2] *Ibid.*
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 369.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 83.

le mal dans sa racine, et, la sentence qu'elle eût portée devenant obligatoire pour tous, le parlement où dominait toujours le parti catholique se fût trouvé dans le cas d'une résistance légitime contre la volonté même de son propre souverain; mais, parce que la magistrature avait voulu se rendre indépendante de l'autorité spirituelle, le cri de sa conscience contre un acte exorbitant de l'autorité temporelle fut interprété comme un cri de révolte. Elle apprit à ses dépens que ces deux autorités devaient exercer un empire égal, quoique bien différent, sur les sociétés chrétiennes; que, vouloir se soustraire à l'une, c'était se faire nécessairement esclave de l'autre. Lorsqu'il fut question d'enregistrer le monstrueux *Édit de janvier*, le parlement fit en vain à deux reprises des remontrances énergiques, et refusa l'enregistrement. Après les menaces on employa la violence, et il lui fallut céder. Les autres cours de justice du royaume fléchirent également devant l'appareil de la force militaire. Seul, le parlement de Dijon ne voulut pas vérifier l'édit.

La publication de l'Édit de janvier fit éclater tous les désordres qui en devaient être la conséquence : une infinité de calvinistes, qui n'avaient pas osé se montrer tels jusqu'alors, se déclarèrent; des religieux et des religieuses, foulant aux pieds leurs vœux solennels, apostasièrent publiquement; beaucoup de prêtres et de clercs allèrent se marier au prêche.

Le souverain pontife, profondément affligé de ces scandales, négocia auprès de la reine l'éloignement des imprudents et coupables conseillers qu'elle avait écoutés. L'ambassadeur d'Espagne et le cardinal de Ferrare, légat du pape, pressèrent Antoine de Bourbon d'user de toute l'autorité que lui donnait sa charge de lieutenant-général du royaume pour engager Catherine à renvoyer les Coligni, d'où venait tout le mal. Afin de stimuler sa lenteur et son indécision naturelles, ils lui insinuèrent qu'à ce prix ils lui feraient obtenir la restitution de la Navarre espagnole ou un équivalent à cette restitution.

Catherine crut trouver dans les instances du roi de Navarre une occasion favorable de se débarrasser en même temps et du triumvirat et des chefs des réformés, pour conserver seule le pouvoir. Elle consentit donc à l'éloignement de ces derniers à condition que les Guise et le maréchal de Saint-André quitteraient aussi la cour[1]. La séparation se fit à Saint-Germain sans difficulté : les

[1] Popelinière, l. 7.

uns y laissaient Antoine de Bourbon entre les mains du légat du pape et de l'ambassadeur d'Espagne; les autres y laissaient Catherine avec la frayeur qu'elle avait du triumvirat. Le duc de Guise se retira à Joinville; le cardinal, son frère, à Reims; les Coligni dans leurs terres, et le prince de Condé à Paris. Catherine emmena Charles IX à Monceaux, résidence royale située à quelque distance de Meaux.

Il y eut donc une espèce de trève pendant laquelle chaque parti s'occupa d'augmenter ses forces et de diminuer celles de son adversaire. Les chefs des huguenots auraient bien voulu se rendre maîtres de Paris, et Condé y entretenait des intelligences; mais l'hérésie avait fait peu de progrès parmi la population parisienne. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine avaient négocié auprès des princes allemands de la confession d'Augsbourg, pour les empêcher de porter assistance aux protestants de France. Le roi de Navarre venait de se lier, entre les mains du légat du pape et de l'ambassadeur d'Espagne, d'une manière irrévocable à la cause du catholicisme : il était convenu de forcer le prince de Condé à quitter Paris, et de rappeler autour de lui les chefs catholiques.

Condé, devinant ce qu'on projetait contre lui, résolut de prévenir ses adversaires, en introduisant dans la capitale cinq ou six mille de ses partisans qui l'aideraient à s'en rendre maître. La chose ne put se faire si secrètement que la bourgeoisie n'en fût instruite. Le roi de Navarre appela aussitôt le duc de Guise à la défense de la capitale du royaume et de la véritable religion.

Ce prince part de Joinville avec une escorte et arrive à la petite ville de Vassy, à l'heure où les protestants tenaient leur prêche dans une grange voisine d'une église catholique. Le duc s'y faisait dire la messe, quand les huguenots entonnèrent leurs psaumes. Il les fit prier d'interrompre un instant leurs chants. Ils n'en voulurent rien faire, et une rixe s'éleva entre eux et les gens envoyés par le duc. Les deux partis en étaient venus aux coups, lorsque le prince se présente pour arrêter la querelle et reçoit, dans le tumulte, un coup de pierre dans le visage. La vue de son sang qui coule exaspère ses hommes déjà furieux, une horrible mêlée en est la suite, et un auteur protestant[1] porte à quarante-deux le nombre des morts, que l'exagération du parti fit monter à plusieurs cer taines.

[1] Popelinière, *Hist. des cinq rois*, p. 148; *Mém.* de Castelnau, l. 3, c. 7; *Mém.* de Brantôme; d'Avila, l. 3.

La nouvelle de cette déplorable rencontre excita une irritation terrible parmi les protestants. Théodore de Bèze courut à Monceaux demander au roi et à la reine-mère justice de ce qu'il appelait un attentat.

Cependant le duc de Guise continuait sa marche vers Paris, où il arriva le 16 mars. Il y fut reçu au milieu d'un brillant appareil. Saint-André et le connétable s'étaient réunis au duc.

La capitale se trouva alors partagée en deux partis. Le prince de Condé, réunissant autour de lui ses adhérens, protégeait à main armée les prêches de Popincourt et du faubourg Saint-Marceau. Mû, moins par la religion que par l'ambition, il saisit avec empressement le poste de chef du parti huguenot, qui flattait cette dernière passion dans son cœur [1]. Mais il avait à lutter contre Guise, le connétable, Saint-André, qui pouvaient lui opposer trois mille chevaux contre quelques centaines d'hommes qui l'entouraient. Le roi de Navarre était allé retrouver à Monceaux la reine qui l'avait appelé. Elle eût voulu tenir aussi sous sa main le duc de Guise, afin de pouvoir abattre d'un seul coup le parti dont ils étaient les chefs, en les retenant prisonniers; mais Guise était trop habile pour ne pas deviner le piége. Il fit au contraire inviter le roi de Navarre à revenir à Paris, et celui-ci, de retour dans cette ville, notifia à son frère Louis de Condé d'en sortir. Sur son refus, il lui en fit transmettre l'ordre par Catherine, qui ne le donna qu'à regret. Condé partit le 25 mars pour se retirer à Meaux.

La reine, fidèle à son funeste système politique, s'était retirée avec le roi à Fontainebleau, où elle attendait que Condé vînt la retrouver et la mettre à la tête de son parti; mais les triumvirs avaient prévu l'influence que la présence du roi et de la reine-mère assurerait au parti des réformés, et le prétexte de légitimité dont ceux-ci couvriraient leur révolte. Ils prévinrent Condé, et le 31 mars, quand il arriva à Fontainebleau, il n'y rencontra ni le roi ni la reine, qu'Antoine de Bourbon et les triumvirs venaient d'emmener à Paris.

Désespéré de l'inutilité d'une tentative qui ne lui laissait désormais que le titre de rebelle, Condé se décida sur-le-champ à la guerre civile. Il se dirigea sur Orléans à la tête de quinze cents cavaliers, et arriva le 2 avril 1562 dans cette ville dont il voulait faire la place d'armes des huguenots. La majorité des Orléanais était protestante. Là se réfugièrent les ministres de la réforme,

[1] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 371.

dont le connétable avait fait raser les prêches et brûler les chaires à Paris. L'amiral de Coligni et d'Andelot s'y trouvaient aussi, et signèrent, le 11 du même mois, un acte d'association avec le prince et plusieurs autres seigneurs. En même temps, ils émirent des proclamations dans lesquelles ils représentaient le jeune roi et sa mère comme prisonniers des triumvirs, et ne pouvant plus que donner des ordres extorqués par la violence. Condé fit aussi passer au parlement une justification de sa conduite; mais le parlement la repoussa. Une déclaration du roi démentit bientôt les assertions des huguenots.

En pénétrant par surprise dans Orléans, Condé, Coligni et d'Andelot avaient d'abord promis à tous les habitants paix, protection et entière liberté de conscience : mais cette modération apparente dura peu [1]. De nouveaux renforts leur étant arrivés, ils lèvent le masque, renversent les autels, abattent les images, et enlèvent toutes les richesses des églises : l'or et l'argent furent fondus pour leur usage. Tout exercice de la religion catholique fut aboli, et des vexations continuelles forcèrent les prêtres et les habitants fidèles à quitter la ville [2]. Depuis, ils abattirent en tout ou en partie dix-neuf églises de la même ville, sans parler de plusieurs chapelles. Coligni, traversant le diocèse d'Orléans avec ses troupes, pillait et renversait de tous côtés des églises sur son passage : il y en eut trois cents détruites en Beauce dans cette seule occasion, et presque tous les monastères du diocèse furent changés en ruines. Coligni, ayant pris d'assaut la petite ville de Mortagne, fit périr la plus grande partie des prêtres qui s'y trouvèrent.

Le parti huguenot s'était constitué de manière à pouvoir transformer au premier signal, en organisation politique et militaire, son organisation religieuse [3]. Ainsi, ce n'était pas seulement la liberté des cultes qu'il demandait : c'était, on ne saurait trop le répéter, une véritable révolution qu'il méditait dans l'État, et les intérêts religieux s'étaient compliqués d'intérêts politiques.

La guerre n'était pas encore commencée, et déjà l'on avait vu toutes les horreurs qu'elle n'entraîne ordinairement qu'à sa suite. A peine la nouvelle du prétendu massacre de Vassy et de la prise d'Orléans s'est-elle répandue dans les provinces, que de toutes parts les protestants courent aux armes, s'emparent d'un grand nombre de

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 13.

[2] *Annal. Eccles. Aurel.*, par La Saussaye, 1615, in-4°.

[3] *Hist. de France*, t. 11, p. 97.

villes, entre autres de Rouen, et se livrent aux plus grands excès. Le parti calviniste ayant surpris la ville de Coutances (août 1562), les églises y furent pillées, et l'évêque placé sur un âne et emmené ainsi captif à Saint-Lô [1]. Pour joindre la dérision à la violence, on l'avait fait asseoir sur l'animal, la tête tournée du côté de la queue. Le prélat parvint cependant à s'échapper. Dans la même province, les abbayes de la Valasse, de Saint-Étienne et de la Trinité à Caen, d'Aulnay, de Savigny, d'Ivry, de Saint-Martin-de Séez, de Saint Pierre-sur-Dive, etc., furent pillées ou détruites. L'or et l'argent des églises dévastées et profanées étaient employés à faire la monnaie dont Condé payait ses soldats. La fureur des huguenots se tourna contre les plus beaux monuments; et d'un bout du royaume à l'autre s'étendirent ces dévastations à jamais déplorables, qui devaient dépouiller la France de milliers de chefs-d'œuvre, multipliés par la main féconde de l'art chrétien Ce qui avait été bâti en quatre cents ans était renversé en un jour [2]. Ces fanatiques, s'animant à détruire ce qu'ils nommaient les symboles de l'idolâtrie, profanèrent les autels, traînèrent les images et les reliques dans la boue, ou les brûlèrent et en jetèrent les cendres au vent: aussi le parlement enjoignit-il, par un arrêt, à toutes sortes de personnes de leur *courir sus*, et de les tuer comme *gens enragés et ennemis déclarés de Dieu et des hommes.*

Ce fut dans les provinces du midi, dans la Guienne, le Languedoc et le Dauphiné, que l'on commença à se battre, et les protestants y firent éclater en beaucoup de lieux, par d'odieuses violences, leur haine contre l'Église catholique. Ainsi, à Saint-Jean d'Angely, Arnault Roland, maire de la ville, dévasta l'église de l'abbaye Saint-Jean, et força les religieuses de se retirer à Taillebourg [3]. A Saint-Maixent, l'abbaye fut pillée, les autels détruits, les reliques et les images brûlées ou foulées aux pieds. L'abbaye de l'Étoile, également dans le diocèse de Poitiers, fut abandonnée aux flammes. Genlis d'Yvoy, chef calviniste, pille l'église de Saint-Sulpice de Bourges et chasse les religieux du monastère. Le 6 mai de cette année 1562, les protestants s'emparent de Béziers, dépouillent la cathédrale, profanent les tombeaux et les reliques, et changent l'église en écurie. La ville de Saint-Gilles, au diocèse de

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. I, p. 16.

[2] *Hist. de France*, t. 11, p. 98.

[3] *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 14.

Nîmes, ayant été prise par eux, ils détruisent les églises et les couvents, pillent les reliques, les livres et les manuscrits. Dans le même temps, ils mettaient tout à feu et à sang dans le diocèse d'Uzès : le couvent du Pont-Saint-Esprit fut renversé par le baron des Adrets. Les églises de Montpellier furent profanées et teintes du sang de plusieurs chanoines et religieux : Gariel compte jusqu'à quarante-six églises abattues dans cette ville et dans ses faubourgs. Ces outrages soulevaient presque partout contre les huguenots le peuple et les paysans [1].

Le parti huguenot tirait sa force de la réunion des hauts seigneurs avec les simples gentilshommes, et sans la fermeté de Blaise de Montluc, commandant pour le roi dans la Guienne, et l'arrivée de quelques auxiliaires d'Italie qui se joignirent aux garnisons françaises, c'en était fait peut-être en France de l'autorité royale et de la religion [2]. Les réformés dominaient dans la plupart des villes bâties le long de la Loire et qu'ils possédèrent bientôt : Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Bourges. L'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis étaient pour eux; ils étaient en minorité dans la Bourgogne, la Picardie, la Bretagne; leur nombre balançait en Champagne celui des catholiques; ils se partageaient à peu près les provinces du midi.

Dans des circonstances aussi critiques, le chancelier de L'Hôpital osa proposer au duc de Guise, au connétable et au maréchal de Saint-André, de s'éloigner de la cour, en même temps que Condé déposerait les armes. Cette proposition inadmissible ne fit que témoigner de l'inexpérience politique ou de la mauvaise volonté du chancelier : on l'exclut des conseils de guerre.

Si les catholiques avaient été surpris un moment par la révolte des réformés, ils reprirent bientôt leurs avantages. Les Guise, qui avaient en Champagne leurs principaux fiefs et de nombreux et puissants partisans, y furent victorieux. Tavannes, en Bourgogne, La Fayette, sur la Haute-Loire et l'Allier, s'attachèrent à dissiper les protestants, plutôt qu'à les faire périr et à renverser leurs temples; ils répandirent peu de sang. Ainsi n'agissait pas le féroce baron des Adrets, qui porta la désolation dans le Dauphiné, dans le Forez et à Lyon [3]. Il ne fallait rien moins pour l'arrêter qu'un homme d'une énergie égale à la férocité de ce chef protestant; ce fut Montluc, frère de l'évêque de Valence. Dans tout le midi,

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 373.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 101.
[3] Alart, *Vie du baron des Adrets.*

les caractères se montrèrent plus ardents, les haines plus acharnées, et la guerre civile fut accompagnée de plus de calamités. Les réformés perdirent Toulouse, que les catholiques leur arrachèrent. Toutes les villes du Languedoc leur furent successivement enlevées, à l'exception de Montauban qui, trois fois assiégé, trois fois repoussa les catholiques.

La Normandie avait été exposée à toutes les fureurs de l'hérésie. L'armée royale parut dans cette province, et Rouen fut pris d'assaut le 26 octobre. C'est au siége de cette ville que, le 15 octobre, le roi de Navarre reçut une blessure dont il mourut le 17 novembre [1]; laissant pour héritier son fils Henri, âgé de neuf ans, alors en Béarn, et élevé par sa mère dans les principes de la religion protestante.

Pendant le siége de Rouen, un homme fut envoyé pour assassiner le duc de Guise. Saisi avant l'attentat, il allégua les motifs de religion pour excuser son crime. « Si votre religion, lui dit le héros » chrétien, vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, » la mienne m'ordonne de vous pardonner; allez, je vous rends » votre liberté; et jugez par là laquelle des deux religions est la » meilleure. »

Condé et Coligni recevaient à Orléans les nouvelles les plus désastreuses. Incapables de résister par eux-mêmes aux forces du roi, augmentées d'auxiliaires étrangers, ils firent appel à l'Angleterre. Élisabeth demandait le Havre, nouveau Calais pour elle : les protestants le lui abandonnèrent, poussant ainsi l'obstination de la révolte jusqu'à la trahison. L'acte avait été dressé et signé le 20 septembre 1562 [2]. Six mille Anglais, dont la moitié devait tenir garnison au Havre, étaient débarqués dans ce port. C'est là ce qui avait fait pousser si vivement le siége de Rouen. D'Andelot amena aussi de l'Allemagne huit mille Allemands, qui relevèrent le courage de son parti, et remirent Condé en état de tenir la campagne [3].

Le prince marcha sur Paris [4], et sur son passage il fit pendre les prêtres d'une ville qu'il traversait. La reine l'arrêta par ses négociations [5]. Elle n'avait pas le dessein de faire la paix, mais elle voulait donner le temps au duc de Montpensier de venir au secours

[1] *Mém. de Casteln.*, l. 3, c. 13.
[2] Traité de Haptoncourt, ou *Recueil de traités*, par Léonard, t. 2.
[3] Popelinière, l. 6.
[4] *Mém.* de Castelnau, l. 4, c. 3.
[5] D'Avila, l. 3.

de la capitale avec sept mille hommes de troupes qu'il commandait. Ces délais, avantageux pour le parti qui avait dans sa main les troupes régulières et l'administration de l'État, refroidirent au contraire le zèle des nobles protestants qui se lassaient de tenir les champs à leurs frais. Condé fut donc obligé de se replier sur le Havre [1].

Montmorenci lui coupa le chemin près Dreux. Là, les deux armées se livrèrent, le 19 décembre 1562, cette bataille célèbre que ses diverses circonstances rendent une des plus extraordinaires dont il soit fait mention dans l'histoire [2]. Elle dura depuis midi jusqu'à sept heures du soir avec diverses chances de succès; enfin, elle se décida pour les catholiques. Le connétable, chef de l'armée catholique, et Condé, chef de l'armée protestante, qui, dans cette rencontre, avaient fait preuve d'une grande bravoure, mais non d'une savante tactique, tombèrent prisonniers chacun entre les mains du parti opposé. Le maréchal de Saint-André fut tué. Le duc de Guise, qui détermina la victoire, demeura le seul chef du parti catholique. Coligni, devenu de son côté le seul chef du parti protestant, opéra sa retraite en bon ordre et conduisit d'abord le reste de son armée vers la Loire; mais bientôt il changea d'idée.

Rien ne fit plus d'honneur au duc de Guise que la manière noble et généreuse dont il en usa avec le prince de Condé, le plus grand ennemi qu'il eût au monde [3]. Il lui rendit tous les honneurs dus à sa naissance, plaignit son infortune, et lui demanda son amitié. Ils soupèrent ensemble, et comme, dans l'embarras où l'on était après une telle journée, il ne se trouva qu'un lit à la disposition du duc, ils couchèrent cette nuit tous deux dans le même lit. Le prince de Condé ne put dormir : le duc de Guise ne fit qu'un somme.

La nouvelle de la victoire de Dreux répandit la joie dans Paris; Catherine seule ne partagea point le contentement universel. Elle voyait dans le triomphe de l'un des partis la ruine de son influence. Quand la nouvelle prématurée de la victoire des protestants à Dreux s'était répandue dans Paris, elle s'était contentée de répondre : *Eh bien! nous dirons la messe en français.* Mais le duc de Guise, désormais sans rivaux, jetait un éclat si brillant, qu'il eût été plus qu'imprudent d'essayer de lui retirer le pouvoir.

D'ailleurs, il fallait dans les circonstances actuelles une tête aussi

[1] *Mém.* de Castelnau, l. 4, c. 4.
Discours politiques et militaires du sieur de La Noue; Popelinière, l. 9.
[2] Daniel, *Abrég. de l'hist. de France*, t. 7, p. 257.

forte, une main aussi vigoureuse que celle de François de Guise.

Le parti protestant était loin d'être abattu. Coligni avait repris la route de la Normandie, où il recouvra plusieurs places importantes, Bayeux, Avranches, Honfleur, et où il reçut de nouveaux renforts de l'Angleterre. La petite ville de Sulli-sur-Loire, où les ecclésiastiques du pays venaient de se réfugier, ayant été surprise par ses troupes (14 janvier 1563), trente-six prêtres y furent tués et les autres jetés dans la Loire. A Pithiviers, dans la même province, tous les prêtres que les calvinistes pouvaient trouver étaient pendus. A Meaux, la cathédrale et tout ce qu'elle contenait furent livrés au pillage; l'église et l'abbaye de Saint-Faron furent aussi dévastées et profanées; l'église du Châge fut détruite. L'église et l'abbaye d'Hautvilliers, au diocèse de Reims, subirent le même sort. Ces crimes, accomplis sur divers points, appelaient une répression.

Le duc de Guise ne perdit point son temps à poursuivre Coligni. Le 5 février 1563, il vint camper à la tête de vingt mille hommes devant Orléans. D'Andelot, frère de l'amiral, défendait cette place. Quelque courage, quelque énergie que déployât ce chef, il allait céder au prince lorrain, lorsqu'il dut sa délivrance et celle d'Orléans à un crime épouvantable, qui replongea la France dans les maux dont elle se voyait déjà délivrée. Le 18 février, veille du jour qu'il avait désigné pour une attaque générale de la place, le duc fut blessé mortellement d'un coup de pistolet, que lui tira de derrière une haie Jean Poltrot de Merey, gentilhomme angoumois, et protestant fanatique[1]. Sept jours après, il succomba à sa blessure et mourut âgé de quarante-quatre ans, comme il avait vécu, en héros et en chrétien.

De tous les hommes qui furent appelés au gouvernement à cette époque malheureuse, François de Guise fut peut-être le seul qui eût compris le véritable esprit de la réforme, où la révolte contre la puissance politique était une suite nécessaire de la révolte contre l'autorité religieuse. Il avait, dans la force de sa volonté, dans l'autorité que tant d'exploits et de services lui avaient acquise, dans son expérience, dans le bonheur qui avait constamment accompagné toutes ses entreprises, dans la confiance qu'il avait inspirée à tous ses concitoyens; il avait, disons-nous, lui seul, ce qu'il fallait pour détruire jusque dans sa racine un mal qui menaçait lui-même de tout détruire[2].

[1] Castelnau, l. 4, c. 10.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 114.

L'assassin, monté sur un excellent genêt d'Espagne, avait pris la fuite et s'était soustrait à toutes les recherches; mais, s'étant égaré dans la nuit, il revint tomber avec le jour au milieu des avant-postes catholiques. Poltrot de Merey faisait le métier d'espion au service de l'amiral de Coligni, et il avait long-temps médité le meurtre qu'il venait de commettre. Il ne nia point son crime; mais il déclara y avoir été excité par Coligni, le comte de La Rochefoucauld et Théodore de Bèze [1]. Sa rétractation et la justification embarrassée que fit paraître Coligni n'empêcheront point qu'un soupçon grave ne pèse sur la mémoire de l'amiral. Poltrot, condamné, fut écartelé le 18 mars.

La mort du duc de Guise souleva une vive indignation parmi les peuples; mais elle rapprocha les chefs des partis. Catherine et L'Hôpital ne se trouvèrent plus gênés dans leurs plans de conciliation : le connétable, prisonnier, n'avait aucune opposition à y faire; Condé y retrouvait le pouvoir et l'espérance d'être nommé lieutenant-général du royaume. Coligni et les plus ardents religionnaires repoussaient la paix : ils voulaient plus que ne leur accordait le résultat des conférences tenues à Orléans entre Catherine et les deux prisonniers de Dreux. L'*Édit de janvier* fut rétabli sous le nom d'*Édit d'Amboise* (19 mars 1563), avec des modifications. Les protestants n'avaient plus qu'une seule ville par bailliage, où ils pussent exercer leur culte, mais la liberté de conscience leur était garantie en tout lieu. Cet édit conservait la liberté du culte aux grands seigneurs dans l'étendue de leur haute justice, aux gentilshommes dans leur famille, mais il l'ôtait réellement au peuple [2] : aussi ne put-il apaiser aucune des passions populaires, et il était évident que les chefs du parti protestant n'avaient songé qu'à leur intérêt personnel. Toutefois, une paix simulée suivit ces négociations, et l'État, toujours flottant entre deux partis, retomba dans cette position fausse d'où le duc de Guise avait voulu le tirer. Le parlement refusa long-temps d'enregistrer l'édit; il y fut contraint, mais il ne voulut pas en entendre la lecture. La reine chercha aussi à se justifier auprès du pape et des princes catholiques des concessions qu'elle venait de faire aux hérétiques : elle continua de négocier le mariage de Charles IX avec la petite-fille de l'empereur, et, pour apaiser le connétable auquel on n'avait pas rendu la charge de grand-maître de la mai-

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 125.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p 384.

son du roi, elle fit obtenir à Damville, son fils, le gouvernement de Languedoc.

C'est surtout sur le Béarn qu'il faut fixer ses regards, pour voir quel était l'esprit protestant, que Catherine ménageait dans l'intérêt de son influence personnelle. Jeanne d'Albret, souveraine de ce petit État, où elle favorisait la réforme depuis quelques années, se déclara tout-à-fait en 1563, fit publiquement la cène, attira des ministres de tous côtés, dépouilla le clergé orthodoxe de ses biens, et prit des mesures pour détruire la religion catholique[1]. Par un de ses édits, les magistrats devaient, sous peine de mort, empêcher les processions de la Fête-Dieu[2]. Les protestants ayant pillé la cathédrale de Lescar, la reine, pour consacrer en quelque sorte ce désordre par sa présence, vint le lendemain avec pompe faire la cène dans la même église. Ses commissaires chassaient les prêtres des paroisses, et y installaient de force les ministres. Une ordonnance du 3 juin 1563 enjoignait à tous les habitants de Sauveterre d'assister aux prédications des ministres, sous peine de rébellion : les prêtres mêmes et les religieux étaient compris dans cet ordre. Les États du Béarn présentèrent des remontrances qui ne furent pas écoutées. Les catholiques étaient exclus par Jeanne de toutes les places, et elle n'accordait de faveur qu'à ceux qui embrassaient la réforme. Ce système de partialité ayant excité quelques émeutes, les ministres en profitèrent pour demander l'entière abolition du culte catholique en Béarn. Ainsi, par une contradiction étrange, dans le temps même où les protestants sollicitaient si fortement en France la liberté de conscience, ils voulaient l'interdire aux catholiques dans un pays où ils se sentaient appuyés.

Après avoir exposé l'état intérieur de la France, il convient que nous précisions ses relations extérieures.

Le duc de Savoie avait réclamé les places fortes du Piémont, qui devaient lui être rendues en vertu du traité de Cateau-Cambrésis. Un traité de Blois, du 8 août 1562, confirma ses droits, mais il consentit à laisser à la France une entrée en Italie par les places de Pignerol, la Pérouse et Savillan, qu'elle conserva[3]. Tel était de ce côté le résultat de la guerre civile.

D'un autre côté la reine d'Angleterre, Élisabeth, redemandait Calais en vertu du même traité de Cateau-Cambrésis, et, comme

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 22.

[2] *Hist. des troubles du Béarn*, par Poyedavant, t. 1, p. 169.

[3] Guichenon, *Hist. de Savoie*.

gage de cette restitution, elle gardait le Havre qu'elle s'était fait livrer par les protestants. Catherine le fit attaquer le 6 juillet 1563. Les Anglais capitulèrent le 28 du même mois, et le traité de Troyes, du 11 avril 1564, réconcilia les deux reines, mais sans reconnaître encore les droits de l'un des deux royaumes sur Calais [1].

Après la prise du Havre, Catherine conduisit à Rouen Charles IX, âgé de quatorze ans, et l'y fit (17 août 1563) déclarer majeur par le parlement de cette ville [2]. Cette démarche déplut également et aux chefs catholiques et aux chefs protestants, qui y virent une résolution formelle de les exclure du gouvernement. Le parlement de Paris, où ces sortes d'actes solennels concernant la personne des rois avaient lieu d'ordinaire, conçut un vif déplaisir de s'être vu préférer le parlement de Rouen, et il le manifesta par ses remontrances; mais le jeune roi, dont la reine et le chancelier avaient dicté la réponse, lui commanda de rester renfermé dans ses attributions judiciaires.

L'accusation de complicité de Coligni dans le meurtre du duc de Guise avait été portée aussi devant le conseil du roi : Charles IX suspendit les débats, en imposant silence aux accusateurs et aux accusés pour trois ans [3]. C'était un expédient comme la reine les aimait; mais il éloignait le péril sans en détruire la cause, et la haine restait vivace au fond des cœurs. François de Guise laissait derrière lui un redoutable vengeur, Henri, d'abord prince de Joinville, maintenant duc de Guise, âgé de douze ans et demi, et surnommé depuis le *Balafré*. Il faut remonter jusqu'aux Romains, pour retrouver cette hérédité de gloire et de génie dans la même famille. C'est ici le point le plus élevé de la seconde aristocratie. Plus civilisée et plus intelligente, elle jeta, en expirant, autant d'éclat que la première [4].

Cependant, dès le 18 janvier 1562, le concile de Trente avait repris son cours. Il fut clos en 1563, et le cardinal de Lorraine en rapporta les décrets en France. « Sitôt qu'il fut arrivé, on envoya » quérir les présidents de la cour et gens du roi pour voir les dé- » crets du concile... Et, la matière mise en délibération, le procu- » reur-général proposa au conseil que, quant à sa doctrine, ils n'y » voulaient toucher, et tenaient toutes choses, quant à ce point, » pour saines et bonnes, puisqu'elles étaient déterminées par con-

[1] *Mém.* de Castelnau, l. 5, c. 7; *Recueil de traités*, par Léonard, t. 2.
[2] *Mém.* de Castelnau, l. 5, c. 4.
[3] D'Avila, l. 3.
[4] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 283.

» cile général et légitime; quant aux décrets de la police et réfor-
» mation, y avaient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits
» et prérogatives du roi et priviléges de l'Église gallicane, qui em-
» pêchaient qu'elles ne fussent reçues ni exécutées [1].» Ainsi, quoique l'on sentît, et même qu'on exagérât le besoin de réformation, on refusait les réformes adoptées par le concile. L'Hôpital osa même faire écrire le jurisconsulte Charles Du Moulin contre des décisions généralement reçues sans restriction dans le reste de la chrétienté.

Catherine crut devoir profiter de cet instant de paix pour montrer Charles IX aux provinces et les attacher à sa personne. Depuis le mois de mai 1564 jusqu'au mois de décembre 1565, la reine, son fils et sa brillante cour, visitèrent à peu près toutes les provinces de France. Elle avait d'ailleurs un but caché en entreprenant ce voyage. Le prince de Condé, que l'on aurait cru livré tout entier aux plaisirs, n'en entretenait pas moins avec les Coligni, demeurés irréconciliables, des rapports étroits que cimentaient leurs intérêts communs. La famille des Guise, où brillaient encore des personnages éminents, entre autres le cardinal de Lorraine qui venait de figurer au concile de Trente, cette famille, soutenue de la faveur populaire, maintenait avec le pape et l'Espagne des relations toujours intimes, et se présentait de nouveau comme la plus sûre espérance de l'État et de la religion. Enfin, le connétable s'indignait d'une paix qui était son ouvrage, mais qui lui avait fait perdre toute participation au gouvernement. C'était pour prévenir les dangers dont la menaçaient ces dissensions secrètes que la reine avait entrepris son voyage. Incapable de prendre franchement un parti décidé, elle préférait employer la ruse et l'adresse.

Le roi se dirigea d'abord vers la Lorraine [2], et Catherine en profita pour séparer quelques-uns des princes allemands de leur alliance avec les huguenots de France.

Deux ordonnances furent datées du château de Roussillon en Dauphiné.

L'une fixa le commencement de l'année au 1er janvier. L'année s'ouvrait auparavant le samedi-saint, après vêpres, ce qui, par la mobilité de ce jour, produisait des aberrations chronologiques. La société moderne étant née du christianisme, l'année en avait pris l'ère; elle renaissait avec le Christ [3].

[1] Lettre de Jean de Morvilliers à son neveu, l'évêque de Rennes.
[2] *Mém.* de Castelnau, l. 4, c. 9.
[3] Châteaubriand, *OEuvr., compl.* t. 5 *ter*, p. 285.

L'autre édit diminua considérablement les avantages accordés aux huguenots par celui d'Amboise.

A Bayonne, les espions du parti calviniste remarquèrent avec inquiétude les fréquentes conférences de Catherine avec le fameux duc d'Albe, qui était venu à la suite de la reine d'Espagne, Élisabeth, fille de Henri II, et femme de Philippe II. On remarqua en outre que sur sa route le jeune roi faisait démanteler les fortifications des places qui lui paraissaient suspectes, élevait des citadelles auprès des grandes villes dont on soupçonnait la fidélité, et publiait des interprétations de l'édit d'Amboise, mais qui restreignaient les libertés accordées aux protestants. On devine quelles méfiances durent s'élever dans l'esprit des sectaires.

On essaya en vain de les diminuer, en opérant une réconciliation entre les deux maisons de Guise et de Châtillon. Une assemblée des notables du royaume avait été convoquée à Moulins, et le silence imposé pour trois ans aux parties sur le meurtre du duc de Guise expirait cette même année, 1566. Au lieu de juger l'affaire, car on craignait Coligni qui ne s'était présenté une première fois pour se défendre qu'au milieu d'une escorte redoutable, on tenta de rapprocher les deux ennemis. Ils y consentirent avec beaucoup de peine : Coligni jura qu'il était innocent, et le jeune Guise feignit de le croire. Le maréchal de Montmorenci, secrètement attaché au parti protestant, tendit aussi la main au cardinal de Lorraine, revenu de Trente, et qu'il avait gravement insulté à son retour. Puis l'on se sépara, mais la réconciliation n'était qu'apparente.

Une première ordonnance de Moulins réunit et assimile les domaines possédés par le roi aux domaines de la couronne. Une autre ordonnance de Moulins, pour la réformation de la justice, fait encore aujourd'hui le fond du droit commun dans le Code civil.

Dans le cours de cette année 1566, Jeanne d'Albret, qui se trouvait alors à la cour de France, rendit (juillet) une ordonnance qui établissait dans le Béarn l'exercice de la prétendue réforme [1]. Étant revenue peu après dans ses domaines, elle proscrivit entièrement celui de la religion catholique, malgré les représentations réitérées des États du pays, et quoique les protestants ne fussent qu'en petite minorité relativement à la population générale.

Cette mesure était encore un des résultats de la politique à

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. I, p. 24.

double face, qui ne fut pas seulement celle de Catherine, mais encore celle des autres puissances catholiques de l'Europe. Les princes chrétiens s'étaient fait des intérêts séparés de ceux du christianisme, et ne se servaient de la religion que comme d'un instrument propre à maintenir leurs peuples, en même temps qu'ils prétendaient se rendre indépendants de ses lois et de sa discipline. Cette politique, dès sa naissance, avait favorisé les progrès de l'hérésie, que l'accord unanime des princes avec le chef de l'Église eût étouffée dans son germe; elle continuait de les diviser entre eux, de les renfermer dans le cercle étroit d'une ambition mesquine et à peu près sans résultats, de les embarrasser dans une guerre de chicanes et de ruses diplomatiques, fondée sur des craintes chimériques et des espérances incertaines : et cependant l'ennemi qui les menaçait tous s'avançait rapidement, croissait dans sa marche et s'apprêtait à tout envahir [1]. Il n'y avait que le pape qui fût de bonne foi, car il ne se préoccupait que des intérêts de la religion, tandis que Philippe II, l'empereur, le duc de Savoie voyaient leurs intérêts temporels se mêler aux divisions religieuses de la France. Catherine comprenait enfin tout ce qu'avait de dangereux l'insurrection protestante pour l'autorité royale et l'indépendance du roi; mais elle eût voulu ne point armer le parti catholique, afin de le laisser faible et hors d'état de la dominer elle-même. Elle préférait abattre le parti protestant par des moyens étrangers. Si elle sut cacher ses sentiments, il n'en fut pas de même du jeune roi, auquel un caractère emporté et violent ne permettait pas de dissimuler toujours avec autant d'art que sa mère, malgré les leçons qu'elle lui donnait. D'ailleurs, elle-même se trahissait par l'excès de sa dissimulation.

Le parti protestant ne tarda pas à s'en apercevoir, et une occasion se présenta bientôt pour lui de reparaître en armes.

Catherine regrettait de n'avoir plus autour d'elle les troupes qu'elle avait été forcée de licencier. Elle avait bien engagé à son service six mille Suisses; mais il lui paraissait dangereux de les appeler en France.

Les Pays-Bas s'étant révoltés contre Philippe II [2], ce prince avait fait aussitôt filer le long des frontières de France les troupes nécessaires pour comprimer le mouvement, et Catherine saisit ce prétexte pour faire approcher les Suisses. Les chefs protestants,

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 127.
[2] Strada, *De bello Belg.*, l. 6.

qui ne voyaient pas sans crainte pour eux-mêmes la répression qu'exerçait le duc d'Albe dans les Pays-Bas, résolurent de prévenir le coup qu'ils redoutaient et d'imiter l'exemple que les triumvirs leur avaient donné précédemment, en se rendant maîtres de la personne du roi [1]. Charles IX une fois entre leurs mains, ils lui auraient ôté sa couronne, pour la placer sur la tête du prince de Condé.

Coligni et Condé se chargèrent d'enlever le roi, et se mirent secrètement en marche pour la résidence de Monceaux avec un corps nombreux de cavalerie (27 septembre 1567). Catherine, avertie à temps, se réfugia à Meaux avec Charles IX. Elle y fut poursuivie; mais le connétable, conservant toute sa présence d'esprit, se hâta de mander aux Suisses, qui n'étaient pas éloignés de cette ville, d'accourir sur-le-champ; et pour retarder les conjurés, la reine leur envoya le maréchal de Montmorenci qui entra en pourparlers avec eux. Quand ils arrivèrent à Meaux, les Suisses les y avaient précédés. On délibéra quelque temps si le roi se retirerait à Paris au milieu de cette garde fidèle. Cet avis prévalut, et Charles IX arriva dans sa capitale (29 septembre), non sans avoir vu les efforts que les protestants avaient faits pour l'arracher à son escorte. Ce souvenir laissa dans son esprit une triste impression de défiance contre eux. Le cardinal de Lorraine, dont ils comptaient se saisir comme d'un otage, leur échappa de son côté, et se réfugia à Reims.

Ce coup manqué, les calvinistes publièrent qu'ils avaient voulu chasser leurs ennemis, dont le roi était obsédé, et qui ne cessaient de l'aigrir contre ses plus fidèles sujets, mais qu'ils n'avaient point prétendu attenter à sa vie et à sa liberté. Telle n'était cependant pas l'opinion des contemporains. « Le prince de Condé devint en telle gloire, dit Brantôme, qu'il fit battre monnaie d'argent avec cette inscription: *Louis XIII, roi de France.* »

Repoussés, mais non découragés, les révoltés se dirigèrent sur la capitale. Les gentilshommes huguenots vinrent se ranger sous les drapeaux de Condé. Toutefois ils ne purent former une armée comparable à celle que le connétable tenait renfermée dans Paris [2]. Attaqués dans leurs positions de Saint-Denis le 10 novembre 1567, ils se défendirent avec un courage opiniâtre; mais ils furent défaits. Le connétable reçut huit blessures, et cassa du pommeau

[1] *Comment.* de Montluc, l. 6; *Mém.* de Castelnau, l. 6, c. 4.
[2] Popelinière, l. 12; d'Avila, l. 4; *Mém. de Tavannes.*

de son épée les dents de Jacques Stuart, qui lui tira le dernier coup de pistolet. Anne de Montmorenci avait vécu sous quatre rois, et était âgé de 74 ans. Sa mort empêcha les catholiques de poursuivre les protestants. Condé se dirigea vers la Lorraine, où il fit sa jonction avec sept mille reîtres et quatre mille lansquenets que lui amenait Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin [1].

La mort d'Anne de Montmorenci laissait vacante la place de connétable : la reine, qui craignait l'influence que donnait ce commandement, plaça à la tête de l'armée, en qualité de lieutenant-général, son second fils, Henri, duc d'Anjou, à peine âgé de dix-sept ans.

Condé venait de se réunir à Jean-Casimir; mais c'était avec peine qu'il avait pu s'assurer la coopération des mercenaires allemands, car il n'avait que des promesses et pas d'argent à leur donner. Il écouta donc les propositions que la reine lui fit porter. La paix fut signée à Lonjumeau, le 23 mars 1568. On la nomma la paix *boiteuse* ou *mal-assise*, par allusion aux négociateurs qui l'avaient conclue; mais ce jeu de mots répondait bien au sentiment que chacun conservait de son instabilité. On avait offert aux protestants le rétablissement plein et entier de l'édit d'Amboise, en annulant toutes les exceptions et les restrictions qu'on y avait apportées depuis; on avait stipulé le licenciement des armées, mais on renvoya les Allemands et l'on conserva les Espagnols et les Suisses auxiliaires. C'est ainsi que Catherine trahissait ses projets, et les protestants s'en autorisèrent pour conserver les places dont ils s'étaient rendus maîtres [2].

La conduite qu'ils tinrent, en ce moment, à Orléans, mit d'ailleurs leur mauvaise foi dans tout son jour.

Cette ville se ressentait encore des ravages exercés quatre ans auparavant, lorsque, le 28 septembre 1567, les calvinistes avaient pris les armes et ouvert les portes à La Noue, un de leurs chefs, et à sa cavalerie [3]. D'abord il fut défendu, sous peine de mort, aux catholiques de sortir; un mois après, un ordre contraire les obligea d'abandonner leur patrie. Devenus seuls maîtres, les calvinistes se hâtèrent de renverser les églises qui avaient échappé aux destructions antérieures : seize églises furent détruites de fond en comble. On se flattait que la cathédrale serait du moins respectée,

[1] D'Avila, l. 4; *Mém.* de Castelnau, l. 6, c. 8.
[2] Popelinière, l. 14.
[3] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 20.

et le prince de Condé avait paru vouloir protéger ce beau monument, qui n'était pas encore achevé. Le 23 mars 1568, la paix avec le roi fut publiée : mais Théodore de Bèze échauffa tellement les esprits, que la nuit suivante plusieurs protestants s'introduisirent dans l'église et firent sauter les quatre piliers qui soutenaient le clocher. Cette partie de l'édifice s'écroula avec un grand fracas, et entraîna dans sa chute les parties les plus voisines. Il ne resta qu'une partie du chœur et les chapelles qui étaient à l'entour. L'église demeura long-temps dans cet état de ruines, et les catholiques, qui rentrèrent peu après dans la ville, gémirent amèrement d'une destruction opérée avec tant d'acharnement, et lorsque la paix était conclue. Il ne restait pas alors une seule église à Orléans : on n'avait épargné que la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et les fidèles étaient réduits à assister au service divin à l'Hôtel-de-Ville et dans des maisons particulières [1].

Du reste, en 1567, les cathédrales de Montpellier et de Castres avaient été abattues comme celle d'Orléans. Soissons ayant été pris, les calvinistes avaient dépouillé et brûlé les églises, ainsi que les abbayes de Saint-Crépin et de Saint-Médard. Les diocèses de Chartres, de Beauvais, de Châlons-sur-Marne, ceux de la Normandie avaient été en proie aux ravages. A Auxerre, rien n'avait échappé aux profanations et au pillage. En 1568, le chœur de la cathédrale de Saintes fut abattu ; le feu dévora la cathédrale de Vabres. Mais l'énumération de ces attentats nous mènerait trop loin.

Les deux premières guerres venaient de dissiper les illusions que se faisaient les protestants sur la force de leur parti. Avant qu'elles éclatassent, ils se figuraient que, la liberté de leur culte obtenue, la crainte du danger dissipée, toute la nation se déclarerait pour eux. Mais les seigneurs et cette nombreuse bourgeoisie qu'ils comptaient dans leurs prêches avaient repoussé des enseignements que l'attrait de la nouveauté leur avait fait seul embrasser ; ils étaient rebutés par la sécheresse de ce culte et par le fanatisme des ministres. Non seulement les novateurs ne faisaient plus de conversions ; ils perdaient, au contraire, chaque jour des familles, des villes entières [2]. Quel était donc le but de leur obstination à élever autel contre autel dans l'État, sinon d'arriver par l'hérésie au renversement de la constitution politique? Ils avaient soulevé des passions qu'il n'était plus au pouvoir de personne de mo-

[1] *Annal. Eccles. Aurelian*, par La Saussaye.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 394.

dérer. Catherine, reconnaissant que leur existence était incompatible avec celle de la monarchie, résolut de les détruire; mais, fidèle à son coupable système de ruse et de fourberie, elle trouva le moyen de répandre de l'odieux sur la juste cause qu'elle était chargée de faire triompher.

Elle forma un conseil secret des ministres, des princes du sang et de plusieurs autres personnages [1], et y fit arrêter le projet de mettre fin à la guerre, en se saisissant de l'amiral et du prince de Condé, alors dans leurs terres. Tous deux, avertis à temps (on croit que ce fut par L'Hopital, qui tomba peu après en disgrâce), se retirent, à travers mille dangers, à La Rochelle, et cette ville devient le point de ralliement de tout le parti [2]. Il n'y a plus pour les huguenots d'espoir que dans les armes. En effet, l'édit de Saint-Maur ne tarde pas à paraître, et, par cette ordonnance, le roi interdit l'exercice de toute autre religion que de la religion catholique [3]. La reine de Navarre, accompagnée de son fils Henri, prince de Béarn, arrive le 6 septembre à la Rochelle.

Le Dauphiné, le Poitou, le Languedoc sont sous les armes; Elisabeth d'Angleterre envoie aux calvinistes cent mille écus et six pièces de canon [4]; Condé et Coligni s'emparent de plusieurs places fortes de la Saintonge, de l'Angoumois, ainsi que de Blaye qui rend les huguenots maîtres de l'embouchure de la Gironde.

Ce n'était plus par des édits qu'il fallait répondre à de tels actes.

Le duc de Montpensier, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, renforcé par les troupes de Montluc, entra dans le Périgord, et marcha à la rencontre de vingt mille huguenots languedociens, provençaux, dauphinois, que Jacques de Crussol, baron d'Acier, amenait à l'amiral et à Condé [5]. L'avant-garde de cette nombreuse armée fut taillée en pièces. Malgré cet echec, le baron d'Acier et le gros de ses troupes joignirent Condé qui s'était porté au devant d'eux. Le duc de Montpensier alla se réunir à l'armée royale que commandait le duc d'Anjou, sous la direction du maréchal de Tavannes. Les premières rencontres n'amenèrent aucun engagement, et l'hiver amortit les hostilités [6].

Au mois de mars 1569, la campagne recommença. L'armée du

[1] D'Avila, l. 4.
[2] Popelinière, l. 14.
[3] Castelnau, l. 7, c. 6.
[4] Campben, *Vie d'Elisabeth*, ad an. 1568.
[5] Brantôme, dans l'*Éloge de Mouvans*.
[6] Popelinière, l. 13; Castelnau, l. 4; d'Avila, l. 4.

duc d'Anjou passa la Charente, sans que l'indiscipline des protestants qui refusaient d'obéir à leurs chefs permît de lui opposer la moindre résistance. Condé et Coligni se retirèrent à Jarnac où ils se virent atteints par l'armée royale [1]. Les protestants furent défaits. Louis Ier, prince de Condé, fut tué après le combat par Montesquiou [2], capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, et Coligni, demeuré seul chef du parti, se retira avec le reste de ses troupes à Cognac d'où il se rendit à Saintes. Jeanne d'Albret y accourut avec son fils, âgé de quinze ans et demi, et son neveu Henri de Condé, plus âgé d'un an [3] : les deux jeunes princes prêtèrent leur nom au parti calviniste, dont Henri de Béarn fut déclaré le chef.

Le duc de Deux-Ponts, qui amenait aux huguenots huit mille cavaliers et six mille fantassins, mourut des suites de son intempérance avant d'avoir pu rejoindre Coligni [4]. D'Andelot était mort quelques jours auparavant (mai). C'étaient là de grandes pertes pour le parti huguenot. Il se releva au combat de la Roche-Abeille, le 23 juin.

La politique de Jeanne d'Albret exposant le Béarn à toutes les suites de la guerre, Catherine y avait envoyé des troupes qui s'emparèrent du pays; mais peu après le comte de Montgommeri les en repoussa. Ce chef, un des plus cruels du parti calviniste, mit tout à feu et à sang dans le Béarn [5]. S'étant rendu maître d'Orthez, il fit massacrer tous les catholiques au nombre de près de trois mille, sans épargner les enfants, les vieillards et les femmes; les prêtres et les religieux furent sacrifiés, les églises pillées, les monastères réduits en cendres. Des gentilshommes, qui s'étaient rendus par capitulation, furent massacrés de sang-froid pendant un repas (24 août 1569). Ces cruautés s'étendirent dans tout le Béarn : la persécution devint générale contre les religieux et les prêtres, et ils n'échappaient à la mort que par l'apostasie. Quelques uns rachetèrent leur vie par cet acte de faiblesse, d'autres périrent d'une manière honorable. On montre encore à Pau, à Oleron et dans d'autres villes, le théâtre des exécutions, et il y a auprès de Saint-Sever un précipice qui servit de tombeau à plus de deux cents prêtres. Poyedavant nomme quelques unes de ces victimes,

[1] *Mém.* de Tavannes; *Discours* politiques et militaires du sieur De La Noue.
[2] Brantôme, dans l'*Éloge du prince de Condé.*
[3] Popelinière, l. 15; d'Avila, l. 4.
[4] Belleforêt, l. 6; Popelinière, l. 16; *Mém. de Castelnau*, l. 7, c. 5, 6.
[5] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 24.

Bernard Serres, Jean Dusage, Bertrand Lagrabe; il raconte entre autres [1] la fin de Jean Simon, prieur des Augustins d'Orthez, qui montra autant de talent que de courage, et prononça en mourant une apologie de la religion. Le même historien raconte les ravages et les cruautés de Montgommeri à Tarbes, à Condom, à Geaume en Chalosse. Un synode de ministres, convoqués à Lescar (10 octobre 1569), décerna des châtiments contre ceux qui s'étaient montrés attachés au *papisme*, et demanda qu'on forçât d'assister au prêche. Une ordonnance du 28 novembre suivant consolida l'établissement du protestantisme : elle bannissait tout exercice du culte catholique, ordonnait la destruction des autels, enjoignait à tous les habitants d'assister au prêche, et défendait aux prêtres catholiques d'administrer le baptême, et même de fréquenter le pays. Ainsi, car on ne peut s'empêcher de faire remarquer encore cette bizarre inconséquence, ainsi Jeanne d'Albret refusait la liberté de conscience à ses sujets, au moment même où elle s'armait, dans la seule vue, disait-elle, de procurer cet avantage aux protestants français. Son ordonnance fut suivie des mesures les plus rigoureuses : on fit la chasse aux prêtres dans le Béarn, comme à des animaux sauvages. Ils étaient obligés de se cacher dans les montagnes. Plusieurs passèrent les Pyrénées, et trouvèrent un asile en Espagne.

Les catholiques crurent devoir traîner la guerre en longueur afin d'épuiser les protestants. Coligni, pour empêcher ses partisans de se disperser, tenta une conquête importante. Il assiégea du 24 juillet au 7 septembre la ville de Poitiers, où Henri, duc de Guise, s'était renfermé, et où sa brillante valeur commença à répandre de l'éclat sur son nom [2]. L'amiral, après des pertes considérables, leva le siége à l'approche de l'armée royale, grossie de nombreuses troupes auxiliaires.

Malgré toute son habileté, il lui fut impossible d'éviter la bataille que le duc d'Anjou lui présenta à Moncontour le 3 octobre 1569 [3]. Coligni y fut grièvement blessé à la joue, et forcé de quitter le champ du combat. Cette victoire, bien plus considérable que celle de Jarnac, fut achetée au prix de beaucoup de noble sang. Elle eut un prodigieux retentissement, et l'allégresse fut universelle parmi les populations catholiques.

[1] *Hist. des troubles survenus en Béarn*, t. 1, p. 381.
[2] *Mém.* de Tavannes; *Mém.* de Castelnau, l. 7, c. 7.
[3] Popelinière, l. 19; d'Avila, l. 5; *Mém.* de Castelnau, l. 7, c. 8; La Noue, *Disc. polit. et milit.*

La guerre n'était pas concentrée sur le théâtre où se mouvaient les deux grandes armées. Elle était partout à la fois : presque toutes les provinces étaient plus ou moins désolées par des siéges de villes et de châteaux, par des combats, des incursions, des pillages et des massacres. On se battait non-seulement dans le Poitou, le Limousin et la Guienne, mais encore dans le Maine, le Nivernais, l'Auvergne, le Languedoc. Plus la lutte se prolongeait, plus le fanatisme des protestants devenait impitoyable.

Montgommeri, ayant surpris Nîmes pendant la nuit (15 novembre 1569), fit mettre à mort beaucoup de catholiques [1]. Le puits de l'évêché où on les noya, et les cruels instruments dont on se servit pour les faire aller au prêche, sont connus de tout le monde, dit Bossuet [2]. « On a encore les informations et les jugements où il » paraît que ces sanglantes exécutions se faisaient par délibération » du conseil des protestants. On a en original les ordres des géné- » raux et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour con- » traindre les *papistes* à embrasser la réforme par taxes, par loge- » ment, par démolition de maisons et par découverte de toits. Ceux » qui s'absentaient pour éviter ces violences étaient dépouillés de » leurs biens. Les registres des hôtels-de-ville de Nîmes, de Mon- » tauban, d'Alais, de Montpellier et des autres villes du parti, sont » pleins de telles ordonnances, et je n'en parlerais pas sans les » plaintes dont nos fugitifs remplissent toute l'Europe. Voilà ceux » qui nous vantent leur douceur ! »

La perte de deux grandes batailles dans une même campagne devait abattre le parti protestant: les divisions du parti catholique le sauvèrent. Charles IX, jaloux de la gloire qui couvrait le nom de son frère, voulut prendre lui-même le commandement de l'armée.

Pendant ce temps, Coligni se retirait en Gascogne où il allait rejoindre Montgommeri, sans que personne se mît à sa poursuite. Au lieu de suivre le conseil qu'en donnait le maréchal de Tavannes, on s'arrêta à soumettre les places environnantes. Saint-Jean-d'Angely résista seule avec fureur, et le siége, qui dura du 16 octobre au 2 décembre 1569, coûta cinq à six mille hommes aux catholiques. L'hiver les surprit ainsi affaiblis, tandis que les protestants réparaient leurs désastres par des succès importants dans le Languedoc.

Au printemps de 1570, Coligni se crut assez fort pour diriger

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 22.

[2] *Hist. des variations*, l. 10, § 52.

son armée sur Paris, en suivant la vallée du Rhône. Une grave maladie l'arrêta dans le Forez. Cependant il se rétablit, et le 26 juin il soutint contre le maréchal de Cossé à Arnay-le-Duc un combat d'où il sortit avec avantage.

Catherine et Charles IX, surpris de rencontrer un ennemi si opiniâtre et si vivace, résolurent de traiter avec lui [1]. L'édit d'Amboise devait être la base de ce nouveau traité; et l'on y ajouta les garanties que demandaient les protestants, c'est-à-dire quatre villes de sûreté, La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité. On accorda encore d'autres garanties d'impartiale justice pour les procès dans lesquels ils pourraient être appelés devant certains parlements. La troisième paix fut signée le 8 août 1570, publiée par l'Édit de pacification de Saint-Germain-en-Laye, et enregistrée dans toutes les cours du royaume [2].

La reine allait connaître les fautes de sa coupable politique, et le peuple les conséquences de la réforme protestante. Tel était le caractère de l'hérésie dont les calvinistes professaient les maximes, qu'elle jetait les plus habiles dans l'indifférence religieuse, inspirait aux simples et aux ignorants l'intolérance et le fanatisme, mettait à tous la révolte dans le cœur. Ils avaient appliqué à la politique toutes les conséquences de leurs doctrines religieuses : l'autorité des princes temporels n'était pas plus respectable pour eux que celle du chef de l'Église; et ils avaient des raisonnements pour justifier au besoin le meurtre des souverains et le bouleversement des sociétés. Ce qu'avait saisi d'abord le coup d'œil sûr et pénétrant des Guise, vingt années de calamités sans nombre, d'attentats sans exemple et qui avaient mis en péril les jours de deux rois et les destinées de la monarchie, l'avaient fait comprendre à Catherine et à ses conseillers [3]; mais la reine avait placé l'État dans une telle position, qu'elle ne pouvait plus employer que les moyens les plus odieux pour le sauver. Elle continua d'user de sa politique astucieuse.

La paix qui venait d'être conclue n'inspirait aucune confiance aux protestants. Ils l'avaient acceptée par le besoin qu'ils en avaient, pour reprendre haleine. Ils comprenaient que le roi, les parlements, le peuple les regardaient comme ennemis [4]. Aucun de leurs chefs ne retourna à la cour; Coligni, les princes de Béarn

[1] Castelnau, l. 7, c. 10.
[2] *Mém. de Sully*, l. 2, c. 3.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 155.
[4] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 403.

et de Condé, tous leurs amis se retirèrent à La Rochelle. Il fallait de l'adresse à la reine pour les en tirer: elle en eut[1].

Le roi et toute la cour étaient allés dans l'est du royaume pour y recevoir la princesse Élisabeth d'Autriche, dont Charles IX avait demandé la main à l'empereur Maximilien, son père. Ce mariage fut célébré le 22 octobre 1570. Philippe II, après la mort d'Élisabeth de France, venait d'épouser la sœur aînée de la jeune reine, et il se trouva, pour la seconde fois, beau-frère de Charles IX.

Bientôt il fut question d'autres alliances. On parla de solliciter, pour le duc d'Anjou, la main de la reine d'Angleterre, et Catherine proposa à Jeanne d'Albret de faire épouser à Henri de Béarn, Marguerite de France, dernière fille de Henri II.

A son retour dans le Béarn (1571), d'où elle était absente depuis plusieurs années, Jeanne n'avait point démenti ce qu'avaient fait ses lieutenants. Elle ne parut pas s'apercevoir de la désolation du pays: ce qui l'occupait uniquement, c'était le triomphe de la cause qu'elle avait embrassée. Une nouvelle et dernière ordonnance de cette princesse doit être fameuse dans les annales de l'intolérance[2]. Elle contenait une confession de foi que Jeanne ordonnait de recevoir. Tous les habitants étaient tenus d'assister au prêche, sous peine, la première fois, d'une amende de cinq sous pour les pauvres et de dix sous pour les riches; la deuxième fois entraînait une amende de cinq livres pour les pauvres et de dix livres pour les riches; la troisième devait être punie, dit l'ordonnance, d'une *prison arbitraire*, et d'un *châtiment plus rigoureux* en cas de rébellion. Les magistrats étaient tenus de veiller à l'exécution de ces mesures, sous peine de privation de leurs charges.

C'est au fils de cette protestante fanatique qu'une fille de France était proposée. Jeanne accepta l'offre de Catherine, et amena le prince de Béarn à la cour de Charles IX. Le 11 avril 1572, les articles du mariage furent signés. Le 18 août, il fut consommé. Dans l'intervalle la reine Jeanne était morte à Chartres (9 juin 1572), non sans que l'on soupçonnât Catherine de l'avoir empoisonnée. Mais il n'en existe aucune preuve raisonnable[3].

[1] *Hist.* de Matthieu, l. 6.

[2] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 26.

[3] Voltaire, dont l'autorité ne peut sembler suspecte sur ce point, établit, au contraire, que la mort de la reine de Navarre fut naturelle. (Notes de la *Henriade*, chant 2.)

Ce furent d'autres raisons qui amenèrent Coligni à la cour.

Le duc d'Albe administrant les Pays-Bas avec une main de fer, une résistance opiniâtre s'était organisée contre les Espagnols, et les *Gueux de mer,* émigrés qui s'étaient réfugiés sur des navires armés en course, avaient établi à la Brille un gouvernement insurrectionnel. Charles IX ne fut point insensible à l'ambition de reconquérir les populations de l'ancien héritage de Bourgogne, qui lui tendaient des mains suppliantes. L'amiral vit dans le succès de la révolution des Pays-Bas l'événement le plus propre à consolider en France le parti protestant. L'appui que le roi paraissait vouloir donner à l'insurrection, les alliances nouvelles de la famille royale, la punition de quelques catholiques qui avaient outragé des protestants, tout fit croire à Coligni que le temps des défiances était passé. Il se rendit auprès de Charles IX qui le combla de marques d'estime et de considération, et qui lui permit même de conserver auprès de lui, pour sa sûreté, cinquante gentilshommes armés [1].

La question des Pays-Bas était la grande affaire de Coligni : il en pressa la solution auprès du roi, et la manière adroite et brillante dont il la présentait ne pouvait que séduire ce jeune prince. Le duc de Guise, le duc de Montpensier, les grands chefs catholiques avaient abandonné la cour. L'influence de Coligni n'y rencontrant aucun obstacle, il ne manqua pas d'en tirer parti au profit de ses intérêts et de ceux de ses coréligionnaires. L'amiral eût voulu supplanter la reine dans l'esprit de son fils, et semer la division entre le roi et son frère le duc d'Anjou. Les signes par lesquels Charles IX leur témoignait quelquefois son mécontentement ne leur en laissèrent point ignorer la cause. Dès lors, la mort de Coligni fut résolue.

Catherine, saisissant d'abord une occasion où elle peut parler seule et en liberté à son fils, éclate en reproches amers sur ce changement de conduite à son égard, et sur l'imprudence avec laquelle il se confie à des hommes dont la haine envers elle et envers le duc d'Anjou, frère du roi, est si connue. Elle jette ainsi quelques soupçons dans l'ame facile de Charles IX. Il demande quels sont du moins les nouveaux crimes des calvinistes. On lui peint leurs intrigues, leurs projets, leur ambition [2]. Catherine voulait ainsi préparer le roi au coup hardi qu'elle était décidée à frapper.

[1] *Mém. de la reine Marguerite*, t. 2.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 169.

Avant de tenter ce coup, le duc de Guise avait été redemandé à la cour; car on avait besoin de l'appui de ses partisans.

Le 20 août 1572, l'amiral, au sortir du Louvre, se rendait à son hôtel de la rue Bétizy, lorsqu'un assassin, aposté pour le tuer, le blessa seulement d'un coup d'arquebuse. L'assassin s'échappa. Le trouble que cet événement jeta parmi les calvinistes ne peut se décrire. On s'arrêta d'abord au parti d'aller demander justice au roi. Henri de Béarn, devenu roi de Navarre par la mort de Jeanne, et Henri, le prince de Condé, qui s'étaient chargés de présenter la requête, trouvèrent Charles IX irrité, et jurant qu'il tirerait une vengeance terrible de cet attentat. Le même jour il alla rendre visite à l'amiral, accompagné de sa mère et du duc d'Anjou qu'il était loin de soupçonner. Il indiquait plutôt le duc de Guise comme l'auteur du crime, et il parlait de l'en faire repentir. Les deux coupables, craignant les suites que pouvait avoir un semblable procès, se déclarent alors, exposent leurs motifs, annonçant que les calvinistes sont prêts à se révolter, et finissent par amener le roi au point où ils en voulaient venir, c'est-à-dire à consentir au massacre de l'amiral et des principaux chefs des huguenots [1]. Un premier crime inachevé en amenait un second encore plus grand.

Du reste, les paroles téméraires, criminelles même des calvinistes, dont la fureur ne se contenait plus depuis la blessure de l'amiral, constituaient le pouvoir en état de légitime défense à leur égard. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan eut l'audace de tenir ce propos au souper de la reine [2]. Le seigneur de Piles le répéta au roi, en face. Les paroles indiscrètes, le geste insolent et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, dit Dupleix [3], firent frémir Charles IX et tous les catholiques de la cour.

« Les historiens, dit le P. Daniel [4], ont beaucoup raisonné sur » la manière dont le roi se laissa engager à ordonner ce sanglant » massacre. Ma pensée là-dessus, sur de bonnes raisons et de fortes » autorités [5], est que l'unique but du roi et de la reine-mère fut de » se défaire de l'amiral et de s'assurer des deux jeunes princes; que

[1] *Hist.* de Matthieu, l. 6; *Mém.* de Tavannes.
[2] *Mém. de la reine Marguerite.*
[3] T. 3, p. 514.
[4] *Abrégé de l'hist. de France*, t. 7, p. 419.
[5] Matthieu, l. 6; *Mém.* de Tavannes; Brantôme, dans l'*Éloge de Catherine de Médicis.*

» même le roi n'eut aucune part à la blessure de l'amiral, et que ce » fut l'imprudence des huguenots et les menaces qu'ils firent au sujet » de cette blessure qui leur attirèrent cette tempête. »

Le secret du nouveau complot n'eut besoin d'être gardé qu'un seul jour, car la prudence voulait que l'on ne perdît pas un moment pour l'exécution. Elle fut fixée au lendemain même, 24 août, fête de S. Barthélemi. Le reste de la journée fut employé à tout préparer, et Charles IX se prêta aux déguisements nécessaires pour assurer le succès. Le duc de Guise voulait que le roi de Navarre, Condé et les Montmorenci fussent enveloppés dans la proscription; mais il ne put l'obtenir. Il avait été chargé de commencer le massacre par le meurtre de l'amiral, pendant que le prévôt des marchands Jean Charron et Marcel son prédécesseur armeraient les milices bourgeoises et les tiendraient prêtes à minuit à l'Hôtel-de-Ville [1]. Ces deux magistrats, qu'on avait été obligé de mettre dans la confidence du complot, ne purent s'empêcher de manifester un sentiment d'horreur à une telle proposition. Mais le roi commandait, ils promirent d'obéir; ils n'avaient point à discuter les raisons d'un coup d'État. La cloche du palais devait donner le signal; elle fut mise en branle à une heure et demie du matin. C'était un dimanche. Quelques moments avant l'heure fatale, on envoya vers le duc de Guise pour révoquer l'ordre qui lui avait été donné, mais il était trop tard. Le duc, accompagné du duc d'Aumale, du comte d'Angoulême, frère naturel du roi, et de trois cents hommes d'élite, s'était déjà rendu à la maison de l'amiral. On enfonce les portes; les gardes sont massacrés. La Besme, Allemand, attaché au duc de Guise, pénètre avec quelques hommes dans la chambre de l'amiral qu'il trouve sans défense, lui enfonce son épée dans le corps, et précipite son cadavre par une fenêtre dans la cour, aux pieds mêmes du duc. Aucun des huguenots qui se trouvaient dans l'hôtel n'échappa au fer des meurtriers. Dans le même moment, de semblables exécutions se faisaient au Louvre. Quelques gentilshommes du roi de Navarre trouvèrent néanmoins asile et sûreté dans les chambres des princesses où ils s'étaient réfugiés, et les scènes de carnage furent moins violentes dans le palais du roi que partout ailleurs.

Cependant, le signal ayant été donné à l'horloge du palais, les soldats et les bourgeois armés que l'on avait répandus dans les divers quartiers de Paris y commirent les plus terribles cruautés,

[1] D'Avila, l. 5.

» au grand regret des conseillers, dit Tavannes, n'ayant été résolu » que la mort des chefs et des factieux. » Mais le peuple était convaincu que les huguenots avaient conspiré contre le roi et ses frères, contre Catherine, et même contre le roi de Navarre. Les meurtriers disaient aux passants, en leur montrant les cadavres : « Ce sont eux » qui ont voulu nous *forcer*, afin de tuer le roi [1]. » Le peuple se souvenait d'ailleurs des outrages et des violences qu'il avait plusieurs fois éprouvés de la part des sectaires, et sa haine implacable exerça de funestes représailles, sans dictinction d'âge, de sexe, ni de condition. Plusieurs même se servirent de cette horrible occasion pour assouvir des vengeances particulières.

Les chefs catholiques avaient lâché le peuple : ils s'en repentirent bientôt, et furent les premiers à donner des exemples d'humanité. « Entre les seigneurs français qui furent remarqués » avoir garanti la vie à plus de *confédérés*, les ducs de Guise, d'Au» male, Biron, Bellièvre, les obligèrent plus... Après..... qu'on » eut fait entendre au peuple que les huguenots, *pour tuer le roi*, » avaient voulu forcer *les corps-de-garde*, et que là ils avaient tué » plus de vingt soldats catholiques..... ce peuple, guidé d'un » désir de religion joint à l'affection qu'il porte à son prince, en eût » montré *beaucoup davantage*, si quelques seigneurs, *contents de* » *la mort des chefs*, ne l'eussent *souvent détourné* [2]. » Ce passage d'un écrivain protestant infirme tous les récits exagérés de cette sanglante journée, et rend à ce déplorable évènement le véritable caractère politique qui lui appartient. Il suffit, d'ailleurs, de se rappeler quels étaient les sentiments religieux de Catherine, l'auteur de tous ces crimes, pour demeurer convaincu que le fanatisme ne pouvait avoir de prise sur son cœur. Le peuple confondit, il est vrai, ses haines religieuses avec ses haines politiques, en se faisant l'instrument aveugle d'une coupable ambition ; mais qui pourra accuser la religion elle-même d'avoir inspiré la Saint-Barthélemi ? Ce massacre est encore plus odieux à ses yeux qu'à ceux de la politique.

Quant à ce fait que Charles IX, placé à l'une des fenêtres du Louvre, tirait avec une carabine sur les calvinistes qui fuyaient, il ne s'appuie que sur la douteuse autorité de Brantôme, qui lui-même ne rapporte cette anecdote que comme un *ouï-dire*. La mémoire de Charles IX n'est-elle pas assez chargée, sans qu'on veuille encore lui faire porter tout l'odieux de cette action? Ce qui est

[1] *Hist. des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile*, p. 713.
[2] Popelinière, *Hist. de France*, p. 67. 1581.

plus vrai, c'est que le massacre cessa dans la même journée par ordre du roi, qui fit interdire à son de trompe de porter davantage des armes et de faire des prisonniers, *afin de donner loisir à plusieurs de se retirer hors de là.* C'est un auteur protestant qui rend ce témoignage [1].

La proscription ne devait pas s'étendre au delà de Paris. Cependant plusieurs villes imitèrent la capitale, mais non le même jour, et à des termes d'autant plus éloignés que la distance des lieux était plus grande et la renommée de ce fait plus lente à y parvenir. Ce furent dans ces villes des vengeances toutes populaires qui s'exercèrent sur les coupables auteurs des dernières guerres civiles. Nous avons établi ailleurs [2], avec l'abbé de Caveirac, qu'en suivant les évaluations et les désignations précises données par le Martyrographe protestant, il n'est guère possible de trouver plus de deux mille victimes dans la France entière.

La Saint-Barthélemi était un mal irréparable dont il fallait prévenir les menaçantes conséquences, car les calvinistes se mettaient en défense dans tous les lieux où ils étaient en majorité, et se renfermaient dans les villes qui leur avaient été ouvertes. Le roi de Navarre et le prince de Condé furent forcés de faire abjuration [3].

Charles IX, en sa qualité de roi (et les rois d'alors croyaient n'avoir de compte à rendre qu'à Dieu), avait cru n'exercer qu'un acte de justice dans des formes extraordinaires, et suffisamment justifiées à ses yeux par la situation presque désespérée à laquelle il se trouvait réduit [4]. Il se rendit au parlement, où il déclara que tout s'était fait par ses ordres et pour prévenir les complots tramés par Coligni et ses partisans contre l'État. La reine avait poussé son fils à cette démarche, afin que l'on ne pût pas dire que de tels actes pouvaient s'exécuter impunément sous les yeux du monarque; ce qui eût été accuser le pouvoir de faiblesse et d'impuissance et compromettre l'autorité. Hélas! c'était la funeste politique de la reine qui avait elle-même compromis à ce point la royauté.

Christophe de Thou, premier président, loua Charles IX de la conduite qu'il avait tenue pour le bien de l'État et de la religion [5]. Sur le réquisitoire de l'avocat-général Gui de Pibrac, le procès fut

[1] Popelinière, l. 29, p. 67.
[2] *Hist. gén. de l'Egl.*, t. 8, p. 66 et 600.
[3] D'Avila, l. 4.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 194.
[5] De Thou, l. 52.

fait à Coligni et à ses complices. La populace avait d'abord attaché le corps de l'amiral au gibet de Monfaucon, d'où on le retira: bientôt il y fut pendu en effigie, par arrêt du Parlement.

Ce que Charles IX avait déclaré solennellement dans le Parlement de Paris, savoir, qu'il *venait de déjouer une horrible conspiration, laquelle menaçait ses jours et ceux de toute sa famille*, il l'écrivit à ses gouverneurs de provinces, à toutes les cours de la chrétienté, au souverain pontife. Si donc l'on donna à Rome des marques publiques de joie, si Grégoire XIII se rendit processionnellement de l'église de Saint-Marc à celle de Saint-Louis, s'il indiqua un jubilé, s'il fit frapper une médaille, bien loin de conclure de cette conduite, avec les ennemis de l'Église, qu'elle a pu se réjouir du meurtre et des assassinats, il faut dire qu'elle n'exprime que la satisfaction qu'éprouvait le Père commun des fidèles de voir le roi très chrétien échappé à un aussi grand danger. Le pontife romain était-il obligé d'en savoir sur la Saint-Barthélemi plus qu'on ne lui en disait, plus que n'en savaient Paris, les provinces, la première cour de justice du royaume? Peut-on lui reprocher de n'avoir pas pénétré jusqu'au fond d'un évènement passé à trois cents lieues de lui, sur lequel même, après deux siècles et demi de recherches et de controverses, il existe encore tant d'obscurité et de contradictions [1]?

Cependant il fallait songer à réprimer les mouvements des huguenots. La Rochelle était le principal boulevart du parti. En 1573, le duc d'Anjou vint y mettre le siége. Les Rochelois, d'un côté, étaient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; de l'autre, le siége n'était poussé qu'avec mollesse. Une occasion se présenta à Catherine de traiter avec les calvinistes. Le trône électif de la Pologne était vacant: elle y fit porter le 9 mai 1573 le duc d'Anjou. Alors elle offrit aux Rochelois un traité qui fut signé le 6 juillet de la même année, et par lequel la liberté de conscience était rendue aux protestants dans tout le royaume; mais un culte public n'était permis que dans les villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. A la faveur de cette paix, le parti protestant reprit des forces, et il devait se montrer plus tard à ce même duc d'Anjou plus effrayant qu'il n'avait jamais été. Les chefs organisèrent une espèce de gouvernement dont Nîmes et Montauban étaient comme les capitales : le Vivarais et les Cévennes dépendaient de Nîmes; à Montauban étaient attribués les pays voisins. Ils établirent

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 212.

aussi des conseils secrets dans les provinces plus éloignées, avec obligation de rendre compte de leurs opérations aux deux conseils principaux. Enfin ils formèrent une confédération de toutes les Églises réformées de France, et l'acte en fut dressé à Milhau dans le Rouergue, le 16 décembre 1573. C'était une république au sein d'une monarchie.

La cour, paraissant fermer les yeux sur ces symptômes menaçants d'indépendance, se livrait aux plaisirs ou à l'intrigue. Charles IX, âgé de vingt-trois ans, Henri, roi de Pologne, âgé de vingt-deux ans et Henri de Navarre, de vingt ans, partageaient les mêmes divertissements, les mêmes excès, mais sans s'aimer. Le duc d'Alençon, le plus jeune des fils de Catherine, esprit inquiet, borné, présomptueux, que les préférences de sa mère pour le roi de Pologne et quelques injustices dont il croyait avoir à se plaindre avaient exaspéré, s'unissait à ces trois princes; mais, par ses ressentiments et par son caractère, c'était l'instrument le plus propre à servir les passions des autres, même contre ses véritables intérêts [1].

Le roi de Pologne venait de partir pour occuper le trône des Jagellon, lorsque Charles IX tomba malade, par suite de l'épuisement dans lequel l'avait jeté son goût pour les exercices violents, et particulièrement pour la chasse, à laquelle il se livrait avec une sorte de fureur. Obligé d'abandonner le pouvoir aux Guise et aux créatures de sa mère, il ne cachait pas la répugnance qu'ils lui inspiraient.

Sous les yeux du roi mourant, les rivalités des grands prolongèrent les troubles.

Les princes lorrains, à qui, même en les supposant ambitieux, il faut rendre cette justice qu'ils n'abandonnèrent jamais le parti de la religion, et par conséquent les véritables intérêts de la monarchie, étaient, depuis la mort de Coligni, plus puissants qu'ils n'avaient jamais été. Comme seuls ils pouvaient alors soutenir le trône et l'assurer au roi de Pologne, si Charles IX venait à succomber, Catherine se rattacha politiquement aux Guise. C'en fut assez pour alarmer la jalousie d'une autre famille puissante, celle des Montmorenci, dont les chefs, rivaux de Guise, réunirent contre eux un parti que l'on nomma les *mal-contents* ou *politiques*. On le nomma le parti des *mal-contents*, parce qu'il était composé de ceux qui prétendaient avoir été maltraités de la cour; on l'ap-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1.

pela le parti des *politiques*, parce qu'il n'avait pas la religion pour prétexte de son opposition, mais la réformation de l'État, dont ses membres exagéraient les désordres. Ce parti, exploitant le caractère et les ressentiments du duc d'Alençon, prétendait le faire nommer lieutenant-général du royaume.

Les mal-contents ou politiques commencèrent par jeter de fausses alarmes au milieu des huguenots pour les maintenir dans leur révolte, et n'eurent pas honte ensuite de former avec eux une association à laquelle ceux-ci se prêtèrent volontiers, chacun des deux partis se servant de l'autre pour arriver à son but. L'accord ainsi fait entre les calvinistes et les politiques, il fut arrêté qu'un corps de cavalerie protestante se présenterait pendant les jours-gras aux portes de Saint-Germain, où était la cour, pour enlever le duc d'Alençon, et qu'aussitôt on recommencerait la guerre civile. C'était la cinquième.

Le mardi, 23 février 1574, le duc d'Alençon devait quitter la cour avec le roi de Navarre. Leurs partisans s'étaient déjà rendus maîtres de Nantes. Le cœur manqua au prince, au moment de l'exécution : il fut arrêté avec son beau-frère. Les huguenots seuls profitèrent de ce mouvement pour s'emparer de quelques nouvelles places dans le Poitou. Montgommeri, qui était débarqué en Normandie [1], fut arrêté à Domfront, et Catherine lui fit aussitôt trancher la tête. Elle vengeait sur lui le meurtre involontaire de Henri II.

Au milieu de ces derniers troubles, Charles IX expira le 30 mai 1574, à l'âge de vingt-trois ans et onze mois : son corps fut porté sans pompe à Saint-Denis. Il avait déclaré sa mère régente du royaume, jusqu'au retour de son successeur le roi de Pologne.

Des trois fils de Henri II, Charles IX était celui qui se trouvait doué du plus heureux naturel, et dont, avec de meilleurs conseillers, il eût été plus facile de faire un bon roi. Dans le petit nombre d'occasions qu'il eut de montrer ce qu'il était, il prouva qu'il avait du courage, un sens droit, de la vivacité d'esprit, un zèle sincère pour la religion. Catherine arrêta en lui le développement de quelques-unes de ces heureuses dispositions, et abusa des autres au profit de ses desseins ambitieux. L'asservissement dans lequel elle eut l'art de le retenir jusqu'au dernier moment, les séductions et les artifices dont elle ne cessa de l'obséder, doivent l'absoudre aux yeux de tout homme raisonnable du seul acte violent de son rè-

[1] D'Avila, l. 5.

gne auquel il ait pris part, et dont il n'était pas le véritable auteur [1]. N'y aura-t-il pas quelque pitié pour ce monarque de vingt-trois ans, né avec le goût des arts et des lettres? Charles IX avait dit à Ronsard, dans des vers dont Ronsard aurait dû imiter le naturel et l'élégance [2]:

> Tous deux également nous portons des couronnes :
> Mais, roi, je la reçois; poète, tu la donnes.

Ce prince était d'une haute taille, mais un peu courbé. Il avait le visage pâle, le nez aquilin, la tête ordinairement un peu penchée d'un côté, et un port assez majestueux.

La corruption de la cour, plutôt que son penchant, l'engagea dans quelques désordres. Marie Touchet lui donna Charles de Valois, comte d'Auvergne et depuis duc d'Angoulême.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 218.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 296.

LIVRE ONZIÈME.

DEPUIS L'AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR ROYAL AU MILIEU DES GUERRES CIVILES RELIGIEUSES, JUSQU'A SON AFFERMISSEMENT, PAR SUITE DE LA CONVERSION DE HENRI IV.

HENRI III.

Le roi de Pologne apprit qu'il était roi de France, treize jours après la mort de son frère. Aussitôt il envoya à Catherine des lettres qui lui confirmaient la régence [1], provisoirement dévolue à cette princesse. En même temps, il s'occupa de sortir de la Pologne, dans la crainte que les factieux ne missent la couronne sur la tête du duc d'Alençon [2] : heureusement, ce prince était alors, ainsi que le roi de Navarre, enfermé au château de Vincennes.

C'était avec plaisir que Henri III échangeait ses *barbares Sarmates* contre la France, pays du luxe et de la galanterie. Il s'échappa presque seul de Cracovie, dans la nuit du 16 au 17 juin 1574, et gagna la frontière autrichienne, sans avoir pu être atteint par les Polonais qui le poursuivaient pour le contraindre de régner sur eux. Il lui aurait été facile de s'entendre avec ses anciens sujets, afin de transmettre leur couronne à son frère le duc d'Alençon, de l'opposition duquel il se serait ainsi débarrassé; mais il avait trop de hâte de quitter le *lieu de son exil*.

Il avait choisi sa route par l'Autriche et l'Italie, quoiqu'elle fût la plus longue, parce qu'il redoutait de traverser l'Allemagne protestante. Néanmoins, la précipitation qu'il avait mise à son départ se ralentit au milieu des fêtes et des plaisirs qu'il rencontra à Vienne, à Venise, à Turin. Il paya cher la brillante réception du duc de Savoie, par la restitution des places que la France possédait encore dans le Piémont, et dont il fit cadeau au duc en récompense de ce bon accueil [3]. Ce fut sa première faute politique.

[1] Popelinière, l. 37.
[2] *Mém. de Sully*, t. 2, c. 6.
[3] Matthieu, l. 7; *Mém.* du duc de Nevers.

Il arriva enfin en France par le Dauphiné le 5 septembre; Catherine s'y rendit au devant de ce fils bien-aimé, avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, auxquels Henri III rendit la liberté, qu'ils avaient perdue à la prise d'armes du mardi-gras [1].

Catherine avait conclu un armistice avec les protestants de La Rochelle et du Poitou pour les deux mois de juillet et d'août; mais elle montrait moins de ménagements envers les politiques, qui avaient alors à leur tête le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, et frère du maréchal de Montmorenci retenu prisonnier à la Bastille. Damville avait été d'abord disposé à s'unir aux catholiques: la politique de Catherine, la rivalité des Guise, la crainte de perdre ses dignités lui avaient fait changer sa ligne de conduite et rechercher le parti des politiques, formé sous l'influence de ses frères, parti qui subordonnait les intérêts religieux à une ambition personnelle. Informé par les huguenots des ordres que la reine avait donnés pour l'arrêter, Damville s'était réfugié à Turin, où il avait fait à Henri III d'apparentes soumissions. De là il revint dans son gouvernement du Languedoc, où il conclut avec les calvinistes un traité depuis long-temps préparé [2]. De son côté, le prince de Condé, réfugié en Allemagne, y négocia auprès des princes protestants.

Les politiques, qui calculaient froidement au milieu des passions ardentes, semblaient alors arriver désarmés au combat; mais leur influence devait grandir à mesure que l'enthousiasme des deux partis opposés viendrait à décliner [3]. Toutefois, cet enthousiasme était loin de s'éteindre, du moins dans le parti catholique. Le clergé orthodoxe, contre lequel Luther et Calvin s'étaient déchaînés, venait de s'épurer dans la persécution. Pendant tout le dernier demi-siècle, on avait vu entrer dans le sacerdoce et dans les ordres religieux des hommes dont le talent égalait la vertu.

Bien loin que l'arrivée de Henri III ramenât la paix dans l'État, la politique qu'il adopta [4], la ligne de conduite qu'il suivit [5], furent encore plus fâcheuses que celles de son prédécesseur. On aurait cru que le vainqueur de Jarnac et de Moncontour se mettrait à la tête de ses troupes pour soumettre les insurgés du Languedoc

[1] Matthieu, l. 7.
[2] *Additions* aux *Mém.* de Castelnau, t. 2, l. 4.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 426.
[4] *Mém. de la reine Marguerite*, l. 1.
[5] D'Avila, l. 6.

et du Dauphiné. Henri III ne montra dans ces commencements que mollesse et aversion pour les affaires : il en abandonna tout le soin à Catherine. Pendant ce temps, il se livrait à un mélange bizarre de débauches et de pratiques religieuses [1], et à des prodigalités insensées en faveur d'indignes favoris [2]. C'est à la suite d'une procession à laquelle assistait le roi que mourut à Avignon le célèbre cardinal de Lorraine (23 décembre 1574). Toujours à la tête des plus grandes affaires de l'Église ou de l'État, dirigé par les mêmes maximes politiques et religieuses que son illustre frère, doué comme lui d'un génie supérieur et d'un fort caractère, ce cardinal occupe, à côté de François de Guise, une première place parmi les grands personnages de son temps [3].

Ces processions qui succédaient à des cavalcades, ces retraites dans des couvents suivies de courses nocturnes, ces démonstrations de piété qui contrastaient avec les parures immodestes de la veille, annoncent qu'aux excès de Henri III se mêlaient les remords qui marquent du respect pour la religion et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux, il se livrait sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenait au repentir et à des résolutions plus sages pour l'avenir [4].

Pendant que le roi perdait un temps précieux à Avignon, Damville, à la tête des politiques, faisait chaque jour des progrès [5]. Montbrun se riait des ordres qui lui étaient transmis de désarmer [6] : ce partisan avait coutume de dire que le jeu et les armes rendent les hommes égaux. Il est vrai que dans le Poitou Montpensier repoussait rudement les huguenots, et le duc de Joyeuse obtenait des succès signalés dans le Languedoc, où près de vingt-sept villes ou villages fortifiés tombèrent en son pouvoir.

Henri III, dégoûté du séjour du midi, où sa conduite ne lui attirait que des affronts, lorsqu'il lui arrivait de se trouver en face de l'ennemi, partit pour aller se faire sacrer à Reims (13 février 1575). Le cardinal de Guise officia, le siége étant vacant par la mort du cardinal de Lorraine. Quand on lui mit la couronne sur la tête, le roi dit assez haut qu'elle le blessait, et elle glissa par deux fois, comme si elle eût voulu tomber [7]. Le lendemain du sacre, Henri III

[1] Matthieu, l. 7.
[2] De Thou, l. 19; Le Laboureur, dans la Continuation des *Mém.* de Castelnau.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 243.
[4] Anquetil, *Hist. de France*, t. 3, p. 319.
[5] *Mém. du duc de Nevers*, t. 2.
[6] *Mém. de Brantôme.*
[7] L'Estoile.

épousa Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudémont, proche parente des Guise[1]. Cette alliance n'eut aucun but politique : Henri III épousa Louise, parce qu'il l'aimait. Il fit son entrée solennelle à Paris le 27 février. Toutes ces cérémonies lui fournirent l'occasion de déployer un luxe outré qui absorbait les revenus de l'État. On eût dit que ce prince s'étudiait à rendre la royauté méprisable.

Au commencement d'avril, arrivèrent à Paris des députés envoyés par le prince de Condé, le maréchal de Damville et les associés de l'une et l'autre religion. Les demandes qu'ils présentèrent ne tendaient à rien moins qu'à annuler tout ce qui avait été fait précédemment en faveur de la religion de l'État, et à frapper d'une condamnation solennelle les actes dont le prédécesseur de Henri III avait pris la responsabilité. On réclamait une convocation prochaine des États-généraux. Une décharge temporaire des impôts et même des indemnités sur les deniers du roi devaient être accordées aux provinces, principaux théâtres de la guerre. Ces demandes orgueilleuses ne furent pas absolument repoussées. On négocia; mais, pendant ce temps, la guerre continua. Les protestants perdirent un de leurs plus braves capitaines, Montbrun, qui fut blessé[2] et pris le 9 juillet près Die en Dauphiné, et décapité le 12 août, en vertu d'un arrêt du parlement de Grenoble. Lesdiguières lui succéda dans le commandement des huguenots de cette province.

L'évasion du duc d'Alençon, qui s'échappa de la cour le 15 septembre 1575[3], causa à Henri III plus d'émotion que la nouvelle qu'il venait de recevoir de sa déposition par la diète polonaise. Le prince était allé rejoindre le protestant La Noue, Condé et Damville. Catherine triomphait de toutes ces brouilleries qui la replaçaient à la tête des affaires : elle se croyait assez d'empire sur le duc d'Alençon pour le ramener quand elle le voudrait. De leur côté, les protestants rigides voyaient à regret ce *mélange* des sectateurs du *pur Évangile* avec d'anciens *persécuteurs*, comme Damville ou Bussy d'Amboise, favori du duc d'Alençon : ils prétendirent que l'évasion du jeune duc était un stratagème ourdi par la reine-mère pour enlever le commandement des mal-contents au prince de Condé[4]. D'Alençon était l'héritier présomptif de la cou-

[1] Matthieu, l. 7.
[2] *Ibid.*,
[3] *Mém. de Sully*, t. 1, c. 6 ; *Mém. de la reine Marguerite.*
[4] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 323.

ronne; ses forteresses, ses revenus, ses vassaux, son crédit qu'il mettait à la disposition des rebelles le firent agréer comme chef bien plutôt que ses qualités personnelles et ses talents. Afin de le ramener au devoir, les maréchaux de Montmorenci et de Cossé furent tirés de la Bastille et rétablis dans tous leurs biens et honneurs : ils promirent d'unir leurs efforts pour procurer un arrangement.

La guerre ne fut signalée que par un seul combat, celui de Dormans (10 octobre 1575), où le duc de Guise reçut au visage la blessure qui lui valut le surnom de *Balafré*, déjà porté par son illustre père. Les catholiques, se souvenant du tumulte de Vassy, où François de Guise avait aussi été blessé au visage par les huguenots, disaient que c'était une chose héréditaire dans cette maison d'être le martyr de la véritable religion. Pendant que Condé et Jean-Casimir, en Allemagne, faisaient leurs préparatifs pour entrer en France, Thoré, l'un des Montmorenci, les précéda avec un corps de deux mille reîtres et quelques centaines de huguenots français qu'il conduisait sur la Loire au duc d'Alençon. Guise détruisit presque en entier cette petite troupe.

Trois armées de mécontents vivaient en ce moment à discrétion dans les provinces diverses du royaume : en Bourgogne, celle que Condé avait enfin obtenue en Allemagne, et à laquelle il donnait, au lieu de solde, la permission de dévaster le pays, tandis qu'il levait des contributions sur les villes et les abbayes[1]; en Poitou, l'armée du duc d'Alençon; en Languedoc, celle de Damville. A ces corps ennemis étaient opposées autant d'armées royales, dont l'entretien n'était pas moins à charge au peuple.

Catherine ne trouva pas le duc d'Alençon aussi maniable qu'elle s'y était attendue : elle obtint néanmoins une trève de sept mois, du 22 novembre au 25 juin 1576[2]. Dans l'intervalle (mai 1576), on conclut ce qu'on nomma la paix de *Monsieur*, du nom dont on commençait à appeler dès lors le frère du roi, car ce dernier retira seul les véritables avantages de cette paix. Les protestants n'avaient jamais obtenu de concessions aussi larges pour leur culte, ni plus de garanties; mais ils ne purent en profiter, parce que le gouvernement allait bientôt sortir des mains de Henri III.

Le 20 février 1576, le roi de Navarre, que l'on croyait tout occupé de plaisirs, avait abandonné la cour et il se cantonnait dans son gouvernement de Guienne. Peu après, le duc d'Alençon, devenu

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 429; d'Avila, l. 6.
[2] Traité de Champigny.

duc d'Anjou par l'augmentation de ses apanages, reparut au contraire triomphant à la cour. Il n'y avait que lui qu'on cherchât à satisfaire sur tous les points. Quant aux protestants, une opposition nationale se forma contre eux, indépendamment du roi et de la reine-mère : en même temps qu'elle décriait la honteuse politique de Henri III, elle refusait aux huguenots la liberté de leur culte[1].

Il faut bien se garder de juger un siècle avec les doctrines et les préjugés d'un autre. Essayons de sortir d'un malheureux âge, abruti par le matérialisme, et transportons-nous au milieu d'une génération qui croit en Dieu, qui croit en la loi que Dieu lui a donnée, qui, par cela même qu'elle y croit, la met au dessus de tout. Elle voit cette loi en péril; elle ne peut s'en prendre qu'au prince qui a juré de la protéger, de la respecter et qui ne règne en effet qu'à cette condition. Cette génération peut-elle se précipiter tout entière dans les voies criminelles où il vient de s'engager[2]? Les catholiques, qui voyaient chaque jour faire de nouvelles concessions aux rebelles et aux hérétiques, s'effrayaient des dangers que couraient la monarchie et la religion. On s'indignait de la lâcheté du prince, et c'est dans cette disposition des esprits qu'il faut chercher l'origine de cette confédération singulière, jusqu'alors sans exemple chez les peuples chrétiens, et si fameuse dans notre histoire sous le nom de la *Sainte Ligue*[3]. Il est remarquable que les protestants qui ont élevé tant de cris de fureur contre la Ligue, en avaient eux-mêmes fourni l'exemple et le modèle dans leurs différentes confédérations et notamment dans celle de Milhau. Ils étaient les premiers auteurs de ces nouveautés étranges, et de ces désordres jusqu'alors inouïs qui corrompaient et troublaient l'État; sans eux, la France ne les eût point connus[4].

La paix de *Monsieur* était une véritable amende honorable imposée à la royauté et au catholicisme. Le grand parti orthodoxe en France n'accepta point la solidarité dont on le chargeait sans l'avoir consulté. Henri III fut dès lors perdu dans l'esprit des masses, qui se soucièrent peu de savoir si ce pacte honteux cachait des arrière-pensées de fraude et de trahison contre les huguenots[5]. Le peuple à Paris empêcha de chanter le *Te Deum* pour la paix. L'on ne parlait que des périls de la religion, que de la traîtrise de

[1] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 431.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 238.
[3] *Ibid.*, p. 226.
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] *Hist. de France*, t. 11, p. 332.

la reine-mère, des vices et de l'insouciance du roi, du pouvoir menaçant des princes et des seigneurs protestants [1].

Tout porte à croire que ce fut à Paris que la Ligue prit naissance [2]. Elle commença par des réunions secrètes, par des associations provinciales fortement organisées. Le signal partit de la Picardie, province toute catholique, dont le roi avait accordé le gouvernement au prince de Condé. Le formulaire, rédigé à Péronne, après la tenue des États de Blois, peut être regardé comme le pacte fondamental de la Ligue, car ses clauses n'avaient rien de particulier à la localité ni à la province. Les confédérés y déclarent que leur association n'a été formée que pour le maintien de la religion catholique, et de l'État et monarchie de France, ayant reconnu que le roi n'était plus *assez fort* pour les défendre, jurant et promettant toutefois de lui conserver fidélité à lui et à ses successeurs, n'ayant d'autre but dans ce qu'ils pourraient entreprendre que l'intérêt de l'État et celui de la religion. Il serait absurde de penser que les Guise ont créé la Ligue; comme s'il dépendait de quelques hommes d'ébranler les deux tiers d'une nation pour des intérêts particuliers [3]. Cependant, si le chef de la Ligue n'était pas encore nommé, on devinait que ce ne pourrait être un autre que le duc de Guise. Jeune, ardent, ambitieux, héritier des affections populaires qui s'étaient attachées à sa maison, quels que fussent ses desseins secrets, il marchait du moins avec franchise à la tête du parti catholique, tandis que l'indolent Henri III s'endormait dans sa mollesse, spectateur indifférent de cette lutte dans laquelle la nation entière allait se trouver engagée. On le vit demeurer indécis entre les deux partis opposés, entre une paix qu'on ne pouvait conserver et une guerre qu'on ne pouvait éviter, comme si, au milieu de ces discordes intestines et de ces graves intérêts, le pouvoir eût pu se faire indépendant de la guerre et de la paix [4].

La Ligue grandissait de jour en jour, lorsque s'ouvrirent les États de Blois, le 6 décembre 1576. On compta dans cette assemblée cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse, et cent cinquante du Tiers-État. Henri III, qui parlait avec grâce et facilité, ouvrit la séance royale par un grand discours dans lequel il chercha d'abord à se disculper des calamités publiques. Il évita de prendre l'initiative de la rupture du dernier traité, que

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 333.
[2] De Thou, l. 63.
[3] *Hist. de France*, t. 11, p. 334.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 248.

chacun prévoyait : il voulut paraître se rendre aux vœux de l'assemblée, qu'il savait disposée à entamer la discussion religieuse [1]. Les trois ordres se retirèrent ensuite dans des salles séparées. Comme leur mandat était de réunir les vœux de la France, exprimés dans les cahiers dont ils étaient porteurs, et d'en tirer une législation générale, ils se trouvaient appelés moins à délibérer qu'à rédiger; il leur aurait été inutile de se persuader les uns les autres, et ils n'attachaient aucune importance à la discussion des chambres : aussi convinrent-ils de voter, non point par ordres, mais par gouvernemens [2]. La France étant divisée en douze gouvernemens, il fut convenu que chacun d'eux compterait pour une voix, et que chacun nommerait trois députés pour la confection des cahiers. Cet arrangement devait accroître l'influence du clergé, en le mêlant plus intimement avec les autres ordres; car dans le clergé seulement se trouvait une organisation puissante, une grande habitude des affaires, et un nombre d'hommes de talent accoutumés à parler en public. Les protestants, qui savaient être en minorité dans la nation, n'avaient envoyé personne qui osât soutenir leurs intérêts dans l'assemblée. Toutefois ce ne fut point par la question religieuse que débutèrent les États, mais bien par une question politique. Ils discutèrent d'abord quelle autorité devait être attachée à leurs cahiers, et déclarèrent que, quand les trois ordres seraient d'accord, leur vœu aurait force de loi sans avoir besoin de la sanction royale. Le roi, sans engager aucune discussion sur cette proposition qui lui fut présentée le 13 décembre par les commissaires des États, demanda aux députés de s'occuper avant toutes choses de la situation de la religion. Il s'attendait à voir éclater des divisions. En effet, les trois chambres ne purent s'entendre sur la réception et la publication officielle du concile de Trente; mais elles s'accordèrent promptement sur la résolution de supplier le roi de « remettre la sainte Église catholique en son entier, défendre toute autre religion et exercice » d'icelle, et révoquer tous les édits de pacification et autres, faits » en faveur de la religion prétendue réformée. »

Le Tiers-État ajouta, le 26 décembre, « que cette suppression » se fît par les meilleures et plus saintes voies que faire se pourra. » Cette dernière clause était louable; mais la proposition adoptée amenait nécessairement la guerre.

[1] *Journ. des États de Blois*, par le duc de Nevers.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 436.

Henri III sentit qu'il était temps de prendre un parti décisif, d'autant plus que les protestants venaient de répandre un écrit, dans lequel ils accusaient le duc de Guise, d'après des documents soi-disant authentiques, de vouloir substituer sur le trône, à la famille des Capétiens, celle des anciens Carlovingiens dont il se serait prétendu le descendant. Le roi se déclara donc chef de la Ligue, pour enlever ce titre au duc de Guise, signa l'acte d'association, et envoya à tous les gouverneurs et officiers l'ordre de la favoriser et de la propager dans Paris et dans les provinces [1]. Mieux valait à ce prince, dans les embarras où ses fautes l'avaient jeté, mieux lui valait cette position d'un grand chef de parti (s'il eût eu l'énergie et la persévérance de s'y maintenir) que celle d'un roi impuissant et isolé sur son trône. L'acceptation de la Ligue ne fut point le premier pas qui conduisit Henri III à sa perte [2]; cette perte ne fut plus prompte que parce que le roi tenta (chose impossible) d'écraser à la fois les deux partis.

Les États furent congédiés, le 2 mars 1577, sans avoir voulu accorder au roi les impôts nécessaires pour subvenir aux frais de la guerre, sans avoir permis que l'on fît aucun emprunt ou aucune aliénation des domaines royaux. Le peuple était appauvri; les dettes de la couronne s'étaient accrues de soixante millions depuis Henri II; elles s'élevaient à la somme énorme de plus de cent millions.

Cependant les États avaient envoyé des députés au roi de Navarre, au prince de Condé, et au maréchal de Damville pour les exhorter à se soumettre à la décision de l'assemblée [3]. La réponse des protestants ne pouvait être douteuse. Une sixième guerre civile s'alluma, et attira sur les huguenots de nouveaux revers [4].

Henri de Condé n'avait rien des grands talents militaires de son père: il fléchit en Poitou devant le duc de Mayenne, frère de Henri de Guise. Le duc d'Anjou obtenait en même temps des succès en Poitou. Le roi de Navarre, qui avait abjuré le catholicisme, jaloux de la prépondérance du prince de Condé dans son parti, resta tranquille en Guienne, et Damville, après quelques hésitations, abandonna les protestants. Il avait eu occasion de reconnaître, dans ses relations avec eux, et le génie de leur secte, et les projets de leurs chefs pour l'établissement d'une

[1] *Mém. de la reine Marguerite*, l. 2.
[2] *Hist. de France*, t. 11, p. 438.
[3] *Journal des États de Blois*, par Jean Bodin.
[4] Popelinière l. 42.

espèce de république dans le Bas-Languedoc, sur le plan de celle qu'ils avaient déjà formée à La Rochelle et à Montauban. Ils ne se servaient de leurs liaisons avec Damville que pour le trahir et séduire les peuples, afin, après les avoir séduits, de s'emparer, en les soulevant, des principales villes et de le chasser de son gouvernement [1]. Il s'en aperçut et rompit sans retour avec les sectaires, mais trop tard : car le calvinisme avait déjà jeté de profondes racines dans ce pays qui, de bon qu'il était, devint un des plus mauvais de toute la France [2].

Henri III sauva encore la réforme en lui accordant un nouvel édit de pacification, moins favorable sans doute que celui qui l'avait précédé, mais que des vaincus pouvaient recevoir sans déshonneur. La paix fut signée par le roi de France à Poitiers, et par le roi de Navarre à Bergerac (septembre-octobre 1577).

Cette paix ne pouvait être de longue durée : il ne s'agissait plus de la tolérance des cultes, mais bien du triomphe absolu de l'un ou l'autre parti. En effet, dans l'une et dans l'autre Église la tolérance passait pour une connivence avec le crime; l'introduction de la messe ne causait pas moins d'horreur en Béarn que celle du prêche à Paris [3]. Aussi, malgré la paix de Bergerac, les deux partis conservèrent leur organisation. L'association catholique, la sainte Ligue, sentait la supériorité de ses forces : elle s'indignait contre Henri III de ce qu'il n'en profitait pas pour écraser ses adversaires. Mais, tout en accusant le roi de les épargner, comme elle se défiait de lui, elle lui refusait des ressources pour les anéantir [4].

Henri III avait pour les huguenots une haine invétérée; leurs croyances n'excitaient pas seules son aversion : il détestait encore leur esprit d'indépendance et leur fierté républicaine. Ce monarque ne manquait ni d'étendue d'esprit, ni de finesse, ni de connaissance des hommes : il aurait voulu abattre en même temps les Bourbon, les Montmorenci, les Châtillon, les La Tour-d'Auvergne, les Duras du parti huguenot, les Guise, les Nemours, les Nevers, dans la Ligue, tous les grands de France qui lui paraissaient faire obstacle à la puissance royale. Il spéculait sur les combats entre ces deux factions, et se flattait de les affaiblir l'une par l'autre [5];

[1] D'Aubigné, l. 3, c. 9.
[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 8, p. 56; De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 248.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 442.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 443.

mais il ne connaissait pas la véritable ligne politique qu'il eût dû suivre, et voilà pourquoi il se trouvait forcément seul dans la route écartée où il se trouvait engagé.

Il croyait se montrer catholique en s'attachant à la forme et non au fond de la religion : il corrompait la nation par l'exemple de ses mœurs dépravées, et en même temps il tombait de plus en plus dans le mépris de ses sujets. Aux mascarades, aux tournois, aux courses de bagues, où il paraissait avec des parures efféminées, indignes non seulement d'un roi, mais de tout homme qui se respecte, nous avons dit qu'il faisait succéder les processions, dans lesquelles il marchait couvert d'un sac de pénitent, portant une discipline et un chapelet attachés à la ceinture ; puis, après avoir visité les couvents, vénéré les reliques, il retournait à ses *mignons*. C'était le nom que l'on avait donné à quelques jeunes favoris pour lesquels il avait une affection particulière, et qui ne se sauvent du mépris de l'histoire que par leur bravoure réelle et leur fidélité à toute épreuve pour le prince qui les enrichissait. Villequier, le vil complaisant des plaisirs du roi, en fut récompensé par le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, que rendit vacant la mort du maréchal de Montmorenci (1er mai 1579). Comment le brillant et intrépide duc d'Anjou était-il devenu le plus lâche et le plus énervé des rois ?

Trois ans s'écoulèrent entre la sixième et la septième guerre de religion, de 1577 à 1580 ; trois ans remplis de basses et petites intrigues, où la férocité le disputait à la galanterie. Des querelles fréquentes entre les mignons du roi et les partisans des Guise amenèrent des duels où la plupart d'entre eux furent tués. Ainsi périrent Caylus et Maugiron. Saint-Mégrin fut assassiné par les ordres des deux beaux-frères de la duchesse de Guise, avec laquelle il entretenait des intrigues [1]. Henri III eut l'imprudence de leur faire rendre les derniers honneurs avec une magnificence royale. D'autres leur succédèrent bientôt : Joyeuse et La Valette, depuis duc d'Épernon. Henri III dépensa douze cent mille écus pour le seul mariage de Joyeuse avec une sœur de la reine.

La guerre des Pays-Bas débarrassa Henri III de l'ambition inquiète et malhabile du duc d'Anjou. Ce prince songeait à la souveraineté de ces provinces et en même temps à la main de la reine d'Angleterre. Il conclut le 13 août 1578, avec les États-généraux de Hollande, un traité par lequel il s'engageait à conduire à leur service dix mille fantassins et deux mille chevaux.

[1] *Journ. de Henri III.*

Si le duc d'Anjou n'était plus à craindre, il restait à Henri III un autre sujet d'inquiétude, le duc de Guise, qui grandissait dans l'opinion publique de tout le dédain qu'inspirait le roi. Ses hautes qualités avaient su conquérir toutes les classes de la population catholique; les huguenots eux-mêmes, ses mortels ennemis, ne pouvaient lui refuser leur estime [1]. Les provinces, les communes, les corporations, s'accoutumaient à voir dans les princes lorrains les vrais défenseurs de l'État et de la religion. Cependant Henri III trouva un moyen assez habile, et qui eût réussi entre les mains d'un autre monarque, pour regagner des partisans : ce fut la création de l'ordre du Saint-Esprit, qui devait être composé au plus de cent chevaliers, enchaînés par les serments les plus forts à l'obéissance du roi, grand-maître de l'ordre, et au soutien de la religion catholique. Henri III, élu roi de Pologne le jour de la Pentecôte et parvenu à la couronne de France l'anniversaire du même jour, institua son ordre en mémoire de ce double événement. Il ne nomma d'abord que vingt-sept chevaliers, au nombre desquels on remarquait le duc de Guise et le seigneur d'Humières, instigateur de la Ligue en Picardie. La cérémonie d'institution eut lieu le 1er janvier 1579, dans l'église des Grands-Augustins, à Paris.

La reine-mère était alors en Gascogne, où elle était allée conduire au roi de Navarre sa femme Marguerite de Valois; mais le véritable but de son voyage était de chercher à détacher ce prince du parti des huguenots. Catherine ne put y réussir, et ses négociations n'aboutirent qu'à produire de nouvelles interprétations de l'édit de Bergerac, toutes favorables aux protestants, et à faire donner aux huguenots de nouvelles places de sûreté, qu'ils fortifièrent aussitôt, et dont ils chassèrent les catholiques. Catherine quitta Nérac et le roi de Navarre au mois de mars, après avoir répandu autour de ce prince la même corruption qui régnait à la cour de France.

Des villes prises et reprises, des provinces ravagées, l'esprit de haine et de faction perpétuant les vengeances, le sang des Français coulant dans la guerre et dans la paix, tel était, depuis l'introduction du calvinisme, l'état de la France : voici quel fut le sort de l'Église et du clergé au milieu de ces troubles [2]. Les pasteurs, qui se voyaient principalement en butte à la haine des protes-

[1] *Hist. de France*, t. 11, p. 364.

[2] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 27.

tants, étaient obligés de fuir ou de se cacher; et leur absence, laissant leurs troupeaux sans guides, favorisait encore les moyens de séduction d'une religion commode. En 1579, il se trouvait vingt-huit diocèses sans évêques; de trente-cinq diocèses en Languedoc et en Gascogne, disaient les prélats de l'assemblée de Melun, à peine en trouverait-on un où on eût fait les saintes huiles cette année, parce que les siéges étaient vacants ou les titulaires expulsés de leur résidence ou infirmes. Le *Gallia christiana* nomme plus de cent cinquante cathédrales et abbayes détruites par les protestants, et dans ce compte ne sont pas comprises les églises de paroisses et de couvents détruites ou ravagées dans les villes prises ou occupées par eux, comme à Castres, à Montpellier, à Nîmes, à Condom, à Orléans, à Soissons, à Montauban, à Foix, à Auxerre, etc. Il faut aussi compter à part les trois cents églises renversées en Beauce et celles qui eurent le même sort dans le diocèse de Beauvais et dans d'autres provinces. Nous voyons ailleurs qu'il y eut cinq cents églises démolies dans les diocèses d'Uzès, de Viviers, de Nîmes et de Mende. Les protestants, qui exerçaient tant de ravages dans les villes dont ils se rendaient maîtres, trouvaient encore plus de facilité dans des campagnes ouvertes et sans défense : aussi les églises étaient partout pillées ou abattues. Il y eut des abbayes qui furent détruites jusqu'à deux fois, après avoir été relevées par les religieux. En beaucoup d'endroits les biens de l'Église étaient entre les mains des laïques, et il n'était pas rare de voir des femmes occuper des bénéfices.

L'inexécution du traité de Nérac et le refus de rendre à Henri III des places qu'ils n'avaient obtenues que pour un délai fixé[1] amenèrent la septième guerre civile, le 15 avril 1580. Durant cette guerre, qui ne dura que quelques mois, le roi de Navarre laissa deviner ce qu'il deviendrait un jour. La prise de Cahors, le 5 mai, lui donna le renom d'un bon capitaine et d'un vaillant soldat. Condé, qui n'en était encore qu'à la promesse de son gouvernement de Picardie, s'était déjà rendu secrètement dans cette province, où il s'empara de la petite mais forte ville de La Fère (29 novembre 1579). Henri III leva trois armées : l'une contre Condé, l'autre contre le roi de Navarre, la troisième contre Lesdiguières, qui obtenait des succès dans le Dauphiné. Le duc de Mayenne eut bientôt pacifié cette province. Biron, créé maréchal de France,

[1] *Hist. du progrès du calvinisme*, l. 5; d'Aubigné, l. 4, c. 2; *Mém. de la reine Marguerite*, l. 3.

fit reculer le roi de Navarre, trop faible pour lui résister. Condé s'était retiré en Allemagne à l'approche du maréchal de Matignon, qui reprit La Fère. Cette guerre fut dite *des amoureux*, parce qu'elle ne sembla excitée que par l'ardeur inconsidérée des jeunes seigneurs huguenots, qui voulurent surtout faire parade de leur vaillance devant leurs dames. Elle se termina le 26 novembre 1580 par le traité de Fleix.

Le duc d'Anjou, qui songeait alors à exécuter son expédition des Pays-Bas, avait été le principal instigateur de cette paix. Ce prince, qui s'était fait nommer protecteur de la liberté belge, tenta bientôt de l'anéantir. Repoussé d'Anvers, dont il voulut se rendre maître (17 janvier 1583), il renonça à tous les droits qui avaient pu lui être conférés, passa en Angleterre [1], où ses tentatives auprès de la reine Élisabeth n'eurent pas plus de succès [2], et revint mourir en France le 10 juin 1584 [3]. Sa mort amena de plus terribles embarras que jamais dans l'État; car il était l'héritier présomptif de la couronne. Henri III n'ayant point d'enfants, le roi de Navarre, protestant, succédait à la couronne de France.

A une autre époque, personne n'eût contesté à Henri de Bourbon le titre d'héritier du trône. Quoique trois siècles se fussent écoulés depuis que la branche des Bourbon était sortie de l'arbre capétien, ce long intervalle, suivant la loi d'hérédité monarchique, n'infirmait point le droit du roi de Navarre [4]. Mais, dans un moment où la religion exerçait sur les esprits un empire si prodigieux, il était sans aucun doute contraire aux plus chers intérêts de l'État, contraire à toute politique, à toute raison, de laisser parvenir à la couronne un roi dont la croyance était réprouvée par la grande majorité de ceux qui devaient lui obéir, dont la conduite et toutes les alliances le rangaient parmi leurs ennemis [5].

Dans le cours naturel des choses, il paraît certain que, si Henri de Bourbon fût parvenu sans opposition à la couronne, l'hérésie serait devenue en France la religion dominante, et que l'on y aurait vu, comme en Angleterre et dans beaucoup d'autres États, la vérité bannie ou asservie à l'erreur [6]. Une multiplicité d'évène-

[1] *Mém. du duc de Nevers.*
[2] Cambden, *Hist. d'Élisabeth*, part. 3.
[3] Matthieu, l. 7.
[4] *Hist. de France*, t. 11, p. 403.
[5] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 2, p. 448.
[6] *Hist. de France*, A. M. D. G., t. 1, p. 347; Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 8, p. 98.

ments singuliers amenèrent les choses à un point que la prudence humaine n'avait pu prévoir. Henri de Bourbon vainquit ses ennemis, mais en même temps la foi triompha du vainqueur, et cette double révolution procura à la France étonnée l'avantage de conserver, avec son maître légitime, la véritable religion. L'on peut donc, et l'on doit regarder la Ligue comme un de ces coups extraordinaires de la Providence, qui sait tirer les plus grands biens des plus grands maux, et faire servir les passions mêmes des hommes à l'accomplissement de ses desseins.

Il n'était plus question dans toute la France que du danger de voir monter un hérétique sur le trône. Les prédicateurs ne parlaient d'autre chose dans leurs chaires, les professeurs dans leurs écoles. Il n'était point d'homme si grossier, si ignorant, qui ne se passionnât pour ces débats.

Le duc d'Epernon, qui eût souhaité rapprocher le roi de France du roi de Navarre, était allé visiter celui-ci dans son gouvernement de Guienne pour tâcher de le ramener au sein de l'Église catholique. Il lui dit que le but secret des grands était de partager la France en duchés indépendants, tels que ceux qu'on voyait en Allemagne et en Italie, et d'en devenir souverains sous la protection du roi d'Espagne [1]: or, dès que Henri de Bourbon serait catholique, il ne resterait aucun prétexte pour ne pas le reconnaître comme héritier présomptif de la couronne, et sa conversion était le moyen le plus sûr de maintenir l'indépendance et l'intégrité de la France. Mais le roi de Navarre craignit que, s'il abjurait, il ne s'aliénât les protestants, pour ne gagner que les politiques, sans inspirer pour cela plus de confiance aux catholiques zélés : il refusa donc d'abjurer, et n'alla point à la cour, comme d'Epernon le lui conseillait.

L'organisation du parti protestant était toute républicaine, et les principes qu'avaient professés plusieurs écrivains de la secte étaient plus républicains encore. Comme leur chef Henri de Navarre avait intérêt à soutenir le principe de la légitimité monarchique, il persuada aux huguenots que rien ne pouvait être plus utile et plus désirable pour eux que de le voir monter sur le trône : il les fit dévier ainsi de leurs principes politiques [2].

Quant à la Ligue, à ce mouvement d'une nation entière, poussée par un sentiment religieux à tout entreprendre, à tout braver, pour

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 451
[2] *Ibid.*, p. 450.

conserver au milieu d'elle ce précieux dépôt de la foi qu'elle avait reçue de ses pères, elle avait besoin d'une autorité légitime qui la dirigeât et qui, contenant le zèle dans de justes bornes, sût défendre les droits de la religion sans porter atteinte à ceux du trône, en prenant temporairement la place d'un roi qui s'obstinait à ne pas remplir ses devoirs les plus sacrés. Le pape était cette autorité. Malheureusement, les préjugés qui s'étaient enracinés en France contre le saint-siége firent que les ligueurs ne cherchèrent pas à mettre le pontife romain à leur tête, mais à l'attirer dans leur parti.

On a prétendu faire contraster la conduite de Grégoire XIII, qui approuva une entreprise concertée en faveur de la religion catholique et pour la destruction de l'hérésie, avec celle de Sixte V, son successeur, qui traita la Ligue de faction séditieuse, et n'y vit que des sujets révoltés contre leur souverain, par suite de l'organisation qu'ils s'étaient donnée, bien qu'en même temps il excommuniât le roi de Navarre et le prince de Condé, et déclarât le premier privé du droit de succession à la couronne [1]. Grégoire XIII considéra la question généralement et dans le sens composé : c'est pourquoi il déclara qu'il était juste de s'armer contre tout fauteur d'hérésie, fût-il même de *qualité royale* [2]. Sixte V divisa la même question : il vit des révoltés dans les ligueurs [3], parce qu'il voulait voir encore dans Henri III un prince catholique, qu'il supposait disposé à agir comme le devait le roi très chrétien et le fils aîné de l'Église ; mais, par cela même qu'il excommunia Henri de Navarre, hérétique, et le priva pour ce seul motif de son droit au trône, il prononça, comme Grégoire XIII, un anathème dont les *personnes royales* n'étaient pas exemptes. La distinction de Sixte, que Grégoire n'avait pas été dans le cas de faire, vient de ce que ce pape, en consacrant le principe, craignit d'en appliquer à faux les conséquences, ne connaissant point assez le fond des choses. Cela ne serait point arrivé si le saint-siége avait pu, comme dans d'autres temps, appeler le roi et ses sujets au pied de son tribunal pour arbitrer leur différend : alors, en effet, Henri III eût été forcément ce qu'il devait être, eût fait malgré lui ce qu'il devait faire, et la Ligue fût devenue la plus salutaire des associations. Mais tout avait été déplacé dans la hiérarchie du monde chrétien.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 261 *passim*.

[2] Lettre du P. Matthieu au duc de Nevers, du 11 février 1585 ; lettre du sieur de La Rue au duc de Nevers, du 6 mars 1585.

[3] Lettre du marquis de Pisani, du 4 août 1585 ; lettre du duc de Nevers au cardinal de Bourbon, du 15 août 1585.

Le duc de Guise, soutenu de l'assentiment de Grégoire XIII, était assuré de l'appui des Espagnols avec lesquels il négociait depuis long-temps, et qu'irritaient les secours donnés par la France tant aux révoltés des Pays-Bas qu'à un prétendant au trône de Portugal [1]. Il se déclara enfin ouvertement. Le 1er avril 1585 parut le manifeste de la Ligue. Il fut publié à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et de Louis Ier, prince de Condé. Ce cardinal s'y présentait comme premier prince du sang et héritier de la couronne. Lyon, Orléans, Toulouse, Rouen, etc., les principales villes de la Normandie, de la Picardie, de la Bourgogne, etc., adhérèrent aussitôt au manifeste; mais, dans quelques autres villes, les ligueurs furent repoussés par ceux qui étaient encore dévoués à Henri III.

Aux actes de la Ligue, ce prince répondit par un manifeste qui montra toute la faiblesse de son caractère : il y promettait amnistie entière à tous ceux qui abandonneraient le parti des ligueurs. En même temps il envoya Matignon au roi de Navarre pour l'engager à se réunir à lui, et à faire avorter les desseins de la Ligue, en revenant à la religion catholique. Henri de Navarre montra bien quelques dispositions favorables, et répondit au roi par une pièce que Du Plessis-Mornai, son conseiller, avait écrite avec beaucoup d'adresse. Il réfutait les reproches d'hérésie qu'on lui faisait, en déclarant qu'il réglerait sa croyance sur celle que lui imposerait un concile soit universel, soit national; car il ne reconnaissait point celui de Trente. Il offrait de rendre les gouvernements dont lui et le prince de Condé étaient les maîtres, à condition que les ligueurs en feraient autant de leur côté. Enfin il défiait le duc de Guise à un combat singulier.

Le roi de Navarre craignait de s'engager trop avant, tant il se défiait de la faiblesse et de la versatilité du roi de France. En effet, il ne tarda pas à apprendre que la reine-mère négociait avec le duc de Guise [2], et qu'elle venait de signer à Nemours, le 7 juillet 1585, un traité, au nom de son fils, avec la Ligue. Par ce traité, Henri III révoquait tous les priviléges accordés précédemment aux hérétiques, s'engageait à ne souffrir dans le royaume l'exercice d'aucune autre religion que de la religion catholique, chassait les ministres

[1] Matthieu, l. 8; *Journ. de Bassompierre.*

[2] Lettre du duc de Guise au duc de Nevers, du 29 avril; Lettre du cardinal de Bourbon à madame de Nevers, du 2 mai 1585.

protestants, et accordait six mois aux laïques pour faire leur abjuration. Des conventions secrètes donnaient des places de sûreté aux princes ligueurs et 200,000 écus d'or pour solder leurs soldats étrangers [1].

Henri III se rendit, le 18 juillet, au parlement de Paris, pour y faire enregistrer la révocation des édits de tolérance. Il fut accueilli, en sortant du palais, par quelques acclamations du peuple, vaine ombre de popularité qui allait bientôt lui échapper encore, faible compensation de l'abaissement de la couronne.

Le traité de Nemours, dont on vit que Henri III ne se pressait pas d'exécuter toutes les clauses, augmenta contre lui l'animadversion publique. On lui reprocha d'autant plus amèrement la démarche qu'il avait tentée auprès du roi de Navarre, que l'on avait accueilli avec plus de joie la nouvelle de l'excommunication lancée contre ce prince et contre Condé par Sixte V, successeur de Grégoire XIII (10 septembre 1585). Les expressions de la bulle étaient énergiques, et le roi de Navarre en demeura quelque temps comme atteré. Il y répondit par un coup d'éclat [2]. Il trouva des émissaires assez hardis pour afficher aux portes du Vatican une protestation contre la bulle, un appel au tribunal des pairs, et une prière à toutes les puissances chrétiennes de s'intéresser à sa cause.

Les incertitudes de Henri III firent enfin éclore cette autre Ligue particulière de Paris, dirigée par le fameux *Conseil des Seize*.

La présence du roi à Paris en avait contenu la population, et avait empêché la capitale d'adhérer à la Ligue générale. Néanmoins le nombre de ses partisans y était grand, car les progrès de l'Union avaient été rapides parmi tous les ordres de l'État. Un bourgeois, nommé La Roche-Blond, conçut le projet de livrer la ville aux ligueurs. Il s'en ouvrit à leurs amis les plus ardents; un conseil de dix membres fut élu, et six d'entre eux se partagèrent les seize quartiers de Paris, pour y travailler les esprits. Le complot marcha avec un silence admirable. Le duc de Guise et le cardinal de Bourbon n'en furent eux-mêmes instruits qu'en apprenant qu'ils seraient maîtres de Paris quand ils le voudraient. Guise se crut alors assez fort pour sommer ouvertement le roi de France de commencer la guerre contre les huguenots. Henri III crut obtenir du temps en demandant de l'argent; mais les Parisiens lui accordèrent une somme de deux cent mille écus, et il ne put tarder davantage à en-

1 Matthieu, l. 8.
2 Cayet, *Chronol. noven.*

trer en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henri*, de France, de Guise et de Navarre [1].

Les détails de cette guerre, entremêlée par Henri III de secrètes et inutiles négociations avec son beau-frère, sont assez difficiles à suivre. Condé, après quelques succès obtenus en Bretagne, s'aventura vers Angers, dont il comptait se rendre maître par trahison. Déçu d'une telle espérance, et vivement poursuivi par les catholiques, il quitta son escorte qui se dispersa sans combat, pour gagner l'Angleterre. Le roi de Navarre, après avoir fortifié ses places de la Guienne, s'était retiré à La Rochelle, poursuivi par le duc de Mayenne [2] qui, voyant dépérir son armée sans qu'on lui envoyât de renforts, revint à la cour, en se plaignant d'avoir été trahi. D'Epernon, en Provence, et Joyeuse en Languedoc, se rendaient maîtres chacun des villes de leur province.

Henri III détestait les protestants, mais il craignait les ligueurs. Il plaçait toutes ses espérances dans les armées que commandaient ses favoris, et c'était à les entretenir qu'il employait toutes ses ressources. D'Epernon, Joyeuse et Biron appartenaient au parti *politique*, qui venait de prendre le nom de *royaliste*, parce qu'il soutenait la cause du roi, mais qui accrut la confusion, en séparant la royauté de la religion. Henri III, forcé de continuer la guerre, ne fit agir que mollement le maréchal de Biron en Saintonge.

Cependant le roi de Navarre avait fait un appel aux Allemands et aux Suisses protestants. Ils entrèrent en France au nombre de trente mille, et Henri de Bourbon se mit en marche pour les rejoindre. Joyeuse, qui se porta à sa rencontre, l'atteignit près Coutras, au confluent de l'Isle et de la Drôme. Le roi de Navarre se montra bon capitaine et bon soldat; il battit le 20 octobre 1587 une armée double de la sienne, et Joyeuse même perdit la vie [3]. Ainsi Henri de Bourbon gagna le premier une bataille, à la tête d'un parti qui jusque là avait toujours été battu dans les actions générales et sous ses meilleurs capitaines, tels que Louis Ier, prince de Condé, et l'amiral de Coligni [4]. On ne sait pour quelle raison le roi de Navarre ne voulut pas poursuivre un avantage qui lui donnait le moyen de se réunir à ses alliés [5].

Le duc de Guise profita de cette faute pour harceler les étran-

[1] D'Aubigné, sous l'an 1585.
[2] *Ibid.*, t. 3, l. 1, c. 9.
[3] *Ibid.*, c. 16.
[4] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 8, p. 152.
[5] *Mém. de Sully*, t. 1, c. 24.

gers, les défaire en détail et les forcer à quitter la France [1]. L'honneur de la campagne fut attribué tout entier au duc, et cependant le roi l'avait accompagné. Les mécontentements populaires, fomentés par les Seize que Mayenne dirigeait, l'avaient forcé de prendre les armes et de se montrer comme aux beaux jours de Jarnac et de Moncontour. Henri III revint à Paris, mais sans que la Ligue lui sût aucun gré de ce qu'il avait fait [2].

En Dauphiné, les avantages étaient balancés entre les calvinistes, commandés par Lesdiguières, et les catholiques qui défirent les auxiliaires suisses des huguenots [3].

Le duc de Guise, de retour de l'armée, prit des mesures plus énergiques que jamais.

Le 16 décembre 1587, la faculté de théologie de Paris, consultée sur un cas de conscience, décida qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on tenait pour suspect [4]. Ainsi, pour ces docteurs, les couronnes n'étaient pas inviolables.

Elles ne l'étaient pas non plus pour la cruelle Élisabeth, reine d'Angleterre, qui, au commencement de cette année (18 février 1587), avait fait trancher la tête à la veuve d'un roi de France. Marie Stuart, belle-sœur de Henri III, périt, après dix-neuf ans de captivité, au château de Fotheringuay. « La veille de sa mort, elle » beut, sur la fin du souper, à tous ses gens, leur commandant de » la pléger. A quoy obéissants, ils se mirent à genouil, et meslant » leurs larmes avecques leur vin, beuvent à leur maistresse. » Le jour de la mort, « elle commanda à l'une de ses filles de lui ban- » der les yeux du mouchoir qu'elle avoit expressément dédié pour » cet effect. Bandée, elle s'agenouille, s'accoudoyant sur un billot, » estimant devoir être exécutée avecques une espée à la françoise; » mais le bourreau, assisté de ses satellites, luy fit mettre la tête » sur ce billot, et la luy coupa avec une doloire [5]. » Marie-Stuart fut tuée de la main d'une reine : Henri III devait périr de la main d'un de ses sujets.

Au mois de février 1588, il fut résolu, dans un grand conseil

[1] D'Avila, l. 8; *Mém. de la Ligue*, t. 2; d'Aubigné, t. 3, l. 1, c. 17, 28; Cayet, t. 1; Matthieu, l. 7; *Mém. de Nevers*, t. 2.

[2] De Thou, l. 87; Matthieu, l. 8.

[3] D'Aubigné, t. 3, l. 1, c. 10; *Mém. de la Ligue*, t. 2; Cayet, t. 1.

[4] Cayet, Préface, t. 1; *Journ. de Henri III*.

[5] Pasquier.

de ligueurs tenu à Nanci, qu'on mettrait Henri III en demeure de détruire l'hérésie dans le royaume.

Sur ces entrefaites (mars), elle perdit un de ses appuis, par la mort de Henri Ier, prince de Condé, qui expira, âgé de trente-cinq ans, à Saint-Jean-d'Angely : prince dont le courage rappelait celui de son père, mais que son ambition et sa jalousie contre le roi de Navarre empêchèrent de servir efficacement le parti calviniste. La veuve de Condé, demeurée grosse, accoucha d'un fils qui fut Henri II du nom, et aïeul du grand Condé [1]. Cette race héroïque était comme une flamme toujours prête à s'éteindre : elle s'est enfin évanouie.

A la requête que les ligueurs présentèrent à Henri III pour obtenir qu'il s'armât contre l'hérésie [2] il fit une réponse favorable, mais il n'exécuta rien. Le mécontentement fut porté à son comble, et les *Seize* osèrent concevoir le dessein d'enlever le roi. La duchesse de Montpensier, sœur des Guise, tenait des ciseaux prêts pour lui donner la tonsure cléricale. Le coup manqua, parce que Henri III, qui soldait un espion dans le conseil des conjurés, fut toujours averti à temps. Il fit approcher quatre mille Suisses de Paris et intima l'ordre au duc de Guise de ne pas mettre le pied dans la capitale. Un moment les *Seize* se crurent perdus, mais la présence du duc les sauva.

« La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Depuis ses succès sur les Allemands, alliés du roi de Navarre, le peuple ne l'appelait plus que le *Nouveau Gédéon*, le *Nouveau Machabée*. Les nobles le nommaient *Notre Grand*. Il n'avait qu'à venir à Paris pour en être le maître. Le roi le lui défend, et il arrive (9 mai 1588) avec sept hommes seulement. Mais il se trouve bientôt accompagné d'une foule innombrable qui crie « Vive le duc de Guise, *Hosannah filio David!* » et qui le suit jusqu'à l'hôtel de Soissons où Catherine était logée. Cette démarche imprudente pouvait le perdre : il le sentit, et abrégea sa visite au Louvre, où il dit à Henri III qu'il était venu défendre son innocence. Le lendemain, un cortége formidable l'accompagnait à la cour, et il put y parler avec autorité.

Le faible roi n'était plus maître dans sa capitale ; il n'avait plus d'autres moyens à employer que la force : les Suisses, qu'il avait appelés, eurent ordre d'entrer dans Paris. Ces quatre mille hommes,

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 308.
[2] D'Aubigné, t. 3, l. 1, c. 10; Matthieu, l. 8; Cayet, t. 1.

augmentés de deux mille soldats des troupes royales, pénétrèrent dans la ville le 12 mai [1]. On leur avait enjoint de s'emparer des postes les plus importants, mais sans recourir à la violence. Le peuple en devint plus hardi. Des barricades furent tendues, pour arrêter les troupes du roi, puis poussées toujours en avant, de telle manière que les plus avancées se trouvaient seulement à vingt pas du Louvre. Telle fut la *Journée des barricades :* c'était la première victoire que la bourgeoisie eût remportée sur la troupe de ligne ou le peuple sur le roi [2].

Henri III, effrayé, entra en négociation avec les ligueurs. La reine-mère se rendit avec peine auprès du duc de Guise et n'en obtint que de vagues paroles de conciliation. Toutefois le roi fit retirer ses troupes, non sans qu'il y eût quelque sang versé. Le duc de Guise, usant du pouvoir qu'il exerçait sur la multitude, la ramena au calme et à la tranquillité.

On passa la nuit suivante au Louvre dans de terribles inquiétudes, et au conseil des ligueurs dans une grande agitation. Ces derniers voulaient pousser les choses à la dernière extrémité et s'emparer de la personne du roi. Le lendemain des barricades, la reine retourna traiter avec le duc. Pendant ce temps, Henri III s'échappa du Louvre et s'enfuit à Chartres, laissant sa capitale et le gouvernement au pouvoir des *Seize.* Au sortir de Paris, il se retourna vers la ville, et jura de n'y rentrer que par la brèche : mais il ne vit plus Paris que des hauteurs de Saint-Cloud, et n'y rentra jamais [3].

Guise se hâta de rétablir l'ordre dans la capitale, en même temps qu'il s'en assurait en confiant les postes importants à des hommes de son choix. Deux manifestes parurent ensuite, l'un du roi qui dénonçait à la France Paris comme une ville séditieuse; l'autre de Guise qui protestait n'avoir agi que dans les intérêts de la royauté. Celle-ci fléchit la première : le duc d'Épernon, qui déplaisait aux ligueurs, fut exilé de la cour, et Henri III promit une nouvelle convocation des États-généraux. Toutefois il refusa de rentrer dans Paris. *L'Édit d'union des catholiques*, qui réconciliait le roi avec les ligueurs, fut enregistré le 19 juillet 1588 au parlement de Rouen [4]. Henri III sanctionna, en pleurant, la Journée des barricades, accorda au duc de Guise le titre de généralissime des armées catho-

[1] De Thou, l. 90; d'Aubigné; Cayet, t. 1.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 467.
[3] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 313.
[4] Cayet, t. 1.

liques, et déclara le cardinal de Bourbon, premier prince du sang (17 août).

Si l'on considère avec impartialité la conduite du duc de Guise dans ces circonstances, celle du roi à son égard, la haine que Henri III portait à ce chef de parti, les extrémités auxquelles celui-ci était parvenu, entraîné tout à la fois par le mouvement religieux des peuples que rien ne pouvait plus arrêter, et par les craintes qu'il ne pouvait s'empêcher de concevoir de ce méprisable caractère où la faiblesse était jointe à la perfidie, craintes qui, par la suite, ne furent que trop justifiées, il sera facile de reconnaître qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté que dans l'exercice d'un pouvoir aussi étendu que celui qu'avait exercé son illustre père pendant la minorité de Charles IX. Il tendait donc à s'en saisir, pour l'intérêt de son parti et de la religion, sans doute aussi pour sa propre sûreté et son propre intérêt. Il marcha vers ce but avec toute la puissance de son génie, toute la hauteur de son courage, et, si le succès l'eût favorisé, l'État en eût été plus heureux et Henri III un peu moins avili. Quant au projet criminel qu'on lui suppose d'avoir voulu usurper le trône, on n'en donne aucune preuve, et celles du contraire se présentent plus d'une fois dans le cours de ces grands évènements [1].

L'assemblée des États-généraux s'ouvrit à Blois le 18 octobre 1588, par une séance royale dans laquelle le roi prononça un discours où il reconnut qu'un prince hérétique ne pouvait porter la couronne de France. Dans la seconde, l'Édit d'union fut reçu avec serment de la part du roi et des États, comme loi fondamentale du royaume. On avait pu juger par les travaux préliminaires de l'assemblée quel serait l'esprit de ses délibérations : le clergé avait nommé pour son président le cardinal de Guise; la noblesse, le comte de Cossé-Brissac, commandant des barricades ; le Tiers-État, La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et l'un des Seize. Le roi de Navarre avait adressé aux États une protestation, dont on ne tint aucun compte. Cependant Henri III demanda qu'avant de prononcer condamnation sur ce prince on lui envoyât une dernière sommation : il désirait, il espérait encore regagner son beau-frère. D'autres incidents, qui se succédèrent pendant la tenue de l'assemblée, aigrirent les ressentiments du roi et le portèrent à l'exaspération. Les discussions de finance avaient commencé : on voulait la guerre, mais on refusait de l'argent ; on demandait une réduction

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 308.

des impôts, et enfin on insistait pour faire recevoir en France le concile de Trente.

Le roi, dans sa pensée, reportait toutes ces difficultés, toutes ces humiliations, non à la multitude, mais à l'homme qui l'avait remplacé dans l'affection des peuples. Il résolut de s'en défaire [1], et se décida pour la voie de l'assassinat. Le duc eut vent du complot tramé contre lui [2], mais il était persuadé qu'on n'oserait pas l'exécuter [3].

Le 23 décembre 1588, à huit heures du matin, comme il était dans la salle du conseil au château, on vint l'avertir que le roi le mandait dans sa chambre à coucher. Il s'y rendit, et, au moment où, après avoir levé la portière de velours, il se baissait pour entrer, neuf assassins se précipitèrent sur lui et le poignardèrent. Il ne proféra que ces paroles : « Mon Dieu, ayez pitié de moi [4]. » Il marchait les bras tendus, les yeux éteints, la bouche ouverte, comme déjà mort. Un des assassins ne fit que le toucher et il tomba sur le lit du roi. Henri III sortit de son cabinet pour voir la victime. Il lui donna un coup de pied au visage et dit : « Mon Dieu, » qu'il est grand ! Il paraît encore plus grand mort que vivant. » Les courtisans abondaient en moqueries, insultant à l'homme qu'ils avaient flatté : ils l'appelaient le *beau roi de Paris*, nom que lui avait donné Henri III. Néanmoins, l'illustre massacré respirait encore. « Monsieur, lui dit-on, cependant qu'il vous reste un peu » de vie, demandez pardon à Dieu et au roi. » C'était le roi qui aurait dû demander pardon à Dieu et au duc de Guise : l'homme le lui eût accordé [5]. Alors le prince de Lorraine, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir comme d'une voix enrouée, rendit l'ame. Il fut couvert d'un manteau gris, et au dessus on mit une croix de paille [6].

En même temps, on s'assura du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon qui avaient accompagné le duc dans la chambre du conseil. On arrêta aussi, dans la chambre des États, ceux des députés qui s'étaient montrés les plus ardents ligueurs. Le cardinal fut tué dès le lendemain par les ordres du roi : il se mit à genoux

[1] De Thou, l. 93.

[2] Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, l. 7, c. 4 ; Dépositions de l'archevêque de Lyon, au t. 5 de l'*Hist. des cardinaux*.

[3] Matthieu, l. 8.

[4] Cayet, t. 1 ; De Thou, l. 93 ; d'Avila, l. 9.

[5] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 343.

[6] Miron.

se couvrit la tête, et dit aux meurtriers : « Faites votre *commission.* »

Lorsque Henri III alla voir sa mère après le meurtre, et qu'il lui dit : « Madame, je suis maintenant seul roi ; je n'ai plus de compagnon, » elle lui répondit : « Que pensez-vous avoir fait? Avez-vous donné ordre à l'assurance des villes? C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. » Catherine était mourante. Elle expira le 5 janvier 1589. C'était la plus grande perte que pût faire Henri III dans les circonstances difficiles au milieu desquelles il venait de se jeter[1].

Henri III avait cru s'assurer de toute la famille des Guise : mais Mayenne, le plus habile frère du duc, n'avait pu être arrêté, et les autres lui échappèrent bientôt successivement, tant il était mal servi. Il avait immédiatement demandé l'assistance des États ; ils la lui refusèrent et il fut obligé de les congédier le 16 janvier 1589.

A la nouvelle du massacre des Guise, l'irritation des peuples fut extrême. A Paris, la population s'arma comme à la Journée des barricades. Les membres du parlement, fidèles au roi, furent emprisonnés : on en nomma de nouveaux[2]. La Sorbonne se rassembla et la Faculté de théologie *délia les Français du serment de fidélité qu'ils devaient à Henri III.* Voilà ce qu'avaient gagné les rois : pour avoir voulu se soustraire à l'autorité des papes, ils étaient jugés en dernier ressort par un conciliabule de docteurs[3]. Dans toutes les églises on célébra des services funèbres en l'honneur des Guise, *martyrs de la foi.* Rien ne fut plus remarquable qu'une procession générale des petits enfants des deux sexes au nombre de cent mille, portant des cierges ardents qu'ils éteignaient sous leurs pieds, en disant : « Dieu permette qu'en bref la race des Valois soit entièrement éteinte. »

La mère des Guise avait demandé leurs corps pour les ensevelir : on les refusa. Ces corps, transportés dans une des salles basses du château de Blois, avaient été découpés par le maître des hautes-œuvres, puis brûlés en lambeaux pendant la nuit, et leurs cendres enfin jetées dans le fleuve, afin que rien ne restât dont le peuple pût se faire des reliques.

Le 15 février, le duc de Mayenne arriva de Lyon à Paris, où il tint aussitôt la place de son frère. Il organisa le conseil de la Ligue,

[1] Cayet, t. 2.
[2] *Journ. de Henri III.*
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 320.

et en obtint le titre de lieutenant-général de l'État royal et couronné de France [1].

Paris, bien différent alors de ce qu'il était sous Jean II aux temps féodaux, commençait à prendre sur la France compacte et nationalisée cet ascendant qu'il a conservé [2] : le reste du royaume catholique l'imita, et cessa de reconnaître l'autorité de Henri III. Le duc de Mayenne, en ce moment, aurait pu se faire déclarer roi, s'il l'eût voulu; il pensa beaucoup plus sagement à abaisser la puissance des Seize en augmentant le nombre des membres de ce conseil, et en y faisant entrer des hommes dont il connaissait la prudence et la modération. Il savait, comme son frère, que les peuples étaient attachés, en lui, moins à la personne qu'aux principes et aux intérêts qu'il représentait.

Henri III, cependant, devenait de plus en plus isolé au milieu de son royaume; toutes les provinces l'abandonnaient pour se rattacher à la Ligue; il ne lui restait que deux partis entre lesquels il pût choisir : tenter un rapprochement auprès de Mayenne, il l'essaya sans y réussir; se jeter dans les bras du roi de Navarre, et il y fut reçu [3]. Ce n'est pas que les plus austères huguenots n'éprouvassent une vive répugnance à prendre la défense d'un prince qui les avait si long-temps poursuivis; mais leur parti était devenu faible, et le roi de Navarre trouvait une occasion heureuse de le relever et de se rapprocher lui-même du trône.

Le 4 mars 1589, Henri de Bourbon fit paraître une déclaration par laquelle il appelait tous les Français à la paix, à l'union, à la tolérance religieuse. Il offrit ensuite à Henri III l'appui de toutes ses forces, moyennant une trève de cinq mois, qui fut signée le 3 avril. Le 30, les deux rois eurent ensemble une entrevue au Plessis-lès-Tours. Le roi de France attendit le roi de Navarre dans les jardins du château de Louis XI [4]. Le premier Bourbon se jeta aux pieds du dernier Valois, qui le releva et l'embrassa, en l'appelant son frère.

Henri III, après avoir fait à Blois la clôture des États-généraux, avait manqué Orléans, et s'était retiré presque sans troupes à Tours, où il appela auprès de lui les membres fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes et de la cour des aides. Le 8 mai, il faillit être surpris dans cette ville par les ligueurs, que

[1] *Journ. de Henri III.*
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 337.
[3] *Mém. de Du Plessis-Mornai*, t. 1.
[4] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 339.

commandait le duc de Mayenne. Les huguenots arrivèrent à propos pour les faire reculer. Le parti des Montmorenci ou des politiques s'était réuni autour du roi et avait grossi l'armée protestante, de telle sorte que Henri III, après avoir forcé les ligueurs à battre en retraite devant lui, arriva sous les murs de Paris avec une armée de quarante-deux mille hommes. Contemplant la capitale de la France du haut des collines, il disait : « Paris, tête trop grosse » pour le corps, tu as besoin d'une saignée pour te guérir [1]. »

Le duc de Mayenne, surpris, prépara à la hâte ses moyens de défense. Ils eussent été trop faibles, si la main d'un fanatique n'eût fait en ce moment ce que la Ligue tout entière n'eût pu opérer.

Un jeune dominicain, nommé Jacques Clément, se présente le 1er août 1589 aux avant-postes de l'armée royale et demande à parler au roi. Admis en sa présence, il lui présente une lettre à lire, et, pendant que le roi est occupé de cette lecture, Clément tire de sa manche un poignard qu'il y tenait caché et le frappe au ventre. Henri III retira le couteau, et en atteignit son assassin; mais sa plaie était mortelle. « Vous pouvez juger, écrit un témoin » oculaire [2], quel était ce piteux et misérable spectacle de voir » d'un côté le roi ensanglanté tenant ses boyaux entre ses mains; » de l'autre ses bons serviteurs qui arrivaient à la file, pleurant, » criant, se déconfortant. »

Henri III se prépara à son dernier moment par les actes de la piété la plus humble et la plus fervente. Il fit dresser un autel vis-à-vis de son lit, son chapelain y dit la messe. Au moment de l'élévation, le roi prononça ces paroles : « Seigneur Dieu, si vous con» naissez que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à mon » État, conservez-moi et me prolongez mes jours, sinon prenez » mon corps et sauvez mon âme : votre volonté soit faite [3]. »

Le roi de Navarre arriva; Henri III lui tendit la main : « Mon » frère, lui dit-il, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont » traité; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent au» tant. »

Il déclara que le roi de Navarre était son légitime successeur, et invita les seigneurs présents à le reconnaître après lui. « Je ne » regrette point d'avoir peu vécu, puisque je meurs en Dieu; je sais

[1] D'Avila.
[2] Lettres de La Guesle.
[3] Certificat de plusieurs médecins.

» que la dernière heure de ma vie sera la première de mes félicités; » mais je plains ceux qui me survivent, mes bons et fidèles servi- » teurs... Je vous conjure tous, par l'inviolable fidélité que vous de- » vez à votre patrie et par les cendres de vos pères, que vous de- » meuriez fermes et constants defenseurs de la liberté commune, » et que vous ne posiez les armes que vous n'ayez entièrement net- » toyé le royaume des perturbateurs du repos public; et d'autant » que la division seule sape les fondements de cette monarchie, avi- » sez d'être unis et conjoints en une même volonté. Je sais, et j'en » puis répondre, que le roi de Navarre mon beau-frère, légitime » successeur de cette couronne, est assez instruit ès-lois de bien » régner, pour bien savoir commander choses raisonnables; et je » me promets que vous n'ignorez pas la juste obéissance que vous » lui devez. Remettez les différends de la religion à la convocation » des États du royaume, et apprenez de moi que la piété est un » devoir de l'homme envers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a » point de puissance. Adieu, mes amis, convertissez vos pleurs en » oraisons, et priez pour moi [1]. »

Embrassant Henri de Bourbon et le tenant long-temps pressé sur son sein, il l'avertit qu'il ne serait jamais roi de France s'il ne se faisait catholique.

Henri III succomba le lendemain, mercredi, 2 août, âgé de trente-huit ans. Il avait régné quinze ans et deux mois. En lui s'éteignit la race des Valois, qui avait occupé le trône de France pendant deux cent soixante-et-un ans.

L'histoire doit reconnaître aujourd'hui que les Valois n'ont pas été traités avec impartialité [2].

C'est de leur règne qu'il faut dater le perfectionnement des lois administratives, civiles et criminelles. On en compte quarante-six, sous le règne si court de François II, cent quatre-vingt-huit sous le règne de Charles IX, et trois cent trente sous celui de Henri III.

Le siècle des arts en France est, à proprement parler, celui de François Ier, en descendant jusqu'à Louis XIII. Le *petit palais* des Tuileries, le vieux Louvre, une partie de Fontainebleau et d'Anet, la chapelle des Valois à Saint-Denis, le palais du Luxembourg, sont ou étaient pour le goût fort au dessus des ouvrages de Louis XIV. La race des Valois fut une race lettrée, spirituelle,

[1] *Hist. des derniers troubles*, l. 5.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 r, p. 392.

protectrice des arts, qu'elle sentait bien. Nous lui devons nos plus beaux monuments : jamais, dans aucun pays et à aucune époque, l'application de la statuaire à l'architectonique n'a été poussée plus loin qu'en France au seizième siècle. Athènes n'offre rien de supérieur aux cariatides du Louvre.

Autour de François II, de Charles IX, de Henri III, on aperçoit encore les restes indépendants de l'aristocratie : autour de Louis-le-Grand, les descendants des fiers seigneurs de la Ligue ne seront plus que des courtisans troquant l'orgueil de leur indépendance contre la vanité de leurs noms, mettant leur honneur à servir, ne tirant plus l'épée que dans la cause d'un maître.

Henri IV lui-même a quelque chose de moins royal et de moins noble que les princes dont il reçut la couronne : tous ensemble sont effacés par les Guise, véritables rois de ce temps.

Le coup de poignard qui coupa une branche sur l'arbre de S. Louis fit pousser un autre rameau royal [1]. Une couronne catholique tomba sur la tête d'un prince huguenot ; mais ce prince, abandonnant le protestantisme, priva les religionnaires de leur chef, et anéantit l'espèce d'avenir que la prétendue réforme se promettait en France.

HENRI IV ou HENRI-LE-GRAND.

La famille des Bourbons, devenus à la mort du dernier des Valois les seuls descendants de S. Louis, comptait sept princes du sang : le cardinal de Bourbon, Henri II de Condé, enfant de onze mois; le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, et le prince de Conti, tous trois frères ; le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils.

Henri IV, chef de cette maison de Bourbon, que les lois de l'hérédité appelaient à recueillir l'héritage politique des Valois, convenait à la nation française, et par ses qualités, et par ses défauts [2]. Illustré pendant la guerre, sa bravoure avait inspiré de l'enthousiasme aux soldats; la promptitude et la justesse de son coup d'œil militaire, de la confiance aux officiers. Agé de trente-six ans, et entouré depuis dix-huit années des intrigues de Catherine de Médicis, il avait montré, en les déjouant, qu'il ne lui était pas inférieur en pénétration et en adresse d'esprit. En même temps, son

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5, *ter*, p. 367.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 478.

caractère enjoué, son goût pour le plaisir et le danger, ses manières familières avec ses amis, sa bienveillance envers tous, lui gagnaient les cœurs de ceux qui l'approchaient. Malheureusement il s'était livré à l'hérésie, et la fausse religion du nouveau roi de France détacha immédiatement de son parti beaucoup de seigneurs catholiques [1]. Ceux qui lui restèrent fidèles obtinrent du moins de lui une déclaration du 4 août 1589, par laquelle il promettait de se faire instruire dans six mois, de ne permettre d'autre culte public que celui du catholicisme, excepté dans les lieux occupés par les huguenots, et de nommer exclusivement les catholiques aux emplois du royaume. La noblesse devait faire connaître au pape les motifs qui la retenaient sous les drapeaux d'un roi calviniste. Quelques seigneurs, sans doute, profitèrent des circonstances pour faire acheter leurs services; mais le plus grand nombre n'écouta que son zèle religieux.

Dès que la nouvelle de la mort de Henri III avait été reçue à Paris, on y avait exalté avec transport le nom de Jacques Clément [2]. Mayenne eût encore pu se faire déclarer roi; mais ce titre périlleux, qui lui eût été contesté dans sa propre famille, enlevait d'ailleurs à la Ligue, au moment même, l'appui de l'Espagne et de la Savoie, car Philippe II, qui avait une fille d'Élisabeth de France, nourrissait l'espoir de la faire asseoir sur le trône des Valois [3]. Le cardinal de Bourbon, quoique prisonnier de Henri IV, fut offert aux ligueurs et reconnu roi sous le nom de Charles X (7 août). Par ce moyen, la couronne ne passait point sur une tête étrangère, et l'autorité du duc se trouvait affermie : comme c'était lui qui avait fait nommer Charles X, c'était lui qui devait gouverner en son absence. Ce nouveau chef de parti était le plus modeste des ligueurs, et il n'avait fallu rien moins que l'outrage fait à sa famille pour le décider à prendre la place de son frère [4].

Maître du pouvoir, Mayenne sortit de Paris vers la fin de ce même mois d'août, à la tête de vingt-cinq mille hommes, que la mort de Henri III avait rassemblés autour de lui, et se mit à la poursuite de Henri IV, qui opérait sa retraite du côté de la Normandie.

La désertion de ses troupes avait forcé ce prince de lever le siége de Paris, et de diviser ce qui lui en restait en trois corps. L'un,

[1] D'Aubigné, t. 3, l. 2, c. 24; De Thou, l. 95.
[2] *Ibid.*, l. 93.
[3] *Mém. de Villeroi*, t. 1.
[4] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 481.

sous le commandement du duc de Longueville, se dirigea vers la Picardie, que menaçait le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas; l'autre, sous les ordres du maréchal d'Aumont, contenait la Champagne; le troisième, réduit à sept mille hommes et commandé par le roi en personne, campait à Arques, village à deux lieues en avant de Dieppe[1]. Ce fut là que Mayenne l'atteignit.

Henri IV se voyait réduit aux plus grandes extrémités qui eussent encore menacé sa fortune et sa vie. Il était alors dans cet état de dénûment qu'il peint à Sully : « Mes chemises sont toutes déchirées, mon pourpoint troué au coude, et depuis deux jours je » soupe et dîne chez les uns et les autres. » Dans un conseil tenu le 5 septembre, on délibéra s'il chercherait un refuge en Angleterre. Biron s'y opposa : « Sortir de France, s'écria-t-il en colère, » seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais! » La brillante journée d'Arques tira le roi de ce pas difficile (21 septembre). Henri IV y reçut maints coups d'épée et en rendit autant; il disait, en frappant, ce que disaient les rois très chrétiens en touchant les écrouelles : « Le roi te touche, Dieu te guérisse! » Le champ de bataille inspirait le Béarnais; sa vaillance était son génie[2].

Mayenne fut obligé de se replier sur Amiens, tandis que quatre mille Anglais, mille Écossais et plusieurs corps de troupes rappelés de la Picardie et de la Champagne, venaient renforcer l'armée du vainqueur.

Laissant de côté le duc de Mayenne qui allait rejoindre, près Amiens, un corps d'Espagnols, envoyés à son secours par le duc de Parme, Henri IV se dirigea avec vingt mille hommes sur Paris. Le lendemain de son arrivée (1er novembre), il en attaqua les faubourgs, les emporta en moins d'une heure, et il se fût rendu maître de la ville elle-même, si les portes n'en eussent été promptement fermées[3]. Il resta maître des faubourgs, pendant trois jours; les abandonna quoique à regret au pillage de ses soldats, qui n'avaient pas d'autre paie; mais se retira le 4 novembre devant Mayenne, qui rentrait d'un autre côté dans Paris[4]. Il prit alors la route de Tours, soumettant toutes les villes sur son passage, et se faisant aimer des vaincus par sa modération, par la franchise et la noblesse de son caractère.

[1] *Mém. du duc d'Angoulême.*
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 393.
[3] Lettre du roi à Du Plessis-Mornai, du 2 novembre 1589.
[4] *Mém. de la Ligue*, t. 4.

Le reste du royaume n'était pas plus tranquille que Paris et ses environs. Des provinces, les unes tenaient pour la Ligue, les autres pour les protestants ou pour Henri IV. Dans cette confusion, les impôts n'étant perçus nulle part d'une manière régulière, ne se payaient ni au roi ni à la Ligue, et les troupes vivaient de ce qu'elles pouvaient ravir.

L'Europe aussi était divisée et prenait parti pour ou contre la France. Parmi les souverains qui s'intéressaient le plus vivement à ces débats, on doit compter le pape et le roi d'Espagne.

Sixte V ne déviait point de la marche ferme et prudente qu'il avait constamment suivie [1]. Sans se détacher de Henri III, il avait encouragé les ligueurs, dans l'espoir que le monarque et les sujets uniraient leurs efforts pour la destruction de l'hérésie. Lorsque le roi de France avait abandonné le parti catholique pour faire alliance avec les huguenots, il s'était vu forcé de se séparer de la communion des fidèles, car il ne lui était plus possible alors de suspendre l'excommunication, sans manquer à ses devoirs de pontife et aux intérêts de la religion. Maintenant quels rapports pouvait-il y avoir entre lui et Henri IV que, dès le principe, il avait excommunié à cause de son hérésie, et qui, continuant à demeurer hérétique, se séparait volontairement lui-même de l'Église et de son chef? Qui serait assez déraisonnable pour dire que le pape ne devait point se mêler en France à une cause dans laquelle se débattaient les intérêts de la religion [2]? Il envoya donc pour légat, auprès de la Ligue, le cardinal Gaëtan, et Mayenne le fit déclarer protecteur de la Sainte-Union, titre qu'ambitionnait Philippe II.

Ce prince suivait une politique moins noble et moins désintéressée; il ne voulait que profiter pour lui-même des dissensions du royaume; et, catholique ardent dans ses États, il ne montrait que de la tiédeur à soutenir la cause des catholiques français. Les intrigues secrètes de son ambassadeur lui avaient formé un parti puissant dans la faction des Seize. Mayenne, qui soupçonnait ses vues ambitieuses, conçut le projet hardi de casser ce conseil où l'étranger avait de si dangereux auxiliaires. Il le convoqua, lui donna les plus grands éloges pour ses services passés, mais finit par lui déclarer que, la France ayant le bonheur de posséder un roi dont il était le lieutenant-général, désormais cette assemblée devenait inutile, et qu'elle était même une institution contraire aux usages

[1] De Thou, l. 95.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 338.

de la monarchie. Les partisans que Mayenne avait dans le conseil applaudirent à ces paroles, les autres n'osèrent les contredire.

Pour clore la liste des prétentions qui s'agitaient autour de la couronne de France, il n'y avait pas jusqu'aux ducs de Lorraine et de Savoie qui n'en élevassent, et qui, en attendant qu'on reconnût leur droit, s'emparaient de tout ce que le malheur des temps leur permettait d'envahir.

Au printemps de l'année 1590, le duc de Mayenne se mit en campagne, à la tête d'une armée de quatre mille cinq cents chevaux et de vingt mille fantassins [1]. Henri IV n'avait pas plus de trois mille chevaux et de huit mille hommes de pied. Après avoir subjugué le Maine et une partie de la Normandie, car l'hiver n'avait pas arrêté ses entreprises, il était en marche sur la capitale, lorsque l'armée des ligueurs l'atteignit près Dreux, dont il faisait le siége. Le combat devait s'engager (15 mars 1599) dans la plaine d'Ivry.

A Ivry, le grand fait d'armes de sa vie, les mots de Henri IV prirent le caractère élevé de sa gloire [2].

Schomberg lui demandant le paiement de ses troupes : « Jamais » homme de cœur, s'écrie Henri, n'a demandé de l'argent la veille » d'une bataille. » Le lendemain, se repentant de ce mot dur : « Mon» sieur de Schomberg, cette journée sera peut-être la dernière de » ma vie ; je ne veux pas emporter l'honneur d'un brave ; je déclare » donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de » faire aucune lâcheté. Embrassez-moi. — Sire, répartit Schom» berg, Votre Majesté me blessa l'autre jour, aujourd'hui elle me » tue. » Schomberg se fit tuer auprès du roi.

On parlait à Henri IV de se ménager une retraite : « Point d'au» tre retraite, répondit-il brusquement, que le champ de bataille. »

Au moment d'aller à la charge, le Béarnais se tournant vers les siens : « Mes compagnons, dit-il, si vous courez ma fortune, je » cours aussi la vôtre. Je veux vaincre ou mourir avec vous... Gar» dez bien vos rangs, je vous prie, et si vous perdez vos enseignes, » cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache » blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de » la gloire [3]. »

L'officier qui portait l'étendard royal ayant reçu un coup de feu

[1] *Mém. de la Ligue*, t. 4 ; Cayet, t. 1.
[2] Châteaubriand, *Œuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 396.
[3] Péréfixe.

dans l'œil, se retire de la mêlée; les troupes commencent à fuir; Henri les arrête et leur crie : « Tournez visage, sinon pour com- » battre, du moins pour me voir mourir. »

Il remporta à Ivry une victoire plus éclatante que celle d'Arques. Elle le rendait maître de tous les passages de la Seine, depuis Rouen jusqu'à Paris. Cependant cette action n'eut pas les suites immédiates qu'elle devait avoir [1] : les capitaines et ministres huguenots dissuadèrent le roi de marcher sur la capitale, où la défaite d'Ivry avait répandu la consternation, parce qu'ils craignaient son changement de religion, s'il s'arrangeait trop facilement avec les Parisiens.

Lorsque Henri IV se présenta le 8 mai devant les murs de Paris, il reconnut que les bourgeois, dont on venait de ranimer les esprits, le combattraient avec courage. Le duc de Nemours, frère utérin du chef de la Ligue, et le chevalier d'Aumale, son cousin, furent chargés de la défense de la ville. Toutes les précautions furent prises pour qu'elle résistât à une attaque ouverte. Aussi le roi se résolut à la bloquer, et à en réduire les habitants par la famine. La détresse était grande à Paris: il n'y avait de blé que pour un mois, et la population s'élevait alors à deux cent vingt mille ames.

Pendant que le duc de Mayenne pressait les secours qu'avaient promis le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il réclamait l'aide du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, mais qui ne pouvait agir que d'après les ordres de son souverain, le blocus de Paris fut maintenu avec la plus grande rigueur. Le peuple, réduit aux plus misérables aliments, n'en trouva bientôt plus du tout. La mortalité devint effrayante, et les Parisiens ne parlaient pas encore de se rendre. Le 24 juillet, les faubourgs furent emportés de vive force, et Henri IV logea aux portes mêmes de la ville.

Le cardinal de Bourbon étant mort le 8 mai de cette année, cet événement n'avait pas modifié la situation, parce que l'hérésie de Henri IV était le seul motif qui, aux yeux du parti catholique, l'exclût du trône. La Sorbonne rendit même un décret fameux par lequel elle déclara « Henri de Bourbon hérétique relaps, fau- » teur d'hérétiques, et, quand bien même il obtiendrait son ab- » solution, incapable de succéder au trône. » Décision inouïe jusqu'alors, par laquelle cette compagnie mettait son autorité au dessus même de celle du pape, s'emparait du pouvoir spirituel,

[1] *Mém. de Sully*, l. 1, c. 19.

qu'elle déclarait ouvertement *populaire*, et imprimait à la Ligue, particulièrement à celle de Paris, le caractère de révolte qui, jusqu'à un certain point, a justifié les reproches que lui adressent ses détracteurs. Toutefois ce pouvoir usurpé se montrait ici ce que les rois eux-mêmes l'avaient fait : c'était au profit de leur ambition qu'ils avaient secoué le joug du chef de la religion; ils avaient créé l'anarchie dans l'Église, et ils en subissaient toutes les conséquences[1].

L'humanité de Henri IV se signala pendant ce siége. Dans cette malheureuse ville, en proie à toutes les horreurs de la famine, on faisait du pain avec les ossements des morts. Des mères y mangèrent leurs enfants. Madame de Montpensier refusa d'échanger, avec des joyaux de la valeur de plus de deux mille écus, un petit chien qu'elle se réservait comme sa dernière ressource. Trente mille personnes succombèrent; les rues étaient jonchées de cadavres; les demi-vivants se traînaient parmi[2]. Le duc de Nemours, sortant de sa maison pour aller visiter quelques postes vers les murailles de la ville, rencontra un homme qui, d'un air effaré, lui dit : « Où » allez-vous, monsieur le gouverneur? n'allez plus outre dans cette » rue; j'en viens, et j'ai trouvé une femme demi-morte, ayant à son » cou un serpent entortillé, et autour d'elle plusieurs bêtes enve- » nimées[3]. » Le roi laissa passer une grande partie des bouches inutiles : « Faudra-t-il donc, disait-il, que ce soit moi qui les nour- » risse? Il ne faut point que Paris soit un cimetière; je ne veux » point régner sur des morts. » Et encore : « Je ressemble à la vraie » mère de Salomon; j'aimerais mieux n'avoir point de Paris que de » l'avoir déchiré en lambeaux. » Henri IV laissait ses soldats monter, au bout de leurs piques, des vivres aux Parisiens; il faisait relâcher des villageois qui avaient amené des charrettes de pain à une poterne, leur distribuait quelque argent et leur disait : « Allez en » paix : le Béarnais est pauvre; s'il avait davantage, il vous le don- » nerait. »

Enfin Mayenne obtint les auxiliaires qu'il sollicitait : il n'avait fallu rien moins que l'extrémité à laquelle était réduite la ville de Paris pour forcer Philippe II à donner au duc de Parme l'ordre d'entrer en France et de voler au secours des assiégés[4]. De son côté, le duc de Parme ne quitta qu'avec répugnance les Pays-Bas,

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 347.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 401.
[3] L'Estoile.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 357.

toujours agités. Le 23 août, il se réunit à Meaux avec Mayenne. Le 30, Henri IV leva le siége pour offrir la bataille aux Espagnols; mais le duc de Parme ne voulait que délivrer Paris. Le 5 septembre, par une manœuvre habile, il parvint à ravitailler la capitale, et tandis que le roi fractionnait ses troupes[1] afin de munir de garnisons plusieurs villes menacées, et ne se réservait qu'un camp-volant pour suivre le duc de Parme, celui-ci ramena son armée en Belgique, le 29 novembre, sans s'être laissé entamer[2].

Toutefois, ce n'était pas sans avoir tenté d'emporter la capitale d'un coup de main que Henri IV s'était décidé à abandonner une conquête qu'il avait cru ne pouvoir lui échapper; mais de quatre attaques successives aucune ne lui avait réussi.

Dans le même temps, La Valette se soutenait difficilement en Provence contre les chefs du parti catholique; Lesdiguières, plus heureux, comprimait le Dauphiné; l'Auvergne était soulevée presque toute entière en faveur de la Ligue; d'Épernon, frère de La Valette, protégeait l'Angoumois et le Limousin[3]; la Guienne et Bordeaux se maintenaient dans une tranquille neutralité[4]; en Bretagne, le duc de Mercœur, qui avait épousé l'héritière de la maison de Penthièvre, se créait, avec le secours de Philippe II, une principauté indépendante[5]; enfin le duc de Savoie, appelé par les ligueurs, se fit proclamer dans le parlement d'Aix gouverneur et lieutenant-général en Provence, *sous la couronne de France*[6].

Pour désarmer l'opposition, Henri IV n'avait qu'à se faire catholique. C'est ce que lui demandaient la Ligue et le saint-siége, avec Grégoire XIV, de même qu'avec Sixte V. Grégoire fournit à la Ligue des secours efficaces d'hommes et d'argent, en même temps que son légat renouvelait contre Henri IV les clauses de l'excommunication lancée par Sixte. Comme les membres du clergé et de la noblesse attachés à la cause du roi hérétique étaient sommés de s'en séparer quinze jours après la publication des monitoires, les parlements royaux invoquèrent aussitôt les *libertés gallicanes*, et traitèrent cet acte de l'autorité spirituelle d'attentat aux droits des souverains. Henri IV y répondit de son côté, dé-

[1] *Mém. de la Ligue*, t. 4.
[2] D'Avila, l. 11.
[3] *Vie du duc d'Épernon*, l. 3.
[4] *Hist. du Maréchal de Matignon*, l. 2.
[5] Cayet, t. 1.
[6] Bouche, *Hist. de Provence*, t. 2, l. 10; Guichenon, *Hist. de Savoie*; *Hist. du duc d'Épernon*, l. 4.

fendant son hérésie avec les *priviléges* de l'Église de France[1].

La campagne de 1591 ne fut pas signalée par d'aussi grands événements que la précédente. Henri IV avait à Saint-Denis une petite garnison destinée à tenir la capitale en échec : le chevalier d'Aumale l'attaqua inutilement, et y fut tué. Une tentative que le roi fit à son tour sur Paris n'eut pas un meilleur succès. Soixante capitaines, déguisés en paysans et amenant des sacs de farine, voulurent sous ce déguisement s'introduire dans la ville; mais, soit que le projet eût été éventé, soit simple soupçon, on refusa de les recevoir, et les Parisiens coururent aux armes. Cette journée (20 janvier) fut nommée *la Journée aux farines*. Le roi se retira, et fit la conquête des villes voisines, pour gêner, autant qu'il le pourrait, les approvisionnements de Paris.

Cependant l'un et l'autre parti étaient affaiblis par des divisions intestines.

Du côté de Henri IV il s'était formé un tiers-parti de quelques catholiques, mécontents des retards que le roi apportait chaque jour à sa conversion. Ce tiers-parti était dirigé par le cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon depuis la mort de celui qui avait porté le nom de Charles X. Il était le quatrième fils du prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac. Ce prélat aspirait à la couronne. Il ne manqua pas de faire opposition à un édit de tolérance que Henri IV accorda à Mantes le 24 juillet : en effet, le roi, pressé par les catholiques, craignait de mécontenter les protestants, qui, bien que diminués et affaiblis par trente ans de guerre, n'en étaient pas moins la plus grande force de son parti. Henri IV déjoua l'intrigue du cardinal, et, l'ayant eu sa puissance, il ne donna pas de suite à cette affaire.

Sur ces entrefaites, le jeune duc de Guise, Charles, fils aîné de Henri le Balafré, s'étant échappé du château de Blois, où il était renfermé, se rendit à Paris. Ce fut un chef de plus dans le parti de la Ligue, et par conséquent un nouvel embarras pour Mayenne, autour duquel surgissaient d'ailleurs d'assez grandes difficultés.

Il voyait avec inquiétude que les dissensions de la Ligue amèneraient la dissolution de la monarchie française. Ce que la Sorbonne avait fait dans l'Église, les Seize prétendaient à leur tour le faire dans l'État. L'ancienne démagogie qui avait ensanglanté Paris se personnifiait parmi leurs adhérents; car on retrouvait dans ce parti les familles des Saint-Yon et des Le Goix, bouchers fameux

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 367.

dont les massacres, en 1411, avaient souillé le parti des Bourguignons[1]. C'étaient là les véritables factieux de la Ligue; ils étaient odieux et insupportables aux vrais ligueurs. Mayenne les contenait tant qu'il était à Paris; mais, dès que la guerre ou les négociations le forçaient d'en sortir, ils revenaient à leur licence acccoutumée, et la faction espagnole trouvait en eux les instruments les plus actifs et les plus ardents de ses intrigues[2]. Quatre mille hommes que Philippe II avait envoyés à Mayenne, et qui formaient la garnison de la capitale, rendirent les Seize plus audacieux et plus entreprenants que jamais. Enfin, ils se révoltèrent contre le duc, et agirent dans Paris comme s'ils en eussent été les maîtres.

Ils haïssaient le parlement qui traversait leurs entreprises : sous prétexte qu'il avait absous un royaliste, ils firent arrêter le président Brisson et deux autres membres de cette cour, et, après une formalité d'instruction, ils les condamnèrent à être pendus (15 novembre 1591). Les corps de ces magistrats demeurèrent exposés pendant deux jours à une potence en place de Grève. Les furieux avaient espéré exaspérer le peuple et le soulever en leur faveur; le peuple resta muet et consterné. La faction avait envoyé en même temps à Mayenne une série d'articles, base de la réforme qu'elle demandait dans le gouvernement. Elle avait aussi invité Philippe II à prendre la couronne de France, ou à la donner, avec la main de sa fille, au prince qu'il voudrait choisir. Mayenne, alors à Laon, n'apprit point sans indignation les violences exercées sur les membres du parlement et les prétentions des Seize. Il revient en hâte vers la capitale (28 novembre), appelle aux armes la haute bourgeoisie et se rend maître de la Bastille, dont un des plus fougueux parmi les Seize était gouverneur. Le 3 décembre, il fait arrêter quatre des membres de ce conseil, qui avaient pris part, quinze jours avant, au supplice des magistrats, et les fait pendre immédiatement. Cet acte de vigueur parut abattre la puissance des Seize; mais ils n'en continuèrent pas moins de correspondre avec la faction d'Espagne, et quoi que Mayenne pût faire, il y eut jusqu'à la fin trois partis dans Paris, le sien, celui des Seize et des Espagnols, enfin le parti des royalistes ou *politiques*.

Henri IV, que des auxiliaires arrivés d'Angleterre, d'Allemagne et de Suisse avaient rejoint, put entreprendre une nouvelle campagne à la fin de l'année 1591. Il se présenta devant Rouen le 3 dé-

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 489.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 372.

cembre, et le 3 janvier 1592 il commença seulement à en battre les murailles[1]. Le duc de Parme, envoyé de nouveau au secours de la Ligue, rentra en France le 16 janvier avec un corps d'armée considérable. Alors s'engagea entre le brave et bouillant capitaine qui cherchait la route du trône, et l'habile et prudent tacticien qui savait éviter le combat, sans demeurer sur la défensive, alors s'engagea une lutte où les belles manœuvres succédèrent aux grandes fautes. Henri IV avait abandonné le siége de Rouen, pour se porter à la rencontre des Espagnols[2]. La mésintelligence qui existait entre Mayenne et le duc de Parme, comme entre les soldats de leurs deux armées, les empêcha de profiter des imprudences que commettait le roi.

Henri IV courut un grand danger à Aumale, où il fut blessé dans les reins, seule blessure qu'il ait reçue dans sa vie. Quand il devint paisible maître de la couronne, il montra un jour au maréchal d'Estrées un des gardes qui marchait à la portière de son carrosse : « Voilà, lui dit-il, le soldat qui m'a blessé à la journée » d'Aumale. »

Une blessure grave, que le général espagnol reçut, à son tour, au siége de Caudebec (25 août), arrêta enfin le cours de ses succès. Forcé de faire retraite, il ramena heureusement son armée dans les Pays-Bas, où il mourut peu de temps après son retour[3] (2 décembre 1592).

Henri IV venait de perdre dans cette campagne plusieurs de ses plus braves serviteurs, et son armée entière en était désorganisée : aussi les événements militaires de l'année 1593 n'eurent-ils aucune importance. La maladie avait emporté la moitié des régiments; les arsenaux étaient vides, les ressources pécuniaires épuisées. La guerre, il est vrai, se continuait dans les provinces, où elle faisait répandre beaucoup de sang et détruisait beaucoup de richesses. La nation souffrait; mais l'histoire ne recueille guère le souvenir des souffrances que quand elle peut aussi en montrer les résultats[4].

Les partis se divisaient et s'aigrissaient de jour en jour davantage. D'une part, les intrigues des agents de l'Espagne tendaient à priver Mayenne de son influence; ils lui opposaient son neveu, le duc de Guise, à qui l'on promettait de faire épouser l'infante,

[1] D'Aubigné, t. 3, l. 3, c. 14.
[2] *Mém. de Sully*, t. 1, c. 34; Cayet, t. 2; *Mém. de Du Plessis-Mornai*, t. 2.
[3] La Noue, *Discours politiques et militaires*.
[4] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 493.

aussitôt qu'elle aurait été couronnée reine de France. D'autre part, l'épuisement du pays faisant sentir la nécessité de la paix, la noblesse catholique du parti du roi menaçait de passer du côté de la Ligue, s'il tardait plus long-temps à embrasser la véritable religion. C'est à cette conversion que tout venait aboutir sans cesse et sans aucune restriction. En effet, il faut un roi catholique à la France, parce que la France est, avant toutes choses, catholique, et qu'avant d'appartenir à un homme, quels que soient les droits qu'il tienne de sa race, quelque grandes d'ailleurs que soient ses qualités, elle appartient à Dieu [1].

Le duc de Mayenne, qui avait ouvert des négociations avec Henri IV, exigeait comme première condition qu'il abjurât l'hérésie. Il importait à ce prince de s'y soumettre, car le pape, l'Espagne et la Ligue pressaient Mayenne de procéder à la nomination d'un roi, et quoiqu'il sût que le choix ne pouvait plus tomber sur lui, le duc avait dû convoquer les États-généraux à Paris. Il en fit l'ouverture le 26 janvier 1593. Avec quelque habileté qu'il eût conduit ses négociations, le secret en avait transpiré. Il ne craignit pas de les avouer, et répéta ce qu'il avait dit au roi, qu'il ne conclurait rien avec Henri IV sans l'assentiment de ses alliés, ajoutant qu'il n'aurait d'autre règle que son honneur, l'utilité publique et le bien du royaume.

La mesure conciliatrice des chefs de la Ligue étant devenue publique, la faction espagnole n'en fut que plus active à marcher vers le but qu'elle cherchait à atteindre; mais Mayenne, inquiet de la lutte dans laquelle il allait se trouver engagé, avait usé de toute son influence pour que les élections dans les bailliages tombassent sur des hommes qui lui fussent dévoués [2]. Les Seize, quoique bien affaiblis par le coup dont le duc les avait frappés, ne laissaient pas que d'être redoutables par l'appui qu'ils trouvaient dans la garnison espagnole. Ils exigeaient que jamais on ne traitât avec Henri IV et ses adhérents. Ils essayaient en même temps de ranger le peuple dans leur parti, en faisant parler leurs prédicateurs et leurs docteurs; mais ces sermons ne produisirent que peu d'effet. L'ambassadeur d'Espagne avait proposé plusieurs projets tour à tour rejetés : il s'arrêta enfin à choisir le duc de Guise pour mari de l'infante et pour roi de France. Il était trop tard : l'ambition de Philippe II était dévoilée, et le 28 juin 1593, le parlement de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 384.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 495.

la Ligue adressa des remontrances au duc de Mayenne, comme lieutenant-général du royaume, pour l'engager à protester contre tout traité qui transférerait la couronne à des princes ou princesses étrangers, contre la loi fondamentale du royaume et en violation de son indépendance.

Quelques jours avant l'ouverture des États, Mayenne avait publié une déclaration dans laquelle il invitait tous les catholiques qui suivaient le parti de Henri IV à quitter enfin un prince hérétique, qui les avait long-temps abusés par l'espoir de sa conversion, et à se réunir à lui et aux États pour l'élection d'un roi catholique comme eux. Cette proposition fut saisie avec habileté par le conseil du roi, et le 29 avril des conférences s'ouvrirent à Suresne, près Paris. Le 16 mai, l'archevêque de Bourges remit aux députés de la Ligue une déclaration de Henri IV, dans laquelle il annonçait qu'il ne voulait plus apporter aucun délai à sa conversion [1]. En effet, il se rendit à Saint-Denis où il fit venir de Paris les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice et de Saint-Merry, avec lesquels il entra en conférence le 3 juillet. Il présenta ses objections avec cette solidité de jugement et cette franchise qui le caractérisèrent toujours; mais, par un effet de cette même franchise, il avoua sans peine que les réponses des docteurs l'avaient satisfait. Une assemblée d'évêques et de théologiens le trouvant suffisamment instruit, il fit son abjuration publique dans l'église de Saint-Denis, le dimanche 25 juillet 1593, entre les mains de l'archevêque de Bourges, au milieu d'un grand concours de peuple et même d'habitants de Paris. Henri IV se confessa au prélat, reçut l'absolution, entendit la messe, puis alla dans l'église de Montmartre rendre grace à Dieu de cet événement et implorer l'assistance des saints apôtres de la France révérés dans ce lieu.

Les protestants qui ont attribué la conversion de Henri IV à des vues purement politiques ont été copiés sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, par des écrivains modernes qui ne veulent point admettre que l'on puisse embrasser la religion catholique par conviction [2]. Voltaire a plaisanté sur la conversion de Henri IV comme sur celle de Turenne. On conçoit que l'ennemi de la religion ait voulu ôter à l'Église l'honneur de ces deux grandes conquêtes. Mais la loyauté de l'un et de l'autre repousse des soupçons qui leur seraient

[1] Cayet, t. 2.

[2] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 40.

injurieux. Henri IV montra par sa conduite la sincérité de sa démarche. Il protégea l'Église et favorisa des établissements religieux. Il aimait à voir des protestants abandonner ce parti, et il fit élever dans la religion catholique le prince de Condé, dont le père et le grand-père avaient professé la prétendue réforme. Il ne tint pas à lui que sa sœur, la princesse Catherine, n'embrassât aussi la religion catholique, et il la pressa plusieurs fois à cet égard. N'est-ce pas flétrir la réputation d'un si grand prince que de lui prêter une démarche où il entrerait quelque hypocrisie, et le rôle qu'on lui ferait jouer dans cette hypothèse n'est-il pas suffisamment démenti par tout ce que l'histoire nous apprend de son caractère franc et loyal?

C'est ici que tout prend un aspect nouveau, et que l'on peut mieux connaître ce qu'il y avait de juste et de salutaire dans la Ligue, d'après ce qu'elle va offrir dès ce moment, sous certains rapports, d'injuste et de passionné. Le peuple et ce grand nombre de catholiques, qui n'avaient d'autre intérêt que d'être gouvernés par un roi de leur religion, changèrent aussitôt de dispositions à l'égard de Henri IV. Alors les intérêts particuliers qui animaient plusieurs des chefs se manifestèrent plus ouvertement, et les ligueurs de bonne foi, qui les avaient imprudemment suivis, commencèrent à s'en détacher [1]. Mayenne s'enfonçant de plus en plus dans cette fausse politique qui lui faisait chercher les moyens de traiter désormais avec le roi aux conditions les plus avantageuses qu'il lui serait possible d'obtenir, il se conclut, entre lui et les ministres espagnols qui n'avaient plus rien à espérer, un traité secret dont la principale condition fut de ne point reconnaître Henri IV comme roi de France, tant que le pape ne l'aurait point absous. Ils réunirent ensuite leurs efforts pour traverser l'absolution, que les députés du roi sollicitaient en ce moment auprès du saint-siége.

La conduite que Clément VIII suivit en cette circonstance fut raisonnable, prudente et modérée. Il ne devait pas absoudre légèrement, sur la première demande qu'on en faisait, un prince qui, une fois déjà, avait abandonné si facilement la vraie religion qu'il venait de professer. Pour s'assurer si la conversion de Henri IV était sincère, il fallait qu'il écoutât les objections qu'on adressait au saint-siége. Quoique Philippe II eût consulté son ambition plutôt que son zèle religieux dans les secours qu'il avait donnés en France au parti catholique, il n'en était pas moins certain que, sans lui, le calvinisme aurait triomphé dans le royaume;

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 399.

il était l'instrument dont Dieu s'était servi pour empêcher un si grand malheur, et le seul souverain de la chrétienté sur qui l'Eglise pût alors compter dans le péril où la réduisait la plus dangereuse des hérésies; à ce titre, il avait droit aux plus grands ménagements de la part du pontife romain [1]. Toutefois, si la lenteur que Clément VIII mit à prononcer l'absolution retarda le triomphe définitif de Henri IV, la conversion de ce prince empêcha du moins l'élection d'un autre roi.

Peu de temps après l'abjuration, Mayenne mit fin à l'assemblée des États.

La trêve, que toutes ces négociations avaient fait conclure, venait d'expirer, et aucune des villes de la Ligue ne s'était encore déclarée en faveur du roi. Henri IV, prêt à reprendre les armes, publia une déclaration par laquelle il accordait amnistie entière pour le passé à tous ceux qui feraient leur soumission dans l'espace d'un mois, accusant Mayenne de mettre un obstacle à la paix, non par zèle pour la religion, mais dans l'intérêt de son ambition et dans celui des Espagnols. Cette déclaration détermina un mouvement, dont Meaux prit l'initiative. Vitry, qui commandait la place, n'avait pas cessé, depuis l'abjuration de Henri IV, de solliciter Mayenne de mettre fin à une guerre désormais sans objet: il se soumit le premier au roi, et son exemple entraîna Lyon, Pontoise, Orléans, Bourges, Péronne et beaucoup d'autres villes. Henri IV confirma dans leurs titres et dignités les ligueurs qui se rendaient à lui.

Le 27 février 1594 il se fit sacrer à Chartres, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville, Reims étant encore au pouvoir des ligueurs. Henri IV, suivant la coutume qui s'observe dans cette solennité, assista à la messe et y communia sous les deux espèces. Il prêta ensuite le serment ordinaire de maintenir la foi catholique et l'autorité de la sainte Église. Le soir, il assista aux vêpres, et reçut, des mains de l'évêque de Chartres, l'ordre du Saint-Esprit établi par Henri III. Cet événement attira dans son camp de nombreux renforts de gentilshommes, et les *politiques* devinrent plus entreprenants dans Paris.

La capitale, dominée par les Seize, que soutenait la garnison espagnole, restait toujours indocile. Mayenne n'osait tenir tête à ces factieux, ni leur céder entièrement. Résolu d'aller à la frontière au devant du comte de Mansfeld, qui lui amenait des Pays-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 409.

Bas une armée espagnole, son dernier appui, il avait nommé le comte de Cossé-Brissac gouverneur de Paris en son absence, et était parti le 24 janvier 1594. Le 22 mars, Brissac livra une des portes de la ville à Henri IV, y introduisit secrètement les troupes royales, et rendit ainsi cette capitale à son souverain légitime. Les Espagnols et l'ambassadeur de Philippe II s'étaient réfugiés dans le Temple; on leur offrit une capitulation qui fut acceptée, et la garnison étrangère sortit de Paris avec tous les honneurs de la guerre. En la voyant défiler : « Messieurs, dit le roi, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. » Henri IV avait envoyé assurer les duchesses de Nemours et de Montpensier de sa protection : il fit, le soir même du jour de son entrée, la partie de Madame de Montpensier. Ce fut la seule vengeance qu'il exerça contre elle. Un *Te Deum* fut chanté dans Notre-Dame à la suite d'une si heureuse conquête.

On déchira alors des registres du parlement ce qu'il y avait d'injurieux soit à la mémoire de Henri III, soit pour Henri IV. Jean Séguier, lieutenant civil, supprima tous les libelles du temps, et défendit aux libraires, sous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Il faut constater ici, en effet, que, pour la première fois, la presse avait joué un rôle important dans les troubles politiques. Par son moyen, la pensée était devenue, ainsi que de nos jours, un élément social, un fait qui se mêlait aux autres faits et leur donnait une nouvelle vie. La plume, aussi active que l'épée, s'était mise au service des passions, et, comme chacun avait liberté entière dans son parti et n'était proscrit que dans l'autre, il y avait eu un moment pleine licence. Le président Hénault n'a pas craint de dire que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry.

Paris tombé en la puissance du roi, les seigneurs qui avaient jusqu'alors résisté ne songèrent plus qu'à vendre leur soumission, en sorte que Henri IV racheta son royaume pièce à pièce des mains des grands qui se le partageaient [1]. Les gentilshommes s'étaient emparés des forteresses et des cités, ainsi qu'au commencement de la race capétienne : on aurait vu renaître les fiefs, si les mœurs avaient été les mêmes et si le temps n'eût marché. Henri IV reprit plusieurs châteaux, comme Louis-le-Gros, et acheta les autres [2]. Le vainqueur d'Ivry ne monta point sur le trône

[1] *Mém. de Sully*, t. 1.
[2] Chateaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 406.

botté et éperonné en sortant de la bataille : il capitula avec ses ennemis [1].

Laon soutint un long siége contre le roi, qui avait amené quatorze mille hommes pour réduire cette place; Mayenne tenta en vain de la défendre : elle se rendit au bout de deux mois. Ce prince en Bourgogne, Mercœur en Bretagne, les Espagnols sur plusieurs points, notamment sur la frontière du Nord, continuaient une guerre très active, et dont les succès furent long-temps balancés.

Dès que l'exaltation des Seize n'entraîna plus les masses, elle sembla se concentrer dans quelques individus, et leur fit essayer d'obtenir par l'assassinat ce qu'ils n'espéraient plus par la guerre. Jean Châtel, jeune homme âgé de dix-neuf ans, s'étant glissé dans le Louvre (27 décembre 1594), s'approcha du roi et le frappa d'un coup de couteau au visage [2]. Le fer, arrêté par les dents, ne fit qu'entamer la lèvre. Châtel, arrêté, livré au parlement, fut écartelé. Le parlement fit en outre torturer deux jésuites, en fit pendre un, condamna tous les jésuites de France à la déportation, et fit charger sur des charrettes trente-sept vieillards appartenant à cet ordre, sans avoir obtenu aucune preuve de leur complicité, et seulement parce que Châtel avait étudié dans une de leurs maisons [3]. Le parlement, demeuré fidèle à la Ligue jusqu'à la prise de Paris, était désireux de faire oublier sa désobéissance à l'autorité royale par son empressement à la venger. Henri IV ne jugea pas les jésuites avec cette prévention odieuse, car quelques années après il les rappela, et les honora toujours de sa bienveillance.

Le 16 janvier 1595, les docteurs en théologie et les curés de Paris se réunirent chez le cardinal de Gondi, évêque de cette ville, et y donnèrent une déclaration portant que l'on devait une pleine et entière obéissance à Henri IV, quoiqu'il n'eût pas encore été reconnu par le pape : déclaration qui contrastait avec celle que la Faculté avait faite naguère et d'où il résultait qu'il ne fallait pas reconnaître ce prince, fût-il même absous par le pontife romain. Cette même assemblée déclara que le tyrannicide n'est pas permis.

On suppliait le roi de s'adresser au saint-siége, afin d'éviter le schisme. Henri IV, sachant que le pape était secrètement disposé en sa faveur, chargea Du Perron et d'Ossat [4] de lui exposer « que

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 410.
[2] Lettre du roi à Du Plessis-Mornai, du 27 décembre; *Mém. de Chiverni.*
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 503.
[4] *Diverses lettres de d'Ossat*, des années 1594 et 1595.

» les choses de la religion et de l'ordre ecclésiastique étaient en très » grande confusion et en danger évident de ruine en France, par la » vacance d'un grand nombre d'évêchés, abbayes et infinité d'égli- » ses paroissiales, et par les attentats que tous les jours faisaient les » cours et magistrats séculiers sur la puissance spirituelle, et par les » hérésies, ou l'athéisme, ou la barbarie et paganisme, qui allaient » occupant l'esprit de ces peuples, destitués de pasteurs, et privés » de toute cure d'ames et direction spirituelle, et pour l'horrible » schisme qui allait se glissant en tout et partout le royaume, au » péril, et même damnation certaine, d'un million d'ames, qui » étaient, et dans les siècles à venir seraient, en France. »

Le roi d'Espagne s'obstinant à favoriser les restes de la Ligue, Henri IV crut devoir lui déclarer la guerre (17 janvier 1595). C'était une simple formalité, puisqu'elle existait de fait. La bataille de Fontaine-Française, une des plus furieuses qui fût jamais (5 juin), fit reculer les Espagnols. Henri IV combattit tête nue, avec toute la verve d'un jeune soldat, et il écrivit à sa sœur : « Peu » s'en faut que vous n'ayez été mon héritière. » Mais le 24 juillet la bataille de Doulens fut perdue par les Français.

Le 16 septembre de la même année, Clément VIII accorda au roi de France son absolution. Henri IV avait promis, notamment, qu'il rétablirait la religion catholique dans le Béarn; qu'il s'emploierait à faire publier et observer le concile de Trente en tous ses articles, excepté ceux qui pourraient troubler le repos de l'État, supposé qu'il y en eût de tels; qu'il se confesserait et communierait quatre fois l'année au moins, publiquement. Dès que ce prince fut absous, il n'exista plus le moindre prétexte pour lui refuser l'obéissance dans tout le royaume.

Le chef de la Ligue, Mayenne, fit donc sa soumission le 24 janvier 1596. Le roi se chargea de payer toutes ses dettes et lui accorda six places de sûreté : la seule vengeance qu'il tira de ce prince, replet et lourd, fut de le faire marcher vite dans un jardin. A partir de cet instant, Henri IV n'eut pas de sujet plus fidèle et plus dévoué. Mayenne avait mêlé sans doute trop d'ambition à son zèle religieux et aux justes ressentiments qui lui avaient mis les armes à la main[1]; mais, quels qu'aient été les faux calculs de sa politique, on ne peut douter de la sincérité de son zèle pour le bien de l'État. Il en fut de même de tous les vrais catholiques qui s'étaient ligués contre Henri IV, et qui n'avaient méconnu son

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 423.

pouvoir que parce qu'ils obéissaient à une plus grande autorité. Ce furent là ses plus fidèles sujets. C'étaient là ces francs et honorables ligueurs qui rendirent au roi ce qu'ils devaient au roi, dès que le roi lui-même eut rendu à Dieu ce qu'il devait à Dieu; parce qu'ils savaient qu'en Dieu seul est le principe de tout pouvoir et de toute obéissance [1].

D'un autre côté, que faisaient ces *politiques*, qui avaient servi Henri IV dans l'indifférence religieuse la plus entière, et ces *parlementaires* qui l'avaient combattu au nom de la religion, mais dans un esprit de révolte contre le pouvoir religieux? Que firent aussi les calvinistes, républicains qu'un fanatisme farouche avait attachés à sa cause, malgré leur haine pour la royauté? Les exigences de ces hommes mettaient chaque jour à découvert leurs vues étroites d'intérêts personnels.

Dans tous les traités faits avec les derniers seigneurs qui luttaient contre son autorité, Henri IV n'avait considéré que le besoin de la paix intérieure pour lutter avec plus de force contre l'Espagne. Il est vrai que cette dernière puissance n'était guère moins épuisée que la France, malheureux pays où l'on voyait de toutes parts des champs dévastés. Les villes, autrefois fameuses par leur industrie, étaient incendiées, les métiers brisés, les manufactures désertes. Une partie de la population était en fuite; le reste gémissait accablé d'impôts. Dans un village où l'on avait compté cent feux, il en restait rarement plus de trente, et l'on exigeait de ces trente tout ce que les cent payaient autrefois, car on avait déclaré les contribuables solidaires les uns pour les autres [2].

Les progrès des Espagnols dans la Picardie et l'Artois resserrèrent du moins l'alliance de l'Angleterre et de la France. Par le traité du 24 mai 1596; l'Angleterre dut fournir des soldats auxiliaires et des subsides, et Henri IV s'engagea, envers elle et envers les États-généraux des Pays-Bas, à ne jamais traiter avec Philippe II sans l'un et l'autre allié.

Henri IV, pour obtenir les ressources qui lui manquaient, convoqua les notables du royaume. L'assemblée s'ouvrit le 4 novembre 1596 à Rouen, parce que Paris était affligé d'une maladie épidémique. Après le discours du roi, le chancelier exposa l'état misérable des finances. La dette publique dépassait deux cents quatre-vingts millions; dans cette somme étaient comprises les obligations contractées au profit des chefs de la Ligue qui avaient

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 425.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 306.

vendu leur soumission. Les notables proposèrent de nommer eux-mêmes, pour la réforme des finances, un *Conseil de raison* qui jouirait d'une certaine indépendance, et qui appliquerait les projets nouveaux qu'ils suggéraient, projets la plupart chimériques qu'on ne put exécuter ou dont on ne tira presque rien. Le baron de Rosny engagea le roi à laisser élire ce conseil de raison, se chargeant de le faire échouer dans son administration : en effet, le conseil ne tarda pas à remettre lui-même tous ses pouvoirs au roi.

Philippe II, parvenu à l'âge de soixante-dix ans, désespérant de réaliser les vues ambitieuses qu'il avait formées, ne désirait plus que de laisser son fils, depuis Philippe III, libre des soucis et des calamités sous lesquels il se sentait lui-même près de succomber. Henri IV désirait non moins ardemment la paix, et les premières ouvertures lui en furent faites par le cardinal de Médicis au mois de juillet 1596. La nouvelle qu'Amiens venait d'être surpris par les Espagnols le 10 mars 1597 plongea le roi dans un grand embarras. Le baron de Rosny, duc de Sully, qui eut la surintendance des finances, lui soumit aussitôt un projet pour obtenir des fonds [1]. Un des articles portait une augmentation de la gabelle. Le parlement, au lieu de procéder à l'enregistrement, présente au roi quelques remontrances sur les besoins de l'État. « Son premier » besoin, répond Henri IV, est de chasser l'Espagnol de la Picar- » die. Vous ressemblez à ces bourgeois d'Amiens qui m'ont refusé » deux mille écus pour les garder et auxquels le pillage en a fait » perdre cent mille. » L'impôt est enfin enregistré. Le roi part pour la Picardie à la tête d'une armée nombreuse, arrête celle que l'archiduc Albert d'Autriche amenait au secours d'Amiens, et force le commandant espagnol à capituler, le 25 septembre 1597. Les Espagnols, n'ayant pu vaincre le roi, tentèrent de le faire assassiner. Un religieux de la Chartreuse de Nantes, nommé Pierre Ouin de Laval, fut l'instrument dont ils se servirent. Ils excitèrent le fanatisme de ce malheureux, qui fit part à tant de personnes des révélations qu'il prétendait avoir eues, que la chose parvint aux oreilles du roi. Il fut regardé comme un insensé, et Henri IV laissa à ses confrères le soin de le renfermer. Beaucoup d'autres tentatives du même genre échouèrent encore les unes après les autres. Le meilleur moyen de mettre fin à ces attentats était de pacifier le royaume, et c'est à quoi Henri IV travailla sérieusement.

[1] *Mém. de Sully*, t. 1, p. 74.

Les Espagnols tenaient encore, en Bretagne, Vannes et Hennebond : ils leur furent enlevés. Le duc de Mercœur, dans cette province, affectait l'indépendance : il recula effrayé, à l'approche de l'armée royale [1], et, par le crédit de Gabrielle d'Estrées, à laquelle il s'adressa, il obtint une paix dont le traité fut signé à Angers. Mercœur donnait sa fille à César, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle, nommé duc de Vendôme.

Henri IV passa plusieurs jours à Nantes et à Rennes dans les plaisirs. Il ne consacrait jamais que la matinée aux affaires, à moins qu'il n'en survînt d'importantes, et alors il s'en occupait à l'instant même.

C'est dans ce voyage de Bretagne qu'il donna (30 avril 1598) le fameux édit de Nantes, qui constitua l'état civil et religieux des protestants. Ces hérétiques n'avaient cessé d'élever des prétentions exorbitantes [2]. Ainsi il fut résolu, dans une assemblée qu'ils tinrent à Loudun (1596), « qu'on arrêterait les deniers du roi dans les » mains des receveurs, et que là où il n'y aurait ni élection ni re» cette, on établirait des péages et des impositions sur les rivières » ou ailleurs [3]. » En 1597, ils osèrent déclarer à Henri IV « que, » s'il pouvait être induit et conduit à des résolutions contraires à » leurs prétentions, ils seraient obligés d'avoir recours à une né» cessaire défense; qu'ils espéraient que Sa Majesté, ayant le tout » bien considéré, saurait bien prendre le chemin qu'il conviendrait » pour ne tomber en ces inconvénients [4]. » Ils étaient sur le point de reprendre les armes, quand l'édit de Nantes leur fit des concessions. Ils devaient observer à l'extérieur la police de l'Église romaine, s'abstenir de travailler les jours de fête, et payer la dîme. L'État leur accordait, par compensation, pour la subsistance de leurs ministres, une somme de cent trente-cinq mille livres par an. Les clauses suivantes de ce traité étaient bien plus funestes encore dans leur principe et dans leurs conséquences. Non seulement les calvinistes obtenaient les droits de citoyen, une chambre dans chaque parlement, composée d'un égal nombre de catholiques et de protestants pour juger leurs procès; mais ce qui leur donnait une indépendance particulière, c'est qu'ils avaient la faculté de se réunir en assemblées générales, sous les yeux de commissaires du roi, dans des lieux et dans des temps marqués, et de lever sur eux-

[1] *Mém. de Sully*, t. 1, c. 78.
[2] Soulier, *Hist. de l'édit de Nantes*, l. 7.
[3] Procès-verbal de l'assemblée de Loudun, t. 1.
[4] Procès-verbal de l'assemblée de Châtell., t. 2; *Hist. de Lesdiguières*, l. 6, c. 3.

mêmes une somme annuelle pour les besoins de leur association. Des articles secrets leur permirent de garder, pendant huit ans, quelques places de sûreté; le roi s'obligea même à payer cent soixante mille francs pour l'entretien de leurs garnisons. C'est ainsi que ces hérétiques mettaient à profit pour eux les extrémités cruelles auxquelles une longue suite de guerres extérieures et intérieures avait réduit la France.

A compter depuis la conjuration d'Amboise (1560) jusqu'à la publication de l'édit de Nantes (1599), s'écoulèrent trente-neuf années de massacres, de guerres civiles et étrangères, entremêlées de quelques moments de paix : c'est à peu près la période que parcourra la révolution. Des déchirements provoqués par le protestantisme sortit la monarchie absolue, comme le despotisme militaire sortira des convulsions où une philosophie anti-chrétienne aura jeté la France. Il ne coula guère moins de sang français dans les guerres et les massacres du seizième siècle, qu'il n'en sera versé dans les massacres et les guerres de la révolution [1].

Le 2 mai de la même année 1598, la paix avec l'Espagne et la Savoie fut signée à Vervins, grace à la médiation de Clément VIII, qui s'appliquait à apaiser les querelles des princes chrétiens, afin d'extirper plus facilement l'hérésie. On avait négocié sur les bases du traité de Cateau-Cambrésis. La France rompait ses engagements avec l'Angleterre et les Provinces-Unies protestantes, et rentrait dans l'intégrité de ses frontières, telles qu'elle les possédait en 1559. Elle restituait à Philippe II le comté de Charolais, sous la réserve de la souveraineté qu'elle retint. Elle remettait au duc de Savoie quelques districts qu'elle possédait dans ses États : seulement, les droits respectifs sur le marquisat de Saluces, dont le duc s'était emparé en pleine paix, en 1588, furent soumis à l'arbitrage du pape.

Après la double paix qui rendit à Henri IV sa puissance, personne n'osa plus disputer à Paris contre l'autorité royale; mais, dans les provinces, on lui opposa encore une résistance d'inertie, et les concessions qu'il avait faites lui-même élevaient en face du trône des seigneurs presque indépendants. Ainsi s'était formée une nouvelle classe de grands vassaux aussi puissants que ceux qui avaient été humiliés par Philippe-Auguste [2]; nouvelle féodalité issue des guerres civiles, qui héritait des traditions de l'ancienne.

[1] Durant ces guerres (allumées par l'hérésie) sont morts prématurément, et avant le temps, plus de deux millions de personnes, tant de mort violente que de nécessité et pauvreté, par famine et autrement. (*La vie et déportemens de Henri le Béarnais.*)

[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 9 et 11 passim.

Cette aristocratie toute royale était composée de ducs et pairs, qui, créés par lettres-patentes de la couronne, opposaient la faveur de la cour à l'illustration de l'antiquité et prétendaient tenir le premier rang dans la noblesse [1]. Il n'y avait que huit duchés-pairies à l'avènement de Henri III au trône : il y en avait dix-huit à l'avènement de Henri IV, et, depuis, les Bourbons en créèrent d'autres encore.

Le conseil habituel du roi fut composé de Hurault de Chiverny, chancelier, que remplaça à sa mort le président de Bellièvre; de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de Sully, surintendant général des finances; de Neufville de Villeroi, chargé de l'administration de la guerre et des affaires étrangères; de De Fresne, qui avait eu grande part à la rédaction de l'édit de Nantes, et de Loménie, l'un préposé aux cultes, l'autre à la maison du roi; enfin du président Jeannin, autrefois attaché au duc de Mayenne et que Henri choisissait toujours pour son négociateur dans les affaires les plus délicates. Tous étaient consommés dans les affaires, mais opposés d'opinions et de sentimens : Henri IV les consultait, en se réservant de prendre une décision.

Il songea d'abord à réprimer la licence des gens de guerre, habitués au pillage ou que la paix laissait sans ressources, en sorte qu'ils volaient pour vivre. Une ordonnance du 4 août 1598 défendit le port des armes à feu sous des peines sévères. D'autres édits subséquents de 1599 et de 1606 assurèrent la subsistance des vieux soldats, en imposant aux hôpitaux l'obligation de pourvoir à leurs besoins et à leur entretien.

Le rétablissement des finances fut l'affaire de Sully. Ce ministre, dévoué au roi, avait des connaissances très étendues et très variées : il voulait le bien du peuple et l'ordre; mais il manquait de sensibilité, il était dur et hautain. Il fit trembler les financiers, les traitants, qui ne rougissaient d'aucune malversation. Du reste, l'habileté de Sully en finances semble s'être bornée à empêcher les dilapidations, soit des comptables, soit des gens de cour. On ne voit dans les lois de Henri IV presque aucune innovation pour le règlement des impôts : son ministre adopta les systèmes qu'il trouva établis. Quant aux ressources extraordinaires qui servaient à fournir au roi les sommes dont il avait besoin pour satisfaire la malheureuse et double passion du jeu et surtout des femmes, passion qu'il est d'autant plus im-

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 13.

possible d'excuser que le scandale en était public, ces ressources, Sully les trouvait dans la vénalité d'une foule de charges nouvelles qu'il savait créer, dans les compositions qu'il obtenait, à force de menaces, des traitants accusés de s'être enrichis aux dépens du public, enfin dans les pots-de-vin considérables qu'il se réservait sur tous les marchés. L'immense fortune du surintendant des finances fait penser que son désintéressement peut être révoqué en doute.

Plusieurs ordonnances prouvent que Sully s'occupa de la reproduction de la richesse. Il ranima l'agriculture : « Le labourage et le pâturage, disait-il, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou. » Le commerce et les arts, moins protégés par Sully, furent cependant en honneur : les étoffes d'or et d'argent enrichirent Lyon et la France; Henri IV établit des manufactures de tapisseries de haute-lice en laine et en soie rehaussée d'or; on commença à faire de petites glaces dans le goût de Venise; c'est à ce prince seul qu'on dut les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré l'opposition de Sully.

A l'extérieur un établissement fut formé au Canada : en colonisant cette contrée, on ne croyait faire que du commerce, et l'on faisait de la politique.

A l'intérieur, les moyens de communication étaient encore l'objet de la sollicitude royale, et Sully fit créer la charge de grand-voyer de France. Le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire, fut commencé; celui du Languedoc fut projeté. Un édit de 1601 organisa l'administration des mines, et la centralisa en la soumettant à une seule surintendance. Un édit de 1602 donna le tarif de toutes les monnaies dont le cours était permis, et défendit l'exportation des monnaies nationales.

Ce Paris, qu'il lui avait fallu conquérir, Henri IV l'agrandit et l'embellit. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville, il n'était point pavé : le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse [1]. Il forme la place Royale, il restaure tous les ponts. Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau, et surtout le Louvre, sont augmentés et presque entièrement bâtis. Il donne des logemens dans le Louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tout genre, qu'il encourage souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin le vrai fondateur de la

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 230.

Bibliothèque royale. Quand don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe III en ambassade auprès de Henri IV, il ne reconnut plus cette ville qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : « C'est qu'alors le père de la famille n'y était pas, lui dit » Henri IV, et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent. »

La haute réputation de Henri IV et de Sully, car les projets de ces deux hommes se confondent, ce culte de reconnaissance que la postérité leur a voué, sont la juste récompense d'une amélioration dans le sort de tous, qui fut en grande partie leur ouvrage [1]. Les paysans répètent encore aujourd'hui que Henri IV voulait qu'ils eussent une poule au pot tous les dimanches : expression triviale, mais sentiment paternel [2].

C'étaient les heureux efforts du saint-siége qui avaient enfin amené la paix de Vervins. Bientôt on eut de nouveau recours à lui pour une affaire à laquelle Henri IV attachait une grande importance. Marguerite de Valois, séparée depuis long-temps de son mari, et âgée de quarante-cinq ans, n'avait point eu d'enfans. Le désordre de sa conduite était notoire, et elle n'eût apporté aucune difficulté à ce que son mariage fût déclaré nul, si elle n'eût craint de voir sa place occupée par Gabrielle d'Estrées, qu'elle détestait. Le roi avait eu de Gabrielle, outre une fille, deux enfans mâles. Sully fit connaître à Henri IV l'indécence d'une pareille union et le danger qui en résulterait pour l'État. S'il épousait Gabrielle et qu'il en eût un autre fils, un cadet devrait hériter du trône auquel ne pourraient prétendre ses aînés adultérins. Quoique la loi fût formelle, il pouvait naître à ce sujet des guerres civiles entre les frères. Bien que Henri IV fût frappé de ces sages raisons, il eût persisté peut-être; mais le 10 avril 1599 Gabrielle mourut. Peu de temps auparavant, Marguerite de Valois avait déclaré être prête à faire reconnaître, pour le bien de la France, la nullité de son mariage. D'Ossat et Sillery furent chargés de traiter cette affaire auprès du saint-siége, à qui ils représentèrent qu'il y avait eu défaut de consentement de la part de la reine, diversité de religion, parenté au troisième degré, et que la dispense qu'on avait obtenue sur ces deux chefs était nulle, n'ayant pas été demandée par les deux parties. Le 17 septembre 1599 le mariage fut déclaré nul.

Le danger de voir s'élever une reine indigne sur le trône de

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, passim.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 229.

France n'était cependant pas dissipé par la mort de Gabrielle d'Estrées. Henriette d'Entragues, créée marquise de Verneuil, lui avait succédé dans le cœur du roi. L'ambition seule guidait cette femme qui, comme celles qui l'avaient précédée, trompait Henri IV. Le roi était vieux, et il n'avait rien de cette beauté qui avait été héréditaire chez les Valois. Henriette d'Entragues fut assez adroite pour obtenir de Henri IV une promesse de mariage, si au bout d'un an elle lui donnait un fils [1]. Sully, à qui le roi montra cette promesse, la déchira courageusement devant lui, ce qui n'empêcha pas le prince d'en écrire une seconde.

Henri IV, tout occupé de sa nouvelle passion, semblait avoir oublié les négociations qu'il avait entamées avec Ferdinand, grand-duc de Toscane, pour épouser sa nièce Marie de Médicis. Un accident imprévu vint le dégager de la parole qu'il avait donnée à Henriette. Les négociateurs du roi à la cour de Florence se hâtèrent alors de conclure le mariage de leur souverain, et celui-ci, engagé trop avant pour pouvoir reculer davantage, se prêta d'assez bonne grâce à ce qu'on avait ainsi presque exigé de lui. Le contrat fut signé à Florence, le 25 avril 1600, et le mariage célébré par procureur le 5 octobre de la même année.

Avant l'arrivée en France de la nouvelle reine, Henri IV eut à faire la guerre au duc de Savoie qui refusait d'abandonner le marquisat de Saluces. Le duc était venu en France pour s'aboucher avec les grands qu'il savait choqués de l'obéissance à laquelle le roi prétendait les ramener : mais il y sema plus qu'il n'y recueillit. Il avait demandé à l'Espagne des secours : elle n'eut pas le temps de les lui fournir, car Henri IV, instruit de ses intentions belliqueuses, se mit en marche aussitôt à la tête d'une armée, et s'empara rapidement de la Bresse et de la Savoie. Le duc demanda la paix.

Henri IV profita de ce moment de trève pour revenir à Lyon recevoir Marie de Médicis. Au milieu des fêtes magnifiques dont le mariage du roi fut l'occasion pendant le mois de décembre, on traita de la paix avec la Savoie. Le marquisat de Saluces fut abandonné; mais la France s'agrandit de la Bresse, du Bugey et du pays du Gex. Ce fut la dernière guerre du règne de Henri IV.

Philippe II était mort le 13 septembre 1598, laissant le trône d'Espagne à son fils Philippe III, âgé de vingt-et-un ans, prince dépourvu d'énergie. Les Pays-Pas espagnols n'étaient plus à redouter, car la bataille de Nieuport, gagnée en 1600 par Mau-

[1] *Mém. de Sully*, t. 1, c. 91.

rice de Nassau, stathouder de Hollande, en avait épuisé toutes les forces. Rodolphe II, empereur d'Allemagne, monarque indolent et voluptueux, n'était pas de force à relever la grandeur de la maison d'Autriche, abaissée par les calamités qui pesaient sur l'empire. En Angleterre, Élisabeth approchait de la fin de son long règne, et la France, en paix au milieu de toutes ces puissances, était plutôt en position de leur dicter des lois que d'en recevoir.

Cependant Henri IV n'avait pas cessé d'être exposé à des tentatives d'assassinat, notamment en 1599, de la part d'un dominicain nommé Ridicoux, et d'un capucin, nommé Langlois, qui furent rompus vifs le 3 avril de cette même année. C'était l'effet de mécontentements populaires, suscités par l'avarice des financiers, et qui avaient donné quelques espérances au duc de Savoie.

Les intrigues de ce duc, après lui avoir si mal réussi, contribuèrent à la perte ou à la disgrâce de ceux qui venaient de cabaler avec lui. De ce nombre et le plus fameux est le duc de Biron [1].

Ce grand capitaine, dont les services avaient été utiles au roi, était plein de présomption, et d'une ambition que rien ne pouvait satisfaire. Ses besoins s'accroissaient chaque jour des pertes énormes qu'il faisait au jeu. Elles s'élevèrent dans une seule année à la somme énorme, surtout pour ce temps-là, de quinze cent mille francs. Cependant il était duc et pair, maréchal de France et gouverneur de Bourgogne, en sorte que, si ses services étaient grands, il en avait aussi reçu une magnifique récompense [2]. Il était impossible que Henri IV satisfît à toutes les demandes d'une insatiable avidité. Biron fut mécontent.

Charles-Emmanuel de Savoie lui proposa d'abord sa sœur naturelle en mariage; Biron la refusa. Il lui proposa sa troisième fille avec trois cent mille écus de dot: cette union rendait Biron cousin de l'empereur et neveu du roi d'Espagne. Le duc de Savoie ne lui demandait que de revenir au projet qui depuis deux siècles préoccupait les grands de la France, surtout les princes du sang, c'est-à-dire au projet de réduire la royauté à n'être qu'une suzeraineté sans pouvoir, et d'affermir l'indépendance de chaque seigneur dans son duché. Les princes français trouvaient injuste que les ducs de la France fussent de moindre importance que ceux de l'Allemagne et de l'Italie; et régner leur paraissait un si noble

[1] Cayet, sous l'an 1602; Guichenon, *Hist. de la maison royale de Savoie*; d'Aubigné, t. 3, l. 5, c. 6; *Mém. de Sully*, t. 2, c. 7, 10.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 50.

objet d'ambition, qu'il rendait honorables tous les moyens qu'on prenait pour y parvenir [1]. Biron fit pressentir les autres seigneurs, et les trouva disposés à faire cause commune avec lui, entre autres, Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, jeune prince brave et dissipateur à l'excès, Henri, duc de Montpensier, et le maréchal de Bouillon. Le dessein de Biron fut aussi communiqué à sept ou huit chefs huguenots; mais ils craignirent de s'allier avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, leurs plus grands ennemis [2]. Il s'agissait de détrôner Henri IV, de rendre la couronne élective et de convertir les gouvernements en électorats qui relèveraient du roi d'Espagne. Ce dessein avait été concerté avant la déclaration de guerre du duc de Savoie, mais l'issue malheureuse de sa prise d'armes démontra à ce duc qu'il s'était trop hâté. Biron remplit loyalement son devoir dans le commandement qui lui avait été confié pour cette courte campagne. Après la prise de Bourg, le refus que le roi lui fit de lui confier la citadelle de cette ville irrita le maréchal. Les propos violents qu'il laissa échapper confirmèrent sans doute les soupçons que le roi avait du complot qui se tramait. Une explication eut lieu entre le roi et le maréchal, à la suite de laquelle celui-ci obtint son pardon. Mais Biron avait eu le malheur d'employer, pour ses communications avec le duc de Savoie, un gentilhomme bourguignon, nommé La Fin, homme de mauvaise foi, et qui n'en était pas alors à sa première intrigue. La Fin le perdit.

L'hiver de 1601 à 1602 se passa au milieu des plaisirs et des fêtes. Au printemps de cette dernière année, Henri IV fut informé que des cris de mécontentement se faisaient entendre dans le midi, que des soulèvements se préparaient autour de quelques puissants seigneurs, le baron de Bénac, aîné de la maison de Biron, et le duc de Bouillon. Henri IV se rendit à Blois où il trouva les ducs d'Épernon et de Bouillon. Le premier, moins à craindre parce qu'il ne travaillait que pour lui-même, ne chercha point à détruire les soupçons de Henri IV, mais à le rassurer : il nia s'être associé à aucun des mécontents. Le second, organe d'un parti passionné pour son indépendance, exposa avec chaleur les plaintes des protestants, et leurs motifs de défiance; toutefois il termina par des protestations de dévouement et de fidélité auxquelles Henri IV répondit par des paroles de bienveillance. Biron paraissait le chef

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 51.
[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. 5, c. 13, p. 671.

du parti *politique :* le roi le manda à Fontainebleau, où lui-même devait se rendre. Biron, léger, présomptueux et toujours confiant, s'y rendit le 13 juin 1602. Il ne savait pas que La Fin avait remis au chancelier, dès le mois de mars précédent, les papiers qui pouvaient le plus le compromettre, et qu'il avait exposé au roi, dans une audience particulière, tout le plan de la conspiration avec l'Espagne et la Savoie, dont il n'avait cessé d'être l'agent, soit qu'il agît de lui-même, soit qu'il suivît une inspiration étrangère. Le roi, qui n'ignorait aucun détail de la conspiration, voulut en obtenir l'aveu de Biron. Il le prit à part, le pressa d'avouer ingénument sa faute, promettant de tout oublier, pourvu qu'il fût sincère. Tout fut inutile. Cependant, s'il faut en croire De Thou [1], Biron était réellement coupable. D'autres historiens ont écrit que les papiers remis au roi n'avaient été conservés par La Fin, auquel l'ordre avait été donné de les brûler, que par la plus insigne perfidie. Quoi qu'il en soit, ces pièces formaient un corps de délit sur lequel les juges pouvaient baser une condamnation sans prévariquer [1]. Biron, arrêté à Fontainebleau, fut conduit à la Bastille. Son premier interrogatoire eut lieu le 18 juin; le second le 9 juillet. Pendant cet intervalle, les parents de l'accusé étaient allés demander sa grâce au roi. Biron lui-même écrivit une lettre dans laquelle il rappelait ses anciens services et le pardon qui lui avait été accordé à Lyon, protestant que, depuis la naissance du dauphin (ce prince était né le 27 septembre 1601), il avait renoncé à ses projets. Henri IV demeura sourd à toutes ses instances, et le parlement, à l'unanimité, condamna à mort le maréchal de Biron, le 29 juillet, avec confiscation de ses biens, réunion de sa pairie à la couronne et dégradation de tous ses honneurs et dignités. Le 31 juillet, il eut la tête tranchée dans la cour de la Bastille. Avec Biron, on ne fit périr que le baron de Fontenelle, gentilhomme breton, convaincu d'avoir correspondu avec l'Espagne, et dont la vie, souillée d'une foule de cruautés, méritait d'ailleurs ce juste châtiment. Le comte d'Auvergne, frère utérin de Henriette d'Entragues, dut sa grâce à l'intercession de sa sœur.

« A la mort de Henri III, fait observer M. de Châteaubriand [2], » Henri IV avait dit à Armand de Gontaud, baron de Biron : « C'est » à cette heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma » couronne; venez-moi servir de père et d'ami contre ces gens

[1] T. 9, l. 128, p. 532-536.
[2] *Œuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 411.

» qui n'aiment ni vous ni moi. » Henri aurait dû garder la mémoire de ces paroles; il aurait dû se souvenir que Charles de Gontaud, fils d'Armand, avait été son compagnon d'armes, que la tête de celui qui avait *mis la main droite à sa couronne* avait été emportée d'un boulet de canon : ce n'était pas au Béarnais à joindre la tête du fils à la tête du père. »

Le duc de Bouillon était non moins dangereux que Biron. Le premier, il avait relevé le parti protestant après la Saint-Barthélemi; il jouissait donc d'une grande influence dans ce parti, dont on le regardait comme le chef. Arrivé au but vers lequel tendaient les autres seigneurs, il était souverain dans sa principauté de Sédan. Il avait fait de cette place sa forteresse et la ville sainte des huguenots. Il était d'ailleurs allié avec tous les princes souverains de l'Allemagne [1]. Pendant le procès de Biron, il avait été invité, à plusieurs reprises, à se rendre à la cour; le roi lui avait écrit lui-même, lui promettant toute son indulgence, pourvu qu'il avouât ses torts. Bouillon n'osa ajouter foi à ces promesses. Il se réfugia dans le midi, à Montauban, puis à Figeac, places de sûreté des protestants, ne voulant se faire juger que par un de ces tribunaux mi-partis, que l'édit de Nantes accordait aux huguenots. Enfin il crut plus prudent de quitter la France : il se retira à Genève, et de là chez son beau-frère, l'électeur palatin. Genève, attaquée par les troupes du duc de Savoie, attendait des secours de Henri IV; c'est pour cela que Bouillon s'était hâté de quitter cette ville protestante. Cette république, par l'intermédiaire du roi de France, conclut, le 21 juillet 1603, la paix avec le duc de Savoie.

La cause de Bouillon avait été prise à cœur par tous les États protestants de l'Europe : les cantons suisses, l'électeur palatin, Élisabeth avaient parlé en faveur du fugitif, comme représentant la cause générale des réformés. Il ne faut pas s'étonner du style de ces supplications. Henri IV regardait toujours le roi d'Espagne comme son ennemi; il cherchait tous les moyens de le rabaisser, et, bien qu'il eût changé de religion, il voulait encore être regardé comme le chef du parti de la réforme en Europe [2]. La politique extérieure de Henri IV ne s'élevait point au-dessus des systèmes et des préjugés qui, depuis environ deux siècles, préparaient en Europe la dissolution sociale; il n'entendait pas mieux ce qu'était la chrétienté que ses prédécesseurs, et comme eux il croyait devoir

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 79.
[2] *Ibid.*, p. 85.

séparer la politique de la religion. Pendant plusieurs années il amassa des trésors, combina des plans, entama des négociations avec tous les souverains protestants du Nord pour former une ligue contre cette maison d'Autriche à laquelle une saine politique et le titre de roi très chrétien lui commandaient de s'unir étroitement. Il lui était facile de le faire, car tout favorisait cette union; et le pape, qui en sentait l'importance, qui s'offrait avec ardeur, et chaque fois que l'occasion s'en présentait, pour en être l'intermédiaire, aurait su la former et la cimenter. La mort empêcha Henri IV d'exécuter le triste dessein qu'il avait conçu; mais il le légua à son successeur, qui trouva un ministre capable de le mener à sa fin [1].

Si, en face de cette belle unité que le catholicisme seul pouvait établir dans l'Europe, on remarque les efforts inutiles que les protestants faisaient à la même époque pour se rapprocher et pour établir entre eux l'union qui fait la force de la véritable Église, on est étonné de voir que des hommes politiques, dont l'habileté est d'ailleurs incontestable, aient méconnu à ce point les vrais intérêts de la société. Cette année 1603, les calvinistes, les zwingliens et les luthériens tentèrent de s'accorder dans un synode qu'ils tinrent à Gap, au mois d'octobre. Ils ne firent que s'irriter davantage par des discussions amères et injurieuses; ils ne surent tomber d'accord que sur un seul point: ce fut de déclarer dans leur profession de foi que le pape était l'Antechrist et qu'il en réunissait tous les caractères, blessant ainsi sans ménagement et la charité, et les catholiques avec lesquels ils devaient vivre, et le roi, dont ils reconnaissaient l'autorité [2]. Ajoutons qu'ils blessaient le plus simple bon sens, et qu'ils se rendaient ridicules aux yeux de tous.

Au printemps de la même année, Henri IV avait fait un voyage en Lorraine, annonçant qu'il voulait revoir sa sœur Catherine et la mettre en bonne intelligence avec Henri, duc de Bar, son mari; mais il avait un autre but, celui de se lier plus étroitement avec les princes protestants d'Allemagne, dans le projet qu'il poursuivait d'abaisser la maison d'Autriche. Il enviait aussi Metz, ville frontière, bien fortifiée, qui était sous la puissance absolue du duc d'Épernon: elle lui fut livrée par ceux-là mêmes auxquels le duc en avait confié la garde.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 432-3-4.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 87.

C'est dans cette ville qu'il apprit la mort d'Élisabeth, reine d'Angleterre, décédée le 4 avril de l'an 1603 [1]. Son successeur était Jacques VI, roi d'Écosse, qui prit le nom de Jacques Ier, comme roi d'Angleterre. Sully passa dans cette île muni d'instructions, les unes apparentes, pour féliciter le prince et renouveler l'alliance des deux États, les autres secrètes, pour attirer Jacques dans la coalition contre le roi d'Espagne et la maison d'Autriche. La dernière partie du traité, signée à Hampton-Court le 30 juillet, devait demeurer secrète, afin que Henri IV ne pût être accusé d'avoir violé le traité de Vervins.

A son retour en France, Sully reprit l'administration des finances. Il eut de nouveau à lutter contre les grands et les courtisans, dont l'avidité était insatiable : aussi jamais ministre ne fut moins aimé d'eux. Il eut aussi à repousser quelquefois les demandes du roi, qui, cédant d'abord à l'ascendant de ses favorites, écoutait toujours en dernier lieu les remontrances de son ministre. Le grand moyen de Sully pour déterminer le roi à l'économie, c'était de réveiller son ambition et son antipathie contre l'Espagne, et en cela Henri IV entrait bien plus dans les vues du ministre que dans celles des vieux ligueurs [2]. Ces derniers auraient voulu qu'il s'alliât à l'Espagne ; et Jeannin, Villeroi, Sillery s'accordaient avec la reine pour le détacher des protestants.

Marie de Médicis avait amené une Florentine nommée Galigaï, fille de sa nourrice, et qui s'était mariée avec Concini, gentilhomme florentin. Ces deux favoris avaient un ascendant tout-puissant sur l'esprit de la reine. Marie était loin d'exercer la même influence sur son royal époux. Aussi haïssait-elle la favorite, et Henriette lui rendait haine pour haine. Elle se plaignit au roi des prétentions de cette femme, qui se prévalait sans cesse de la promesse de mariage qu'elle avait obtenue. Le roi obligea enfin la marquise de la rendre ; mais il devait éprouver jusqu'au bout ce qu'il y avait d'indigne dans la conduite de cette femme ambitieuse, de coupable dans ses projets et dans ceux de sa famille. Profitant de la confiance imprudente de Henri IV et de sa faiblesse, le comte d'Entragues, père de la marquise, tenta de se rendre maître de la personne du roi et de se défaire de lui, pour mettre sur le trône un fils qu'Henriette lui avait donné. Le complot fut découvert ; les coupables furent con-

[1] *Mém.* de Sully, t. 2, c. 14.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 97.

damnés; mais Henri IV leur pardonna. Ce ne fut que plus tard qu'il put enfin dénouer des liens si dangereux.

Après cette intrigue, il s'en forma une autre pour perdre Sully dans l'esprit du roi. Tous deux eurent ensemble une longue conversation, après laquelle Henri IV, embrassant son ministre en face de toute sa cour, s'écria : « J'aime Sully plus que jamais, et entre » lui et moi, c'est à la vie et à la mort. » Afin de lui donner une nouvelle marque de confiance, il le nomma gouverneur du Poitou.

Au mois de juillet 1605, les huguenots tinrent leur assemblée triennale à Châtellerault. Sully la présida, en qualité de commissaire du roi. Plus cette organisation du parti était étrangère aux institutions du royaume, plus elle excitait la défiance de Henri IV. Ce prince, qui s'attachait à briser partout les résistances, ne pouvait voir sans ressentiment qu'il se formât un État dans un État [1]. Il chercha du moins à affaiblir cette assemblée, en en faisant exclure les députés des grands seigneurs, tels que Bouillon, Lesdiguières, Rohan, Du Plessis, etc. Par compensation, il accorda une prorogation de quatre ans aux réformés pour la jouissance de leurs villes de sûreté, qu'ils devaient livrer cette année.

Tant que dura l'assemblée des huguenots, Henri IV fut tenu en alerte par la crainte des conspirations qu'on lui annonçait être tramées contre lui. Sully conseillait d'abattre surtout le duc de Bouillon, qui de l'Allemagne était venu se renfermer à Sédan, sa place forte. De là ce chef entretenait des correspondances avec les mécontents du royaume. Le roi, pour réprimer ces derniers, fit dans le midi un voyage, signalé par un certain nombre d'exécutions capitales. Il résolut ensuite d'humilier, sinon d'abattre, le seigneur dont l'indépendance le contrariait le plus, le duc de Bouillon. Ce duc avait été invité préalablement à la cour où depuis quatre ans il n'avait pas paru : il refusa d'obéir. Sur ce refus, le roi se mit en marche à la tête d'une petite armée pour faire le siége de Sédan. Bouillon avait compté sur les secours que lui amèneraient ses amis et ses alliés : ne voyant rien paraître, il se prêta à un accommodement avec le roi, et ouvrit les portes de Sédan, où il reçut pour quatre ans le gouverneur qu'on lui donna.

L'année 1607, qui suit la réduction de Sédan, offre peu d'événements. Le royaume était totalement pacifié. La rigueur avec laquelle les conspirations avaient été poursuivies tenait tous les grands seigneurs dans la crainte. Henri IV ne trouva donc plus d'obstacles au

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 116.

désir qu'il eut toujours de s'occuper du bonheur de son peuple. Il y travaillait avec Sully. Ces soins ne l'empêchaient pas de s'abandonner à son goût pour les plaisirs. Il dépensait beaucoup d'argent; mais il s'était fait la règle de ne jamais toucher aux ressources ordinaires de l'État, aux grands impôts: il ne voulait pourvoir à ses besoins qu'au moyen de ce qu'il regardait comme des parties casuelles, les pots-de-vin sur les grosses fermes, les compositions, les amendes auxquelles il soumettait les financiers, et la vente des offices. Il croyait éviter de cette manière de porter du désordre dans l'administration des finances, quoiqu'il ouvrît par là la porte à des abus plus pernicieux encore [1]. Toutefois la sévère économie de Sully, et la surveillance rigoureuse qu'il exerçait sur les percepteurs d'impôts permirent au ministre d'établir dans son département un ordre qui n'y avait pas encore existé avant lui. En peu d'années, il diminua de quatre-vingts millions la dette exigible de l'État, acquitta cent millions qui payaient intérêt, racheta pour trente-cinq millions de domaines, et mit en réserve quarante millions pour l'exécution des projets de guerre que formait Henri IV. Sous Henri III, une recette de cent cinquante millions d'impôts n'en versait que trente au trésor. Sous Henri IV, par la répression des traitants, la recette se trouva considérablement augmentée, quoique les impôts fussent singulièrement réduits.

La politique étrangère donna cette année plus d'occupation que la politique intérieure.

La république de Venise avait réclamé les secours de Henri IV : il lui offrit sa médiation pour terminer un différend qui s'était élevé entre ce gouvernement et le saint-siége, au sujet de quelques immunités ecclésiastiques violées par le conseil des Dix. Un arrangement s'en suivit, en février 1607.

La Hollande était une puissante alliée de Henri IV : aussi, malgré le traité de Vervins, voyait-on des régiments entiers français combattre avec les insurgés contre les Espagnols. Il est vrai que Philippe III n'était pas de meilleure foi, et qu'il ne négligeait aucun moyen de semer le trouble en France. L'Espagne se lassa de la guerre avec des provinces qu'elle ne pouvait plus reconquérir; les bons citoyens, les vrais amis de la Hollande comprirent le besoin de la paix. Une suspension d'armes pour huit mois fut signée le 24 avril 1607, afin de se donner le temps de négocier.

Henri IV eût désiré la continuation de la guerre et le triomphe

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 128.

de Maurice de Nassau, que ses exploits avaient mis au rang des premiers capitaines de l'Europe: mais il voulait avant tout demeurer l'arbitre des déterminations de la république, soit qu'elle fît la paix, soit qu'elle fît la guerre; il voulait paraître l'auteur de la décision qu'elle prendrait[1]. Le président Jeannin, dans lequel il avait le plus de confiance, fut chargé de cette difficile négociation. Il la conduisit avec une grande habileté. Le 23 janvier 1608, une convention fut conclue entre la France et les Provinces-Unies, convention par laquelle la France se rendait garante, envers celles-ci, de la paix, quand elle serait obtenue, et promettait dix mille hommes de pied si l'Espagne, après l'avoir accordée, venait à la rompre. Le traité du 11 janvier 1609, signé à Anvers entre les Provinces-Unies et l'Espagne, fut cependant moins un traité de paix qu'une trève de douze ans; mais il reconnut l'indépendance de la Hollande.

Cette année 1609, au mois de juin, la France fut redevable à la piété et à l'humanité du pape Paul V d'un édit contre les duels, rédigé par le chancelier de Sillery, et qui apportait un changement important dans la législation intérieure. La fureur des duels avait pris naissance sous Henri III. La législation absurde du point d'honneur n'avait point encore reçu cette précision qu'elle a eue depuis. L'efféminé Henri III aimait la bravoure, et ses favoris savaient que c'était le meilleur moyen d'avancer auprès de lui. Aussi ne voyait-on que duels tous les jours. L'exemple de la cour avait gagné toute la noblesse: un homme était regardé comme un lâche s'il n'avait pas su trouver moyen d'établir sa réputation de bravoure. Qu'importait alors l'idée d'offense? On se battait parce qu'on désirait se battre. A la nouvelle d'un différend, tous les amis de l'offensé venaient lui offrir leur épée; tous l'accompagnaient lorsqu'il cherchait une rencontre, et les moindres combats étaient de trois à trois, de quatre à quatre. Ces duels étaient devenus si fréquents que, depuis la paix, plus de deux mille gentilshommes avaient été tués dans de semblables rencontres. Au motif d'ordre, se joignaient encore des motifs de religion et de politique. L'autorité du trône s'évanouissait devant cet esprit universel de résistance. Si le roi voulait faire arrêter un gentilhomme, il fallait que ce fût par surprise, car celui-ci se faisait tuer plutôt que de se laisser désarmer : la loi du point d'honneur se plaçait au dessus de la loi royale[2].

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 138.
[2] *Ibid.*, p. 152-153.

Henri IV avait cinquante-six ans, et s'il ne lui convenait plus de méditer à cet âge les grandes guerres qu'il rêvait, il lui convenait bien moins encore de se laisser dominer par la fatale passion qui fait tache sur sa gloire de grand homme. Éperdument épris de la troisième fille du connétable de Montmorenci, il maria lui-même cette jeune personne à Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui n'était âgé que de vingt-un ans. Il pensa que la pauvreté du prince, la légèreté de son caractère, les libéralités dont il le comblait, lui fermeraient les yeux sur les démarches du roi auprès de sa femme. Condé laissa voir qu'il ne serait pas si complaisant. Il emmène d'abord la princesse en Picardie; puis, ne se trouvant ni l'un ni l'autre assez en sûreté contre la passion irritée du roi, ils fuient à Bruxelles et de là à Milan.

Cependant Henri IV poursuivait toujours l'exécution de ses plans, et Sully en entretenait sans cesse la pensée du roi. Il espérait par là l'arracher à une vie dont le ministre rougissait pour son maître. Mais ces plans étaient traversés par la reine, soutenue de Villeroi, conseillée par Concini et sa femme. Le roi saisit avec ardeur la première occasion qui se présenta de commencer cette guerre, depuis si long-temps préparée, contre la maison d'Autriche. La succession du duché de Clèves et de Juliers était disputée par cette maison contre celles de Brandebourg et de Neubourg. Henri IV se déclara pour ces dernières. En même temps il mettait en mouvement son armée, composée de trente mille hommes de pied et de cinq mille chevaux. Il devait attaquer la Flandre, Lesdiguières et le duc de Savoie le duché de Milan, et La Force menacer en Béarn les frontières d'Espagne. Maurice de Nassau promettait d'entraîner les Hollandais dans la guerre. Les hostilités devaient commencer au mois de mai 1610.

Avant de se mettre en campagne, Henri IV, pour complaire à sa femme, consentit à la faire sacrer. Cette cérémonie religieuse donnait à Marie de Médicis un caractère plus imposant qui la ferait respecter davantage comme reine; elle n'avait plus autant à craindre quelque scandaleux éclat qu'une intrigante favorite pourrait imposer à la faiblesse du roi. Elle avait obtenu le 20 mars que le roi la nommât régente du royaume en son absence; mais il l'avait entourée en même temps d'un conseil de régence, qui réduisait presque à rien son autorité. Le sacre de la reine eut lieu le 13 mai à Saint-Denis. Le lendemain, vendredi, le roi sortit du Louvre en carrosse, afin de visiter à l'Arsenal Sully, qui était malade, et de voir en même temps les préparatifs que l'on faisait pour célébrer l'en-

trée de la reine à Paris. Il était au fond de son carrosse, dont les panneaux se trouvaient ouverts. Un embarras de deux voitures, à l'entrée de la rue de la Ferronnerie, qui était fort étroite alors, força la sienne de s'arrêter un instant. Au même moment, un homme de trente-deux ans, de physionomie sinistre, de grande taille et de forte corpulence, barbe rouge et cheveux noirs, François Ravaillac, met un pied sur une borne, l'autre sur un des rayons de la roue, et frappe le roi de deux coups de couteau, dont le second l'atteignit au cœur. Les seigneurs qui étaient assis auprès de Henri IV dans le carrosse s'élancèrent pour arrêter le meurtrier, qui se laissa saisir, et conduire sans résistance à l'hôtel de Retz. Cependant un trouble affreux règne autour du roi; le duc d'Épernon couvre Henri IV de son manteau en disant qu'il n'est que blessé, ferme la voiture, et le ramène au Louvre.

Le cardinal de Sourdis, étant accouru, et s'étant aperçu que le sang battait encore, donna l'absolution au mourant [1]. Les amis et les serviteurs de Henri IV, consternés du genre de sa mort, se rappelèrent pourtant avec espérance que, dans sa dernière année, il avait paru sérieusement occupé de son salut [2]. Dans les fêtes même et dans les lieux de réjouissance, il songeait à la mort et au jugement qui doit la suivre. Il avait des moments de retour sincère vers Dieu, écoutait avec docilité les exhortations de son confesseur, et n'approchait du sacrement de pénitence qu'avec des signes non équivoques de douleur. S. François de Sales s'exprime sur ce funeste événement d'une manière bien digne de son admirable charité. « Au demeurant, dit-il [3], le plus grand bonheur de ce grand » roi défunt fut celui par lequel, se rendant enfant de l'Église, il se » rendit père de la France; se rendant brebis du grand Pasteur, il se » rendit pasteur de tant de peuples; et, convertissant son cœur à » Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à soi. C'est ce » seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse » providence du Père céleste aura insensiblement mis dans ce cœur » royal, au dernier article de sa vie, la contrition nécessaire pour » une heureuse mort. Ainsi prié-je cette souveraine bonté qu'elle soit » pitoyable à celui qui le fut à tant de gens; qu'elle pardonne à celui » qui pardonna à tant d'ennemis; et qu'elle reçoive cette ame récon- » ciliée en sa gloire, qui en reçut tant en sa grace après leur récon-

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 127.
[2] *Vie du P. Coton*, par d'Orléans, in-4°.
[3] Lettre du 27 mai 1610, *Œuvr.*, t. 9, p. 197.

» ciliation. » C'est ici le lieu de dire que Henri IV avait uni l'abbaye de Clairac, dans le diocèse d'Agen, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, à condition que les chanoines célébreraient tous les ans deux services pour lui et pour les autres rois.

Le fanatisme peut seul expliquer la férocité tranquille de l'assassin et le calme qu'il garda au moment de son arrestation. Tous les efforts que l'on tenta pour lui faire nommer ses complices, s'il en avait, furent inutiles. Le misérable, condamné à être écartelé sur la place de Grève, ne commença à témoigner quelque regret de son crime que lorsqu'il se vit l'objet de l'exécration et des malédictions d'un peuple entier.

Le coup avait été tenté dix-sept fois auparavant. Ravaillac était bien près de Jacques Clément : c'est un fait unique dans l'histoire que le dernier roi d'une race et le premier roi d'une autre aient été assassinés de la même façon, chacun d'eux par un seul homme au milieu de leurs gardes et de leur cour, dans l'espace de moins de vingt et un ans [1].

Henri IV mourut âgé de cinquante-sept ans. Il eut de Marie de Médicis six enfants : Louis, son successeur ; un second fils, qui ne vécut que quatre ans ; Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans ; et trois filles, dont la dernière épousa Charles Stuart, premier du nom, roi d'Angleterre. Entre ses enfants naturels, il en reconnut huit : celui qui a laissé le plus de souvenirs est César, duc de Vendôme, qu'il eut de Gabrielle.

La bravoure de Henri IV, son esprit, ses mots heureux et quelquefois magnanimes, son talent oratoire, ses lettres pleines d'originalité, de vivacité et de feu, ses malheurs, ses aventures, le feront éternellement vivre. Sa fin tragique n'a pas peu contribué à sa renommée : disparaître, à propos, de la vie, est une condition de la gloire. Henri IV était encore un fort bon administrateur : il montra son habileté à faire vivre en paix des hommes qui se détestaient, particulièrement ses ministres, hommes de capacité, mais antipathiques les uns aux autres, et sortis de partis divers. La France n'a point eu de meilleur roi que Henri IV, dont la renommée serait entière si dans ses mœurs il n'eût pas si souvent choqué les bienséances et affligé la religion. Les Bourbons n'ont compté que cinq rois dans leur courte monarchie absolue : sur ces cinq rois, ils ont eu deux grands princes et un martyr. Ce sang n'était pas stérile [2].

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 403.
[2] *Ibid.*, p. 412.

Pour caractériser au point de vue politique l'époque que nous venons de parcourir, nous ferons observer que la seconde aristocratie vint finir à Arques, à Ivry, à Fontaine-Française, comme la première à Créci, à Poitiers et à Azincourt. Tout homme d'armes, sous Louis XII, était gentilhomme, ainsi que tout bourgeois qui avait acquis un fief noble et le desservait militairement. Le 258e article de l'ordonnance de Blois, en 1579, détruisit la noblesse résultant du fief. Henri IV, à son tour, publia un édit, en vertu duquel la profession militaire n'anoblissait plus. Louis XV, en 1750, rétablira la noblesse acquise au prix du sang : mais le coup est porté. Henri IV, ce soldat, a voulu que les armes restent en roture. L'armée, devenue plébéienne, laissera à la gloire le soin de l'anoblir [1].

La seconde aristocratie perd le reste de sa puissance : les gentilshommes ne vont plus être que les officiers de l'armée démocratique prête à se former sous Louis XIII et Louis XIV [2].

La monarchie des États a décliné avec les Valois : elle ne se montrera un moment sous Louis XIII que pour rendre le dernier soupir.

La monarchie parlementaire atteint le plus haut degré de son pouvoir, et elle viendra expirer, par abus de sa force, dans les démêlés de la Fronde.

La monarchie absolue est donc montée, en effet, sur le trône avec le premier Bourbon : il ne reste plus à cette monarchie qu'à renverser quelques obstacles que balaiera Richelieu.

Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 409.
[1] *Ibid.*, p. 413.

LIVRE DOUZIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE, SOUS HENRI IV, JUSQU'A LA FIN DE LA MONARCHIE TEMPÉRÉE DES ÉTATS, SOUS LOUIS XIII, ET DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE, SOUS LOUIS XIV.

—

LOUIS XIII ou LOUIS-LE-JUSTE.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, était dans sa neuvième année lors de son avènement au trône. Il avait pour précepteur Nicolas Le Fèvre, savant aussi estimable pour ses sentiments que pour ses connaissances, qui dirigea peu de temps l'éducation du roi. Louis XIII montra, dès sa jeunesse, des mœurs régulières et des dispositions à la piété.

Les circonstances étaient graves. Une guerre était déclarée, et les armées n'attendaient que le signal du départ pour franchir la frontière. Le prince de Condé et le comte de Soissons, les deux premiers princes du sang, se trouvaient éloignés. Le duc d'Épernon, le plus hardi des conseillers de Marie de Médicis, monte à cheval, à la tête d'une troupe de gentilshommes armés, entre au parlement qui était encore assemblé, lorsque la nouvelle de l'assassinat de Henri IV y parvint, et signifie à la cour qu'elle ait sur-le-champ à déclarer la reine régente, car, dit-il en frappant sur son épée : « Elle est encore dans le fourreau; mais il faudra qu'elle en sorte, » si l'on n'accorde pas, dans l'instant, à la reine-mère un titre qui » lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice[1]. » Le parlement ne résista pas à cette manière de capter les suffrages, et dès le lendemain le jeune roi tint un lit de justice où la régence de sa mère fut confirmée[2].

Dans le conseil de régence entrèrent la plupart des grands seigneurs, conseillers du feu roi, et des anciens officiers de la couronne. Le comte de Soissons était arrivé trop tard à Paris : on calma son irritation, en lui donnant le gouvernement de la Nor-

[1] *Vie du duc d'Épernon.*
[2] *Mercure français.*

mandie et cinquante mille écus de pension. Le prince de Condé se trouvait encore hors de France[1].

A côté du conseil de régence, il s'en forma un autre secret que présidait Marie de Médicis, où siégeaient Concini et les partisans des idées politiques de la reine.

Les premiers actes de la régence eurent pour but de prévenir tout mécontentement populaire. On diminua les impôts, on révoqua plusieurs édits qui foulaient le peuple, et celui de Nantes fut confirmé sans délai.

Le duc de Bouillon, qui s'était hâté de revenir à Paris, ne put assister qu'au grand conseil où fut délibérée la question de savoir si l'on poursuivrait les projets de guerre de Henri IV, ou si l'on conclurait une alliance solide avec l'Espagne. Ce dernier avis prévalut, et la France se réjouit de voir éloignées les chances d'une guerre générale. Le souvenir des dernières calamités était encore trop vif, pour que les projets de Henri IV ne causassent pas de l'inquiétude à tous les esprits[2]. Si l'on maintint les engagements que ce monarque avait pris au sujet de la querelle pour la succession de Clèves, ce fut par la certitude que les protestants l'emporteraient sans le secours de la France[3].

Le retour du prince de Condé de l'exil volontaire auquel il s'était condamné sous le feu roi préoccupa un moment la régente; mais le prince n'était pas homme à réaliser les vues d'une haute ambition : une forte pension, des terres, un bel hôtel à Paris le satisfirent.

Sully avait fondé quelques espérances sur son arrivée. Déçu de ce côté et privé de l'appui de son ancien maître, il demeura seul et exposé à toutes les haines que la rudesse de ses manières, non moins que sa sévère économie, avait soulevées contre lui. La régente le croyait encore nécessaire dans le commencement; mais Sully devina que le temps de sa faveur était passé, et, pour prévenir une disgrace inévitable, il envoya sa démission avant la fin de janvier 1611. Il se retira dans son château de Sully, possesseur d'une immense fortune, ne conservant de toutes ses dignités que la charge de grand-maître de l'artillerie et le gouvernement du Poitou. Ce rigide et fastueux protestant, qui vécut dans sa retraite comme un dernier grand baron de l'aristocratie, déshonorait ses

[1] *Mém.* de Sully.
[2] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 22, p. 202.
[3] *Hist. de France*, t. 13, p. 15.

graves loisirs en écrivant sur l'ancienne cour des Mémoires aussi orduriers que ceux de Brantôme[1].

Dès les premiers moments de la régence, on s'aperçut de l'empire absolu qu'exerçaient sur l'esprit de Marie de Médicis Concini et sa femme Éleonore Galigaï. Concini, grand, bien fait, courageux, libéral et magnifique, ambitionnait l'éclat de la grandeur, plus que la jouissance du pouvoir. Galigaï, petite, pâle et maigre, mais adroite, souple, insinuante, en aimait mieux la réalité que l'apparence. Tels étaient les deux favoris devant lesquels tout pliait, dont les princes mêmes étaient réduits à chercher l'amitié. Des jalousies et des méfiances nouvelles furent les premiers résultats de l'affection aveugle et impolitique de Marie de Médicis[2].

Louis XIII fut sacré à Reims, le 17 octobre 1610. Le cardinal de Joyeuse fit la cérémonie, à la place de l'archevêque, dont le siége était vacant. Les princes de Condé et de Conti, le comte de Soissons, les ducs de Nevers, d'Elbœuf et d'Épernon, y représentèrent les anciens ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne[3].

Si les querelles religieuses n'étaient plus débattues les armes à la main, elles n'avaient rien perdu en chaleur ni en acharnement. Gens de lettres, ministres de la prétendue réforme, jésuites, Sorbonnistes, cardinaux, descendaient tour à tour dans l'arène, où un champion royal, le pédant Jacques Ier osa s'attaquer au savant Bellarmin. Le parlement lui-même prit en quelque sorte parti dans cette lutte, par la sentence qu'il prononça, au mois de décembre 1611, dans le long procès de l'Université contre la Société de Jésus. Il interdit aux jésuites l'instruction de la jeunesse dans la ville de Paris, jusqu'à ce qu'ils eussent signé l'engagement de se conformer à la doctrine de la Sorbonne, touchant les libertés de l'Église gallicane. Ils se soumirent. Le parlement n'avait pu frapper la Compagnie en masse; il continua d'en poursuivre isolément les membres, du moins dans leurs ouvrages[4].

Cependant la politique du nouveau gouvernement commençait à se manifester. La régente, abandonnant les intérêts du duc de Savoie, avait refusé, pour son fils aîné, Madame de France, Élilisabeth, fille aînée d'Henri IV[5]. Elle conclut avec l'Espagne, au

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 424.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 7.
[3] Dupleix, *Hist. de Louis XIII.*
[4] *Hist. de France*, t. 13, p. 26.
[5] *Mém. de la régence.*

mois d'avril 1611, un traité d'alliance défensive, que cimentait la promesse réciproque d'un double mariage entre Louis XIII et l'infante Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, entre le prince Philippe d'Espagne et Madame Élisabeth. Les effets naturels de cette union du roi, vivement désirée par le pape, devaient être de changer toute la politique de la chrétienté [1]. Aussi la crainte d'effrayer, par une semblable nouvelle, l'assemblée protestante de Saumur, et de la porter à quelque résolution violente, fit différer la publication du traité [2].

L'année 1611 était justement celle où il était permis aux huguenots de se réunir en assemblée générale. Indépendamment des délégués qui devaient s'y trouver, on y remarqua les ducs de La Trimouille, de Bouillon, de Sully, et un grand nombre de seigneurs les plus considérables du parti. Sully, qui, sous Henri IV, n'avait songé qu'à être le représentant de l'autorité royale, maintenant aigri par la défaveur, se mit à la tête de l'opposition la plus énergique [3]. Au lieu de procéder à la nomination des deux députés qui résidaient continuellement pour eux à la cour, les calvinistes proposèrent une nouvelle formule de serment, répondirent aux déclarations de la régente par des cahiers de plaintes, et refusèrent de nommer leurs députés jusqu'à ce que droit eût été fait à leurs réclamations, où les intérêts de Sully ne furent point oubliés. La France pouvait craindre de se voir replonger dans les horreurs d'une guerre civile : mais la reine détourna l'effet de ce mécontentements en gagnant le duc de Bouillon, le plus influent entre les calvinistes [4], et en faisant quelques concessions nouvelles à ces hérétiques. La dissolution de l'assemblée eut lieu le 15 septembre.

Les délibérations du conseil sur la double alliance avec l'Espagne donnèrent lieu à de nombreuses intrigues. Les esprits étaient, dès lors, tellement faussés sur tout ce qui touchait aux véritables rapports des sociétés que le christianisme avait réunies sous une loi commune, que plusieurs, même parmi les catholiques, blâmaient ces mariages comme ne devant amener d'autre résultat que de fortifier en Allemagne la puissance de la maison d'Autriche, et d'ôter à la France la confiance et l'appui des princes protestants [5]. Le prince de Condé et le comte de Soissons, adoptant ces idées,

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 11.
[2] *Mém.* du duc de Rohan.
[3] *Mercure français*; Sismondi, *Hist. des français*, t. 22, p. 242.
[4] *Hist. du maréchal de Bouillon; Vie de Du Plessis-Mornaï.*
[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 11.

se montraient fort opposés à l'alliance avec l'Espagne[1]. Ces princes, qui pouvaient s'appuyer au dehors sur un parti considérable, quittèrent la cour après que le conseil eut résolu de publier les deux mariages. Mais ils y reparurent bientôt, séduits par les promesses de la reine et les intrigues de Concini[2].

Ce favori grandissait chaque jour en puissance : il avait été créé marquis d'Ancre, du nom d'une terre qu'il possédait. Le comte de Soissons, pour obtenir ses bons offices, s'engagea même à donner sa fille en mariage au fils de Concini ; mais Marie de Médicis eut assez de fierté pour défendre cette alliance du fils d'un parvenu avec la fille d'un prince du sang, et le comte de Soissons en fut pour la honte de sa première démarche.

Le double mariage fut annoncé publiquement le 25 mars 1612. Le duc de Mayenne, qu'on envoya en Espagne, comme ambassadeur extraordinaire, pour signer le contrat du roi de France, était le fils de l'ancien lieutenant-général de la Ligue. Son père, mort au mois d'octobre de l'année précédente, s'était depuis long-temps effacé de la scène politique : il fut peut-être, de tous les grands, celui qui montra le moins de turbulence et de cupidité à l'avènement de Louis XIII[3]. Il avait voulu sincèrement l'ordre, et il avait contribué à tenir dans le respect tous les jeunes princes de la maison de Guise.

La mort du comte de Soissons, arrivée le 1er novembre, ne ralentit nullement les intrigues dont la cour était le théâtre. Le comte d'Enghien, âgé de huit ans, hérita du titre de son père.

Dans l'état de paix où se trouvait la France, on ne doit plus nommer partis, mais coteries, les ambitions diverses qui se disputaient le pouvoir. Concini portait en avant le prince de Condé : l'inhabileté de ce prince à conduire une intrigue et ses prétentions hasardées, en effrayant la régente, non seulement minèrent ses espérances, mais faillirent devenir funestes à Concini lui-même. Le marquis d'Ancre fut sauvé par l'adresse de sa femme Galigaï. Bien plus, quelque temps après, les ducs de Guise et d'Épernon, ses rivaux et ses ennemis, ne virent pas sans étonnement accorder le bâton de maréchal de France à ce Concini, qui n'avait jamais porté les armes. Ainsi on avilissait les plus belles dignités du royaume.

Jusqu'à ce moment, les réserves de Sully avaient pu satisfaire à

[1] Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. 2, p. 640.
[2] *Mém. de la régence de Marie de Médicis.*
[3] *Hist. de France*, t. 13, p. 30.

l'avidité de tous ces brouillons qui ne semblaient faire de l'opposition que pour arracher de l'argent. Au mois de janvier 1614, Condé et Bouillon [1], ainsi que leurs adhérents, quittent subitement la cour, et se donnent rendez-vous à Mézières, sous le prétexte d'y délibérer *touchant la confusion introduite au gouvernement de l'État, depuis la mort du feu roi.* Aux manifestes de Condé, la régente répond par des apologies [2], et, au lieu de frapper un coup de vigueur, elle prend la voie des négociations. Un nouvel accommodement est conclu le 15 mai 1614 à Sainte-Menehould [3]. Elle y promet que les États-généraux seront assemblés à Sens, le 25 août suivant.

« En cette paix, dit Richelieu, les ennemis du roi ayant obtenu » pardon, sans réparer leur faute, et reçu des bienfaits, sinon à » cause, au moins à l'occasion du mal qu'ils avaient fait, et de peur » qu'ils n'en fissent davantage, tant s'en faut qu'ils perdissent la » mauvaise volonté qu'ils avaient au service du roi, qu'ils s'y affer- » mirent davantage par l'impunité avec laquelle ils voyaient qu'ils » pouvaient l'exécuter [4]. » On appela cet accommodement la paix *malotrue,* nom qui fait voir qu'on l'estimait peu.

Condé pouvait profiter du traité de Sainte-Menehould pour prendre à la cour une position forte et pour y surveiller l'exécution de ce traité. Il préféra, après sa feinte soumission, s'unir avec le duc de Vendôme, autre esprit médiocre et turbulent, qui cherchait, mais sans succès, à soulever la Bretagne. On dut faire marcher contre lui le roi en personne; il mit bas les armes, et en fut quitte pour recevoir l'*absolution* entière de sa rébellion.

Quant aux protestants, ils se conduisirent dans cette circonstance comme s'ils eussent été une puissance indépendante au sein de la France et qui aurait eu des intérêts propres et entièrement étrangers à l'État. Après avoir promis aux princes d'être leurs auxiliaires contre la régente, ils avaient fait savoir à celle-ci que, si elle consentait à les satisfaire, ils l'aideraient à réduire les mécontents; puis, voyant que les deux partis voulaient la paix, ils s'étaient retournés du côté des princes pour rallumer la guerre. Le duc de Rohan, protestant de bonne foi et l'un des chefs les plus ardents du parti calviniste, étendant ses vues dans l'avenir,

[1] *Mém.* du duc de Rohan, l. 1.
[2] *Mercure français.*
[3] Vittorio Siri, *Mem. rec.; Mém.* de Rohan, l. 1.
[4] Richelieu, l. 5, p. 196.

espérait, à la faveur de ces troubles, lui faire regagner ce qu'il avait perdu[1].

L'époque légale de la majorité de Louis XIII était enfin arrivée, car il avait accompli sa treizième année : elle fut déclarée le 20 octobre 1614 dans un lit de justice. La régence de Marie de Médicis expirait; mais un roi de treize ans, majeur, n'en demeure pas moins réellement en tutelle.

Louis XIII n'avait rien des grandes qualités de son père pour le gouvernement; il n'en avait que la valeur chevaleresque. Marie de Médicis n'avait mis d'ailleurs aucun soin à former son éducation. On ne remarquait en lui d'autre passion dominante que celle d'avoir des oiseaux de proie. On lui donna, pour lui enseigner à les élever, Charles d'Albert de Luynes, gentilhomme fort pauvre, mais fort adroit dans tous les détails de la fauconnerie. L'attachement que lui voua Louis XIII devint l'origine d'une haute fortune.

Les États-généraux, d'abord convoqués à Sens, furent ajournés à Paris pour le mois d'octobre, époque de la majorité du roi[2]. L'évêque de Paris indiqua un jeûne de trois jours, afin d'implorer les graces divines sur l'assemblée, et tous les évêques furent invités à ordonner des prières pour la même fin. Une procession générale eut lieu (26 octobre) pour l'ouverture. Les trois ordres se rendirent, en grand appareil, à Notre-Dame, où l'évêque de Paris, Henri de Gondi, célébra la messe. Après l'Évangile, le cardinal de Sourdis prêcha sur ces paroles de S. Pierre : *Deum timete, regem honorificate.* On se prépara, les jours suivants, à la communion générale de tous les députés, qui se fit le jour de la Toussaint[3]. Alors, c'était sous les auspices de la religion que les assemblées politiques ouvraient leurs délibérations. Ces États de 1614 sont les derniers de l'ancienne monarchie; c'est d'après eux que l'on comptait régler ceux de 1789 qui la renversèrent : leur histoire semble donc, au premier abord, mériter un sérieux examen. Toutefois, l'intérêt diminue, à mesure qu'on en étudie les volumineuses collections[4].

« C'est une vieille folie, dit Étienne Pasquier[5], qui court en l'esprit des plus sages Français, qu'il n'y a rien qui puisse tant sou-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 13.

[2] Le Grain et Bernard.

[3] *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 134.

[4] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 297.

[5] T. 1, de ses *Lettres*.

lager le peuple que telles assemblées : au contraire, il n'y a rien qui lui procure plus de tort, pour une infinité de raisons. » Elles découvrent toutes les plaies de l'État, et n'en ferment pas une [1].

Les trois ordres se heurtèrent dès les premiers jours. La chambre du clergé était composée de cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques, et quatre-vingt-un députés du second ordre, dont treize religieux. Ses principales demandes roulèrent sur la publication du concile de Trente, sur le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn, et sur les conciles provinciaux. Le Tiers-État s'opposa à la publication du concile. « Certaines personnes de religion libertine, qui ne désiraient que de faire entrechoquer la monarchie française avec le saint-siége, dit Dupleix [2], font insérer dans les cahiers un article ainsi conçu : « Que comme » le roy est recognu souvuerain en son Estat, ne tenant sa cou- » ronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle » soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droict sur son » royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos roys, ni » dispenser ou absoudre leurs subjects de la fidélité et obéyssance » qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. » Le clergé s'opposa à cet empiètement du Tiers [3], lequel donnait une décision qui n'était pas de son ressort, et demanda que l'article fût retiré. La noblesse se joignit au clergé; le roi s'unit au clergé et à la noblesse, et l'article fut supprimé. Le parlement ayant ensuite donné un arrêt conforme à l'article du Tiers, sous le titre de *Loi fondamentale*, Louis XIII, sur les plaintes du clergé, assembla son conseil extraordinairement, et fit défense au parlement de signer, de prononcer et de publier l'arrêt.

Chaque ordre arrivait avec un vœu particulier qu'il s'efforçait de faire prévaloir, et sur lequel il désirait attirer l'attention du roi, de préférence au reste des cahiers généraux. Le travail de cette assemblée fut de lire et de faire concorder entre elles les propositions, les plaintes, les vues que chaque député apportait de sa province. Ce ne fut point une assemblée délibérante, mais une réunion de rapporteurs, et, d'après l'étude de ces rapports qui expliquaient les besoins de l'État, le conseil du roi devait délibérer et adopter les réformes nécessaires. La confection des cahiers fut arrêtée le 21 février 1615. Dans la séance royale du 23, chaque

[1] Cont. de Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 9, p. 194.
[2] T. 1, p. 49.
[3] *Œuvr.* du cardinal Du Perron.

ordre chargea un de ses membres de prononcer un discours. Celui qui parla au nom du clergé, fut Armand-Jean Du Plessis Richelieu, alors âgé de 29 ans et évêque de Luçon, qui commençait à paraître sur ce théâtre de la politique où il devait jouer un si grand rôle. Les députés s'étaient beaucoup agités; ils se séparèrent sans avoir obtenu autre chose que des promesses bientôt oubliées. Le dégoût que laissèrent les États de 1614 fut cause en partie de ce que, pendant cent soixante-quinze ans, on n'en assembla point d'autres[1]. Nous devons, toutefois, enregistrer le dernier vote des communes à ces États-généraux : « Le roi est supplié d'ordonner » que les seigneurs soient tenus d'affranchir dans leurs fiefs tous les » serfs. » C'est une réclamation en faveur de la liberté du peuple.

Le prince de Condé avait cru susciter au gouvernement, dans les États-généraux, un embarras dont il pourrait profiter pour se rendre nécessaire. Détrompé, il se tourna vers le parlement[2]. Cette cour était blessée de voir que le roi eût répondu aux États, sans ouïr ce qu'elle avait à remontrer sur quelques unes de leurs propositions, malgré la promesse qu'on lui en avait faite. Condé lui offrant les apparences d'une résistance légale à la royauté, résistance dans laquelle elle paraîtrait au premier rang, et qui confirmerait ses anciennes prétentions à s'immiscer dans les affaires publiques[3], elle prit le 28 mars un arrêté par lequel les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne ayant séance à la cour, étaient invités à s'y rendre, pour aviser sur les propositions qui seraient faites au roi dans l'intérêt de l'État. Cette résolution émut le conseil de Louis XIII. Il cassa l'arrêt du parlement; mais il n'était pas facile de lutter contre cette puissante corporation. Le parlement déploya une grande ténacité, et, après beaucoup de pourparlers, il envoya le 22 mai au Louvre, en dépit des paroles sévères de Marie de Médicis, quarante députés porteurs de remontrances très hardies. Louis XIII lui défendit de se mêler désormais des affaires publiques; mais le parlement, tout en exprimant son déplaisir d'avoir mécontenté le roi, ne désavoua rien de ce qu'il avait avancé contre les ministres et les favoris, parmi lesquels il était aisé de reconnaître le maréchal d'Ancre. Ce corps, qui exerçait sur l'opinion un grand ascendant, communiqua par là à toutes les classes de la société une haine profonde contre cet étranger que

[1] Sismondi, *Hist. des Franç.* t. 22, p. 336.
[2] *Mém.* du duc de Rohan.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 16.

l'on considéra dès lors comme le seul auteur des divisions de la cour et des maux dont la France était affligée [1].

Le prince de Condé, chef des mécontents, et qui cherchait à fortifier son parti de toutes les aversions dont le maréchal d'Ancre était l'objet, ne voulut se prêter à aucun accommodement. Il refusa d'accompagner le roi dans le voyage que Louis XIII allait entreprendre au midi, pour recevoir Anne d'Autriche. Abandonnant encore une fois la cour, il entraîna avec lui ceux qui partageaient son antipathie contre le favori [2]. Les protestants, dont les alarmes croissaient à mesure que le mariage du roi paraissait approcher de sa conclusion définitive, ne manquèrent pas de s'allier avec les mécontents.

La guerre fut conduite avec peu de vigueur : on ne fit que s'observer, et le jeune roi, parti de Paris le 17 août, arriva à Bordeaux, où l'infante, mariée par procureur à Burgos (18 octobre), reçut la bénédiction nuptiale de l'évêque de Saintes (25 novembre). Elle était du même âge que Louis XIII.

Pendant ce temps, les négociations n'avaient pas cessé d'avoir lieu, et les mécontents obtinrent ce qu'ils désiraient de la faiblesse de la cour. Toutes sortes de sûretés furent accordées aux protestants. On assura à Condé les plus grands avantages, et la présidence du conseil. A ces conditions, la paix fut signée à Loudun au mois de mai 1616 [3]. Cette paix coûta plus de six millions au roi et au peuple : voilà ce que leur valurent l'ambition des grands et l'esprit de faction des calvinistes.

Bientôt on put reconnaître que la paix de Loudun n'avait nullement apaisé les ressentiments. De toute part, on attaquait l'autorité de Marie de Médicis, exaspérée de voir des rebelles, récemment amnistiés, plus maîtres qu'elle à la cour. On désignait ouvertement Condé pour la remplacer à la tête des affaires. Concini, voyant le danger, conseilla à la reine-mère de faire arrêter ce prince [4]. En effet, le 1er septembre, Condé se vit arrêté au Louvre [5] : mais cette mesure fut incomplète. Les partisans de Condé, Vendôme, Bouillon et leurs amis, eurent le temps de quitter la cour et commencèrent à lever des troupes. Concini, qui doutait auparavant de sa fortune, avait recouvré toute sa présomption. Le conseil du roi

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 19.
[2] Le Grain.
[3] *Mém.* de Rohan ; *Mém. de la régence* ; Vittorio Siri, *Mem. rec.*
[4] *Journ.* de Bassompierre.
[5] Gramond, *Hist. galliæ*, l. 20.

fut réformé et rempli des partisans du Florentin. On remarque que Richelieu entra alors au ministère, comme secrétaire d'État de la guerre. La reine publia ensuite un Mémoire où se trouvaient énumérées toutes les graces accordées aux princes, afin de faire connaître les vues intéressées de ceux qui troublaient l'État sous prétexte du bien public[1]. « Ils veulent faire les petits rois dans leurs » gouvernements, disait Marie de Médicis ; mais je saurai bien les » réduire. » Trois armées, mises sur pied, durent en même temps soumettre les mécontents. De grands succès avaient été obtenus, lorsque la face des affaires changea tout-à-coup.

Le favori du roi, Luynes, que l'on aurait cru incapable d'élever la moindre prétention contre ceux qui gouvernaient, était plus puissant qu'on ne le supposait. L'obstination de Marie de Médicis à combler chaque jour de faveurs les Concini, lui avait nui non seulement dans l'esprit des grands et du peuple, mais encore dans celui de Louis XIII, qui haïssait d'instinct ces deux étrangers. Luynes profita de ces dispositions du roi, pour lui faire concevoir des soupçons contre Concini et même contre la reine-mère[2]. Le 24 avril, le maréchal d'Ancre, s'étant présenté au Louvre ponr le lever du roi, fut arrêté au moment où il se retirait. On avait ordre de n'employer la force qu'au cas où il se défendrait : Vitry, capitaine des gardes, qui le haïssait mortellement, le fit tuer de trois coups de pistolet, et n'eut pas de peine à colorer cet assassinat. Il reçut en récompense le bâton de maréchal de France. La marquise d'Ancre, traduite devant le parlement, fut condamnée à avoir la tête tranchée[3]. C'était Luynes qui l'avait voulu, afin de pouvoir hériter de ses biens comme de ceux de son mari. Dans cette catastrophe, Marie de Médicis ne fut effrayée que pour elle-même. Reléguée dans ses appartements, elle ne put obtenir aucune audience de son fils. Ses créatures furent chassées du conseil ; il n'y eut que Richelieu d'assez habile pour ne pas encourir une disgrace complète.

Le meurtre du maréchal d'Ancre laisse dans l'ame une profonde impression de douleur et de honte. Ce qui donne à cet événement le caractère le plus odieux, ce n'est pas la participation du roi à un assassinat. Ce roi, de quinze ans et demi, était trop jeune et trop faible d'esprit pour qu'on puisse faire peser sur lui la

[1] *Mém. pour l'hist. de Fr.*
[2] *Mém. de Deageant.*
[3] *Mém.* de Rohan, t. 1, l. 1; *Lumières pour l'hist. de France;* Gramond, *Hist. gall.*

responsabilité du crime. Mais on gémit de l'empressement avec lequel la noblesse française se prêta à un lâche guet-à-pens, et se disputa ensuite les dépouilles de la victime. On rougit de l'approbation donnée au meurtre par les vieux ministres de Henri IV, qui accoururent au Louvre pour féliciter le roi. On s'indigne, et du triomphe des princes qui reparurent à la cour, dès qu'elle fut souillée du sang de leur ennemi; et de la féroce servilité du parlement, qui s'acharna sur la maréchale d'Ancre, la condamnant à un supplique affreux, sans croire au crime de lèse-majesté divine et humaine dont on l'accusait; et de la joie forcenée du peuple[1], qui se livra aux plus indignes excès sur les restes du maréchal. Il avait été enterré secrètement sous les orgues de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : la populace exhuma son cadavre, et le pendit à un gibet érigé, dit-on, par Concini lui-même, sur le Pont-Neuf.

Marie de Médicis n'ayant pu obtenir audience du roi, et voyant son autorité perdue, demanda et obtint la permission de se retirer au château de Blois (3 mai 1617). Richelieu seul s'attacha à sa fortune : il prévoyait que cette disgrace ne serait pas de longue durée[2].

Le vide que le départ de Marie de Médicis laissait à la cour fut bientôt rempli par le retour des seigneurs mécontents, qui reparurent comme s'ils avaient utilement servi le roi[3].

La France avait-elle gagné au changement? Au lieu d'un Concini, elle en avait trois, Luynes et ses deux frères. Comme le pouvoir du favori émanait immédiatement du roi, il imposa davantage. Mais cet état de choses dura peu. La reine-mère avait été pour les grands un objet de haine, tant qu'elle avait eu entre les mains l'autorité qu'elle refusait de partager avec eux; ils devinrent ses partisans dès qu'elle eut été abattue, et qu'ils eurent reconnu que leur position n'était point modifiée[4].

Tandis que ces intrigues de cour agitaient la France, les troubles de l'Italie, où le duc de Savoie voulait s'emparer du Montferrat[5], appelèrent dans ce pays une armée française, sous le commandement de Lesdiguières, chargé d'aider Charles-Emmanuel contre les Espagnols[6]. La paix fut conclue entre l'Espagne et la Savoie, grace à l'intervention de la France.

[1] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 22, p. 398.
[2] *Vie du card. de Richelieu.*
[3] *Mém. de la régence*; *Mém.* de Villeroi.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 36.
[5] Nani, *Ist. veneta.*
[6] *Hist. du conn. de Lesdiguières.*

Dans l'intérieur, les cahiers des États-généraux, oubliés par la cour depuis 1615, étaient une arme toujours prête, pour les mécontents, quels qu'ils fussent. Luynes, afin d'éluder les réclamations, convoqua une réunion des notables du royaume, qui eut lieu à Rouen le 4 décembre 1617. Elle dura dix-huit jours, sans produire plus de résultats que les États-généraux dont elle devait compléter les travaux.

L'issue de l'assemblée de Rouen augmenta le nombre des ennenemis de Luynes. Ce favori ressentait toujours la plus grande défiance contre la reine-mère, qu'il faisait surveiller de près. Redoutant l'effet des conseils qu'elle pouvait recevoir de Richelieu, il le força de se retirer à Avignon. Marie de Médicis, de plus en plus irritée contre Luynes, noua des relations secrètes avec les grands, hostiles au favori [1], et le duc d'Épernon se ligua avec elle [2]. Il quitta brusquement Metz à la fin de janvier 1619, et avant que la cour eût reçu l'avis de son départ, il se trouvait réuni à Loches, à treize lieues de Blois, avec la reine-mère qui avait échappé à la surveillance de ses gardiens. Louis XIII songea d'abord à comprimer par les armes ce nouveau soulèvement; mais il aboutit à une réconciliation, au moins apparente, du roi et de sa mère [3]. Les grands furent, non pas absous, mais remerciés de leur conduite séditieuse. « Il y avait long-temps, dit le continuateur du P. Daniel [4], que l'on était dans l'habitude d'en user ainsi. C'était le style et l'usage du temps. Les seigneurs révoltés n'auraient pu se résoudre à poser les armes, si on ne leur eût offert que des lettres d'abolition. Ils ne voulaient pas être traités en criminels dans les actes même où on leur accordait le pardon de leurs crimes. »

Pendant ces agitations, la piété du roi venait de se manifester avec éclat. Louis XIII avait fait demander au saint-siége que la fête de S. Louis fût de précepte dans le royaume, ce que Paul V accorda par un bref du 5 juillet 1618. Le 25 août suivant, la fête du saint roi fut célébrée, pour la première fois, avec une pompe extraordinaire.

Marie de Médicis, en améliorant sa position, n'avait pas abattu son ennemi. Luynes grandissait en faveur : il avait été créé duc et pair, et nommé gouverneur de Picardie; toute sa famille avait part

[1] *Hist. du maréchal. de Bouillon.*

[2] Vittorio Siri, *Mem. rec.*

[3] *Ibid.; Mém. pour l'hist. de Fr.;* Bernard, *Hist. de Louis XIII; Mém.* de Deageant; *Mercure franç.; Vie du duc d'Épernon.*

[4] T 13, in-4°, p. 230.

à sa fortune. En même temps, le prince de Condé, que la reine-mère avait fait arrêter, se voyait rendu à la liberté par le favori, et déchargé de toutes les accusations dont on avait voulu flétrir son honneur. Ce dernier trait ne put qu'ajouter au mécontement de Marie, dont le refus obstiné de reparaître à la cour annonça assez les dispositions hostiles. La cabale qui se forma sous le nom de cette princesse fut peut-être la plus puissante que l'on eût vue depuis le commencement du règne de Louis XIII. Les protestants, toujours disposés à croire qu'on violait leurs priviléges, prirent les armes en faveur de la reine-mère. L'évêque de Luçon, seul dans ce parti, comprit que tout céderait à l'ascendant royal. La position de la reine-mère vis-à-vis de son fils n'était plus la même que jadis celle des princes vis-à-vis de la régente.

Luynes désirait éviter une seconde guerre civile et ne pas commettre davantage un fils avec sa mère; mais la défiance de Marie redoublait en raison des avances conciliatrices qu'elle recevait de lui. Il jugea enfin une démonstration militaire indispensable. Au commencement de juillet 1620, il conduisit le roi à l'armée qu'il avait fait réunir. Ce prince avait alors dix-neuf ans.

Ce fut pendant cette courte campagne contre sa mère que se développa, pour la première fois, la passion de Louis XIII pour la guerre [1]. Ses succès furent si rapides qu'ils rendirent presque ridicule ce qui avait causé de si vives alarmes [2]. Marie, forcée de recourir à sa dernière ressource, les négociations, y employa Richelieu. La paix fut signée le 13 août 1620. Le roi et sa mère eurent ensuite une entrevue à Brissac. Marie de Médicis consentit à revenir à la cour. C'était ce que Luynes désirait par dessus tout : il la craignait beaucoup moins de près que de loin. Cette dernière révolte, plus que toutes les autres, attesta l'impuissance réelle des grands à concerter et à exécuter avec ensemble un plan quelconque, et l'indifférence profonde du peuple pour ces démêlés auxquels on cherchait vainement à l'intéresser. La faiblesse des grands était radicale; celle de la royauté n'était qu'accidentelle : elle tenait aux hommes plus qu'aux choses [3].

Le désir qu'avait Luynes de concilier les seigneurs entre eux et de se les rendre favorables, n'était pas le seul motif de la paix que Louis XIII venait de conclure. Ces luttes d'intérêts particuliers,

[1] Vittorio Siri, *Mem. rec.*
[2] *Journ. de Bassompierre.*
[3] *Hist. de France*, t. 13, p. 110.

quoique bien funestes à la France, présentaient moins de périls que l'attitude inquiète des protestants, toujours prêts à prendre parti contre le roi.

En Béarn, le conseil souverain de Pau[1] ne cessait d'opprimer les catholiques. En 1617, un arrêt du conseil avait ordonné que l'on rendît au clergé les biens envahis par Jeanne d'Albret et donnés par elle aux ministres protestants : il stipulait, toutefois, que ceux-ci seraient indemnisés sur le domaine du roi. Malgré les remontrances des protestants du Béarn, Louis XIII confirma l'arrêt du conseil par un édit (septembre 1617), et par un autre, que l'on appela l'édit de remplacement, le revenu des biens ecclésiastiques de la province ayant été évalué à 78,000 livres par an, le roi décida qu'une pareille somme serait prise sur ses domaines pour dédommager les ministres. Les Béarnais s'opposèrent ouvertement à l'exécution de l'édit, et tinrent des assemblées, malgré les défenses. Un commissaire royal, envoyé sur les lieux, faillit être victime de l'exaltation des esprits, et le conseil supérieur de Pau ne craignit pas d'ordonner (29 juin 1618) de surseoir aux édits. D'un côté, les évêques d'Oleron et de Lescar plaidaient auprès de Louis XIII les intérêts de leurs églises, et toutes les assemblées du clergé appuyaient leurs demandes. De l'autre, l'assemblée des protestants, tenue à Loudun en 1619, prit fait et cause pour ceux du Béarn. Les opposants comptaient sur les troubles que la mésintelligence entre le roi et la reine-mère excitait dans le royaume. Mais, leur réconciliation ayant eu lieu le 13 août 1620, l'occasion parut favorable à Luynes pour réduire les hérétiques. Au lieu de retourner à Paris, Louis XIII se dirigea sur Bordeaux, d'où il partit le 10 octobre, et il arriva trois jours après à quelques lieues de Pau[2]. Comme on lui demandait quel ordre devait être observé à son entrée dans cette ville : « Je descendrai à l'église, s'il y en a une, dit » le prince ; s'il n'y en a pas, je veux entrer sans cérémonie : il ne » me siérait pas de recevoir des honneurs là où Dieu ne serait point » honoré. » On aime à reconnaître dans cette réponse le langage d'un roi très chrétien et d'un descendant de S. Louis[3]. Le prince fit célébrer solennellement la messe à Navarreins (18 octobre), et prit à Pau diverses mesures pour le rétablissement de la religion[4] :

[1] *Hist. des troubles du Béarn au sujet de la religion*, par Mirasson, Paris, 1768, in-12.

[2] Vittorio Siri, *Mem. rec.*

[3] *Essai sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 200.

[4] *Mém.* du duc de Rohan ; Gramond, *Hist. gall.*

les catholiques furent remis (20 octobre) en possession de la grande église, près de soixante ans après que Jeanne d'Albret les en avait expulsés, et l'évêque de Lescar y célébra la messe. Enfin, Louis XIII réunit définitivement cette province à la couronne.

La restitution des biens enlevés au clergé servit bientôt de prétexte aux calvinistes pour s'insurger de nouveau. La soumission du Béarn, tout entier protestant, cessa dès que le roi l'eut quitté.

Une grande assemblée des députés calvinistes ayant été convoquée à La Rochelle, elle y continua ses délibérations malgré les défenses réitérées du roi [1]. Instruits des mesures de rigueur que l'on était résolu de prendre contre eux, les huguenots préparèrent des moyens de résistance. Tout le royaume fut partagé en huit cercles, dont chacun avait son commandant particulier, lequel devait correspondre avec le commandant supérieur de toutes les Églises. On organisait ainsi, au sein de la monarchie, une sorte de république fédérative. L'assemblée de La Rochelle poussa même l'insolence jusqu'à se créer un sceau particulier, avec lequel elle scellait ses commissions et ses ordonnances [2]. Enfin tout prit non seulement le caractère de la révolte, mais celui de l'indépendance la plus absolue [3].

Le roi saisit avec empressement le projet de guerre nouvelle que Luynes proposa, et l'assemblée de La Rochelle, de son côté, accepta la lutte avec audace. Les calvinistes offrirent cent mille écus par mois à Lesdiguières pour qu'il se mît à leur tête et formât leur armée; mais le vieux soldat ne voulut point à quatre-vingts ans quitter sa petite royauté du Dauphiné pour accepter la conduite de ce parti indisciplinable [4]. Les sages refusaient de se compromettre. Les ducs de Rohan, de La Trimouille et de Soubise se condamnèrent seuls, par point d'honneur, à écouter les ordres de leur parti. Les marquis de La Force en Béarn, et de Châtillon en Languedoc, avaient pris les mêmes engagements envers l'assemblée. C'est à ces cinq seigneurs et à un petit nombre de villes que se trouvaient réduites les forces du parti qui osait défier le roi [5].

Louis XIII ouvrit la campagne le 29 avril 1621, accompagné du duc de Luynes qui venait de recevoir l'épée de connétable [6]. Tous

[1] Bernard, *Hist. de Louis XIII; Vie de Du Plessis-Mornai.*
[2] *Mercure Franç.; Mém. pour l'hist. de France.*
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 46, 47.
[4] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 233.
[5] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 481.
[6] *Mém.* de Deageant.

deux se conduisaient d'après les conseils de Lesdiguières, nommé maréchal-général des camps et armées [1]. Les villes se soumirent sur leur passage : Saint-Jean-d'Angely, où Soubise s'était renfermé, présenta seul une vigoureuse résistance [2], mais finit par capituler. Le duc d'Épernon fut chargé d'investir La Rochelle pendant que l'armée royale avancerait vers le Midi. La résistance de Clérac ne dura que quatre jours, mais elle fut vive. C'est devant Montauban, dont on entreprit le siége le 18 août, que le roi devait subir un premier échec. La garnison de cette ville était de quatre à cinq mille hommes, les plus audacieux et les plus compromis entre les huguenots des provinces que le roi avait occupées : aussi leur défense fut-elle obstinée [3]. Les bourgeois et même les femmes de la ville assiégée s'y associèrent avec toute l'ardeur du fanatisme. On tenta un dernier assaut le 21 octobre, mais sans succès; quelques jours après (2 novembre) le roi leva le siége de la ville rebelle. La réduction de la petite place de Monheur, sur la Garonne, fut une faible compensation du revers qu'on venait d'essuyer. La faveur déjà décroissante du connétable devait souffrir une rude atteinte du malheur des armes du roi; mais il mourut, le 14 décembre 1621, près Monheur. Le roi ne cacha point qu'il ne le regrettait guère; les courtisans et le peuple le pleurèrent encore moins [4]. On a représenté ce favori comme un homme de peu de mérite et fort au-dessous de sa fortune. Cependant, il est impossible de ne pas reconnaître en lui, pendant le peu de temps qu'il disposa du pouvoir, des vues, de l'adresse et de la fermeté. Rien ne le prouve davantage que de voir ses plans suivis par Richelieu, qui, dans tout ce qui concerne les protestants, ne fit qu'achever ce que le duc de Luynes avait commencé [5].

Louis XIII rentra dans Paris le 28 janvier 1622, sans avoir ramené à lui le duc de Rohan, qui était alors dans le Midi le chef suprême des calvinistes. Comme on pressait Rohan de faire une paix particulière pour lui et les siens, ce chef, décidé à ne traiter que dans l'intérêt général de son parti, répondit « que les guerres soutenues par les protestants avaient toujours été malheureuses dans leur commencement; mais que l'inquiétude de l'esprit français, le mécontentement de ceux qui ne gouvernaient pas, et les

[1] *Hist. du connétable de Lesdiguières.*
[2] *Mercure français.*
[3] *Mém.* de Puységur ; *Journal* de Bassompierre.
[4] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 22, p. 494.
[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 49.

secours étrangers leur avaient toujours procuré les moyens de réparer leurs disgrâces. » C'était mettre le doigt sur la plaie de la France [1]; et ces paroles remarquables prouvent que les protestants connaissaient les avantages de leur position et les changements que l'esprit de secte devait apporter dans la politique de l'Europe, beaucoup mieux que leurs adversaires n'entendaient leurs propres intérêts.

La mort de Luynes laissait un héritage à recueillir dans la faveur du roi. Il y eut deux cabales, celle de la reine, et celle du prince de Condé. Le prince croyait se rendre nécessaire, si la guerre continuait; la reine-mère s'y opposait, voulant retenir le roi à Paris, auprès d'elle. Louis XIII penchait pour le premier avis. Il se détermina, en apprenant les mouvements des huguenots dans le Midi [2], et les actes d'indépendance par lesquels La Rochelle, centre et boulevard de tout le parti, se signalait, levant des soldats en son nom, et exerçant tous les droits de la souveraineté. Le roi se dirigea vers le Bas-Poitou, où il trouva plus de résistance qu'on ne lui en avait opposé jusqu'alors : il lui fallut livrer plusieurs combats, s'arrêter à plusieurs siéges très meurtriers. Il donna une grande marque de courage en passant à minuit, à la tête de ses gardes, dans l'île de Riez, d'où il chassa Soubise [3]. Il montra la même valeur au siége de Royan, en Saintonge. Bassompierre, qui raconte plusieurs traits de l'intrépidité de Louis XIII, ajoute qu'il n'avait jamais connu d'homme plus brave que lui : « Le feu roi son père, dit-il, qui était dans l'estime que chacun sait, ne témoignait pas pareille assurance. » Après avoir soumis la Guienne, Louis XIII alla assiéger Montpellier.

Le parti de la rébellion semblait bien près de sa ruine : Lesdiguières, en ce moment, abjurait le protestantisme (24 juillet), et recevait l'épée de connétable [4]; plusieurs autres personnages importants abandonnaient cette cause; le duc de Rohan se voyait lui-même en butte à la défiance de ses coréligionnaires; deux fameux chefs d'aventuriers, que des traités sacriléges avaient appelés d'Allemagne au secours des calvinistes, Mansfeld et Christian de Brunswick, arrêtés dans leur route par l'adresse du comte de Nevers, avaient été obligés de quitter la France. La résistance de Montpellier sauva les protestants, et fit triompher dans le conseil

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 48.
[2] *Mém.* de Rohan; Gramond, *Hist. gall.*
[3] *Mercure français.*
[4] *Hist. du conn. de Lesdiguières.*

du roi les partisans de la paix, jaloux de Condé [1]. Le traité signé, ce prince, qui voyait son crédit éclipsé, alla passer sa mauvaise humeur en Italie. Il y eut une amnistie générale, l'édit de Nantes fut confirmé, et les protestants conservèrent presque toutes les concessions qu'ils avaient obtenues successivement; mais on ne leur laissa que deux places de sûreté, La Rochelle et Montauban.

C'est le 20 octobre de cette année 1622 que le siége de Paris fut érigé en métropole. On lui donna pour suffragants les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres.

Les voies commencent ici à s'ouvrir plus larges pour Richelieu. Le chapeau de cardinal, qui lui avait été promis, lors de la réconciliation de Marie de Médicis, lui fut remis à Lyon, que Louis XIII traversait à son retour [2]. Toute l'année 1623 se passa en intrigues de cour pour renverser les vieux ministres que la disgrâce de Condé n'avait point entraînés [3]. Marie de Médicis, dont Richelieu gouvernait aussi absolument l'esprit que l'avait fait Concini, força enfin Louis XIII à admettre dans son conseil privé le nouveau cardinal, le 29 avril 1624. Voyant qu'il ne pouvait plus observer la résidence, le prélat donna aussitôt la démission de son siége, et eut soin que son successeur fût nommé immédiatement. Il aurait pu sans doute aspirer à quelqu'une des Églises les plus riches et les plus honorables du royaume: toutefois, il n'eut point d'évêché en titre, et se contenta de posséder quelques abbayes [4].

Les projets de Richelieu, en prenant en main les affaires, furent de « ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire » les sujets dans les bornes du devoir, et relever le nom du roi dans » les nations étrangères au point où il devait être [5]. » *Ruiner le parti huguenot* et *rabaisser l'orgueil des grands* était une entreprise dont il ne se dissimula ni les obstacles ni les périls, et il y apporta un courage et une persévérance que pouvait seule posséder une ame aussi forte et aussi inflexible que la sienne. Mais, si nous reconnaissons en lui la force de la volonté, un esprit subtil, actif, infatigable, la manière dont il s'y prit pour *relever le nom du roi* très chrétien *dans les nations étrangères*, ne permet pas que nous lui accordions les vues profondes qui constituent le véritable homme

[1] Vittorio Siri, *Mem. rec.*; *Journal* de Bassompierre; *Mercure français.*

[2] *Vie du card. de Richelieu.*

[3] Vittorio Siri, *Mem. rec.*; *Mém.* de Bassompierre; Gramond, *Hist. gall.*

[4] *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 211.

[5] *Test. polit.*, part. 1, ch. 1.

d'État. Abaisser la maison d'Autriche, dont les deux branches régnaient en Allemagne et en Espagne, c'est-à-dire détruire autant qu'il était en lui la seule puissance qui, de concert avec la France, pût soutenir la société chrétienne et la défendre contre l'ennemi redoutable qui pénétrait, pour ainsi parler, dans ses entrailles, tel était le projet qu'avait conçu un prince de l'Église catholique, apostolique, romaine [1]; et, ce projet, il le poursuivit à la grande douleur du souverain pontife, qui vit sa médiation sans cesse rejetée, et que le cardinal ne se fit pas même scrupule de combattre lui-même, sous prétexte que la politique n'avait rien à démêler avec la religion [2]. Pour l'honneur de Richelieu, nous voulons croire qu'il ne comprit point toute l'étendue du mal qu'il faisait, ni les suites que ce mal devait avoir [3].

A peine le cardinal siége-t-il au conseil de Louis XIII, que la politique extérieure change de face. Des liaisons étroites sont contractées avec toutes les puissances hostiles à la maison d'Autriche; les anciens traités avec les Provinces-Unies sont renouvelés; le célèbre aventurier Mansfeld vient en France exposer la situation de l'Allemagne; enfin madame Henriette, sœur de Louis XIII, est accordée au prince de Galles, depuis l'infortuné Charles Ier. Ce mariage, dont l'objet était de neutraliser l'Angleterre, alliée des protestants de France, fut conclu le 10 novembre 1624. Ainsi le cardinal débuta par une alliance avec les Hollandais et les Anglais hérétiques.

Le point de vue sous lequel il envisagea la question de la Valteline fit connaître sa politique.

Cette longue vallée, peuplée de trente mille catholiques, était soumise aux Grisons, leurs voisins protestants. Ils se soulevèrent et renversèrent la cruelle tyrannie qui pesait sur eux. La France, l'Espagne, l'Empereur et la république de Venise s'inquiétaient de cette vallée, parce qu'elle ouvrait la porte de l'Italie. Les Espagnols s'en étaient rendus maîtres; mais ils l'avaient remise en dépôt entre les mains d'Urbain VIII [4], sûrs de la recouvrer au besoin. La France exigea que la Valteline fût restituée à ceux qu'elle appelait ses légitimes souverains. Le pape et le roi d'Espagne objectaient avec raison que c'était en exposer la population entière à devenir hérétique, et proposaient tout autre parti plutôt que de la

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 73.
[2] *Ibid.*, p. 93.
[3] *Ibid.*, p. 103.
[4] Nani, *Istoria veneta*.

remettre sous la domination de ses anciens maîtres. Richelieu opposa ce qu'il appelait la *justice* et le *droit des gens* à l'intérêt de la religion, qu'une semblable restitution menaçait si visiblement. Ébranlé par tout ce qu'il entendait dire contre la résolution de son ministre, et peut-être aussi par le murmure de sa conscience, Louis XIII convoqua à Fontainebleau (29 septembre 1625) une assemblée de prélats, de magistrats, de seigneurs de sa cour, afin de s'éclairer de leurs lumières sur le parti à prendre dans une affaire aussi délicate. L'opinion contraire y fut exposée avec beaucoup de force; mais le cardinal mit de l'opiniâtreté à soutenir la sienne, séparant sans cesse dans son discours les *affaires d'État* de *celles de la religion*, et ce fut son avis qui l'emporta, au grand scandale des opposants [1]. Sans s'inquiéter d'une agression contre le pape, il envoya une petite armée, qui, augmentée de six mille Suisses, eut bientôt rendu aux Grisons la Valteline, soustraite à l'influence autrichienne et à l'influence espagnole. L'Autriche était trop occupée en Allemagne par la fameuse guerre de trente ans, et l'Espagne trop épuisée, pour répondre à la France par une déclaration de guerre. La république de Venise poussait la France à s'attaquer directement à l'Espagne, en s'emparant du Milanais : Richelieu préféra se prêter à l'expédition du duc de Savoie contre Gênes, la fidèle alliée des Espagnols.

Des troubles intérieurs appelaient en ce moment l'attention du cardinal. Une guerre nouvelle de religion avait éclaté en France. Le traité de Montpellier n'était point observé par les protestants [2]. La cour avait promis de raser le *Fort-Louis*, qui tenait comme bloqué le port de La Rochelle, quand ils auraient eux-mêmes rasé les nouvelles fortifications de la ville; et, quoiqu'ils n'eussent pas satisfait à cette condition, ils prétendaient qu'on abattît le fort [3]. Les deux frères Rohan et Soubise, croyant le ministère de Richelieu engagé dans une guerre difficile avec la maison d'Autriche, résolurent d'en profiter pour relever leur parti. Soubise, à la tête d'une flottille, s'empara d'abord de l'île d'Oleron, ainsi que des passages de la Guienne et du Poitou. Les Rochellois se déclarèrent alors en sa faveur, et Rohan insurgea en même temps Montauban, Castres, Milhau, Pamiers, et quelques autres villes de la Haute-Guienne. Cette rébellion ne prit pas cependant un grand dévelop-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part 2, p. 79.
[2] Gramond, *Hist. gall.; Mém.* de Rohan.
[3] *Hist. du conn. de Lesdiguières; Mém.* de Bassompierre.

pement. Le maréchal de Thémines et le duc d'Épernon commandaient deux armées dans le Midi, et harcelaient celle de Rohan. Thoiras [1] et le duc de Montmorenci tenaient tête à Soubise.

Quoique Richelieu ne fût guère disposé à faire intervenir les assemblées politiques dans le gouvernement de l'État, il crut devoir s'appuyer sur elles dans les circonstances où il se trouvait. Il était engagé en même temps dans une guerre civile et dans une guerre étrangère, s'étayant à l'extérieur des protestants qu'il combattait dans l'intérieur du royaume. Tous les catholiques criaient au scandale contre lui, pour avoir fait attaquer à force ouverte les soldats du pape dans la Valteline, et pour avoir marié la sœur du roi à un prince hérétique. Il résolut de se décharger, sur une assemblée de notables, de la responsabilité que l'on faisait retomber sur lui [2]. Cette assemblée, convoquée le 19 novembre 1625, à Paris, approuva tout ce qu'avait fait le ministre et l'engagea à persévérer.

Néanmoins, Richelieu voulait obtenir la paix : il se plaisait à susciter des ennemis à la maison d'Autriche pour l'abaisser, bien plus qu'à la combattre lui-même. Son antipathie contre les réformés de France s'était accrue depuis leur dernier soulèvement, qui venait d'entraver tout d'un coup l'exécution de ses projets. Rien n'était plus fâcheux à ses yeux que d'avoir à la fois à combattre au dedans et au dehors [3]. Aussi négocia-t-il des deux côtés à la fois.

Le commencement de l'année 1626 fut signalé par un accommodement avec l'Espagne sur les affaires d'Italie [4], et par un autre avec les huguenots [5]. Il est vrai que chacun se plaignit bientôt d'avoir été joué par le rusé négociateur : mais chacun avait besoin de la paix ; l'on se soumit et la paix parut rétablie.

Cependant une cabale formidable s'était formée contre le ministre. Gaston, duc d'Anjou, frère du roi, était âgé de dix-huit ans. La reine-mère et Richelieu avaient dessein d'unir ce jeune prince à Mademoiselle de Montpensier, héritière des grands biens de la branche de Bourbon-Montpensier [6]. Une opposition à ce ma-

[1] Baudier, *Hist du maréchal Thoiras.*
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 22, p. 369.
[3] *Ibid.*, p. 373.
[4] Nani, *Ist. veneta; Hist. du ministère du card. de Richelieu ; Journal* de Bassompierre ; *Mém.* de Rohan.
[5] Larrey, *Hist. d'Angleterre ; Mém. pour l'hist. de France.*
[6] *Mém. anon. sur les affaires du duc d'Orléans.*

riage, à la tête de laquelle se trouvaient les Condé et le comte de Soissons leur cousin, devint, par les mécontents qui s'y joignirent, un véritable complot pour le renversement du ministre [1]. Richelieu, qu'éclairaient ses espions, n'ignorait aucun des plans de ses ennemis, aucune de leurs correspondances. Il s'en prévalut habilement pour faire redouter au roi la rivalité de Gaston, dont l'ambition aurait eu le trône pour objet. Ce fut là le secret de l'inébranlable pouvoir de Richelieu. Les chefs de la conjuration, des princes du sang même, furent arrêtés; le marquis de Chalais paya de sa tête sa participation au complot, et les grands commencèrent à reconnaître que leurs rébellions ne seraient plus désormais privilégiées, ni leurs personnes inviolables.

Ceux que la mort de Chalais n'avait point intimidés apprirent bientôt à trembler, en voyant monter sur l'échafaud François de Montmorenci, sieur de Bouteville, et le comte Des Chapelles, son second, qui tous deux, bravant l'autorité des lois et ne tenant aucun compte du serment que Louis XIII avait fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus se battre, dans la Place royale, contre le marquis de Beuvron et le comte de Bussi, qui fut tué [2]. Exemple presque unique en France de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'État, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois [3]. On donna à leur supplice le plus grand appareil, et il ne fallait rien moins qu'une telle catastrophe pour amortir cette fureur des duels, qui enlevait chaque année à la France une multitude de gentilshommes.

L'inutilité des efforts tentés contre lui permit à Richelieu de donner le dernier coup au parti protestant. Un édit, qui le déclara sur-intendant général de la navigation, le rendait maître des forces maritimes du royaume. Ce titre voulait dire d'avance : destructeur de La Rochelle [4].

La haine personnelle de Buckingham, favori de Charles Ier, contre Richelieu, haine dont la cause, étrangère à la politique, remontait à l'époque où ce favori était venu en France épouser Madame Henriette, au nom de son maître, encourageait l'indocilité des protestants français. Buckingham mettant cette indocilité à profit, concerta un plan d'attaque avec les ducs de Rohan et de Soubise,

1 *Journ.* de Bassompierre; *Mém.* pour servir à l'hist. univ.
2 *Journ.* de Bassompierre; *Mercure français.*
3 Anquetil, *Hist. de France*, t. 6, p. 462.
4 Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 237.

qui regardaient la dernière paix comme la ruine de leur parti, et qui ne voyaient de salut pour La Rochelle et le reste des huguenots que dans un nouveau traité obtenu, les armes à la main, avec l'appui de l'Angleterrre[1].

Richelieu assembla les notables aux Tuileries, le 2 décembre 1626[2]. Aucun prince, aucun duc et pair, n'y figurait : leur abaissement était un des motifs de la convocation. Richelieu déguisa ce but sous l'apparence de sages réformes financières. L'assemblée entra dans les vues du ministre, qui fut bientôt prêt à commencer l'entreprise qu'il méditait depuis long-temps, la conquête de La Rochelle sur les protestants[3]. Charles Ier se déclara en faveur des Rochellois[4], que Louis XIII alla assiéger en personne.

Le siége fut commencé, poursuivi et achevé sous la direction du cardinal. Tous les efforts de défense que peut tenter une population désespérée, les Rochellois les firent, tandis que ce n'était en quelque sorte qu'à regret que la valeur du roi et l'activité du ministre étaient secondées par leurs officiers. Bassompierre disait à ses amis : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle. » Mais ces obstacles, Richelieu les vainquit. Les Anglais, repoussés[5], abandonnèrent[6] enfin à la vengeance du roi, la malheureuse ville qu'eux-mêmes avaient excitée à la révolte. La Rochelle se vit isolée de la mer par une prodigieuse digue de quinze cents toises, dont on distingue encore les restes aujourd'hui. Le travail avait duré plus d'un an, et la mer avait emporté plus d'une fois la digue, sans que Richelieu lâchât prise[7].

Plus les Rochellois s'opiniâtrent à se défendre, plus le cardinal s'opiniâtre à les réduire. Poussés aux dernières extrémités de la misère, perdant tout espoir d'être secourus de leurs alliés, ils se décident enfin à capituler. L'Amsterdam française, dont Coligni avait cru se faire le Guillaume d'Orange, est saisie dans ses eaux[8]. Le 3 octobre 1628, les portes de La Rochelle sont ouvertes aux troupes royales. Richelieu était assez satisfait de la victoire pour se

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 179.
[2] Auberi, *Vie du cardinal de Richelieu ; Journ.* de Bassompierre.
[3] *Mercure français.*
Nani, *Ist. veneta ; Hist. d'Angleterre.*
[5] *Hist. du maréchal de Thoiras.*
[6] *Mém. pour servir à l'hist. de l'Europe ;* Nani, *Ist. veneta ; Mém.* de Rohan ; Bernard, *Hist. de Louis XIII ; Journ.* de Bassompierre ; Auberi, *Vie du card. de Richelieu.*
[7] *Mém. pour servir à l'hist. du card. de Richelieu ; Mém.* de Pontis.
[8] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 237.

montrer humain envers les vaincus : il accorda une amnistie aux défenseurs de La Rochelle[1].

Quoique le rempart du protestantisme se fût écroulé, le duc de Rohan continua de se maintenir dans les provinces méridionales[2].

En ce moment, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, s'étaient déclarés contre un prince français, Charles de Gonzague, duc de Nevers, à qui le duc Vincent, mort en 1627, avait légué le Mantouan et le Montferrat, petites possessions, mais grandes positions militaires. Le cardinal détermina le roi à soutenir les droits du nouveau duc[3], et Louis XIII partit de Paris le 15 janvier 1629, pour se mettre à la tête de son armée[4], confiant la régence du royaume à sa mère, pendant son absence. Au commencement de février, il arriva au pied des Alpes. Les Savoisiens, fortifiés au pas de Suze, se croyaient inexpugnables; Richelieu lui-même le pensait ainsi ; mais Louis XIII emporta de sa personne cette terrible barrière[5]. Le duc de Savoie consentit alors à ce que les Français traversassent ses États[6], puis les Espagnols promirent de laisser en paix le duc de Mantoue.

Cette question terminée à l'avantage du prétendant français, Louis XIII put se retourner contre les protestants de son royaume. Le duc de Rohan, auquel la mort récente de Buckingham ne permettait plus de concevoir aucune espérance du côté de l'Angleterre[7], avait réclamé l'appui de l'Espagne, et en avait reçu la promesse d'un grand subside. Sous la protection de cette puissance, il n'aspirait à rien moins qu'à constituer en Languedoc et dans les cantons voisins une république protestante[8]. Les forces du roi, inondant tout à coup le Languedoc et la Haute-Guienne[9], ne permirent pas que ce plan se réalisât. Plusieurs places furent emportées successivement, et Rohan entra en accommodement. Un traité fut conclu à Alais le 28 juin 1629, et promulgué sous forme d'*abolition* et de *grace*. De ce moment, le protestantisme fut anéanti comme parti politique. Richelieu n'en demandait pas davantage,

[1] Auberi, *Vie du card. de Richelieu; Mercure français; Journ.* de Bassompierre; *Mém.* de Pontis.

[2] *Mém.* de Rohan.

[3] Nani, *Istoria veneta.*

[4] *Hist. du minist. du card. de Richelieu; Journ.* de Bassompierre.

[5] *Hist. du maréchal de Thoiras.*

[6] *Mercure français*; Nani, *Ist. veneta*; Vittorio Siri. *Mem. rec.*

[7] *Mém.* de Rohan.

[8] *Hist. de France*, t. 13, p. 222.

[9] *Mém.* de Montmorenci; *Mém.* de Pontis.

et c'est à tort que les réformés l'accusaient de vouloir leur arracher violemment la liberté de conscience [1]. Le duc de Rohan quitta la France pour ne plus la revoir [2].

Le cardinal, qui demeura quelque temps dans le Midi, après le départ du roi, fit rentrer dans le devoir ce qui restait encore de villes et de places attachées au parti vaincu. Son entrée triomphante dans Montauban fut la dernière scène de cette grande expédition. Richelieu acheva d'exécuter le projet hardi et profondément conçu par Luynes, non seulement de faire démolir les places fortes des protestants, mais d'abattre dans l'intérieur de la France toutes les fortifications qui y existaient encore. Ce fut là le coup mortel porté à la Ligue protestante et à celle de la haute noblesse, toujours subsistante, toujours prête à de nouveaux attentats [3].

Richelieu était devenu plus puissant que jamais; mais cette puissance lui suscitait des envieux. La reine-mère, qui ne voyait plus le cardinal sous sa dépendance, se déclara dès lors son ennemie la plus acharnée. Il suffisait qu'elle voulût renverser Richelieu, pour que Louis XIII persistât à le garder. Le 21 novembre 1629, le roi le nomma son principal ministre, et l'éleva ainsi de droit au-dessus de ses collègues, comme il l'était de fait auparavant. Jamais sujet, depuis les maires du palais, n'avait joui d'une autorité aussi étendue que celle qui lui fut accordée.

A suivre la figure de Louis XIII dans le tableau que plusieurs historiens ont tracé de son règne, il semblerait vraiment que ce roi ait été un idiot couronné, un mannequin sans impressions comme sans idées, dont la main de Richelieu tenait tous les fils, et que le successeur de Henri IV n'ait point hérité d'une seule des qualités de son glorieux père. Que si l'on avait voulu voir la vérité, ou plutôt si l'on avait voulu la dire, en renonçant à cette malheureuse habitude de sacrifier tout ce qui est en haut de la société à tout ce qui est en bas, tout ce qui est revêtu d'éclat et de majesté à tout ce qui est souillé, la figure de Louis XIII aurait été dessinée avec des traits plus exacts et plus beaux. On aurait présenté le fils de Henri IV avec cette verve de courage, cette ardeur militaire, qui l'entraînaient à la tête de l'armée française; déposant son autorité dans les mains du cardinal, mais n'abdiquant jamais, un jour de combat, la plus précieuse de ses prérogatives, celle de chef de sa

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 226.
[2] *Mém.* pour l'hist. univ. de l'Europe.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 74.

noblesse; le second sur le trône, mais le premier sur le champ de bataille. La résignation avec laquelle Louis XIII laissa Richelieu exercer le pouvoir, ne manque ni d'élévation ni de grandeur. Il y avait plus d'intelligence qu'on ne l'a dit dans cette tête royale qui, supposant que le cardinal était l'homme de la situation, accepta sa domination comme une nécessité politique. Il y avait de la fermeté dans cette faiblesse qui, pendant tout un règne, tourna toujours au profit de l'homme jugé nécessaire, et le défendit non seulement contre les ennemis qui l'attaquaient, mais contre les penchants intérieurs du roi qui le repoussaient. Louis XIII, ne se regardant pas comme à la hauteur des difficultés de son époque, et croyant qu'il y avait un homme dans le royaume sujet par la naissance et roi par le génie, eut l'instinct de tout ce que lui coûterait cet homme indispensable; et cependant il persévéra jusqu'au bout dans sa docilité, sacrifiant ceux qui n'étaient que les hommes de son cœur à celui qui, à ses yeux, était l'homme de la France, immolant ses affections comme ses ressentiments. Il conserva de la dignité dans son abaissement, parce qu'il subordonnait son orgueil de roi à l'intérêt national, et qu'il cédait le pas à une dictature dont il admettait la nécessité contre les dangers intérieurs et extérieurs de la patrie. Plus grand peut-être dans la modestie de son abdication que Charles-Quint dans l'éclat de la sienne, Louis XIII garda les insignes de la royauté en en délaissant la puissance, et il continua, pendant les longues années d'un règne obéissant, cette abdication couronnée. Ici, il ne faut pas gémir sur la dégradation du roi : on ne peut, on ne doit qu'admirer la générosité de son sacrifice.

Après avoir triomphé au dedans des calvinistes et des intrigues de la cour, il restait au cardinal à jeter les yeux sur les affaires du dehors. Les victoires de Walstein ayant soumis l'Allemagne à Ferdinand II, ce prince crut pouvoir sans danger prêter son secours à l'Espagne en Italie. Le gouvernement français n'était nullement disposé à perdre la récente influence qu'il avait conquise sur les affaires de cette contrée. Une armée de vingt mille combattants fut réunie sur les frontières de la Savoie et du Piémont. Les progrès des Impériaux et le siége de Mantoue engagèrent le cardinal à se rendre lui-même sur le théâtre des événements, malgré les intrigues de la cour, qu'il n'avait pas encore tout-à-fait apaisées. Il est vrai que Richelieu emportait le titre de lieutenant-général des armées du roi, et que Louis XIII avait promis de le rejoindre prochainement. La levée du siége de Mantoue, que les Impériaux,

pressés par les besoins de l'hiver, avaient été forcés d'abandonner, avait fait entamer quelques négociations pour une suspension d'armes que Richelieu refusa. Ce fut à cette occasion qu'il se rencontra pour la première fois avec Jules Mazarin, gentilhomme romain, alors simple capitaine de cavalerie, dont il apprécia au premier coup d'œil la haute capacité [1]. Il dit même tout haut, après avoir rejeté les propositions que celui-ci lui apportait, qu'il n'avait point encore vu de *plus beau génie pour les affaires*. Il projeta sans doute dès lors de se l'attacher [2].

Richelieu avait toujours différé de rompre ouvertement avec la maison d'Autriche; et Charles-Emmanuel de Savoie, piqué d'avoir vu Gênes lui échapper et de ne pouvoir conquérir le Milanais, n'offrait nulle garantie: il ne savait ni s'allier à l'Espagne, ni s'unir avec la France. Le résultat de toutes ces tergiversations fut que le cardinal s'empara des principales forteresses, Pignerol, la Pérouse, La Luzerne et Bagnols, qui, commandant le passage des Alpes entre le Piémont et le Dauphiné, devinrent entre ses mains les clefs de l'Italie.

Le roi, sur ces entrefaites, était parti de Paris le 21 février 1630, pour se rendre sur le théâtre de la guerre. En traversant la Champagne, il fut informé de quelques mouvements populaires qui avaient éclaté en Bourgogne; sa présence à Dijon suffit pour faire rentrer le peuple dans le devoir. De là il continua sa route pour l'Italie, et, laissant sa mère et sa femme à Lyon, il arriva à Grenoble où Richelieu vint le rejoindre.

Les premiers succès de l'armée royale en Savoie [3] ne furent pas suivis des résultats auxquels on s'attendait: la prise de Mantoue par les Impériaux qui étaient venus l'assiéger une seconde fois [4], la réduction de Casal, ville importante dont les Français ne conservèrent que la citadelle, la maladie du roi à Lyon, facilitèrent beaucoup la suspension d'armes [5] et l'accommodement [6] que l'habile Mazarin ménagea.

Pendant que cette trêve se concluait en Italie, la paix était négociée en Allemagne, à la diète de Ratisbonne, auprès de laquelle la cour de France avait accrédité Brulart de Léon et le fameux P. Joseph Du Tremblai, religieux capucin, le bras droit de Riche-

[1] *Hist. du card. Mazarin.*
[2] *Hist. de France*, t. 13, p. 234.
[3] *Mém.* et *Hist.* du duc de Montmorenci.
[4] Nani, *Istoria veneta*; *Mém.* du marquis de Cœuvres.
[5] Nani, *Istoria veneta.*
[6] *Hist. du card. de Mazarin*; *Mém.* de Thoiras, de Pontis et de Puységur.

lieu. Tous deux, ils aidèrent les électeurs à obtenir de l'Empereur qu'il réformât une grande partie de ses troupes et renvoyât leur général, préparant ainsi les voies qui devaient bientôt introduire le roi de Suède au sein de l'Empire. Peut-être eussent-ils profité davantage des embarras de Ferdinand II vis-à vis des princes allemands, si des nouvelles fâcheuses, venues de France, ne les eussent forcés de signer le 13 octobre un traité, par lequel le roi et l'Empereur devaient n'*offenser directement ni indirectement* leurs États respectifs et ne point *assister les ennemis l'un de l'autre en quelque manière que ce fût*[1].

La cour de France était dans une grande crise, lorsque ce traité y fut expédié par les ambassadeurs. Louis XIII, saisi à Lyon d'une fièvre violente qui l'avait réduit à l'extrémité, avait reçu le viatique, et il n'y avait qu'un seul homme qui attendît réellement avec terreur et désespoir la fin prochaine du monarque. C'était Richelieu. Gaston se croyait maître du trône, Anne d'Autriche redevenait par un second mariage reine de France, et Marie de Médicis reprenait son autorité sur le nouveau roi. Louis XIII échappa à cette dangereuse maladie, et bientôt après il reprit la route de la capitale, accompagné du cardinal qui jugea à propos de ne point perdre davantage le roi de vue. Mais les soins que les deux reines avaient donnés à Louis XIII pendant sa maladie, les avaient rapprochées de lui[2]. Depuis sa convalescence, elles n'avaient cessé de lui demander le renvoi du cardinal, et pour se débarrasser de leurs obsessions, il avait ajourné à son retour à Paris sa décision définitive. Le 10 novembre, Marie de Médicis, qui demeurait au palais du Luxembourg, venait d'y recevoir son fils et leur entretien roulait sur le cardinal, quand celui-ci se présenta soudain. Le roi s'esquiva, pendant que sa mère faisait tomber sur le cardinal tout le poids de son indignation et de ses reproches. Il se retira aussitôt à Versailles, qui n'était encore qu'un très petit château. Richelieu se crut disgracié, et déjà il avait donné ordre de faire partir ses équipages pour les suivre, lorsque Saint-Simon, favori de Louis XIII, mais dévoué au cardinal, lui conseilla de se rendre sur-le-champ auprès du roi, que la reine-mère avait eu l'imprudence de ne pas aller rejoindre. Le bruit de la disgrace du ministre était déjà répandu, ses ennemis en triomphaient, des ordres en conséquence

[1] *Mém. pour servir à l'hist. de l'Europe ; Hist. ab. de la maison de Savoie ; Mercure français.*

[2] *Lumières pour l'hist. de France.*

avaient été expédiés dans les provinces, lorsque le 11 novembre tout changea de face, et l'on apprit que le roi, après un entretien avec son ministre, lui avait rendu toute sa confiance. Cette journée fut appelée la *Journée des dupes*. Richelieu avait tenté immédiatement de se réconcilier aussi avec Marie de Médicis : l'imprudente reine ne fit que se roidir dans sa haine. Cependant elle dissimula quelque temps encore.

Les destitutions et les faveurs, conséquences de la *Journée des dupes*, ne se firent point attendre, et le parti du cardinal s'en fortifia. Richelieu fit prendre les deux Marillac, le maréchal et le surintendant, tous deux ses créatures, qui avaient tourné contre lui. Sans parler du crime de péculat et de concussion, ils étaient coupables d'avoir essayé de faire manquer la guerre d'Italie, en retenant les sommes qui y étaient destinées. Le maréchal eut la tête tranchée. Ce qu'il y eut d'odieux, c'est qu'il fut jugé par une commission, par ses ennemis personnels, dans une maison particulière, chez le cardinal même, à Ruel [1].

Gaston, duc d'Orléans, se rangea pendant quelque temps du côté de Richelieu [2]. Mais la lutte n'était pas finie. La mauvaise santé du roi, qui n'avait pas d'enfants, laissait toujours quelque espérance à l'héritier du trône. Regagné par les ennemis du cardinal, il était allé se renfermer dans Orléans [3]. Richelieu emmène alors le roi à Compiègne, certain que sa mère le suivra et s'isolera ainsi des partisans qui l'entourent. Il réveille les soupçons jaloux de Louis XIII à l'égard de ses proches qui spéculent sur sa fin prochaine. Les déclamations de Marie contre le premier ministre hâtent enfin sa chute à elle-même. Le roi lui fait savoir par une lettre qu'elle ait à se retirer à Moulins et à ne plus reparaître à la cour. Loin d'obéir, elle se réfugie dans les Pays-Bas. C'était ce que Richelieu désirait le plus, et il était bien résolu à ne pas la laisser rentrer dans le royaume. Marie de Médicis ne devait plus revoir la France.

Richelieu, débarrassé de la mère, se hâta d'arrêter les mouvements du fils. Gaston, renfermé dans Orléans, levait des troupes et répandait partout des proclamations pour justifier sa conduite. Louis XIII, qui avait inutilement cherché à le ramener à des sentiments plus pacifiques, n'eut pas de peine à se décider à le réduire par la force des armes. Gaston n'essaya pas de résister : il

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 238.
[2] *Journ.* de Bassompierre.
[3] *Mém. anonymes sur les affaires du duc d'Orléans.*

s'enfuit en Bourgogne, de là en Franche-Comté, et enfin en Lorraine, avec ses principaux partisans. Les revenus du duc furent saisis; ses partisans condamnés à mort comme contumaces, et exécutés en effigie. L'arrêt fut enregistré le 31 mars 1631 au parlement de Paris, non sans quelque résistance de sa part. Richelieu voulait que les grands sussent bien que leur union avec l'héritier de la couronne ne justifierait pas leur rébellion.

Le cardinal était arrivé au plus haut point de sa puissance. Il restait sans doute en France des hommes qui pouvaient être jaloux de lui, mais aucun qui osât lui faire obstacle. L'ordre avait été rétabli dans les finances, l'obéissance dans les armées; les places fortes avaient été retirées des mains des grands; presque toutes celles qui n'étaient pas aux frontières étaient démolies; les gouverneurs de province sentaient désormais leur impuissance à résister aux ordres de la cour [1]. Sans crédit pour sauver leurs créatures des mains de la justice, auxquelles ils ne pouvaient quelquefois se dérober eux-mêmes, ils trouvaient les gentilshommes beaucoup moins empressés à se dévouer pour eux. La résistance à l'intérieur avait presque absolument cessé [2].

Au mépris de la convention de Ratisbonne, Richelieu conclut le 13 janvier 1631, trois mois plus tard, un traité avec Gustave-Adolphe, qui était entré en Allemagne [3]: il lui promettait quatre cent mille écus d'or pendant cinq ans pour les frais de la guerre. Sans s'y engager directement, il en suivit toutes les phases [4] avec la plus grande attention. Pour affaiblir le parti des Impériaux, il avait su obtenir la neutralité de quelques princes catholiques, dans cette grande question non moins religieuse que politique.

L'accusation de tendre à la monarchie universelle, si souvent répétée contre la maison d'Autriche, tombe d'elle-même, dès que l'on considère sans prévention la situation de l'Europe et celle de cette famille souveraine. Placée en Allemagne à la tête d'une confédération de petits souverains, sous la condition expresse de protéger leurs droits et de garder leurs constitutions, nul d'entre eux n'eût été disposé à l'aider dans des projets dont le résultat eût été de les asservir eux-mêmes. Ferdinand II venait de l'éprouver, lorsqu'après avoir abattu deux ligues protestantes, qui s'étaient

[1] *Test. polit. du card. de Richelieu.*
[2] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 23, p. 167.
[3] Puffendorf, *Comment. rerum suecicarum.*
[4] *Istorie di Gualdo Priorato; Mém. pour servir à l'hist. de l'Europe;* Puffendorf, *De rebus suecicis;* Nani, *Istoria veneta; Mercure français; Mém.* de Bassompierre.

formées contre lui, il s'était vu arrêter dans ses desseins de domination absolue par les électeurs catholiques eux-mêmes, qui voulaient que l'empereur fût le protecteur et non le maître de l'empire. Ils l'avaient forcé à réformer une grande partie des troupes qu'il maintenait sur pied après la victoire, et à renvoyer son général Walstein. La France avait-elle quelque chose à craindre? Ni Charles-Quint, ni Philippe II n'avaient pu venir à bout de se maintenir dans une seule de ses provinces. Était-ce, lorsque le dernier coup venait d'être porté dans ce royaume au protestantisme, lorsque l'autorité royale y avait repris toute sa force au milieu des esprits abattus, que l'on pouvait sérieusement en redouter la conquête par le roi d'Espagne? Non, cette crainte chimérique eût été indigne de Richelieu. Mais il n'avait d'autre conscience politique que celle des intérêts matériels de la France, qui lui avaient fait concevoir de semblables projets[1]. En outre, la paix ne convenait pas aux vues personnelles de ce sujet ambitieux. Il supposait que le roi, jaloux, défiant, morose, était fatigué de l'importance de son ministre. Ne comptant sur aucune affection de sa part, il ne se croyait d'appui que dans sa timidité d'esprit. Il lui convenait donc que l'embarras des affaires durât toujours; que d'une difficulté naquît une autre difficulté, d'un obstacle un autre obstacle, que la situation fût toujours si compliquée que son génie seul suffît à la maîtriser, et pour cela il fallait perpétuer la guerre[2].

Sans doute, la politique de la maison d'Autriche est loin de mériter des éloges; car elle s'enfonçait, elle aussi, dans les intérêts purement matériels de la société. Mais, par la position où elle était placée, elle se trouvait en Europe à la tête du parti catholique et l'ennemie naturelle de tous ses ennemis. En Allemagne, elle était le boulevard de la chrétienté contre les sectateurs de Mahomet; et, tandis qu'elle y contenait l'hérésie protestante par la terreur de ses armes, et que, s'étendant par delà les confins de l'Italie, elle l'empêchait de pénétrer dans le centre de la société religieuse, ses tribunaux ecclésiastiques lui fermaient l'entrée de la Péninsule et l'étouffaient à l'instant même dans son germe, dès qu'elle osait s'y montrer. Sans cesse attentifs à ce qui se passait dans le monde chrétien, les papes, dont l'œil pénétrant avait saisi toute l'étendue du mal, mettaient dans cette royale famille leurs

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 79 et suiv.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 23, p. 82 et suiv.

plus chères espérances; et, tournant d'un autre côté leurs regards vers les rois de France, qu'ils appelaient toujours les fils aînés de l'Église, ils voyaient avec raison, dans l'union de ces deux puissances, le salut de la chrétienté. C'est vers cette union salutaire que se portaient tous leurs désirs; c'était pour la former qu'ils mettaient en jeu tous les ressorts de leur politique, et qu'ils employaient le reste d'influence qu'on leur avait conservé dans les affaires générales de l'Europe. Ils avaient cru un moment avoir atteint ce but par le mariage de Louis XIII avec une infante; et, si la France eût eu à la tête de ses affaires un autre homme que Richelieu, peut-être y fussent-ils parvenus[1].

Le duc de Lorraine était un des princes dont le cardinal avait ménagé la neutralité dans les affaires d'Allemagne. Dès que ce duc vit Ferdinand relevé par les succès de Walstein en Bohême, de Pappenheim en Saxe, et qu'il sut l'arrivée de troupes espagnoles dans l'électorat de Trèves, il voulut secouer sa neutralité. Il était difficile, en effet, qu'un prince catholique demeurât spectateur indifférent d'une lutte qui s'élevait entre le chef orthodoxe de l'empire et le roi de Suède protestant. Mais Richelieu veillait sur le duc de Lorraine. Ce prince avait deux fois donné asile à Gaston : dernièrement encore il lui avait fait épouser secrètement la princesse Marguerite, l'une de ses sœurs. La Lorraine fut envahie[2], et le duc, hors d'état de résister, demanda la paix qu'on lui accorda le 26 juin 1632[3], moyennant la remise de quelques forteresses comme garantie de sa fidélité.

Gaston, voyant le roi occupé en Lorraine, était entré en Bourgogne à la tête de deux mille hommes de troupes françaises et étrangères. Richelieu détacha dix mille hommes sous le commandement du maréchal de La Force, qui contraignirent Gaston de se réfugier dans le Languedoc[4], dont Henri, duc de Montmorenci, était gouverneur[5]. Ce jeune seigneur, un des plus distingués de la noblesse française, s'était engagé dans la cause de Gaston, moins peut-être par ambition que par séduction et dévouement chevaleresque. L'arrivée de Gaston le surprit[6], car il n'avait pas encore eu le temps de faire tous ses préparatifs; néanmoins il amena au

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 76 et suiv.
[2] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[3] *Hist. de Lorraine.*
[4] *Mém.* du duc d'Orléans.
[5] *Hist. du duc de Montmorenci.*
[6] *Mém.* ibid.

prince le peu de troupes qu'il avait pu rassembler, et proclama ainsi sa rébellion. Toutes les mesures furent bientôt prises pour étouffer cette révolte [1]. Après avoir fait, le 12 août, vérifier au parlement une déclaration de lèse-majesté contre les adhérents de Gaston, Louis XIII se mit lui-même à la tête de son armée. Le roi accordait six semaines à son frère pour se soumettre, faute de quoi il se réservait d'ordonner contre lui ce qu'exigeraient la *conservation de l'État et le repos des sujets.*

La révolte qui avait commencé étourdiment finit par une étourderie. La petite armée de *Monsieur* n'était pas même exempte de ces jalousies de commandement qui affaiblissent les partis les plus redoutables. On fut obligé de la diviser pour tenir tête d'un côté au maréchal de La Force, de l'autre à Schomberg [2]. Celui-ci n'avait que sept mille hommes sous ses ordres; Gaston et Montmorenci en comptaient treize mille. Les deux armées se rencontrèrent le 1er septembre, à une demi-lieue de Castelnaudari. Montmorenci était plutôt un chevalier du moyen âge qu'un bon capitaine: il s'élance étourdiment au milieu des ennemis, sans songer à se faire appuyer par les siens; il est bientôt enveloppé, criblé de blessures et fait prisonnier, sans que Gaston pense à faire un seul mouvement pour le retirer du danger. *Je me suis sacrifié pour des lâches*, dit le malheureux duc en se rendant. *Tout est perdu*, dit tranquillement Gaston, en sifflant selon sa coutume. Dès lors il ne songea plus qu'à lui-même, et il fit sa paix le 29 septembre aux plus honteuses conditions, s'engageant à ne prendre aucun intérêt à ceux qui s'étaient attachés à lui, et à ne se plaindre d'aucun des châtiments qu'on pourrait leur infliger. C'était l'arrêt de mort de Montmorenci. Il fut traduit devant le parlement de Toulouse. Le crime était patent; les juges ne purent que le condamner à la peine capitale [3], et il la subit le 30 octobre. Montmorenci ne voulut pas user de la permission qui lui avait été donnée de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice: « Un grand pécheur comme moi, » dit-il, ne peut mourir avec trop d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui était libre de garder. « Oserais-je bien, dit-il, étant criminel comme je suis, aller à la » mort avec vanité, pendant que mon Sauveur innocent meurt tout » nu sur la croix? » Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit la

[1] Bernard, *Hist. de Louis XIII.*
[2] *Mém.* de Pontis.
[3] *Procès du duc de Montmorenci.*

tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix forte : « Frappe hardiment, » et reçut le coup en recommandant son ame à Dieu[1]. Lorsque de pareilles têtes tombaient, les grands devaient comprendre qu'il ne fallait plus se jouer de l'État et de la loi[2]. Nulles supplications n'avaient ébranlé Louis XIII, ou plutôt Richelieu[3]. Celui-ci n'exerça pas néanmoins contre la province rebelle une réaction brutale et sanglante : les promesses de pardon faites aux villes qui se soumirent furent fidèlement exécutées. Il affecta même de satisfaire aux justes griefs des vaincus ; mais, comme il fallait une victime qui expiât le crime de la rébellion, il la prit puissante et illustre, et la hache, qui abattit la tête de Montmorenci, tua du même coup la grande seigneurie.

Inquiet pour sa propre liberté, Gaston se retira en Belgique[4]. Ce départ n'embarrassa guère Richelieu. Il était plus préoccupé que jamais des prodigieuses péripéties de la *Guerre de trente ans*. Les victoires successives du roi de Suède donnaient à réfléchir au cardinal, qui l'eût voulu moins puissant : la bataille de Lutzen (16 novembre 1632), où ce prince tomba mort au milieu de son triomphe[5], dissipa les inquiétudes du ministre qui resserra son alliance avec les Suédois. Se couvrant toujours du manteau de la paix, ne déclarant jamais la guerre avec franchise, mais faisant sous main à ses ennemis tout le mal qu'il pouvait faire, on le voyait pousser à la fois les négociations les plus opposées[6] et s'attacher à rompre celles que les partis fatigués semblaient conclure entre eux au préjudice de ses vues[7]. Nul doute qu'on ne doive faire peser sur lui la responsabilité des longues calamités de l'Europe.

La guerre étant rallumée, le cardinal voulut avoir un prétexte pour diriger une armée imposante vers la frontière. Le duc de Lorraine le lui fournit. La jonction de ses sujets avec les Impériaux, et le mariage de sa sœur Marguerite avec Gaston, armant contre lui Louis XIII[8], une armée française se présenta devant Nancy le 26 août 1633. Les principales places de la Lorraine

[1] *Hist. du duc de Montmorenci.*
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 239.
[3] *Mém.* du duc d'Orléans.
[4] *Mém.* de Montrésor.
[5] Heiss, *Hist. de l'empire.*
[6] *Hist. du card. de Richelieu ; Hist. du ministère du card. de Richelieu ; Mém. du siècle courant ;* Heiss, *Hist. de l'empire ;* Pufendorff, *De rebus suecicis ; Mém. pour servir à l'hist. univ.*
[7] *Mercure français.*
[8] *Mém.* de Beauveau.

tombèrent entre les mains des Français. Le duc, réduit à la dernière extrémité, fut forcé de rendre sa capitale au roi, qui y établit une garnison de six mille hommes. Vingt mille Français restèrent dans la province, sous le commandement du maréchal de La Force, prêts à entrer au besoin en Allemagne. Le séjour de ces troupes préparait en même temps la réunion de la Lorraine au reste du royaume. Fatigué de dépendre de son puissant voisin, le duc Charles prit le parti d'abdiquer en faveur de son frère, le cardinal François, qui déposa le chapeau pour recueillir cette succession. Redevenu indépendant, comme il le croyait, par sa renonciation, il alla offrir ses services en vrai *condottiere* à l'empereur; mais cette cession ne faisait point disparaître les griefs qu'alléguait Richelieu.

Dans l'intervalle, le parlement de Paris examina la cause, pendante devant lui, du mariage du duc d'Orléans. La cour rendit le 5 septembre 1633 un arrêt qui déclarait ce mariage nul, prononçait que le rapt, commis sur la personne de Gaston par les ducs de Lorraine, les rendait criminels de lèse-majesté, confisquait leurs biens en France, et suppliait le roi de se faire raison par les armes sur ce que ces princes possédaient hors du royaume. Cette sentence autorisant l'envahissement de la Lorraine, elle eut lieu, l'année suivante (1634), au moyen de l'armée française qui était demeurée cantonnée dans le pays messin sous les ordres du maréchal de La Force.

Pendant que Richelieu appesantissait sa main de fer sur la France, et semblait tout occupé des intérêts si compliqués de la politique extérieure, il ne laissait pas que de suivre avec inquiétude toutes les démarches des deux cours émigrées de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. Les tentatives réitérées d'assassinat auxquelles le cardinal avait échappé dans ces derniers temps et qu'il croyait dirigées par l'homme qui avait la confiance de Marie, ces tentatives enlevaient à la reine tout espoir de jamais revenir en France, tant que Richelieu gouvernerait, ou tant qu'elle s'obstinerait à garder son favori. Gaston, que l'éloignement dans lequel il vivait de sa mère sur la terre d'exil rendait impatient du retour, avait plus de chances que Marie de Médicis [1].

Dans la prévision d'une guerre qu'il aurait à soutenir, Richelieu ne devait pas laisser aux mains de ses ennemis le seul héritier d'un trône que d'un moment à l'autre la santé débile du roi pouvait lais-

[1] *Mém.* du duc d'Orléans; *Mém.* de Montrésor.

ser vacant. Pour le ramener, il s'attacha à séduire Puy-Laurens, favori de Gaston [1]. Il y réussit, non pas seulement par les faveurs dont il le combla, mais en l'attachant à sa propre famille, et lui faisant épouser une de ses cousines. L'entrevue du roi et de son frère eut lieu à Saint-Germain (21 octobre 1634). Quelques mois après (14 février 1635), Puy-Laurens, duc d'Aiguillon, pair de France, allié de Richelieu, était arrêté par ordre de ce dernier, et conduit à Vincennes, où il mourut au bout de quatre mois d'emprisonnement.

Le cardinal, tranquillisé par le retour de Gaston, put tourner toute son attention vers l'Allemagne. Le généralissime de Ferdinand, Walstein, aspirant à l'indépendance, Richelieu avait prêté les mains à ses projets, lui offrant le secours et la protection du roi de France s'il réalisait le coupable dessein d'abandonner le service de l'empereur et de se faire roi de Bohême. La cour de Vienne, informée de la conspiration, fit mettre à mort Walstein, le 15 février 1634, et le roi de Hongrie, fils aîné de Ferdinand, reçut le titre de généralissime à sa place. Rien n'était donc changé. La Ligue protestante, qui comptait de grands hommes d'État et de grands hommes de guerre, aurait pu reprendre ses avantages, si elle eût agi de concert; mais le caractère défiant et jaloux de Richelieu empêcha qu'elle n'eût une direction unique.

Le siége de Ratisbonne, au mois de juin 1634, força les Suédois de rassembler leurs corps d'armée épars, et de remettre aux Français les villes qu'ils évacuaient dans l'Alsace et dans l'électorat de Trèves. Richelieu atteignit ainsi un des buts qu'il s'était proposés: le drapeau français flottait sur toute la rive gauche du Rhin. Mais la prise de Ratisbonne, que les Suédois ne purent empêcher [2], la défaite sanglante de Nordlingen, quelques mois après [3], et la défection de l'électeur de Saxe (30 mai 1635), changèrent la face des affaires. Le cardinal allait se trouver engagé d'une manière plus positive dans la guerre. On devait croire que la maison d'Autriche, victorieuse de toutes parts, ne dissimulerait plus le ressentiment qu'elle éprouvait des attaques indirectes de la France. D'un autre côté, les États de l'empire n'avaient plus d'autre ressource que de recourir à cette dernière puissance, et Richelieu comptait bien leur faire acheter son intervention par la cession de la Lorraine,

[1] *Mém. pour servir à l'hist. univ.; Lumières pour l'hist. de France; Mém. anonym. du feu duc d'Orléans.*

[2] Puffendorf, *De rebus suecicis.*

[3] Lotich, *Rerum germanicarum*, etc.; *Mém.* de Montrésor et de Beauveau.

de l'Alsace et de la Franche-Comté. C'était, du reste, sans inquiétude qu'il voyait approcher le moment de commencer une guerre active. L'ordre était établi dans les finances, le trésor bien garni, les arsenaux bien approvisionnés, les armées nombreuses et toutes composées de soldats français.

Depuis douze années environ que Richelieu gouvernait la France, sous le nom de Louis XIII, il avait marché avec une constance inébranlable vers l'abaissement de la maison d'Autriche. La guerre étant résolue, il ne fallait qu'un prétexte spécieux pour la commencer. La captivité de l'archevêque électeur de Trèves, retenu prisonnier à Lintz, en Autriche, le lui fournit. Cet électeur avait été livré aux Espagnols par ses propres sujets, et il avait perdu ses États, envahis au commencement de l'année 1635. Les ambassadeurs de Richelieu le réclamèrent inutilement. Ce fut le prétexte qu'il saisit [1] et d'où naquit la guerre qui dura treize ans contre l'empereur, et vingt-cinq contre l'Espagne.

Il avait quatre armées sur pied : l'une destinée à agir dans les Pays-Bas, l'autre en Alsace, une autre chez les Grisons, et la dernière dans le Piémont. Richelieu se piquait de les diriger toutes du fond de son cabinet, et d'avoir arrêté le vaste plan d'opérations qui les ferait concourir vers le même but sur des théâtres si éloignés [2]. Mais sa défiance jalouse devait nuire à la réussite de ses plans. Il avait divisé les commandements les plus importants, pour qu'à la tête de chaque armée deux rivaux se surveillassent toujours l'un l'autre [3].

Les maréchaux de Châtillon et de Brézé entrèrent en Belgique e 10 mai 1635, et remportèrent le 20 mai une première victoire, dans la plaine d'Avain sur le prince Thomas de Savoie, qui s'était jeté imprudemment au milieu des deux maréchaux, croyant pouvoir les accabler séparément l'un et l'autre. Le pays de Liége fut traversé, sans que personne leur résistât. Leur réunion auprès de Maestricht avec le prince d'Orange, allié de la France [4], porta l'armée envahissante à cinquante mille hommes. On en attendait de grands succès. Mais le sac épouvantable de Tirlemont [5], le 9 juin, souleva les populations jusqu'alors demeurées indécises, et

[1] *Mém.* de Montrésor.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 23, p. 267.
[3] *Ibid.*
[4] *Mém.* de Bassompierre ; Nani, *Istoria veneta*.
[5] Grotius, *Epist.*

l'arrivée de Piccolomini, avec les Impériaux, força l'armée combinée à se tenir sur la défensive [1].

Celle d'Allemagne, sous le commandement du maréchal de La Force auquel était adjoint le cardinal de La Valette, troisième fils du duc d'Épernon, et sous celui de Bernard, duc de Saxe-Weimar [2], débuta aussi par des succès. La Valette repoussa d'abord avec grande perte le duc Charles de Lorraine, qui s'était avancé jusque dans ses anciens États pour les recouvrer; puis, à la tête d'une nouvelle armée de quinze mille hommes, il alla rejoindre le duc Bernard en Alsace. Tous deux attendirent en vain à Francfort le landgrave de Hesse, leur allié, qui refusa de sortir de son pays, dans la crainte de compromettre les Suédois abandonnés à leurs seules forces. Le cardinal, obligé d'opérer sa retraite, ne rentra à Metz qu'avec une armée épuisée par la fatigue et par les difficultés d'une longue route. Louis XIII se dirigea de ce côté; mais il se borna à la prise de quelques places et de la ville de Saint-Mihiel [3] en Lorraine. Il se retira ensuite, cédant l'Alsace au duc de Saxe-Weimar sous le titre de Landgraviat [4].

Les armes françaises n'avaient guère prospéré en Italie, où les opérations commencèrent à la fin d'août. Le duc de Rohan avait déployé toute son habileté pour couper, selon ses instructions, par la Valteline, les communications entre l'Autriche et la Lombardie [5]. Il réussit à se maintenir dans la vallée [6]; mais l'invasion du Milanais, que ces opérations devaient protéger, échoua complétement. Le duc de Savoie, entré malgré lui dans la ligue de la France (11 juillet 1635), ne souhaitait pas plus le triomphe de celle-ci que le triomphe de l'Espagne : aussi n'agit-il qu'avec mollesse. Le maréchal de Créqui, qui descendit en Piémont, négligeait trop les affaires pour les plaisirs : son incursion dans le Milanais ne fut pas assez rapide, et il donna le temps aux Espagnols d'accourir au secours de la première place qu'il assiégea [7]. La mésintelligence du duc de Savoie et de Créqui ne fut pas non plus une des moindres causes de leur manque de succès.

[1] *Test polit. du card. de Richelieu.*

[2] *Mém. pour servir à l'hist. du card. de Richelieu; Journ.* de Bassompierre; *Hist. du marq. de Guebriant.*

[3] *Mém.* du marquis de Beauveau.

[4] *Mém. pour servir à l'hist. univ.*

[5] Nani *Ist. veneta.*

[6] *Mém.* du duc de Rohan.

[7] *Mém.* du comte Du Plessis.

L'ensemble de la campagne de 1635 fut donc peu favorable à la France: il ne répondit point aux espérances et aux dépenses du gouvernement. Dans la position que Richelieu avait prise, ne pas vaincre c'était presque être vaincu[1]. Ce résultat, si contraire à celui qu'on attendait, n'était pas de nature à concilier les esprits au cardinal. Des plaintes se faisaient entendre contre l'énormité des impôts, dont la diminution momentanée n'avait été qu'un leurre employé par Richelieu. En Guienne, il y eut des émeutes, à l'occasion des droits perçus sur les boissons : le parlement de Toulouse autorisa même dans le Languedoc le refus de quelques nouvelles taxes. On repassait tous les événements de la campagne, et l'issue faisait murmurer contre cette guerre entreprise au préjudice de la religion catholique. La reine-mère crut pouvoir profiter de ces dispositions populaires pour reprendre quelque ascendant. Elle adressa des exhortations à son fils en faveur de la paix, et employa pour ses négociations Mazarin, envoyé en France par le pape avec le titre de nonce; mais Mazarin, dont Richelieu avait apprécié les talents, ne la servit que faiblement. Tout dévoué au cardinal, il devina que c'était de là que découlerait sa fortune. D'ailleurs la paix était impossible, non pas entre Louis XIII et la maison d'Autriche, mais entre cette maison et Richelieu; car la première condition du traité eût été la chute du cardinal et le rappel de Marie de Médicis: Richelieu s'apprêta donc à poursuivre la lutte[2]. Il avait besoin d'argent. Entre autres expédients, il eut recours au moyen toujours facile de la création de nouvelles charges. Il institua tout à la fois vingt-quatre conseillers et un président au parlement; mais il fallut un lit de justice, tenu par le roi le 20 décembre 1635, pour obtenir l'enregistrement de l'édit[3].

On ne voit point sans étonnement cet homme accablé de tant d'affaires à l'intérieur et à l'extérieur, en butte à tant d'intrigues qui cherchent à le renverser, donner néanmoins quelques heures de son temps et de ses soins aux choses de l'intelligence et aux travaux de la paix. Il embellissait et agrandissait la capitale, fondait la Sorbonne, et bâtissait le Palais-Cardinal, depuis le Palais-Royal, dont il céda au roi la propriété, ne s'en réservant que la jouissance pendant sa vie. Une de ses institutions les plus remarquables, est celle de l'Académie française[4], qui eut mission « de tenir

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 339.
[2] *Ibid.*, p. 340.
[3] *Journ.* de Bassompierre.
[4] *Hist. de l'Acad. franç.*

» des assemblées et conférences, sous la protection du cardinal de » Richelieu, pour rendre le langage français, non-seulement élé» gant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences. » Le parlement, jaloux de toute illustration littéraire, n'enregistra qu'avec peine les lettres-patentes de cette nouvelle assemblée.

La campagne de 1636 commença avec autant d'armées et autant de généraux que la précédente. Le pape Urbain VIII avait essayé d'intervenir comme médiateur entre les couronnes rivales; mais cette médiation ne pouvait guère être acceptée dans une querelle où figuraient plusieurs États hérétiques. Les deux partis semblèrent s'entendre, au contraire, pour écarter honorablement le médiateur [1]. Le maréchal de Créqui et le duc de Rohan avaient concerté un excellent plan d'attaque contre le Milanais. Tandis que Rohan descendait de la Valteline, dont il était important qu'il ne s'éloignât pas beaucoup, le duc de Savoie refusa de s'engager, à sa rencontre, dans le Milanais, exposa les Français à être battus sur le Tésin, et les empêcha ainsi de profiter même de leurs avantages. Le Parmesan allié de la France, le Modenois attaché à l'Espagne, tous deux ravagés, tels furent les résultats de cette campagne.

L'armée de Lorraine avait été chargée de ravitailler les places fortes de l'Alsace, menacées par les impériaux, et de reprendre les forteresses de La Sarre. La Valette et Weymar réussirent dans ce projet [2]; mais le siége de Saverne ne leur permit pas de se porter plus loin [3].

Chargé d'envahir la Franche-Comté, province espagnole qui avait promis sa neutralité sous la garantie de la Suisse et qui l'avait violée, Condé leva le siége de Dôle [4] pour revenir en Bourgogne et couvrir l'intérieur du royaume. En effet, la guerre au nord n'avait plus les Pays-Bas pour théâtre : la longue résistance de Saverne et de Dôle avait permis aux forces impériales de s'avancer de ce côté [5]. Plusieurs villes de la frontière, mal approvisionnées, mal fortifiées, furent rapidement emportées; la reddition de Corbie répandit l'alarme jusque dans la capitale [6]. Les ennemis du cardinal élevaient la voix pour le déclarer l'auteur de tous ces dé-

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 341.
[2] *Journ.* de Bassompierre; Puffendorf, *De rebus suecicis*.
[3] Auberi, *Vie du card. de Richelieu*.
[4] *Hist. du card. de Richelieu; Journ.* de Bassompierre.
[5] Auberi, *Vie du card. de Richelieu; Merc. franç.; Hist. du maréchal de Guébriant; Mém.* de Montrésor; Bernard, *Hist. de Louis XIII*.
[6] *Mém.* de Puységur; *Mém.* de Pontis.

sastres; ils semaient les bruits les plus sinistres; et, certes, ils n'avaient pas besoin d'exagérer, la position était assez périlleuse : au nord, les impériaux; à l'est, le duc Charles de Lorraine qui avait pénétré jusqu'en Bourgogne; au midi, les Espagnols qui préparaient une invasion en Guienne, dont le vieux duc d'Épernon, ennemi de Richelieu, était gouverneur; enfin l'Angoumois, la Saintonge et le Poitou étaient agités par une violente révolte de paysans, à la tête desquels s'était mis un frère du malheureux Chalais [1]. Richelieu eut un instant de frayeur; mais les conseils de son confident, le père Joseph, ranimèrent son courage [2]. Il parut en public avec un visage ferme et intrépide, parcourut les rues sans escorte, et réveilla par son exemple l'enthousiasme des Parisiens. Les magistrats et les bourgeois levèrent des troupes, qui devaient monter en peu de temps au nombre de quinze mille hommes. Mais l'ennemi s'était déjà retiré au nord; le duc Charles de Lorraine n'avait pas attendu La Valette et le duc Bernard, qui s'avançaient contre lui; le duc d'Épernon repoussa les Espagnols, pendant que son autre fils, le duc de La Valette, réprimait vigoureusement les mécontents de l'intérieur, connus sous nom de *Croquants* [3].

La France était sauvée. Toutefois, de nouveaux périls environnaient Richelieu.

Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qui commandaient ensemble l'armée du nord, avaient uni leurs haines pour se défaire de leur commun ennemi [4]. Ils devaient le faire assassiner, et les meurtriers n'attendaient qu'un signal de Gaston. Ce prince n'osa pas le donner, et Richelieu fut délivré d'un danger qu'il n'avait pas même soupçonné.

Si Monsieur eût été un homme d'un grand talent et d'un ferme caractère, il aurait pu tenter une opposition franche et loyale dans les conseils, montrer comment Richelieu compromettait la monarchie, et tracer un plan de conduite pour la garantir. Ceux qu'il admettait dans sa familiarité, lorsqu'ils l'exhortaient à tirer la France et le roi des mains d'un ministre odieux, savaient fort bien que tout ce qu'ils pouvaient attendre de lui, c'était une conspiration ou un essai de guerre civile [5].

Une première tentative d'assassinat n'ayant pas réussi, Paul de

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 348.
[2] *Hist. du véritable P. Joseph.*
[3] *Vie du duc d'Épernon.*
[4] *Mém.* de Montrésor.
[5] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 23, p. 308.

Gondi, alors âgé de vingt-deux ans, depuis le célèbre cardinal de Retz, se chargea de la renouveler; mais Richelieu fut encore préservé, et l'occasion ne se présenta plus assez favorable.

Montrésor, autre confident de Gaston, se chargea d'allumer la guerre civile. On espérait quelque appui du duc d'Épernon, dont on connaissait le caractère haut et indépendant; mais le vieillard voulait finir en paix sa carrière assez agitée, et il déclina la proposition. Les deux princes se décidaient en même temps à une démarche qui pouvait perdre tout d'un coup leurs partisans : ils s'enfuyaient, Gaston à Blois, Soissons à Sedan, comme si leurs complots avortés eussent été découverts. Richelieu, qui n'avait garde de pousser ces princes à une rébellion ouverte, négocia pendant deux mois avec eux. Enfin, sur une démonstration que fit le roi, en s'avançant jusqu'à Orléans avec toute sa maison, Gaston effrayé céda, et se rendit auprès de son frère le 8 février 1637. Son mariage avec Marguerite de Lorraine fut reconnu [1], ce qui lui ôta un prétexte spécieux de rébellion. Le comte de Soissons était moins redoutable par son influence dans le royaume que le frère du roi : on lui laissa la liberté de revenir à la cour ou de séjourner à Sedan, sans rien perdre pour cela de ses dignités, de ses honneurs et de ses pensions, pourvu qu'il ne contractât aucune alliance au dehors. A ces conditions, la paix fut signée avec le comte le 28 juillet 1637.

La campagne de 1637, tout aussi ruineuse pour l'État que les précédentes, ne présenta pas les mêmes revers, mais n'offrit pas plus de résultats. Avant la reprise des hostilités, la Valteline et les Grisons étaient perdus: l'Autriche avait traité avec ce canton, et lui avait rendu la souveraineté de la Valteline, à condition qu'il forcerait les Français à évacuer la vallée. Rohan, isolé avec des troupes affaiblies dans ce petit coin de la Suisse, fut en effet contraint de rentrer en France [2]. L'occupation des îles Lérins, sur la côte de Provence, dont les Espagnols s'étaient emparés [3], et la reprise de Saint-Jean-de-Luz ne furent pas des exploits fort importants. En Italie, la campagne ne se passa guère qu'en marches et contre-marches, et sa conclusion politique fut la réconciliation du duc de Parme avec l'Espagne [4]. Dans l'est, elle s'ouvrit sous des auspices favorables. Le duc Bernard, poussant les impériaux

[1] *Mém.* de Montrésor.
[2] *Mém. pour l'hist. de France*; *Mém.* du duc de Rohan.
[3] *Merc. franç*; *Vie du card. de Richelieu.*
[4] *Mém.* de Bassompierre; Nani, *Ist. veneta.*

au delà de la Franche-Comté et de l'Alsace, porta la guerre de l'autre côté du Rhin; mais le manque de renforts le força de s'y arrêter. Si les Français dominaient sur le Haut-Rhin, le reste du cours de ce fleuve était retombé au pouvoir des Impériaux. Le cardinal La Valette perdit dans cette campagne la réputation militaire dont il jouissait auprès de Richelieu [1].

L'avortement de tant de desseins gigantesques doit être sans doute attribué en partie aux préoccupations où le soin d'une santé délabrée et une foule d'intrigues menaçantes jetaient Richelieu. Il se reposait parfois un peu trop sur le père Joseph, et sur trois ou quatre ministres moins habiles que ce religieux [2].

Le cardinal eut à dénouer cette année une intrigue domestique plus dangereuse peut-être et plus habilement conduite que toutes celles des princes et des grands. Le père Monod, esprit fin et délié, avait été envoyé à Paris dans l'été de 1637, avec mission d'obtenir les honneurs royaux pour la maison de Savoie, à raison de ses prétentions à la couronne de Chypre. Il s'était lié intimement avec le père Caussin, confesseur de Louis XIII, et tous deux avaient résolu de faire prévaloir dans l'esprit du roi une politique opposée à celle de son ministre. Louis XIII avait des mœurs très chastes, et il ne faut voir dans l'attachement de ce prince pour mademoiselle de La Fayette qu'un besoin d'épanchement et un moyen de douces distractions que ne lui offrait ni le caractère trop léger d'Anne d'Autriche, ni le sérieux de son ministre, mais qu'il rencontrait dans l'ame sensible et bonne de cette jeune fille timide et ignorante de tout ce qui concernait les affaires de l'État. On se servit d'elle pour jeter des préventions et des inquiétudes dans l'esprit du monarque. Le père Caussin fit éclore heureusement ces germes. Il s'empara de l'esprit de Louis XIII avec assez d'habileté, pour le décider à renvoyer son ministre; mais il fallait un successeur à Richelieu, et celui que nomma le père Caussin, s'effrayant de la rude tâche qu'on lui imposait, découvrit l'intrigue au cardinal. Dès le lendemain, le père Caussin était disgracié (10 décembre 1637). La reine Anne ne fut pas elle-même à l'abri des soupçons de Richelieu : toutefois une descente faite par le chancelier au Val-de-Grâce, où elle demeurait, n'amena aucune découverte dans ses papiers qu'on visita avec soin. Tout le crime de cette princesse était d'avoir osé exprimer, dans quelques lettres,

[1] *Mém.* de Puységur; *Mém.* de Bussi-Rabutin.
[2] *Hist. de France*, t. 13, p. 338.

le désir que la France fût débarrassée de Richelieu, et que la bonne intelligence fût enfin rétablie entre son père et son mari.

Louis XIII et Anne d'Autriche, mariés depuis plus de vingt ans, n'avaient pas encore d'enfants, et le duc d'Orléans, frère du roi, n'avait qu'une fille. La reine souhaitait extrêmement de donner un héritier à la monarchie : elle intéressait des ames pieuses à solliciter en sa faveur, et des prières se faisaient à cette intention en diverses parties du royaume. Anne d'Autriche visita plusieurs pèlerinages renommés. On lit dans la Vie d'une carmélite alors en odeur de sainteté, la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, qu'elle avait été chargée de demander à Dieu la naissance d'un dauphin, et qu'elle dirigeait vers ce but ses prières, ses bonnes œuvres et ses pénitences, qui étaient fort rigoureuses. Un religieux qui jouissait aussi d'une grande réputation de piété, Denis Antheaume, augustin déchaussé, sous le nom de frère Fiacre de Sainte-Marguerite, priait pour le même objet, et déclara qu'il avait appris d'une manière surnaturelle la naissance si désirée d'un jeune prince. Il fit part de cette révélation à Claude-Bernard, dit le Pauvre-Prêtre, et on prévint la reine de ce qu'il annonçait. Cette princesse s'était encore recommandée à Charlotte Dupuy, dite de Jésus-Maria, supérieure d'un couvent de Montdidier, dont les filles avaient été obligées par la guerre de quitter cette ville. Anne promit même, si elle était exaucée, de fonder un monastère en actions de grâces. Sur ces entrefaites, la grossesse de la reine se déclara. Le roi, par un rescrit particulier (7 février 1638), ordonna au frère augustin et à un autre religieux du même couvent d'aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce pour y offrir en son nom des vœux et des prières. Trois jours après, le monarque, par une Déclaration solennelle, mit la France sous la protection de la Sainte-Vierge. Le langage qu'y tient Louis XIII est digne de l'esprit d'un siècle où les souverains comme les particuliers regardaient comme un honneur, autant que comme un devoir, de manifester publiquement leur respect et leur attachement pour la religion [1]. Dieu accorda aux vœux de Louis XIII et d'Anne d'Autriche (4 septembre 1638) un prince qui fut nommé *Louis-Dieudonné*. On regarda sa naissance, après vingt-trois ans de mariage, comme un bienfait signalé de la Providence envers la monarchie. Louis XIII, dans la lettre d'annonce aux ambassadeurs, disait formellement que toutes

1 *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 324.

les circonstances montraient que ce fils lui était donné de Dieu. Anne d'Autriche parut aussi persuadée que la naissance si tardive et si désirée d'un prince avait quelque chose de surnaturel. Elle alla (26 septembre) de Saint-Germain-en-Laye, où le royal enfant était né, entendre la messe dans l'église Notre-Dame, à Paris, sur le nouvel autel que le roi venait d'y faire ériger pour son vœu, et à l'offertoire elle fit hommage à Dieu du dauphin.

Les moyens que Richelieu employa, cette année 1638, pour se procurer l'argent nécessaire aux dépenses de la guerre sont réprouvés par les lois de la morale et de la justice. Il retenait les pensions des rentiers, et, quelques-uns s'étant plaints, il en fit prendre trois qui furent enfermés à la Bastille. Un autre manque de foi offensa les provinces. Elles avaient avancé l'argent nécessaire pour la nourriture des troupes pendant les trois mois de leurs quartiers d'hiver, afin d'épargner aux habitants les vexations des gens de guerre. Cet argent fut employé à d'autres usages, et les soldats continuèrent de se nourrir comme ils le faisaient auparavant.

C'était surtout à l'Espagne que le cardinal comptait s'attaquer en 1638.

L'agression directe contre ce pays promit d'abord d'avoir un heureux succès. Condé, qui commandait l'armée française, passa la Bidassoa le 1er février, s'empara d'Irun, du Passage, et vint mettre le siége devant Fontarabie. Les deux armées de terre et de mer que les Espagnols envoyèrent au secours de la place eurent chacune un sort bien différent. La flotte, au devant de laquelle s'était porté Sourdis, archevêque de Bordeaux, essuya une perte considérable dans le golfe de Gattari, en Biscaye; mais l'armée de terre, attaquant brusquement les lignes des Français engagés dans un assaut imprudent, détermina Condé à s'enfuir honteusement [2]. Les Français repassèrent la Bidassoa, et le soir même de la défaite, il n'en restait plus un seul sur le territoire espagnol.

En Italie, le maréchal de Créqui fut tué le 17 mars, en voulant secourir le fort de Brême, poste avancé que les Français occupaient dans le Milanais. Cette mort désorganisa les affaires: les Français furent repoussés, et la forte ville de Verceil, dans le Piémont, tomba au pouvoir des Espagnols, sans que le cardinal de La Valette eût pu la sauver. Un combat assez heureux sur la côte

[1] Grotius *in Epist.*

de Ligurie, livré par les galères de France à celles d'Espagne, ne compensa pas la perte de Verceil.

Au nord, les maréchaux de Châtillon, de la Force et de Brézé devaient combiner leurs mouvements avec le prince d'Orange, et se rendre maîtres de l'importante place de Saint-Omer. Les troupes de l'empire battirent auprès d'Anvers le général hollandais (21 juin); Piccolomini se porta, après cette victoire, contre Châtillon et contre la Force, et les contraignit de lever le siége, au commencement d'août. La prise du Câtelet, par le maréchal de Brézé, fut le seul résultat de cette campagne, où trois maréchaux avaient été employés.

Weymar, qui, bien qu'au service de la France, ne voulait prendre conseil que de lui-même, obtint, sur le Rhin, les plus beaux avantages. Le 28 janvier, il entra en Souabe, s'empara de plusieurs villes, et, battu à Rheinfeld [1], il revint y prendre une éclatante revanche. Les quatre généraux ennemis tombèrent entre ses mains; mais il perdit le duc de Rohan, son ami, qui était venu le rejoindre. Rohan mourut, le 13 avril 1638, des suites d'une blessure reçue dans la première affaire de Rheinfeld. C'était le dernier des grands chefs protestants. Weymar, vainqueur, mit le siége devant Brisach, la ville la plus importante que l'Autriche conservât en Alsace. Les Impériaux marchèrent au secours de la place assiégée. Weymar les battit en deux sanglantes rencontres [2], et le 14 décembre Brisach, qui lui avait coûté tant d'efforts, lui ouvrit ses portes.

Dans le cours de cette année, Marie de Médicis n'avait cessé de solliciter l'autorisation de reparaître à sa cour. C'était moins la fatigue d'un exil de sept ans qui la déterminait à des actes de soumission, que l'ambition de devenir une seconde fois régente de France. Louis XIII, en effet, était d'une santé si fragile, ainsi que son ministre, que chaque jour on pouvait s'attendre à les perdre, et Anne d'Autriche venait seulement de donner au royaume le jeune prince qui fut depuis Louis XIV. A toutes les demandes de Marie de Médicis, on répondit qu'elle pouvait se retirer à Florence, où un traitement digne de son rang lui serait assuré. Au lieu de se soumettre à la nécessité, Marie quitta les Pays-Bas, où Philippe IV la traitait avec une noble générosité, et alla se placer sous la protection du prince d'Orange. De là, voyant que les Hollandais crai-

[1] *Mém.* de Bassompierre.

[2] *Hist. du maréchal de Guébriant*; Grotius, *in Epist.*; *Vie de Charles-Gustave Vie de Turenne.*

gnaient de se compromettre avec son fils, elle se retira en Angleterre, où elle ne fut qu'un embarras de plus pour l'infortuné Charles Ier.

Richelieu ne ralentissait pas les préparatifs de la campagne de 1639. Les discordes civiles du Piémont lui présageaient peut-être de plus heureux avantages que ceux qu'il obtint. La couronne ducale de Savoie était portée maintenant par un enfant dont les deux oncles disputaient la régence à Christine, mère du jeune duc et sœur de Louis XIII. Cette princesse eût voulu garder, pendant sa régence, une neutralité favorable à la Savoie; mais ses deux beaux-frères avaient appelé les Espagnols à leur secours, et faisaient de rapides progrès. Richelieu semblait, au contraire, demander que la situation de Christine s'aggravât pour qu'elle fût contrainte de s'abandonner à la discrétion de la France[1]. Réduite à la dernière extrémité, elle consentit à admettre des garnisons françaises dans le peu de places qui lui restaient[2]; mais elle refusa constamment d'envoyer le jeune duc à la cour de Louis XIII. Les princes de Savoie et les Espagnols, leurs alliés, eussent probablement réussi à chasser les Français de toute la principauté[3], si l'Espagne n'eût trop tôt laissé voir à quel prix onéreux elle avait mis ses services: elle ne voulait rien moins que ruiner l'indépendance de la Savoie. La froideur qui se glissa parmi les vainqueurs nuisit au succès de leurs opérations militaires. Le comte d'Harcourt termina glorieusement la campagne de Piémont[4]; mais le peu de fruit qu'il retirait de ses victoires, prouvait la faiblesse extrême de son armée.

Une autre armée promettait d'obtenir des avantages plus certains: c'était celle du duc Bernard. Richelieu eût voulu faire de ce célèbre aventurier un général français[5]: la mort mit fin aux tentatives de séduction du cardinal; Bernard mourut le 18 juillet 1639. Il léguait toutes ses conquêtes à celui de ses frères qui en accepterait la propriété, sous condition de les conserver à l'empire germanique; mais il laissait son armée à celui qui serait le plus habile et le plus riche pour l'acheter[2]. Un traité signé le 9

[1] *Istorie di Gualdo Priorato*; Vittorio Siri, *Mem. recond.*; Auberi, *Vie du card. de Richelieu.*

[2] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*

[3] *Mém.* du maréchal Du Plessis-Praslin.

[4] *Vie du card. de Richelieu*; *Mém.* du maréchal Du Plessis-Praslin; Nani, *Istor a veneta.*

[5] Vittorio Siri, *Mem. recond.*; Nani, *Ist. veneta.*

[6] Grotius, *Epist.*; Puffendorf, *De rebus suecicis*; Vittorio Siri, *Mem. recond.*

octobre assura cette armée à la France, et le duc de Longueville en reçut le commandement. On n'avait pu rien faire en Allemagne pendant cette campagne.

Au nord, Richelieu avait cru préparer à Louis XIII des succès qui flatteraient son orgueil. Il l'avait, dès le commencement du printemps, conduit à Abbeville, d'où il devait diriger la marche de trois armées. Mais cette campagne s'engagea fort mal. Feuquières, aussi mauvais général qu'habile diplomate, fut forcé dans ses lignes devant Thionville qu'il assiégeait, et son armée se trouva dispersée [1]. Heureusement le maréchal de Châtillon en recueillit les débris et empêcha Piccolomini, général des Impériaux, de pousser plus loin ses avantages [2]. La prise de Hesdin, par La Meilleraie, fut le seul fait important de la campagne [3] : il valut à La Meilleraie le bâton de maréchal.

Les plans de Richelieu avortèrent aussi tristement dans le Midi. Le prince de Condé et le maréchal de Schomberg étaient entrés dans le Roussillon et avaient emporté Salces [4]. Les Espagnols firent de grands efforts, la Catalogne surtout s'épuisa, pour mettre sur pied une nombreuse armée. Salces fut investi de nouveau, mais cette fois par les Espagnols. Condé, qui était venu secourir cette place avec vingt-cinq mille combattants, se vit tout-à-coup assailli par un orage épouvantable ; son camp fut inondé, et ses troupes se dispersèrent. Salces se rendit après une longue résistance, en janvier 1640 [5].

Tant de revers, si peu de résultats, après des efforts pénibles et coûteux, portèrent jusqu'au désespoir le mécontentement des classes laborieuses du peuple. En Normandie, les paysans, sous le sobriquet de *Jean-va-nu-pieds*, se soulevèrent contre les fermiers des impôts [3], et le parlement de Rouen ne donna aucun arrêt contre eux [7]. Le menu peuple de plusieurs grandes villes de cette province imita l'exemple des paysans. Il fallut tenir la campagne contre les *Va-nu-pieds*. Plusieurs exécutions eurent lieu, et quelques villes perdirent une partie de leurs priviléges [8].

[1] *Journ.* de Bassompierre ; *Mém.* de Bussi-Rabutin.
[2] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*
[3] *Mém.* de Puységur et du baron de Sirot.
[4] Nani, *Ist. veneta ;* Vittorio Siri, *Mem. recond.*
[5] *Journ.* de Bassompierre.
[6] *Ibid.*
[7] Grotius, *Epist.*
[8] *Hist. du maréchal de Gassion ; Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*

Richelieu apprit presqu'en même temps la soumission de la Normandie, la dernière victoire du comte d'Harcourt dans le Piémont, et le passage du Rhin par le duc de Longueville (28 décembre 1639), à la tête des *Weymariens*. Le fleuve fut passé partie à la nage, partie sur de petites barques. L'apparition de ces troupes au delà du Rhin, et leur jonction avec celles des autres confédérés n'amenèrent les Impériaux à aucune action générale et importante. Le duc de Longueville tomba malade, et avant de rentrer en France, il laissa le commandement des Weymariens au comte de Guébriant [1] (septembre 1640).

Cependant les trois maréchaux de La Meilleraie, de Châtillon et de Chaulnes étaient réunis à l'armée qui s'assemblait en Picardie et que le roi devait commander. Richelieu convoitait Arras [2]. Le 13 juin, vingt-cinq mille hommes de pied et neuf mille cavaliers investirent cette place, qui devint dès ce moment le centre de toutes les opérations militaires. Arras se défendit avec courage. Les assiégeants étaient eux-mêmes en quelque sorte assiégés par l'armée des Pays-Bas, qui arrêtait tous les ravitaillements, tous les convois destinés aux maréchaux. L'armée française se trouvant réduite à une extrême nécessité, Richelieu envoya un immense convoi escorté par une armée entière. Chaulnes et La Meilleraie, informés de son approche, s'avancèrent dans la nuit à sa rencontre. Le lendemain, à leur retour devant Arras, les Espagnols avaient pénétré dans une partie de leurs retranchements. Leur arrivée changea la face du combat. Les Espagnols avaient commencé trop tard leur attaque. Arras, ne pouvant plus espérer de secours, se rendit le 9 août 1640 [3], et les enseignes françaises flottèrent enfin sur les murs de cette forte place qui avait été si long-temps le boulevard des Pays-Bas contre la France. Richelieu ne poursuivit pas plus loin ses avantages : la prise d'Arras était d'une si haute importance qu'il estima la campagne bien employée. Le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, fit ses premières armes à ce siége sous le le maréchal de La Meilleraie [4].

L'armée d'Italie, placée sous le commandement d'un grand et vaillant capitaine, était trop faible. D'Harcourt n'avait à sa disposition que sept mille hommes de pied et trois mille chevaux, mais il avait Turenne sous ses ordres. Tous deux suppléèrent, par l'ac-

[1] *Hist. du maréchal de Guébriant;* Pufendorf, *De rebus suecicis.*
[2] *Mém.* de Bassompierre, de Puységur, de Pontis et du baron de Sirot.
[3] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*
[4] *Vie du prince de Condé.*

tivité, le courage, et même la témérité, à l'insuffisance de leurs forces. Casal, ville importante dont la perte entraînait celle du Montferrat et du Mantouan, était assiégée par le marquis de Leganez, gouverneur de Milan. Le comte d'Harcourt et Turenne accoururent défendre cette place, et attaquèrent trois fois, inutilement, les lignes espagnoles, protégées par une armée double de celle qu'ils amenaient. Enfin d'Harcourt fait franchir d'un saut, à son cheval, le fossé à l'endroit où il était le plus étroit; tous ses braves se précipitent à la suite de leur général; les Espagnols, confondus d'une attaque si audacieuse, prennent le fuite dans un désordre affreux, et abandonnent leur camp avec toutes leurs munitions [1]. D'Harcourt se porte immédiatement sur Turin, dont la citadelle seule était occupée par les Français. On admire cette lutte de quatre mois et demi de dix mille Français assiégeant une grande ville que protége une garnison aussi nombreuse qu'eux-mêmes, et obligés de se défendre par derrière contre une autre armée qui s'élève au double de leur nombre. En effet, après sa défaite, le marquis de Leganez avait rassemblé de nouvelles troupes pour secourir Turin. Cette ville fut enfin forcée de se rendre le 22 septembre 1640 [2].

Un second fils naquit à Louis XIII entre les réjouissances de la conquête d'Arras et celles de la reprise de Turin. Cet enfant, nommé Philippe, porta le titre de duc d'Anjou, qu'il échangea contre celui de duc d'Orléans, lorsque Gaston fut mort sans enfants mâles. Philippe fut la tige de la branche de Bourbon-Orléans, que la révolution de 1830 a placée sur le trône de Charles X.

Les révoltes de la Catalogne et du Portugal, la révolution qui marchait à grands pas en Angleterre, étaient des événements d'un plus grand intérêt pour l'Europe que les victoires des Français dans l'Artois et en Italie.

La Catalogne, insurgée contre Philippe IV et son ministre Olivarès, qui méconnaissaient les services rendus par les Catalans dans les guerres avec la France, s'armait de toutes parts pour la défense de ses libertés [3]. Richelieu saisit une occasion si favorable à ses vues. Un traité de confédération fut signé à Barcelonne le 16 décembre 1640, entre la Catalogne, le Roussillon et la Cerdagne qui s'étaient formés en république, et la

[1] *Mém.* du maréchal Du Plessis.
[2] Nani, *Ist. veneta; Istorie* di Gualdo Priorato; Vittorio Siri, *Mem. recond.*
[3] *Il Mercurio* di Vittorio Siri.

France[1]. Une simple alliance ne suffisait pas : Richelieu fit représenter aux Catalans que le seul moyen de s'assurer une protection efficace, c'était de se donner à la France. L'approche des armées de Philippe IV contribua à déterminer les Catalans, et le 19 septembre 1641, le traité de réunion à la France fut signé à Péronne.

La cour d'Espagne recevait en même temps un coup encore plus terrible[2]. Le 1er décembre, une conjuration, tramée par le fameux Pinto-Ribeiro, secrétaire de Jean, duc de Bragance, chassa les Espagnols du territoire portugais et proclama roi don Jean IV, descendant des derniers souverains de Portugal.

Ces deux révolutions de Catalogne et de Portugal détournèrent les forces de l'Espagne, durant l'année 1640, et occupèrent ses conseils d'une manière presque exclusive.

Pendant ce temps, la cour de France était attentive aux progrès que faisait chaque jour dans l'esprit de Louis XIII le jeune Henri, marquis de Cinq-Mars. Le cardinal l'avait placé auprès du roi pour remplacer mademoiselle de Hautefort, qui avait sa confiance et celle de la reine. Cinq-Mars avait dix-neuf ans, était beau, bien fait, aimait le plaisir et le luxe; mais il était ignorant autant que présomptueux. Le roi était obligé de fournir à ses dépenses, non moins qu'à celles de l'État : aussi fallait-il puiser chaque jour davantage dans la bourse des contribuables.

Quoique le parlement de Paris n'osât pas résister aux charges nouvelles que Louis XIII et Richelieu venaient d'établir, le roi et son ministre voyaient avec impatience qu'on lui en supposât le droit. C'était le moment où le parlement d'Angleterre annonçait ses prétentions à partager la souveraineté avec le roi. Il n'y avait, il est vrai, aucun autre rapport que celui d'une même dénomination entre les deux corps de France et d'Angleterre, le premier étant tout judiciaire, le second tout politique : Richelieu ne voulut pas toutefois que ce nom pût tromper personne[3]. Le 21 février 1641, Louis XIII vint faire enregistrer par la cour une ordonnance où, rappelant que les parlements n'étaient institués que pour rendre la justice, il leur faisait défense expresse de prendre à l'avenir connaissance et de délibérer d'aucunes

[1] Nani, *Ist. veneta; Mém. pour servir à l'hist. gén. de l'Europe;* Auberi, *Vie du card. de Richelieu;* Vittorio Siri, *Mem. rec.*

[2] Auberi, *Hist. du card. de Richelieu;* Birago, *Istoria della desunione del regno di Portogallo; Il Mercurio* di Vittorio Siri.

[3] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 23, p. 433.

affaires ayant trait à l'administration et au gouvernement de l'État.

Quinze jours après, on vit arriver à Paris le duc Charles de Lorraine, dépouillé depuis quelques années de sa province, et qui voulait faire sa soumission au roi [1]. Elle fut acceptée, moyennant la remise et l'occupation de quelques places en Lorraine, comme garantie de son obéissance.

Ce pardon était surtout déterminé par la crainte qu'éprouvait Richelieu d'un nouveau complot que tramaient contre lui le comte de Soissons, le duc de Bouillon et le duc de Guise [2]. Il fallut employer encore une fois la force pour dompter cette révolte. La défaite, que subit à la Marfée, près Sedan, le maréchal de Châtillon qui était chargé de soumettre les rebelles, eût pu devenir fatale au cardinal, si le jour même on n'eût eu à annoncer la mort du comte de Soissons. On croit que ce prince se brûla la cervelle par imprudence, en relevant avec son pistolet la visière de son casque [3]. La révolte armée se trouva ainsi privée de son chef; mais les hostilités cachées n'en continuèrent pas moins à la cour, sous Cinq-Mars.

Ce jeune ambitieux, qui s'était trouvé engagé, quoique de loin, dans la conspiration de Soissons, crut devoir, pour sa propre sûreté, continuer à préparer la ruine du ministre, entreprise audacieuse où tant d'autres s'étaient brisés depuis quinze ans. Admis dans la plus intime familiarité du roi, il espérait profiter des accès de mauvaise humeur qui lui échappaient assez souvent contre le despotisme du cardinal. Mais celui-ci, impliquant sans cesse son maître dans de nouvelles affaires, voulut que Louis XIII allât conquérir le Roussillon, jurer à Barcelonne les fueros de la Catalogne, et porter la guerre au sein de l'Espagne.

L'armée du nord tantôt avançait, tantôt reculait, devant les Espagnols des Pays-Bas [4]; en Allemagne, le comte de Guébriant, avec ses Weymariens, n'était que l'auxiliaire des Suédois, et, après avoir fatigué ses troupes, en faisant beaucoup de mal à l'empire, il les ramena dans le comté de Juliers [5]; en Italie, le comte

[1] *Hist. de Lorr.*; *Mém.* du marquis de Beauveau.

[2] *Mém.* de Bouillon, de Montrésor, de Puységur, de Sirot.

[3] *Mém.* de Chavagnac.

[4] *Mém. pour serv. à l'hist. du card. de Richelieu*; *Mém.* de Bussi-Rabutin; *Mém.* de Puységur.

[5] Pufendorf, *De rebus suecicis*; Nani, *Ist. veneta*; *Mém. pour la paix de Munster et d'Osnabruck*; *Hist. du maréchal de Guébriant.*

D'Harcourt, sans avoir chassé entièrement les Espagnols des États de Savoie, maintenait la gloire des armes françaises et celle de son nom [1] : c'était vers l'Espagne que le cardinal dirigeait surtout ses regards. Cinq-Mars avait aussi cherché de ce côté, auprès de Philippe IV, un appui à ses projets.

Gaston et le duc de Bouillon s'étaient ligués avec lui, depuis qu'ils avaient reconnu la mésintelligence qui régnait entre le favori et le ministre. La reine elle-même lui avait témoigné de l'intérêt. De Thou, fils de l'historien, prêta son active médiation dans cette intrigue. Monsieur proposa de traiter avec l'Espagne, et, la proposition ayant été agréée, Fontrailles, gentilhomme gascon, tout dévoué à Cinq-Mars, y fut envoyé muni d'un plein pouvoir et de blancs-seings. Le complot en était à ce point, quand le roi et le cardinal s'avancèrent vers le Midi [2]. Une maladie grave, qui mit Richelieu à deux doigts de la mort, favorisait les conspirateurs; mais Cinq-Mars manquait de prudence. Au lieu de chercher à se maintenir dans la faveur du roi, il se perdait par son outrecuidance. Son ami Fontrailles, revenu d'Espagne avec deux traités qu'il y avait conclus au nom de Monsieur, pressa en vain Gaston d'agir, puis engagea Cinq-Mars à se dérober par la fuite au danger qui le menaçait. L'état de santé du roi et de son ministre endormit les conjurés dans une fausse sécurité. C'est à Narbonne que fut enfin remise à Louis XIII, de la part de Richelieu, une dépêche importante qui renfermait le traité conclu avec l'Espagne, au nom de Monsieur, par Fontrailles. On ne sait pas comment le cardinal réussit à se procurer cette pièce importante; lui-même n'en a jamais indiqué les révélateurs. On a cru que l'Espagne, mécontente de l'inaction des conjurés, trahit ses alliés pour les pousser au désespoir et jeter le trouble dans le royaume [3]. Cinq-Mars était alors auprès du roi : il fut arrêté à Narbonne, De Thou au camp de Perpignan [4], et Bouillon à Casal, où il se trouvait alors [5]. Louis XIII se remit en route et alla rejoindre son ministre à Tarascon. Tel était leur état de faiblesse à tous deux, que, ni l'un ni l'autre ne pouvant se tenir debout, ce fut dans deux lits rapprochés qu'ils eurent leur première conférence. Gaston, à qui l'on

[1] *Mercurio* di Vittorio Siri.
[2] *Mém.* de Montrésor et de Chavagnac.
[3] Bazin, t. 4, p. 372.
[4] Auberi, *Vie du card. de Richelieu; Mercurio* di Vittorio Siri; *Mém.* du maréchal Du Plessis-Praslin et de Montrésor.
[5] *Mém.* du duc de Bouillon.

fit entendre que sa vie était exposée, ne rougit pas de descendre au rôle de dénonciateur, et révéla toutes les circonstances du complot.

Tandis que ce grand procès s'instruisait, Louis XIII revint à Fontainebleau (23 juillet 1642), où il fit prendre à la cour le deuil de sa mère. Marie de Médicis, après avoir quitté l'Angleterre, s'était retirée à Cologne, où elle mourut le 3 juillet, dans un état voisin de l'indigence. Son corps, ramené en grande pompe en France, reçut le 8 mars 1643 les honneurs de la sépulture royale à Saint-Denis.

La commission, qui devait juger Cinq-Mars et de Thou à Lyon, se réunit le 12 septembre, et prononça la peine capitale. Le même jour, tous deux furent exécutés et présentèrent avec beaucoup de courage leurs têtes à la hache du bourreau. Bouillon obtint sa grâce, par l'intercession de Mazarin, à condition qu'il remettrait au roi sa forteresse de Sedan, foyer de toutes les intrigues [1]. Le capitaine Fabert en fut nommé gouverneur au nom du roi. Gaston, incapable de sentir de la honte ou des remords, oubliait à Chambord, au sein des plaisirs, le supplice de ses malheureux amis.

Perpignan, enlevé aux Espagnols, et Sedan, au duc de Bouillon, furent un legs de Richelieu à la France, que ces deux places couvrent au midi et au nord.

Amené faible et moribond à Paris, le cardinal y rendit le dernier soupir le 4 décembre 1642. Ses derniers moments furent ceux d'un véritable ministre de l'Église. Comme il expirait, le prêtre lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis : « Je n'en ai jamais eu d'autres, répondit-il, que ceux de l'État. » Les hommes de cette époque, qui envoyèrent ou qui furent, en si grand nombre, envoyés à l'échafaud, exprimèrent d'une manière touchante, dans leurs derniers moments, leur foi, leur résignation, leur confiance en Dieu, et l'oubli des injures qu'ils avaient reçues. Heureux d'avoir trouvé dans la religion des consolations et du courage! Toutefois, nous ne devons pas juger leur caractère ou leurs actions d'après leur conduite à cette heure suprême [2]. Richelieu disait rarement la messe, surtout dans les dernières années de sa vie; mais il se confessait toutes les semaines, et communiait le dimanche à trois heures du matin, heure où il avait coutume de se relever pour travailler [3]. Sa mort répondit donc à sa vie.

[1] *Mém.* de Bouillon et de Montrésor.

[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 23, p. 526.

[3] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 341.

Le roi fut peu ému de la fin du cardinal. Quand on lui annonça que son ministre venait d'expirer, il dit simplement : « Voilà un grand » politique de mort. » En effet, Richelieu avait annulé ce qui faisait obstacle à la centralisation monarchique, les grands et les protestants : c'est l'œuvre dont l'histoire lui tient compte. Vainement on objecte qu'en détruisant l'opposition aristocratique en France il renversa la dernière barrière qui s'élevait encore contre le despotisme. Quand il reçut le pouvoir, l'opposition de la noblesse s'était faite toute matérielle ; l'aristocratie ne pouvait plus être ni dirigée ni contenue par le principe religieux à qui seul il appartient de légitimer et de coordonner toute puissance, soit qu'elle *commande*, soit qu'elle *résiste;* elle était devenue elle-même un principe d'anarchie, et par conséquent de destruction. Or, lorsque la société est arrivée à ce degré de corruption, l'anarchie ne peut être vaincue et comprimée que par le despotisme. Des deux maux, celui-ci est évidemment le moindre, puisque, tant qu'il a autorité, le despote conserve l'État, par cela seul qu'il veut se conserver lui-même. Si Richelieu, devenu maître absolu sur les débris de tant de résistances purement anarchiques, eût cherché à modérer la puissance sans bornes qu'il avait conquise, en adoptant une politique chrétienne dans un royaume chrétien, il n'est point de bons effets qu'il n'eût pu produire et d'éloges qu'on ne dût lui donner [1].

Louis XIII suivit ses derniers conseils [2] et appela Mazarin à remplir la place de son bienfaiteur [3]. Mazarin avait reçu l'année précédente le chapeau de cardinal. Le roi adressa ensuite aux parlements, aux gouverneurs et aux ambassadeurs une circulaire par laquelle il annonçait que la mort de son premier ministre ne changerait rien dans son administration, ni dans sa conduite.

La tâche de Mazarin était pénible dans ces premiers moments. Il lui fallait obéir à Louis XIII, et en même temps se concilier tous les ennemis que s'était faits Richelieu. Ce n'était pas assez d'exercer quelque temps le pouvoir sous le règne d'un roi mourant; c'était durant la régence prochaine qu'il lui importait de gouverner. Mazarin entreprit donc, avec ses formes douces et polies, avec son caractère conciliant, de servir d'intermédiaire entre les deux partis et de calmant pour toutes les passions. Il tenta de ménager à la fois les souvenirs de Richelieu, les tradi-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 2, p. 67.
[2] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.
[3] *Mém.* de Des Noyers ; *Vie du card. Mazarin.*

tions des deux secrétaires d'État, collègues du cardinal, les intérêts d'Anne d'Autriche, l'impatience des exilés ou des incarcérés, et les ressentiments du public. Il voulut détendre tous les ressorts, tout adoucir, gagner partout la reconnaissance, et cependant ne causer aucune secousse, n'amener aucun brusque changement de système [1]. Les portes de la Bastille s'ouvrirent [2]. Les grands seigneurs, réfugiés en foule dans les cours étrangères, repassèrent la frontière et reparurent à la cour d'un roi qui n'inspirait plus de crainte à personne [3]. En effet, Louis XIII, atteint d'une maladie de langueur, descendait dans la tombe [4].

Il songea à établir une régence pendant la minorité de son fils. Quoiqu'il eût un éloignement égal pour sa femme [5] et pour son frère, qu'il avait déclaré incapable de la régence, Mazarin eut l'adresse de les appeler tous deux au pouvoir. Ayant fait venir, le 19 avril 1643, dans sa chambre, la reine, les enfants de France, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le prince de Conti et les grands dignitaires du royaume, Louis XIII leur fit lire sa dernière Déclaration par laquelle il nommait la reine régente et le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume; mais ils ne pouvaient rien décider sans l'assentiment d'un conseil, composé du prince de Condé, du cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du surintendant Bouthillier et de son fils Chavigni.

Mazarin obtint encore une dernière faveur du roi, celle de tenir sur les fonts du baptême, avec la princesse de Condé, le petit dauphin Louis, qui fut solennellement baptisé le 21 avril. Au sortir de la cérémonie, Louis XIII demanda au dauphin comment il s'appelait : « Je m'appelle Louis XIV », dit le jeune prince. Cette réponse chagrina le roi, et, se tournant de l'autre côté, il lui dit : « Pas encore, mon fils, pas encore. » Louis XIII survécut trois semaines à cette cérémonie.

La piété dont ce prince avait toujours fait profession avait paru s'accroître dans ses dernières années. Il consacrait un long temps à la prière, et témoignait une confiance entière à son confesseur, entre les mains duquel il voulut faire une confession générale. Ce fut sans doute par son conseil qu'il témoigna du regret du traitement qu'avait essuyé la reine sa mère. Il désira aussi avoir

[1] Bazin, t. 4, p. 444.
[2] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.
[3] *Mém.* du marquis de La Châtre.
[4] *Mém.* de Pontis.
[5] *Mém.* de l'abbé de Choisi.

S. Vincent de Paule auprès de lui, pour le fortifier dans ces derniers moments. Le saint prêtre vint à Saint-Germain-en-Laye, et entretint le roi des pensées de l'éternité! Calme et résigné, le malade envisageait la mort sans effroi, et en parlait avec une étonnante sérénité. Il parut ne donner aucun regret aux grandeurs qui allaient lui échapper. Deux choses semblèrent l'occuper principalement : la conversion des protestants et la nomination aux dignités ecclésiastiques, et on rapporte qu'il disait : « Oh ! » M. Vincent, si Dieu me rendait la santé, je ne nommerais aucun » évêque qui n'eût passé trois ans avec vous [1]. » C'est dans ces sentiments, que Louis XIII mourut le 14 mai 1643, anniversaire de la mort de son père, âgé seulement de quarante-deux ans, après avoir occupé le trône pendant trente-trois années.

Louis XIII fut placé entre Henri IV et Louis XIV, comme Louis-le-Jeune entre Philippe-Auguste et S. Louis [2]. Il fut aussi intrépide que son père, et n'eut rien de la grandeur de son fils. Il n'y a qu'une seule chose et qu'un seul homme dans le règne de Louis XIII, Richelieu. Il apparaît comme la monarchie absolue personnifiée, venant mettre à mort la vieille monarchie aristocratique.

LOUIS XIV ou LOUIS-LE-GRAND.

Le lendemain de la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche ramena à Paris Louis Dieudonné, son successeur sous le nom de Louis XIV, et qui, âgé seulement de quatre ans et demi, commençait le règne le plus long et le plus mémorable de notre histoire. Trois jours après, les dernières volontés du feu roi furent cassées dans un lit de justice tenu au parlement, et la reine-mère se trouva investie, pour sa régence, d'un pouvoir absolu. Il paraît qu'en acceptant les limitations mises à son pouvoir, elle avait été prévenue par Mazarin que cette concession lui éviterait d'être peut-être absolument exclue du gouvernement. C'était une étrange révolution que de voir le parlement, à qui la royauté contestait naguère toute prérogative politique, maintenant revêtu par la royauté même du droit exorbitant de casser le testament d'un roi et de décerner la régence [3]. N'était-ce pas encourager ce grand corps à sortir de

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 1, p. 346.

[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 427.

[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 3.

lui-même du cercle de ses attributions judiciaires? En l'appelant à statuer pour Anne d'Autriche, comme il l'avait fait en 1610 pour Marie de Médicis, on favorisait son usurpation législative.

Dès le premier moment qui suivit la mort de Louis XIII, on avait vu éclater les inimitiés des deux cabales qui devaient diviser la cour. Les disgraciés que la mort de Richelieu y avait rappelés, et à leur tête le duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme, enfant naturel de Henri IV, aspiraient à usurper toutes les places qu'un changement de règne et de système allait laisser vacantes. Les airs d'autorité et de protection qu'ils prirent tout d'abord leur avaient fait donner le nom d'*Importants*. La présidence du conseil rendue à Mazarin et le maintien des anciens ministres [1] furent pour eux un sujet d'étonnement, et bientôt d'indignation. Mais, les grands seigneurs n'ayant plus rien de cette indépendance féodale qui leur permettait de soutenir leurs prétentions les armes à la main, les ambitions diverses qui désormais se disputeront le pouvoir ne marcheront plus aussi violemment à leur but. L'intrigue, la souplesse, la ruse, toutes les petites passions, sans en excepter la galanterie, viendront au secours de leur faiblesse; les femmes se trouveront mêlées à toutes les affaires, et, si elles leur donnent un aspect frivole et badin, le fond n'en sera pas moins triste et sérieux. Les troubles de cette époque sont une suite nécessaire des désordres de celles qui l'ont précédée: ils prouvent la nécessité du principe unique sur lequel nous avons établi la stabilité de l'ordre social [2].

Quels que fussent les efforts des *Importants*, ils ne gagnèrent rien. La duchesse de Chevreuse, qui crut pouvoir profiter en leur faveur de l'influence qu'elle avait exercée sur l'esprit de la reine, ne fit qu'amener l'arrestation du duc de Beaufort (2 septembre 1643) et l'exil de ses principaux partisans: elle reçut elle-même l'ordre de s'éloigner [3]. Des rivalités de femmes avaient ajouté à l'aigreur de la maison de Condé, contre celle de Vendôme. Enfin la nouvelle de la victoire de Rocroi, dont nous allons parler, vint appuyer encore le ministère. En moins de quatre mois, la cabale des *Importants* fut abattue [4].

Mazarin s'était rendu nécessaire à la régente comme Richelieu au feu roi. Il ne négligeait point les avantages que lui donnait un

[1] *Mém.* de La Rochefoucauld.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 112.
[3] *Mém.* de La Châtre; *Mém.* du comte de Brienne.
[4] Sismondi, *Hist. de France*, t. 24, p. 34.

extérieur agréable, et savait rendre à la reine-mère le travail de la royauté facile. Tandis que l'évêque de Beauvais, l'un des *Importants*, sur lequel elle avait compté un moment, succombait à la fatigue des affaires, Mazarin était toujours prêt; il avait remède à tout; il avait l'esprit si clair, qu'en exposant une question, il la faisait toujours comprendre, et qu'en demandant des ordres il ne laissait pas éprouver un moment d'hésitation à celle qui croyait les donner [1].

Cependant de nombreuses victoires sur les ennemis du dehors inauguraient de tous côtés le nouveau règne. Le duc d'Enghien, à peine âgé de vingt-deux ans, avait reçu, un peu avant la mort de Louis XIII, le commandement des forces qui couvraient la frontière du nord. Le gouverneur espagnol des Pays-Bas, étant entré en Champagne, assiégea vigoureusement Rocroi. Le 18 mai 1643, les deux armées furent en présence. La nouvelle de la mort du roi et l'ordre de ne pas livrer bataille venaient d'arriver au duc d'Enghien. Le maréchal de Vitri, placé auprès du prince pour le diriger, voulait que cet ordre fût observé. Mais le sang bouillonnait dans les veines du jeune héros, en face de l'ennemi, et le lendemain la bataille s'engagea. Elle fut balancée pendant six heures, car les Français avaient à lutter contre les meilleures troupes de l'Espagne. Enfin l'intrépidité du prince et cette inspiration qui annonce le grand capitaine, décidèrent la victoire. C'était la plus complète et la plus brillante que les Français eussent remportée depuis un siècle.

« L'infanterie française, dit M. Michelet [2], prit pour la pre-
» mière fois sa place dans le monde par la bataille de Rocroi. Cet
» événement est bien autre chose qu'une bataille, c'est un grand fait
» social. La cavalerie est l'arme aristocratique, l'infanterie l'arme
» plébéienne. Chaque fois qu'une nationalité surgit, l'infanterie ap-
» paraît. Tel peuple, telle infanterie. Depuis un siècle et demi que l'Es-
» pagne était une nation, le fantassin espagnol régnait sur le champ
» de bataille, brave sous le feu, se respectant lui-même, et faisant
» partout respecter le *senor soldado*... Parmi les Espagnols, il y
» avait des hommes de toutes nations, surtout des Italiens. Le ca-
» ractère national disparaissait. L'esprit de corps et le vieil hon-
» neur de l'armée les soutenait encore, lorsqu'ils furent portés par
» terre à la bataille de Rocroi. Le soldat qui prit leur place fut le

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 24, p. 26.
[2] *Précis de l'hist. de France*, p. 242.

» soldat français, l'idéal du soldat, la fougue disciplinée. Celui-ci... » avait... un vif sentiment du pays. C'était une gaillarde population » de fils de laboureurs, dont les grands-pères avaient fait les der- » nières guerres de religion. Ces guerres de partisans, ces escar- » mouches à coups de pistolet firent toute une nation de soldats.» La victoire engendre la victoire. Les lignes de Rocroi forcées, la barrière de l'honneur espagnol et impérial fut forcée pour jamais [1].

Le jeune vainqueur, poussant ses succès avec cette activité qui était le caractère de son génie, envahit le Luxembourg; il s'empara de Thionville, réuni dès lors irrévocablement à la France, et de plusieurs autres places; puis, envoyant cinq mille hommes de son armée rejoindre en Allemagne le maréchal de Guébriant qui pressait à la fois les forces supérieures des Bavarois et du duc Charles de Lorraine, il ramena le reste prendre ses quartiers d'hiver en France.

Guébriant, à la tête des vieux soldats du duc Bernard, au milieu d'une contrée dévastée par vingt ans de guerre, avait peine à retenir sous ses drapeaux ces aventuriers sans foi, sans patrie. Les généraux suédois, avec lesquels il devait combiner ses mouvements, étaient jaloux de lui, et cherchaient à lui débaucher ses soldats. Cependant il se maintenait dans l'Alsace et dans le Brisgau. Les renforts de France lui permirent de pénétrer dans la Souabe à la fin d'octobre, et de rappeler la Bavière à la neutralité qu'elle avait promise. La mort de cet habile capitaine [2] (24 novembre 1643) interrompit les succès et causa la ruine de son armée. Nul Français n'avait su gagner si bien la faveur des Allemands et les soumettre à la discipline. Rantzau, qui prit après lui le commandement, fut obligé de se replier sur le Rhin. Surpris dans une rencontre, il éprouva une terrible défaite et fut fait lui-même prisonnier. Mais les fâcheuses conséquences de la mort de Guébriant, et de l'échec qui l'avait suivie, furent arrêtées par Turenne que l'on rappela de l'armée d'Italie [3].

Les avantages avaient été à peu près balancés dans cette contrée : toutefois la part des Espagnols fut moins considérable que celle des Français.

En Catalogne, Philippe IV, après avoir disgracié son ministre

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 243.
[2] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[3] *Mém. chronol. pour serv. à l'hist. univ.*

Olivarès que l'on signalait comme l'auteur des maux dont l'Espagne se voyait affligée, s'était mis à la tête de son armée. S'il délivra l'Aragon des Français, il ne put les chasser de la Catalogne, et le marquis de Brézé, qui battit la flotte espagnole devant Carthagène, le 3 septembre, compensa par cette victoire la perte des places de l'Aragon.

Le résultat de toutes ces campagnes aurait dû être la paix; mais Mazarin, de même que Richelieu, regardait la guerre comme utile à son crédit. En occupant l'activité des Français, elle lui donnait l'occasion de distribuer des grades et des faveurs.

Cette guerre, pour être heureuse, n'en faisait pas moins peser de lourdes contributions sur le peuple. Sous Richelieu, par suite des impôts, la misère publique avait été grande; mais l'on savait alors que l'argent, destiné aux besoins de l'État, n'allait point s'engouffrer dans les coffres d'avides courtisans, et quelque luxe royal qu'il eût déployé, on ne pouvait accuser ce ministre de gaspiller les ressources publiques [1]. Mazarin, au contraire, avait besoin de beaucoup d'argent pour se maintenir au pouvoir : il lui fallait gagner par des pensions et des présents, en même temps que par des flatteries, tous ceux qui pouvaient arriver aux oreilles de la régente [2].

Les parlements, d'un autre côté, s'honoraient aux yeux du peuple par leur opposition *légale* à l'autorité des ministres, et ce n'était point par des lettres de cachet que l'on pouvait maîtriser ces grands corps. A cette époque, le commerce intérieur et l'industrie manufacturière n'avaient reçu qu'un développement très borné; la classe industrielle, moins nombreuse, moins riche, moins influente qu'elle ne le devint plus tard, était loin d'avoir obtenu la prépondérance sur le reste de la bourgeoisie; le Tiers-État, était, au contraire, dominé par cette foule privilégiée et improductive d'officiers de justice et de finances, accrue et multipliée incessamment, non point selon les besoins de la société, mais selon les exigences du fisc. Tous ces *officiers*, par la nature de leurs fonctions, étaient entièrement subordonnés aux cours souveraines et leur formaient une immense clientèle de cent mille familles, auxquelles les liens de parenté, d'amitié ou d'affaires rattachaient le reste de la *bonne bourgeoisie*. Quant au *menu peuple*, son concours actif était assuré à tout parti qui exprimerait l'intention de

[1] *Hist. de France*, t. 14, p. 49.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 24, p. 51.

combattre la dévorante fiscalité du pouvoir [1]. Le crédit toujours croissant de Mazarin ne laissant point de repos aux haines, aux jalousies, aux prétentions ambitieuses des courtisans, toutes ces passions, souvent mesquines, saisissaient avec empressement chaque occasion de répandre sur le ministre un ridicule qui rejaillissait jusque sur la régente, et la ville recevait de la cour ces secondes impressions [2]. Ainsi la haine et le mépris s'unissaient contre Mazarin.

L'embarras des finances, cette cause fréquente de révolutions, devait faire naître de sérieux mécontentements. Déjà, en Rouergue, on avait été obligé de dissiper par la force un soulèvement excité à Villefranche (2 juin 1644). Le trésor public étant épuisé, on recourut aux expédients les plus étranges; on inventa mille taxes, mille monopoles, plus absurdes, plus onéreux les uns que les autres; on créa toutes sortes de charges de jurés, jurés contrôleurs de vins, jurés vendeurs de foin, etc. [3].

Mazarin cherchait à gagner les parlementaires par la vanité, car il les savait très attachés à la forme. Un manque d'égards à la dignité du parlement commença la querelle entre lui et la magistrature. L'entrée de deux huissiers, apportant un arrêt du conseil du roi, à la seconde chambre des enquêtes, avec la toque sur la tête (1er février), souleva tout le parlement. La reine se vit contrainte d'envoyer ces deux huissiers faire amende honorable à la compagnie.

Une autre affaire, celle de l'édit du toisé, fut plus sérieuse. Un ancien édit de 1548 défendait de bâtir des maisons nouvelles dans les faubourgs de Paris; mais il était oublié depuis long-temps, et les faubourgs avaient pris un grand accroissement. Le contrôleur-général Émery le découvrit, et publia une ordonnance du 15 mars 1644, qui enjoignait de démolir tout ce qui avait été construit postérieurement à 1548, si les possesseurs n'aimaient mieux racheter ces constructions à un prix fixé pour chaque toise. C'était pour le trésor un gain de dix millions de livres. Les propriétaires recoururent au parlement, et Mazarin, effrayé, réduisit la taxe au dixième, qui encore ne fut payé qu'en partie.

Le contrôleur, à bout d'expédients, présentait des projets de plus en plus odieux. Le parlement consentit enfin à enregistrer un emprunt forcé qu'il réduisit considérablement, en n'en laissant

[1] *Hist. de France*, t. 14, p. 48.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 119.
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 50.

tomber la charge que sur les financiers et les gros négociants, exemptant au contraire de la répartition les membres des quatre compagnies souveraines et les officiers qui en relevaient. Le parlement mit ainsi à couvert les intérêts personnels de ses membres, et ne sacrifia que des hommes poursuivis par l'envie du public et que nul ne songeait à plaindre ou à protéger.

La continuation de la guerre entraînait des dépenses considérables, quoique Mazarin songeât à restreindre le théâtre des hostilités, en rendant au duc de Lorraine ses États, et en reconnaissant la neutralité de la Franche-Comté. Il restait toujours à pourvoir aux besoins de quatre armées.

Le duc d'Orléans avait demandé le commandement de l'armée de Belgique [1], où il était assisté des maréchaux de la Meilleraie, de Gassion [2], et de Rantzau, sur l'habileté et la bravoure desquels la France pouvait compter. La prise de Gravelines, après un siége de deux mois, fut le fruit le plus important de cette campagne.

En Italie, Mazarin semblait vouloir laisser le soin de la guerre aux Piémontais et aux Savoisiens : il n'y envoyait plus de renforts, et le prince Thomas de Savoie conduisait l'armée.

Les plus grands efforts se portaient du côté de l'Allemagne où se trouvaient Turenne et le duc d'Enghien. Turenne, après avoir recueilli les débris de l'armée de Guébriant, était encore trop faible pour se mesurer avec les Impériaux ; et Mercy, un des plus habiles généraux de l'empire, put s'emparer sous ses yeux de Fribourg dans le Brisgau. Le duc d'Enghien et Grammont avaient rejoint trop tard le général français au delà du Rhin. Trop faible à son tour pour résister à ces trois généraux réunis, Mercy se retira dans une position formidable. En ce moment la guerre s'inspirait d'un plus libre génie : on croyait moins à la force matérielle, davantage à la force morale [3]. Enghien, chez qui les obstacles ne faisaient qu'irriter le courage, jeta son bâton de commandement dans les rangs ennemis ; tous les Français coururent le ramasser ; et, en dépit d'une résistance acharnée, ils emportèrent les lignes de Mercy. Le surlendemain, une seconde attaque, non moins meurtrière, contre de nouveaux retranchements, n'eut pas un résultat aussi heureux. Mercy continua de se retirer en bon ordre. Cette terrible bataille, dite de Fribourg, ne pouvait être considérée

[1] *Mém. chron. pour serv. à l'hist. univ.*
[2] *Hist. du maréchal de Gassion.*
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 243.

comme une victoire : toutefois la retraite de Mercy permit aux Français d'étendre leurs conquêtes au delà du Rhin. Spire, Landau, Philipsbourg [1], Worms, Mayence et d'autres places se soumirent successivement.

Le maréchal La Mothe-Houdancourt n'avait pas autant de succès en Catalogne [2]. Ses forces étaient moins considérables que celles de Philippe IV ; les soldats français ne faisaient cette guerre qu'avec répugnance ; ils se plaignaient d'être négligés par le gouvernement ; ils étaient en querelle avec les Catalans, et ceux-ci parlaient déjà de se réconcilier avec leur ancien maître. La Mothe ne put empêcher Lérida, qui était la porte de la Catalogne et de l'Aragon, de tomber au pouvoir de Philippe IV, ainsi que quelques autres places. Il fut destitué de sa vice-royauté, et arrêté en rentrant en France : Mazarin ne l'aimait pas, parce qu'il était le parent et l'ami de l'un de ses plus dangereux rivaux dans le conseil. La Mothe ne recouvra la liberté que quatre ans plus tard. Le comte d'Harcourt, nommé pour le remplacer, répara les revers de ce général dans la campagne de 1645 [3]. Il repoussa les ennemis qui s'étaient avancés jusque sur la Sègre, tandis que Du Plessis-Praslin, son lieutenant, gagnait le bâton de maréchal en s'emparant de Roses, ville forte, occupée par les Espagnols et qui gênait depuis long-temps les communications du Roussillon avec la Catalogne. D'Harcourt atteignit ensuite les lieutenants de Philippe IV et leur fit essuyer une défaite complète dans la plaine de Liorens. Toutes les villes perdues dans la campagne précédente furent reprises, et d'Harcourt revint à Barcelone arrêter une conspiration formée par les partisans de l'Espagne.

Praslin avait été rappelé auparavant pour seconder en Italie le prince Thomas de Savoie, qui pénétra dans le Milanais et prit Vigenavo sur le Tésin [4].

Les succès les plus faciles étaient toujours réservés au duc d'Orléans. La jeune noblesse accourait en foule servir sous ses ordres. La campagne de Flandres (1645) fut signalée par la conquête de plusieurs villes importantes [5] ; mais, dès que le duc d'Orléans fut reparti, emmenant avec lui tous les jeunes volontaires qui l'avaient

[1] *Mém. chron. pour serv. à l'hist. univ.*
[2] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mém. pour serv. à l'hist. gén. de l'Europe.*
[5] *Mém. chron. pour serv. à l'hist. univ.; Hist. du maréchal de Gassion ; Mém.* de Bussi-Rabutin; *Journ. hist. du règne de Louis XIV; les Fastes de Louis-le-Grand.*

suivi, les Impériaux reprirent quelque peu leur supériorité. Le duc d'Enghien, demeuré seul maître des opérations, résolut de finir par un coup d'éclat : il investit Dunkerque, cette clef de la Flandre et du détroit, et s'en rendit maître le 7 octobre 1646 [1].

La gloire du duc d'Enghien alarmait la cour, plus que ses triomphes ne la réjouissaient. Enghien et la noblesse guerrière qui l'entourait affectaient des manières indépendantes et impérieuses qui leur faisaient donner le sobriquet de *Petits-Maîtres*. Mazarin les regardait comme beaucoup plus redoutables que les *Importants*. Le vieux prince de Condé étant mort le 26 décembre de cette année 1646, son fils, en héritant de son titre, hérita aussi de ses trois gouvernements de Bourgogne, de Bresse et de Berry. Les vues ambitieuses du jeune Condé portaient loin : il aspirait à être prince souverain. La cour, afin de diminuer son crédit, l'éloigna du théâtre de sa gloire.

En Allemagne, Turenne reçut, au commencement de la campagne de 1645, un échec que jamais il ne put oublier au milieu de ses victoires [2]. Selon l'ordre qu'on lui en avait donné, il avait passé le Rhin, et pénétré dans le Wurtemberg, poussant devant lui le général Mercy. Sur un faux avis qu'il recut de la retraite de ce dernier, Turenne distribua ses troupes dans des quartiers de rafraîchissement. Mercy l'avait prévu : il revint sur ses pas, et Turenne, trop faible pour résister, éprouva une déroute complète. L'arrivée des Suédois et des Hessois, auxiliaires de la France, prévint les fâcheuses conséquences de cette défaite. Peu après le duc d'Enghien [3] et Grammont amenèrent de France à Turenne les renforts qu'il avait long-temps attendus. Le prince et les maréchaux prirent alors l'offensive. La victoire de Nordlingen (3 août 1645) vengea l'échec que les Suédois, leurs alliés, avaient éprouvé sur ce même champ de bataille : elle fut vivement disputée, et ne put être fixée qu'au prix d'efforts opiniâtres et de beaucoup de sang. Mercy fut tué à Nordlingen les armes à la main [4]. Le duc d'Enghien, gravement malade des suites de ses fatigues, laissa à Turenne et à Grammont le soin de tirer parti de la dernière victoire. Mais l'armée française, qui n'avait jamais été bien nombreuse, se trouva trop affaiblie pour tenir tête aux Impériaux que

[1] *Relat. du siége de Dunkerque*, par Sarrazin; *Mém.* de Bussi; *Journ. histor. du règne de Louis XIV; Mém. serv. à l'hist. du prince de Condé.*

[2] *Hist. du maréchal de Turenne.*

[3] *Mém.* du marquis de Beauveau; *Mem. serv. à l'hist. du prince de Condé.*

[4] *Mém.* du prince de Condé; *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

de nouvelles troupes avaient rejoints, et elle fut ramenée sous le canon de Philipsbourg. En se retirant sur le Rhin, Turenne alla s'emparer de Trèves, où il réinstalla l'archevêque-électeur, qui était resté dix ans prisonnier, en Belgique, puis en Autriche.

A tout prendre, depuis le commencement de la régence, la guerre avait été soutenue avec avantage : mais, si la cour ne voyait que le côté brillant des victoires, la bourgeoisie envisageait ce qu'elles coûtaient de sang et d'argent au peuple. Elle se rassemblait dans ses parloirs; se plaignait des impôts qui devenaient toujours plus oppressifs; s'alarmait de la décadence du commerce et de l'industrie; accueillait et faisait circuler toutes les médisances contre la cour et les grands personnages du royaume; lisait avidement les pamphlets, et encourageait, par son approbation, les jeunes conseillers du parlement qui se disaient ses chefs et ses défenseurs [2].

Au mois de mars 1645, la question du toisé des maisons ayant été renouvelée, des contraintes furent signifiées à des propriétaires, qui présentèrent requête au parlement pour être reçus opposants. La reine demanda que ces oppositions fussent renvoyées au conseil d'État. Quatre jours de suite, le parlement se retira sans avoir rien résolu. Les présidents furent mandés au Palais-Royal, où le chancelier Séguier leur adressa, au nom de la reine, un discours rempli de menaces. Ce n'était que le prélude d'un coup d'État. Quatre membres du parlement, connus pour la hardiesse de leurs paroles, se virent enlevés dans la nuit et transférés dans diverses prisons. Le parlement embrassa avec ardeur la cause de ses membres, et se rassembla sous la présidence de Matthieu Molé. Agé de soixante et un ans, Matthieu Molé unissait le plus profond respect pour le pouvoir royal, la détermination la plus prononcée d'empêcher toute rébellion ou toute résistance, avec la dignité et la fermeté d'un magistrat. L'obstination du parlement à réclamer la liberté de ses membres égala la persévérance de la reine à la refuser, et pendant trois mois la justice fut suspendue. Cette suspension était une arme terrible entre les mains du parlement en de semblables circonstances : l'accumulation des procès, le retard des arrêts, tant d'intérêts de toute nature laissés en souffrance, devaient aigrir singulièrement les esprits contre ceux qui paraissaient la cause première de ces embarras. La cour céda enfin; mais elle commit bientôt après une autre imprudence pour emporter, de vive force, l'enregistrement d'édits fiscaux. On conçut l'idée bizarre

[1] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 24, p. 93.

et l'on donna ce signe de faiblesse, de conduire le jeune roi en robe d'enfant au parlement. Il parut au moment où on s'y attendait le moins, et le 7 juin dix-neuf édits fiscaux furent enregistrés, grâce à cette surprise, sans que personne pensât à s'y opposer. Ce fut une ressource pour un an.

Après l'enregistrement des dix-neuf édits fiscaux, le contrôleur-général, administrateur fort capable, s'il eût vécu sous un gouvernement où la règle de perception des impôts eût été mieux établie, recourut à un moyen beaucoup plus raisonnable que tout ce qu'on avait imaginé jusqu'alors : c'était l'établissement d'un tarif sur les denrées entrant dans Paris. Il eût ensuite étendu aux autres villes de France cette innovation qui avait le grand avantage d'atteindre indistinctement toutes les classes de consommateurs, sans laisser de prise à l'arbitraire ni s'arrêter devant le privilége. Mais les esprits étaient trop échauffés pour examiner de sang froid ce projet, et pour seconder ce premier pas vers une voie meilleure : par cela même que le tarif pesait sur tout le monde, tout le monde le repoussa[1]. L'édit fut néanmoins enregistré par la cour des aides, le 10 décembre 1646; mais le parlement prétendit que lui seul avait le droit de le vérifier. Les discussions sur ce droit de compétence durèrent plus d'une année.

La France au dehors ne se trouvait pas dans une situation plus rassurante qu'au dedans. Elle venait de terminer sa onzième campagne, et ses alliés commençaient à s'apercevoir que les intérêts tout personnels du ministre faisaient seuls échouer les négociations qui tendaient à la paix. Néanmoins la guerre fut encore poussée avec vigueur.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, avait été envoyé en Catalogne pour réparer une défaite que le comte d'Harcourt venait d'éprouver sous les murailles de Lérida (21 novembre 1646) qu'il assiégeait[2]. Condé, en arrivant, se convainquit que la cause de cette défaite était le mauvais état des troupes que la France négligeait, et l'irrésolution des peuples mécontents de leur nouveau souverain. Le prince fut obligé de lever à son tour le siége de Lérida (17 juin 1647), après un assaut inutile qui lui coûta beaucoup de monde[3]. Il se borna à se tenir sur la défensive, pendant le reste de cette campagne.

La présence de ce capitaine eût été bien plus nécessaire en

Hist. de France, t. 14, p. 54.
Journ. histor. du règne de Louis XIV.
Mém. de Bussi.

Flandre qu'en Espagne. Une trêve de trois mois avec les Hollandais permettait aux Espagnols de réunir toutes leurs forces contre la France, et l'archiduc Léopold en reçut le commandement. Gassion et Rantzau commandaient ensemble les forces françaises, mais la mésintelligence qui régnait entre eux nuisit au succès de leurs opérations. Ils arrêtèrent les progrès de l'ennemi, sans faire aucune conquête; et la campagne n'eut d'autre résultat que de coûter à la France un bon capitaine, le maréchal de Gassion, blessé mortellement devant Lens (28 septembre 1647)[1].

En Allemagne, Turenne se maintenait, quoiqu'il ne reçût de France que peu de troupes et peu d'argent. La ruine de ce malheureux pays était si universelle, que la seule affaire des généraux impériaux, suédois et français, était de s'établir dans quelque province où il y eût encore quelque chose à piller, et où ils ne souffrissent pas de la faim. Maximilien, électeur de Bavière, l'un des promoteurs de la guerre de trente ans, épuisé par les longues calamités de cette guerre, conclut avec la France et la Suède un traité de neutralité qui devait être commun à son frère, l'électeur de Cologne. Alors Turenne n'eut plus que les Autrichiens à combattre; mais Mazarin, comptant sur la neutralité de la Bavière, rappela le maréchal en deçà du Rhin pour le diriger sur la Flandre.

L'Italie, dans cet intervalle, était devenue le théâtre de grands événements. Mazarin, brouillé avec le pape Innocent X et avec le grand-duc de Toscane, avait fait porter les hostilités sur les côtes du grand-duché, aux portes des États romains. Le marquis de Dreux-Brézé gagna près Orbitello (14 juin 1646) une victoire navale sur les Espagnols[2]; mais le jeune vainqueur, âgé de vingt-sept ans, fut tué dans l'action. Les Espagnols avaient repris l'offensive dans le nord de l'Italie, quand la réconciliation du pape et de Mazarin, la défection du duc de Modène qui se déclara pour la France[3], et la révolution de Naples les contraignirent de se resserrer dans leurs anciennes limites.

Les Napolitains, placés sous la domination des Espagnols, épuisaient pour eux leur or et leurs sueurs. Le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, enchérit encore sur cette intolérable tyrannie. On gémissait, lorsqu'une nouvelle taxe d'un million d'écus fut imposée sur les fruits, dernière ressource, dernier aliment d'un peuple mou-

[1] *Hist. du maréchal de Gassion*; Nani, *Ist. veneta*; *Mém. pour serv. à l'hist. univ. de l'Europe.*

[2] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

[3] Nani, *Ist. veneta.*

rant de faim. Le 7 juillet 1647, les paysans qui apportaient des fruits au marché repoussèrent les collecteurs du duc d'Arcos; un jeune pêcheur, Thomas Aniello ou Masaniello, se mit à la tête de l'insurrection; les Espagnols se virent chassés de la ville et le vice-roi assiégé dans le château où il s'était réfugié. Masaniello fut quelques jours dictateur à Naples, mais il périt bientôt assassiné. Le duc d'Arcos croyait la révolte abattue, quand le système impitoyable qu'il continuait d'appliquer souleva le peuple une seconde fois. Les insurgés invoquèrent le secours de la France, et nommèrent Henri, duc de Guise, qui se trouvait alors à Rome en exil, leur chef et leur protecteur [1]. Mazarin craignit, à la fois, de rejeter dans le parti espagnol le pape Innocent X, suzerain de Naples, de contrarier les vues du prince Thomas de Savoie, et de venir en aide à l'un des chefs de ces *Importants*, qu'il haïssait. Guise, abandonné seul à Naples, ne put tenir contre les Espagnols, et se rendit leur prisonnier le 6 avril 1648.

Les Espagnols, en même temps qu'ils recouvraient Naples, avaient espéré rentrer en possession de la Catalogne. Mazarin avait envoyé son frère Michel Mazarin, récemment promu au cardinalat, comme vice-roi à Barcelone. Mais le frère du ministre ne possédait pas même les talents d'un homme ordinaire. Il fut bien vite remplacé par le maréchal de Schomberg. La prise de Tortosa par ce maréchal (13 juillet), et la levée du siége de Flix par don Francisco de Melo [2], affermirent, entre les mains de la France, la possession de la Catalogne.

En Italie, les deux partis ennemis étaient épuisés. Mazarin semblait oublier les Français qui y combattaient. Les Espagnols levèrent le siége de Casal, et firent lever à leur tour celui de Crémone.

En Flandre, la grande victoire de Lens terminait glorieusement la campagne. Condé avait été renvoyé dans les Pays-Bas, où Grammont et Rantzau l'attendaient. L'archiduc Léopold, n'ayant aucun secours à espérer de l'Espagne, tout occupée de la révolution de Naples, laissa le prince parvenir jusqu'à Ypres, dont le siége fut entrepris. Cette place capitula au bout de quinze jours (29 mai 1648). Il est vrai que Léopold surprit en même temps Courtrai, dont Condé avait diminué la garnison. L'archiduc, profitant encore du départ de Rantzau qui alla se faire battre auprès d'Ostende, et dont l'absence affaiblissait Condé, pénétra en France et vint

[1] *Mém.* du duc de Guise.
[2] *Journ. histor. du règne de Louis-le-Grand; Fastes de Louis-le-Grand.*

mettre le siége devant Lens, qui se rendit sans résistance (19 mai). Condé, quoique inférieur en forces, était accouru. Il reconnut qu'attaquer les ennemis dans la position qu'ils occupaient alors, c'était se faire battre; il ordonna donc la retraite le 20, mais en plein jour, de manière à amener ses adversaires à une bataille. Il y réussit. La lutte fut sanglante et acharnée : Condé ramena dix fois de suite ses cavaliers à la charge, et fit preuve d'autant de valeur dans le combat, qu'il avait montré de présence d'esprit et d'habileté dans la manière de rallier et de disposer ses troupes. Jamais victoire ne fut plus complète; elle termina la campagne [1].

Cependant Turenne, que l'on avait appelé dans le Luxembourg, allait en Allemagne rejoindre les Suédois et les Hessois, pour punir l'électeur de Bavière qui venait de violer sa neutralité. Les meilleures places de la Bavière tombèrent au pouvoir des confédérés; l'armée impériale fut taillée en pièces à Sommerhausen, à trois lieues d'Augsbourg; la Bavière tout entière était ouverte aux Français, lorsque les nouvelles du congrès de Munster firent cesser les hostilités. La guerre de trente ans était finie!

Le pape, les Vénitiens, le roi de Danemark avaient tour à tour offert leur médiation : celle du roi protestant de Danemark fut enfin acceptée. La mauvaise volonté des puissances belligérantes empêcha long-temps que l'on pût s'entendre, même sur les préliminaires des négociations. Le 25 décembre 1641, les plénipotentiaires de l'empereur, de la France, de l'Espagne et de la Suède, signèrent à Hambourg des conventions où étaient réglées les bases des conférences de paix. Munster et Osnabrück en Westphalie furent les lieux désignés pour suivre les négociations [2]. Une première difficulté fut de savoir si les princes et cités de l'empire, alliés de ses ennemis, pourraient envoyer à l'assemblée des représentants, en leur *nom privé*, pour traiter comme de souverains à souverains. Cette concession, dont les conséquences devaient être si graves, fut arrachée par la France à l'Autriche, qui craignit de mécontenter ses propres alliés, intéressés à se faire eux-mêmes représenter. Ces difficultés surmontées, il s'en éleva d'autres sur la préséance respective des diverses puissances. Enfin les conférences ne s'ouvrirent pas avant l'année 1644. Elles durèrent quatre ans entiers, et se terminèrent non par la paix universelle, mais par trois traités différents : le premier, entre l'Espagne et les Provin-

[1] *Hist. du prince du Condé; Journ. du règne de Louis XIV.*

[2] *Negociations secrètes de Munster; Lettres du comte d'Avaux; Lettres du comte de Brienne.*

ces-Unies, signé le 30 janvier 1648 [1]; le second entre l'empereur, la Suède et les États teutoniques, signé le 6 août [2]; le troisième entre la France, l'empereur et les États de l'empire, signé seulement le 24 octobre [3].

La Hollande, reconnue indépendante par l'Espagne, entrait dans la liste des États européens. L'Autriche accordait la liberté de conscience aux sectaires de la confession d'Augsbourg, reconnaissait à la diète générale le droit de délibérer sur les affaires de l'empire, et constatait par toutes ses concessions le triomphe du fédéralisme germanique sur l'unité monarchique, qu'elle avait voulu imposer à l'Allemagne. La Suède retira les plus beaux avantages de cette longue lutte, où elle avait joué un rôle si éclatant : elle obtint de grandes acquisitions érigées en fiefs immédiats de l'empire, ce qui l'en fit déclarer membre avec droit d'être appelée aux diètes. Richelieu et Gustave-Adolphe semblèrent avoir dicté du fond de leurs tombeaux cette fameuse paix de Westphalie qui constitua le nouveau droit public de l'Europe centrale, et qui fut sa charte diplomatique jusqu'à la révolution française.

Les parties contractantes s'engagèrent à maintenir contre qui que ce fût, sans distinction de religion, toutes les conditions de ces traités, qui, à la place de l'équilibre résultant de la crainte ou de l'observance de la loi de Dieu, établissaient un prétendu équilibre de population et de territoire, chef-d'œuvre d'une sagesse purement humaine; traités funestes où les maximes machiavéliques qui, depuis plusieurs siècles et sans qu'elle osât se l'avouer à elle-même, étaient le code politique de l'Europe chrétienne, désormais réduites en corps de doctrine, reçurent une sanction positive et une application officielle. Ainsi, il fut solennellement déclaré que les intérêts de la terre étaient étrangers à ceux du ciel; qu'en fait de religion, tout ce qui était à la convenance des princes était vrai, juste et bon; qu'ils étaient, par conséquent, indépendants de la loi de Dieu, c'est-à-dire de toute équité [4]. Le saint-siége ne put que protester contre l'application de telles maximes.

La lutte restait désormais concentrée entre la France et l'Espagne [5]. La monarchie espagnole comprenait toujours les Pays-Bas,

[1] *Négociat. secrètes de Munster.*
[2] *Mém. du comte d'Avaux.*
[3] *Mém. sur le traité de Westphalie.*
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 3.
[5] *Mém.* du comte d'Avaux.

la Franche-Comté, la Lombardie, les Deux-Siciles; elle renouvelait ses attaques sur la Catalogne et le Portugal, en sorte que la France, après comme avant le traité de Westphalie, se trouvait appelée sur les mêmes champs de bataille: mais du moins elle n'y avait plus qu'un ennemi. Heureuse, si elle n'eût point été déchirée au dedans par de sanglantes discordes! Il est temps de revenir sur ces troubles intérieurs, que nous avons laissés s'accroître, pour présenter avec ensemble les événements de la guerre extérieure.

Divers projets fiscaux furent enregistrés par exprès commandement du roi, qui tint le 16 janvier 1648 un nouveau lit de justice. Cette fois, l'avocat-général Omer Talon présenta de vives remontrances à Louis XIV, tout en concluant à ce qu'on se soumît à ses ordres. Mais, le lendemain, le parlement remit les édits en délibération. La régente et son ministre lui firent défendre de continuer son examen, jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il se croyait *en droit de limiter la puissance du roi*. C'était jouer à plaisir l'autorité royale et l'existence même de la royauté, que d'appeler ainsi la discussion sur ces questions fondamentales, au moment où les Parisiens célébraient les louanges de Masaniello, le tribun de Naples; au moment où le parti démocratique des puritains anglais venait de renverser l'Église et le trône d'Angleterre au nom de la réforme religieuse et de la souveraineté du peuple, et de plonger dans les cachots le roi Charles Stuart [1].

La cour des aides, la cour des comptes, le grand conseil demandèrent au parlement de s'adjoindre à eux, *afin d'aviser à la réforme de l'État*, et celui-ci rendit, le 13 mai 1648, un célèbre arrêt d'*union* avec ces trois compagnies [2]. Le cardinal fit casser l'arrêt par le conseil. Le parlement osa se réunir le même jour, pour délibérer sur l'ordonnance. La régente, effrayée de l'obstination de la magistrature et des murmures populaires qui l'encourageaient, accorda aux quatre compagnies associées de délibérer en commun sur le bien de l'État. Chaque compagnie choisit un certain nombre de députés, dont la réunion forma ce qu'on appelait *la Chambre de Saint-Louis*, du nom d'une salle du Palais où ils se réunissaient. La régente demandait que l'on avisât surtout aux moyens d'avoir de l'argent promptement; et ce fut ce dont on s'occupa le moins. En dix séances, tout ce qui concernait le gouvernement, justice, finances, police, commerce, solde des troupes,

[1] *Hist. de France*, t. 14. p. 56, 57.
[2] *Mém.* du cardinal de Retz; *Mém.* de Joly; *Mém.* de La Rochefoucauld.

domaine du roi, état de sa maison, etc., fut soumis aux délibérations du comité, et, par suite, du parlement. Les projets de réforme devinrent la matière de toutes les conversations, dans les ateliers, dans les marchés, sur les places publiques, et Mazarin ne tarda pas à être le principal et presque le seul objet de l'animadversion générale. Deux partis se formèrent : les partisans de la cour furent appelés les *Mazarins*, les autres *Frondeurs*.

Cette dernière appellation a une origine assez bizarre : Bachaumont, l'auteur ingénieux du *Voyage*, fait en communauté avec Chapelle, imagina de comparer le parlement, tantôt soumis, tantôt révolté, à ces écoliers qui, rassemblés dans les fossés de la ville pour jouer à la fronde, se séparaient dès qu'ils voyaient arriver le lieutenant civil ou les archers, et se réunissaient pour *fronder* de nouveau dès qu'ils étaient partis. Le mot fit fortune, et ne tarda pas à devenir un signe de ralliement. La Fronde (cette guerre d'enfants, si bien nommée d'un jeu d'enfants) devait être aussi comique dans ses événements qu'étrange dans son principe. C'était, au fond, la révolte des légistes contre la loi. Le parlement s'armait contre l'autorité royale, dont il procédait. Il prenait pour lui le pouvoir des États-généraux, et se prétendait le délégué de la nation qui n'en savait rien [1].

Un des articles de réforme délibérés par la Chambre de Saint-Louis avait trait à la liberté individuelle : la régente le méconnut imprudemment. La victoire de Lens par Condé venait de relever la confiance de la cour, qui crut pouvoir s'appuyer sur le prince. Un *Te Deum* fut chanté, en grande pompe, à Notre-Dame, le 26 août. En sortant de l'église, la reine envoya ses gardes arrêter le président de Blancmesnil, le vieux conseiller Broussel, et quelques autres magistrats qu'elle regardait comme ses adversaires les plus acharnés [2]. Cette arrestation eut des suites terribles. Sans éloquence et sans talents supérieurs, Broussel était l'idole du peuple qui l'appelait *son père*, car il se montrait intraitable lorsqu'il s'agissait d'impôts, et sa pauvreté lui donnait une grande réputation d'intégrité et de désintéressement au milieu d'une cour dont les membres étaient tous riches. La population du quartier qu'habitait Broussel fut aussitôt sur pied, et l'agitation se répandit au loin dans Paris. La reine et Mazarin comptaient beaucoup sur la popularité du coadjuteur pour apaiser la sédition. Ce jeune prélat était,

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 244.
[2] *Mém.* du cardinal de Retz.

en effet, fort aimé des Parisiens, habitués à le voir suppléer son oncle, l'archevêque titulaire. Non seulement le coadjuteur engagea le peuple à se disperser, en promettant de la part de la reine que Broussel lui serait rendu ; il réussit encore à tirer d'un grand danger le maréchal de La Meilleraie envoyé d'abord pour dissiper les attroupements par la force. Aussi s'attendait-il à être bien accueilli au Palais-Royal. On écouta avec un dédain ironique le résultat de sa mission, et Gondi sortit du Palais, méditant des projets de vengeance.

Il y avait peu de prudence, sinon de l'aveuglement, à provoquer un homme tel que le coadjuteur. Doué d'une capacité pour les affaires, d'un talent d'écrivain et d'orateur, d'un courage et d'une force de caractère, d'une finesse et d'une souplesse qu'aucun homme en France n'égalait, Gondi réunissait les qualités du plus redoutable chef de parti, et c'était en même temps toute son ambition de le devenir. Entré, malgré lui, dans les ordres, il n'avait pas songé à corriger ses mœurs, mais il sauvait au moins les apparences. Sa famille, arrivée en France à la suite de Catherine de Médicis, possédait le duché de Retz et avait déjà donné plusieurs prélats au siége de Paris. Elle était alliée à toute la haute noblesse. Les grandes qualités de Gondi, le vernis qu'il savait donner à ses vices mêmes, lui avaient gagné le cœur du peuple : aucun archevêque de Paris n'en avait disposé comme lui. Tel était l'homme qu'Anne d'Autriche venait d'offenser cruellement par ses hauteurs et sa méfiance [1].

Pendant que le conseil de la régente délibérait sur les moyens de se rendre maître de Paris le lendemain, Gondi jurait qu'il le serait lui-même de cette ville. Ses agents, parcourant tous les quartiers, réveillant tous les mécontents, s'emparaient des points importants où la reine devait disposer des troupes, et faisaient préparer les barricades. Le chancelier Séguier, dévoué à la cour, et ignorant comme elle tous ces préparatifs, sortit le matin, à six heures, pour aller au parlement annoncer les volontés d'Anne d'Autriche. Sa voiture fut arrêtée par une première barricade ; et lui-même, reconnu par le peuple, entouré, menacé, se sauva dans un hôtel et ne dut la vie qu'à la trop grande précipitation des assassins. Le maréchal de La Meilleraie le délivra de cette horrible position ; mais quelques gardes et un exempt de police furent tués par la foule qui les attaquait à coups de fusil et à coups de pierre.

[1] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 24, p. 215-216.

En moins de deux heures, treize cents barricades étaient élevées dans les rues de Paris; tous les dépôts d'armes étaient ouverts ou forcés; cent mille furieux, poussant les cris de *vive Broussel! vive le coadjuteur!* assiégeaient Anne d'Autriche dans son palais.

Pendant ce temps le parlement, ayant en tête le premier président Matthieu Molé, se rendit en corps auprès de la reine. Celui-ci parla avec beaucoup de chaleur et d'éloquence, mais sans pouvoir vaincre l'inflexible opiniâtreté de la régente. Le peuple, qui croyait Broussel au Palais-Royal, ne le voyant pas reparaître avec les magistrats qui se retiraient, s'emporta en menaces contre le premier président. Un forcené lui appuya même le bout d'un pistolet sur le visage. Molé, calme et serein au milieu de cette foule, rallia sa compagnie épouvantée et retourna une seconde fois chez la reine, sans hâter le pas, au milieu d'un cortége qui l'accablait de malédictions et d'outrages [1]. Là, il lui fallut essuyer des assauts non moins rudes. Anne d'Autriche, aveuglée par la colère, ne voulait entendre ni les plus sages remontrances, ni les instances les plus vives. Elle ne céda qu'aux prières de sa belle-sœur, l'infortunée Henriette d'Angleterre, cette triste victime des fureurs populaires; encore ne voulut-elle pas prononcer elle-même l'ordre d'élargissement : elle laissa au parlement le soin de le donner lui-même. La délivrance de Broussel ne pouvait avoir lieu que le lendemain : le peuple attendit en armes toute la nuit, tant il se fiait peu aux promesses de la régente. Enfin, Broussel rentra en triomphe dans Paris. Deux heures après, régnait le calme le plus profond. Néanmoins, il y avait dans les esprits un reste de fermentation qu'il était dangereux d'exciter. Afin de ramener la confiance, il fallut éloigner toutes les troupes qui portaient ombrage, et réduire la garde du roi à un petit nombre de soldats.

La reine n'avait vu dans la violence qu'on lui avait faite qu'une leçon de stratégie, à savoir que, pour lutter contre Paris et le subjuguer, il ne fallait pas s'enfermer dans ses murailles. Un matin (13 septembre), elle quitta cette ville, emmenant avec elle le jeune roi, le duc d'Orléans, Mazarin et toute la cour [2]. Elle fit arrêter en même temps deux anciens ministres, Châteauneuf et Chavigny, qu'elle regardait comme deux des principaux chefs de la *Fronde*. Le parlement répondit à cet acte de vigueur en exhumant un arrêt de 1617, qui, à l'occasion de la mort du maréchal d'Ancre,

[1] *Mém.* de Joly; *Mém.* du cardinal de Retz.
[2] *Ibid.*

défendait, sous peine de mort, aux étrangers de s'immiscer dans les affaires de l'État. Malgré un arrêt du conseil, donné en cassation du sien, il persista dans ses dispositions. En même temps une députation fut envoyée à Ruel, où se trouvait la régente, pour demander la liberté de Châteauneuf et de Chavigny. La reine se sentait forte de l'appui de Condé qui était venu la rejoindre : elle renvoya les députés avec de grandes menaces. Leur retour et la nouvelle de l'approche de quatre mille hommes, détachés de l'armée d'Allemagne, déterminèrent le parlement à mettre Paris en état de défense. Gondi eût désiré plus de modération, afin de pouvoir dresser sans obstacle toutes ses batteries avant d'éclater. Beaucoup moins effrayé que les magistrats de la présence de Condé à la cour, il conçut le projet de gagner le prince lui-même à son parti. Il le vit en secret, découvrit son antipathie contre Mazarin, et sut lui persuader que tout le mal découlait de la présence du cardinal au ministère. Condé ambitionnait la place éminente du favori; mais les entreprises et les prétentions audacieuses de la magistrature l'épouvantaient : un instinct secret lui disait qu'il n'y avait plus rien désormais entre le roi et le parlement [1]. Il fallait que l'un ou l'autre pouvoir s'effacât.

Le prince de Condé et le duc d'Orléans se présentèrent tous deux comme intermédiaires. Les articles de la Chambre de Saint-Louis formèrent la base de la discussion; et, après de vifs débats, ces articles furent adoptés.

On pourvut ensuite aux besoins du trésor, et le 24 octobre 1648, les articles convenus furent promulgués sous forme de Déclaration royale, laquelle serait désormais la règle immuable du gouvernement. La cour rentra à Paris le 31 octobre. La victoire du parlement était complète, et la nouvelle du traité de Munster vint encore augmenter la joie publique. La paix semblait rendue à l'État.

Le caractère de cette paix présageait son peu de durée. La reine la trouvait désavantageuse à la royauté; les chefs de la Fronde étaient effrayés du succès même de leur résistance ; Gondi, qui avait beaucoup espéré, n'avait rien gagné; enfin Condé ne tarda pas à se repentir d'avoir souffert que la puissance des magistrats s'élevât au-dessus de l'autorité royale. Mazarin profita des heureuses dispositions de ce prince pour s'assurer son appui. D'un autre côté, le duc d'Orléans se rapprochait des Frondeurs.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 158.

Mazarin, afin de le gagner, avait promis de faire donner le chapeau de cardinal à l'abbé de La Rivière son favori, homme de mœurs décriées, mais tout-puissant sur l'esprit de Gaston. Condé demanda cette faveur pour son frère, le prince de Conti, à qui une santé faible et débile ne permettait pas une vie active, et qu'il eût fait entrer dans l'Église. Mazarin fut charmé de trouver ce prétexte pour retirer sa parole à La Rivière qui en garda une vive rancune.

Telle était la situation des esprits, lorsque Mazarin commit l'imprudence de porter une première atteinte, suivie d'autres plus graves, à la nouvelle constitution. Le feu, mal éteint, se ralluma aussitôt. Les esprits les plus turbulents du parlement contraignirent le premier président de réunir les chambres. La reine crut modérer la discussion en envoyant les princes y prendre part : Gaston ne parla que d'une manière faible et vague; Condé, emporté et violent, s'échauffa jusqu'à menacer un conseiller et souleva contre lui l'assemblée entière. Il en sortit plus furieux et plus attaché que jamais au parti de la reine. Ainsi la royauté se perdait elle-même, et ceux qui, comme Matthieu Molé et Omer Talon, professaient pour elle le plus profond respect contribuaient à lui enlever son autorité. Préoccupés des prérogatives exagérées de leur corps, ils voulaient l'observation la plus scrupuleuse des ordonnances et l'attachement le plus exact aux formes légales. Ils reconnaissaient que l'autorité du roi pouvait tout changer, et ne se permettaient de lui opposer que de *très-humbles remontrances* pour l'éclairer, non pour le contredire. Mais, tandis que les remontrances étaient discutées, tandis qu'ils tenaient ainsi la volonté royale comme en suspens, ils se croyaient autorisés à sévir par des sentences et des supplices contre ceux qui, d'après l'ordre même du roi, tentaient d'exécuter ses ordonnances avant le temps[1].

Cependant les troupes venues de Flandre s'étaient approchées de Paris, non sans y jeter quelque inquiétude. La reine, impatiente d'échapper aux outrages dont on l'abreuvait chaque jour, résolut de quitter une ville où sans cesse retentissaient à son oreille des vaudevilles insolents et grossiers sur *dame Anne*, où sa vertu même n'était pas épargnée[2]. C'était Gondi qui faisait ainsi commencer l'attaque contre Mazarin, sûr qu'il était de l'appui du prince de Conti jaloux de son frère, du duc de Longueville, du jeune Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, auteur fameux des

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 24, p. 234.
[2] *Mém.* de La Rochefoucauld.

Maximes, et de la duchesse de Longueville, dont Condé s'était attiré l'inimitié. Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1649, la reine sortit secrètement de Paris avec les ministres, les princes et les courtisans, pour se retirer à Saint-Germain. Dès le lendemain, le prévôt des marchands et les échevins de Paris reçurent l'ordre de veiller à la tranquillité de la ville, et le parlement, celui de se réunir à Montargis [1].

Le premier sentiment du peuple et du parlement à cette nouvelle inattendue fut la consternation; mais Gondi changea bientôt cette disposition des esprits. Au lieu de penser à se soumettre, on fit des préparatifs pour se défendre. Toutefois le coadjuteur n'était pas sans inquiétude : le duc de Bouillon et le maréchal de La Mothe étaient restés à Paris; mais le duc de Longueville était en Normandie, Conti à la cour, et Marsillac auprès de lui pour fixer ses irrésolutions. Le parlement, incertain s'il devait ou non obéir, s'était décidé à envoyer des députés à Saint-Germain. La rigueur impolitique avec laquelle on les accueillit produisit le plus fâcheux effet. Au retour des députés, le parlement s'assembla et prononça un arrêt par lequel Mazarin était déclaré ennemi du roi et de l'État, et il fut permis à tous de lui courir sus (8 janvier). Plusieurs régiments et douze mille hommes de la garde bourgeoise sont mis sur pied. Le duc d'Elbeuf, prince de la maison de Lorraine, le prince de Conti enfin, et Marsillac, les ducs de Beaufort, de Bouillon, de Chevreuse, chefs des *Importants*, se présentent avec l'écharpe bleue de la Fronde. Conti est nommé généralissime sous les ordres du parlement. Les duchesses de Longueville et de Bouillon se rendent à l'Hôtel-de-Ville comme otages de la fidélité de leurs maris. Alors l'enthousiasme est au comble. La Bastille, sans défense, capitule à la première sommation, et la guerre civile est organisée au gré du coadjuteur.

La régente et son ministre n'étaient pas non plus restés inactifs : le parlement fut déclaré criminel de lèse-majesté, et Condé mis à la tête de l'armée royale qui ne comptait guère plus de douze mille hommes. Cependant il s'empara de quelques petites places autour de Paris, établit trois postes principaux, à Saint-Denis, Sèvres et Saint-Cloud, et, à la tête d'un petit corps de troupes, battit la campagne autour de la capitale. Le siége de Paris, comme on l'appela, dura du 9 janvier au 1er avril. Les généraux qui commandaient dans la ville connaissaient trop bien la valeur réelle de leurs troupes pour

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*

les hasarder contre les soldats aguerris de Condé. On signalait comme une bataille la moindre escarmouche, et comme une victoire l'entrée de quelque convoi qui avait échappé à la vigilance de l'ennemi. Il n'y eut qu'une affaire assez sérieuse, celle de la prise de Charenton, où les soldats de Condé furent obligés de déployer leur valeur [1]. Du reste, ce siége n'eut rien que de burlesque dans son ensemble, du côté de la Fronde. Les Parisiens chansonnaient leurs propres troupes, qu'ils voyaient partir avec jactance, agitant leurs plumets et leurs écharpes, puis revenant sans armes, et fuyant à toutes jambes dès qu'apparaissait le moindre escadron de cavalerie royaliste. Une gaieté folle animait les deux partis : Marigni, Gui Patin, Scarron, Mezerai, jeune encore, inondaient Paris de ballades, de triolets, de pamphlets où ils déchiraient royalistes et parlementaires. Le régiment de Corinthe, levé par le coadjuteur, archevêque *in partibus* de Corinthe, ayant été battu dans une rencontre, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*. C'est là ce qui a rendu la Fronde plaisante et même ridicule, quoique le fond de cette rébellion ait été sérieux.

Condé commandait en maître autour de Paris, mais Paris ne se soumettait pas; et, dans la situation des choses, ce n'était point aux assiégés, mais aux assiégeants que ces délais portaient préjudice. Le mécontentement avait gagné toutes les provinces : partout les parlements adhéraient aux mesures prises par celui de Paris et répétaient l'acte de proscription contre Mazarin. La cour ne désespérait point de profiter des dispositions pacifiques que manifestait une partie de la bourgeoisie et du parlement. Mais Gondi, admis à siéger dans cette compagnie, à la place de son oncle, s'était rendu maître des délibérations. Si quelques chefs militaires abandonnaient la Fronde pour faire leur paix particulière (car ceux-ci ne voyaient dans les troubles que leur intérêt personnel), le coadjuteur tenait en réserve, pour le montrer au peuple, un chef important qu'il maniait à son gré : c'était un petit-fils de Henri-le-Grand, le duc de Beaufort, prince dont l'extérieur était avantageux, mais qui parlait, dit le cardinal de Retz, comme on parle aux halles. Ses manières populaires l'avaient rendu cher à la multitude, et on lui avait donné le nom de *Roi-des-Halles*.

La cour, fatiguée d'une guerre plus difficile à terminer qu'elle ne l'avait cru d'abord, envoya, le 12 février, un héraut d'armes revêtu de la livrée royale, avec des lettres pour le parlement, le

[1] *Mém.* de Bussi; *Mém.* de La Rochefoucauld.

prince de Conti et le prévôt de marchands. Gondi, que cette démarche inquiétait, fit dire par Broussel que, les hérauts d'armes n'étant envoyés par les souverains qu'à des souverains leurs ennemis, et non à des sujets fidèles, il ne convenait pas de le recevoir. Ce raisonnement parut sans réplique : on renvoya le héraut. Cependant deux avocats généraux, Talon et Bignon, se rendirent auprès de la reine, pour lui expliquer le motif du refus de la compagnie. L'accueil bienveillant qu'ils reçurent et auquel ils ne s'attendaient pas fit une impression favorable sur le parlement. Comme une réconciliation de cette compagnie eût été funeste aux chefs de la Fronde, Gondi chercha à la compromettre de plus en plus.

Depuis quelque temps le duc de Bouillon entretenait des intelligences avec le gouverneur espagnol des Pays-Bas. Sur quelques ouvertures que fit, à son tour, le coadjuteur, l'Espagnol envoya à à Paris un religieux Bernardin nommé Arnolfini, muni d'un blanc-seing que les chefs de la Fronde pouvaient remplir à volonté. Le duc de Bouillon voulait déterminer Gondi à le remplir lui-même; mais celui-ci était trop habile pour s'isoler ainsi de sa cabale, et il se fiait peu au duc qui n'avait d'autre intérêt que de rentrer dans sa principauté de Sedan. Il fut convenu entre eux qu'on présenterait l'envoyé au parlement sous un habit de cavalier et sous le nom imposant de don Joseph d'Illescas. Conti, trompé tout le premier, reçut avec confiance cet envoyé et le présenta lui-même au parlement. Don Illescas y déclara « que Mazarin avait offert à » l'Espagne une paix avantageuse; mais que son maître, sachant » combien ce ministre était odieux à la nation, avait jugé plus con- » venable à sa dignité de s'adresser au parlement; et que telle était » sa confiance dans la sagesse de cette compagnie qu'il la laissait » maîtresse des conditions. » Des yeux moins prévenus eussent découvert le faux de ce discours, dont on décida qu'il serait fait registre pour en référer à la régente. Cette audience mit à l'aise le coadjuteur; il n'eut plus à appréhender qu'on lui fît un crime des démarches qu'il pourrait tenter auprès de l'Espagne.

La négociation des frondeurs avec les Espagnols, toute fâcheuse qu'elle était, inquiétait moins la reine et Mazarin que les efforts tentés par Gondi, Bouillon, Conti, la duchesse de Longueville, pour entraîner de leur côté le duc d'Orléans : aussi reçut-on, le 26 février, à Saint-Germain, avec une secrète joie, une députation du parlement à la tête de laquelle était Matthieu Molé. Quoique

les paroles de la reine eussent été mêlées de beaucoup d'aigreur, cette démarche détermina l'ouverture de conférences qui commencèrent à Rueil le 4 mars.

Les prétentions de la reine furent d'abord élevées : puis, apprenant que les provinces venaient au secours de Paris, elle se montra moins exigeante. Turenne, sommé d'amener à la régente l'armée d'Allemagne, inactive depuis la paix de Munster, Turenne lui-même s'était tourné du côté des frondeurs. La reine et Mazarin furent sauvés par ce qui semblait devoir les perdre. On a vu que le parlement avait refusé de traiter directement avec l'Espagne; les généraux frondeurs, ou gagnés par l'argent des Espagnols, ou dirigés par l'état plus ou moins favorable de leurs rapports avec la cour, avaient, au contraire, signé avec l'archiduc un traité secret et partiel qui transpirait déja dans le public. Le pacte des généraux avec l'ennemi causa aux députés de Rueil une indignation et des alarmes qui eurent le plus grave résultat. Les parlementaires entendaient autrement que les seigneurs les devoirs du citoyen, et ne se jouaient pas, comme eux, du crime de haute trahison. Le président de la députation, Matthieu Molé, et ses collègues se hâtèrent de conclure, dès le 11 mars, avec d'Orléans, Condé et Mazarin, une paix dont ils n'eussent pas accepté les conditions dans toute autre circonstance. Prorogation des chambres jusqu'à la fin de l'année, annulation de l'arrêt porté contre Mazarin, autorisation d'emprunter au *denier douze*, tels furent les articles qui soulevèrent les plus grands orages dans Paris, au retour de ces députés.

Les généraux de la Fronde, voyant que le parlement négligeait les intérêts personnels qui leur avaient mis les armes à la main, voulurent, malgré Gondi, employer l'influence du peuple pour amener la rupture du traité conclu avec la cour. Gondi conseillait, au contraire, de forcer le parlement à entrer sur-le-champ dans l'alliance avec l'Espagne, en lui faisant désavouer ses députés. La séance où Molé mit en délibération le traité de Rueil est une des plus glorieuses de la vie de ce grand magistrat. En butte aux assauts violents que les factieux lui livraient dans l'intérieur du parlement, tandis qu'une populace en fureur rugissait au dehors, Molé dirigea la délibération avec un calme majestueux. Il sortit ensuite d'un pas assuré au milieu de cette populace sans frein. Un furieux lui ayant appuyé le pistolet sur le visage : « Quand vous m'aurez « tué, dit-il sans s'émouvoir, il ne me faudra que six pieds de terre. » Le coadjuteur ne vit d'autre moyen de le sauver que de le tenir

embrassé et de traverser ainsi avec lui les flots du peuple, qu'étonna ce sublime courage.

Toutefois les députés furent renvoyés à Rueil, et le prudent Mazarin, quoique mécontent de la modification du traité, l'accepta tel que le parlement l'avait refait [1]. Il était temps : l'archiduc avait déjà tenté une irruption en Champagne [2] ; mais, à la nouvelle de la paix conclue, il se retira. Cette retraite des Espagnols et la défection de l'armée de Turenne qui avait refusé de suivre son chef, laissaient la régente maîtresse de remplir ses promesses. Aussi le coadjuteur qui n'avait rien demandé fut-il le seul qui gagna quelque chose : il conserva la faveur populaire, et la ménagea pour des temps plus favorables à son ambition.

La cour n'était pas rentrée à Paris, Mazarin craignant de s'y trouver au pouvoir des deux chefs du peuple, Beaufort et Gondi, qui gardaient une attitude, sinon hostile, du moins très réservée. Il conduisit le roi et la reine-mère à Amiens, sous prétexte de surveiller de là les opérations de la campagne de Flandre [3]. Les Espagnols avaient profité des troubles intérieurs de la France pour recouvrer Ypres, la plus belle conquête de la campagne précédente. Le comte d'Harcourt fut chargé du commandement de l'armée, sur le refus de Condé, qui, réconcilié avec les seigneurs de la Fronde, n'avait pas tardé à exprimer son regret d'avoir soutenu *le Mazarin* dans les troubles de Paris. D'Harcourt repoussa l'archiduc, mais il échoua devant Cambrai qu'il assiégeait [4]. La prise de Saint-Amand, Condé, Maubeuge, ne compensa pas cet échec [5].

En Italie, c'était moins contre la France que contre ses alliés que combattaient les Espagnols. En Catalogne, les deux peuples se trouvaient de plus près en face l'un de l'autre. Mais la cour d'Espagne s'occupait cette année de fêtes beaucoup plus que de politique : Philippe IV se remariait, et épousait une fille de l'empereur d'Autriche. Le passage de cette princesse à travers la Lombardie avait distrait le gouverneur espagnol des soins de la guerre ; son arrivée à Valence arrêta don Juan de Garai qui avait ordre d'attaquer de ce côté la Catalogne. Le comte de Marcin, lieute-

[1] *Mém.* de La Rochefoucauld.
[2] *Mém. de la minorité.*
[3] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*
[4] *Lettres de Wicquefort.*
[5] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

nant-général de l'armée française, ayant eu l'art de se faire aimer des habitants de Barcelonne, l'attachement qu'ils lui portaient suppléa à l'insuffisance des ressources que la France mettait à sa disposition[1]. L'armée espagnole retourna prendre ses quartiers d'hiver à Lérida, après s'être cependant avancée assez près de Barcelonne.

La cour, revenue à Paris[2], était occupée d'intrigues. Mazarin supportait avec impatience les obligations qu'il avait au prince de Condé et la hauteur avec laquelle ce prince exigeait le prix de ses services[3]. Le cardinal eût voulu se former un parti dans la noblesse, en s'attachant quelques grands par des liens de parenté, et il venait de faire venir, dans ce but, sept nièces qu'il avait à Rome. Déjà le duc de Mercœur, fils du duc de Vendôme, et le duc de Candale, fils du duc d'Epernon, se mettaient sur les rangs, lorsque Condé s'opposa à ces alliances avec une hauteur et des paroles outrageantes qui ne lui permettaient plus de vivre en paix avec le cardinal. Des troubles, que l'orgueil et la tyrannie des gouverneurs de la Guyenne et de la Provence provoquèrent dans ces deux contrées[4], ajoutèrent à la mésintelligence de Condé et de Mazarin, à cause de l'opposition de vues et d'intérêts que les deux rivaux manifestèrent en cette occasion, chacun d'eux couvrant l'un des gouverneurs coupables de sa faveur.

Pendant qu'à la cour ces intrigues méprisables occupaient le ministre, plusieurs chefs de la noblesse, et les esprits ardents du Tiers-État, commençaient à porter leurs vues au delà du gouvernement parlementaire. Des idées de démocratie pure circulaient dans les grandes villes. On ne parlait que de république et de liberté. On alléguait l'exemple de l'Angleterre, qui venait d'abolir la royauté, la chambre des lords et l'épiscopat monarchique. On disait que la monarchie était trop vieille, qu'il était temps qu'elle finît[5]. Ainsi grossissaient peu à peu les tempêtes qui devaient éclater dans l'avenir.

Condé croyait avoir seul le droit de gouverner l'État, mais avant lui se trouvait le duc d'Orléans. Il chercha à le gagner par son favori La Rivière, auquel il promit le chapeau de cardinal; puis, comme il n'avait plus rien à ménager avec Mazarin, il se jeta ou-

[1] Nani, *Ist. veneta.*
[2] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld; *Mém.* du cardinal de Retz.
[3] *Mém. de la minorité; Lettres de Wicquefort.*
[4] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[5] *Hist. de France*, t. 14, p. 91.

vertement du côté de la Fronde. Il protégea et défendit à la cour les prétentions de ses principaux chefs; les mortifications dont il se plaisait à abreuver le cardinal lui concilièrent la multitude; naguère odieux aux Parisiens, il obtint presque la faveur populaire. Mazarin semblait perdu; Gaston, Condé, toute la Fronde étaient coalisés contre lui; il n'avait pour lui que la reine. L'adroit ministre trompa, cette fois encore, l'attente de ses ennemis. A son tour il gagna La Rivière, et par lui le duc d'Orléans. Alors Gaston s'offrit comme intermédiaire. Par sa médiation, Mazarin céda aux amis de Condé tous les avantages qu'il réclamait pour eux, et rompit les négociations du mariage de ses deux nièces. Condé, satisfait d'avoir humilié son rival, et ne croyant plus avoir besoin des Frondeurs, les abandonna brusquement. Il avait obtenu de magnifiques promesses; mais quelle en était la garantie? Le seul résultat de ces intrigues, c'est que les Frondeurs étaient devenus ses ennemis mortels; le rapprochement de Condé et de Mazarin avait refroidi et mécontenté la noblesse; la hauteur et les inégalités de *M. le Prince* lui avaient fait un monde d'adversaires, et la cour était disposée à profiter de toutes les circonstances pour détourner sur lui la haine publique dont Mazarin était chargé [1].

Gondi cherchait à relever la Fronde du coup que le mépris du prince lui avait porté; mais il ne voulait pas jouer le rôle d'un vil séditieux au milieu d'une populace révoltée : il lui fallait trouver le moyen, comme il le dit lui-même, *de se reprendre et de se recoudre pour ainsi dire avec le parlement*. Le malheur des temps ne tarda pas à lui fournir l'occasion la plus favorable qu'il pût demander.

Le contrôleur général Emery, afin d'adoucir la haine populaire, avait cru devoir rétablir le paiement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, interrompu par les troubles civils. Les adjudicataires de ce paiement, qui devaient fournir chaque semaine une certaine somme, prouvèrent qu'ils ne le pouvaient faire, puisque les impôts ne leur étaient pas payés. Les rentiers se réunirent au nombre de deux ou trois mille et nommèrent des syndics pour veiller à leurs intérêts. Matthieu Molé, espérant ramener les esprits par son autorité et celle de la grand' chambre, convoqua chez lui les syndics, le 4 décembre, afin d'arranger cette affaire sans qu'il fût besoin d'en référer aux chambres assemblées; ce qu'il avait promis d'éviter. Gondi, au contraire, voulait cette assemblée des chambres pour

[1] *Hist. de France*, t. 14, p. 94.

rendre de la vie au parlement et à la Fronde. Molé, pénétrant ces intrigues, tenta de faire casser le syndicat; mais les agitateurs, à qui tout moyen était bon, simulèrent une tentative d'assassinat de la part du cardinal sur l'un des syndics, nommé Gui Joly, qui se prêta à cette comédie. L'alarme fut grande parmi les rentiers. Mazarin, qui avait deviné la ruse, opéra une diversion, en frappant un coup semblable : il fit tirer sur la voiture de Condé où se trouvait alors un seul domestique, et persuada au prince que les Frondeurs, dont il était haï, avaient voulu l'assassiner. Beaufort et Gondi, signalés comme les auteurs de cette odieuse tentative, répondirent à l'accusation en affectant le plus grand calme. Tous les indices déposaient, en effet, en faveur de leur innocence. Mais Condé, que la colère aveuglait, déclara qu'il les poursuivrait jusqu'à ce qu'ils fussent exilés de la capitale. Ces deux chefs, furieux d'une prétention que rien ne justifiait, étaient prêts à tout pour se défendre et se venger. Dès lors Condé et Gondi ne marchèrent plus dans Paris qu'environnés chacun d'une escorte nombreuse d'hommes armés. Mazarin, en butte à deux ennemis qu'il voyait en si complète hostilité, résolut d'abattre l'un au moyen de l'autre. Le plus dangereux était Condé : il résolut de le faire arrêter [1].

Telle est la puissance d'une passion, d'un intérêt dominant, que la reine, qui avait des ressentiments personnels à venger, ne craignit pas de demander l'appui de Gondi, pour faire tomber Condé en son pouvoir [2]. Gondi se rendit aux entrevues secrètes de la reine et de Mazarin; régla les conditions auxquelles il permettait l'exécution du coup d'État; stipula pour les chefs de son parti des récompenses qu'il refusa pour lui-même, afin de conserver toujours son influence sur la multitude; se concerta avec le ministre pour tromper Condé et l'attirer dans le piége; abandonna enfin sans scrupule le duc de Longueville et le prince de Conti, désormais inutiles à la Fronde, et qu'il était prudent d'envelopper dans la disgrâce du chef de leur maison [3]. Le 18 janvier 1650, les trois princes furent arrêtés au Palais-Royal, comme ils se rendaient au conseil, et conduits à Vincennes en voiture. Mazarin avait eu l'adresse de tirer de Condé même un ordre pour que les gendarmes et les chevau-légers du roi protégeassent le carrosse du prisonnier qu'on remettrait entre leurs mains.

[1] *Lettres de Wicquefort.*
[2] *Mém. de la minorité.*
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 212.

La nouvelle de l'arrestation de Condé répandit une joie universelle dans Paris. Les grands, se croyant tous menacés, se retirèrent dans leurs places fortes et leurs gouvernements. La duchesse de Longueville essaya de soulever la Normandie, gouvernement de son mari; mais, repoussée de Dieppe, elle alla chercher un refuge en Hollande. Les partisans de Condé, les *Petits-maîtres*, renforcés par Bouillon, Turenne, Marsillac, prirent les armes; on appela ce parti la *Nouvelle Fronde*. Le peu de succès de leurs efforts ne fit qu'attester d'une manière éclatante à quel état de faiblesse Richelieu avait réduit l'aristocratie féodale. La bourgeoisie avait remué la France entière, à propos de l'arrestation de deux obscurs magistrats; les grands ne soulevèrent pas une seule province, à l'occasion de la captivité d'un prince du sang plus illustre encore par sa gloire personnelle que par sa naissance [1]. Les dépouilles de la maison de Condé furent partagées entre les créatures du ministre, et la reine combla de faveurs les chefs de l'ancienne Fronde [2].

Il n'y avait pas vingt-quatre heures que Condé était arrêté, et déjà Mazarin s'occupait à ruiner les Frondeurs, ses alliés. Ceux-ci, trop clairvoyants pour ne pas le deviner, songeaient, de leur côté, à le renverser. Gondi chercha à gagner la confiance de Gaston; Mazarin se servit du raccommodement même de Gondi avec la cour, pour le perdre dans l'esprit de ses adhérents. Se craignant tous deux mutuellement, ils conclurent une sorte de paix factice et provisoire, pour ne pas donner aux partisans de Condé, qui recommençaient à remuer, l'occasion d'accroître leurs forces. C'était une femme qui relevait ce parti que tout abandonnait, et jamais peut-être, à aucune époque de notre histoire, les femmes n'ont joué un rôle plus brillant ni plus original que dans la Fronde. Les vies de la plupart des grandes dames de ce temps sont de véritables romans héroïques, pleins d'expéditions aventureuses, de voyages, de périls, de déguisements, de grandes intrigues [3]. Aucun autre pouvoir que celui des femmes n'aurait rattaché la noblesse française au parti de Condé; mais elles avaient été séduites par l'éclat de ses quatre victoires, elles le nommaient le héros de la France, et il leur semblait participer à son héroïsme en se dévouant pour lui [4].

Claire-Clémence de Maillé, nièce de Richelieu, princesse de

[1] *Hist. de France*, t. 14, p. 98, 99.
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche; Mém. de la minorité.*
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 100.
[4] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 24, p. 313.

Condé, était surveillée à Chantilli où elle s'était retirée avec le duc d'Enghien, son jeune fils. Un serviteur dévoué du prince, nommé Lenet, homme plein d'audace et de ressources, favorisa leur évasion. Le seul moyen qu'eût Lenet d'encourager le parti de Condé, c'était de lui offrir le duc d'Enghien, dont la qualité de prince du sang empêcherait qu'on ne regardât ses adhérents comme des rebelles.

Pendant ce temps, la mère du vainqueur de Rocroi accourait à Paris présenter au parlement une requête pour la délivrance de son fils. Elle n'obtint rien, malgré l'assistance de Molé, qui eût voulu l'union sincère de toute la famille royale, et se retira au lieu de son exil, où elle mourut le 2 décembre 1650 sans avoir pu voir son fils une dernière fois. Alors la jeune princesse de Condé lève l'étendard de la révolte. Après s'être concertée avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, elle vole en Guyenne, ancien gouvernement de son mari, où la tyrannie du duc d'Épernon, fils du favori de Henri III, avait excité de nombreux mécontentements. Elle paraît seule aux portes de Bordeaux, y est reçue par le peuple et la bourgeoisie que les menées de Lenet ont mis dans ses intérêts, et le parlement de cette ville consacre tout ce qu'elle pourra entreprendre, de concert avec les ducs, pour la délivrance de son mari [1]. Ainsi les adroites manœuvres de Lenet aboutissent à donner une apparence de légalité à cette rébellion contre l'autorité du roi. On rassemble des troupes, et on conclut un traité avec les Espagnols, qui ne demandent qu'à profiter des nouveaux troubles. La duchesse de Longueville et Turenne, réfugiés à Stenay, sur les frontières du Luxembourg, traitent de leur côté avec l'Espagne, et forment une armée dont ce grand capitaine prend le commandement. Mazarin se trouve donc placé entre les Frondeurs qui commencent à l'insulter dans Paris, et des partis armés qui le menacent aux deux extrémités du royaume. Cependant le parlement de Paris avait consenti à enregistrer des lettres-patentes dans lesquelles on déclarait rebelles et coupables de lèse-majesté la duchesse de Longueville, Bouillon, Turenne et leurs adhérents.

Turenne s'était déjà mis en mouvement. Il avait pris le Catelet [2], et assiégeait Guise [3]; mais le maréchal Du Plessis-Praslin, qui s'avançait derrière lui par Landrecies et le Quesnoy, arrêtant les

[1] *Mém. de la minorité; Lettres de Wicquefort;* Nani, *Ist. veneta; Fastes de Louis-le-Grand.*

[2] *Lettres de Wicquefort;* Nani, *Ist. veneta; Mém. de la minorité.*

[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

convois qui lui étaient adressés de la Flandre, le mit dans un tel embarras qu'il fut obligé de lever le siége de Guise et de retourner sur ses pas (1er juillet 1650). Le grand Turenne, dans sa révolte, semblait avoir perdu tout son génie : il était vaincu par un homme ordinaire[1].

Mazarin profita de ce succès pour tenter une démarche hardie, celle de conduire en Guyenne contre les révoltés la reine et le jeune roi à la tête de la meilleure partie de l'armée royale.

Il s'était assuré de Paris, au moyen du parlement. Dans cette assemblée, composée de deux cents membres, on comptait environ soixante-dix anciens Frondeurs, sur lesquels le coadjuteur conservait son influence, mais qui perdaient la leur sur le public, par leur union actuelle avec Mazarin; soixante environ appartenaient à la nouvelle Fronde; soixante modérés votaient toujours avec le gouvernement : on les appelait les *Mazarins*. Le ministre s'efforça de persuader à la nouvelle Fronde que le duc d'Orléans et les vieux Frondeurs s'opposaient seuls à ce qu'il mît en liberté le prince de Condé. Aux anciens Frondeurs il venait de sacrifier le chancelier Séguier, qui leur était odieux, et plusieurs d'entre eux étaient contents des grâces qu'ils avaient reçues. Il pouvait donc compter sur une assez grande majorité dans le parlement ainsi divisé.

Les compagnies souveraines furent convoquées au Palais-Royal, et Mazarin leur annonça que le roi leur confiait toute son autorité sur les provinces au nord de la Loire, tandis que lui-même se rendrait dans les provinces du midi. Le départ du roi eut lieu le 4 juillet.

Le cardinal avait compté à tort que la présence du roi ferait quelque impression sur les Bordelais. Il fallut mettre le siége devant Bordeaux; car, tous les membres du parlement et de la bourgeoisie qui secondaient le parti du roi ayant été chassés de la ville, il n'y restait plus que les nouveaux Frondeurs, décidés à soutenir la cause de la princesse de Condé, et à repousser les Mazarins. Le siége fut long et meurtrier, les Bordelais déployant un courage que les Parisiens n'avaient pas montré l'année précédente[2]. Le parti de Condé grossissait : le parlement de Bordeaux avait envoyé des députés à celui de Paris pour l'engager à se prononcer contre

[1] *Hist. du vicomte de Turenne.*

[2] *Mém.* du cardinal de Retz; *Mém.* de La Rochefoucauld; *Lettres de Wicquefort; Mém. de la minorité.*

la *détention arbitraire* des princes, qui violait la déclaration du 24 octobre sur la liberté individuelle. Les Mazarins et les vieux Frondeurs eurent peine à empêcher que la requête des députés bordelais fût admise en termes exprès; et la compagnie décida que la reine serait priée d'avoir égard aux plaintes du parlement de Bordeaux. Le duc d'Orléans, en annonçant qu'il s'entremettrait pour un accommodement, empêcha seul la majorité de se tourner du côté des nouveaux Frondeurs. D'autre part l'archiduc Léopold et Turenne menaçaient de marcher sur Paris, et avaient déjà pris plusieurs places. Une pointe hardie du maréchal sur Vincennes eût peut-être réussi et délivré les princes, si le secrétaire d'État, Le Tellier, ne les eût promptement transférés à Marcoussis, château-fort situé à six lieues, au sud de Paris.

Ces fâcheuses nouvelles, arrivant coup sur coup à la cour, déterminèrent Mazarin à accepter la médiation du duc d'Orléans et du parlement de Paris, tandis que les Bordelais, ruinés par la guerre, menacés de ne pouvoir recueillir cette année leur récolte de vins, et ne voyant arriver aucun des secours d'hommes et d'argent qu'on leur avait promis, ne demandaient pas mieux que de traiter. Mazarin accorda à la princesse de Condé de se retirer libre de la ville, et aux Bordelais d'être débarrassés du duc d'Épernon, leur gouverneur. Bouillon et La Rochefoucauld, qui avaient fait preuve d'un grand courage pendant le siége, ne gagnèrent autre chose que d'être nommés dans une amnistie générale. Quant à la liberté des princes, il n'en fut pas question. Le cardinal, au contraire, les envoya au Havre, dont il était sûr, afin de les tenir sans cesse sous sa main; puis il ramena le roi à Paris le 26 novembre.

Mazarin, comme Richelieu, mais avec moins de raison, avait l'ambition des succès militaires : il voulait consolider par là sa fortune. Il partit donc, peu après le retour du roi, pour l'armée de Champagne. L'archiduc, qui s'était arrêté sur l'Aisne, après avoir laissé Turenne s'engager plus avant pour aller délivrer les princes, venait de rentrer dans les Pays-Bas. Mais il avait pris Mouzon, ville assez importante entre Sedan et Stenay, et Turenne restait en arrière avec un petit corps de cinq à six mille chevaux et trois mille hommes de pied. Le maréchal du Plessis-Praslin, dont la petite armée s'était grossie par les renforts que Mazarin lui avait amenés, put prendre alors l'offensive et assiégea Rethel. Turenne accourut au secours de la place : celle-ci venait de se rendre. Trop inférieur en forces, il voulut alors opérer sa retraite; mais il fut si chaudement poursuivi qu'il ne put éviter la bataille. Malgré sa valeur,

par laquelle il cherchait du moins à suppléer au nombre de ses troupes, il vit sa petite armée prendre la fuite, et lui-même se sauva à Montmédy (19 décembre), avec quelques centaines de cavaliers.

Cette victoire, dont Mazarin se fit attribuer tout l'honneur[1], enfla le courage de ses amis, mais elle hâta la coalition des vieux et des nouveaux Frondeurs. L'ambition du coadjuteur était d'obtenir le chapeau de cardinal, qui devait, en lui donnant un nouveau relief, le mettre sur un pied d'égalité avec Mazarin. La reine et le ministre lui avaient promis la pourpre : mais les démarches de Mazarin pour paralyser l'influence de Gondi dans sa faction l'éclairèrent sur la sincérité de leur promesse. Il se rapprocha donc des princes et concerta avec leurs amis toutes les mesures à prendre pour leur délivrance. Le 2 décembre une requête fut présentée par la princesse de Condé en faveur de son mari; peu après, une lettre des princes mêmes fut apportée au parlement; enfin, le jour où la nouvelle de la victoire de Rethel parvint à Paris[2], Gondi, tout en témoignant sa joie du succès des armes du roi, demanda que les princes, au lieu d'être retenus au Havre, fussent ramenés à la Bastille, pour qu'on procédât contre eux selon la déclaration[3]. Sur ces entrefaites, le ministre revint à Paris.

Le 23 janvier 1651, le premier président porta au Palais-Royal les remontrances de la compagnie. La reine promit la délivrance des princes; mais, le cardinal ayant, dans des entretiens privés, parlé d'une manière fort vive du coadjuteur et du parlement, la compagnie, irritée, rendit le 9 février un nouvel arrêt enjoignant à Mazarin de quitter le royaume sous quinze jours[4]. Celui-ci n'avait pas attendu que l'orage éclatât : il s'était éloigné secrètement de Paris, la veille au soir, et la reine avait promis de le rejoindre avec le roi, dans quelques jours. Mais le secret fut découvert, et en peu d'instants la régente se vit cernée dans le Palais-Royal par les bourgeois en armes. Gaston, par sa position élevée et respectée dans le royaume, aurait pu prévenir ces attentats, en déployant une fermeté qui eût garanti l'indépendance de la royauté : mais il n'était qu'un instrument entre les mains des factions qui se l'arrachaient tour à tour. Gondi, alors maître de lui, lui fit approuver tout ce qui s'est passé; la reine fut forcée de

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*
[2] *Mém.* du cardinal de Retz; *Lettres de Wicquefort*; Nani.
[3] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.
[4] *Ibid.; Lettres de Wicquefort.*

désavouer le projet de sa fuite, et des députés reçurent l'ordre de partir pour le Havre et d'y lever l'écrou des princes[1]. Mais déjà ils devaient leur liberté à Mazarin.

Informé de ce qui se passait dans Paris, le cardinal avait voulu se donner aux yeux des princes le mérite de les avoir délivrés[2]. Le malheureux ministre portait avec lui-même la nouvelle de sa disgrâce. Il ne put pénétrer au Havre que seul et sans escorte; les autres villes où il se présenta lui fermèrent leurs portes; il ne trouva de refuge qu'à Sedan, où Fabert, qu'il y avait placé comme commandant, l'assura de son dévouement: de là il se rendit à Brühl, dans l'électorat de Cologne, où il resta comme en observation, et d'où il dirigea la conduite d'Anne d'Autriche, qui ne cessa point de correspondre avec lui.

Les espérances de Mazarin n'avaient rien de chimérique : la discorde devait bientôt éclater parmi ceux qui l'avaient renversé. Les princes arrivèrent à Paris le 14 février : le duc d'Orléans alla au devant d'eux avec Beaufort et Gondi. La maison de Condé semblait être parvenue au faîte de la puissance; mais cet accord de la vieille et de la nouvelle Fronde ne dura guère. Condé ne voulait point d'égal; les vieux Frondeurs ne voulaient pas de maître; la noblesse qui s'était attachée au héros de Rocroi haïssait autant le gouvernement parlementaire que le pouvoir absolu de la couronne, et prétendait dominer comme aristocratie dans l'État. Des réunions de huit cents gentilshommes, princes, ducs, chefs des plus grandes maisons de France, avaient lieu à Paris pour délibérer sur ces projets de constitution. Le parlement déclara ces réunions illégales, et les doctrines qu'on y professait funestes et condamnables. Dès le 28 mars, le duc d'Orléans, lié avec le parlement, fit rompre ces assemblées, en menaçant d'employer la force. Condé, qui devait sa liberté au parlement et à la noblesse, ne savait pour qui se déclarer : il demeura neutre. Anne d'Autriche profita de cette disposition d'esprit du prince pour l'attirer à elle : elle lui accorda tout ce qu'il eût pu désirer, fit entrer ses amis au ministère, et le décida à se séparer entièrement d'avec les Frondeurs, en rompant les engagements dont sa délivrance avait été le prix[3]. Gondi se crut perdu. Il ne jouissait plus de son ancienne popularité, à

[1] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.

[2] *Mém. serv. à l'hist. du prince de Condé; Lettres de Wicquefort; Mém. de la minorité.*

[3] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche; Mém.* du cardinal de Retz; *Mém. de la minorité.*

cause de son alliance passagère avec la cour; il n'avait pour appui que le caractère faible et inconstant de Gaston. Il se retira donc tout d'un coup du monde et des affaires, pour se renfermer dans son archevêché et dans le cercle de ses devoirs épiscopaux. Ce n'était qu'une feinte : il ne laissa pas que d'agir, mais la nuit et en secret.

Anne d'Autriche n'attirait à elle le prince de Condé qu'afin de l'annuler. Une fois brouillé avec la Fronde, il devait être moins redoutable. Dès qu'elle l'en eut séparé, la reine ne pensa plus qu'à se débarrasser de ce protecteur exigeant et incommode [1]. Elle eut sur ce sujet plusieurs conférences nocturnes avec le coadjuteur, auquel elle promit le chapeau de cardinal et le ministère. Le ministère! Gondi savait qu'il serait trop chancelant pour lui; le chapeau! voilà tout ce qu'il réclama. Les projets les plus violents furent alors discutés dans le conseil intime de la reine; on songea même à faire arrêter le prince. Ces manœuvres, ces attaques incessantes dans le cabinet, dans des pamphlets, dans le parlement, tout cela irrita l'impétueux Condé : il renoua des liaisons avec l'Espagne. La reine alors se plaignit des intelligences criminelles de M. le Prince avec les ennemis de l'État [2]. Condé répondit en accusant le coadjuteur d'être l'auteur des calomnies dirigées depuis long-temps contre lui [3].

Le Palais était rempli de gentilshommes armés des deux partis. Condé, ne voulant pas l'effusion du sang, envoya La Rochefoucauld ordonner à ses adhérents de se retirer. Gondi sortait pour donner le même ordre aux siens, quand tout-à-coup il se trouva pris entre les deux battants d'une porte qui se refermait sur lui, et il entendit La Rochefoucauld commander qu'on le poignardât. Le coadjuteur ne fut sauvé que par le refus de celui auquel le duc s'adressait et par l'arrivée du fils du premier président qui le tira de cette position critique [4]. Ces luttes scandaleuses se renouvelaient presque tous les jours. Le départ du prince pour la Guyenne y mit fin. Condé avait résolu de recommencer la guerre civile [5].

Le lendemain de ce départ (8 septembre 1651), eut lieu la cérémonie dans laquelle la majorité du roi Louis XIV devait être déclarée. Condé avait craint qu'on ne profitât de l'impression que

[1] *Mém.* de La Rochefoucauld; *Lettres de Wicquefort.*
[2] *Mém. pour servir à l'hist. d'Anne d'Autriche.*
[3] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld; *Hist. du prince de Condé.*
[4] *Mém.* du cardinal de Retz; *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.
[5] *Mém. servant à l'hist. du prince de Condé.*

ce spectacle produirait sur le peuple, pour faire une tentative contre sa personne. Le premier acte que le roi fit enregistrer fut une déclaration contre Mazarin, une nouvelle défense à ce *méchant homme* de rentrer en France. Jamais acte ne fut plus mensonger, car Anne d'Autriche travaillait dans ce moment même à faire revenir son ministre favori.

Dans ce lit de justice, Louis XIV rendit deux édits, l'un contre les blasphèmes, l'autre contre les duels. Dès le 18 mai précédent, jour de la Pentecôte, un grand nombre de gentilshommes des plus distingués avaient prononcé hautement, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, une déclaration et protestation par laquelle ils s'obligeaient à ne donner ni accepter aucun cartel, et à ne pas servir de seconds dans les duels où d'autres se trouveraient engagés. A leur tête était le marquis de Fénelon, oncle de l'illustre archevêque de Cambrai. Le roi obligea les officiers de sa maison à adhérer à cette déclaration. Les maréchaux de France, qui formaient alors un tribunal chargé de décider sur le point d'honneur, l'approuvèrent le 1er juillet, statuèrent qu'elle était conforme aux lois de l'honneur, et exhortèrent tous les gentilshommes à l'observer. Un avis signé de cinquante-un docteurs et une délibération prise par vingt-trois évêques sanctionnèrent aussi ces résolutions chrétiennes, à la suite desquelles parut l'édit de Louis XIV. Enfin les États de Languedoc et de Bretagne arrêtèrent que ceux qui se battraient en duel seraient privés désormais du droit de séance dans leurs assemblées.

Anne d'Autriche avait promis à la noblesse la convocation des États-généraux: l'espèce de déclaration de guerre de Condé lui fournit l'occasion de ne pas les convoquer.

La reine et Condé hésitèrent un moment avant d'engager la lutte. Il y eut des propositions d'accommodement faites de part et d'autre: mais, soit qu'elles eussent échoué par la trahison, soit que Condé cédât aux passions de ceux de son parti, il tira enfin l'épée en jurant qu'il serait le dernier à la remettre dans le fourreau. Il avait dressé un plan de campagne redoutable: il comptait attaquer de tous côtés la capitale, avec les alliés de l'intérieur et de l'extérieur qui se joindraient à lui. La plupart firent défaut. Le duc de Bouillon et Turenne, son frère, offrirent leur médiation; puis, sur le refus du prince, ils se rallièrent à la cour [1]. Ainsi Condé se trouva arrêté dès les premiers pas.

[1] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.

Loin de pouvoir s'élancer des provinces d'outre-Loire sur Paris, il s'y vit lui-même attaqué par la reine et le jeune roi, qui marchaient à la tête de leurs troupes. Le comte d'Harcourt, chargé du commandement, prévint tous les soulèvements par son activité, et le prince fut contraint de reculer devant lui. De tous côtés, dans les provinces où des partisans s'étaient déclarés en sa faveur, les armes royales avaient le dessus; les parlements se déclaraient contre sa révolte, et dès le 8 octobre, on avait publié à Bourges[1], où Condé était naguère tout-puissant, des lettres-patentes, par lesquelles « les » princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, leur » sœur, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld étaient décla- » rés criminels de lèse-majesté. » La nouvelle Fronde ne pouvait pallier le crime des princes qui avaient reçu ouvertement des secours d'hommes et de vaisseaux de l'Espagne.

La vieille Fronde s'alarma bientôt de l'étrange nouvelle qui se répandit du retour de Mazarin [2]. Le cardinal, en effet, s'était assuré de l'appui de Bouillon et de Turenne; il avait marié ses deux nièces, l'une au duc de Mercœur, l'autre à l'héritier de Bouillon, et levé quelques milliers de soldats à ses frais dans les provinces rhénanes. A la tête de ces troupes, il rentra en France, sans être arrêté dans sa marche par les maréchaux d'Hocquincourt et de La Ferté, ni par les gouverneurs des places frontières, tous ses créatures [3]. Mazarin annonçait hautement l'intention de mener son armée *au secours de leurs majestés*. Le parlement répondit par une déclaration plus violente que toutes les autres contre le ministre, et en offrant 150,000 fr. à celui qui présenterait le cardinal mort ou vif [4]. Ne se laissant pas intimider par ces déclarations de la magistrature, qu'il savait moins puissante sur l'opinion publique, et certain du succès maintenant qu'il avait détaché, l'un après l'autre, par ses alliances, les grands seigneurs du parti de l'indépendance, Mazarin arriva le 30 janvier 1652, à Poitiers, où se trouvait la cour. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs.

Condé, en apprenant le retour du cardinal, crut qu'il lui serait facile de se réconcilier avec le parlement; mais tous les anciens conseillers protestèrent contre cette union avec un prince, allié des Espagnols. Le coadjuteur qui, pour ne s'être pas opposé à ce qu'Anne d'Autriche et le jeune roi quittassent Paris, venait enfin

[1] *Journ. du règne de Louis-le-Grand.*
[2] *Hist. du ministère du cardinal de Mazarin.*
[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[4] *Hist. de Louis XIV*, par Reboulet.

de recevoir le chapeau, et qui avait pris alors le titre de cardinal de Retz, pressa Gaston de se mettre à la tête d'un tiers-parti, contre Mazarin et contre Condé; mais ce prince était trop faible pour diriger un tel parti. La cour, prenant au contraire une marche nouvelle, parce que sa situation n'était plus la même, abandonna le parlement à lui-même, à ses excès, à son inconséquence, persuadée que l'anarchie deviendrait favorable au retour de l'autorité. Molé, alors chancelier, dont la fermeté ne pouvait plus lui être utile à Paris, fut rappelé auprès du roi, et il amena avec lui toute la chancellerie. De Retz se renferma une seconde fois dans l'archevêché, et laissa Gaston se déclarer ouvertement pour Condé qui l'avait séduit.

Turenne, Mazarin et les deux princes vont maintenant occuper le premier rang sur la scène.

L'intention de Condé était de renfermer la cour et l'armée royale entre deux corps, dont l'un était commandé par lui, et dont l'autre, qui venait de Flandre sous la conduite de Nemours, avait rejoint dans la Beauce le duc de Beaufort, auquel était confié le commandement des troupes de Gaston. La nouvelle de cette jonction, et celle de la révolte du duc de Rohan-Chabot, forcèrent la cour à diviser ses forces. Une partie resta sur la Charente, avec d'Harcourt, pour tenir tête à Condé; l'autre, conduite par Turenne et d'Hocquincourt [1], remonta vers la Loire, s'empara d'Angers, avant que Nemours et Beaufort eussent pu arriver au secours de la ville, et, suivant le cours du fleuve, se rendit maître de toutes les villes qui étaient sur ses bords.

L'armée royale approchait d'Orléans, apanage de Gaston. Celui-ci, embarrassé de savoir s'il devait en ouvrir ou en fermer les portes, s'avisa d'y envoyer sa fille, mademoiselle de Montpensier, dont la grande ambition était d'obtenir une couronne de reine, et qui aspira même à celle de France. Au moment où elle se présentait devant une des portes d'Orléans, Matthieu Molé se présentait, au nom de la cour, à une autre : les habitants ne voulurent ouvrir ni à la princesse ni au chancelier. Alors mademoiselle de Montpensier fait enfoncer une vieille porte depuis long-temps condamnée, et parvient à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple, charmé de sa hardiesse, la reçoit avec de grands applaudissements, mais sans vouloir que Nemours et Beaufort introduisent leurs troupes dans la place. La cour, désappointée, remonta jusqu'à Gien, où elle traversa la Loire. Turenne la sauva cette fois par son intrépidité du

[1] *Hist. du vicomte de Turenne.*

danger d'être enlevée: il arrêta pendant plusieurs heures, avec une poignée d'hommes, les troupes de Beaufort et de Nemours qui allaient aussi passer le fleuve non loin de là sur un autre pont.

Hocquincourt, malgré les remontrances de Turenne, venait de disperser ses troupes aux environs de Bléneau, en sept quartiers trop éloignés les uns des autres, comme s'ils n'avaient rien à redouter des ennemis. Dans la nuit du 7 avril, il est attaqué avec tant d'ensemble et de rapidité que cinq de ses quartiers sont enlevés. Turenne accourt et reconnaît, aux dispositions de l'attaque, que c'est Condé lui-même qui la dirige. Il rassemble un peu plus de quatre mille hommes qui lui restent, et s'apprête à recevoir le prince avec tant d'avantage que celui-ci n'ose pas compromettre son premier succès contre un général si digne de lui [1]. C'était la seconde fois que Turenne sauvait le roi, la reine et Mazarin.

La présence de Condé sur la Loire avait lieu de surprendre; mais elle était autant l'effet de son impatience que du mauvais état de ses affaires en Guienne. Ses troupes indisciplinées n'avaient pu tenir tête à celles du comte d'Harcourt. Aussi mauvais chef de parti que grand capitaine, le prince avait aliéné l'esprit de la population bordelaise par son arrogance et sa hauteur, quoique le parlement de Bordeaux lui restât encore attaché. Se décidant alors à se rapprocher de Paris, il avait, au risque d'être arrêté, traversé cent lieues de pays, pour se rendre à son armée de la Loire [2]. Après sa victoire, il continua sa route sur Paris, et arriva dans cette capitale le 11 avril 1652. Il y entra au milieu des acclamations du menu peuple; mais le parlement lui demanda compte de son intelligence avec les ennemis du dehors. La cour aurait pu profiter de ces dispositions, qui étaient aussi celles de la bourgeoisie, si elle n'avait persisté à maintenir Mazarin envers et contre tous. Dès lors les Parisiens ne virent plus dans Condé le rebelle, mais l'ennemi du cardinal. Toutefois les rigueurs par lesquelles ses partisans cherchaient à soutenir son autorité, ne laissaient pas que d'aigrir bon nombre de citoyens fatigués de tant de discordes. Retz fomenta sous main ces mécontentements, et, quoique Gaston liât sa fortune à celle de Condé, il se maintenait dans sa confiance.

Pendant ce temps, l'armée royaliste se rapprochait de Paris; Tu-

[1] *Hist. de M. le Prince; Hist. du vicomte de Turenne.*
[2] *Hist. du prince de Condé.*

renne en avait pris le commandement général. Une manœuvre habile et rapide le plaça tout à coup entre la capitale et l'armée des confédérés, de telle sorte que Condé n'eut plus de ressources que celles que Paris voudrait bien lui donner. Les forces royales s'étaient considérablement accrues, et l'échec de Bléneau était réparé par un grand avantage remporté près Étampes, où Nemours se trouvait bloqué. Le duc de Lorraine donna un moment d'espérance à Condé: il vint camper à sept lieues de Paris à la tête de son armée d'aventuriers et y entra lui-même aux acclamations de la populace, bien que le parlement refusât de le recevoir, le traitant publiquement d'ennemi de l'État. On avait espéré renfermer ainsi Turenne entre deux armées. Mais celui-ci leva le siége d'Étampes, se présenta devant le camp du duc de Lorraine et le força à retourner en Flandre. Condé savait trop la guerre pour ne pas voir que la retraite d'un tel auxiliaire lui enlevait toute chance de réussite. Il ouvrit donc des négociations [1].

Il est peu de spectacle plus curieux que celui des manéges dont la cour fut alors le théâtre. Dès que Condé eut commencé à négocier, Gaston envoya des négociateurs; le parlement, de son côté, arrêta des remontrances: tous, d'accord sur un seul point, l'expulsion de Mazarin et l'éloignement des troupes royales, se présentaient avec des intérêts entièrement opposés. Le cardinal profita de cette division, pour faire traverser les propositions des négociateurs les unes par les autres [2], et, pendant que le temps se consumait ainsi inutilement, la cour concentra toutes les forces dont elle pouvait disposer et prépara des opérations militaires plus décisives, afin de finir la guerre d'un seul coup [3].

L'aspect de la capitale n'est pas moins digne d'attention. Les mille pamphlets qui circulaient renferment de curieuses révélations sur l'état des opinions et des idées à cette époque. Dans ces *libelles*, ainsi qu'on nommait alors toutes les brochures politiques et autres, l'origine, les droits, l'existence même de la royauté et l'inviolabilité de la personne royale, étaient discutés avec autant de licence qu'au temps des Seize, mais sous un point de vue exclusivement politique et non plus religieux [4]. Ainsi les funestes principes qui avaient dirigé, depuis le triomphe du protestantisme, la politique des rois de l'Europe et de Richelieu, avaient pris racine

[1] *Mém. de la minorité; Lettres de Wicquefort.*
[2] *Mém.* du duc de La Rochefoucauld.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 291, 292.
[4] *Hist. de France*, t. 14, p. 155.

chez le peuple et préparaient les terribles révolutions de l'avenir. L'effervescence que ces libelles entretenaient parmi la populace qui en prenait lecture, loin d'être modérée par les princes, semblait au contraire être encouragée par eux. Le parlement qui, au milieu de ces passions déchaînées, gardait encore une attitude que l'on peut appeler modérée, était tous les jours en butte aux outrages et aux insultes. Les magistrats, après avoir si long-temps guidé la multitude, se voyaient maintenant contraints, la pique sur la gorge, de céder à ses ordres.

Cependant Paris n'avait encore vu de près aucune des deux armées. Condé, le premier, fit approcher la sienne pour s'emparer de Charenton, du pont de Neuilly et de Saint-Cloud. Turenne fit aussi avancer des troupes, dans le dessein d'acculer Condé sous les murs de la capitale, assuré, par les intelligences que la cour avait ménagées dans cette ville, qu'elle n'ouvrirait pas ses portes pour donner passage ou asile à une armée rebelle. Condé, qui a deviné l'intention de Turenne, part de Saint-Cloud avec six mille hommes et se dirige sur Charenton [1], croyant avoir le temps d'arriver à ce bourg et de s'y fortifier avant que l'armée royale ait repassé la Seine. Mais le maréchal, qui n'avait détaché qu'une faible division de son armée, poursuit Condé avec la plus grande partie, et atteint son arrière-garde dans le faubourg Saint-Martin. Le prince, obligé de renoncer à gagner Charenton, s'établit dans le faubourg Saint-Antoine dont il occupe les trois grandes rues, en couvrant son front de retranchements et de barricades. Il avait espéré que Paris lui ouvrirait ses portes; mais Paris semblait disposé à rester immobile en présence des scènes de carnage qui allaient commencer au pied de ses murailles [2].

Elle fut terrible, cette dernière lutte de l'aristocratie féodale contre la monarchie. Elles avaient pour champions les deux premiers capitaines de l'Europe. Turenne, voyant les dispositions formidables de Condé, voulait attendre l'arrivée de son artillerie; mais le roi et Mazarin, accourus sur les hauteurs de Charonne, d'où l'on domine tout le faubourg Saint-Antoine, obligèrent le maréchal de donner le signal de l'attaque. Turenne, Condé, tous les chefs combattirent de leur personne. Trois fois le premier pénétra jusqu'au centre du faubourg, trois fois il fut repoussé par son bouillant adversaire. Les combattants, épuisés, s'arrêtèrent

[1] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Mém. de la minorité.*

quelque temps pour respirer. On vit Condé poser sa cuirasse et ses habits, et se rouler tout nu sur le gazon d'un jardin pour essuyer la sueur dont il était baigné. Jamais peut-être il ne s'était montré plus grand, plus héroïque, que dans cette lutte corps à corps, dont tant de haines personnelles avaient profité pour venger dans le sang des injures reçues [1]. Pendant ce repos, l'artillerie que Turenne attendait était arrivée; le combat recommença, mais toutes les chances étaient contre Condé : il fut forcé de se replier avec perte sur la porte Saint-Antoine [2]. Cependant Gaston était demeuré au Luxembourg, où sa fille, mademoiselle de Montpensier, le conjurait vainement de courir au secours de Condé, ou de donner des ordres pour qu'on laissât entrer les troupes fugitives. Après de longues sollicitations, elle obtint enfin cette permission, et courut recevoir Condé qui parut devant elle « dans un état pi-» toyable. Il avait deux doigts de poussière sur le visage; ses che-» veux tout mêlés; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, » quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse était pleine de coups, et » il tenait son épée nue à la main, ayant perdu le fourreau [3]. » Puis il quitta Mademoiselle pour rassembler les restes dispersés de ses troupes, pendant qu'elle montait à la Bastille et faisait pointer les canons. En effet l'arrière-garde de Condé menaçait d'être coupée par Turenne, qui faisait avancer sa cavalerie pour la prendre entre le fossé de la ville et le faubourg. Quelques volées de canon, tirées sur cette cavalerie du roi, la forcèrent de se retirer, et Condé acheva sa retraite sans laisser en arrière un blessé ni un chariot de bagages (2 juillet 1652).

La cour avait compté sur une victoire plus complète. Toutefois, la ruine de Condé était désormais inévitable, s'il ne déterminait pas la ville de Paris à embrasser franchement sa cause. Presque tous ses amis étaient morts ou blessés [4] : il ne lui restait plus que Beaufort, plus capable de conduire les bandits des rues que des soldats, mais qui cependant avait montré de la bravoure, et Gaston qui ne se jetait dans le péril que par lâcheté, parce qu'il n'osait pas tenir tête à Condé. Une assemblée des notables fut convoquée le 4 juillet à l'Hôtel-de-Ville pour y prononcer la destitution du gouverneur de la ville, du prévôt des marchands, des échevins, et pour proclamer le duc d'Orléans régent du royaume, le prince

[1] *Mém. pour l'hist. du prince de Condé.*
[2] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[3] Mlle de Montpensier, p. 255.
[4] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

de Condé, lieutenant-général, et Beaufort, gouverneur de Paris. Toute la populace avait été ameutée devant l'Hôtel-de-Ville, afin de forcer les suffrages. L'assemblée, composée des princes, des magistrats municipaux, des députés des compagnies souveraines, des notables bourgeois, des corps de métiers, des communautés religieuses, des colonels et capitaines quarteniers, et des curés des paroisses, écouta froidement la harangue du duc d'Orléans : malgré le péril qui la menaçait, elle repoussa l'union avec les princes et proposa de députer vers le roi pour le supplier de rentrer à Paris sans le cardinal Mazarin. Condé, irrité de cette opposition, cria à la foule en sortant : *Ces gens-là sont des Mazarins, faites-en ce que vous voudrez!* Ce fut le signal d'un épouvantable massacre. La multitude attaqua avec fureur l'Hôtel-de-Ville, brûla les portes, et força les barricades derrière lesquelles les membres de l'assemblée se défendaient avec courage [1]. Il fallut céder au nombre. Plusieurs citoyens recommandables furent égorgés sur la place ou grièvement blessés; la nuit protégea la fuite du plus grand nombre. Près de deux cents assaillants périrent dans cette effroyable soirée. Les princes restèrent indifférents; *Mademoiselle* seule s'interposa courageusement pour arrêter le massacre.

Une nouvelle assemblée, formée sous l'influence de la peur, accorda aux princes toutes leurs demandes; mais ces concessions, arrachées par la force, affaiblirent leur parti. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens ne ressentit plus que de la haine contre *M. le Prince*, tandis que le menu peuple, disposé par la misère à prêter l'oreille aux promesses des agents de la cour, s'attroupait sur les places, et demandait du pain et le retour du roi. Chacun cherchait à se dérober aux contributions de guerre, et à l'enrôlement sous les drapeaux des princes. Les chefs eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre eux : Beaufort tua en duel le duc de Nemours, son beau-frère; le lendemain, à l'occasion d'une dispute du comte de Rieux sur le droit de préséance, Condé appliqua un soufflet à Rieux qui le lui rendit. Ainsi tout le parti de la Fronde tombait en dissolution.

Le maintien de Mazarin était le seul prétexte qu'on donnât du refus d'obéissance aux ordres du roi. Pour pousser à bout les mécontents, Louis XIV promit le départ prochain de son ministre. Condé, qui craignait un piége, fit répondre qu'il ne pouvait désar-

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. de M. le Prince; Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*

mer, à moins que l'ennemi de l'État ne fût hors du royaume. Alors le monarque, déployant enfin le caractère trop long-temps méconnu de l'autorité souveraine, transféra le parlement à Pontoise. Quatorze ou quinze membres réussirent à sortir de Paris et à se rendre à Pontoise, où ils furent installés par Molé. Les deux fractions de parlement guerroyèrent à coups d'arrêts, comme du temps de la Ligue[1].

Le premier acte du parlement de Pontoise fut d'adresser au roi des remontrances pour demander le renvoi du cardinal : c'était une comédie suggérée par le ministre lui-même. Le roi donna son consentement, et le 19 août Mazarin partit pour se retirer à Sedan[2]. Le 22 août, une amnistie fut publiée, et ne laissa plus aucun prétexte à la désobéissance. Il n'y avait que Condé qui empêchât encore le parlement et Gaston de recevoir ces conditions.

Sur ces entrefaites, le retour du duc de Lorraine, le 5 septembre, avec une armée d'environ dix mille hommes, lui offrit de nouvelles chances. Condé, qui avait reformé la sienne à Charenton, alla rejoindre le duc, et se crut en état de refuser lui-même les conditions avantageuses que la cour effrayée lui proposait. Turenne la rassura : il avait une armée bien inférieure à celle qui lui était opposée; mais sa tactique habile et prudente ne permit, pendant un mois entier, ni au duc de Lorraine ni à Condé, de rien entreprendre.

Délivrés de ce reste de terreur que leur inspirait encore Condé, le parlement, l'Hôtel-de-Ville, toutes les grandes corporations résolurent de faire leur paix particulière, sans s'embarrasser du désir que manifestait Gaston de se charger de ce soin. Toutes les députations furent accueillies avec douceur et bonté, excepté celles du parlement et de l'Hôtel-de-Ville dont la cour ne pouvait reconnaître l'existence légale. L'un et l'autre firent leur paix en s'annulant eux-mêmes[3]. Pendant que Condé et le duc de Lorraine se retiraient hors de France devant Turenne, le roi et la reine-mère rentraient solennellement à Paris le 21 octobre 1652.

Le duc d'Orléans alla achever ses jours à Blois[4], où on le verra mourir obscurément. Les ducs de Beaufort, de Rohan-Chabot,

[1] *Mém.* de Mlle de Montpensier ; *Mém.* du card. de Retz.

[2] *Mém.* de l'abbé de Choisi.

[3] *Mém. de la minorité; Mém.* du duc de La Rochefoucauld ; *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*

[4] *Hist. de Louis XIV*, par Reboulet.

de La Rochefoucault, etc., furent bannis [1], et le parlement reçut défense de s'occuper désormais des affaires de l'État. Ainsi fut annulée la déclaration du 24 octobre 1648; ainsi tomba cette monarchie parlementaire qui, survivant à la monarchie des États, avait atteint sous la minorité de Louis XIV le faîte de sa puissance. Elle démena ses guerres; on se battit en son honneur; ses arrêts servaient de bourre à ses canons[2]. Dans son règne d'un moment, elle eut pour magistrat Matthieu Molé, pour prélat le cardinal de Retz, pour héroïne la duchesse de Longueville, pour héros populaire le fils d'un bâtard de Henri IV, et pour généraux Condé et Turenne. Mais cette monarchie neutre, qui n'était ni la monarchie absolue, ni la monarchie tempérée des États, cette monarchie qui paraissait entre l'une et l'autre, qui n'aspirait qu'au renversement d'un ministre fin et habile, cette monarchie à la suite de quelques princes brouillons et factieux passa vite. La Fronde ruina le parlement, en le faisant connaître [3].

Le cardinal de Retz se vit arrêté le 19 décembre, sans qu'aucune manifestation eût lieu en faveur de ce chef jadis si populaire [4]. Enfermé à Vincennes, puis à Nantes, il se sauva en 1654, erra ensuite en Espagne, en Flandre, à Rome, en Allemagne, puis, fatigué de cette vie d'exil, il transigea avec la cour et se retira en Lorraine. Il avait résigné son archevêché en échange de riches abbayes qu'on lui donna. Ces revenus lui servirent à payer le reste de ses dettes nombreuses. Il mourut à Paris dans les sentiments de piété les plus édifiants, ayant fait oublier dans ses derniers jours les commencements d'une vie si orageuse.

En voyant l'atonie populaire, la reine crut pouvoir sans danger rappeler Mazarin. L'entrée du cardinal à Paris fut plus splendide encore que celle du roi. Louis XIV et le duc d'Anjou, son frère, le ramenèrent eux-mêmes au Louvre le 3 février 1653, au milieu des flots de la multitude étonnée et silencieuse [5].

La Fronde, éteinte à Paris, lutta quelque temps encore dans les provinces de Bourgogne [6], de Guienne et de Poitou [7]. Bordeaux fut la ville qui offrit le plus de résistance : elle ne traita avec les

[1] *Mém. de la minorité*.
[2] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 428.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 246.
[4] *Mém.* de La Rochefoucauld; *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*
[5] Priorato, *Hist. du minist. du card. de Mazarin.*
[6] *Hist. de Bourgogne.*
[7] *Mém. pour serv. à l'hist. gén. de l'Europe ; Mém.* de Joly.

généraux royalistes que vers la fin de juillet 1653 [1]. Conti, le frère de Condé, se rallia entièrement au cardinal dont il épousa une des nièces [2], et la duchesse de Longueville accepta l'amnistie. Condé, seul, trop fier pour accepter le pardon d'un vainqueur, continuait la lutte, au milieu des Espagnols, qui, jaloux de conserver un tel auxiliaire, lui promirent la propriété de toutes les places qui seraient conquises dans le royaume. Ainsi, après la guerre civile, c'était la guerre étrangère que la France allait avoir à soutenir.

Elle avait beaucoup perdu de ses conquêtes. En Flandre, Ypres, Gravelines, Dunkerque; en Italie, Casal, dans le Montferrat, avaient été repris; en Catalogne, Barcelonne ayant été abandonné à lui-même par le comte de Marcin son gouverneur, qui était venu se jeter avec ses meilleures troupes dans le parti de Condé, Philippe IV s'en était rendu maître le 13 octobre 1652, et les Catalans étaient rentrés sous l'autorité du roi d'Espagne. A leur tour, les Espagnols allaient pénétrer dans l'intérieur de la France. Le 25 novembre 1652, Condé fut nommé généralissime des armées espagnoles : Philippe IV lui donna trente mille combattants et quarante pièces de canon. Le *Mars français*, comme on appelait Condé, ne se doutait pas du peuple qui avait gagné ses victoires; il les prenait pour lui-même, et tout le monde, il est vrai, pensait comme lui; il dut ouvrir les yeux après avoir passé à l'ennemi, car il fut battu dès qu'il ne commanda plus à des Français [3].

Turenne n'avait à lui opposer que sept mille fantassins et dix mille chevaux; mais il ne donna jamais une plus grande preuve de son habileté que dans cette campagne, où il déjoua tous les projets de son redoutable adversaire [4]. Il devinait ses desseins avec autant de certitude que s'il avait assisté à son conseil de guerre. Tantôt il le prévenait dans ses attaques, tantôt il le suivait de si près qu'il l'empêchait d'agir, sans se laisser entamer, sans s'exposer à un combat, et animant toutefois les soldats de son audace, quand il jugeait venu le moment où il pourrait oser et se dispenser des précautions militaires [5]. Turenne fut le premier en campagne. Il s'empara de Rethel (9 juillet 1653). Condé accourut trop tard

[1] *Hist. de Louis XIV*, par Reboulet.

[2] Priorato, *Hist. du card. de Mazarin; Hist. du prince de Condé.*

[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 243.

[4] *Hist. du vicomte de Turenne; Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé; Fastes de Louis-le-Grand.*

[5] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 24, p. 490.

pour secourir cette ville, et s'avança jusqu'à Roye entre l'Oise et la Somme. Au lieu de couvrir Paris, Turenne se porta hardiment entre les Pays-Bas et l'armée espagnole pour lui couper les vivres. En effet, les ennemis n'osant plus rien entreprendre, se replièrent sur la Picardie. Condé, marchant droit sur Turenne, l'avait atteint près Péronne, au moment où, pour éviter le combat, il repassait une petite rivière : la lenteur du comte de Fuensaldagne empêcha seule Condé de faire une attaque, dont le succès eût peut-être été heureux. Depuis ce temps, la bonne intelligence cessa de régner entre ces deux généraux. Condé voulait assiéger Guise; mais le chevalier de Guise, qui commandait les Lorrains à sa solde, refusa de prêter ses troupes pour dépouiller de son héritage le duc de Guise, son frère, qui avait fait sa paix avec Mazarin. Condé, désespéré, se rabattit sur la Champagne où il prit Rocroi (30 septembre), après vingt-cinq jours de siége. Turenne, pour opérer une diversion, avait attaqué de son côté Mouzon, sur la Meuse, et s'en était emparé le 26 du même mois [1]. L'armée espagnole, épuisée de fatigues, dut se retirer dans ses quartiers d'hiver; mais les Français, avant d'abandonner la campagne, investirent (22 octobre) Sainte-Menehould, afin de faire honneur de la prise de cette ville au jeune roi Louis XIV, dont la présence à huit lieues seulement de là les avait remplis d'une nouvelle ardeur. Ce siége fut long : la ville ne se rendit que le 27 novembre [2].

En Italie, tout l'avantage des Français fut de piller avec plus de facilité les environs d'Alexandrie [3]. En Catalogne, il ne leur restait plus que Rosas, dont ils firent lever le siége [4], et qu'ils ravitaillèrent : mais ils ne purent s'emparer de Girone.

A tout prendre, cette première campagne, après la guerre civile, contribua à raffermir le gouvernement. Ce n'est pas que les mécontentements eussent cessé, et que Mazarin eût regagné l'affection de la nation. Il était peut-être devenu plus odieux par son insatiable cupidité, qu'il avait dissimulée jusqu'alors. Fouquet, homme dur, de qui le contribuable devait attendre peu de pitié, était surintendant des finances.

Le commencement de l'année 1654 fut signalé par le procès que le parlement eut ordre de faire à Condé. D'après les prérogatives des princes du sang, il ne pouvait être jugé que par toutes les

[1] *Hist. du vicomte de Turenne; Fastes de Louis-le-Grand.*
[2] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[3] Nani, *Istoria veneta.*
[4] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

chambres assemblées, le roi présent, avec les pairs du royaume. Louis XIV vint, en effet, présider la séance royale du 19 janvier. Toutes les formalités furent remplies. Le crime était patent : le 28 mars, le roi assista au prononcé du jugement qui condamnait à mort Louis de Bourbon comme criminel de lèse-majesté.

Le parlement rendit sans difficulté cette sentence, mais il ne pouvait se résigner encore à l'enregistrement pur et simple de tous les édits qui lui seraient présentés. Quelques édits vexatoires ayant paru réclamer un sérieux examen, Louis XIV, en qui l'on reconnaissait déjà ce caractère absolu qui le domina toute sa vie, accourut de Vincennes, en habit de chasse, le fouet à la main, et déclara d'un ton de maître qu'il défendait aux chambres de se réunir désormais extraordinairement sans ses ordres, sous peine d'encourir son indignation. « On sait, dit-il, les malheurs qu'ont » produits vos assemblées : j'ordonne qu'on cesse à l'instant celles » qui sont commencées au sujet de mes édits. M. le premier prési- » dent, je vous défends de les souffrir, et à pas un de vous de les » demander. » Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, en imposèrent, et le parlement obéit. Bientôt après, un édit sur les monnaies donna lieu à de nouvelles observations : l'exil de quelques membres fit taire tous les autres. De ce moment, le parlement ne fit plus entendre aucune opposition pendant le long règne de Louis XIV.

Le 7 juin le sacre du roi eut lieu à Reims avec une grande splendeur, et l'on put comparer ce que la royauté avait gagné avec les siècles, en voyant des seigneurs courtisans tels que les ducs de Vendôme, d'Elbeuf, de Candale, de Roannez et de Bournonville, s'asseoir sur les mêmes siéges, à la même place, où s'étaient assis jadis ces grands vassaux de Hugues-Capet dont les familles comme la puissance étaient maintenant éteintes. Ce fut l'évêque de Soissons, premier suffragant de Reims, qui sacra Louis XIV, Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à cette métropole, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise [1].

De Reims, le roi se rendit au camp du général Fabert, qui avait reçu la mission d'assiéger Stenay [2]. La ville, après une résistance honorable, capitula le 6 août. Condé n'avait pu secourir Stenay [3] : il alla assiéger Arras, la capitale de l'Artois, le 3 juillet [4]. Tu-

[1] *Relation du sacre de Louis XIV.*
[2] *Fastes de Louis-le-Grand.*
[3] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[4] *Mém, pour serv. à l'hist. de Louis-le-Grand.*

renne, réduit à quinze mille hommes [1], se contenta d'abord de couper les vivres à l'ennemi [2] et d'encourager la résistance de la ville. Mais la prise de Stenay permit au maréchal d'Hocquincourt d'amener le reste de l'armée à Turenne, dont les forces dépassèrent alors celles de l'ennemi. Bien que trois maréchaux commandassent l'armée française, en réalité c'était le génie de Turenne qui dirigeait tous les mouvements, toutes les entreprises. Dans la nuit du 24 au 25 août, les retranchements de l'ennemi furent attaqués de trois côtés à la fois et emportés [3]. Condé, par des prodiges de valeur, protégea la retraite des vaincus [4]; mais ils perdirent leur camp, leurs bagages et toute leur artillerie. Mazarin eut la ridicule vanité de revendiquer l'honneur de cette victoire, parce qu'il s'était avancé avec le roi à quelques lieues d'Arras. Turenne, demeuré seul général en chef, profitant du désordre des Espagnols, passa l'Escaut, prit Le Quesnoy et le fortifia, afin d'en faire sa base d'opérations pour la campagne suivante. Le maréchal de La Ferté s'emparait, de son côté, de Clermont en Argonne, place qui appartenait à Condé, et conservait à la France Brisach et Philipsbourg que le comte d'Harcourt voulait livrer à l'empereur, dans l'espoir de se faire dans l'empire une principauté indépendante [5]. D'Harcourt obtint le pardon de sa rébellion.

On oubliait presque la Catalogne et l'Italie. Quant à la Catalogne, elle était absolument perdue pour la France : tout ce que l'on pouvait faire c'était de se maintenir dans la possession du Roussillon et de la Cerdagne [6]. En Italie les opérations étaient moins importantes encore, sur les frontières du Milanais et de l'Alexandrin. Le duc de Guise qui tenta une descente dans le royaume de Naples, fut repoussé en Provence.

Au commencement de l'année 1655, mourut Matthieu Molé (1er janvier) : il ne vit pas l'abaissement complet, et toute l'humiliation de la compagnie qu'il avait long-temps dirigée. Le 7 janvier mourut le pape Innocent X, auquel succéda Alexandre VII. Innocent X avait condamné, le 31 mai 1654, cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius. C'est à l'histoire ecclésias-

[1] *Hist. du vicomte de Turenne.*

[2] *Mém. pour servir à l'hist. du prince de Condé.*

[3] *Hist. du vicomte de Turenne; Journ. histor. du règne de Louis XIV;* Nani, *Ist. veneta.*

[4] *Hist. de Louis XIV*, par Reboulet; *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*

[5] *Hist. d'Alsace; Hist. du ministère du cardinal Mazarin.*

[6] *Mém.* de Bussi-Rabutin.

tique qu'il appartient de décrire, et c'est aussi dans notre *Histoire générale de l'Église* que l'on verra les longues querelles que le jansénisme suscita en France.

Deux années de paix intérieure avaient donné aux armées françaises une vigueur nouvelle. Turenne rassembla ses troupes autour de La Fère où le roi s'était rendu ; Condé était déjà en campagne. La ville de Landrecies tomba la première au pouvoir de Turenne [1] (13 juillet). Le jeune roi aimait le bruit des armes, le mouvement des camps : il rejoignit Turenne après la prise de Landrecies ; mais le maréchal, qui aimait à être libre, refusa d'entreprendre aucun siége devant lui, le laissa au Quesnoy, et marcha à la rencontre de l'armée d'Espagne. Celle-ci, presque égale en force à la sienne, recula [2] : cette retraite était la conséquence d'un démêlé entre Condé et l'archiduc Léopold. La petite ville de Condé, où le prince qui en portait le nom avait laissé deux mille hommes de garnison, fut prise au bout de dix jours de siége, ainsi que la petite place de Saint-Guilhain [3]. Le 8 novembre, Turenne était rentré dans ses quartiers d'hiver.

Pendant que la cour se livrait aux plaisirs que cette saison procure, Mazarin négociait : c'était son talent et son goût. Il avait traité avec assez de dédain les républiques de Suisse et de Hollande qui se plaignaient, la première que l'on licenciât les soldats suisses sans les payer, la seconde que les vaisseaux marchands hollandais fussent impunément capturés par les armateurs français : il se montra plus souple envers la république d'Angleterre [4]. Deux monarques catholiques recherchaient l'alliance de Cromwell, l'usurpateur d'un trône et le fanatique ennemi du catholicisme [5]. Cromwell se décida pour la France. Un premier traité, signé le 2 novembre 1655, n'avait pour but ostensible que des intérêts commerciaux ; mais, dans un article secret, Mazarin s'engagea à abandonner absolument la cause de Charles II.

Les ministres espagnols éclatèrent dans toutes les cours, et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, les lois divines et humaines, l'honneur et la religion, au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France Charles II et le duc d'York, cousins de Louis XIV, pour plaire au bourreau

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis-le-Grand.*
[2] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[4] Rapin Thoiras, *Hist. d'Angleterre.*
[5] Lord Clarendon.

de leur père. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au Protecteur : mais cette réponse, qui révélait la honte de l'Espagne, ne justifiait pas la France. Il est déplorable que Louis XIV ait été amené par son ministre à traiter d'égal à égal avec le régicide Cromwell, et à lui donner même le nom de frère dans ses lettres.

Une autre négociation avec Charles-Emmanuel II de Savoie eut pour objet de faire rapporter un édit par lequel Emmanuel traçait aux protestants vaudois des limites dans leurs vallées, qu'ils ne pouvaient dépasser. L'oncle de ce souverain, le prince Thomas qui s'était attaché à la France, mourut le 22 janvier 1656, peu après la conclusion des arrangements avec son neveu. Il avait épousé la sœur du dernier comte de Soissons, et son fils épousa Olympe Mancini, nièce de Mazarin. De ce mariage naquit le fameux prince Eugène, le 18 octobre 1663.

Mais la convention la plus importante à conclure, c'était le traité de paix avec l'Espagne. Mazarin n'avait plus besoin de la guerre; vieux, il voulait une tâche facile à remplir, et puis son avarice se promettait de grossir davantage son épargne pendant la paix; enfin il fallait satisfaire le goût du jeune roi pour le luxe et les fêtes. De Lyonne, ambassadeur à Rome, fut donc envoyé à Madrid, avec un plein pouvoir pour fixer les conditions de la paix [1]. La persistance de l'Espagne à demander l'entier rétablissement du prince de Condé fit rompre la négociation. Lyonne voulait qu'à cet article on ajoutât : *Hors les charges et les gouvernements.* Il fut rappelé et les hostilités continuèrent.

La campagne de 1656 s'ouvrit par un échec pour les Français. Turenne et La Ferté assiégeaient Valenciennes. Don Juan d'Autriche, qui avait remplacé l'archiduc dans les Pays-Bas, et le prince de Condé s'avancèrent au secours de la place. La Ferté, homme opiniâtre et irascible, qui n'avait voulu suivre aucun des conseils de Turenne, se vit inopinément attaqué, sans que son collègue pût lui porter aucune aide [2]. La délivrance de Valenciennes (16 juillet) et la reprise de Condé (18 août) furent le double fruit de cette victoire. Turenne s'en vengea en prenant la Capelle où les Espagnols avaient de grands approvisionnements [3].

Les affaires d'Italie et de la Catalogne étaient véritablement des

[1] *Actes et négociations; Mém. pour l'hist. de Louis XIV.*

[2] *Hist. du vicomte de Turenne; Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé; Mém.* du comte de Bussi-Rabutin.

[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV; Fastes de Louis-le-Grand.*

affaires de famille pour Mazarin : il ne confiait la conduite des armées dans ces pays qu'aux grands seigneurs qui avaient épousé quelqu'une de ses nièces [1]. Le duc de Modène et le duc de Mercœur attaquèrent cette année Valence-sur-le-Pô, et s'en rendirent maîtres, après avoir éprouvé une résistance opiniâtre. La Catalogne respira : Mazarin n'avait pas de parent à y envoyer.

Quoique l'année 1657 fut la vingt-troisième de la guerre, l'argent ne manquait pas au trésor : Fouquet, habile en ressources, se chargeait de le remplir, de manière à pourvoir aux frais de la campagne et aux dépenses de la cour. L'alliance offensive avec l'Angleterre, que Mazarin conclut le 23 mars de cette année, pour attaquer de concert Gravelines, Mardick et Dunkerque, donna une grande supériorité de forces à la France. L'Angleterre fournissait une flotte et six mille hommes de cette vieille armée qu'avait commandée Cromwell. Mardick et Dunkerque devaient être remis aux Anglais. En attendant leur arrivée, Turenne investit Cambrai ; mais, Condé s'étant jeté dans cette place, il ne jugea pas à propos de continuer le siége à peine commencé [2]. Pendant ce temps le maréchal de La Ferté, dont le roi avait payé la rançon, prenait Montmédy [3].

Les deux grands généraux qui se trouvaient aux prises ne désiraient, ni l'un ni l'autre, de se livrer bataille : ils ne cherchaient qu'à se surprendre. Condé, ayant trompé son ennemi par une fausse attaque sur Philippeville, tourna brusquement vers Calais et faillit emporter cette place, en pénétrant sur le quai du port par la plage que la mer laissait découverte pendant le reflux [4]. Un retard d'une demi-heure fit manquer ce coup de main : le flux recommençait à monter. Turenne fut plus heureux, en s'emparant de Saint-Venant presque sous les yeux des Espagnols [5], et il prévint leur entreprise sur Ardres [6]. Turenne commandait à des Français aussi actifs que lui-même, Condé à des Espagnols dont la lenteur le désespérait. Don Juan d'Autriche, fils naturel légitimé de Philippe IV, aurait cru manquer à sa dignité s'il eût fait céder ses habitudes domestiques au devoir d'un général. Il était brave dans le combat ; mais là se bornait tout son mérite militaire. Bourbourg tomba aussi au

[1] *Hist. de Louis XIV*; Nani, *Ist. veneta.*
[2] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[4] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[5] *Mém. du vicomte de Turenne.*
[6] *Mém. pour serv. à l'hist. du règne de Louis XIV.*

pouvoir des Français. Mardick, dont ils s'emparèrent dans les premiers jours d'octobre [1], fut remis aux Anglais selon les conventions. La mauvaise saison ne permit pas de songer à d'autres conquêtes dans la Flandre.

Cette année et le commencement de la suivante furent signalés par le retour en grâce de mademoiselle de Montpensier et du duc de Beaufort, ces deux personnages si actifs de la Fronde. C'était l'indice le plus certain de la ruine de ce parti et de l'ascendant qu'avait pris le cardinal.

Christine de Suède, fille du fameux Gustave-Adolphe, arriva aussi à Paris; mais le ton et les manières rudes de cette reine, ainsi que la mort de son favori Monaldeschi qu'elle fit poignarder sous ses yeux à Fontainebleau, ne pouvaient convenir à une cour qui avait déjà la réputation d'être la plus polie de l'Europe. Les connaissances étendues de Christine, sa conversation agréable et variée avaient plu un moment : la froideur succéda à l'enthousiasme, et elle se retira de nouveau à Rome d'où elle était venue.

Les soins de la guerre n'interrompaient point les plaisirs de la cour : Mazarin était intéressé à satisfaire les goûts du jeune roi, auquel il ne donnait presque aucune communication des affaires, afin de le retenir sous sa tutelle. Cependant le désordre des finances, sous une administration dilapidatrice, la misère du peuple écrasé d'impôts, le mécontentement des troupes mal payées et mal entretenues, présagèrent de nouvelles commotions. La défection du maréchal d'Hocquincourt qui livra Hesdin à Condé et rejoignit les mécontents dont le nombre grossissait autour du prince, une folle tentative sur Ostende où le maréchal d'Aumont resta prisonnier, réveillèrent toutes les plaintes contre le ministère. Turenne se chargea de faire oublier ces fâcheux présages.

Cromwell exigeait impérieusement qu'on lui remît Dunkerque, et Mazarin tenait beaucoup à le satisfaire : il voulut que Turenne commençât la campagne par le siége de cette ville [2]. C'était une entreprise fort périlleuse. Dunkerque était couvert par des places fortifiées qu'occupaient les Espagnols; on ne pouvait y parvenir qu'à travers un pays tout inondé, par une digue que les eaux couvraient elle-même et que défendaient deux forts en construction. Turenne menaça Cambrai, et, tandis que Don Juan concentrait toute son attention sur la défense de cette place, tout d'un coup

[1] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[2] *Ibid.*

on apprit que le maréchal venait d'asseoir son camp devant les murs de Dunkerque (24 mai 1658). La flotte anglaise l'y pourvut de vivres, de fourrages et de toutes les munitions de guerre dont il avait besoin, car les monticules de sables ou *dunes* qui entourent la ville ne lui présentaient qu'un terrain absolument sec et aride. Don Juan et le prince de Condé, quelque diligence qu'ils eussent faite, ne purent arriver assez à temps, pour empêcher que la tranchée ne fût ouverte devant la place. Ils s'établirent à une demi-lieue seulement de Turenne (13 juin). Ils n'avaient pas eu le loisir, tant leur marche avait été précipitée, d'amener avec eux leurs canons et leurs bagages restés à deux journées en arrière. Le 14 au matin, le maréchal profita de la faute que don Juan avait commise en envoyant la moitié de sa cavalerie au fourrage; il sortit de son camp avec quinze mille hommes seulement et marcha droit à l'ennemi [1]. Le prince de Condé dit alors au duc d'York, qui commandait les Irlandais royalistes de Charles II : « Vous dites n'avoir jamais vu » de bataille; eh bien! vous allez voir dans une demi-heure com- » ment on en perd une [2]. » Condé fit néanmoins tout ce qu'on devait attendre d'un vaillant capitaine [3] : le choc fut terrible, mais court; les Espagnols furent enfoncés et mis en déroute. Condé, à la tête de ses régiments d'émigrés, avait seul balancé pendant quelque temps la victoire; il fut enfin forcé de battre en retraite [4], laissant au pouvoir des vainqueurs la plupart de ses officiers, compagnons de son exil, entre autres, le comte de Bouteville, depuis le célèbre maréchal de Luxembourg. La perte fut légère du côté des Français.

Cette bataille décida du sort de la campagne. Les généraux espagnols ne réussirent plus à inspirer aucune confiance à leurs troupes découragées. Dunkerque capitula le 25 juin et fut remis à Cromwell [5]. Berg-Saint-Vinox et Furnes, qui défendaient les approches de cette ville, ouvrirent leurs portes au vainqueur.

Louis XIV s'était montré à ces siéges; mais le mauvais air des marais, la puanteur des cadavres, firent éclater une épidémie dont il faillit devenir la victime [6]. Il demanda et reçut avec de vifs sentiments de piété les sacrements de l'Église. Déjà les courtisans se

[1] *Hist. de Louis le-Grand*, par Reboulet.
[2] *Nouv. abrégé chronol. de l'hist. de France.*
[3] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[4] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[5] *Hist. d'Angleterre*, par Larrey; lord Clarendon.
[6] *Mém.* de Mme de Motteville.

pressaient auprès du duc d'Anjou, son frère, et Mazarin tremblant faisait mettre ses trésors et ses effets les plus précieux en dépôt à Vincennes, lorsqu'un médecin d'Abbeville rendit la santé à Louis XIV, en lui faisant prendre de l'émétique, remède alors peu connu et repoussé comme un poison par le premier médecin du roi.

Dixmude, qui avait attendu l'issue qu'aurait la maladie de ce prince, se rendit au bout d'une dizaine de jours [1]. Le maréchal de La Ferté emporta Gravelines après un rude siége, le 26 août [2], et Turenne réunit alors son armée à celle de ce maréchal. Bergues ne résista point; Oudenarde, dans la Flandre orientale, ouvrit ses portes; puis l'armée se rabattit sur la Flandre occidentale, enleva Menin, Ypres, Comines, etc. Turenne releva les fortifications des places qu'il avait prises, y établit de bonnes garnisons, et au commencement de décembre, revint s'établir à Ypres, prêt à envahir le reste de la Flandre et même le Brabant. Aucune campagne n'avait encore été aussi brillante.

En Italie, les succès ne furent pas moins constants [3]. Le duc de Mantoue signa le 9 juin un traité de neutralité; la terreur des armées françaises se répandit jusque dans Milan; la mort du duc de Modène, le 14 octobre, empêcha seule de pousser plus loin les conquêtes. En Catalogne, le duc de Mercœur, envoyé pour réparer un échec que les Français avaient subi au siége de Campredon, se contenta d'éviter tout engagement.

La France victorieuse était enfin sur le point d'obtenir une paix achetée par de si longs et si rudes efforts. Tout lui réussissait.

L'empereur Ferdinand III étant mort le 2 avril 1657, les électeurs s'étaient réunis pour lui nommer un successeur [4]. Mazarin eut l'idée, mais il l'abandonna bientôt, de faire porter comme candidat à la couronne impériale le jeune roi Louis XIV : il se contenta d'intriguer pour engager le duc de Bavière, fils et successeur du vieux Maximilien, à solliciter les suffrages de ses co-électeurs. Le prince bavarois s'y refusa et Léopold Ier, fils de Ferdinand III, fut élu le 18 juillet 1658, mais à de dures conditions. Le nouvel empereur fut obligé de jurer qu'il observerait inviolablement les traités de Munster et d'Osnabruck, et qu'il ne prêterait nulle part aucune assistance à l'Espagne, ni comme empereur, ni comme ar-

[1] *Mém.* de Bussi.
[2] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[3] Nani, *Istoria veneta ; Mém.* de Navailles.
[4] *Mém.* de Dumont.

chiduc d'Autriche. Louis XIV accéda ensuite à la célèbre *alliance du Rhin*, conclue à son instigation entre les États de l'empire les plus voisins de la France et la Suède, pour le maintien de la paix de Westphalie.

La mort d'Olivier Cromwell (13 septembre 1658), débarrassant la France d'un allié incommode, allait livrer l'Angleterre aux factions, que le Protecteur seul avait été en état de dominer [1]. Cette république, déchirée par des divisions intérieures, cessait d'être une alliée éventuelle, sur qui l'Espagne pût s'appuyer contre la France, comme la France s'était appuyée sur elle contre l'Espagne [2]. En effet, on prêtait à Cromwell l'intention de recouvrer Calais, au même prix qu'il avait acquis Dunkerque. L'Espagne se trouvait donc isolée et faible en face de la France glorieuse et forte de ses alliances.

Cependant la Hollande, maltraitée dans son commerce par les corsaires français, tendait chaque jour à s'éloigner davantage de la France, et la maison de Savoie paraissait ébranlée dans son attachement pour elle: cette maison craignait pour son indépendance, si le Milanais était arraché à l'Espagne par les Français.

Anne d'Autriche songea à terminer la guerre par un mariage: elle désirait pour son fils, âgé de vingt ans, l'infante de Castille. Afin de fixer les irrésolutions de Philippe IV, Mazarin affecta de ménager l'union de Louis XIV avec une princesse de Savoie, et le roi se rendit même à Lyon pour voir la princesse [3]. Au bruit de ce voyage, Philippe IV prit son parti [4]. Il est vrai qu'on ne craignait plus autant que l'infante portât à Louis XIV ses droits à la couronne d'Espagne, puisqu'elle avait deux jeunes frères, l'un âgé d'un an et le second qui venait de naître: les autres étaient morts. L'union de Louis XIV avec Marie-Thérèse, l'annulation de la sentence de lèse-majesté prononcée contre Condé, le retour de ce prince en France, mais sans restitution de charge ni de gouvernements, telles furent les bases premières de la paix future [5]. Philippe IV, par une honorable fidélité à sa parole, n'avait consenti qu'avec peine aux restrictions apportées au retour de Condé en France: il ne céda qu'à la condition que cette puissance abandonnerait l'alliance du Portugal. On se montra moins difficile sur les

[1] *Hist. de Cromwell*, par l'abbé Raguenet; *Abrégé de l'hist. d'Angleterre.*
[2] *Mém.* de Dumont.
[3] *Mém.* de Mlle de Montpensier; *Mém.* de Dumont.
[4] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche; Lettres du cardinal Mazarin.*
[5] *Hist. de la paix des Pyrénées.*

autres conditions : ainsi l'Espagne recouvrait Ypres, Menin, Comines, Furnes, Dixmude et Oudenarde, dans les Pays-Bas, et les Français conservaient le reste de leurs conquêtes ; la Catalogne tout entière restait à l'Espagne, mais le Roussillon était annexé à la France. Ces préliminaires ayant été signés le 8 mai, on convint d'une trève, jusqu'à la fin de juillet, pour résoudre les questions qui s'y rattachaient. Enfin le 13 août fut le jour fixé pour la conférence des deux ministres d'Espagne et de France, Don Louis de Haro et Mazarin. Cette conférence eut lieu dans la petite île des Faisans, au milieu de la Bidassoa, rivière qui forme la limite des deux royaumes. Mazarin était parti pour la frontière dès la fin du mois de juin ; la cour ne partit qu'à la fin de juillet et elle arriva le 19 août à Bordeaux. Elle croyait n'y séjourner que quinze jours : elle y resta trois mois, le traité se trouvant plus long à conclure qu'on ne l'avait supposé.

Avant de partir pour les Pyrénées, Mazarin avait dû faire à son ambition un sacrifice, dont ses lettres au roi témoignent la sincérité. Louis XIV s'était éperdument épris de Marie Mancini, une des nièces du cardinal, et il voulait l'épouser contre la volonté d'Anne d'Autriche. « Je ne crois pas, dit la reine à Mazarin, que le roi » soit capable de cette lâcheté : mais, s'il était possible qu'il en eût » la pensée, je vous avertis que toute la France se révolterait contre » vous et contre lui, et que moi-même je me mettrais, avec mon » second fils, à la tête des révoltés[1]. » Le cardinal, prenant généreusement son parti, éloigna sa nièce de la cour, et Louis XIV l'eut bientôt oubliée. Le maréchal de Grammont fut envoyé à Madrid pour demander la main de l'infante.

Cependant les conférences n'étaient pas encore terminées. La plupart des débats eurent pour objet les intérêts de Condé, à l'égard duquel Mazarin fut ramené à de grandes concessions[2]. Les conventions relatives au mariage exigèrent aussi de longues conférences : il s'agissait de la renonciation de l'infante à ses droits sur la couronne d'Espagne. La difficulté disparut beaucoup plus facilement qu'on ne l'eût pensé : ni l'un ni l'autre des deux ministres ne croyait qu'on pût jamais tenir un compte sérieux d'une telle renonciation. Le traité fut enfin signé le 7 novembre 1659[3]. Il différait peu des préliminaires et assurait à la France des acquisitions beau-

[1] *Mém. pour servir à l'hist. d'Anne d'Autriche.*
[2] *Lettres du cardinal Mazarin ; Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[3] *Hist. du règne de Louis XIV*, par Reboulet.

coup plus importantes qu'aucune des pacifications précédentes. Il renfermait aussi plusieurs articles qui garantissaient la liberté de commerce entre les deux royaumes. Mazarin avait tenté vainement de faire comprendre dans le traité le Portugal, son ancien allié : don Louis fut inflexible [1]. L'Italie demeura dans le même état qu'avant la guerre, sauf Valenza et Martara qui furent rendus à l'Espagne, et Verceil au duc de Savoie. La Lorraine fut restituée au duc Charles, mais sans aucune des garanties qui pouvaient assurer son indépendance [2]. Comme la saison était trop avancée, on remit le mariage du roi au printemps de l'année suivante.

Dès que le prince de Condé apprit que le traité avait été signé, il se hâta de quitter Bruxelles pour venir rendre ses hommages à Louis XIV. Il fut reçu en grâce, rétabli dans tous ses biens, ses honneurs et dignités, ainsi que les complices de sa rébellion. L'arrêt du parlement du 27 mars 1654 fut annulé dans tous ses effets.

Peu de jours après, la cour apprit la mort de Gaston, duc d'Orléans, arrivée le 2 février 1660. Ce prince était âgé de cinquante-deux ans. Il disparut sans avoir été regretté, et fut bientôt oublié. Le cardinal de Retz, qui le connaissait bien, explique ainsi sa conduite politique : « Ce prince entra dans toutes les affaires, parce » qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient, » et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le cou- » rage de les soutenir [3]. »

Le traité des Pyrénées compléta le traité de Westphalie et acheva l'œuvre de Richelieu [4]. La maison d'Autriche, déjà affaiblie en Allemagne, reçut un nouvel échec en Espagne : l'unité vigoureuse de la France avait vaincu la force éparse et multiple de cette puissante rivale. L'absence de l'intervention du pape, dans ce traité entre les deux grandes puissances catholiques, ne doit point étonner, depuis que l'on a vu les intérêts matériels s'isoler des intérêts religieux et prétendre seuls à constituer le bien-être de la société.

La cour passa le reste de cette année dans le Midi, où le roi signala sa présence par quelques actes de rigueur et d'injustice dont il devait plus tard subir les conséquences. La ville de Marseille était en différend avec le duc de Mercœur. Il prétendit qu'elle voulait se gouverner en république. Des troupes furent en-

[1] Nani, *Ist. veneta.*
[2] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[3] *Mém.* du card. de Retz ; voyez aussi les *Mém.* de Gaston, duc d'Orléans.
[4] *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe.*

voyées pour démolir une partie des murailles, et le roi n'y entra que par la brêche. Il laissa cette ville dans la désolation. A Avignon, où il s'arrêta, il ne voulut se faire garder que par des soldats français et renvoya de la ville les soldats du pape, comme s'il ne laissait la souveraineté de cette ville au pontife romain que par tolérance. Dans le même temps, le maréchal Du Plessis-Praslin chassait d'Orange le gouverneur de cette petite principauté, possédée alors par un enfant de dix ans, Guillaume de Nassau, qui, comme rival de Louis XIV, acquit depuis une si grande renommée sous le nom de Guillaume III. Ce fut la première, et, sans contredit, la plus réelle des injures qu'il lui ait été donné un jour de venger sur son ennemi.

Au printemps de l'année 1660, les cours de France et d'Espagne se mirent en route, l'une pour Saint-Jean-de-Luz, l'autre pour Fontarabie[1]. L'entrevue des jeunes époux eut lieu le 6 juin dans l'île de la Conférence et dans la salle même où avait été signée la paix des Pyrénées. Après quarante-cinq ans d'absence, Anne d'Autriche revoyait son frère, devenu comme elle sexagénaire[2]. Les deux rois, à côté l'un de l'autre, mais l'un sur la terre de France, l'autre sur la terre d'Espagne, avec l'Évangile ouvert devant eux, jurèrent l'observation du traité[3]. Le mariage, qui s'était fait par procureur à Fontarabie, fut célébré le 9 à Saint-Jean-de-Luz. La cour reprit ensuite à petites journées le chemin de la capitale. Elle ne fit son entrée à Paris que le 26 août. Dès lors, pendant quelques mois, elle ne fut occupée que de fêtes. Les riantes espérances que faisait concevoir ce mariage effaçaient les souvenirs de la vieille Fronde : le parlement fit complimenter Mazarin pour les grands et signalés services qu'il avait rendus à l'État. C'était un honneur extraordinaire et sans exemple, car le parlement n'envoyait jamais de députation qu'au roi.

Il semblait que cette année dût apaiser toutes les querelles, étouffer tous les germes de dissension. Une révolution venait de rétablir Charles II sur le trône d'Angleterre, et son alliance avec la France était cimentée par le mariage de sa sœur Henriette avec Monsieur, frère du roi. En Danemark, une autre révolution avait rendu la royauté absolue et héréditaire. Un traité de paix terminait les longues querelles de la Suède et de la Pologne. Un autre

[1] *Lettres du cardinal Mazarin; Mém.* de Bussi.
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. d'Anne d'Autriche.*
[3] *Hist. de la paix des Pyrénées.*

traité, conclu le 16 décembre, régla les indemnités que la France devait à l'Autriche pour la cession de l'Alsace. Enfin la restitution du duché de Bar, le 28 février de l'année suivante, réconcilia le duc de Lorraine avec le roi de France[1].

Mazarin, épuisé par le travail, tourmenté par de graves maladies[2], ne jouit pas long-temps d'une gloire et d'un bonheur qu'il devait moins à son mérite qu'aux circonstances dont il s'était habilement servi pour s'élever. La persuasion qu'il n'avait que peu de jours à vivre redoubla son ardeur pour terminer toutes les affaires diplomatiques qui pouvaient encore être pendantes, afin de laisser dans une paix parfaite cette Europe qu'il avait si long-temps déchirée par la guerre. Comme il éprouvait des alarmes de conscience sur la légitimité de sa fortune[3], Louis XIV lui fit expédier un brevet, par lequel il lui laissait en don toutes les richesses acquises pendant son long ministère. Elles équivalaient à deux cents millions, dont une partie était, du reste, employée honorablement. Le cardinal avait envoyé Gabriel Naudé, par toute l'Europe, pour acheter à tout prix des livres précieux : il forma ainsi une admirable bibliothèque, qu'il donna au collége Mazarin, fondé par lui. Ce fut la première bibliothèque publique à Paris[4]. Il pourvut ensuite à l'établissement de tous les membres de sa famille, et leur distribua par legs son immense fortune. Entre autres legs pieux, il disposa de cent mille écus pour bâtir l'église des Théatins.

Les derniers conseils du ministre à son roi, furent de gouverner désormais par lui-même. Il lui recommanda les hommes dans lesquels il avait remarqué une aptitude particulière aux affaires, entre autres Colbert pour les finances, Le Tellier pour l'intérieur, et Lyonne pour les affaires étrangères. Quoiqu'il eût augmenté le désordre des finances en laissant prendre et en prenant lui-même, il avait toutefois trop d'esprit pour ne pas sentir le prix de l'ordre[5]. Aussi dit-il à Louis XIV qu'il croyait s'acquitter de tout envers lui, en lui donnant Colbert. Le 8 mars 1661, il signa encore des dépêches : le lendemain 9, il expirait à trois heures du matin, à Vincennes, après avoir satisfait, avec une grande piété, à ses derniers devoirs religieux. Ainsi finit Mazarin, homme habile, patient, insensible à l'injure[6].

[1] *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe ; Mém.* du marquis de Beauveau.
[2] *Mém. pour servir à l'hist. du card. Mazarin.*
[3] *Mém.* de l'abbé de Choisi.
[4] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 242.
[5] *Ibid.*
[6] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 430.

Louis XIV sortit de l'ombre à la mort de son ministre.

Il succéda à Mazarin, comme Mazarin avait succédé à Richelieu [1].

Il y eut alors le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme, qui se soit trouvé jamais [2]. Richelieu avait brisé les grands et les protestants; la Fronde avait ruiné le parlement. Il ne restait debout sur la France qu'un peuple et un roi. Le premier vécut dans le second. Quand Louis XIV dira: *L'État, c'est moi*, il n'y aura dans cette parole ni enflure, ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait.

La monarchie absolue, née le jour où l'hérédité royale dans la famille capétienne s'établit, avait mis sept siècles à croître au travers des transformations sociales. Comme toute institution qui ne tombe pas fortuitement dans sa marche, elle monta, de degré en degré, à son apogée. La puissance de Louis XIV fut un fait progressif naturel, venu à point, dans son temps, dans son lieu; un résultat inévitable des opinions et des mœurs à cette époque. Il fallait que, comme l'aristocratie, la royauté eût son temps, et qu'après avoir senti l'oppression du gouvernement de plusieurs, on jouît des avantages du gouvernement d'un seul. Ce fut un bienfait signalé de Dieu envers la France, qu'en ce moment même elle possédât un roi capable d'ouvrir avec éclat cette période nouvelle. L'héritier de Richelieu et l'élève de Mazarin se trouva en rapport de caractère avec l'autorité absolue qui lui échéait. L'homme et le temps se corroborèrent [1].

1 De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 6.
2 Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 246.
3 Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 434.

LIVRE TREIZIÈME.

DEPUIS LE TRIOMPHE DE LA MONARCHIE ABSOLUE SUR LA VIEILLE MONARCHIE ARISTOCRATIQUE, JUSQU'A LA DÉCOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS L'INFLUENCE ANTI-CHRÉTIENNE DE LA PHILOSOPHIE, AU TEMPS DE LOUIS XV.

—

La vieille monarchie avait traversé six siècles et demi, avec ses libertés féodales et aristocratiques, pour venir tomber aux pieds du trentième fils de Hugues-Capet [1].

La France ne s'attendait pas à voir un jeune roi de vingt ans, qui n'avait encore montré de goût que pour les plaisirs, prendre en main les rênes de l'État, et déclarer qu'il gouvernerait par lui-même [2]. Quand Harlai de Chanvalon, président de l'assemblée du clergé, vint demander au roi à qui il s'adresserait désormais pour les affaires : *A moi*, répondit le monarque. L'étonnement fut universel. L'impression que produisit cette résolution de Louis XIV fut profonde, et il dut peut-être à ce début éclatant une partie du prestige qui entoura son nom. Le prestige se soutint, lorsqu'on vit le grand roi, dont la solennelle figure plana cinquante ans sur la France avec la même majesté, siéger huit heures par jour aux conseils, dans les trente premières années, concilier les affaires avec les plaisirs, écouter, consulter, mais juger lui-même [3]. Ses ministres changeaient, mouraient; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème [4].

La paix de Munster et celle des Pyrénées permettaient à la France de développer en elle les germes de prospérité qu'elle renfermait. L'administration générale commençait à s'éclairer : l'ordre s'y était introduit. La réformation de la procédure civile était entamée sous les auspices du chancelier Séguier. Le Tellier

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 443.
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis XIV.*
[3] *Mém.* du comte de Bussi; *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[4] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 247.

avait fait entrer l'économie et la régularité dans le département de la guerre[1]. Les finances demandaient, non pas une main habile, mais une main probe qui les maniât. Le surintendant Fouquet avait un génie élevé, de grandes vues : ce fut lui qui, le premier, réduisit les tailles sous lesquelles le peuple des campagnes était écrasé, et il chercha un dédommagement pour le trésor dans les impôts de consommation. Il porta son influence bien au delà du ministère des finances : il relevait la marine nationale, et donnait l'exemple aux armateurs en frétant des vaisseaux; il encourageait le commerce, en facilitant l'exportation. Le goût passionné qu'il montra pour les beaux-arts, la protection noble et éclairée qu'il accorda aux hommes de lettres, lui firent une réputation d'homme aimable et élégant, derrière laquelle s'efface sa réputation de financier dur et impitoyable.

Deux choses occupèrent Louis XIV par-dessus toutes les autres, l'armée et les finances.

Les troubles de la Fronde avaient préparé à son règne une armée et des généraux. Voulant que l'armée fût tout entière, pour ainsi dire, dans sa main, il se réserva de nommer à tous les grades, depuis le plus élevé jusqu'à celui même d'enseigne.

Mazarin avait eu intérêt à laisser le désordre s'établir dans les finances, parce qu'il lui était ainsi plus facile de puiser dans le trésor. Son exemple encouragea Fouquet, qui acquit une fortune scandaleuse, mais dont il faisait plus généreusement les honneurs que le cardinal. Louis XIV voulut se faire rendre compte de l'état des finances[2], et il choisit Colbert pour le guider dans le dédale ténébreux de cette administration. Fouquet, qui ne croyait pas qu'un jeune prince, jusqu'alors uniquement livré aux frivolités, mettrait tant de persévérance à s'enfoncer dans ces arides travaux, laissa s'amasser sur sa tête un orage qu'il aurait pu conjurer. Chaque jour il remettait au roi ses états; Colbert les examinait, et en montrait tous les vices à Louis XIV[3]. Ainsi s'avançait chaque jour la ruine du surintendant.

Sa passion pour les femmes ne fut pas étrangère à sa perte. Il avait osé porter ses vues sur mademoiselle de La Vallière, fille d'honneur de *Madame*, Henriette d'Angleterre, et que Louis XIV aimait en secret. Il avait auprès de ce redoutable rival deux enne-

[1] *Mém.* de l'abbé de Choisi.
[2] *Ib.*
[3] *Hist. de Louis-le-Grand*, par Reboulet.

mis puissants, Le Tellier et Colbert. Ce dernier aspirait à la place de Fouquet, et, quelques talents qu'il y ait déployés, on ne peut nier que l'origine de sa faveur et son entrée au pouvoir ne soient une tache pour sa mémoire.

Il se joignait encore d'autres griefs contre le surintendant à ceux que nous avons signalés. On lui donnait, en Bretagne, lieu de sa naissance, un grand nombre de partisans chauds et emportés, prêts à l'aider dans ses entreprises, s'il voulait s'y créer une principauté indépendante. Or, Louis XIV était encore trop jeune, trop novice dans les affaires, pour comprendre à quel point un semblable projet était devenu impraticable et absurde, après Richelieu et Mazarin. Les ennemis du surintendant n'en faisaient pas moins valoir toutes ces accusations.

Une fête pompeuse et royale qu'il donna à Louis XIV dans son magnifique château de Vaux, à l'occasion du mariage du duc d'Anjou, alors duc d'Orléans, avec Henriette d'Angleterre, fille de l'infortuné Charles Ier [1], acheva de le perdre. Le roi songea à le faire arrêter au milieu de cette fête; la reine-mère en dissuada son fils. Fouquet ne fut arrêté que le 5 septembre 1661, à Nantes, où Louis XIV s'était rendu, sous prétexte d'assister à l'ouverture des États provinciaux de Bretagne.

L'instruction de ce grand procès dura trois ans. Fouquet fut traduit devant une commission extraordinaire, comme prévenu de concussion et de crime d'État. Le premier point pouvait être facilement prouvé, et, pour avoir démontré que tous les abus en matière de finances provenaient du temps de Mazarin, le surintendant n'était pas excusable. Sa justification fut plus complète relativement aux complots qu'on lui prêtait. La plupart des amis de Fouquet lui restèrent fidèles dans sa disgrâce [2], et cette fidélité fait leur éloge comme celui de l'accusé lui-même. Ni la composition arbitraire du tribunal devant lequel il comparaissait [3], ni l'acharnement du chancelier Séguier, qui présidait la commission, ni les menées de Le Tellier et de l'implacable Colbert, ni l'antipathie bien connue du roi, ne purent arracher aux juges une condamnation capitale. La commission prononça, le 20 septembre 1664, contre Fouquet une simple sentence de bannissement, avec confiscation de tous ses biens. Les ministres, mécontents d'un jugement qui ne

[1] *Mém.* de Mlle de Montpensier.
[2] *Mém.* de Mme de Motteville; Vigneul de Marville, *Mélanges d'hist. et de littérat.*
[3] *Procès de Fouquet.*

les débarrassait pas entièrement du coupable qu'ils haïssaient, déterminèrent Louis XIV à commuer le bannissement en une prison perpétuelle. Fouquet, condamné à traîner une vie d'ennui et d'amertume dans la citadelle de Pignerol [1], vit ses ennemis y déployer contre lui les raffinements de la cruauté. Le gouverneur Saint-Mars servit admirablement cette haine que l'on ne peut expliquer : il refusa au prisonnier jusqu'à des plumes et du papier pour faire trêve à ses ennuis ; il fit pendre devant sa fenêtre un de ses serviteurs qui s'était laissé gagner, et le squelette de ce malheureux resta pendant plusieurs années sous les yeux du prisonnier. Cette captivité ne fut adoucie que vers les dernières années de Fouquet. On croit qu'il mourut en l'année 1680. On a voulu expliquer par la captivité du surintendant l'énigme du fameux *Masque de fer*, renfermé dans la citadelle de Pignerol ; mais ce secret n'a point encore été, et ne sera probablement jamais découvert.

Louis XIV, estimant que la place de surintendant donnait trop de pouvoir à celui qui en était chargé, la supprima après la chute de Fouquet. Colbert, mis à la tête des finances, sous le titre de Contrôleur général [2], faisait simplement partie d'un conseil de finances, composé de quatre membres et présidé par le roi lui-même.

Il est important de bien connaître quels étaient les principes d'après lesquels Louis XIV avait résolu de régner et dont il ne s'écarta jamais. Achever d'abattre la noblesse en lui ôtant tout caractère et toute action politique, en réduisant à la nullité la plus absolue et les grands du royaume et les princes du sang qui en étaient les chefs naturels, telle fut la maxime fondamentale de son gouvernement. Tout ce qui pouvait figurer à la cour y fut appelé pour y être nivelé et confondu, sauf quelques futiles distinctions de préséance. Les gouverneurs de province, choisis ordinairement dans la plus haute noblesse, n'eurent plus le choix d'habiter leurs gouvernements où ils auraient inquiété ; pour plaire au monarque, ils se firent courtisans ; d'ailleurs, on les environnait de séductions qui leur faisaient oublier pour le plaisir leurs idées d'indépendance. D'un autre côté, en même temps qu'il abaissait la noblesse, Louis XIV relevait la classe bourgeoise : il affectait de ne prendre ses ministres que dans des rangs inférieurs et presque toujours dans la poussière des bureaux. En élevant au pouvoir

[1] *Mém.* de Bussi.
[2] *Nouv. abrégé chronol. de l'hist. de France.*

ces hommes nouveaux, il déprimait encore davantage l'ancienne aristocratie: Colbert, avec son œil perçant, son regard austère, faisait trembler les grands seigneurs courtisans. Louis XIV ne concevait aucun ombrage de ces hommes sans fortune et sans nom, dont il faisait les instruments de sa puissance absolue [1].

« La monarchie absolue n'était pas un état de privilége pour les individus, fait observer M. de Châteaubriand [2]. On se figure que la classe moyenne était éloignée de tout, que les emplois n'appartenaient qu'aux nobles: rien de plus faux que cette idée. Toutes les carrières étaient ouvertes aux Français : l'Église, la magistrature et le commerce étaient presqu'exclusivement le partage des plébéiens. La plus haute dignité civile, celle du chancelier, était roturière. Les bourgeois parvenaient aux premières places, militaires et administratives. Louis XIV surtout ne fit aucune distinction dans ses choix: Fabert, Gassion, Vauban même et Catinat furent maréchaux de France; Colbert et Louvois étaient ce que, plus tard, on appela impertinemment des *hommes de peu*. En général, dans toute l'ancienne monarchie, les familles nobles ne fournissaient pas les ministres. « Le chancelier Voisin, dit St-Simon, avait essentiellement la plus parfaite qualité, sans laquelle » nul ne pouvait entrer et n'est jamais entré dans le conseil de » Louis XIV, en tout son règne, *qui est la pleine et parfaite roture*, » si l'on en excepte le seul duc de Beauvilliers. » Les ambassadeurs du grand roi n'étaient pas tous choisis parmi les grands seigneurs. La plupart des évêques (et quels évêques, Bossuet et Massillon!) sortaient des rangs médiocres ou tout-à-fait populaires. » La jalousie de la bourgeoisie contre la noblesse, qui devait éclater avec tant de violence au moment de la révolution, ne venait donc pas de l'inégalité des emplois; elle venait de l'inégalité de la considération.

Les premiers choix de Louis XIV furent heureux. Arrivé au trône dans une de ces grandes périodes sociales où les hommes éminents trouvent de toutes parts l'occasion de se montrer, il eut la faculté précieuse de discerner la supériorité chez les autres, et de savoir l'employer au profit de sa gloire. S'il s'estimait de bonne foi le principe et la cause unique de tout ce qui s'opérait en son nom, on doit lui rendre la justice que rien ne lui était étranger. Comme nous l'avons dit, son activité suffisait au travail et au plaisir : il por-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 11 et suiv.
[2] *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 437.

tait une investigation patiente dans toutes les branches de l'administration, et ne se tenait pas moins au courant des départements de la justice, de la guerre et des affaires extérieures que de ceux des finances et de la marine [1]. Seulement, au lieu d'y déployer de larges vues d'ensemble, il appliquait son esprit trop minutieux aux détails du service. «Il entra, dit St-Simon [2], dans les derniers, sur les troupes, habillement, évolutions, armement, exercice, discipline, en un mot, dans toute sorte de bas détails; il ne s'en occupait pas moins sur ses bâtiments, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche... Ces pertes de temps, qui paraissaient au roi avoir tout le mérite d'une application continuelle, étaient le triomphe de ses ministres qui, avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisaient venir, comme de lui, ce qu'ils voulaient eux-mêmes, et qui conduisaient le grand monarque selon leurs vues et trop souvent selon leurs intérêts, tandis qu'ils s'applaudissaient de le voir se noyer dans les détails.» Il n'est donc pas toujours facile de déterminer, avec connaissance de cause, la part réelle de Louis XIV dans les desseins et les entreprises de Colbert et des autres ministres. Mais, quant aux mesures qui se rattachaient à la politique proprement dite, le roi ne subissait guère d'influence directe, du moins dans sa jeunesse. Les parlements, la noblesse durent à lui seul d'être complétement abaissés devant lui. L'attitude superbe de la France vis-à-vis de l'étranger appartenait certainement aussi à Louis XIV seul [3]. Cet amour du pouvoir absolu qui lui faisait dire: *l'État, c'est moi;* cette noble susceptibilité qui ne lui permettait pas de supporter que l'État reçût au dehors la moindre humiliation; cette fierté magnanime qui l'empêcha de baisser la tête au milieu de ses revers les plus cruels, devait passer plus tard du monarque aux sujets: l'unité de la France dans Louis XIV préparait l'unité de la France dans l'esprit public du peuple, et tout cet éclat qui se réfléchissait en lui seul devait être plus tard un héritage pour la nation entière.

Dans les actes qui signalèrent le début de ce grand règne, on voit se manifester une tendance, plus ou moins judicieusement appliquée, il est vrai, vers l'utilité et la grandeur matérielles. Versailles, de simple rendez-vous de chasse sous Louis XIII, devenait peu à peu un superbe château qui rivalisait avec Saint-Germain et

[1] *Hist. de France*, t. 14, p. 218-219.
[2] *Mém.* l. 1.
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 220-221.

Fontainebleau : ce prodigieux monument, auquel aucun pays du monde n'a rien à opposer, allait exprimer dignement la grandeur de la France, unifiée pour la première fois au XVIIe siècle [1]. Toutes les résidences royales s'embellissaient. Perrault dessinait la colonnade du Louvre; l'Observatoire devenait le sanctuaire imposant de la science; les Invalides élevaient dans les airs leur dôme d'or et d'azur. Le prince ne devina pas que cette fastueuse hospitalité accordée aux vétérans mutilés de la victoire enlevait à bien d'autres malheureux débris de la guerre, des secours et des pensions qui leur eussent donné le pain qu'ils allaient mendier dans les campagnes et dans les villes.

Les arts de l'intelligence, la poésie, les belles-lettres, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du roi, si jaloux d'étendre au loin et dans l'avenir la gloire de son nom. On sait quelle belle et nombreuse pléiade de prosateurs, de poètes, de sculpteurs, de peintres, d'artistes en tout genre a brillé pendant le cours de ce long règne. Le roi ne se contenta pas d'honorer et de protéger les savants de son royaume : il allait au loin les chercher, il les appelait à sa cour, ou leur envoyait des pensions. A l'Académie royale de peinture et de sculpture constituée par Mazarin, en 1655, Louis XIV associa, en 1671, l'Académie d'architecture, et il fonda l'école de peinture de Rome. L'Académie des sciences fut établie dès 1666 [2]. Enfin l'Opéra, que Mazarin avait importé en France (quelle faiblesse pour un cardinal!) devint l'Académie royale de musique et de danse. Le *Journal des Savants*, modèle de tant d'autres, fut aussi créé à cette époque par Denis Salo, conseiller au parlement de Paris [3].

Colbert s'associait au goût de son maître pour les choses grandes et élégantes : mais ce ministre favorisait d'une manière plus particulière les entreprises utiles, les manufactures. On lui doit celle des tapisseries des Gobelins, des draps fins de Louviers, des points de France de Paris, des glaces de Cherbourg, puis de Saint-Gobain. L'économie et la science de Colbert en administration pourvoyaient à ces dépenses.

Louis XIV n'eut point à se plaindre de tous ses protégés : non seulement la France, mais l'Europe entière retentissait des louanges du jeune monarque. Il serait injuste d'attribuer unique-

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 249.
[2] *Mém.* de Bussi; *Mém. de l'Acad.*
[3] *Journ. des savants*, t. 1.

ment à de basses flatteries de cour l'atmosphère d'encens au milieu de laquelle vivait Louis XIV : il y avait, pour ainsi dire, dans l'air une ivresse d'enthousiasme qui gagnait Paris et la province, aussi bien que la cour. La première période de ce règne, de 1661 à 1672, est vraiment remplie d'un prestige auquel on a peine à se soustraire [1].

Louis XIV, jeune, heureux, admiré, aimé, avait de la bienveillance dans le cœur, et cherchait à paraître aimable; accessible à tous ses sujets, il ne s'isolait point dans une aride et froide majesté. Mais chacun des astres brillants qui l'environnaient devait s'éteindre à son tour; cette prospérité matérielle allait s'effacer peu à peu; alors ne manqueraient pas d'apparaître tous les vices, tous les défauts de cette organisation matérialiste que des hommes, décorés du nom de grands, s'étaient appliqués à donner à la société.

La nouvelle administration, que présidait Colbert, commença par des mesures de réaction contre les financiers et les partisans, protégés de Fouquet et de Mazarin. On leur fit rendre gorge; tous les comptes de la minorité et des années suivantes furent sévèrement révisés. Cette justice sévère fut applaudie : mais elle ne réparait pas les pertes immenses du trésor, ne comblait pas son déficit, et ne payait pas sa dette énorme. La restauration financière ne s'accomplit que par un abus de pouvoir : une banqueroute fut le moyen expéditif que le contrôleur-général adopta pour arriver au but qu'il voulait atteindre. On annula tous les engagements. La cour avait jeté dans le commerce, aux temps critiques de la régence, un grand nombre de billets, dits *Billets d'épargne,* que les besoins du trésor avaient fait multiplier d'une manière excessive; Colbert imagina de décréditer ces billets des créanciers de l'État, en refusant de les recevoir dans ses coffres. Le moyen était immanquable : l'effet en fut tel qu'à peine trouvait-on cinquante francs sur un billet de dix mille. Alors Colbert en fit racheter d'énormes quantités, et paya ainsi à peu de frais des dettes considérables. Huit autres millions de rentes, constituées sur la ville de Paris, dans les dernières années, furent forcément remboursés au taux de l'achat primitif: une ordonnance obligea les rentiers à imputer au remboursement du capital ce que l'on déclarait *excessif* dans les intérêts qu'ils avaient reçus. Les membres des corps judiciaires avaient acheté des augmentations perpétuelles

[1] *Hist. de France,* t. 14, p. 228.

de gages; ces augmentations furent réduites de moitié. Le roi se rendit au parlement, portant lui-même ses édits, et les fit enregistrer sur-le-champ devant lui, déclarant qu'à l'avenir il voulait qu'il en fût de même de tout ce qu'il lui plairait d'envoyer à son parlement.

Le passé ainsi réparé, Colbert s'occupa de fixer une nouvelle assiette de l'impôt, plus égale, plus juste et en même temps plus productive que l'ancienne. Quoiqu'il continuât d'affermer les impôts, il ne les afferma du moins qu'à leur valeur réelle. Les aides et les *entrées* (octrois), établies à Paris et dans les principales villes, comme Emery l'avait projeté, furent réunies en un seul bail d'un haut produit. La taille fut diminuée et réduite de cinquante millions à trente-six, et Colbert chercha à l'étendre partout, afin d'en rendre le poids plus supportable à chacun. Le menu peuple du comté de Boulogne, qui jouissait de l'exemption de cette charge, murmura : la force imposa aux mécontents. Tels furent les résultats de cette belle administration de Colbert que le roi, percevant la totalité du revenu du royaume et n'acquittant que les obligations exactement dues, trouva chaque année un excédant de recette. En 1662, il montait à quarante-cinq millions; en 1663, il fut de cinquante et un millions; il s'accrut ainsi d'année en année jusqu'en 1676 que, les contributions montant à cent millions, et les charges à vingt-six seulement, il y eut un excédant de soixante-quatorze millions.

Malheureusement Colbert ne s'éleva point au-dessus des préjugés contemporains à l'égard de l'agriculture. On lui a reproché d'avoir négligé cette source première de la richesse des nations; on peut ajouter que rien ne fut plus nuisible que les entraves dont on embarrassa le débit des produits agricoles. La cruelle disette de 1661 à 1662, pendant laquelle le gouvernement nourrit le peuple en achetant à grands frais des blés étrangers, n'appela l'attention sur l'agriculture que pour faire prendre les mesures les plus contraires à son développement. Afin d'éviter les accaparements, le parlement défendit toute association commerciale relative au trafic des grains. De son côté, pour maintenir le blé à bas prix, le gouvernement interdit toute exportation hors du royaume, et même l'exportation intérieure d'une province à l'autre. Alors le laboureur craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait plus espérer grand profit [1]. M. Michelet [2], expliquant les

[1] Voltaire.
[2] *Précis de l'hist. de France*, p. 248.

motifs de la conduite de Colbert, fait observer que, la plus grande partie des terres étant alors entre les mains de la noblesse, les encouragements donnés à l'agriculture auraient moins profité au peuple qu'à l'aristocratie.

Au contraire, le commerce était entre les mains de la classe moyenne qui commençait à s'élever, et il le favorisa de préférence. Le grand mouvement de commerce et de fabrication, développé par Colbert, déguisa long-temps la plaie profonde du corps social. Le contrôleur-général sacrifia tout, pour faire de la France la nation la plus manufacturière de l'Europe et la dominatrice des mers. Il répandit l'or à grands flots, afin de seconder l'essor que la classe industrielle avait pris depuis la Fronde. Les primes, moyen de surexcitation factice que le pouvoir ne doit employer qu'avec ménagement, furent prodiguées à toutes les branches d'industrie. Le gouvernement appela de tous les pays les ouvriers les plus habiles pour travailler dans ses manufactures. Au lieu d'être tributaire de l'Europe, la France y répandit ses produits. Une activité non moins prodigieuse était déployée sur les côtes de ces mers qui baignent la France au nord, à l'ouest, au midi : de nouveaux ports s'y ouvraient à la navigation, et, tandis qu'une multitude de navires de guerre sortaient des chantiers royaux, des primes encourageaient les constructions particulières. Le pavillon français flotta dès lors sur toutes les mers; les colonies du Canada, de Saint-Domingue, de la Martinique se ranimèrent; Cayenne se colonisa; le Sénégal s'ouvrit au commerce. Voilà les fruits heureux de la réunion du ministère de la marine et de celui des finances dans la main de Colbert.

D'autre part, Colbert arrêtait le mouvement que lui-même imprimait : il ne s'apercevait pas que sa manie de réglementer était aussi funeste à l'industrie qu'à l'agriculture. Ainsi les statuts qu'il imposa aux manufactures et aux ateliers furent quelquefois souverainement absurdes : les procédés industriels qui passaient alors pour les meilleurs furent proclamés lois immuables, desquelles on ne put s'écarter sans encourir des peines infamantes. C'était vouloir fixer les arts français dans une immobilité digne de la Chine, et méconnaître cette loi éternelle de l'industrie, le perfectionnement. Mais le temps seul devait dévoiler les erreurs du système adopté par le pouvoir [1].

Occupé de toutes ces créations qui ne se développent qu'au mi-

[1] *Hist. de France*, t. 14, passim.

lieu de la paix, le ministre économe s'opposait avec ardeur à la guerre qu'appelait, au contraire, l'ambitieux Louvois, fils de Le Tellier et son successeur au ministère de la guerre. Louvois, jaloux des grandes choses qu'opérait son heureux collègue, épiait l'occasion d'engager le roi dans une guerre où il pût faire briller à son tour ce qu'il avait d'habileté. Ce n'était pas une chose fort difficile avec un prince tel que Louis XIV; et, sans la prudence du roi d'Espagne, cette occasion eût été offerte à Louvois dès l'année 1661.

Les rois d'Espagne, depuis Charles-Quint, disputaient la préséance aux rois de France, qui, de temps immémorial, avaient eu le pas sur tous les souverains de l'Europe, hormis sur les empereurs. Le 10 octobre 1661, le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, usa de violence, dans une cérémonie publique, pour prendre le pas sur le comte d'Estrades, ambassadeur de France [1]. A cette nouvelle, Louis XIV ordonna au comte de Fuensaldagne, ambassadeur d'Espagne à Paris, de quitter la France, et menaça Philippe IV de se rendre promptement justice à lui-même, s'il ne recevait une réparation proportionnée à l'offense. Le roi d'Espagne se soumit [2], exila le baron de Batteville, et envoya à Louis XIV un ambassadeur extraordinaire, chargé d'exprimer au roi de France, en présence de toute sa cour et des ambassadeurs étrangers, combien il éprouvait de déplaisir de la conduite de Batteville. Il assurait, en même temps, que désormais les ambassadeurs et ministres d'Espagne s'abstiendraient, et qu'ils ne concourraient point avec ceux de France dans les cérémonies qui auraient lieu tant en Angleterre que dans les autres cours (24 mars 1662).

L'Espagne, forcée de reconnaître ainsi son infériorité, cédait autant alors aux exigences de sa position qu'aux menaces de Louis XIV. Elle était occupée de la guerre contre le Portugal qu'elle voulait faire rentrer sous le joug, comme la Catalogne. Mais la France n'avait pas abandonné ce royaume à lui-même, comme le portaient les articles du traité des Pyrénées. Le roi d'Angleterre, à l'instigation de Louis XIV, avait épousé l'infante, fille de Jean de Bragance, et Schomberg, lieutenant-général allemand, avait été chargé de soutenir l'indépendance de ce pays, avec des forces qui furent censées à la solde d'Alfonse IV et de Charles II son beau-frère. Ces secours et les talents militaires de Schomberg

[1] *Mém.* de Bussi; *Mém.* de Dumont; *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[2] *Mém. chron. pour serv. à l'hist. univ. de l'Europe.*

permirent aux Portugais de lutter avantageusement contre leurs voisins.

L'Espagne fut encore affaiblie par un traité que la France conclut avec la Hollande, petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit tant de grandes choses sans grandeur [1]. Il établissait entre les deux États un pacte de commerce et de défense mutuelle (avril 1662), en vertu duquel les Pays-Bas espagnols se trouvaient comme en état de siége. Louis XIV proposa même au grand-pensionnaire de la république le plan d'un partage éventuel de ces provinces. Ainsi tombait pièce par pièce le traité des Pyrénées.

Une autre mesure non moins habile qu'avantageuse pour la France, ce fut l'acquisition de Mardick et de Dunkerque, donnés à l'Angleterre sous Cromwell [2]. Le prodigue Charles II se trouvait dans une situation pécuniaire fort embarrassante, et le parlement anglais refusait de fournir à toutes les demandes de ce prince. Le comte d'Estrades, ambassadeur à Londres, proposa à Charles II la cession de Mardick et de Dunkerque moyennant une somme de quatre millions, sur lesquels il lui fallut subir un escompte de cinq cent mille francs pour qu'ils lui fussent payés comptant. Louis XIV entra à Dunkerque le 2 décembre 1662, et y fit commencer sur-le-champ de grands travaux de fortification, en même temps que le creusement d'un port capable de contenir trente vaisseaux de guerre. Ce honteux marché causa une grande indignation en Angleterre et ajouta à la terrible aversion qui devait repousser pour jamais les Stuart de la Grande-Bretagne.

L'empressement avec lequel Louis XIV avait accepté, le 2 février de cette même année 1662, la donation bizarre que le duc Charles IV de Lorraine lui avait faite de ses États au préjudice des droits de sa famille [3], montre qu'il saisissait toutes les occasions qui se présentaient d'augmenter le nombre de ses provinces. Mais bientôt le duc se repentit, et se prévalut d'un défaut de forme pour rétracter sa libéralité. Irrité de ce que, malgré sa promesse de rester désarmé, Charles IV fortifiait Marsal qui devait être remis en garantie du traité, Louis XIV marcha en personne sur la Lorraine et contraignit le duc à lui céder Marsal (1663).

Toute l'Europe retentit de la conduite pleine de hauteur que le roi tint envers le saint-siége, à l'occasion d'une querelle élevée

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 252.
[2] *Lettres du comte d'Estrades; Révolutions d'Angleterre*, par le P. d'Orléans.
[3] *Mém.* du marquis de Beauveau.

entre quelques serviteurs du duc de Créqui, ambassadeur à Rome, et un détachement de la garde corse du pape [1]. Les protestants durent savoir gré au roi très chrétien de l'humiliation qu'il fit subir au chef de la chrétienté. Louis XIV ne songeait pas apparemment qu'en forçant la papauté à s'abaisser devant son pouvoir souverain, il enseignait à ses peuples à ne pas respecter un jour davantage la royauté dans ses successeurs.

Les hôtels des ambassadeurs et même les rues adjacentes étaient alors à Rome des asiles inviolables qui favorisaient l'impunité du crime. Par une morgue déplacée, les puissances étrangères tenaient à honneur de perpétuer un abus que les papes s'efforçaient depuis long-temps de détruire. Des difficultés à ce sujet existaient déjà entre la France et le pape, lorsque le nouvel ambassadeur, en tolérant avec affectation l'insolence et les désordres des nombreux Français qui formaient sa suite, aigrit les dispositions fâcheuses des deux partis. C'est dans ces circonstances que la garde corse, ayant arrêté quelques Français qui troublaient la tranquillité, se les vit arracher des mains par les laquais du duc [2]. De part et d'autre il y eut du sang de répandu. L'effervescence des Corses n'était pas encore calmée, lorsque, retournant à leur quartier, ils rencontrèrent le carrosse de l'ambassadeur, et, dans leur aveugle fureur, ils tirèrent dessus, tuèrent un page et blessèrent quelques domestiques (20 août 1662). Créqui sortit de Rome et demanda justice. Le licenciement de la garde corse, le châtiment de quelques soldats, la destitution du cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, ne suffirent point au ressentiment de Louis XIV. Il menaça d'envoyer une armée française contre Rome et décréta la saisie d'Avignon et du comtat Venaissin, ancienne dépendance du comté de Provence [3]. La couronne de France, comme toutes les autres, avait un immense arsenal de semblables prétentions ensevelies dans l'ombre, mais précieusement enregistrées pour fournir, au besoin, des prétextes à toutes les conquêtes [4]. L'Espagne affaiblie, l'Autriche occupée contre les Turcs, ne pouvant soutenir le pape contre le roi de France, ce pontife fut obligé de plier sous les conditions les plus dures [5]. Le cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII, vint à Paris pour faire satisfaction à Louis XIV, ou plutôt pour

[1] Nani, *Ist. veneta; Fastes de Louis-le-Grand; Ambassade de Wicquefort.*
[2] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 10.
[3] *Hist. du règne de Louis XIV*, par Reboulet.
[4] *Hist. de France*, t. 14, p. 244.
[5] Articles du traité de Pise.

lui demander pardon. Le frère du pape, que les Français soupçonnaient d'avoir secrètement animé les Corses, se vit contraint de déclarer par écrit qu'il était étranger à l'événement, et n'en fut pas moins obligé de sortir de Rome pour un temps. Le pape s'engagea à envoyer un de ses neveux, sa belle-sœur ou sa nièce, au-devant de Créqui, lorsqu'il rentrerait dans la ville. La nation corse fut déclarée incapable de servir dans l'État de l'Église. Enfin une pyramide, portant une inscription qui contenait l'histoire de toutes ces humiliations, fut érigée vis-à-vis de l'ancien corps de garde des Corses. Louis XIV força de plus Alexandre VII à diverses concessions au profit des ducs de Modène et de Parme. Il promit, à ces conditions, de restituer Avignon et le comtat Venaissin. Les grands honneurs rendus à Paris au légat du pape [1] adoucirent peut-être ce qu'il y avait de pénible dans sa mission : mais effacent-ils dans l'histoire de Louis XIV la honte de cet abus de la force? Clément IX, successeur d'Alexandre VII (1667), obtint du roi de France l'autorisation de faire enlever la pyramide qui perpétuait un si fâcheux et si triste souvenir.

Une réparation plus honorable pour Louis XIV qui la réclama, c'est le châtiment qu'il essaya une première fois de tirer des corsaires barbaresques qui infestaient la Méditerranée (1663). C'était en même temps un essai de sa marine militaire [2]. Cette expérience n'eut pas tout le succès que l'on aurait pu en attendre, à cause de l'incapacité du duc de Beaufort qui paralysa par son entêtement les talents et l'expérience de ses braves officiers. On ne put se maintenir à Gigéri, dans la province de Bougie. La défaite de plusieurs flottilles de pirates, aux environs de Tunis et d'Alger, consola Louis XIV de cet échec [3]. Ces deux États musulmans demandèrent la paix et délivrèrent un grand nombre de prisonniers chrétiens. Pendant ce temps un corps de six mille Français, sous les comtes de Coligni et de La Feuillade, se couvrait de gloire dans la guerre des Autrichiens contre les Turcs et décidait l'importante victoire de Saint-Gothard (1er août 1664), qui amena une trève de vingt ans entre l'Autriche et la Turquie [4].

L'attention de Louis XIV fut détournée de ces expéditions lointaines par des événements qui touchaient la France de plus près.

[1] *Ambassade de Wicquefort; Fastes de Louis-le-Grand.*

[2] *Relat. de l'expéd. de Gigeri*, par le sieur de Castellan.

[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

[4] Ricaut; *Mém.* du comte de Bussi; Nani, *Ist. veneta; Vie de Tekéli; Hist. des grands visirs; Abrégé chronol. de l'hist.*, du P. Petau.

A l'intérieur, les vexations exercées par les seigneurs ou par leurs juges contre leurs vassaux appelaient une répression sévère. Tel fut l'objet des Grands Jours tenus en Auvergne (1665). Au moyen de ces parlements ambulants, la royauté acheva d'abattre la noblesse à ses pieds.

Attentive à protéger l'honneur du trône, elle ne l'était pas moins à protéger l'honneur de Dieu. L'année suivante, Louis XIV rendit (30 juillet) une déclaration contre les blasphémateurs, qu'elle soumit à des peines graduées suivant la fréquence de leurs attentats.

A l'extérieur, une rivalité de commerce avait mis les armes aux mains des Hollandais et des Anglais. Charles II, voulant faire diversion à l'esprit de rébellion qu'il voyait s'agiter dans son royaume, fit attaquer brusquement la Hollande (novembre 1664) sans déclaration de guerre. Cette république réclama les secours de la France, suivant la convention de 1662. Charles II, de son côté, offrit secrètement à Louis XIV de le laisser tout entreprendre sur les Pays-Bas espagnols, pourvu qu'il ne secourût point les Provinces-Unies. Cette proposition jeta le roi dans une grande perplexité. Il eût voulu rester neutre, offrit sa médiation, et envoya une ambassade à Londres [1]. Cédant aux instances pressantes de ses alliés, il ordonna à la flotte française du duc de Beaufort, dans la Méditerranée, de rejoindre la flotte hollandaise; mais la guerre maritime de cette année (1665) se fit sans que Louis XIV y prît part [2] : il laissa les deux adversaires heurter leurs vaisseaux et user leur marine, en ménageant la sienne. Il agit plus franchement sur terre et aida vigoureusement à repousser le belliqueux évêque de Munster, que Charles II avait armé contre la Hollande [3]. Monk et le prince Rupert soutinrent avantageusement, en 1666, les succès qu'ils avaient obtenus l'année précédente [4]; mais ils avaient à lutter contre les meilleurs amiraux hollandais, Ruyter et Tromp, et les victoires étaient plus sanglantes que décisives. Les pertes de la flotte britannique étaient considérables, et les affreuses calamités qui affligeaient Londres depuis un an jetaient le deuil dans toute l'Angleterre : à la suite d'une épidémie très meurtrière, arriva un incendie qui dévora plus de treize mille maisons et la plu-

[1] *Révolutions d'Angleterre*, par le P. d'Orléans.

[2] *Lettres du comte d'Estrades.*

[3] *Mém.* de Dumont; *Mém. chron. pour serv. à l'hist. univ. de l'Europe; Lettres* de M. de Lionne, secrétaire d'État.

[4] *Hist. d'Angleterre*, par Larrey; *Mém.* du comte d'Estrades.

part des monuments publics [1]. Depuis deux ans les frais de la guerre montaient à deux cent trente millions de francs. On accepta donc assez facilement la médiation de la Suède, et les plénipotentiaires français, anglais, hollandais et danois durent se réunir à Bréda [2], au printemps de 1667, avec les fondés de pouvoir de la puissance médiatrice.

La mort du roi d'Espagne, Philippe IV (17 septembre 1665), suivie de près par celle d'Anne d'Autriche, sa sœur [3] (20 janvier 1666), offrit à Louis XIV une occasion que ni lui, ni Louvois n'étaient disposés à laisser fuir [4]. Tant que sa mère vécut, le roi, par égard pour elle, n'avait manifesté que faiblement ses prétentions à l'héritage de quelques portions de la monarchie espagnole. Dès qu'elle fut morte, ses réclamations amenèrent la guerre. Les arguments ne manquaient pas de part et d'autre pour soutenir les droits controversés. Louis XIV alléguait les coutumes particulières du Brabant, qui confirmaient ses prétentions sur la Franche-Comté et sur une grande partie des Pays-Bas. En outre, la dot de cinq cent mille écus accordée à l'infante, sa compagne, n'était pas encore payée quoique tous les termes fussent échus, et l'on disait en France : « Point de paiement, point de renonciation [5]. » De leur côté, les Espagnols se prévalaient de la renonciation formulée dans le traité des Pyrénées [6]; mais il leur manquait ce qui faisait la principale force de Louis XIV, les moyens de résister aux préparatifs du roi de France pour recouvrer par les armes ce qu'il appelait son bien. Le 8 mai 1667, le roi écrivait une dernière fois à la veuve de Philippe IV, régente d'Espagne pour son fils Charles IV, afin qu'elle eût à lui céder *les États qui lui appartenaient*. Trois armées, prêtes à entrer en Flandre, appuyaient cette réclamation.

Certain du refus du cabinet espagnol, qui n'avait rien préparé cependant pour la défense de la Belgique, Louis XIV se rendit à Amiens le 20 mai, afin de se mettre à la tête de son principal corps d'armée, fort de trente-cinq mille hommes et commandé par Turenne, sous lequel il voulait, disait-il, apprendre le métier de la

[1] Nani, *Istoria veneta*.
[2] *Mém.* de Dumont.
[3] *Mém.* de Mme de Motteville.
[4] *Mém.* de Dumont.
[5] *Traité des droits de la reine très chrétienne*, sur divers États de la monarchie d'Espagne, et soixante-quatorze raisons qui prouvent que sa renonciation est nulle; *Défense du droit de Marie-Thérèse d'Autriche*, par d'Aubusson, archevêque d'Embrun.
[6] *Mém. de la cour d'Espagne*.

guerre [1]. Le jeune monarque mena à cette expédition, qui reçut le nom de *prise de possession*, la reine sa compagne, avec une cour leste et brillante. Ce fut au milieu des fêtes et de l'étiquette accoutumée de Saint-Germain, que tombèrent les villes assiégées [2]. En deux mois, Charleroi, Binch, Mons, Ath, Tournay, Douai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Furnes et leurs dépendances furent prises par les Français. Au siége de Lille, Louis XIV se ménageait si peu qu'un soldat, le voyant dans la tranchée exposé aux coups de mousquet, le prit rudement par le bras et lui dit : *Otez-vous, est-ce là votre place* [3]? Un seul engagement eut lieu en rase campagne, entre Créqui et le comte de Marsin qui fut battu et qui se réfugia à Bruges dans le plus grand désordre. Louis XIV revint au milieu de ses peuples jouir de leurs acclamations, laissant dans les pays conquis Turenne et Vauban dont la renommée commençait à s'établir, et qui fut chargé de fortifier les places principales. La citadelle de Lille fut la première que construisit cet illustre ingénieur, destiné à opérer dans la science une si grande révolution, en remplaçant, par des ouvrages en terre au niveau du sol, les remparts élevés et dominants que tous les peuples avaient adoptés depuis l'origine de l'art militaire.

Pendant ce temps, on avait signé à Bréda, le 31 juillet, une paix honorable et plus fructueuse pour la Hollande que pour la Grande-Bretagne [4]. Ruyter, profitant de la négligence ou plutôt de la cupidité de Charles II qui n'avait point mis de flotte en mer cette année, venait de pénétrer dans la Tamise, et de brûler beaucoup de vaisseaux presque en vue de Londres. Cet événement amena les plénipotentiaires anglais à faire plusieurs concessions, qu'ils avaient refusées jusqu'alors.

La Hollande, sortie avec gloire de sa lutte contre l'Angleterre, ne songea plus qu'à s'interposer entre la France et l'Espagne, pour empêcher le conquête entière des Pays-Bas [5]. L'Europe, épouvantée, commençait à se coaliser contre l'ennemi redoutable qui semblait menacer son indépendance. Elle concevait des alarmes sur cet équilibre, auquel la paix de Westphalie avait attaché le repos du monde civilisé.

[1] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[2] *Journ histor. du règne de Louis XIV.*
[3] *Mém.* de l'abbé de Choisi.
[4] *Mém.* de Dumont.
[5] *Bouclier d'État et de Justice.*

En effet, Louis XIV poussait de toutes parts ses conquêtes [1]. Condé, gouverneur de Bourgogne, ayant été chargé de s'emparer de la Franche-Comté [2], entra dans cette province à la tête de quinze mille hommes, avant que les Comtois eussent songé à se mettre en défense. Aucune ville ne lui résista. Besançon même se livra sans vouloir courir les chances d'un siége. Dôle, capitale de la Comté, se rendit la dernière et reçut Louis XIV dans ses murs, le 14 février 1668. En moins d'un mois cette province se trouva conquise. La Hollande avait donc tout à craindre du voisinage d'un prince si entreprenant.

Un traité, dit de la *Triple alliance*, fut conclu entre l'Angleterre [3], la Suède et la Hollande (23 janvier 1668), dans le but de procurer la paix des Pays-Bas, et de déterminer l'Espagne à accepter les conditions du roi de France : c'est-à-dire que trois États protestants s'entendaient, afin de défendre l'Espagne catholique contre la France catholique: étrange événement qui montre à quelle distance on se trouvait des principes du seizième siècle [4]. Les termes du traité étaient si mesurés que Louis XIV n'avait pas le droit de s'en montrer offensé. En même temps un congrès, ouvert à Aix-la-Chapelle, y agitait aussi la question d'un arrangement entre l'Espagne et la France. C'était le pape qui avait offert sa médiation, mais en réalité ce furent les Hollandais qui dictèrent en partie les conditions du traité. Il fut signé le 2 mai 1668. Forcée d'opter entre la conservation des Pays-Bas et celle de la Franche-Comté, l'Espagne préféra cette dernière province, au grand déplaisir des Hollandais. Toutefois, comme ils se sentaient appuyés par l'Europe contre l'ambition de Louis XIV, ils n'en furent pas moins fiers d'avoir exercé un arbitrage qui, en protégeant l'Espagne, venait de faire reculer la France [5]. Leur ambassadeur auprès de Louis XIV s'appelait Josué; une médaille le représenta avec cette devise : *In conspectu meo stetit sol.* Louis XIV, qui avait espéré davantage du congrès d'Aix-la-Chapelle, garda un vif ressentiment contre les Hollandais.

L'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle fut aussi celle de la paix dite de Clément IX, intervenue au milieu des discordes religieuses

[1] *Lettres* du comte d'Estrades.
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[3] *Mém.* du chevalier Temple ; *Mém.* de Dumont ; *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[4] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 254.
[5] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis XIV.*

qui, depuis plus de vingt ans, agitaient l'Église de France, à l'occasion du jansénisme.

La guerre, qu'on venait de finir, avait été trop rapide et trop peu coûteuse pour interrompre le cours de la prospérité publique. On recueillait, sans crainte de l'avenir, les résultats du système de Colbert. Il se faisait toujours dans les ports et dans les manufactures un mouvement prodigieux ; les colonies françaises du Canada, des Antilles, des Indes, de l'Afrique, étaient en progrès ; de grands monuments continuaient à s'élever sur tous les points de la capitale et à l'embellir ; Paris s'illuminait chaque nuit de milliers de réverbères ; une police énergique et vigilante l'arrachait peu à peu à sa boue séculaire et à la nocturne domination des malfaiteurs ; tout enfin attestait les soins intelligents d'un gouvernement fort et actif.

Les secours que Louis XIV donna aux Vénitiens contre les Turcs [1] honorèrent le roi de France aux yeux de l'Europe. Il fut le seul souverain qui s'unit au pape et à l'ordre de Malte pour tâcher de sauver Candie, la dernière possession qui restât aux chrétiens à l'orient de la Grèce. Ces secours furent malheureusement inutiles[2], et le duc de Beaufort, roi des Halles ou de la Fronde, périt dans une sortie. Les jours de la décadence avaient commencé pour Venise[3] (1669).

La France était alors parvenue à l'apogée de la grandeur, et son gouvernement pouvait l'y maintenir sans faire d'autre effort que de suivre en paix le cours des événements. Une haute pensée occupait l'esprit de Louis XIV. Catholique sincère, il gémissait de voir une partie de ses sujets professer l'erreur, au lieu d'embrasser la vérité, et il contemplait avec douleur les temples de l'hérésie debout en face des églises consacrées à la vraie foi. Alors se manifestait chez beaucoup d'hommes éclairés des diverses communions chrétiennes une remarquable tendance vers un rapprochement mutuel. L'insuffisance du rationalisme protestant frappait bien des esprits, parmi les prétendus réformés, et, tout en s'enquérant d'une voie nouvelle, ils se retournaient parfois vers le catholicisme[4]. Mais telle fut la conséquence de la politique toute matérielle qui avait triomphé en Europe, et des fautes commises par Richelieu, Mazarin et Louis XIV, en cherchant à abaisser l'autorité du saint-siége dans

[1] *Hist. de la marine ; Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Mém.* du marquis de Navailles ; *Vie du marquis de Montbrun ;* Nani, *Ist. venèta.*
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 273 et 273.
[4] *Ibid.*, p. 275.

les affaires de la chrétienté, qu'au lieu de se rattacher à l'unité catholique, les esprits descendirent par degrés vers les funestes principes de la philosophie du dix-huitième siècle, fille du protestantisme. Cependant, la conversion si sincère et si éclatante de Turenne, en octobre 1668 [1], fit paraître plus facile à Louis XIV la noble tâche qu'il s'était imposée. Un rapport fait au roi, huit années auparavant, par l'évêque de Lavaur, au nom de l'assemblée du clergé, établissait que les protestants, loin de se contenter des conditions si avantageuses pour eux de l'édit de Nantes, s'exposaient à perdre les fruits de cet édit en le violant eux-mêmes. Dès lors, ils avaient bâti plus de quatre cents temples dans les lieux où cette loi ne le permettait pas; ils l'avaient également enfreinte, en usurpant des priviléges sur les cimetières, les hôpitaux, les colléges, le patronage des cures, les charges, et sur d'autres objets. Les chambres dites de *l'Édit* protégeaient ces infractions, en sorte que le cours ordinaire de la justice était sans cesse troublé par des évocations, et qu'on ne pouvait parvenir à réprimer les délits qui troublaient le plus l'ordre public et attentaient à la religion de l'État. Après avoir, le 2 avril 1666, renfermé les protestants dans les bornes posées par l'édit de Nantes, Louis XIV, voyant qu'on l'appliquait toujours d'une manière abusive, dirigea, en 1669, une attaque plus directe contre cet édit, et supprima les tribunaux mi-partis institués pour juger les procès des prétendus réformés entre eux ou avec les catholiques. Depuis lors il s'avança toujours par degrés dans cette longue série d'actes qui se terminèrent par la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Louis XIV ne perdait point de vue son projet favori d'écraser la Hollande. Nous avons dit que l'orgueil de ces républicains semblait prendre à tâche de froisser le roi de France. D'ailleurs, jaloux de la prospérité qui commençait à poindre pour le commerce français, ils cherchaient à l'entraver par tous les moyens dont ils pouvaient disposer, sans contrevenir aux conditions de la paix. Louis XIV ne négligea rien, afin de se mettre en état de faire repentir les Hollandais de leur fierté et de leurs intrigues. Toutes les ressources des négociations furent mises en jeu pour obtenir de l'empereur l'engagement de demeurer neutre dans la guerre future; pour détourner le roi de Danemark et les princes allemands d'accéder à la *Triple alliance*, qui subsistait toujours comme garantie du traité d'Aix-la-Chapelle; enfin, pour dissoudre l'alliance elle-

[1] *Hist. du maréchal de Turenne.*

même, en armant l'Angleterre et les princes allemands contre la Hollande.

Madame, Henriette d'Angleterre, et Colbert de Croissy, frère du ministre, ambassadeur à Londres, furent les principaux agents de la négociation avec Charles II. En vertu d'un traité secret, signé le 1er juin 1670 entre Colbert de Croissy et quatre secrétaires d'État anglais, tous catholiques, Charles II s'engagea à se réconcilier avec le saint-siége, et Louis XIV à l'aider de troupes et d'argent, dans le cas où son changement de religion exciterait une révolte dans la Grande-Bretagne. Charles s'obligeait à son tour à seconder Louis, si la mort du roi d'Espagne lui créait de nouveaux droits à sa succession. Les deux rois devaient enfin unir leurs forces contre la Hollande, et Louis s'engageait à payer à Charles huit cent mille livres sterling par an, tant que dureraient les hostilités.

Madame était à peine de retour à Saint-Cloud de son voyage en Angleterre, lorsqu'une mort subite et mystérieuse l'enleva, le 30 juin, à Louis XIV et à une cour dont elle était l'ornement. *Monsieur*, incapable d'un tel crime, fut injustement accusé de l'avoir empoisonnée. Des soupçons, plus fondés peut-être, ont plané sur la tête du chevalier de Lorraine, compagnon des débauches du duc d'Orléans et ennemi personnel de la princesse.

Il fut plus facile de détacher de la Triple alliance la Suède, qui, depuis la paix de Westphalie, semblait ne devoir plus séparer ses intérêts de ceux de la France. L'empereur, occupé d'apaiser les troubles de la Hongrie, ne refusa point les ouvertures de Louis XIV. L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, les plus proches voisins de la Hollande, saisirent cette occasion de reprendre aux Hollandais quelques places fortes sur lesquelles ils avaient des prétentions. L'Espagne seule repoussa les propositions de la France, mais elle ne pouvait inspirer aucune crainte. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, dont la puissance grandissait dans le Nord, s'unit avec la Hollande.

Les Provinces-Unies s'épouvantèrent de leur isolement en présence du grand roi [1]. Elles avaient lutté contre l'Angleterre, puissance maritime; mais elles devaient succomber sous les coups de la France, puissance continentale, qui les menaçait avec cent trente mille hommes auxquels elles ne pouvaient opposer que vingt-cinq mille miliciens non aguerris [2]. Les États-généraux essayèrent

[1] *Hist. des Provinces-Unies.*
[2] *Hist. de Hollande*, par La Neufville.

d'apaiser Louis XIV en lui adressant le 10 décembre 1671 une lettre pleine de soumission, mais sans bassesse, et en faisant détruire chez eux les monuments dont la juste susceptibilité de ce prince avait dû s'offenser. Le roi d'Angleterre, qu'ils essayèrent de regagner [1], ne se montra pas moins inflexible que le roi de France : il avait, pour cette guerre, l'assentiment de la nation anglaise, à laquelle il n'avait fait part que de la dernière moitié du traité.

Comme le duc de Lorraine, qui cherchait partout des protecteurs contre son redoutable suzerain, avait négocié avec les Hollandais pour être admis dans la triple alliance [2], Louis XIV préluda à la déclaration de guerre par l'envahissement de la Lorraine, qui n'offrit aucune résistance.

Cette déclaration parut simultanément à Paris et à Londres, le 6 avril 1672. Les deux rois se plaignaient « d'inscriptions injurieu- » ses et pleines de fausseté contre eux et leurs sujets, de peintures » et de médailles de ce genre exposées en public, par le comman- » ment même des États. » C'est sur ces motifs que fut allumée une guerre qui embrasa toute l'Europe. Désormais Louvois l'emportait sur Colbert ; tout le bien opéré par celui-ci ne devait pas tarder à s'évanouir ; les finances, dévorées par des guerres sans fin, allaient retomber dans le chaos d'où le contrôleur-général les avait tirées ; les désastreuses ressources des mauvais jours, les surcharges de tailles, les anticipations du revenu, les aliénations du domaine et des fermes allaient reparaître. Les hautes facultés de Colbert, condamné à se rendre l'instrument du mal, ne furent plus employées qu'à pressurer les populations [3].

En voyant les forces considérables que le roi dirigeait contre eux, et les hommes qui les commandaient, un Condé, un Turenne, un Luxembourg, un Vauban [4] ; en considérant, d'autre part, leurs faibles ressources et le général de vingt-deux ans qui les encourageait à se défendre, Guillaume d'Orange, encore sans expérience de la guerre, les Hollandais durent se croire perdus.

Si Louvois était un des principaux instigateurs de cette guerre, du moins il se trouvait à la hauteur du rôle qu'il y devait jouer. Ce fut alors qu'il commença à se rendre célèbre à son tour par la prévoyance, l'esprit d'ordre et d'intelligence dans les détails. L'armée recevait de lui la plus formidable organisation. Pour la pre-

[1] *Hist. de Guillaume III.*
[2] *Mém.* du marquis de Beauveau.
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 291.
[4] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

mière fois, la baïonnette, cette arme si terrible entre des mains françaises, était mise au bout du fusil [1]. Habile à préparer les moyens de destruction, Louvois n'était pas moins soigneux de la subsistance et de la santé du soldat : la première, presque toujours incertaine jusqu'alors ; la seconde, tellement négligée que les armées, sans hôpitaux, sans charrois pour les blessés, laissaient ces infortunés mourir sur la place où ils avaient été frappés, ou s'en arracher péniblement eux-mêmes, en arrosant les routes de leur sang [2].

La paix qui subsistait entre l'Espagne et la France ne permettait pas de gagner le cœur de la Hollande par le chemin le plus court. Les deux armées de Turenne et de Condé [3], réunies dans le pays de Liége, passèrent devant Maestricht sans s'y arrêter, entrèrent à Maseick, sur la Meuse [4], qui coupait les communications de Maestricht avec la Hollande, et s'emparèrent, en moins d'une semaine (du 3 au 7 juin), des quatre villes rhénanes, Rheinberg, Orsoy [5], Wesel et Burick, appartenant à l'électeur de Brandebourg, mais occupées par les Hollandais. L'armée traversa le Rhin à Wesel, et se dirigea au nord-ouest le long du fleuve vers la grande île de Betaw, cet antique berceau de la Batavie, formée par deux bras du Rhin, le Leck et le Wahl. Une poignée de fantassins et de cavaliers, chargée de défendre le passage, ne pouvait tenir tête à la formidable cavalerie de la maison du roi et de l'armée de Condé, qui, animée par la présence de Louis XIV, se précipita en foule dans le fleuve. L'eau était si basse que les chevaux ne perdaient pied que l'espace d'une vingtaine de pas, et les Français, protégés par leur artillerie, atteignirent l'autre bord sans péril. Condé venait de passer dans une barque. Les cavaliers hollandais avaient pris la fuite, et les fantassins déposaient déjà leurs armes, quand le jeune duc de Longueville, neveu du prince, encore tout échauffé du vin d'une orgie, déchargea sur eux son pistolet, en criant : *Point de quartier pour cette canaille!* Les ennemis désespérés répondirent par une furieuse décharge qui tua roide le jeune duc et plusieurs autres seigneurs, et blessa Condé lui-même au poignet [6]. Un carnage affreux fut la conséquence d'une insulte

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 256.
[2] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 43.
[3] *Mém pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[4] *Hist. du vicomte de Turenne.*
[5] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[6] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé ; Fastes de Louis-le-Grand.*

imprudente: les Hollandais se virent aussitôt chargés, sabrés et dispersés par les escadrons français (12 juin). Tel fut ce fameux passage du Rhin que l'on a comparé au terrible passage du Granique par Alexandre. Il est vrai que les suites de cette première escarmouche durent lui donner alors une grande importance. Guillaume, abandonnant la ligne de défense de l'Yssel, se retira vers la province d'Utrecht et la Hollande proprement dite. Turenne qui, à raison de la blessure de Condé, se trouvait commander seul, pénétra à sa suite dans le cœur du pays ennemi, s'empara de toutes les villes des provinces d'Utrecht, de Gueldres, d'Over-Yssel, envoya des partis jusqu'aux portes d'Amsterdam, et quatre cavaliers même pénétrèrent dans la forteresse de Muyden, la clef de cette ville et des fameuses écluses de la Hollande.

La consternation régnait dans Amsterdam où les États-généraux s'étaient réfugiés. Sur sept provinces de la république, trois étaient conquises; trois autres entamées, celles de Groningue, de Frise et de Hollande; la Zélande seule était encore intacte. Pour comble de malheur, cette nation, sur le point de périr, n'était pas même unie en face du péril: il y avait le parti d'Orange et celui de Witt[1]. Le premier allait jusqu'à accuser de trahison le second, qui conseillait d'obtenir la paix à tout prix. Les *Orangistes* l'emportèrent: la loi qui avait abrogé le stathoudérat fut rapportée, et cette dignité confiée à Guillaume de Nassau (1er juillet). Cependant ils n'avaient pu empêcher que l'on députât vers Louis XIV pour lui demander la paix[2]. La dureté des conditions qu'imposait le monarque releva l'énergie des Hollandais, au lieu de l'abattre. Alors tous les projets d'émigration à Batavia et de capitulation furent oubliés; on distribua les troupes du prince d'Orange dans les places fortes de la province de Hollande; on ouvrit toutes les écluses, on perça toutes les digues: les canaux débordèrent aussitôt et ensevelirent sous leurs eaux la contrée entière avec ses beaux villages, ses innombrables maisons de campagne, ses riches plantations, ses fertiles prairies. Les villes fortes s'élevaient seules, comme des îles, au milieu des flots. Les cantons hollandais de la Flandre et du Brabant imitèrent cet exemple. Cet immense sacrifice sauva la république néerlandaise, et le conquérant se vit forcé de reculer devant l'inondation.

Les États-généraux, croyant avoir rendu Louis XIV moins intrai-

[1] *Hist. des Provinces-Unies; Mém.* du chevalier Temple.
[2] *Hist. de la guerre de Hollande.*

table, lui envoyèrent des députés chargés de lui faire les offres les plus avantageuses. Ils lui proposèrent même la cession de tout ce qu'ils possédaient dans la Flandre et dans le Brabant, et peut-être de Maestricht; les Pays-Bas espagnols eussent ainsi été enclavés au milieu des possessions françaises. Louvois, dont l'ambition devait être le fléau de la France, détourna Louis XIV d'accepter ces offres, lui faisant entendre que l'intérêt de sa gloire était qu'il complétât la ruine des Pays-Bas. Le roi abandonna donc le commandement de l'armée à Turenne et revint à Paris, où le vain trophée de la Porte-Saint-Denis célébra la prise de trois provinces et de quarante villes, conquises en deux mois, mais qu'on dut évacuer avant que le monument fût achevé.

Les premiers résultats de la marine française ne furent pas aussi brillants que les succès obtenus sur terre [1]. Ruyter, rassemblant les principales forces navales de la république, avait été chercher la flotte anglo-française jusque sur les côtes de Suffolk. Une grande et terrible bataille y fut livrée le 6 juin, à Solebay, sans résultat décisif. Toutefois la marine française y prouva ce qu'elle pourrait devenir un jour, et les Hollandais y gagnèrent d'avoir mis leurs côtes à l'abri de toute insulte.

On va voir paraître maintenant, au premier rang, sur le grand théâtre de la politique, cet homme extraordinaire, le plus dangereux ennemi de Louis XIV, dont le génie supérieur remua toute l'Europe [2].

Faible de corps et presque mourant, le jeune Guillaume de Nassau, prince d'Orange, héritier de la froide et dure obstination de son aïeul le Taciturne, l'adversaire de Philippe II, avait une ame de bronze, étrangère à tout sentiment de nature et d'humanité. Elevé par les de Witt, il venait de faire leur ruine; Stuart par sa mère, il allait renverser les Stuart; gendre d'un roi d'Angleterre, il devait le détrôner, et cette Grande-Bretagne, arrachée aux siens, il devait la laisser aux princes de la maison de Hanovre, objet de son antipathie. Guillaume n'eut qu'une passion, mais atroce : la haine de la France [3].

Son coup d'œil sûr et perçant lui apprit que, tout intérêt de doctrine et de morale religieuse étant désormais banni de la société chrétienne, il suffisait, pour en rallier les forces épar-

[1] *Hist. de la marine.*
[2] *Hist. de Guillaume III.*
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 259.

ses, de lui offrir un point de réunion en l'appelant à la défense de ces intérêts matériels, qu'un prince ambitieux et téméraire osait menacer, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver [1]. Les princes protestants du Nord, ces vieux alliés de la France, s'unirent contre elle à la maison d'Autriche, pour sauver la Hollande [2]. La diète de Ratisbonne ayant ordonné un armement général *pour la sûreté de l'empire* (1er août), l'empereur, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, les princes de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel conclurent entre eux une alliance défensive, le 22 septembre.

L'empereur, qu'une vieille haine armait d'ailleurs contre la France [3], joignit le premier un corps d'armée aux forces de l'électeur de Brandebourg, et celui-ci, d'accord avec les deux généraux impériaux, Montécuculli et Bournonville, résolut de traverser le Rhin et d'opérer sa jonction avec le prince d'Orange. On comprit alors la faute que Louvois avait fait commettre, malgré Turenne [4] et Condé, en ne permettant pas que l'on démantelât les places fortes enlevées aux Hollandais, et en affaiblissant l'armée expéditionnaire par les garnisons qu'elle y entretenait. Turenne se chargea d'arrêter l'électeur, tandis que Luxembourg ferait tête à Guillaume, et que le prince de Condé veillerait sur l'Alsace et sur la Lorraine. Turenne n'avait que seize mille hommes à opposer à quarante mille Brandebourgeois et Impériaux; mais ce grand capitaine n'était jamais plus admirable que lorsqu'il avait à paralyser les mouvements d'adversaires très supérieurs en nombre. Durant l'automne entier, il harassa ses ennemis, et ses marches savantes les empêchèrent d'aller s'unir aux Hollandais. L'électeur se rabattit alors du côté de la Westphalie, afin d'hiverner sur les terres de Cologne et de Munster, et d'en forcer les souverains à quitter l'alliance de la France. Turenne accourut à leur aide et prit à son tour l'offensive contre Brandebourg. L'armée ennemie, diminuée de moitié, fut chassée au delà du Weser. L'électeur, que le cabinet de Vienne n'avait pas bien franchement secondé, se lassa enfin de l'alliance des Provinces-Unies, et conclut avec la France un traité de neutralité (10 avril 1673), au prix duquel Turenne lui rendit ses places de la Westphalie et du Rhin [5]. L'infatigable capitaine, se tournant

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 45.
[2] *Hist. de France*, t. 14, p. 307.
[3] *Mém.* de Dumont.
[4] *Hist. du maréchal de Turenne.*
[5] *Mém.* de Dumont.

alors contre les Impériaux, les obligea d'aller se réfugier en Bohême; puis il revint prendre ses quartiers de repos dans le pays de Hesse-Darmstadt, position centrale d'où il surveillait à la fois les deux Hesses, la Westphalie, la Franconie et les électorats du Rhin.

Pendant cette belle campagne de Turenne, Guillaume de Nassau avait cru changer la face de la guerre dans les Pays-Bas, en coupant les communications de Luxembourg avec la France. Après avoir menacé Mazeyck et Tongres, il alla investir Charleroi (15 décembre 1672). Au lieu de s'effrayer, Luxembourg étonna son adversaire par une marche hardie, et, profitant des glaces de l'hiver, il s'avança vers la Hollande. Le dégel qui survint tout à coup sauva les villes de Leyde, de La Haye et d'Amsterdam; mais le prince d'Orange s'était hâté de lever le siége de Charleroi pour aller au secours de la Hollande. Luxembourg ne regagna qu'avec beaucoup de peine la province d'Utrecht. Sa retraite fut signalée par le pillage et l'incendie de deux riches villages, dont le désastre laissa de longs souvenirs de haine contre la France, dans l'esprit des Hollandais [1].

Cependant on négociait la paix à Cologne sous la médiation de la Suède [2]. Un congrès s'y rassembla, après de longs préliminaires, au mois de juin 1673. Une suspension d'armes, proposée pendant la tenue du congrès, ayant été rejetée par les États-généraux, parce qu'elle ne convenait pas à leurs alliés le roi d'Espagne et l'empereur, on se prépara à une nouvelle campagne.

Le roi envoya Condé à Utrecht prendre le commandement des forces dirigées contre la Hollande que les flots, dont elle était inondée, mettaient à l'abri d'une invasion. Il se rendit en personne à Courtrai (15 mai), où étaient réunis trente-deux mille hommes, infanterie et cavalerie. Après avoir traversé la Belgique, Louis XIV assiégea Maestricht (10 juin). Les travaux furent poussés avec tant d'activité par Vauban que cette forte place capitula le 30 juin [3]. Comme le reste du Brabant hollandais était inondé, le roi, laissant une partie des vainqueurs de Maestricht à Condé, passa en Alsace, où il craignait une tentative de la part des Impériaux. Incertain de la fidélité de cette province, nouvellement réunie à la France, il en fit démanteler les principales villes.

[1] *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe.*
[2] *Hist. de l'empire.*
[3] *Hist. de Hollande*, par La Neufville; *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

Cependant le stathouder, voyant Condé s'éloigner et regagner la Flandre, chercha à relever le courage de sa nation par quelque succès éclatant. Ayant réussi à tromper Luxembourg au moyen d'une fausse marche, il attaqua Naërden, place assez mal fortifiée, mais dans le voisinage d'Amsterdam, et s'en rendit maître au bout de quatre jours (14 septembre). Après la perte de Naërden, les Français ne tentèrent plus rien en Hollande, et l'effort de la guerre se porta sur les Pays-Bas espagnols et dans les provinces du Rhin.

Montécuculli, commandant les Impériaux, avait ordre de se réunir au prince d'Orange qui était descendu jusqu'à Coblentz. Turenne, qu'on a vu si heureux dans la campagne précédente, ne put empêcher l'évêque de Wurtzbourg de livrer passage à l'armée impériale [1]. Montécuculli et Guillaume, réunis, se portèrent devant Bonn, qui fut contraint de se rendre, avant que Turenne, ou le maréchal d'Humières, détaché de l'armée de Condé, pût arriver pour le délivrer.

Louis XIV, voyant les chances de la guerre tourner si rapidement contre lui, aurait désiré cette paix que négociait le congrès de Cologne. Mais les Hollandais, appuyés sur la ligue européenne, dont les nœuds se resserraient chaque jour, ne se montraient pas moins intraitables alors qu'il l'avait été lui-même. Guillaume de Nassau venait d'être nommé stathouder, amiral et capitaine-général des Provinces-Unies, avec hérédité du stathoudérat dans sa maison. Charles II abandonnait l'alliance française : son projet de retour au catholicisme avait été éventé, et le fameux bill appelé le *test* (testimonium) astreignait tous les fonctionnaires de l'État à prêter le serment de profession de la religion anglicane, serment qui se réduisit d'abord à une abjuration de la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie. Le parlement, qui redoutait l'alliance de Louis XIV et de Charles II, força celui-ci de conclure la paix avec la Hollande [2]. En même temps, l'empereur ayant fait enlever de force et emmener prisonnier le prince Guillaume de Furstenberg, ministre de l'électeur de Cologne et agent dévoué à la France, sous prétexte qu'il était né son sujet [3], le congrès fut dissous immédiatement, et l'espérance de la paix s'éteignit (14 février 1674). Tous les membres du grand corps germanique se trouvèrent bien-

[1] *Mém.* de Montécuculli.

[2] *Mém.* du chevalier Temple.

[3] *Mém.* de Dumont; *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis-le-Grand; Hist. de Hollande* par La Neufville.

tôt unis contre la France [1]. Louis XIV ne conserva qu'un allié lointain, la Suède, à laquelle fut aussitôt opposé le Danemark. La France avait donc à lutter seule désormais contre des adversaires qui l'entouraient de toutes parts.

Louis XIV, son ministre Louvois, ses généraux déployèrent une activité et une énergie remarquables, pour faire face à de si nombreux ennemis. La Néerlande et les cinquante villes conquises si rapidement furent d'abord évacuées, et les garnisons de ces places ramenées en corps d'armée vers Maestricht, le pays de Liége et le Hainault. On chargea Condé de tenir tête aux alliés en Belgique; Turenne couvrit la Lorraine et l'Alsace; le comte de Schomberg, le Roussillon; Louis XIV se prépara à assaillir en personne la Franche-Comté [2]. La Suisse, qui resta neutre au milieu de cette conflagration universelle, ne permit pas aux Impériaux de traverser son territoire pour aller défendre la province menacée.

La soumission de la Franche-Comté ne demanda que six semaines [3]. Besançon, qui voulut résister, fut néanmoins obligé d'ouvrir ses portes le 15 mai 1674, et la citadelle se rendit huit jours après. Dôle, capitale de la province, fut occupé le 7 juin, et le roi nomma le duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté. La France avait atteint de ce côté sa frontière naturelle du Jura.

Cette conquête achevée, le roi retourna à Versailles, et renvoya la plus grande partie de son armée à Condé [4] qui, malgré ce renfort, n'en restait pas moins inférieur à l'ennemi. Condé et Guillaume se trouvèrent en présence l'un de l'autre le 9 août: mais le premier, retranché près le village de Senef, entre Charleroi et la Sambre, occupait une position si formidable qu'il eût été imprudent de l'y attaquer. Le prince d'Orange décampa pour essayer quelque siége aux environs. Condé saisit cette occasion de battre son adversaire en détail. Le 11 août, il fondit sur l'arrière-garde des ennemis, au moment où elle s'engageait parmi des bois et des hauteurs, la mit en déroute, et lui fit un grand nombre de prisonniers [5]. Le prince d'Orange n'arriva que pour favoriser la fuite de ses soldats. Condé n'était pas content de ce succès: il voulut tenter la défaite de l'armée entière des alliés, qui avaient à leur tour l'avantage du poste en même temps que celui du nombre. Ce com-

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. gén. de l'Europe.*
[2] *Mém.* de Navailles.
[3] *Mém.* de Beauveau.
[4] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[5] *Mém.* du marquis de Feuquières.

bat meurtrier [1] se prolongea depuis six heures du matin jusqu'à minuit, tous les généraux y payèrent de leur personne, et Condé eut trois chevaux tués sous lui: les pertes furent à peu près égales des deux côtés. La victoire de la seconde journée ne pouvait être attribuée ni à l'une ni à l'autre des deux armées: l'avantage qu'obtint Condé fut d'avoir mis l'ennemi hors d'état de rien entreprendre d'important tout le reste de la campagne; mais le prince d'Orange y prit une grande leçon de l'art de la guerre. C'est au retour de cette brillante campagne que, Condé étant allé voir le roi à Versailles et s'excusant sur sa goutte de ne pouvoir monter assez vite l'escalier au haut duquel Louis XIV l'attendait, le monarque lui fit une de ces gracieuses réponses qui montrent la délicatesse de son esprit, et qui indiquent par quels moyens il s'attacha les grands hommes de son règne. « Mon cousin, lui dit-il, quand on est » chargé de lauriers comme vous, on ne peut que difficilement mar» cher. » La prise de Grave fut le seul fruit que les alliés retirèrent de cette campagne dont ils avaient espéré de bien plus grands résultats.

Pendant que Condé cueillait de si beaux lauriers en Belgique, Turenne étonnait la France et ses adversaires par l'habileté de ses manœuvres en Alsace [2]. Le duc de Lorraine, qui n'avait pu secourir la Franche-Comté, était venu se réunir, près Heidelberg, au général impérial Caprara. Leurs troupes devaient être le noyau d'une seconde armée des alliés, et il attendait le général Bournonville qui amenait de grandes forces de la Bohême. Turenne passa le Rhin, afin de combattre les ennemis avant que ce renfort leur arrivât. Il les atteignit près Sintzheim, entre Philipsbourg et Heilbronn [3], les défit dans un sanglant combat (16 juin), et les contraignit de repasser le Necker. Maître de tout le Palatinat, il y fit ou y laissa porter par ses soldats le ravage de tous côtés. Cette grande dévastation, que Louvois avait ordonnée comme une terrible nécessité de la guerre, mais dont l'armée d'une nation chrétienne aurait dû s'abstenir, fait tache à la gloire de Turenne. La victoire de Sintzheim et la dévastation du Palatinat n'empêchèrent pas les alliés de se réunir bientôt au nombre de trente-cinq mille combattants, de passer le Rhin et d'entrer en Alsace. Turenne n'avait que vingt-deux mille hommes à leur opposer, et l'électeur de Brande-

[1] *Mém.* de Chavagnac.
[2] *Relation de la campagne d'Allemagne*, en 1674.
[3] *Hist. du vicomte de Turenne; Journ. histor. du règne de Louis XIV*

bourg, qui avait violé sa neutralité, accourait pour doubler le nombre des alliés[1] : aussi la terreur fut grande à Paris et dans les provinces qui couvraient la capitale. L'habile capitaine répondit de tout, pourvu qu'aucun ordre du ministère ne vînt déranger ses plans. Il fallait d'abord forcer l'ennemi de s'arrêter: la victoire d'Entzheim, près Strasbourg (4 octobre), contraignit, en effet, les alliés de se réfugier sous les murs de cette ville impériale, et inspira une nouvelle confiance aux soldats de Turenne. Le 14 octobre, Brandebourg se joignit aux Impériaux, et leurs forces se trouvèrent triples de celles des Français. Cependant ils n'osèrent attaquer Turenne dans sa forte position de Dettweiler, où il attendait les renforts qu'on devait lui envoyer, et qu'il ne recevait dans son armée qu'autant qu'ils lui convenaient, se fiant moins sur le nombre que sur le mérite éprouvé de ses soldats. Dans une saison aussi avancée, il était impossible de songer à pénétrer plus avant : les Impériaux résolurent donc d'établir leurs quartiers d'hiver en Alsace. Afin d'augmenter leur sécurité, Turenne leur abandonna la province tout entière, et se retira derrière les Vosges, comme pour y hiverner à son tour. Mais voilà qu'en décembre, ces montagnes désertes, silencieuses, couvertes de neiges, s'animent tout à coup : l'armée de Turenne les traverse avec des fatigues incroyables et arrive à Belfort le 27, avant que l'ennemi ait aucun soupçon de cette marche aventureuse. Turenne tombe comme la foudre sur les quartiers allemands, et les culbute les uns sur les autres. Brandebourg et Bournonville, surpris par cette apparition subite à laquelle ils ne s'attendaient pas, réunissent leurs troupes auprès de Colmar, à Turkeim : Turenne y marche droit avec ses trente mille hommes, tous disposés à attaquer un ennemi que ses pertes successives ont découragé. La victoire de Turkeim[2] force le reste de cette formidable armée des alliés à repasser le Rhin (janvier 1675). La confiance de Turenne et ses promesses au roi étaient justifiées d'une manière éclatante par cette campagne, le plus beau fait peut-être d'une vie si pleine de grandes actions. Le voyage de Turenne à Paris, à travers la Champagne et l'Ile-de-France, ne fut qu'une longue ovation. Les populations rassurées saluaient de cris unanimes leur libérateur.

Les Espagnols avaient battu le général Le Bret, en Roussillon, le 3 juin 1674 ; mais le comte de Schomberg, par un combat dont

[1] *Hist. de l'empire.*
[2] *Hist. du vicomte de Turenne.*

le succès, il est vrai, fut incertain (27 juin), réussit à arrêter leurs progrès. La révolte de Messine, en Sicile, força bientôt l'Espagne à retirer ses troupes du Roussillon pour les transporter dans cette île qui menaçait d'échapper à sa domination. Le duc de Vivonne, frère de madame de Montespan, si puissante sur l'esprit de Louis XIV, fut envoyé pour soutenir la révolte des Siciliens.

Les armements maritimes avaient été peu importants cette année, car la France ne se sentait pas en état de lutter avec la marine hollandaise. Ruyter voulut tenter une attaque contre la Martinique : elle fut vigoureusement repoussée [1]. Tromp attendait dans la Manche le résultat d'un complot, qui devait lui livrer Honfleur et Quillebœuf : le complot fut découvert et le traître condamné à mort le 27 novembre [2].

L'Europe coalisée n'avait pas cru tirer si peu de profit de ses armements. Mais, quoiqu'elle eût perdu la Franche-Comté, l'Espagne refusa d'entendre aucune ouverture de paix. On était en 1675. Des deux côtés on faisait les plus grands préparatifs. Le prince de Condé continua de commander en Flandre, et Turenne retourna sur le Rhin.

Une violente maladie, qui retint assez long-temps le prince d'Orange dans l'inaction, facilita l'entrée des Français en Belgique. Dès le 27 mars, la citadelle de Liége avait été livrée par trahison au gouverneur de Maestricht; bientôt il ne resta plus aux Espagnols sur la Meuse, au delà de Maestricht, que Namur et Charlemont, qui se trouvaient isolés et menacés. Limbourg, que Condé assiégeait, se rendit le 21 juin, sans que le prince d'Orange, au-devant duquel Louis XIV s'était porté en personne, eût pu secourir la place [3]. Le roi revint à Versailles au mois de juillet, et Condé, qui sans doute allait pousser plus loin ses avantages, ne tarda pas à être rappelé de Flandre par des événements, dont un surtout était aussi funeste à la France qu'heureux pour l'empire.

Le maréchal de Créqui, chargé de protéger les bords de la Moselle et de la Sarre contre un corps d'Allemands qui se formait à Coblentz, avait attaqué auprès de Consarrebrück les ducs de Lorraine, de Brunswick et de Lunebourg-Zell. Battu complètement [4], il se réfugia à Trèves, ville mal fortifiée, qu'il défendit cependant un mois entier, et y fut fait prisonnier par suite de la lâcheté et

[1] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Mém.* de Dumont et de Beauveau.
[3] *Mém. pour serv. à l'hist. du prince de Condé.*
[4] *Mém.* du marquis de Beauveau.

de l'indiscipline de ses soldats qui l'abandonnèrent (6 septembre).

La mort de Turenne fut une catastrophe bien plus déplorable que la prise de Créqui.

Montécuculli, le seul général qui pût tenir tête à ce grand capitaine, commandait les Impériaux sur le Rhin. L'électeur de Brandebourg était allé défendre ses propres États attaqués au nord par les Suédois. Turenne, pour empêcher les Impériaux de porter la guerre en Alsace, résolut de franchir le Rhin lui-même (6 juin). Alors commença entre les deux généraux une lutte qui fait encore aujourd'hui l'admiration des hommes de guerre. Dans cette suite de manœuvres habiles, où l'Autrichien, l'œil toujours fixé sur le Rhin, cherchait à en forcer le passage que le Français voulait lui interdire, Turenne finit par obtenir l'avantage. Harcelant sans cesse Montécuculli, lui coupant les vivres, lui enlevant ses détachements, il parvint à le chasser de position en position, jusqu'à ce qu'il l'eût réduit à aller se poster dans un lieu où il ne pouvait plus lui échapper. *Je le tiens*, s'écria Turenne, ordinairement si réservé dans ses espérances. Avant d'ordonner l'attaque, il voulut examiner encore une fois la position des ennemis, et gravit une colline sur laquelle se trouvait le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie. Le marquis étendait le bras pour lui montrer une batterie que l'on venait de placer près de là, lorsqu'un boulet ennemi, lancé au hasard, emporta le bras étendu de Saint-Hilaire, et donna au milieu de la poitrine de Turenne[1]. Le maréchal tomba le visage sur l'arçon de sa selle, sans pousser un seul cri. Il était mort. Le fils du marquis de Saint-Hilaire s'était jeté sur son père, en le voyant blessé. « Ce n'est pas moi, mon fils, » s'écria celui-ci, ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut » pleurer. » Paroles sublimes, le plus bel éloge de Turenne, après ce mot de Montécuculli, son rival : « Il est mort un homme » qui faisait honneur à l'homme. » Turenne était âgé de soixante-quatre ans, et il allait couronner sa glorieuse carrière par une dernière victoire. Louis XIV ajouta à sa propre gloire par les honneurs qu'il rendit à la mémoire de ce grand capitaine[2], et par la sépulture qu'il lui fit décerner à Saint-Denis parmi les tombeaux des rois.

Les suites immédiates de cette mort firent apprécier la perte

[1] *Relation de la campagne d'Allemagne, de l'année 1675; Hist. du vicomte de Turenne.*

[2] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis XIV; Mém.* de Chavagnac.

que faisait la France [1]. Les Impériaux reprirent l'offensive; l'armée française regagna le Rhin pour se mettre à l'abri derrière ce fleuve; mais Montécuculli la serrait de près : le désespoir et la fureur des soldats qui brûlaient de venger la mort de *leur père* firent reculer l'ennemi, et de Lorges put rentrer dans l'Alsace après avoir rompu le pont d'Altenheim, sur lequel il avait passé (20 août). Les Strasbourgeois, que ne contenait plus la présence de Turenne, s'empressèrent de livrer passage à l'armée impériale.

Louis XIV comprit que Condé pouvait seul remplacer Turenne, et il se hâta de l'appeler en Alsace. En même temps il créa huit maréchaux : le comte d'Estrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, les ducs de Duras, de La Feuillade, de Vivonne, de Luxembourg, le marquis de Rochefort, et six mois plus tard le comte de Lorges, neveu de l'illustre maréchal [2]. On les nomma plaisamment la *monnaie de M. de Turenne*, quoique plusieurs d'entre eux fussent des généraux d'un mérite distingué. Le roi retira aussi le maréchal de Créqui des mains des Allemands.

Condé se montra digne de succéder à Turenne, avec l'ombre duquel, disait-il, il aurait bien voulu causer. Il se tint sur la défensive avec beaucoup de prudence et d'habileté. Montécuculli se retira sans autre avantage que d'avoir occupé et fortifié Lauterbourg sur le Rhin (septembre 1675).

Les trois plus grands capitaines de l'Europe terminèrent avec cette campagne leur carrière militaire: Turenne, par sa mort; Condé et Montécuculli, par une retraite à laquelle les condamnaient leurs infirmités. Condé passa les dix dernières années de sa vie à Chantilly, ne paraissant que rarement à la cour. Il revint alors à la religion, qui le consola de ne pouvoir plus aspirer aux honneurs de la terre. Le vieux duc de Lorraine, dont la vie avait été si agitée, mourut aussi cette année, le 18 septembre, ne léguant que ses droits à son neveu Charles V, prince doué de talents supérieurs. Une autre branche de l'illustre maison de Lorraine venait de s'éteindre obscurément, à Paris, où le dernier des Guise était mort le 16 mars, à l'âge de quatre ans.

Pendant que la guerre sur le continent se soutenait avec tant d'avantages, la guerre sur mer ouvrait à la France une nouvelle carrière de gloire. La ville de Messine, en Sicile, avait prêté serment de fidélité à Louis XIV, entre les mains du duc de Vivonne,

[1] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[2] *Nouvel abrégé chron. de l'hist. de France.*

nommé vice-roi, et l'amiral Du Quesne secondait admirablement les projets du roi sur cette île. Une bataille navale, livrée à Ruyter et aux Espagnols, près l'île de Stromboli, le 8 janvier 1676, se décida en faveur des Français [1]. Le 22 avril, Du Quesne assaillit de nouveau la flotte hispano-batave devant Agosta, et la força de se retirer vers Syracuse. La perte la plus cruelle pour les Hollandais fut celle de Ruyter, blessé mortellement dans le combat. Le 2 juin, l'amiral français se présenta une troisième fois dans la rade de Palerme, en face de la flotte des alliés, et remporta une victoire décisive [2]. Cependant la conquête de la Sicile n'en fut pas plus avancée par la faute de Vivonne, et dès lors on devina que le résultat de cette guerre se bornerait à beaucoup de gloire pour la marine française.

Louis XIV aimait à paraître à la tête de ses armées. Il se rendit, en 1676, auprès des maréchaux de Créqui et d'Humières qui assiégeaient Condé : la ville capitula le 26 avril [3]. On alla ensuite investir Bouchain, et Louis XIV se chargea de protéger les opérations du siége, contre le prince d'Orange, et le duc de Villa-Hermosa, nouveau gouverneur des Pays-Bas. Le roi et le stathouder se trouvèrent presque en présence le 10 mai, à peu de distance de Valenciennes. L'occasion était belle pour Louis XIV de tenter les chances d'une grande bataille, et Guillaume la désirait vivement. Louvois prétendit qu'il convenait d'attendre les ennemis : comme ils ne se présentèrent pas, la bataille n'eut pas lieu, et Bouchain capitula. Louis XIV préférait la guerre de siége aux batailles en rase campagne, parce que les chances en étaient plus certaines et qu'il y pouvait amener toute sa cour. Il n'avait pas non plus l'habitude des longues campagnes : c'est pourquoi, au bout de quelques semaines, il repartit pour Versailles (4 juillet). Schomberg fut chargé du commandement.

Dès que le stathouder vit le roi éloigné et l'armée affaiblie par les détachements qu'on avait envoyés de divers côtés, il tourna du côté de Maestricht, qu'il investit le 7 juillet [4]. Au lieu de secourir directement cette place qui était en état de se défendre long-temps, d'Humières alla attaquer Aire, pour détourner les Espagnols de se réunir à Guillaume. Ce plan réussit : Aire se rendit, et le prince d'Orange fut obligé de lever le siége de Maestricht, avec perte de

[1] *Vie de Ruyter; Hist. de Hollande.*
[2] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[3] *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe.*
[4] *Hist. de Guillaume III*, par Samson.

son artillerie et de ses munitions, à l'approche de Schomberg.

En Alsace, le maréchal de Luxembourg, opposé à Charles V, duc de Lorrraine[1], sembla montrer d'abord quelque hésitation. Philipsbourg fut obligé de se rendre après une longue et vigoureuse résistance, le 17 septembre. Toutefois, les alliés n'osèrent pas avancer en Alsace, et se virent obligés de prendre leurs quartiers sur la rive droite du Rhin. Dans le Roussillon, les Français et les Espagnols se bornèrent à s'observer mutuellement. Au nord, la Suède faillit devenir victime de sa fidélité à l'alliance de la France: la guerre avait été portée jusque sur son territoire; mais la victoire de Lunden, en Scanie, gagnée par Charles XI sur Christiern V, rétablit la balance.

Les Hollandais, fatigués d'une guerre qui les épuisait, étaient, parmi les peuples de la coalition, ceux qui désiraient le plus vivement la paix. Aussi les plénipotentiaires néerlandais arrivèrent-ils les premiers avec ceux de France à Nimègue, siége d'un congrès sous la médiation de l'Angleterre[2]. L'Autriche et les princes allemands, qui se croyaient en état de reprendre l'offensive, témoignaient moins d'empressement. Alors les rôles, entre les alliés, se trouvaient intervertis. Les Hollandais, de principaux ennemis du roi, n'étaient plus que des auxiliaires contre lui, et c'étaient leurs trésors qui subvenaient à tous les frais de la guerre. Comme ils menaçaient de faire leur paix particulière, les envoyés de l'Autriche, de l'Espagne, du Danemark et du Brandebourg se décidèrent enfin à se transporter à Nimègue vers la fin de 1676 et le commencement de 1677. Les pourparlers commencèrent en mars. Les demandes de l'Espagne et du Danemark furent d'une exagération absurde; celles des Hollandais se bornèrent à la restitution de Maestricht avec ses dépendances; Louis XIV prétendit conserver ses conquêtes sur l'Espagne et rétablir tout avec cette puissance sur le pied du traité de Westphalie.

Tandis qu'on négociait à Nimègue, la guerre se poursuivait avec vigueur. Valenciennes fut investi le 28 février 1677 : les travaux, dirigés par Vauban en présence de Louis XIV, qui était arrivé au camp le 4 mars[3], permirent de donner l'assaut en plein jour le 17 de ce mois. Les assiégés, étonnés d'une attaque qui n'avait lieu ordinairement que la nuit, se rendirent, et Louis XIV entra

[1] *Vie de Charles V, duc de Lorraine.*
[2] *Mém. et lettres des ambassad. de France.*
[3] *Mém.* de Dumont.

ce jour-là même dans Valenciennes. De là il se porta sur Cambrai, qui capitula le 17 avril [1].

Pendant ce temps, Monsieur, assisté des conseils des maréchaux de Luxembourg et d'Humières, assiégeait Saint-Omer. Le prince d'Orange, voyant les forces françaises fractionnées, essaya d'en profiter pour délivrer du moins cette place. Monsieur ne l'attendit pas, et se porta à sa rencontre jusque près Cassel en Flandre [2] (11 avril). La journée fut chaude et la victoire long-temps disputée. Le duc d'Orléans se distingua, en montrant une valeur que l'on ne s'attendait pas à rencontrer en lui. Guillaume, contraint de quitter le champ de bataille, après avoir perdu près de sept mille hommes, abandonna au vainqueur Saint-Omer, qui se rendit huit jours après. Depuis cette victoire, le duc d'Orléans n'obtint plus aucun commandement; Louis XIV était jaloux de ce que son frère avait su faire à Cassel ce qu'il n'avait pas tenté à Bouchain.

Le maréchal de Créqui, en Alsace, se montra digne de commander sur ce théâtre des victoires de Turenne. Charles V de Lorraine avait essayé vainement de rentrer dans son duché [3]: constamment observé par son ennemi qui ne lui fournissait aucune occasion de livrer bataille, ne pouvant risquer en sa présence de grands siéges dans un pays ruiné, il résolut d'aller se réunir au prince d'Orange devant Charleroi. En effet, le stathouder, après avoir reçu de nouvelles levées allemandes, venait de mettre le siége devant cette ville. Le duc apprit en route que Guillaume, pressé par Luxembourg et par d'Humières, avait renoncé à son entreprise. Il revint alors sur ses pas pour rejoindre le prince de Saxe-Eisenach, qu'il avait laissé en arrière et que le maréchal de Créqui tenait bloqué dans une île du Rhin. Quand il arriva, Eisenach était parti [4], après avoir capitulé. Le duc de Lorraine se trouva donc seul en face de Créqui, et fut battu complètement au combat de Kochersberg. Créqui, feignant alors de vouloir rentrer en Alsace, se dirigea rapidement sur Fribourg, l'investit le 9 novembre, l'emporta le 15 [5], et se rendit maître de tout le Brisgau.

Les armes des alliés n'étaient pas plus heureuses ailleurs : le maréchal de Navailles battit le comte de Monterei en Catalogne [6];

[1] *Hist. de la guerre de Hollande.*
[2] *Abrégé chron. de l'hist. univ.*
[3] *Vie de Charles V, duc de Lorraine.*
[4] *Relation de la campagne de* 1677.
[5] *Journ. histor. du règne de Louis XIV; Lettres de Bussi*, t. 4.
[6] *Mém.* de Navailles.

le vice-amiral d'Estrées vainquit les Hollandais aux Antilles et sur la côte d'Afrique [1].

Louis XIV voulait la paix, car il sentait que, malgré ses victoires, son peuple s'épuisait; mais il se voyait condamné à n'acheter cette paix que par de nouveaux succès. Les deux obstacles qui s'y opposaient étaient la maison d'Autriche, qui avait espéré recouvrer, à la faveur de la guerre, cette prédominance que le traité de Westphalie lui avait enlevée en Allemagne; et le prince d'Orange qui espérait, en prolongeant son commandement militaire, asseoir plus solidement son pouvoir en Hollande. Tous deux cherchaient à entraîner Charles II dans leurs projets [2], et le parlement anglais pressait aussi ce prince d'échanger son rôle de médiateur contre celui d'ennemi de la France. Mais l'or de Louis était trop précieux à Charles, qui tenta au contraire d'amener Guillaume à faire conclure une paix séparée entre la Hollande et la France. Guillaume passa en Angleterre, et y intrigua contre Charles II, tout en épousant sa nièce, la princesse Marie, fille du duc d'York [3]: mariage qui devait être bien fatal aux Stuart! Cette union fut pour Louis XIV un nouveau motif d'antipathie contre le stathouder, car il lui avait fait offrir sa propre fille, Mademoiselle de Blois, qu'il avait eue de Mademoiselle de La Vallière. Charles II, qui ne put toujours résister à son parlement, finit par signer avec les États-généraux une ligue pour la défense des Pays-Bas espagnols (16 janvier 1678). Mais ce n'était qu'un leurre pour endormir l'opinion publique : il refusa de déclarer en forme la guerre à la France, et n'envoya que des secours insignifiants à Bruges et à Ostende.

L'effet de ces nouveaux traités fut de donner à Louis XIV une nouvelle énergie. Messine, qui occasionnait des hostilités sans profit, fut évacué, et la guerre sur le Rhin et en Flandre attira seule toute l'attention. Louvois avait fait ses dispositions avec la plus grande habileté. Louis XIV partit de Versailles plus tôt que l'année précédente, se rendit en Lorraine et menaça Luxembourg. Ayant ainsi trompé les ennemis sur ses véritables intentions, il se porta rapidement sur Gand [4], capitale des Pays-Bas, et y arriva le 4 mars. Les maréchaux d'Humières, de Luxembourg, de Schomberg et de Lorges, dont les différents mouvements avaient divisé les for-

[1] *Hist. de la marine.*
[2] *Le Justin moderne;* et autres Libelles.
[3] *Mém.* du chevalier Temple; *Hist. de Guillaume III.*
[4] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

ces hispano bataves, venaient d'en compléter le blocus. Gand n'était plus cette fière ville flamande qui n'avait besoin que du courage de ses habitants pour se défendre ; elle se rendit dès le 9 mars, et la citadelle capitula le 11. Le roi marcha sur Ypres, et s'en empara le 25. Puis il partit pour Saint-Germain, promettant aux représentants du roi d'Angleterre de ne plus rien entreprendre avant deux mois, afin de favoriser la conclusion de la paix [1].

Au moment où les conditions générales se débattaient à Nimègue, la France traitait en particulier avec la Hollande et l'Angleterre. Le roi étant revenu au mois de mai à son armée de Flandre, l'envoyé des États-généraux obtint que la suspension d'armes fût prolongée. Les Espagnols, près de se voir abandonnés par les Hollandais, fléchirent devant la nécessité, et se résignèrent à céder la Franche-Comté et un grand nombre de places des Pays-Bas, moyennant la restitution du reste du pays conquis. Gand, entre autres, était rendu à l'Espagne, et Maestricht aux Hollandais; mais, l'époque de la remise de ces places n'étant pas fixée, Louis XIV prétendit ne devoir l'effectuer qu'à la paix générale, et après que la Suède aurait obtenu satisfaction du Danemark et du Brandebourg. Cette difficulté pensa rompre l'accord. L'ambassadeur anglais et les États-généraux convinrent de recommencer la guerre, si Louis XIV ne cédait avant le 11 août. Charles II, ne soutenant pas cette apparente fermeté, fit agir avec tant d'instance auprès des plénipotentiaires suédois, qu'ils déclarèrent que leur cause ne devait point mettre obstacle à la paix. Elle fut donc signée dans la nuit du 10 au 11 août entre la France, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre, avec faculté aux alliés des parties contractantes d'y adhérer.

Plusieurs des alliés protestèrent contre cet abandon de la cause commune par la Hollande; mais nul n'en conçut plus de dépit que Guillaume. Soit espérance d'amener une rupture, soit haine contre le roi de France, et quoiqu'il eût une copie du traité de paix dans sa poche [2], il n'en prévint point son armée, et alla au contraire assaillir le camp du maréchal de Luxembourg, à Saint-Denis, près Mons. Luxembourg était loin de s'attendre à une pareille agression; il rallia ses troupes qui s'étaient déjà dispersées et les ramena au combat avec tant de fureur, que Guillaume, battu à son tour, se retira en désordre, emportant avec lui la honte et le re-

[1] *Actes et Mém. des négociations de la paix de Nimègue.*
[2] *Hist. de la guerre de Hollande.*

mords d'avoir sacrifié inutilement à son dépit la vie de plusieurs milliers de soldats (14 août 1678) [1].

Ce fut l'Espagne qui perdit le plus à cette paix. La Hollande ne fit aucunes concessions. La France gagna la Franche-Comté; Valenciennes, Condé, Bouchain, Maubeuge et Bavay, dans le Hainault; Cambrai et le Cambraisis; Aire et Saint-Omer, qui complétèrent l'Artois; Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul et Cassel, en Flandre.

L'empereur, qui avait pris les armes le dernier contre Louis XIV, était maintenant plus chagrin que personne de les déposer. Cependant trois combats où Créqui battit le duc de Lorraine et l'armée germanique [2], la supériorité marquée des Français sur le Rhin, et les troubles politiques et religieux de la Hongrie devaient faire comprendre à Léopold la nécessité de plier sous les conditions fixées par Louis XIV. Il ordonna enfin à ses plénipotentiaires de signer la paix à Nimègue (5 février 1679) et d'accepter les bases que posait la France : c'était le traité de Westphalie rétabli dans tous ses points, sauf Fribourg échangé contre Philipsbourg. Le duc Charles de Lorraine ne fut pas oublié; mais les conditions auxquelles on lui rendait ses États étaient si dures qu'il aima mieux renoncer à sa souveraineté et s'engager comme feld-maréchal au service de l'empereur. Le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg, qui s'étaient agrandis, dans cette guerre, des conquêtes qu'ils avaient faites sur la Suède, étaient les seuls membres du corps germanique qui n'eussent pas voulu déposer les armes. Les hostilités portées par Créqui jusque dans le Brandebourg, effrayèrent ces deux princes. Ils firent signer le traité, le 29 juin, à Saint-Germain, et le Danemark s'accommoda, le 2 septembre, avec la Suède, par la médiation de Louis XIV. La Poméranie et toutes les places enlevées à la couronne de Suède lui furent rendues. La paix de Nimègue fut ainsi complétée.

Le pape, que nous voyons maintenant exclu de ces grands congrès européens, s'affligea seul, non pas d'une pacification qui en elle-même rendait le repos aux peuples, mais de cette nouvelle sanction donnée par les princes chrétiens à la funeste et irréligieuse politique du traité de Westphalie.

Louis XIV sembla être parvenu au comble des prospérités humaines, et il put jouir pleinement de la gloire qu'il avait pour-

[1] *Hist. de Guillaume III; Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Relation de la campagne d'Allemagne*, de l'année 1678.

suivie avec tant d'ardeur. Ses sujets et ses ennemis lui décernaient le surnom de *Grand*. Au milieu de sa cour si brillante, et dont la splendeur semblait s'accroître encore de l'éclat des victoires, tout respirait la grandeur, la magnificence et la joie. Mais alors les louanges, égarant momentanément cette ame naturellement droite et profondément chrétienne, exaltèrent sa noble fierté jusqu'à la transformer en un orgueil qui ne souffrait pas d'égal, et éblouirent son jugement au point que, s'indignant de la moindre résistance, il n'admit pas d'autres règles que sa volonté. Comme s'il eût été au dessus de toutes les lois divines et humaines, il déchira le voile qui, jusqu'à ce moment, n'avait laissé qu'entrevoir ses amours illicites, et, aux yeux de la France entière, l'adultère fut mis en honneur près du trône dans madame de Montespan [1].

La paix glorieuse que venait de conclure Louis XIV lui laissait un beau rôle à remplir, s'il avait mieux compris ce que c'est réellement que la gloire d'un roi. On le vit abriter les frontières du royaume et le cours des fleuves en y faisant fortifier plus de trois cents places par Vauban et les habiles ingénieurs formés à son école [2]; on le vit seconder la prodigieuse impulsion donnée à la marine par le jeune marquis de Seignelai, fils de Colbert, rendre Brest le premier port français de l'Océan, et accroître sans bornes l'importance de Toulon par le creusement de la *Nouvelle Darce :* mais, en présence de ces immenses travaux, aucune large mesure d'économie politique n'arrêta la misère croissante des habitans des campagnes; presque aucune réforme ne s'attaqua à la multitude d'abus qui dévoraient la substance du peuple. Colbert laissa en mourant (1683) les finances appuyées sur des ressources bien factices et bien dangereuses: triste situation qui ne cessa d'empirer entre les mains des successeurs de cet habile ministre [3].

Les années qui suivirent la paix de Nimègue furent employées par Louis XIV à tirer de ce traité le meilleur parti possible, ou plutôt à en forcer les conséquences, pour s'arrondir et assurer son autorité sur ses nouvelles possessions.

Ainsi une *Chambre royale de réunion*, adjointe au parlement de Metz (23 octobre 1679), rechercha toutes les terres, tous les fiefs qui, suivant la vieille organisation féodale, avaient relevé, à quelque époque que ce fût, des Trois-Évêchés. Par suite de cette

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 78, 79.
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis-le-Grand.*
[3] *Hist. de France*, t. 14, p. 386, 387.

ancienne relevance on réunit, en vertu de jugements, à la couronne, les principautés indépendantes de Sarrebruck, de Sarrewerden, etc., les seigneuries de Falkenbourg, Germersheim, etc., appartenant à l'électeur de Trèves, le comté de Weldentz, appartenant à l'électeur palatin, et beaucoup d'autres, dont les possesseurs se voyaient préalablement cités à la *Chambre royale* comme vassaux de Louis XIV.

L'Alsace avait, outre Strasbourg, dix villes impériales libres, qui s'imaginaient n'avoir fait qu'échanger le protectorat de l'empereur contre celui du roi de France. L'occupation de Strasbourg fit comprendre de quelle manière il avait entendu la réunion de l'Alsace à la France [1]. Dans la nuit du 27 au 28 septembre 1681, des détachements nombreux de troupes françaises se rassemblèrent autour de cette ville, et un régiment de dragons se saisit du pont du Rhin. Le ministre de la guerre, Louvois, arriva le 27 au camp, prêt à entreprendre le siége. Les Strasbourgeois, effrayés, se résignèrent et se soumirent le 30 septembre. On leur laissa un grand nombre de franchises. Louis XIV, qui fit son entrée dans leur ville, le 23 octobre, trouva Vauban occupé à faire de cette place l'un des plus forts boulevards du royaume.

Les empiétements de Louis XIV, en révélant l'ambition de ce prince, inquiétaient l'Europe [2], et lui faisaient souhaiter le moment où elle pourrait rendre au roi humiliations pour humiliations.

Louis XIV ayant offensé Charles XI en lui enlevant le duché de Deux-Ponts, la Hollande contracta avec la Suède une alliance défensive pour la conservation des traités de Munster et de Nimègue (30 septembre 1681). L'empereur et l'Espagne accédèrent à cette convention. Le roi de France ne s'en émut guère. Il s'était déjà assuré un puissant allié en Allemagne par le mariage de la princesse Christine-Victoire de Bavière, fille de l'électeur Ferdinand, avec le dauphin, au mois de mars 1680. Il croyait tenir aussi l'Espagne sous sa main, au moyen d'un autre mariage, celui de sa nièce, Marie-Louise d'Orléans, avec le faible Charles II, dont la vie ne fut guère qu'une longue enfance [3].

A l'année 1682 se rattachent les quatre propositions qui contiennent ce que l'on appelle, par un bizarre contre-sens, les *libertés de l'Eglise gallicane*. Cette question toute religieuse, à laquelle

[1] *Hist. d'Alsace*, par le P. Laguille, jésuite.
[2] *Mercure Hollandais*, Pr. 1680.
[3] *Fastes de Louis-le-Grand; Mém. de la cour d'Espagne.*

se mêlèrent des passions politiques et des haines déjà philosophiques contre le saint-siége, appartient d'une manière spéciale à l'histoire ecclésiastique, et nous l'avons traitée dans l'*Histoire générale de l'Eglise* [1].

On appelait *régale* le droit que s'arrogeaient les rois de France de posséder, pendant la vacance des siéges épiscopaux, les revenus qui y étaient attachés, et aussi la faculté de conférer les bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté leur serment de fidélité, et l'eussent fait enregistrer à la chambre des comptes de Paris. Il y avait donc là jouissance d'un droit temporel pour la première partie, et usurpation d'un droit spirituel pour la seconde. Cet usage déjà ancien n'atteignait pas certaines Églises qui, autrefois étrangères au royaume, y avaient été réunies depuis. C'était le cas où se trouvaient certainement les archevêques et les évêques du Languedoc, de la Guyenne, du Dauphiné et de la Provence. Louis XIV, s'appuyant de l'exemple de François Ier qui avait assujéti la Bretagne à la *régale* sans opposition, rendit, en 1673, un édit qui y soumettait toutes les Églises de France sans exception. Parmi les opposants, on distingua surtout les évêques de Pamiers et d'Aleth, tristement fameux dans les querelles du jansénisme. Innocent XI appuya par une bulle l'opposition, légitime cette fois, des deux prélats. Afin de se venger de la juste résistance que le saint-siége opposait à une usurpation si flagrante, une assemblée du clergé fut indiquée, dans laquelle on devait discuter les droits du pape, et où *des bornes fixes seraient posées à sa puissance*. Les pères de cet étrange concile furent des évêques de cour, des *courtisans en camail*, dont les plus influents, selon Fleury [2], « avaient dessein de mortifier le pape et de satisfaire leurs propres ressentiments. » Bossuet, lui-même, dit « qu'il en était quelques uns que des ressentiments personnels » avaient aigris contre la cour de Rome. » Une première réunion eut lieu l'année même de la convocation (1681). L'archevêque de Reims fit le rapport, pièce célèbre dans laquelle, « tout en reconnaissant que le *droit de régale* pourrait bien n'être pas appuyé sur des *fondements aussi solides* qu'on le croyait en France, il pensait que, ce droit ayant été autorisé pour *certaines Églises* par un décret du concile de Lyon, en considération de la piété et de la *grande puissance* de Philippe-le-Hardi, l'on pouvait l'étendre *à*

[1] T. 9, p. 260, etc.
[2] *Collections et additions pour les nouveaux opuscules de Fleury*, p. 16.

toutes les Églises de France, en considération des services plus éminents rendus à la religion et de *la puissance plus grande encore* du monarque régnant. » Il conclut à la convocation d'un concile de toutes les Églises de France; mais le roi, moins emporté que ceux qui prétendaient servir son ambition ou son amour-propre, ne permit qu'une assemblée générale. Elle s'ouvrit le 9 novembre, et ce fut l'illustre Bossuet qui prononça le discours d'ouverture, monument curieux des angoisses secrètes d'un génie supérieur aux prises avec la vérité, avec sa conscience et avec la faiblesse de son caractère [1]. L'assemblée, tout en avouant qu'il y avait *quelque chose à dire* sur la manière dont le droit de régale était appliqué, arrêta « que le roi ne conférerait plus les bénéfices en régale, mais qu'il présenterait seulement des sujets *qui ne pourraient être refusés*. » La régale, avec cette prétendue modification, fut étendue à tout le royaume, et l'assemblée écrivit au pape pour l'inviter à céder aux volontés *du plus catholique des rois*. Innocent XI répondit par un bref qui cassait et annulait tout ce qui avait été fait au sujet de la régale.

Ce bref n'était pas encore arrivé que déjà les évêques, d'après l'*ordre du roi*, avaient mis en délibération la question même de l'*autorité du pape*. De cette délibération sortirent quatre fameuses propositions, déclarant : 1° que le pape n'a ni autorité directe ou indirecte sur le temporel des rois, ni le pouvoir de délier leurs sujets du serment de fidélité; 2° que le concile général est au dessus du pape, conformément à la doctrine du concile de Constance; 3° que l'exercice de la puissance apostolique est limité par les canons et par les usages des Églises particulières; 4° qu'il appartient au pape de décider en matière de foi, et que ses décrets obligent toutes les Églises, mais qu'ils ne deviennent *irréfragables* que lorsque l'Église universelle les a adoptés. Le roi fit enregistrer ces quatre articles dans tous les parlements, et ordonna qu'ils fussent enseignés dans toutes les écoles de théologie. Le pape, de son côté, refusa d'envoyer leurs bulles aux évêques nommés depuis la Déclaration et qui ne l'auraient pas désavouée. L'état où se trouva alors l'Église de France ne laissant pas que d'inquiéter Louis XIV, il tenta quelques démarches pour adoucir le souverain pontife, et pour lui faire oublier ce qui s'était fait. Un moyen sûr, c'était de révoquer la fatale Déclaration : mais le fier monarque n'y voulut pas consentir.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 89.

Pendant que ces discussions religieuses occupaient Louis XIV, le bombardement d'Alger par Du Quesne, en 1682 et 1683, honora le roi qui vengeait la chrétienté des attaques de ces forbans[1]. C'était la première fois que l'on voyait des vaisseaux bombarder une ville.

Gênes encourut aussi la colère de Louis XIV. Sous prétexte que cette république fournissait des munitions aux Algériens, et qu'elle avait donné des vaisseaux à l'Espagne pendant la guerre, il la fit bombarder[2], et força le doge à venir en personne lui demander pardon en France (1684). La loi de Gênes était que ce magistrat perdait sa dignité et son titre, lorsqu'il sortait de la ville; mais Louis XIV voulut qu'il les conservât : sans quoi ce n'aurait plus été le doge, mais un simple Génois, qui aurait paru devant lui. Interrogé sur ce qui l'étonnait le plus dans la brillante cour de Versailles, le doge répondit : « C'est de m'y voir. »

Louis XIV méditait un grand dessein, celui d'effacer le protestantisme de ses États. Il se préparait depuis long-temps à prononcer la révocation de l'édit de Nantes. Les mesures de persuasion avaient été d'abord adoptées : on crut que l'envoi de missionnaires, chargés de convertir les hérétiques, amènerait sûrement, quoique avec plus de lenteur, le résultat désiré. Mais il fallut y joindre des mesures de sévérité, pour contenir l'esprit de révolte, qui se manifestait chez les sectaires : la France, bornée dans ses conquêtes par la Hollande, sentait une autre Hollande dans son sein qui se réjouissait des succès de l'autre[3]. Louis XIV avait trouvé la limite de sa puissance au dehors dans l'opposition protestante des Hollandais, et il la trouvait au dedans dans la résistance des calvinistes. Le père La Chaise, jésuite, et confesseur du roi, François de Harlai, archevêque de Paris, Pellisson, qui administrait la *caisse des conversions*, conseillaient les voies de douceur[4], et madame de Maintenon partageait cet avis[5]. La reine Marie-Thérèse étant morte en 1683, au retour d'un voyage qu'elle avait fait avec le roi en Bourgogne et en Alsace[6], cette femme célèbre jouissait alors d'un grand ascendant sur l'esprit du monarque qu'elle devait, un jour, épouser secrètement, mais sans obtenir

[1] *Mém.* du comte de Forbin.
[2] *Journ. hist. du règne de Louis XIV; Hist. de la marine franç.*
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 263.
[4] *Mém.* de l'abbé de Choisi; *Hist. de la révocation de l'édit de Nantes.*
[5] Anquetil, *Hist. de Fr.*, t. 8, p. 113.
[6] *Mém.* de Mlle de Montpensier.

le titre et les honneurs de reine. Louvois, qui craignait toute influence contraire à la sienne sur l'esprit du roi, se distingua parmi les adversaires des moyens de conciliation. Du reste, on ne consulta point le pape dans une délibération qu'il lui eût appartenu de diriger.

La révocation de l'édit de Nantes[1] date du 18 octobre 1685 : ce fut le dernier édit signé par le chancelier Le Tellier, qui le regarda comme l'action la plus heureuse et la plus éclatante de sa vie. Certes, il est impossible de contester au chef de l'État le droit politique d'arrêter, au milieu des citoyens, la propagation d'erreurs qui non seulement divisent la société des intelligences, mais qui, troublant la société matérielle, compromettent le maintien de l'ordre social. Nous avons, d'ailleurs, dans l'*Histoire générale de l'Église*, non seulement justifié cette mesure en elle-même, mais prouvé que ses conséquences ne furent pas nuisibles à la prospérité de la France, comme les protestants, intéressés à se plaindre, et les philosophes, échos des protestants, l'ont prétendu[2].

Aux hérétiques et aux sophistes qui prétendraient encore que la révocation de l'édit de Nantes, si légitime dans son principe, fut tyrannique dans son exécution, nous répondrions, avec M. de Saint-Victor[3], qu'il n'appartiendrait de la trouver telle qu'aux catholiques, qui seuls connaissent l'esprit de douceur et de charité de la religion, et qui seuls peuvent en être profondément pénétrés. Les fauteurs du protestantisme n'en ont pas le droit : car ils se sont montrés plus intolérants et plus barbares envers ceux qu'ils appellent *papistes* que les païens eux-mêmes à l'égard des premiers chrétiens ; ils ont, pendant des siècles, inondé les échafauds de leur sang, inventant pour leurs victimes des tortures et des supplices nouveaux ; et, dans l'île fameuse que l'on peut considérer comme le centre de la réforme expirante, ils nous offrent encore aujourd'hui le spectacle lamentable de plusieurs millions de catholiques en butte à tous les genres d'oppression. Les fauteurs de la philosophie du dix-huitième siècle n'en ont pas le droit : car, pour résumer en un mot leurs forfaits, c'est aux cris d'*écrasez l'infâme* qu'ils ont brisé les autels, spolié, égorgé ou déporté les prêtres, et dressé en France un échafaud où s'est consommé le martyre des catholiques.

[1] Reboulet, *Hist. du règne de Louis XIV.*
[2] T. 9, p. 287.
[3] *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 107.

Louis XIV, au bruit des fêtes de sa cour, dépensait en profusions, à Versailles, les ressources dont il devait bientôt avoir besoin contre l'Europe coalisée. Versailles était depuis 1682 son séjour de prédilection. Jamais on n'a su exactement ce qu'il lui fallut d'or et d'argent pour faire d'un désert aride, *sans vue, sans bois, sans eau, sans air*, dit Saint-Simon, une de ces magnifiques habitations que rêvent seules les imaginations de l'Orient. Cependant, au milieu de ces splendeurs, la cour prenait le ton d'une froide sévérité. La Vallière, sous l'habit austère des carmélites, pleurait les fautes de sa jeunesse séduite; l'orgueilleuse Montespan était délaissée; Fontanges mourait triste à vingt ans; la veuve du poète burlesque Scarron, madame de Maintenon, était devenue la compagne du roi. Une grande maladie qui, en 1686, mit les jours de Louis XIV en danger, contribua à répandre sur cette cour une teinte plus sérieuse. Donnant, après de longs égarements, l'exemple d'une vie régulière, le roi prouva, par les habitudes de sa vie privée, comme par les actes de son administration publique, son respect pour les maximes du christianisme [1]. Assidu à entendre la parole sainte, exact aux observances de l'Église, tout, dans sa conduite, dans ses actions, dans sa contenance, portait un caractère de gravité, de décence et de majesté. Il ne se faisait pas seulement un devoir d'assister chaque jour à la messe; il manquait rarement l'office du soir, et était fidèle aux moindres pratiques de dévotion. Dans les temps de jubilé, il faisait exactement les stations, presque toujours à pied. Enfin, ses entretiens, ses discours, ses démarches publiques et particulières, les vues de sa politique étaient dignes du roi très-chrétien, et annonçaient une foi profonde et un désir sincère d'honorer la religion aux yeux des peuples.

Le 11 décembre de cette année 1686, le grand Condé mourut à Fontainebleau [2], âgé de soixante-dix ans. Quand on lui annonça le danger de son état, son premier mouvement fut de demander à Dieu la grâce de bien mourir. Après avoir dicté une lettre à Louis XIV, où il témoignait le regret de ses écarts pendant les troubles de la Fronde, il voulut faire une confession générale, et demanda publiquement pardon à toutes les personnes de sa maison du scandale qu'il leur avait donné. Il déclara qu'il n'avait jamais douté des mystères de la religion; « mais, poursuivit-il, j'en doute

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 2, p. 484.

[2] *Vie du prince du Condé.*

» moins que jamais, maintenant que ces vérités se démêlent et » s'éclaircissent dans mon esprit. Oui, nous verrons Dieu comme » il est, face à face. » Il répétait en latin, avec une tendre effusion de confiance, ces mots : *Sicuti est, facie ad faciem*, et on ne se lassait point de le voir dans ce doux transport. C'est dans ces sentiments que le héros termina sa carrière. Bossuet prononça (10 mars 1687), dans l'église de Notre-Dame, son oraison funèbre, une des plus belles productions de son génie et un des chefs-d'œuvre de l'art oratoire dans notre langue. Ce fut la dernière oraison funèbre du grand orateur, qui annonça qu'*averti par ses cheveux blancs* il allait consacrer à son troupeau les *restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.*

L'Europe se taisait en présence de Louis XIV ; mais c'était le calme qui précède la tempête. Le roi permit qu'on lui érigeât sur la place dite des *Victoires* un fastueux monument où il était représenté, couronné par la Renommée et foulant aux pieds les nations vaincues par ses armes (28 mai 1686). Pendant ce temps, une ligue formidable se formait contre lui. Guillaume de Hollande, son infatigable ennemi[1], en jeta les fondements dès 1686, à Augsbourg où les alliés de la dernière guerre s'étaient réunis, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs. A chacun d'eux il révéla les secrets d'une ambition qui, selon lui, tendait à la monarchie universelle. Cette ligue, concertée avec toutes les conditions financières et militaires qui devaient en assurer le succès, fut signée à Venise en 1687 au milieu des plaisirs du carnaval. C'est la fameuse *Ligue d'Augsbourg*. La Suède, la Savoie et la Bavière elles-mêmes y adhérèrent. Nous avons dit l'occupation du duché des Deux-Ponts sur le Rhin, motif des ressentiments de la Suède ; la Savoie était mécontente de l'occupation de Casal, que la France avait acheté ; l'électeur de Bavière se plaignait que Louis XIV, lors de la vacance du siége de Cologne, eût opposé le cardinal de Furstemberg, candidat qui lui était dévoué, à son parent Clément de Bavière, frère du dernier archevêque. Innocent XI se prononça en faveur de ce dernier, le 16 septembre 1688.

Ce pape avait repris le projet de ses prédécesseurs, d'abolir le dangereux droit d'asile attaché aux palais et même aux quartiers dans lesquels demeuraient les ambassadeurs des puissances étrangères. Il crut avoir concilié les droits de son autorité et la déférence due aux autres princes, en respectant les franchises dans les

[1] *Hist. des princes de la maison de Nassau.*

agents diplomatiques qui en jouissaient actuellement, mais en annonçant qu'il ne recevrait plus d'ambassadeurs à l'avenir, à moins qu'ils n'eussent déclaré renoncer à ce privilége. Louis XIV, refusant seul d'entrer dans les vues si sages du pape, lui notifia « qu'il » ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui, et que c'était à lui de » servir d'exemple. » Il s'obstina donc à protéger, par point d'honneur, les bandits et les assassins de Rome. Le duc d'Estrées, ministre de France auprès du saint-siége, étant mort sur ces entrefaites, Innocent XI abolit les franchises, par une bulle du 12 mai 1687, excommuniant quiconque entreprendrait de les rétablir[1]. Louis XIV, pour le braver, envoya le marquis de Lavardin[2], qui, entrant dans Rome à la tête d'un millier de gentilshommes et de soldats, s'installa militairement dans son hôtel. Le pape ne pouvait employer la force matérielle contre ces étrangers qui l'insultaient au sein de sa capitale : mais il maintint son excommunication et lança l'interdit contre l'église française de Saint-Louis, où Lavardin avait affecté d'aller faire ses dévotions. L'ambassadeur publia une protestation contre la bulle et l'interdit, pendant que le parlement de Paris appelait de la sentence du pape à un prochain concile. Le nonce fut gardé à vue à Paris, et le comtat Venaissin saisi, comme il l'avait été en 1663. La mort d'Innocent XI, arrivée en 1689, mit fin au débat. Son successeur, Alexandre VIII, fut remis en possession d'Avignon; mais il demeura inflexible sur l'article des franchises, et il amena le roi à y renoncer.

On voit que Louis XIV semblait, comme à plaisir, susciter des obstacles au maintien de la paix. Les événements qui s'accomplissaient dans la Grande-Bretagne devaient pourtant lui faire redouter l'avenir. Charles II était mort en 1685, léguant au duc d'York, et son trône ébranlé[3], et la haine que lui avait vouée l'Angleterre. Jacques II, quoique franchement catholique, avait pour appui les *torys*, partisans de l'autorité royale, contre les *whigs*, partisans de la liberté démocratique. La réaction catholique qui allait suivre l'avénement d'un prince orthodoxe au trône effraya une nation tout hérétique. Les protestations de Jacques II en faveur de l'Église établie ne purent balancer les craintes que firent concevoir aux sectaires l'abolition de la loi du *test* et la permission accordée aux catholiques d'exercer publiquement leur culte. Les

[1] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Lettres* du comte de Bussi-Rabutin.
[3] Le P. d'Orléans, *Hist. des révol. d'Anglet.*

mécontentements du peuple anglais favorisaient admirablement les projets de Guillaume; mais la naissance d'un prince de Galles (10 juin 1688) lui fit comprendre qu'il n'obtiendrait que par la révolte ce qu'il ne pouvait plus attendre du droit d'hérédité[1]. La Hollande, qui avait intérêt à voir sur le trône d'Angleterre un prince protestant, entra dans les vues de Guillaume. Jacques II ignorait les intrigues coupables de son gendre; mais Louis XIV, plus habile, les avait pénétrées. Vainement il fit offrir au roi d'Angleterre une armée auxiliaire : Jacques II désavoua même les démarche du comte d'Avaux, ambassadeur de France à La Haye, qui avait déclaré aux États-généraux que le roi son maître s'estimerait directement attaqué par tout acte d'hostilité commis contre le roi de la Grande-Bretagne.

C'est au milieu de ces circonstances que le conseil de Louis XIV délibérait sur la manière de commencer la guerre. La ligue d'Augsbourg n'était point ignorée à Versailles : l'intérêt qu'avait le roi à soutenir son candidat au siége de Cologne, la mort récente de l'électeur de Bavière, père de la dauphine, au nom de laquelle on revendiquait des droits de succession, tout cela décida Louis XIV à prendre l'initiative d'une lutte inévitable. Seignelai, ministre de la marine, conseillait de rendre cette guerre maritime, en attaquant la Hollande par mer et par terre, et en empêchant le stathouder de faire passer une armée en Angleterre. Louvois, au contraire, voulait une guerre continentale, faisant valoir la facilité de pénétrer en Allemagne, tandis que les contingents de l'empire n'étaient pas encore sous les armes, et que les Turcs occupaient une partie des forces autrichiennes. Louis XIV, goûtant cet avis qui n'était pas le meilleur, déclara le premier la guerre à l'empereur et fit brusquement irruption dans l'empire.

Cent mille soldats, sous les ordres du dauphin, du maréchal de Duras, de Vauban, et de Catinat, alors lieutenant-général, inondèrent les provinces rhénanes, mal préparées à la résistance. Toutes les places se rendirent sans coup férir, à l'exception de Philipsbourg qui demanda un mois de siége[2] (30 octobre). Heidelberg, capitale du Palatinat, Mayence, Spire, Trèves, toutes les villes de l'électorat de Cologne, livrées par le cardinal de Furstemberg, tombèrent au pouvoir des Français. Ainsi, dès le commencement de la guerre, la majeure partie du Palatinat et des trois électo-

[1] *Fastes de Louis-le-Grand.*
[2] *Mém. pour serv. à l'hist. du roi.*

rats ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, se trouva conquise.

Pendant ce temps le plus mortel ennemi de Louis XIV, Guillaume de Nassau, faisait une conquête bien autrement importante.

Le stathouder descendit en Angleterre avec vingt mille hommes de débarquement [1], précédé d'un manifeste dans lequel il déclarait n'être venu dans la Grande-Bretagne que pour lui rendre sa liberté et pour la délivrer de l'oppression. Jacques II, surpris, se vit abandonné de son armée, de tous ses sujets et même de sa famille. Son gendre, le prince Georges de Danemark, sa seconde fille, Anne Stuart, femme de ce prince et depuis reine d'Angleterre, passèrent du côté de l'agresseur. Jacques II tenta de traiter avec Guillaume; mais celui-ci exigea pour première condition que les catholiques fussent désarmés et dépouillés de leurs emplois. Jacques II, ne voulant point abandonner la cause sacrée de la religion, préféra renoncer au trône. Il s'enfuit en France avec la reine sa compagne, son jeune fils le prince de Galles[2], et un autre fils naturel, le duc de Berwick 3 janvier 1689). On proclama Guillaume de Nassau roi d'Angleterre (23 février), et ainsi fut consommée la célèbre révolution de 1688 [3].

Louis XIV accueillit magnifiquement le roi exilé et lui donna pour résidence le château de Saint-Germain. En même temps il se prépara à faire face de tous côtés au danger. C'est ici qu'il faut admirer les ressources prodigieuses que la France déploya dans une situation, si critique que nulle autre nation de l'Europe n'aurait pu en sortir. Elle se trouva, cette année encore, en état de tenir tête à ses ennemis sur terre et sur mer, grâce à l'habileté et à l'activité que montrèrent Louvois et Seignelai. Les voies ordinaires de recrutement ne suffisant plus, un réglement du 29 novembre 1688 avait décrété la création de trente régiments de milice, formés par le tirage au sort et disponibles au premier appel. Ce tirage, dont on ne pouvait se racheter, et qui n'admettait aucune des justes exceptions reconnues par les lois modernes, répandit la désolation dans les villages. L'ensemble des armées royales monta à quatre cent cinquante mille combattants.

Louis XIV, ne pouvant espérer de conserver ses conquêtes de la dernière campagne et croyant devoir mettre un désert entre

[1] *Hist. des révol. d'Angl.*
[2] *Lettres* du comte de Bussi.
[3] *Hist. de Guillaume III.*

l'Allemagne et ses États, ordonna que tous les cantons situés sur les deux rives du Rhin fussent livrés à la dévastation, et que les villes, évacuées par leurs habitants, fussent détruites par l'incendie. Le Palatinat, une grande partie de l'électorat de Trèves, du margraviat de Bade et même du Wurtemberg, ne présentèrent bientôt plus qu'un immense désert, couvert des ruines des villes renversées, des châteaux démolis, des villages détruits. Un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Europe contre Louis XIV, et ses ennemis n'en devinrent que plus acharnés contre lui. La diète de Ratisbonne proclama le roi de France ennemi de l'empire, défendit à tout membre du corps germanique de garder la neutralité, et engagea Léopold à faire la paix avec les Turcs, conseil qu'heureusement ce prince ne voulut pas suivre. Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande dès le 26 novembre 1688; il la déclara à l'Espagne le 15 avril 1689, après avoir tenté inutilement de la détacher de la coalition. Le 17 mai, il reçut une semblable déclaration de Guillaume, *roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*. Mais l'Irlande, loin d'être soumise, s'était déclarée presque tout entière en faveur de Jacques II, qui y était débarqué au mois de mars, avec un corps de troupes commandé par le duc de Lauzun, époux de la fameuse mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans[1].

Tous les efforts de la guerre se portèrent sur le Rhin, où manœuvraient trois grandes armées allemandes : la première, commandée par le prince de Waldeck, qui se réunit dans les Pays-Bas aux Hollandais et à onze mille Anglais, commandés par Churchill, depuis si fameux sous le nom de duc de Marlborough; la seconde, sous le duc de Lorraine, qui agissait sur le Haut-Rhin; et la troisième, sous les ordres de l'électeur de Brandebourg, dans l'électorat de Cologne. Mayence, attaquée par Charles de Lorraine[2], et Bonn, par Brandebourg[3], ne se rendirent qu'à la dernière extrémité, l'une le 8 septembre, l'autre le 12 octobre. En Belgique, le maréchal d'Humières, vaincu par sa faute, le 27 août, près Valcourt[4], perdit son canon et ses bagages. Quelques succès, obtenus du côté de la Catalogne, par le duc de Noailles, ne compensèrent pas les pertes éprouvées dans le Nord. Une mort heureuse pour la France dans ces circonstances fut celle de Charles de Lorraine, auquel une maladie grave n'avait pas permis de poursuivre ses avantages après la

[1] *Hist. d'Irlande; Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[2] *Hist. d'Allem.; Vie du comte de Verteillac.*
[3] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[4] *Mém.* du marquis de Feuquières.

prise de Mayence [1]. Elle arriva le 17 avril 1690. Il fut remplacé par l'électeur de Bavière, frère de la dauphine de France [2]. Cette princesse mourut le 20 avril, laissant trois fils, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Louis XIV avait fait cette année d'énormes sacrifices : la ressource des emprunts, les constitutions de rente, la création de charges et d'offices n'ayant pas rempli les vides du trésor, il fit porter à la monnaie les magnifiques meubles d'argent massif qui ornaient alors les demeures royales. Les mêmes sacrifices furent imposés aux particuliers, et l'on fondit ensuite l'argenterie des églises. N'écoutant plus la faveur, Louis XIV, malgré Louvois, remplaça l'incapacité de d'Humières par la haute expérience du maréchal de Luxembourg. Le lieutenant-général Catinat fut chargé de surveiller en Piémont la neutralité du duc de Savoie [3]; le brave maréchal de Lorges accompagna le dauphin sur le Rhin; Noailles conserva le commandement des Pyrénées, et une nouvelle expédition fut envoyée en Irlande, au secours du roi Jacques.

La dévastation des provinces rhénanes ne permettait pas d'agir efficacement sur ce point; de Lorges s'y maintint avec bonheur et habileté. En Belgique, Luxembourg remporta le 1er juillet une éclatante victoire dans la plaine de Fleurus, sur le prince de Waldeck [4]. Celui-ci laissa sur la place sept ou huit mille morts, presque autant de prisonniers, son canon, son bagage, et deux cents drapeaux qui valurent à Luxembourg le surnom de *Tapissier de Notre-Dame*. Aucune conquête importante ne suivit cependant cette grande victoire, la basse jalousie de Louvois n'ayant pas laissé au vainqueur les moyens de profiter de son triomphe. L'influence de ce ministre n'était pas moins pernicieuse du côté des Alpes. Catinat, descendu dans le Piémont sous prétexte de marcher vers Casal et le Milanais, s'était présenté tout à coup devant les portes de Turin, pour sommer le duc de désavouer certaines démarches contraires à la neutralité. Ce prince, surpris, recourut à la négociation. Mais, à mesure que le duc devenait plus flexible, Louvois devenait plus arrogant. Ses exigences forcèrent Victor-Amédée de sommer Catinat de sortir du Piémont. Louis XIV lança aussitôt contre lui une déclaration de guerre (13 juin). La victoire de Staffarde, gagnée le 18 août par Catinat sur le duc de

[1] *Vie de Charles V, duc de Lorraine.*
[2] *Hist. d'Allemagne.*
[3] *Relation de la campagne de* 1690.
[4] *Mém.* du marquis de Feuquières; *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

Savoie et sur ses auxiliaires de Milan et de Naples[1], rendit ce général maître de la campagne pendant le reste de l'année et le printemps suivant. Saluces, Suze, Nice, Villefranche[2] et plusieurs autres villes, tombèrent au pouvoir des Français, pendant que Saint-Ruth et de Vins s'emparaient du reste de la Savoie. Après tous ces triomphes, Louvois ne rougit pas d'écrire à Catinat : « Quoi-» que vous ayez fort mal servi le roi cette campagne, Sa Majesté » veut bien vous conserver votre gratification ordinaire. » Mais Catinat, qui prenait la guerre comme science, ne se rebutait de rien[3]. Les soldats, frappés de sa simplicité et de sa bonhomie, l'appelaient le Père la Pensée.

Les succès des armées de mer effacèrent cette année ceux des armées de terre. Le 10 juillet, la flotte française, commandée par Tourville, d'Estrées, Château-Renaud, rencontra la flotte anglo-batave à la hauteur du cap Bévesier, auprès de Dieppe, et la força d'aller se réfugier dans la Tamise et dans les bancs de la Hollande, après avoir perdu dix-sept bâtiments brûlés ou échoués à la côte. Les deux plus puissantes nations maritimes de l'Europe avaient été vaincues par une marine naissante. Le marquis de Seignelai, qui avait préparé ce résultat, mourut le 3 novembre de cette année (1690).

Le 11 juillet, lendemain du combat naval de Bévesier, une autre grande bataille, sur les bords de la Boyne, décidait du sort de Jacques II et de l'Irlande[4]. Le roi détrôné s'enfuit de nouveau en France[5]. Limerick arrêta encore, pendant long-temps, les efforts de Guillaume qui était descendu en Irlande, et sembla même relever un moment les espérances du parti vaincu ; mais la perte de la bataille d'Aghrim (22 juillet 1691) entraîna celle de toutes les libertés de l'Irlande, et fut le commencement d'une longue oppression. Plus de quinze mille officiers et soldats profitèrent avec leurs familles de la permission qu'on leur accorda d'abandonner leur patrie : ils passèrent en France, qui leur offrait une généreuse hospitalité.

La bataille de Fleurus ne porta ses fruits que l'année 1691 en Belgique. Mons fut investi le 15 mars par Boufflers et Villars, de-

[1] *Mém.* du marquis de Feuquières ; *Hist. du prince Eugène de Savoie ; Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

[2] *Mém. sur la guerre d'Italie.*

[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 266.

[4] *Hist. des révol. d'Angl.*

[5] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

puis maréchaux, et se rendit au roi le 8 avril[1]. Si Guillaume, revenu d'Irlande en Belgique, ne put secourir cette place[2], il empêcha du moins que Liége ne fût pris[3]; puis, quittant son armée au mois de septembre, il chargea le prince de Waldeck de la mettre en quartiers d'hiver. Waldeck, qui se croyait éloigné des Français, crut pouvoir décamper sans précaution : mais Luxembourg, ayant fait une marche forcée, se jeta sur l'arrière-garde ennemie, et avec vingt-huit escadrons, en culbuta soixante-quinze (19 septembre)[4]. Ce fut le dernier avantage de la campagne. La guerre fut, cette année encore, sans importance sur le Rhin, l'empereur Léopold s'opiniâtrant à diriger le plus grand effort de ses armes contre les Turcs. En Catalogne, le duc de Noailles prit la Seu-d'Urgel, une des plus fortes places de la province, tandis que le comte d'Estrées bombardait les villes de Barcelone et d'Alicante. Le bombardement était un des moyens barbares que Louvois aimait à employer. C'était à lui que l'on devait l'incendie du Palatinat; il avait fait bombarder Liége pendant la dernière campagne de Belgique; il voulait encore brûler Trèves.

La perte de sa faveur, justifiée par tant de cruautés, brisa son existence, qu'avaient usée le travail et l'ambition. Louvois mourut le 16 juillet 1691, laissant sa place au jeune marquis de Barbezieux son fils, qui n'eut pas ses vices, mais qui n'eut pas non plus ses grands talents. Ce ministre encourut la disgrâce de madame de Maintenon, par un conseil qui lui fait honneur, c'est-à-dire en détournant Louis XIV de la couronner reine de France.

Le pape Alexandre VIII mourut aussi cette année. La prudence du saint-siége ne lui avait pas permis de publier et d'environner des solennités accoutumées sa bulle *Inter multiplices* (1690), qui condamnait et cassait tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de 1682. Cependant, au lit de la mort, il la fit publier en présence de douze cardinaux. Le 30 janvier 1691, il écrivit à Louis XIV une lettre pathétique pour lui demander la révocation de la fatale Déclaration, faite pour bouleverser l'Église, et, quelques heures après avoir écrit cette lettre qui tirait tant de force de sa date, il expira[5]. Ce pape eut pour successeur Innocent XII, qui persista à refuser

[1] *Fastes de Louis-le-Grand; Relation de la campagne de* 1691; *Vie du comte de Verteillac.*

[2] *Vie de Guillaume III.*

[3] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*

[4] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

[5] Zaccaria, *Anti-Febronius vindicatus*, t. 3, diss. 5, c. 5, p. 398.

les bulles aux évêques nommés par le roi depuis l'origine de la grande querelle, tant qu'ils n'auraient pas désavoué ce qui s'était passé dans l'assemblée de 1682. Sa fermeté lassa Louis XIV. Il consentit à ce que les évêques écrivissent au Saint-Père que, « si » quelques points avaient pu être considérés comme décrétés dans » l'assemblée de 1682 sur la puissance ecclésiastique et sur l'auto- » rité pontificale, ils les tenaient comme *non décrétés*, et décla- » raient que ces points devaient être regardés comme tels. » En conséquence de cette rétractation, Louis XIV révoqua son édit. Bien que la révocation eût lieu par une simple lettre de cabinet, car la fierté du roi ne se fût point prêtée à une démarche plus solennelle, le saint-siége, dans sa prudence, se contenta de cette concession imparfaite, et l'harmonie entre l'Église de France et le centre de l'unité catholique se trouva rétablie (1693).

L'année 1692 vit la guerre se renouveler plus acharnée que jamais. Deux cent cinquante mille hommes inondèrent la Belgique. Louis XIV passa son armée en revue dans les plaines de Mons; puis il alla investir Namur, pendant que Luxembourg couvrait les opérations du siége[1]. Le roi avait amené à sa suite tous les princes de sa maison. Namur capitula le 5 juin, et la citadelle le 30, sous les yeux mêmes de Guillaume, que Luxembourg contraignit de rester spectateur de la chute de cette ville importante. Louis XIV retourna à Versailles, heureux de la mortification que son odieux rival avait subie. Après le départ du roi, l'armée de Luxembourg se trouva inférieure en nombre à celle des ennemis : le génie de ce grand capitaine compensait, et au delà, cette infériorité numérique. Guillaume crut avoir trouvé le moyen de le battre, en lui faisant écrire par un de ses espions mêmes une fausse lettre d'avis[2]. Le 4 août, profitant de la sécurité du général français, il assaillit son camp, où il porta d'abord le désordre; mais Luxembourg, actif et énergique, sut profiter des moindres circonstances que lui offrirent les ennemis pour rétablir ses lignes et son ordre de défense[3]. Les princes français qui se trouvaient encore au camp combattirent avec une ardeur et un courage qui ne contribuèrent pas peu à ranimer les soldats. Guillaume fut forcé de battre en retraite avant la fin du jour. C'était la seconde fois que Luxembourg, assailli à l'improviste, ressaisissait ainsi la victoire sur cet

[1] *Relation du siége de Namur.*
[2] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*
[3] *Relation de la bataille de Steinkerque ; Mém.* du marquis de Feuquières.

adversaire. Cette journée de Steinkerque, plus meurtrière que celle de Saint-Denis, car elle coûta quinze mille morts, fit la réputation de l'infanterie française que jusque-là on avait réputée inférieure à celle des étrangers : la baïonnette, arme qui depuis fut généralement adoptée, remplaçait dès lors avec avantage la vieille pique helvétienne. Le bombardement de Charleroi, par Boufflers, termina cette campagne, sans que la Flandre eût été conquise.

Le maréchal de Lorges remporta sur le prince Frédéric-Charles, administrateur du Wurtemberg, une victoire à Pfortzheim, où le prince fut fait prisonnier de la main de Villars, et il força le landgrave de Hesse à lever le siége d'Ebernbourg [1].

La face des affaire avait changé en Italie : Catinat, renonçant à la guerre offensive en Piémont, se maintenait seulement en observation entre Suze et Pignerol avec une faible armée.

Enfin la catastrophe de la Hogue [2] enleva, pour cette année du moins, à la France sa supériorité maritime. Louis XIV n'avait point abandonné la cause de Jacques II. Tourville croisait dans la Manche avec cinquante vaisseaux, attendant d'Estrées qui lui en amenait trente de la Méditerranée, afin de protéger un convoi de trois cents bâtiments de transport destinés à soutenir le parti *jacobite* en Angleterre. Tourville avait ordre d'attaquer la flotte anglaise, quelque part qu'il la rencontrât, attendu que Jacques s'y était ménagé des intelligences. Toutes les prévisions de Louis XIV furent déçues : d'Estrées fut arrêté par le mauvais temps ; la flotte hollandaise, au contraire, se réunit avec cinquante voiles à celle des Anglais, et Tourville se trouva en face d'une force double de la sienne. Il l'attaqua le 29 mai, et nulle bataille ne fut plus glorieuse pour la marine française, qui soutint la lutte jusqu'au soir sans désavantage. Contraint de se replier, Tourville ramenait trente-cinq vaisseaux; mais treize, demeurés en arrière, se réfugièrent, trois à Cherbourg, dix dans la rade de la Hogue. Ils furent attaqués et détruits par le reste de la flotte ennemie qui, elle-même, avait essuyé de grandes pertes dans le combat. Jacques II perdit là ses dernières espérances. La bataille de la Hogue, où périt l'assurance, la fierté de notre marine [3], fut pour les Anglais l'ère de la domination des mers. Louis XIV avait mis sur une de ses mé-

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. univ. de l'Europe.*
[2] *Mém.* du comte de Forbin; *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[3] Michelet, *Précis de l'histoire de France*, p. 266.

dailles un Neptune menaçant, avec le mot du poète : *Quos ego.* Les Hollandais en frappèrent une qui portait pour légende : *Maturate fugam, regique dicite vestro : Non illi imperium pelagi.*

Au mois de mars 1693, Louis XIV créa maréchaux de France les ducs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, le vice-amiral Tourville, le duc de Noailles, le marquis de Boufflers et Catinat [1]. Le 10 mai suivant, il institua l'ordre militaire de Saint-Louis [2]. Puis il entra en campagne avec deux armées, l'une sous ses ordres, l'autre sous le maréchal de Luxembourg. Louis manqua encore une occasion favorable d'écraser Guillaume, qui s'était imprudemment engagé entre les deux armées avec des forces bien inférieures. En retournant à Versailles [3], il envoya une partie de son armée au maréchal de Lorges, en Allemagne, et réunit l'autre partie à celle de Luxembourg.

Cet habile capitaine fit ce que le roi aurait dû faire : il commença par tirer Guillaume de la forte position que ce prince occupait auprès de Louvain, en menaçant Liége ; il l'affaiblit ensuite, en le contraignant de jeter dans cette ville une partie de ses troupes ; alors il marcha contre lui pour l'attaquer [4]. Guillaume était retranché auprès du village de Neerwinden, qui a donné son nom à la bataille la plus sanglante et la plus disputée de toute cette guerre [5]. Le roi Guillaume et le maréchal de Luxembourg chargèrent eux-mêmes à la tête de leurs meilleures troupes. La victoire se décida pour les Français. Les ennemis laissèrent douze mille morts, deux mille prisonniers, presque toute leur artillerie et quatre-vingts drapeaux. Les Français perdirent huit mille hommes [6] (28 juillet). La prise de Charleroi fut le seul résultat de cette terrible journée (11 octobre). La Belgique était toute dévastée, et l'armée française ne pouvait que se ressentir elle-même de l'état d'épuisement du royaume, où l'on périssait de misère au bruit des *Te Deum.*

Catinat en Italie soutenait dignement l'honneur des armes françaises. Avec une armée plus nombreuse que l'année précédente, il se trouvait de tous côtés au devant de ses adversaires qui cherchaient

[1] *Mém. pour serv. à l'hist. de Louis XIV.*
[2] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*
[3] *Mém. histor. concern. les négociations de Ryswick.*
[4] *Mém. pour l'hist. univ. de l'Europe.*
[5] *Mém.* du marquis de Feuquières; *Relation de la bataille de Neerwinden.*
[6] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*

à pénétrer en Dauphiné, en Provence ou en Savoie [1]. A la fin de septembre, il descendit dans le Piémont, et rencontra les ennemis qui s'étaient repliés sur la Marsaille [2]. Il les attaqua avec vigueur (4 octobre) et remporta une victoire complète. Ils perdirent dix mille hommes tués ou pris, tout leur canon et plus de cent étendards. Le vieux comte de Schomberg, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, avait quitté le service de la France, fut tué dans cette journée. C'est la première victoire enlevée à la baïonnette seule; car, à la bataille de Steinkerque, une partie de l'infanterie française était encore armée de piques. Des obstacles de toute nature empêchèrent Catinat de tirer de son succès tous les fruits qu'il devait produire. Dès lors les négociations furent plus actives en Italie que les hostilités.

Le désastre de la Hogue n'avait point empêché Tourville de reparaître dans l'Océan et dans la Manche avec soixante vaisseaux de ligne. Pendant que la flotte ennemie, forte de cent quatorze voiles, croisait inutilement sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne, il alla attaquer, sur celles de Portugal, une flotte marchande qui revenait de Smyrne, sous l'escorte de vingt-deux vaisseaux de guerre [3]. Il dispersa l'escorte, prit vingt-sept navires marchands, en brûla et en fit échouer à la côte plus de soixante. Ce fut une grande perte pour le commerce anglais et hollandais, auquel les infatigables corsaires français de la Manche en faisaient éprouver de plus ruineuses encore, parce qu'elles se répétaient chaque jour. Les alliés résolurent de détruire Saint-Malo, le nid principal de tous ces oiseaux de proie. Une énorme machine infernale, construite en forme de vaisseau, par un calviniste réfugié, fut poussée contre la ville; mais, n'ayant pu être dirigée convenablement, elle éclata sans causer d'autre mal à Saint-Malo que de renverser une partie des toits et de briser toutes les vîtres (30 novembre). Dans la Méditerranée, d'Estrées assiégeait par mer la ville maritime de Roses et aidait Noailles à s'en rendre maître [4].

En Allemagne, le maréchal de Lorges passa le Rhin, et prit Heidelberg [5], dont la population fut expulsée une seconde fois par l'ordre du roi. Le prince de Bade, quoique avec des forces infé-

[1] *Hist. du prince Eugène.*
[2] *Mém.* du marquis de Feuquières; *Relation de la bataille de la Marsaille.*
[3] *Hist. de la marine franç.*
[4] *Journ. hist. du règne de Louis XIV.*
[5] *Mém.* du marquis de Feuquières.

rieures, réussit à rendre toute autre entreprise impossible aux Français [1] qui repassèrent le Rhin.

Louis XIV profita de ces avantages pour offrir la paix aux alliés, aux conditions les plus avantageuses [2]; mais leur haine contre lui n'était pas encore lassée. On voulait épuiser la France, qu'on savait obligée de recourir aux derniers expédients, à l'altération des monnaies, pour subvenir aux frais de la guerre. Guillaume, d'ailleurs, avait besoin de cette guerre pour consolider son usurpation [3]. Cependant la campagne de 1694 n'amena encore aucun résultat satisfaisant pour les alliés. Luxembourg se tint sur la défensive avec autant d'habileté qu'il avait de bonheur dans les attaques [4]. Le dauphin entrava les entreprises du prince de Bade; le duc de Savoie n'agit que mollement contre Catinat, avec lequel il suivait avec soin une négociation secrète; en Espagne, les succès furent poussés plus avant par le duc de Noailles, qui battit l'armée espagnole à Berges, et s'avança jusque sous les murs de Barcelonne [5]. La flotte anglo-batave essaya de bombarder Dieppe, le Havre, Dunkerque, Calais, sans faire beaucoup de mal à ces trois dernières villes. La côte de la Manche était trop fortifiée pour qu'on pût rien y tenter. La flotte ennemie passa dans la Méditerranée, où elle empêcha par sa présence le siége de Barcelonne. Là se bornèrent les avantages des alliés.

Le commencement de l'année 1695 vit mourir le maréchal de Luxembourg, perte immense pour la France. A ce moment terrible où se dissipent toutes les illusions de la gloire humaine, il témoigna un vif repentir d'avoir mieux servi son roi que son Dieu: « Hélas! s'écria-t-il, de quoi me serviront mes victoires au tribu- » nal de Dieu qui va me juger! Que n'ai-je à lui offrir, au lieu de » tant de lauriers inutiles, le mérite d'un verre d'eau donné aux » pauvres pour l'amour de lui! »

Un nouvel impôt fut établi cette année, la *capitation* [6], à laquelle tout le monde se trouva soumis, sans exception même pour le dauphin. Cette manière de s'identifier avec les peuples allégea du moins le poids de la nouvelle contribution. On pourvut au recrutement de l'armée par des engagements forcés. Tel était l'état

[1] *Mém.* de Vordac.
[2] *Lettres du roi de France au comte d'Avaux.*
[3] *Hist. de Guillaume III.*
[4] Reboulet, *Hist. de Louis XIV*
[5] *Journ. histor. du règne de Louis XIV; Mém. pour servir à l'hist. de l'Europe.*
[6] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

de détresse du pays. Il ne manquait plus que de donner un mauvais général pour successeur à Luxembourg : en effet, on choisit le maréchal de Villeroi.

Guillaume commença la campagne par le siége de Namur, dont les travaux furent dirigés par l'ingénieur hollandais Coëhorn, le rival de Vauban. Villeroi ne sut point attaquer à temps un corps de trente mille hommes qui se joignit à Guillaume pour serrer Namur de plus près [1]. Boufflers, après avoir fait tout ce qui dépendait d'un bon et vaillant capitaine, fut obligé de rendre la ville le 4 août. Il se retira dans la citadelle, dont le siége fut alors commencé avec plus d'acharnement que celui de la ville. Villeroi reçut ordre d'aller attaquer Bruxelles, pour forcer Guillaume à retirer du moins une partie de ses troupes de leurs retranchements. Le maréchal bombarda cette ville pendant trois jours, du 13 au 15 août, en ruina une partie, et cependant n'en tenta point l'attaque. Quand il voulut retourner sur ses pas au secours de Boufflers, Guillaume était déjà rentré dans ses lignes. Boufflers, hors d'état de se défendre plus long-temps, capitula le 1er septembre.

Ce succès était d'autant plus important pour Guillaume, que l'Angleterre et la Hollande se fatiguaient de guerroyer depuis si long-temps, sans rien obtenir de tant d'efforts réunis. Les armées du Rhin restaient toujours à peu près inactives. En Italie, le duc de Savoie arrêtait les alliés à faire le siége de Casal [2], place perdue depuis long-temps pour les Français, afin de se donner le loisir de négocier. En Catalogne, le duc de Vendôme, qui remplaçait Noailles, se bornait à arrêter les Espagnols, sans rien gagner sur eux. Les alliés perdaient beaucoup plus en détail sur mer, qu'ils ne conquéraient sur terre : de nombreuses escadres et des nuées d'armateurs, tels que les Jean Bart, les Cassart, ne cessaient d'inquiéter leur commerce.

Louis XIV continuait cependant à faire jouer les ressorts diplomatiques pour dissoudre la grande alliance. Il en détacha heureusement le duc de Savoie, mais à des conditions assez dures, puisqu'il fut obligé de lui céder jusqu'à Pignerol, la clef de l'Italie pour les Français. Un mariage fut aussi arrêté entre le jeune duc de Bourgogne et la fille aînée de Victor-Amédée. Le traité définitif fut signé le 29 août 1696 [3]. Le roi d'Espagne et l'empereur

[1] *Mém.* du marquis de Feuquières; *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe.*
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. du prince Eugène ; Mém. pour serv. à l'hist. du roi.*

s'étant refusés à reconnaître la neutralité de l'Italie, le duc de Savoie et Catinat entrèrent ensemble dans le Milanais et les forcèrent de signer pour cette péninsule un traité de suspension d'armes, le 7 octobre suivant.

La réconciliation de la Savoie favorisa les pourparlers secrets de Louis XIV avec la Hollande. Ils devinrent publics avant la fin de 1696. Guillaume n'osait plus s'y opposer. Il n'y avait que l'empereur et le roi d'Espagne qui cherchassent à entraver les conférences ouvertes au château de Ryswick, près la Haye, le 10 mai 1697 [1]. Le meilleur moyen de vaincre l'opiniâtreté des cours de Vienne et de Madrid était d'obtenir de nouveaux succès militaires. Un dernier et vigoureux effort fut dirigé contre l'Espagne, dont les possessions étaient plus vulnérables que celles de l'empereur. Catinat, envoyé en Flandre avec trente mille bons soldats ramenés d'Italie, s'empara d'Ath le 5 juin, sans que Guillaume eût fait mine de porter secours à cette ville [2]. Le duc de Vendôme assiégea Barcelonne qui fut contraint de capituler le 10 août [3]. Le chef d'escadre Pointis, auquel s'étaient joints les fameux *flibustiers* des Antilles [4], s'empara de Carthagène, l'entrepôt espagnol de toutes les richesses de l'Amérique méridionale (5 mai), pendant que Du Guay Trouin et Nesmond faisaient ailleurs des prises considérables. La cour d'Espagne, intimidée, se décida à la paix, qui fut signée à Ryswick le 20 septembre. L'accommodement avec la Hollande amena la restitution, de part et d'autre, de ce qu'on s'était ravi dans les deux hémisphères, et donna lieu à un traité de commerce avantageux pour les deux peuples. Le roi d'Espagne rentra en possession de la Catalogne et d'une grande partie des Pays-Bas; mais il n'exigea point la renonciation de Louis XIV à la succession de la monarchie Espagnole, insinuée dans les préliminaires. Enfin Guillaume fut reconnu roi d'Angleterre, et la cause de Jacques II abandonnée définitivement. L'empereur eut jusqu'au 1er novembre pour se décider à accéder au traité de paix. Il en coûtait à Léopold de prendre ce parti, après la victoire de Zeuta, remportée sur les Turcs, par le prince Eugène de Savoie, que les refus dédaigneux de Louis XIV avaient fait passer au service de l'Autriche. Il y avait, d'ailleurs, une grande complication d'intérêts à démêler

[1] *Actes et Mém. des négociations de Ryswick; Mém. histor. concernant la paix de Ryswick.*

[2] *Journ. histor. du règne de Louis XIV.*

[3] *Mém.* du comte d'Harrach.

[4] *Hist. de Saint-Domingue*, par le P. Charlevoix, jésuite.

dans ces négociations entre l'empire et la France. Aussi le traité ne fut-il signé que le 30 octobre 1698. Toutes les *réunions* opérées hors de l'Alsace furent rendues à leurs légitimes possesseurs; mais la France garda Strasbourg. Le jeune duc Léopold recouvra la Lorraine, dont la capitale, Nancy, resta démantelée. Louis XIV garda Sarrelouis, l'une des créations de Vauban, et Longwi avec droit de passage sur les terres du duc. Clément de Bavière conserva l'électorat de Cologne, et le cardinal de Furstemberg fut amnistié. On confia à des arbitres la mission d'apprécier les prétentions de la duchesse d'Orléans, sur une portion de l'héritage palatin.

Les embarras financiers de la France, la fatigue d'une lutte interminable, et l'impossibilité d'arracher désormais à la détresse nationale les moyens d'entretenir d'immenses armées de terre et de mer, furent les véritables causes qui amenèrent Louis XIV à faire pour la paix des concessions dont les alliés s'étonnèrent. Le peuple, en France, se voyait réduit à une misère extrême : le mode de perception des impôts et leur répartition étaient les deux plaies de la nation française. Dans la Grande-Bretagne et dans la Hollande, le peuple conservait un peu d'aisance et de bien-être, malgré les sacrifices auxquels il avait dû se résigner. C'est qu'en Angleterre et en Hollande l'impôt, perçu de la manière la plus simple, tombait directement de la bourse du contribuable dans le trésor public, tandis qu'en France il doublait en passant par la filière des fermiers, des partisans, et de cette multitude d'exacteurs subalternes contre lesquels les citoyens opprimés n'avaient aucun recours, les officiers des finances étant juges dans leur propre cause. Rien n'était plus complexe en même temps que l'assiette des contributions, par le nombre des taxes et des droits qu'il fallait payer. Les procès ruineux, entrepris par les contribuables, à l'occasion de difficultés inextricables, pour établir la justice de leur cause, achevaient d'anéantir les fortunes [1]. La taille, principale branche du revenu public, non seulement admettait un grand nombre de priviléges et d'exceptions, mais était encore si mal répartie, que telle ferme était obligée de payer cinquante livres, tandis que la *cense* voisine, dix fois plus considérable, n'en payait peut-être que la moitié. Aussi, quoique l'ensemble de la taille ne fût point exorbitant, il se trouvait toujours des personnes dans l'impossibilité de payer leur cote. On devine quelles devaient être

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 66, 67.

les conséquences d'une si mauvaise distribution des charges. Louis XIV ayant ordonné aux intendants de dresser une description détaillée des provinces pour l'instruction du jeune duc de Bourgogne, ce premier essai de statistique générale, en 1698, constata la déplorable situation du royaume. Telle élection avait perdu le quart de ses habitants, telle autre le tiers; au cœur même de l'Ile-de-France, les élections de Mantes et d'Étampes avaient vu leur population réduite de moitié [1].

Louis XIV, délivré des soucis de la guerre universelle, tourna toutes ses vues vers l'Espagne. Charles II, roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain de la Flandre, d'une partie de l'Italie, de plusieurs îles dans l'Océan et la Méditerranée, des Philippines dans la mer des Indes, empereur du Mexique et du Pérou, Charles II, sans enfants, languissait menacé d'une mort prochaine. La cour de Madrid devint un foyer d'intrigues, entretenues par l'Autriche, la Bavière et la France, trois maisons souveraines qui aspiraient à cette riche succession. En mettant de côté les renonciations de Louis XIV, que personne ne regardait comme sérieuses, les prétentions de la France étaient les mieux fondées. Non seulement Louis XIV était fils de la fille aînée de Philippe III, tandis que Léopold était fils de la cadette, et le prince électoral de Bavière petit-néveu seulement du roi d'Espagne; mais le dauphin était petit-fils de Philippe IV, dont les princes autrichiens ne descendaient pas. Jaloux de la puissance du prince qui hériterait de la monarchie Espagnole, les Anglais et les Hollandais se préoccupaient vivement de cette question. Que ce soit Guillaume ou Louis XIV qui en ait le premier fait l'ouverture, il est certain qu'un traité de partage entre les maisons de France, d'Autriche et de Bavière fut rédigé à la Haye, au mois d'octobre 1698, par les ministres de France, d'Angleterre et des Provinces-Unies. Charles II, apprenant que l'on déchirait sa monarchie de son vivant, s'en indigna, et, par un testament du mois de novembre 1698, il déclara le prince électoral de Bavière son héritier. Marie-Louise d'Orléans, première femme de ce pauvre roi, était morte en 1689. Il avait épousé en secondes noces une princesse de la maison de Bavière, et la reine douairière était toute dévouée à la cause du jeune prince électoral. Ce dernier étant mort en février 1699, cet évènement rendit inutiles et le testament et le pacte de la Haye. Une autre convention fut signée alors, dans la même ville, entre les mêmes

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 69.

puissances, le 25 mars 1700, et l'Autriche y fut moins oubliée qu'elle ne l'avait été dans la première. Cette nouvelle excita une irritation extrême à l'Escurial, et Charles II invita l'empereur à envoyer le jeune archiduc Charles à Madrid. Au lieu de saisir cette occasion, la cour de Vienne perdit le temps à discuter de vaines questions de détail, dans lesquelles l'orgueil castillan et la roideur autrichienne s'entre-heurtèrent. Le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France, déployait autant d'habileté que les agents autrichiens montraient de maladresse. Un parti français se forma peu à peu parmi les grands d'Espagne et dans le conseil même du roi. Toutefois Charles II écrivit encore à Léopold qu'il était décidé à choisir l'archiduc Charles pour son successeur. Louis XIV alors rappela son ambassadeur, et assembla une armée sur la frontière pour soutenir ses prétentions par la force. Charles II, effrayé, flottait entre les diverses influences qui se combattaient autour de lui. Cette crise eut le dénoûment le plus inattendu. Le cardinal Porto-Carrero, les autres ministres et membres du conseil du roi, mécontents de la cour de Vienne, et désirant conserver l'intégrité de l'Espagne, tout en écartant l'archiduc, se tournèrent vers la maison de Bourbon. Ils jetèrent les yeux sur le duc d'Anjou, le second des petits-fils de Louis XIV, et conseillèrent à Charles II de lui léguer tous ses États, à condition que la couronne de France ne pourrait jamais être unie à celle d'Espagne. Le pape Innocent XII, consulté sur cet arrangement, donna une réponse favorable [1]. Charles II se décida, et le fameux testament fut signé le 2 octobre 1700. A défaut du duc d'Anjou ou d'héritiers après lui, la couronne devait revenir au duc de Berri, son jeune frère; et à défaut encore de celui-ci, à l'archiduc Charles, puis au duc de Savoie ou à ses enfants.

Charles II mourut le 1er novembre 1700. Aussitôt un courrier de Madrid apporta en France la notification de cette mort, les lettres du conseil de régence d'Espagne, et la copie du testament. Louis XIV assembla son conseil pour délibérer si l'on s'en tiendrait au pacte de partage ou si l'on accepterait les dispositions du testateur. Quelque parti que prît le roi de France, la guerre était inévitable; il accepta donc le testament avec toutes ses chances, le 11 novembre. Le jeune roi, qui prit le nom de Philippe V, partit le 4 décembre pour Madrid. Demeurer étroitement uni avec la France, tout en défendant les intérêts et en respectant l'amour-

[1] *De vita et rebus gestis Clementis XI.*

propre des Espagnols, voilà à quoi se résumaient les sages instructions du vieux roi à son petit-fils. *Il n'y a plus de Pyrénées*, dit-il en l'embrassant. On put le croire aux acclamations unanimes des deux peuples, sur le passage de Philippe V.

Dès ce moment, tout fut en fermentation dans l'Europe à peine pacifiée. Les ennemis de Louis XIV se mirent en mouvement pour créer contre lui une nouvelle ligue; mais sa diplomatie ne resta pas inactive. L'électeur de Bavière fut gagné par la promesse, faite au nom de Philippe V, de l'investiture de la Belgique à perpétuité; l'électeur de Cologne, son frère, embrassa la même alliance; le duc de Savoie accepta le titre de généralissime des armées des *Deux couronnes*, après qu'on eut conclu le mariage de sa seconde fille avec Philippe V; le Portugal se déclara aussi pour la cause des Bourbons. Le Milanais, Naples, le Mexique, le Pérou et les autres possessions espagnoles reconnurent le nouveau roi. Les places de la Belgique, gardées selon les conventions de Ryswick par les Hollandais, ouvrirent leurs portes aux troupes françaises qui se présentèrent à l'improviste. La Hollande, surprise, et Guillaume, qui était loin de diriger à son gré le parlement anglais, cédèrent à la nécessité et reconnurent Philippe V. Le roi d'Angleterre lui écrivit une lettre de félicitation dans laquelle il l'appela son *frère;* mais ces protestations s'accordaient peu avec ses véritables sentiments: ce prince ne pensait qu'à renouer la *Grande alliance.* Il n'était pas besoin de presser la Hollande; l'empereur, tranquille du côté de la Turquie, par suite de la paix de Carlowitz (1699), n'était que trop disposé à seconder Guillaume; presque tous les cercles de l'Allemagne, épouvantés du fantôme de la monarchie universelle de Louis XIV, entrèrent dans l'alliance; l'électeur de Brandebourg, Frédéric Ier, fut gagné par le titre de roi de Prusse, qu'on lui conféra; Victor-Amédée lui-même, auquel on eut la maladresse de refuser le Milanais qu'on lui avait promis, d'allié incertain devint bientôt ennemi déclaré.

Cependant l'orage n'éclatait pas encore: on attendait l'issue des débats du parlement anglais. Guillaume, également habile dans sa politique intérieure et extérieure, parvint à se donner une chambre des communes non moins dévouée que celle des lords. Sur ces entrefaites, Jacques II étant mort le 16 septembre 1701, à Saint-Germain, où il avait continué à jouir de tous les honneurs de la royauté, Louis XIV proclama Jacques III roi de la Grande-Bretagne, sur les instances de la mère du jeune prince et d'après l'opinion de madame de Maintenon, mais contre l'avis de son conseil.

Guillaume en profita pour associer à ses intérêts la nation anglaise. En lui représentant Louis XIV comme un étranger qui voulait lui imposer un roi, il obtint d'elle tous les moyens d'action qu'on lui avait refusés jusqu'alors, et il put signer sur-le-champ, comme roi d'Angleterre, sa ligue avec l'empereur et la Hollande.

Cette guerre, la seule de ce règne que l'on ne puisse pas accuser Louis XIV d'avoir injustement provoquée, fut de toutes la plus malheureuse. Les flatteries de Louvois et de Colbert avaient persuadé au roi, qu'ils dirigeaient à leur gré, que son génie faisait tout. Il avait cru fermement ce qu'ils lui avaient dit: aussi ne fut-il point troublé de leur perte, bien persuadé qu'il ne s'agissait pour lui que de remplacer les instruments qu'il avait perdus, et qu'un Chamillart et un Voisin, hommes intègres, mais incapables, étaient aussi propres à recevoir ses ordres et à les faire machinalement exécuter, qu'un Colbert ou un Louvois. Plein de confiance en lui-même, il se mit à la tête des affaires; le cabinet de madame de Maintenon devint la chambre du conseil; on y dressa des plans de campagne; on y fit marcher, s'arrêter, reculer à volonté les généraux, dont la plupart furent des hommes médiocres, chez lesquels le premier mérite était de savoir bien flatter [1]. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause des revers de ces dernières années.

L'Italie fut le théâtre des premières campagnes, car l'empereur revendiqua le Milanais, non à titre de succession, mais comme fief impérial réversible à l'empire à défaut d'hoirs mâles. L'armée des *Deux couronnes* surpassait de beaucoup en nombre les forces que commandait le prince Eugène, et elle était sous les ordres de l'illustre Catinat. Mais ce général avait les mains liées, et il était trahi par son allié, le duc de Savoie, qui livrait aux ennemis le secret de ses mouvements. Catinat s'était porté sur l'Adige, afin d'arrêter Eugène; il importait de s'avancer au-devant de ce prince, avant qu'il ne fût descendu du Tyrol: Catinat reçut l'ordre de ne point passer l'Adige. Eugène, favorisé par la connivence du sénat de Venise, traversa le fleuve en forçant le poste de Carpi (9 juillet 1701) [2]. Catinat se replia sur le Mincio, où le duc de Savoie le rejoignit. De ce moment, le duc généralissime ne prit que les mesures les plus nuisibles: l'armée, mal commandée, encore plus mal approvisionnée, ne fit plus que reculer devant Eugène. Catinat ouvrit les yeux et fit part de ses soupçons à la cour [3]. On ne

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 1, p. 141.
[2] *Mém.* du marquis de Feuquières; *Hist. du prince Eugène.*
[3] *Mém. pour serv. à l'hist. univ. de l'Europe.*

l'écouta point, parce que madame de Maintenon était prévenue contre lui, et on envoya pour le remplacer le maréchal de Villeroi, excellent courtisan. Le général disgracié n'avait pas encore quitté l'armée que la bataille de Chiari [1] (1er septembre), livrée contre son avis, et gagnée par les Impériaux, montra ce qu'on devait attendre de son successeur. Catinat, tout blessé qu'il avait été dans le combat, dirigea la retraite, ramena les Français derrière l'Adda, puis rentra en France. Eugène s'établit dans le Mantouan, et Villeroi à Crémone.

L'hiver n'interrompit nullement les opérations du général autrichien. Il s'empara de quelques places autour de lui [2], et tenta bientôt une entreprise audacieuse qui devait lui livrer tout le Milanais : elle consistait à s'emparer de Crémone, quartier-général de l'armée française. Le 2 février 1702, il s'introduisit dans la ville par un égout, avec quelques mille hommes d'élite. Villeroi, accouru au premier bruit, fut environné et fait prisonnier. Les Français avaient pris les armes; la porte du Pô, défendue avec courage contre le prince Thomas de Vaudémont qui arrivait avec sept ou huit mille Allemands, et la défense héroïque de la garnison dans les rues de la ville forcèrent le prince Eugène à renoncer à son entreprise; il se retira et reprit la route du Mantouan. Le duc de Vendôme fut aussitôt envoyé pour remplacer Villeroi. Quoique paresseux et inappliqué, c'était cependant un homme remarquable, dont le génie guerrier se réveillait surtout dans le danger, et entraînait le soldat. La présence de Philippe V, qui était venu visiter Naples et ses autres États d'Italie, encouragea l'armée franco-espagnole. Philippe V et Vendôme firent lever le siége de Mantoue. Eugène, trop inférieur en forces, ne put les empêcher de pénétrer dans le Modénais, dans le Mantouan, et d'attaquer le château de Luzzara, l'un des magasins de l'armée impériale. Eugène accourut secourir le château. La bataille, qu'il engagea dans un terrain peu propice à la cavalerie, fut soutenue par l'infanterie seule (15 août). La victoire demeura indécise; mais Luzzara fut obligé de se rendre, et bientôt après Guastalla. Philippe V retourna en Espagne; Eugène se tint sur la défensive, et Vendôme conserva sa supériorité.

L'Italie ne resta pas long-temps le seul théâtre des combats; mais Guillaume ne put être témoin du succès de ses armes. Il mourut

[1] *Journ. histor. du règne de Louis XIV; Mém.* du marquis de Feuquières; *Hist. du prince Eugène.*

[2] *Hist. de la guerre d'Italie.*

le 19 mars 1702, et la couronne passa sur la tête d'Anne Stuart, sa belle-sœur, mariée au prince Georges de Danemark. Le stathoudérat se trouva aboli par le fait. La ligue d'Augsbourg eut alors trois chefs: le prince Eugène, tout-puissant à Vienne; Marlborough, mari de la favorite de la reine Anne et chef du parti whig, ennemi implacable de Louis XIV; et Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, l'homme le plus influent de la république. Eugène et Marlborough étaient aussi adroits politiques et plus grands généraux que Guillaume.

Marlborough, esprit froid et fin, avait étudié sous Turenne[1]. Eugène, homme d'un tact extraordinaire, s'inquiétait médiocrement des règles, mais savait à fond les lieux, les choses et les personnes, connaissait le fort et le faible, et profitait du faible. Ces deux généraux avaient une chose commode pour la guerre : c'est qu'ils étaient rois dans leurs pays. Ils combattaient l'été, et l'hiver gouvernaient, négociaient. Ils avaient carte blanche, et n'étaient pas forcés, la veille d'une bataille, d'envoyer à Londres ou à Vienne pour obtenir l'autorisation de vaincre.

Le 15 mai la guerre fut déclarée en forme à la France par la reine Anne, l'empereur et les Provinces-Unies.

Les hostilités étaient déjà entamées vers le Bas-Rhin, mais mollement et avec incertitude: l'arrivée de Marlborough leur rendit de l'activité. Ce capitaine prit sur l'armée confédérée un pouvoir aussi absolu que celui dont Eugène jouissait dans la sienne. Il n'en était pas de même du duc de Bourgogne, que le cabinet de Versailles dirigeait dans tous ses mouvements. Ce prince découragé, à qui l'on défendait de livrer bataille, ne put arrêter les progrès de Marlborough sur la Meuse et dans la Gueldre espagnole: il quitta l'armée.

Le maréchal de Boufflers prit le commandement en chef, et ne fut pas plus heureux. Maseyck, Stockheim, Erkelens, Venloo, Ruremonde, Liége, tombèrent tour à tour devant les alliés. Boufflers se borna à couvrir le Brabant. Tallard, qui s'était détaché de lui, emporta de son côté Trèves, sur la Sarre, obtint quelques avantages sur les territoires de Cologne et de Juliers, et se porta sur la Lorraine pour la couvrir contre les Impériaux.

Le nouveau duc Léopold, qui ne songeait qu'à réparer les longues misères de ses sujets, eût désiré conserver la neutralité: Louis XIV la lui accordait, mais l'empereur la lui refusa. Le prince

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 269.

de Bade semblait menacer ce duché : Landau avait été pris le 11 septembre après une belle résistance ; Wissembourg, Lauterbourg, Haguenau, etc., avaient succombé, car le maréchal de Catinat était trop faible pour arrêter l'ennemi. La guerre qui éclata au cœur de l'empire opéra une utile diversion. L'électeur de Bavière, fidèle à ses engagements secrets avec Louis XIV, prit les armes tout à coup, s'empara d'Ulm le 9 septembre, de plusieurs autres places de la Souabe, et détacha une forte division de son armée vers le Rhin pour lier ses opérations avec celles des Français en Alsace. Le marquis de Villars, chargé d'aller rejoindre les Bavarois, passa le Rhin à Huningue, sans que le prince de Bade, qui lui-même avait repassé le fleuve, lui opposât des obstacles sérieux. Attaqué auprès du fort de Friedlingen, le 14 octobre, ce prince vit sa cavalerie mise en déroute; l'infanterie seule se retira en assez bon ordre. Cette journée valut à Villars le bâton de maréchal. La modestie n'était pas la qualité de ce général : la bonne opinion qu'il avait de lui-même, son amour-propre et ses prétentions, qu'il ne savait pas cacher, lui avaient long-têmps nui dans l'esprit du roi; mais une brillante valeur et une imagination aussi hardie que féconde en ressources, justifiaient ces saillies présomptueuses. Malgré la victoire de Friedlingen, Villars ne put rejoindre les Bavarois, cette année, et il repassa le Rhin.

La marine française essuyait pendant ce temps (22 octobre) un échec dans le port de Vigo, en Galice, où les galions des Indes s'étaient rendus sous l'escorte d'une escadre française. Château-Renaud, attaqué par une puissante flotte de deux cents vaisseaux, n'était pas en état de lui résister. Ce désastre, plus grand que celui de la Hogue, ne put être réparé comme en 1692. Le vice-amiral n'en fut pas moins compris, en janvier 1703, dans une promotion de dix maréchaux, parmi lesquels figurèrent Vauban, Tallard, Tessé et le vice-amiral d'Estrées.

Marlborough n'interrompit point les siéges ni les combats pendant l'hiver. Rheinberg s'était rendu aux Prussiens dès le mois de février; Bonn fut pris le 12 mai, et la ville de Cologne se déclara en faveur des alliés. L'électeur se trouva ainsi dépouillé de ses États. Villeroi, qui avait été renvoyé sans rançon, resta cette année sur une prudente défensive contre Marlborough, et se maintint dans le Brabant; mais Huy, Limbourg et Gueldres tombèrent d'autre part au pouvoir des alliés. Il en fut autrement en Allemagne.

Catinat venait de résigner son commandement pour ne plus reparaître à la tête des armées. Le maréchal de Villars le remplaça

comme général en chef. L'électeur de Bavière avait fait preuve, pendant l'hiver, d'une grande activité, battu deux divisions autrichienne et saxonne, et occupé militairement Ratisbonne. Villars, pressé de le rejoindre, passa le Rhin à Huningue, poussa devant lui le prince de Bade, s'empara, presque par la seule impétuosité de son attaque, de Kehl, et se réunit à l'électeur le 12 mai, non loin des sources du Danube. Le maréchal proposa tout d'abord de laisser dans cette position, au camp de Dillingen, une division de l'armée, de marcher rapidement sur Passau, sur Lintz, et ensuite droit à Vienne, en ce moment dégarnie de troupes. L'électeur approuvait ce plan hardi, mais d'autres manœuvres avaient été combinées avec le duc de Vendôme, à peu près maître de la campagne en Italie: il s'agissait, pour le prince bavarois, de conquérir le Tyrol, afin de fermer toute retraite aux forces impériales d'Italie. Villars demeura donc en Souabe afin de tenir tête au prince de Bade. Le Tyrol fut occupé avec la plus grande facilité du côté de l'Allemagne et de l'Italie; mais les montagnards des Alpes tyroliennes défendirent vigoureusement les passages de leurs montagnes, et ils arrêtaient encore la réunion de l'électeur et de Vendôme, quand ces deux généraux se virent soudain appelés à retourner chacun sur leurs pas.

Le duc de Savoie, auquel Philippe V ne faisait aucune concession et à qui l'empereur promettait tout, se laissa deviner par Louis XIV. Le duc de Vendôme, de retour du Tyrol, reçut ordre de marcher vers le Piémont. Alors Victor-Amédée lança le 8 octobre sa déclaration de guerre contre les *Deux couronnes*. Il n'était pas encore en mesure de résister, et Vendôme s'empara de l'Astesan et de Verceil (juillet 1704), tandis que le duc de La Feuillade occupait la Savoie et les vallées des Vaudois (juin).

L'électeur de Bavière, après avoir évacué le Tyrol où il ne conserva qu'une seule place, s'était réuni à Villars que menaçaient des forces supérieures. Le maréchal de Tallard avait laissé échapper le prince de Bade, et, au lieu de se mettre à sa poursuite, il s'arrêta à faire des siéges. Le prince eut bientôt rejoint le général autrichien, Styrum; puis, lui laissant la garde de son camp, il passa le Danube et se présenta devant Augsbourg dont les habitants lui ouvrirent les portes. La Bavière paraissait sérieusement menacée: Styrum décampait pour franchir le Danube à son tour. Il fallait une bataille, et l'électeur était indécis. Villars l'entraîna au devant de Styrum, qui fut complétement battu à Hochstedt, le 20 septembre 1703. Le prince de Bade n'essaya pas de le secourir.

Les alliés commençaient à le soupçonner de jouer à leur égard le même rôle que Victor-Amédée envers la France. Pendant que Villars gagnait cette victoire, le duc de Bourgogne emportait le 7 septembre le vieux Brisach sur le Rhin. Tallard assiégea ensuite Landau, qui résista pendant un mois. Le prince de Hesse-Cassel était accouru pour défendre cette place: Tallard s'avança à sa rencontre et lui fit éprouver une sanglante défaite auprès de Spire (14 novembre). Landau ouvrit, le lendemain, ses portes au vainqueur. Cette situation des affaires devait amener en Allemagne les plus heureux résultats; mais une fatale mésintelligence existait entre l'électeur de Bavière et Villars. L'un voulait commander en vertu de son rang; l'autre en vertu d'une supériorité de talents qu'il faisait trop sentir au prince. Maximilien demanda le rappel du maréchal, celui-ci un successeur, et il retourna en France au mois de novembre. Le comte de Marcin, fils de celui qui s'était dévoué à la cause de Condé, le remplaça.

A son retour en France, Villars, dont les talents eussent été si utiles ailleurs, fut chargé d'un obscur commandement dans les Cévennes, où les protestants avaient pensé trouver un asile pour leur culte. L'esprit de sédition, l'amour du pillage et les fureurs de la vengeance s'enracinaient dans ces contrées [1]. L'abbé du Chayla, archiprêtre de Mende et inspecteur des missions, depuis la révocation de l'édit de Nantes, avait été massacré (24 juillet 1702), au village du Pont-de-Monverd, avec des circonstances atroces : il reçut cinquante-deux blessures, dont vingt-quatre mortelles. Un prêtre et deux personnes de sa maison furent massacrés avec lui. Cet assassinat devint le signal de longs et déplorables excès : les meurtriers, animés par ce premier crime, prirent ouvertement les armes et commencèrent leurs brigandages. Saint-Côme, gentilhomme protestant converti, fut tué (16 août 1702) dans les environs de Nîmes; de La Pèse, prieur de Bobeaux, eut le même sort. On mit le feu à plusieurs églises. A Sauve, Cavalier, un des principaux chefs, pilla la ville et donna la mort à trois ecclésiastiques. Le protestant Court de Gebelin [2] reconnaît que, dans le seul mois de janvier 1703, on compta quarante églises, maisons ou châteaux brûlés, et plus de quatre-vingts personnes massacrées. Les curés et les missionnaires étaient surtout l'objet des recherches et de la

[1] *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, t. 2, p. 478.

[2] *Hist. des troubles des Cévennes.*

fureur des révoltés. Des catholiques auxquels on n'avait à reprocher que leur attachement à la religion, des femmes même, furent impitoyablement mis à mort, et en peu de temps cette contrée devint un théâtre d'incendie, de violences et de meurtres. La terreur était générale. Les pasteurs quittaient leurs paroisses, et cherchaient un asile dans les villes. De Baudry, évêque de Mende, accueillit les fugitifs, et assista de tout son pouvoir, non-seulement les ecclésiastiques, mais les catholiques qui avaient été obligés de quitter leur domicile et qui se trouvaient dépouillés de tout. Fléchier, évêque de Nîmes, eut aussi à gémir sur les désastres de son diocèse : nous avons de lui deux lettres pastorales (23 mars et 6 septembre 1703) qui représentent la désolation des campagnes et la désolation des pasteurs. Les diocèses d'Alais, d'Uzès et de Viviers furent également en proie aux révoltes et aux ravages[1]. On fit marcher des troupes pour dompter les rebelles qui, profitant de la diversion que la guerre extérieure opérait à leur profit, comptaient bouleverser l'intérieur de la France. On les appelait *Camisards*, parce qu'ils portaient des chemises blanches par-dessus leurs habits. Ce fut d'abord le maréchal de Montrevel qui les attaqua avec un petit corps d'armée : mais les moyens qu'il employa lui réussirent mal. Villars, plus adroit, sut faire des concessions à propos, et flatter l'amour-propre des chefs, en traitant avec eux, d'égal à égal. Le boulanger Cavalier, âgé de vingt-trois ans et le plus redoutable d'entre eux, accepta le grade de colonel, et s'engagea à lever, pour le service du roi, quatre régiments de *Camisards*. Il tint parole ; mais, ayant été présenté à Louis XIV, le signe de mépris que laissa échapper le roi, en voyant paraître devant lui ce jeune homme, frêle et blond, et quelques intentions malveillantes qu'il crut remarquer, le décidèrent à s'enfuir dans les rangs des alliés. Villars passa l'année 1704 à combattre les *Camisards*. Il n'en finit même pas avec eux. D'autres chefs succédèrent à Cavalier, et il fallut rappeler d'Espagne le duc de Berwick pour remplacer Villars, quand celui-ci eut été chargé de tenir tête à Marlborough. La paix ne fut rétablie qu'avec peine dans les Cévennes.

Les premiers mouvements de l'électeur de Bavière et de Marcin furent couronnés de succès. Augsbourg se rendit, le 14 décembre, aux deux généraux réunis, et Passau, le 9 janvier 1704. L'Autriche était menacée d'un côté par l'armée franco-bavaroise, de l'autre par les Hongrois qui s'étaient révoltés de nouveau.

1 *Hist. des troubles des Cévennes.*

L'Angleterre et la Hollande comprirent qu'il valait mieux suspendre leurs progrès dans les Pays-Bas que de souffrir que l'empereur succombât. Marlborough vint à son secours. Laissant environ quinze mille hommes dans un camp retranché, près Maestricht, afin d'occuper les maréchaux de Villeroi et de Boufflers, il se mit en marche pour arrêter, en Allemagne, les progrès des franco-bavarois. Le prince de Bade, qui était sur le haut Danube, et Eugène, à Stolhofen, accoururent à Heilbronn, sur le Necker, trouver Marlborough pour concerter avec lui le plan de la campagne. Tallard et Villeroi reçurent ordre, l'un de pénétrer en Souabe, l'autre de contenir Eugène dans ses lignes. Marcin voulait que l'on attaquât l'armée du prince de Bade, avant que Marlborough ne l'eût renforcée: l'électeur aima mieux attendre que le maréchal de Tallard l'eût rejoint lui-même. L'événement prouva la sagesse de Marcin. Marlborough et le prince de Bade réunis attaquèrent, près Donawerth, une division de quinze mille franco-bavarois qu'ils dispersèrent après un combat sanglant (2 juillet 1704). La Bavière leur fut ouverte, et Louis XIV crut que Maximilien épouvanté allait accepter les propositions des alliés; mais l'électeur demeura fidèle à ses engagements.

Pendant ce temps, Eugène avait trompé Villeroi, et, quittant avec vingt mille hommes seulement son camp de Stolhofen, il marcha rapidement sur Ingolstadt que le prince de Bade et Marlborough assiégeaient ensemble. L'électeur, Tallard et Marcin, placés à la tête de soixante mille hommes, ne surent ou ne purent pas prévenir à temps la jonction d'Eugène et de Marlborough, qui comptèrent alors cinquante-deux mille combattants. Les deux armées se trouvèrent en face l'une de l'autre, tout auprès de ce même Hochstedt, qui, l'année précédente, avait vu Villars victorieux. Cette fois les mauvaises dispositions prises par l'électeur et les deux maréchaux, en face de généraux tels qu'Eugène et le capitaine anglais, présagèrent une défaite. La bataille se livra le 13 août 1704: elle coûta douze mille hommes de tués aux vainqueurs, le double de morts et de prisonniers aux vaincus. Un grand nombre de fuyards furent massacrés à travers les campagnes par les paysans. L'électeur et Marcin, qui n'avaient pas ramené vingt mille hommes valides avec eux, ne s'arrêtèrent dans leur retraite qu'en Alsace, cédant aux ennemis un espace de près de cent lieues de pays. Eugène, Marlborough et le prince de Bade les suivirent sur le Rhin, passèrent le fleuve après eux, et assaillirent à la fois Landau, Trèves, Traërbach et Sarrebruck, tandis que leurs lieute-

nants soumettaient la Bavière derrière eux. Landau se distingua par sa belle défense, et résista jusqu'au 26 novembre. Personne n'osait instruire Louis XIV de revers si accablants : il lisait la consternation sur tous les visages, et lui seul en ignorait la cause. Il fallut que la courageuse madame de Maintenon se chargeât de lui apprendre qu'il n'était plus invincible.

Les alliés ne mirent plus de bornes alors à leurs espérances. Non seulement le chemin de la France leur était ouvert, mais ils ne doutaient pas qu'ils expulseraient Philippe V de l'Espagne. L'archiduc Charles, proclamé roi à Vienne, sous le nom de Charles III, avait été reconnu de tous les alliés, en novembre 1703. Charles, qui se rendit immédiatement à Londres, mit à la voile pour le Portugal avec quarante vaisseaux de guerre, deux cents bâtiments de transport et dix mille hommes de débarquement. Il arriva à Lisbonne, le 6 mars 1704, et le roi dom Pedro, qui venait de déserter l'alliance française, joignit ses troupes à l'armée du prétendant autrichien. Philippe V, secondé par le duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, obtint d'abord quelques succès sur les frontières du Portugal, pendant qu'une tentative de la flotte alliée contre Barcelone était repoussée par le capitaine-général Francisco Velasco. Mais l'amiral anglais fit bientôt une conquête plus importante, celle de Gibraltar, qui depuis est toujours resté à l'Angleterre. La négligence impardonnable du gouvernement espagnol n'y avait laissé que cent cinquante hommes de garnison, qui se rendirent au bout de trois jours (4 août). Toutes les tentatives que Philippe V et les Français firent pour reprendre cette place furent inutiles. Elles fournirent même l'occasion à l'archiduc et aux Portugais de réparer leurs échecs et de pénétrer sur le territoire espagnol. Les nouvelles favorables que l'on recevait de l'Italie ne pouvaient faire oublier celles qui arrivaient de tous les autres côtés : Vendôme y poursuivait la conquête du Piémont, s'emparait d'Ivrée et de Verceil ; La Feuillade, de Suze et de Pignerol.

Les querelles théologiques ne laissaient pas même respirer Louis XIV. Le jansénisme, par la violence et l'audace de son opposition, força les évêques et le roi lui-même de prier le pape de renouveler les constitutions de ses prédécesseurs contre cette hérésie. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* de Clément XI, publiée le 15 juillet 1705, et son acceptation en France par lettres-patentes, enregistrées le 4 septembre, semblèrent avoir tout fini ; mais un nouvel incident montra que le parti janséniste était plus puissant qu'on ne l'avait cru.

Louis XIV avait supporté la perte de la bataille de Hochstedt avec plus de fermeté que n'en montrent d'ordinaire les hommes accoutumés à une longue prospérité. Il s'occupa moins de déplorer ses désastres que de les réparer, et se mit en état de faire face partout à ses ennemis. En Italie la vallée d'Aoste et le comté de Nice furent conquis par La Feuillade, qui enleva aussi Chivas (février-avril). Verrue, après cinq mois de résistance, se rendit le 10 avril au duc de Vendôme. Un détachement de ce prince emporta La Mirandole, l'un des meilleurs postes des Impériaux. Cependant le siége de Turin ne put être entamé : le prince Eugène l'empêcha. Un choc sanglant, qui eut lieu à Cassano, sur l'Adda, le 16 août, laissa la victoire indécise entre Vendôme et Eugène; mais Turin fut sauvé. La prise de Montmélian marqua seule le dernier mois de cette année. L'absence d'Eugène, que des intrigues de cour rappelèrent à Vienne, fut mise à profit, et Vendôme battit, le 10 avril 1706, le gros des troupes autrichiennes cantonnées à Calcinato : le prince n'arriva que pour recueillir les débris de son armée.

La guerre était malheureuse en Espagne. Le siége de Gibraltar fut abandonné au mois de mars, après qu'on y eut aventuré treize vaisseaux pendant la mauvaise saison. Les alliés, ayant pu avancer en Espagne par les frontières du Portugal, attaquèrent la Catalogne. Une flotte nombreuse vint débarquer l'archiduc, auprès de Barcelone, vers la mi-septembre. Les mauvaises dispositions de la population de cette ville forcèrent le capitaine-général à en ouvrir les portes, le 9 octobre, et aussitôt la Catalogne proclama Charles III. Le royaume de Valence et l'Aragon se soumirent avec la même facilité.

Marlborough était retourné dans le Nord : on lui opposa Villeroi en Flandre, Marcin en Alsace, Villars entre deux sur la Moselle. C'est sur ce dernier que le général anglais dirigea ses forces pour pénétrer en Champagne. L'attitude de Villars, quoique bien inférieur en nombre, en imposa à l'ennemi, qui n'osa l'aborder. Marlborough, laissant le général français dans sa forte position de Sierk (16 juin), alla chercher en Flandre, où l'appelaient les Hollandais, un endroit plus facile à percer. Mais Villars, qui aimait à attaquer quand on ne l'attaquait pas, profita de cette retraite pour se jeter sur le pays abandonné par l'ennemi : Trèves et Sarrebourg lui livrèrent leurs immenses magasins. Marcin l'ayant rejoint sur le Rhin, tous deux forcèrent les lignes de Wissembourg et Lauterbourg. Le prince de Bade, dont les lenteurs, calculées peut-être, avaient dérangé le plan premier de Marlborough, ne remporta d'autre

avantage que d'enlever Haguenau. Marcin était alors rappelé auprès de Villeroi. Celui-ci, en présence d'ennemis peu formidables, avait pris Huy et assiégeait Liége, lorsque Marlborough apparut. Non seulement Huy fut repris, et Liége dégagé, mais les lignes de défense du Brabant furent forcées, Tirlemont emporté, et les Français repoussés sous Louvain.

Lorsque Louis XIV épuisait son royaume d'hommes et d'argent, pour rétablir ses affaires par un coup décisif, ce n'était pas le plus malhabile et le plus malheureux de ses généraux qu'il devait charger d'une semblable mission. Quatre-vingt mille combattants furent pourtant confiés à Villeroi, qui reçut ordre de prendre l'offensive. Marlborough, à la tête soixante-dix mille bons soldats, ne demandait qu'à combattre. Les deux armées se trouvèrent en présence le 23 mai, à Ramillies, en Brabant, entre Tongres et Maestricht. Les mauvaises dispositions de Villeroi qui, malgré les avis de ses lieutenants, laissait inutile une partie de ses forces, décidèrent du sort de cette bataille, avant même qu'elle fût engagée. Les pertes des Français sur le champ du combat furent peu considérables; celles d'une fuite en désordre furent bien plus grandes. Les conséquences de la défaite étaient plus funestes encore. La totalité des Pays-Bas espagnols tomba en quelques semaines au pouvoir des alliés; et l'armée ne trouva de repos et de sûreté que sous le canon de Lille. Ces conséquences s'étendirent plus loin. Villars, qui soutenait seul en Alsace la gloire des armes françaises, avait déjà repoussé le prince de Bade au delà du Rhin, et repris Haguenau; il se proposait d'enlever les lignes de Stolhofen, et de se répandre en Allemagne, quand il reçut la nouvelle du désastre de Ramillies. Forcé de céder une partie de ses bataillons, il se résigna à voir passer devant lui les troupes impériales sans pouvoir les attaquer.

Les mauvaises nouvelles arrivaient coup sur coup. Philippe V assiégeait, par mer et par terre, Barcelone qui semblait sur le point de se rendre, quand la flotte anglo-batave, supérieure à celle des Français, se présenta devant la ville assiégée : la retraite du comte de Toulouse lui permit de débarquer un gros corps de troupes et des munitions en abondance. Philippe V, n'espérant plus réduire Barcelone, se retira, non par l'Aragon qui lui était fermé, mais en faisant un détour par la Navarre, d'où il revint à Madrid. Il n'y demeura pas long-temps. L'armée portugaise, grossie de troupes anglaises et hollandaises, avait envahi l'Estramadure et le royaume de Léon. Philippe V ne l'attendit pas : il abandonna sa capitale,

emmenant la reine sa femme et les joyaux de la couronne. Charles III fut proclamé à Madrid, tandis qu'il se faisait couronner en personne dans Sarragosse.

Il restait encore une belle et florissante armée en Italie. D'immenses préparatifs avaient été faits pour le siége de Turin : cette capitale était investie par des forces nombreuses ; cent quarante pièces de grosse artillerie et quatre-vingts mortiers à bombe avaient commencé à la foudroyer dès les premiers jours de juin. Malheureusement cette grande entreprise fut confiée à un jeune lieutenant-général, le duc de La Feuillade, gendre du ministre Chamillart. L'illustre Vauban, quoique son supérieur en grade, lui offrit de servir sous ses ordres et de diriger les travaux du siége ; mais il n'éprouva qu'un humiliant refus. Vendôme avait été rappelé en France, et remplacé par le duc d'Orléans, dont le père, frère de Louis XIV, était mort au mois de juin 1701. Malgré les fautes de La Feuillade, Turin eût infailliblement succombé, s'il n'eût eu affaire au prince Eugène. Ce général, à la tête de nombreux renforts de Prussiens, de Saxons, de Hessois, de Palatins, levés avec l'argent que fournissait l'Angleterre, passa l'Adige en dépit des retranchements qui défendaient les bords de ce fleuve, et arriva en face du camp des assiégeants le 7 septembre. Leurs lignes, qui avaient une étendue de cinq lieues, étaient défendues par soixante-dix mille hommes, complétés par l'arrivée du duc d'Orléans et de Marcin, dont les efforts n'avaient pu arrêter Eugène. Le duc d'Orléans et tous les officiers généraux demandaient, suivant les règles de la guerre, que l'on sortît des lignes pour présenter en masse la bataille à l'ennemi. La Feuillade seul s'y opposa, et il était muni d'un ordre du roi, en vertu duquel on devait déférer à son opinion en cas d'action : or, cette opinion lui avait été dictée d'avance à Versailles, où l'on redoutait un second désastre de Ramillies. Le duc d'Orléans, indigné, résolut de combattre en soldat, puisqu'on lui avait enlevé le droit de commander en capitaine ; mais ce que chacun avait prévu arriva. Les lignes, trop étendues, n'offrant nulle part une résistance suffisante, furent forcées sur plusieurs points. Marcin y fut tué, le duc d'Orléans blessé. Il n'y eut que trois mille morts ; mais le camp, les batteries, les approvisionnements, tout fut abandonné. Le duc d'Orléans gagna Casal où, en ralliant les fuyards, on aurait pu rassembler une armée capable de couvrir le Milanais et de se tenir sur la défensive. La Feuillade, au contraire, dirigea le gros de l'armée sur Pignerol, et l'y ramena dans un désordre effroyable. Il ne put même s'y

maintenir : ses troupes, découragées, manquant de vivres, affaiblies par la désertion et par les attaques des montagnards, rentrèrent dans le Dauphiné et dans la Savoie. Toutes les places conquises en Piémont ouvrirent aussitôt leurs portes aux alliés. Milan et le Milanais reconnurent sans résistance la souveraineté de l'empereur. A la fin de l'année, il ne restait plus dans la haute Italie, aux *Deux couronnes*, que Mantoue, Crémone, Valenza, la Mirandole et le château de Milan, avec quinze mille hommes que le comte de Médavy avait ramenés sur Mantoue. Encore ces dernières places furent-elles abandonnées au mois de mars 1707, en vertu d'une capitulation signée, du consentement du roi et de l'empereur, entre le prince Eugène, le duc de Savoie et le comte de Medavy à qui les alliés permirent de ramener ses soldats vers Suze, sans qu'ils fussent inquiétés. La perte du Milanais entraîna celle de Naples. Neuf ou dix mille Impériaux violèrent la neutralité du pape, traversèrent ses États et suffirent à expulser les Franco-espagnols de tout le territoire napolitain. On proclama Charles III à Naples le 7 juillet 1707. L'empereur Joseph Ier, qui avait succédé à son père Léopold, mort le 5 mai 1705, força tous les princes de l'Italie à lui payer des contributions, et les menaça dans leur indépendance: le pape se vit obligé de reconnaître l'archiduc Charles [1].

Louis XIV ne démentit point, au milieu de ces désastres, son caractère fier et inébranlable. S'il a mérité le nom de *Grand*, ç'a été plutôt dans les jours de deuil que dans les années brillantes de sa prospérité. Après avoir vu ses ouvertures de paix repoussées par les ennemis, il fit, dans ces extrémités, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour ne pas succomber.

Les premières espérances d'un meilleur avenir vinrent de l'Espagne. La Castille était restée fidèle à Philippe V, et la jeune reine, femme d'une grande énergie, ne se lassait point d'aller de ville en ville réchauffer le courage et l'affection des Espagnols. De nombreux renforts, envoyés de France dès l'année 1706, permirent de reprendre l'offensive, et, dès le mois d'octobre de la même année, l'archiduc fut contraint de quitter Madrid, où il comptait peu de partisans. Toute la Castille étant recouvrée, on porta la guerre dans le royaume de Valence et de Murcie. Une grande bataille fut livrée le 25 avril 1707, auprès d'Almanza, par les deux généraux portugais et anglais, le marquis de Las Minas et lord Gal-

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 147.

loway, à Berwick, nommé récemment maréchal. Les deux armées étaient à peu près d'égale force. La perte des vaincus fut de douze mille hommes. L'armée franco-espagnole, bien que fort affaiblie par sa victoire, n'en soumit pas moins l'Aragon et Valence. La Catalogne elle-même fut entourée, et le duc d'Orléans eut la gloire d'emporter Lérida, contre laquelle avait échoué le grand Condé. (11 novembre.) Pendant ce temps, le duc de Noailles s'emparait de la Cerdagne.

L'invasion que tentèrent, en Provence, le prince Eugène et Victor-Amédée, secondée par une flotte anglaise, ne répondit pas aux espérances qu'ils avaient conçues. Le passage du Var fut opéré le 11 juillet; mais les coalisés n'arrivèrent devant Toulon que le 25. Le maréchal de Tessé avait eu le temps d'appeler autour de la ville menacée les troupes cantonnées dans la Provence et dans le Dauphiné. Au bout d'un mois le siége n'était pas plus avancé que le premier jour, et le duc de Bourgogne s'approchait à la tête de nouvelles forces. Eugène et le duc Savoie levèrent leur camp, le 21 dans la nuit, et se retirèrent après avoir inutilement sacrifié quatorze mille hommes dans cette entreprise.

On était heureux, au nord, d'arrêter les progrès des ennemis après la défaite de Ramillies. Vendôme, dont on connaissait l'influence sur le soldat, n'osa point tenter une action avec des troupes découragées; mais il se tint sur une prudente et habile défensive, de sorte que la campagne fut à peu près nulle en Belgique. Elle rétablit néanmoins la confiance dans l'armée. Quant à Villars, il se chargeait volontiers de l'offensive, qui convenait mieux à son caractère vif et bouillant. Il convoitait, depuis la dernière campagne, d'enlever les lignes de Stolhofen, regardées comme imprenables. Ayant passé le Rhin le 22 mai, il surprit les Allemands qui ne l'attendaient pas, les dispersa sur tous les points, s'empara de leur nombreuse artillerie et de leurs provisions de tout genre, puis envahit le margraviat de Bade, le Wurtemberg, le Palatinat, une partie de la Franconie, et étendit ses contributions jusqu'au delà d'Ulm. Obligé d'envoyer au secours de la Provence envahie des corps détachés de son armée, il dut s'arrêter, et la marche de l'électeur de Hanovre, Georges-Frédéric, qui remplaçait le prince de Bade, mort récemment, l'engagea à regagner le Rhin. Toutefois cette excursion releva le moral des soldats, et opéra une diversion en faveur de Vendôme.

Cette année avait donc été heureuse pour Louis XIV; mais l'état affligeant du royaume devait lui inspirer de vives inquiétudes. Tous

les moyens raisonnables d'obtenir des impôts ordinaires ou extraordinaires étant épuisés, on créa des offices ridicules de *rouleurs de vins, visiteurs de beurre frais, essayeurs de beurre salé*, etc. On croyait que la vente de ces offices porterait profit : mais, comme ils étaient exempts de la taille, la différence de contributions qui retombait sur la masse taillable ne la rendait que de plus en plus misérable. En élevant progressivement la valeur idéale des monnaies de compte, on anéantissait d'ailleurs la confiance des citoyens : le marc d'argent, qu'on divisait en vingt-huit livres à la mort de Colbert (1683), fut porté jusqu'à quarante livres. Ce ne fut pas assez d'avoir ainsi détruit le crédit : Chamillart s'avisa de payer en billets les dépenses du gouvernement ; puis il déprécia lui-même le premier ses *Billets de monnaie*, en refusant de les recevoir, pour l'acquit des impôts, dans le trésor public. Aussi ces papiers ne furent-ils acceptés par les fournisseurs et les financiers qu'à des conditions usuraires. Cependant la cause du mal frappait déjà plusieurs bons esprits. Catinat et Vauban avaient agité la question de la réforme de l'impôt, et leurs essais, bien qu'ils ne fussent pas tous également réalisables, auraient dû appeler l'attention du gouvernement sur cette question vitale. Vauban, mort en 1707, et Catinat, quelque temps après lui, eurent la douleur de voir qu'ils avaient inutilement travaillé pour leur pays. Louis XIV ne prévoyait pas que les embarras financiers dans lesquels il jetait la France, et les principes de sa politique toute matérielle, exciteraient un jour des tempêtes au milieu desquelles le trône serait renversé.

Desmaretz, neveu de Colbert, financier habile qui remplaça Chamillart, en février 1708, mit le roi en état de déployer, cette année encore, des forces dont les alliés s'étonnèrent. Une aggression hardie, qui pouvait faire une heureuse diversion à la guerre du continent, fut préparée contre la Grande-Bretagne. Le parti jacobite avait en Écosse un caractère de nationalité qui n'avait pas permis qu'il s'y éteignît comme en Angleterre, et la réunion récente des deux parlements anglais et écossais semblait avoir subordonné l'un à l'autre ces deux royaumes. Un des plus intrépides marins de cette époque, le comte de Forbin, fut chargé de conduire en Écosse, où l'appelait un parti, le *prétendant* et le maréchal de Berwick, son frère. La flotte, composée de huit vaisseaux de guerre, d'un grand nombre de frégates et de bâtiments corsaires, et de soixante-dix transports conduisant six mille soldats, partit de Dunkerque le 17 mars. Elle entra, le 23, dans le golfe de

Forth en Écosse. Mais l'absence de tout mouvement sur la côte et l'approche de la flotte anglaise, bien supérieure, empêchèrent Forbin d'opérer un débarquement, et il revint en France.

C'était du côté des Pays-Bas que l'Europe entière avait les yeux tournés. Philippe V et Charles III, abandonnés en Espagne à leurs propres forces, ne firent pas de très grands efforts l'un contre l'autre. Villars couvrit la Provence et le Dauphiné; mais son armée était si faible qu'il ne put tenter aucun mouvement offensif. Le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et le duc de Vendôme commandaient une armée vraiment formidable, par le nombre du moins, et contre laquelle Marlborough et Eugène s'étaient réunis. Le roi avait ménagé des intelligences dans les principales villes de la Belgique, et, avant que les deux généraux des alliés fussent réunis et eussent pu s'y opposer, Gand et Bruges furent occupés, les 5 et 6 juillet, par des détachements français. L'armée royale, après s'être avancée sur les confins du Brabant, se porta vers Oudenarde. Les alliés allèrent la chercher et la rencontrèrent, le 11 juillet, non loin de cette ville. Il n'y eut point de bataille rangée : les deux armées passant l'Escaut presque en même temps, chaque division ne se trouvait engagée qu'à mesure qu'elle arrivait sur le champ du combat. L'accord qui régnait pour le commandement entre les généraux ennemis leur assurait un immense avantage, en face de la division qui existait parmi les Français. Cette division eût entraîné la perte de la bataille, si la nuit ne fût venue mettre fin au combat. La retraite des Français sur Gand, retraite assez mal conduite, à laquelle Vendôme s'était opposé, procura aux alliés dans l'opinion publique l'honneur de la victoire. Ils en profitèrent pour entrer tout droit dans la Flandre française et pour investir Lille (13 août), sans s'inquiéter des places qu'ils laissaient derrière eux. Lille, l'une des plus fortes cités de l'Europe, était défendue par Boufflers et par une nombreuse garnison. Toutes les forces de la France se concentraient dans l'ouest des Pays-Bas : l'électeur de Bavière était revenu des bords de la Moselle, et le maréchal de Berwick d'Espagne, pour réunir leurs troupes sur ce point. Marlborough crut un moment s'être engagé trop avant et fit faire par son neveu, le maréchal de Berwick, des propositions qui furent rejetées. On ne savait pas encore à Versailles que cette multiplicité de généraux, égaux en grade, entretenait dans les délibérations une diversité de sentiments qui nuisait à l'unité et à la rapidité des mouvements. Vendôme et Berwick, tous deux bons capitaines, étaient sans cesse d'avis contraire; cha-

cun jugeait selon son caractère entreprenant ou froid. Chamillart, ministre de la guerre, mais qui n'avait jamais manié une épée, fut envoyé deux fois de Versailles, pour prononcer entre les deux généraux. C'était là une autorité bien imposante en pareille matière! L'on ne tenta aucune affaire sérieuse pour délivrer Lille, qui se rendit après une belle et longue défense. Boufflers se retira dans la citadelle (23 octobre). Il la défendit jusqu'au 8 décembre, qu'il invita le prince Eugène à venir partager avec lui son dernier quartier de cheval. L'électeur de Bavière s'était porté trop tard sur Bruxelles, qu'il attaqua avec fureur le 26 novembre dans la nuit; mal secondé par la grande armée, il fut obligé de se replier sur Namur. Gand, Bruges et toutes les autres villes qu'on avait enlevées aux alliés se soumirent, et l'ennemi, après avoir mis à contribution la Flandre française, l'Artois et la Picardie maritime, vit le chemin de Paris ouvert devant lui.

L'hiver rigoureux de 1709 ajouta aux calamités cruelles qui désolaient la France. Ce froid excessif qui commença en janvier se prolongea tout le reste de l'hiver et fut suivi d'une affreuse disette, produite et par les rigueurs de l'atmosphère et par le dépérissement de l'agriculture.

Une multitude affamée s'ameutait dans toutes les villes. Des placards injurieux tapissaient les places publiques et jusqu'au piédestal des statues de Louis XIV. L'argent qui restait en France disparaissait de la circulation pour s'enfouir; et, malgré les extorsions de toute nature exercées sur les sujets, le pouvoir se voyait dans un tel dénûment qu'on était souvent obligé, dit Fénelon dans ses *Mémoires*, d'abandonner les travaux les plus nécessaires, sitôt qu'il fallait une avance de deux cents pistoles pour les achever [1]. Mais Dieu, qui destine la France, cette terre des expériences, à de si hautes destinées, ne voulut pas qu'elle périt sous les coups d'une invasion qui l'eût probablement anéantie. Le marquis de Torcy, dans ses *Mémoires*, regarde les humiliations de Louis XIV comme ayant préparé la fin des malheurs du royaume. « Sa résignation, » dit-il, satisfit à la justice divine, et le Dieu de miséricorde re- » garda favorablement le monarque et ses peuples. »

Louis XIV demanda la paix. Les hommes de qui elle dépendait étaient ses ennemis personnels. Eugène se souvenait toujours que le roi l'avait repoussé comme incapable; Heinsius se rappelait que Louvois l'avait menacé, malgré sa qualité d'ambassadeur à Ver-

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 167.

sailles, de l'envoyer à la Bastille; et Marlborough était un whig que la guerre faisait tout-puissant. La mesure des insolences fut comblée envers un monarque qui avait dominé l'Europe, et la république de Hollande montra aux envoyés du roi de France ce que c'était que l'orgueil d'une république de marchands parvenus. Quelque avantageuses que fussent les propositions de Louis XIV, on exigea des conditions que ni lui, ni la France ne pouvaient accepter. Il se passa une triste scène dans le conseil du roi quand on y fut informé que les alliés voulaient qu'on abandonnât entièrement Philippe V, ainsi que les électeurs de Bavière et de Cologne, dépouillés de leurs États par suite de leur fidélité à leurs engagements. Le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, fit un tableau si triste de l'état de la France, que son ancien élève en versa des larmes auxquelles répondirent celles de presque tous les assistants. Les ministres s'avouèrent sans ressources pour continuer la guerre, et le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, offrit d'aller lui-même, incognito, à La Haye, afin d'adoucir les vainqueurs. Il partit au mois de mai. L'ultimatum des alliés fut calculé de manière à rendre la paix impossible : ils exigeaient non seulement que Louis XIV abandonnât son petit-fils pour reconnaître Charles III, mais qu'il le forçât à quitter les États espagnols par la voie des armes, s'il était nécessaire. Le vieux monarque se redressa avec une noble fierté, en entendant ces honteuses propositions. Il en appela à la France par une circulaire où il exposait ses vains efforts pour procurer la paix à ses peuples. Jamais il n'avait mieux compris que dans l'adversité ce qu'est un monarque à l'égard de ses sujets, et quel sens il faut attacher à ces paroles : *l'État, c'est le roi.* «Quel devait être ce roi, demande le cardinal de Bausset [1]; quel devait être ce roi qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie semblaient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté qui commandait encore le respect à l'Europe et une soumission sans bornes à ses sujets! Quelle était la force du ressort qu'il avait donné à l'autorité royale pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer dans sa main toute-puissante l'inquiétude et la légèreté de la nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les limites qu'il leur avait prescrites! Ce fut sans doute ce qui sauva la France.»

[1] *Hist. de Fénelon*, t. 4, p. 154.

Les alliés avaient compté sur l'effroyable détresse de la France; ils avaient raison, elle n'avait plus guère que son sang à donner. Quinze millions, prêtés à l'État par les armateurs de Saint-Malo et des autres ports de l'Océan sur les lingots d'or et d'argent qu'ils venaient d'apporter des Indes occidentales, et les ressources créées par l'imagination financière de Desmaretz subvinrent aux frais d'une nouvelle campagne. Il est vrai que Desmaretz ruinait l'État pour le sauver. Non seulement le peuple fut nourri, mais l'armée fut approvisionnée, et elle se trouva aussi nombreuse que jamais, tant la faim lui amenait de soldats. Cette armée, que le roi avait eu un instant l'idée d'aller commander en personne, fut confiée à Villars. C'était le meilleur général qui restât à la France. Il se borna d'abord à couvrir l'Artois, laissant Eugène et Marlborough s'emparer de Tournai (juillet 1709) et de sa citadelle (5 septembre). L'ennemi se dirigea aussitôt sur Mons. Villars ne crut pas devoir souffrir que cette capitale du Hainault tombât sans défense. Il alla se retrancher auprès des bois de Sart, Blangies et Jansart, non loin du village de Malplaquet dont la bataille a pris le nom. L'armée des alliés, plus nombreuse que la sienne, comptait cent vingt mille hommes, tandis qu'il en commandait cent mille. Les alliés avaient, en outre, l'avantage d'une vieille discipline et d'une artillerie supérieure. Mais Villars était l'homme du monde le plus propre à conduire de jeunes soldats, et il les dirigeait seul. Le maréchal de Boufflers, quoique beaucoup plus vieux que lui, avait demandé à servir sous ses ordres, et, par une généreuse abnégation, avait refusé constamment de partager le commandement. Villars sut si bien échauffer ses jeunes recrues que ces malheureux, arrachés la veille par la misère à leurs charrues et à leurs ateliers, se battirent comme des héros. Manquant de vivres depuis vingt-quatre heures, ils jetèrent la moitié de leur pain pour courir aux retranchements lorsqu'ils entendirent les tambours ennemis. Ils furent cependant forcés de reculer et d'évacuer leurs lignes. Le maréchal de Villars ayant été blessé d'une balle au genou, Boufflers dirigea la retraite dans le plus grand ordre. Trente mille hommes jonchèrent le champ de bataille, dont huit mille Français seulement; presque toute l'artillerie fut emmenée, et il resta au pouvoir des vaincus plus de drapeaux et d'étendards étrangers qu'il n'en tomba de français aux mains des vainqueurs (11 septembre). Cette glorieuse défaite de Malplaquet livra Mons, le 20 octobre, aux alliés; mais le soldat français y retrempa en quelque sorte son courage, et retrouva cette confiance en lui-même

qu'il avait perdue. Tout demeura dans le même état pendant le reste de la campagne.

Les projets des alliés pour pénétrer en France échouèrent également du côté de l'Alsace. Le comte du Bourg, ancien officier de Villars, battit, le 26 août, à Rumersheim, le comte de Mercy que l'électeur de Hanovre avait détaché vers la Franche-Comté au devant du duc de Savoie, tandis que lui-même amusait le maréchal d'Harcourt devant les lignes de la Lauter. Berwick contenait de son côté Victor-Amédée du côté de la Savoie et du Dauphiné. Le duc d'Orléans ne commandait plus les forces françaises en Espagne : il avait été rappelé, parce qu'on le soupçonnait, injustement et sur de faux indices, de vouloir se mettre à la place de son parent. Les hostilités s'étaient maintenues plus vives cette année, d'un côté en Catalogne, de l'autre sur les frontières du Portugal, sans que de part et d'autre on fît des progrès considérables.

Le désir de la paix était toujours persévérant dans le cœur du monarque français. Il en fit de nouvelles ouvertures au commencement de 1710; mais les exigences des alliés augmentaient d'année en année. Louis XIV avait enfin consenti à abandonner la cause de Philippe V, et même à contribuer aux frais de la guerre qu'il serait nécessaire d'entreprendre contre lui. On voulut qu'il se chargeât seul de le chasser de l'Espagne. Les conférences furent rompues et l'on continua les hostilités, dont elles n'avaient pas d'ailleurs suspendu le cours. Le peuple s'unit encore à Louis XIV pour venger cette seconde insulte, qui humiliait la nation entière en humiliant le roi qui la gouvernait.

Villars, malgré sa blessure qui n'était pas encore guérie, fut chargé de commander en Flandre; mais avec défense positive de livrer bataille, si ce n'est à forces égales. Les troupes des alliés étaient incomparablement plus nombreuses que les siennes, quoiqu'on les divisât pour entreprendre des siéges et pour tenir tête aux Français en rase campagne. Villars ne put donc empêcher que Douai, après une belle défense de deux mois, Béthune, Aire et Saint-Venant ne fussent emportées. Il couvrit du moins la Picardie et l'Artois, et sauva Arras du danger d'un siége. Les hostilités sur le Rhin furent absolument nulles: l'empire négligeait ce point d'attaque.

Une grande partie des troupes allemandes avait été transportée en Espagne, où l'archiduc reprit vivement l'offensive. La prise de Sarragosse, le 20 août, amena la soumission de tout l'Aragon, et la Castille fut envahie de nouveau. Philippe V renvoya sa famille à

Vitoria, en deçà de l'Ebre, et se retira avec le reste de ses troupes. L'archiduc rentra à Madrid le 28 septembre. Du reste, la possession de la capitale était peu de chose en Espagne, où chaque province vit de sa vie propre et à son centre particulier. Philippe V ne pouvait espérer de secours de la France; mais ce qui valait mieux pour lui que des renforts insignifiants, on lui envoya un bon capitaine, le duc de Vendôme, que l'on fit sortir de la retraite où le dégoût de se voir entravé dans tous ses projets l'avait relégué depuis deux ans. Les troupes protestantes des alliés, haïes dans un pays éminemment catholique, étaient détruites en détail dans toutes les provinces. Charles III évacua une seconde fois Madrid, et se retira sur l'Aragon avec ses auxiliaires allemands et anglais, divisés en deux corps. Philippe V et Vendôme, sans s'arrêter à Madrid, se mirent à leur poursuite, à la tête d'une bonne armée de Castillans. Les Anglais furent atteints les premiers, le 8 décembre, à Brihuega, et faits prisonniers de guerre. Quelques heures après, apparut le corps d'Allemands du comte de Staremberg qui venait à leur secours. La bataille s'engagea, le 10, auprès de Villa-Viciosa: la victoire fut long-temps disputée; cependant elle demeura à Philippe V, que Vendôme fit coucher sur un lit de drapeaux. L'Aragon se soumit; la Catalogne seule s'opiniâtra à défendre la cause de l'archiduc: mais elle était déjà prise à revers du côté de la France par le duc de Noailles qui emporta Girone au mois de janvier 1711.

Louis XIV, las de s'humilier en vain, cherchait à tout prix des moyens de combattre encore. Une déclaration du 14 octobre 1710 soumit tous les sujets à payer au roi le dixième du revenu annuel de leurs propriétés. C'était une des idées de Vauban. La circulation des *Billets de monnaie* fut en même temps interdite, pour ramener celle des espèces qui avaient presque disparu du commerce. Louis XIV réussit à avoir une armée pour la campagne de 1711.

Des événements inattendus vinrent au secours de la France et la sauvèrent de l'abîme où elle s'enfonçait. La mort de Joseph Ier, arrivée le 14 avril 1711, sans qu'il laissât d'enfants, faisait passer son héritage sur la tête de son frère, l'archiduc Charles, qui disputait à Philippe V la couronne d'Espagne. Le prince autrichien retourna en Allemagne où il fut proclamé roi des Romains, le 12 octobre, et empereur le 22 décembre, sous le nom de Charles VI. Louis XIV n'avait pu empêcher cette élection; mais elle devait changer la politique suivie par l'Angleterre.

Une révolution ministérielle avait, d'un autre côté, renversé le

crédit des *whigs* dans ce pays, et ramené les *tories* au pouvoir. La hauteur et les caprices de la duchesse de Marlborough, lassant enfin la reine Anne, dont elle était depuis long-temps la favorite, amenèrent sa disgrâce complète. Les tories ne manquèrent pas une si belle occasion de reprendre leur ancienne influence. Ils n'étaient point hostiles, comme les whigs, à Louis XIV, et la reine elle-même savait gré à ce prince de la protection qu'il accordait à Jacques III, son neveu, auquel elle désirait secrètement laisser un trône qui, après sa mort, devait passer à l'électeur de Hanovre, dont les titres se bornaient à descendre des rois d'Angleterre par les femmes. Les principaux chefs des tories entretenant la reine dans ces dispositions favorables, une négociation fut entamée, dès le mois de janvier 1711, entre le marquis de Torcy, le comte d'Oxford, grand trésorier d'Angleterre, et le secrétaire d'État Saint-John, depuis si connu sous le nom de Bolingbroke, comme l'ami de Pope et le précurseur de Voltaire.

Ces événements devaient enlever aux hostilités quelque peu de leur activité. En effet, le duc de Savoie n'agissait plus déjà que pour avoir occasion de recevoir des subsides, sans aider trop puissamment l'empereur, dont il avait à se plaindre; le prince Eugène était beaucoup plus occupé à couvrir Francfort et à favoriser l'élection du nouvel empereur qu'à combattre l'électeur de Bavière; Villars et Marlborough avaient ordre chacun de leur côté de ne rien tenter qui pût troubler les négociations entamées. Néanmoins, le général anglais ne put résister au désir de s'emparer de Bouchain (13 septembre), sans doute afin de satisfaire le ressentiment que lui faisait éprouver tout ce qui se passait en Angleterre. Dans le cours de cette même année, les marins français remportèrent plusieurs avantages sur les Anglais, et Du Guay Trouin, forçant l'entrée du port de Rio-Janeiro, prit cette ville, et causa aux Portugais une perte évaluée à plus de 25 millions.

La cour de Saint-James étant de plus en plus gagnée à Louis XIV, on travailla à ramener la nation anglaise à des idées de paix, en lui faisant entrevoir un second Charles-Quint dans le nouvel empereur d'Allemagne, Charles VI. On lui montra son trésor épuisé par les énormes dépenses qu'elle avait faites depuis dix ans, pour subvenir aux frais de la guerre en Italie, en Espagne, en Allemagne, sur toutes les mers. Ces raisonnements, habilement présentés, et les intrigues ministérielles livrèrent aux tories la majorité dans un nouveau parlement. Le 27 septembre, des préliminaires particuliers entre la France et la Grande-Bretagne furent signés

à Londres. Le comte de Stafford fut envoyé en Hollande pour engager les États à entrer dans la négociation. Louis XIV offrait pour base des pourparlers de reconnaître la reine Anne et ses successeurs futurs dans la ligne protestante; de ne jamais permettre la réunion des deux couronnes d'Espagne et de France sur une même tête; de céder aux Hollandais une ligne de places fortes en Belgique, et d'accorder une semblable barrière à l'empire; enfin de combler le port et de raser les fortifications de Dunkerque. Il y avait d'autres articles secrètement convenus entre les chefs des tories et la cour de France, que l'on ne publiait pas. Les États-généraux et l'empereur se récrièrent contre des conditions si éloignées de celles qu'on avait proposées d'abord. Rien n'arrêta le ministère anglais. La reine Anne prévint le parlement, le 18 décembre, qu'un congrès s'ouvrirait le 12 janvier 1712 à Utrecht. Marlborough et Eugène étaient en vain accourus à Londres. Le premier fut même dépouillé de ses emplois et n'échappa point sans peine à une accusation de concussion.

Le congrès d'Utrecht s'ouvrit donc au mois de janvier suivant. On y vit paraître les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Savoie, ceux que la Hollande n'avait pu refuser d'y envoyer, et ceux que l'empereur y envoya à regret et le dernier. Philippe V, n'étant pas encore reconnu, n'y put être représenté directement.

On pouvait se réjouir dans l'espérance d'un meilleur avenir: mais d'autres douleurs intérieures venaient frapper la France et enlever au malheureux roi ses dernières consolations. Le dauphin, fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet, était mort l'année précédente au mois d'avril. L'an 1712 vit s'éteindre (12 février) la jeune duchesse de Bourgogne, princesse de Savoie, dont l'esprit et les grâces rendaient à la cour du monarque vieilli quelque chose de son ancien éclat. Le jeune duc de Bourgogne, nouveau dauphin de France, l'élève de Fénelon, descendit six jours après elle dans le même tombeau. « La France, dit saint Simon dans ses *Mémoires*, tomba sous ce dernier châtiment. » En effet, jamais prince n'avait donné de plus belles espérances: ses vertus privées et ses connaissances comme homme d'État, sa religion, sa piété et son dévouement au peuple faisaient espérer de voir renaître le règne de S. Louis. C'était aux sages conseils de ses gouverneurs, surtout de Fénelon, qu'on devait ce prince accompli, et malgré la disgrâce de l'archevêque de Cambrai, le reconnaissant élève entretenait avec lui une correspondance suivie. Louis XIV avait déjà mis toute sa confiance dans le duc de Bourgogne, et les ministres,

qui avaient ordre de lui soumettre leur travail, s'étonnaient de trouver dans un âge aussi peu avancé tant de savoir et d'expérience. Dès que la dauphine, sa compagne, lui eut été enlevée, il tomba malade, et prévoyant qu'il allait mourir, il ne s'occupa plus que de l'éternité. « Grand Dieu! dit encore St-Simon, quel spectacle vous donnâtes en lui! Quel surcroît de détachement! Quels » vifs élans d'actions de grâce, d'être préservé du sceptre et du » compte qu'il en aurait fallu rendre! Quelle soumission! Quel ardent amour de Dieu! » Le duc de Bourgogne laissait deux fils : l'aîné, duc de Bretagne, âgé de cinq ans, mourut le 8 mars; l'autre, le duc d'Anjou, atteint également de la violente rougeole qui avait frappé ses parents et son frère, ne tenait plus à la vie que par un souffle. Des larmes amères coulaient des yeux de Louis XIV, et la nation oublia un moment ses malheurs pour pleurer ceux de ce père infortuné. Elle pleurait aussi sur la perte de ses espérances; car l'affection populaire, que Louis XIV n'avait plus, s'était reportée sur le duc de Bourgogne, doué de tant de belles qualités, et dont la vertu si pure et si douce inspirait une sorte de respect à son aïeul. Le peuple savait que ce jeune prince, autorisé à s'immiscer dans l'administration intérieure et extérieure, s'y formait à l'art de le rendre heureux, en étudiant ce qu'il y avait de bon, et en rejetant ce qu'il y avait de vicieux. Une telle accumulation de pertes ne fut pas regardée comme naturelle, et le cri public accusa le premier prince du sang, le neveu du roi, Philippe, duc d'Orléans, d'avoir voulu se frayer par l'empoisonnement un chemin au trône. Ce prince, élevé par l'abbé Dubois, avait reçu une éducation détestable, et ses passions violentes purent le jeter dans tous les excès de la débauche; mais un excellent naturel et la douceur de caractère qu'annonçaient ses manières affables, le prémunirent contre les conséquences des mauvais principes qui s'étaient développées en lui dès l'enfance. Les soins paternels dont il environna plus tard l'enfant devenu roi et confié à sa régence, le protégent contre une accusation que le rétablissement du jeune malade réfuta, d'ailleurs, avec éclat.

La guerre, quoique ralentie par les négociations, n'en était pas moins poursuivie. Le duc d'Ormond remplaçait Marlborough auprès d'Eugène, et Villars commandait l'armée française, campée dans le Cambraisis, derrière l'Escaut. La prise de Bouchain fut le premier exploit d'Eugène. Le Quesnoy se rendit à lui le 4 juillet. Le 17, une suspension d'armes étant convenue entre la France et l'Angleterre, d'Ormond alla s'établir à Gand et à Bruges, et jet

une garnison anglaise à Dunkerque, dont on faisait la garantie de certaines conditions. Eugène n'en resta pas moins à la tête de cent mille hommes. Landrecies, la dernière place, fortifiée à la moderne, qui couvrît l'intérieur du royaume, était assiégée par le prince d'Anhalt-Dessau. Des partis ennemis s'avançaient jusqu'aux portes de Reims, de Châlons et de Soissons. On agita à Versailles la question de se retirer sur la Loire; mais Louis XIV s'écria qu'il convoquerait plutôt toute la noblesse de son royaume et qu'il la mènerait en personne contre les ennemis, dût-il mourir à sa tête.

Villars, général en chef de l'armée de Flandre, étant venu prendre congé du roi : « Vous voyez, lui dit ce prince, où nous en » sommes; il faut vaincre ou périr : cherchez l'ennemi et donnez » bataille. — Mais, sire, répondit le maréchal, c'est votre dernière » armée. — N'importe, répliqua le roi, si la bataille est perdue, » vous me l'écrirez à moi seul : je connais mon peuple, je trouve- » rai cent mille hommes, et j'irai relever la France ou m'en- » sevelir avec mes derniers soldats sous les ruines de la monarchie. »

Eugène, persuadé par l'immobilité de Villars, que l'armée française ne prendrait jamais contre lui l'offensive, adopta des dispositions qui témoignaient d'un grand mépris pour son adversaire. Mais Villars avait ses desseins secrets, aussi cachés à ses amis qu'à ses ennemis. Il part brusquement avec quatre-vingt mille hommes, feint d'aller secourir Landrecies, puis, tournant tout à coup sur le côté, va attaquer, près Denain, un camp retranché qui entretenait la communication entre l'armée de siége de Landrecies, et Marchiennes sur la Scarpe, magasin général des alliés. Eugène ne put y porter secours à temps, ses corps d'armée étant échelonnés à une trop grande distance les uns des autres. Quand il parut, le camp de Denain était emporté; la division qui le défendait, culbutée et mise en fuite : lui-même se vit repoussé avec une grande perte (24 juillet). Les conséquences de cette victoire devaient être grandes pour les Français. Landrecies fut délivrée; les approvisionnements de toute espèce, renfermés dans Marchiennes, tombèrent au pouvoir des vainqueurs; la ligne d'opérations fut coupée, et Eugène obligé de reculer devant Villars. On reprit Douai le 8 septembre, Le Quesnoy le 4 octobre, Bouchain le 19. Outre les places emportées, cinquante-trois bataillons prisonniers de guerre, cent pièces de gros canon, cinquante mortiers et quatre cent milliers de poudre; tels furent les résultats de cette campagne célèbre, dans laquelle Villars sauva la France.

Ce triomphe des armes françaises accéléra le dénoûment des

négociations d'Utrecht. Les plénipotentiaires de Louis XIV rendirent aux Hollandais leurs hauteurs passées, et, les députés des États ayant menacé de fermer les conférences qui avaient lieu sur leur territoire : « Nous traiterons chez vous, de vous et sans vous, » répondit le cardinal de Polignac. Les Hollandais furent contraints de plier. L'armistice, conclu entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, s'étendit entre l'Espagne et le Portugal. Les Allemands, livrés à eux-mêmes dans la Péninsule, abandonnèrent bientôt ce qu'ils y possédaient encore.

Il y eut sept traités signés à Utrecht, le 11 avril 1713.

Par le premier, Victor-Amédée eut la Savoie, le comté de Nice, les terres que l'empereur lui avait promises, afin de l'attirer dans son alliance, et la Sicile, dont on l'investit avec le titre de roi. Le second traité, qui regardait le Portugal, sanctionnait une cession fort avantageuse, que faisait la France, de la navigation de l'Amazone et des forts qui avoisinaient cette rivière. Par le troisième, l'électeur de Brandebourg obtint la haute Gueldres, le pays de Kessel, la principauté de Neufchâtel, et il fut reconnu roi de Prusse, tant par la France que par l'Espagne. C'était chose grave que l'élévation de deux États secondaires, désormais indispensables à l'équilibre européen : la Prusse et le Piémont, qu'on peut définir la résistance allemande et la résistance italienne [1]. La Prusse, allemande et slave à la fois, agglomérera peu à peu l'Allemagne du Nord et balancera l'Autriche. Le royaume de Savoie-Piémont gardera les Alpes, italien contre la France, français contre l'Italie.

Deux traités regardaient la Hollande : l'un concernait la liberté du commerce ; l'autre donnait aux Hollandais Namur, Tournai, Menin, Furnes, Dixmude, Ypres, le fort de Knok, et quelques autres de moindre importance. La France reprenait Lille, Orchies, Aire, Béthune, Saint-Venant et le fort Saint-François. Le reste des Pays-Bas était cédé à l'électeur de Bavière, dont l'empereur occupait encore les États, jusqu'à ce qu'il eût été rétabli dans son électorat, et mis en jouissance, à titre de dédommagement, du royaume de Sardaigne.

Deux traités furent aussi conclus avec l'Angleterre : le premier paraissait mettre assez d'égalité entre les droits commerciaux des deux nations ; l'engagement de ruiner les fortifications de Dunkerque et les ouvrages de mer, la cession de quelques parties de l'Amérique du Nord, sont les principaux articles du second. La posses-

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 265.

sion de Gibraltar, de l'île de Minorque avec sa forteresse Port-Mahon, étaient assurés par un traité particulier à l'Angleterre, qui prit ainsi pied à la porte de l'Espagne et dans la Méditerranée [1].

La France avait encore à régler avec l'empereur qui ne voulait entendre à aucune proposition raisonnable, et dont Eugène fortifiait l'aveugle opiniâtreté. Il eut bientôt à s'en repentir. Le contrôleur-général Desmaretz sut trouver encore de l'argent pour soutenir cette guerre. La principale mesure fut une réduction partielle de la dette publique, qu'on effectua en ne maintenant intégralement que les rentes de l'Hôtel-de-Ville, antérieures à celles acquises depuis 1706 en *Billets de monnaie*. Celles-ci, qui étaient entre les mains d'agioteurs enrichis, furent réduites du quart à la moitié, selon la valeur des titres. Grâce à ces expédients, on réussit à pouvoir entretenir une armée de cent cinquante mille hommes.

Une série non interrompue de succès prouve ce que pouvaient les armées françaises, conduites par des généraux qui leur donnaient l'exemple. C'est sur le Rhin que se faisait la guerre. Spire, Worms, etc., furent emportées en passant; Landau résista deux mois, mais se rendit le 20 août, sans qu'Eugène eût trouvé une seule occasion pour entamer et arrêter Villars. Le maréchal franchit ensuite le Rhin près Strasbourg, et, donnant le change à Eugène sur ses intentions, il se dirigea sur Fribourg, que protégeaient un camp retranché et une forte division aux ordres du général Vaubonne. Le camp fut emporté et Fribourg investi le 20 septembre. Cette capitale du Brisgau fut défendue avec une grande valeur par le général Harsch; mais ce brave officier, ne se voyant pas secouru, rendit la ville le 1er novembre et la citadelle le 16. L'empereur craignit alors d'obtenir des conditions moins avantageuses que celles qui lui avaient été proposées à Utrecht, et Eugène, découragé par les revers, cessa de s'opposer à ses vues de conciliation. Eugène et Villars s'abouchèrent à Rastadt (novembre) et conclurent ensemble un traité, ratifié par leurs souverains respectifs, le 6 mars 1714. Le roi ne conserva que Landau, de ses dernières conquêtes; l'empereur eut les Pays-Bas espagnols, Naples, la Sardaigne, une partie du Milanais. L'électeur de Bavière reprit son rang en Allemagne et ses États, ainsi que l'électeur de Cologne. Charles VI n'avait signé qu'en son nom personnel: il signa au nom de l'empire le 7 septembre à Baden, en Suisse.

L'Espagne était toute soumise à Philippe V, à l'exception de

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 272.

Barcelonne, abandonnée à ses seuls habitants. Bloquée dès la fin de juillet 1713, elle ne se rendit que le 11 septembre 1714; mais sa soumission entraîna celle de tout ce qui restait encore d'insurgés en Espagne. Les îles Majorque et Iviça résistèrent seules jusqu'en juin 1715, et alors la guerre de la succession fut éteinte. Cette guerre, la plus juste dans son principe et la plus malheureuse, dans ses phases diverses, de toutes celles que Louis XIV eût entreprises, laissait enfin à la maison de France l'héritage de la maison d'Espagne : le royaume y gagnait de n'avoir plus besoin de se défendre du côté des Pyrénées, et de pouvoir porter toutes ses forces sur les frontières de l'Est et du Nord [1].

L'Europe n'avait point encore été ébranlée par une commotion aussi générale que dans ces dernières années. Il n'était pas un peuple qui n'eût eu sa guerre à soutenir, car la Suède et la Russie s'étaient mesurées à l'est de l'Europe, et l'impétueux Charles XII avait porté la Suède à son plus haut degré de gloire, pendant que Pierre-le-Grand tirait sa patrie de l'obscurité et la faisait monter au rang des nations civilisées.

La reine d'Angleterre mourut le 12 août 1714, peu de temps après la conclusion de la paix d'Utrecht. Cette mort, arrivée plus tôt, eût été peut-être funeste à la France, en reculant la paix : elle ne le fut qu'à Jacques III, dont elle déconcerta les projets de restauration. L'électeur de Hanovre, l'un des ennemis les plus acharnés de Louis XIV, fut appelé au trône de la Grande-Bretagne, sous le nom de Georges Ier. Le renvoi et l'exil des ministres qui avaient négocié la paix d'Utrecht, suivirent immédiatement son avènement.

Louis XIV, débarrassé de la guerre, dut jeter autour de lui de bien tristes regards. Tous ces monuments fastueux qui lui rappelaient les beaux jours de sa jeunesse, étaient vides et dépouillés de leur ancienne splendeur. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, tout était mort en France. Les campagnes étaient dépeuplées, les villes remplies de mendiants. Le trésor était criblé de dettes, et maintenant que les exigences de la guerre ne faisaient plus oublier à quelles conditions l'État se les était imposées, elles se présentaient dans toute leur énormité. Louis XIV vivait véritablement alors au jour le jour.

Il chercha des consolations dans la religion, mais les querelles du jansénisme troublèrent encore son repos. Un livre du père

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5, *ter*, p. 431.

Quesnel, de l'Oratoire, intitulé *Réflexions morales*, fut condamné par la bulle *Unigenitus*, donnée à Rome en 1713, et les sectaires n'eurent garde de s'y soumettre. Louis XIV ne vit pas la fin de cette querelle religieuse.

A la veille de rendre compte de sa vie au souverain juge, ce monarque eut l'imprudence de réveiller le souvenir des scandales de ses jeunes années. Comme si les rois avaient d'autres règles de mœurs que les simples particuliers, il légitima par un édit le duc du Maine et le comte de Toulouse, fruit d'un double adultère public, les déclarant, à défaut de princes du sang, habiles, eux et leurs descendants, à succéder à la couronne de France, et les faisant, de sa pleine autorité, princes du sang, immédiatement après ceux qui appartenaient aux branches légitimes (juillet 1714).

Louis XIV, depuis ce temps, ne fit que dépérir de jour en jour. Renfermant sa vieillesse dans l'intimité de madame de Maintenon, il songeait, avec regret, à l'avenir préparé à son faible successeur. Il dressa son testament, et y écrivit ses dernières volontés, avec la conviction qu'après sa mort elles ne seraient pas plus respectées que ne l'avaient été celles de son prédécesseur. On le vit, dès les premières atteintes de sa dernière maladie, recourir aux sacrements: il reçut le viatique et l'extrême-onction, puis mit ordre aux affaires avec un calme et une présence d'esprit qui étonnaient tous les assistants [1]. Il appelait tour à tour les princes, les ministres et les seigneurs auxquels il avait à parler, et disait à chacun les choses les plus convenables, sans trouble et sans embarras, et de la manière la plus naturelle comme la plus noble. Le 26 août 1715, il fit venir le duc d'Anjou, âgé de cinq ans et demi, et lui adressa les conseils les plus appropriés à son âge. Le même jour, ayant fait appeler ses officiers, il les remercia de leurs services, et les exhorta à témoigner la même affection à son successeur. « Je m'en vais, » leur dit-il, avec une simplicité qui nous paraît l'indice d'une ame » forte, mais l'État demeurera toujours; soyez-y fidèlement atta- » chés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres su- » jets; soyez tous unis et d'accord...» On remarqua que, pendant tout le temps qu'il parla, sa voix ne fut point entrecoupée ni interrompue. Pendant toute sa maladie, ce fut la même fermeté, la même précision, la même dignité. Lorsqu'il pouvait entendre la

[1] Lelebvre, *Journ. hist. de ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV; Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 2, p. 491.

messe dans sa chambre, c'était en priant Dieu avec la même tranquillité qu'en parfaite santé. Il s'entretenait souvent avec son confesseur, et, depuis qu'il eut reçu les sacrements, il ne resta pas une heure sans parler de sujets de piété, soit avec le P. Le Tellier, soit avec madame de Maintenon. Le vendredi 30 août, le roi fut dans un assoupissement presque continuel; cependant, il s'unissait encore aux prières que l'on faisait autour de lui. Enfin, après une longue agonie, et après avoir montré constamment une tranquillité et une résignation parfaites, le monarque expira le dimanche (1er septembre 1715), juste sujet d'admiration pour ceux qui l'avaient vu de près, comme pour ceux qui avaient été témoins de l'éclat de ses grandes actions. Nous confirmerons ces détails par le témoignage de St-Simon. « Le roi, dit-il, ne témoigna aucun regret en quittant la vie, et l'égalité de son ame fut toujours à l'épreuve de la » plus légère impatience. Dès qu'il était libre et qu'il avait banni » toute affaire et tous autres soins, il était uniquement occupé de » Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à lui être échappé de » dire : *Du temps que j'étais roi*... Et, ce qui le rendit plus admirable, c'est qu'il se soutint toujours, témoignant une confiance en » Dieu fondée sur sa miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, » avec une résignation entière sur son état, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admirera une fin si supérieure et en » même temps si chrétienne? »

Louis XIV qui, dans le cours de sa vie, avait trop sacrifié à lui-même, ne vit, à son tour, dans ses derniers moments, qu'égoïsme et indifférence autour de son lit de mort. La haine populaire insulta ses funérailles et des clameurs injurieuses poursuivirent le cercueil de ce prince immortel. Des tentes avaient été dressées sur la route de Saint-Denis : on y buvait, on y chantait, on y riait, et cette joie de la multitude avait quelque chose d'étrange et de sinistre en présence du char qui portait les restes du Grand Roi [1]. C'est que le peuple est comme l'enfant qui ne voit que le mal présent et qui oublie le bien passé. Louis XIV laissait la France dans une situation matérielle déplorable; mais l'influence qu'il avait exercée lui survivait : la nation française restait la plus policée du monde et emportait avec elle dans l'avenir un bel héritage de gloire en tout genre, dans la guerre, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences. Sur tous ces trophées on lit, gravé en caractères impérissables, le nom de Louis XIV.

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 221.

Ce monarque a rendu fameux le règne de la monarchie absolue, non seulement par sa protection des lettres et des arts, par sa magnificence et ses faiblesses qui, sous un tel règne, devinrent des affaires d'État [1], mais par son administration. L'esprit de cette administration et l'instinct de grandeur de Louis XIV favorisaient la marche de l'esprit humain [2]. Il fut question d'établir l'uniformité des poids et mesures, d'abolir les coutumes provinciales, de réformer le code civil et criminel, d'arriver à l'égale répartition de l'impôt. Tous les projets pour les embellissements de Paris avaient été discutés : on voulait achever le Louvre, faire venir des eaux, découvrir les quais de la cité.

Considéré au point de vue des conquêtes, Louis XIV n'alla pas loin chercher ses combats [3], mais le fruit de ses victoires nous est resté; notre indépendance vit encore à l'abri dans le cercle de remparts qu'il a tracé autour de nous. Cela a tenu à l'esprit positif du Grand Roi et à la longueur de son règne. Louis XIV chercha à donner à notre territoire ses bornes naturelles : on a trouvé dans les papiers de son administration des projets pour reculer la frontière de la France jusqu'au Rhin, et pour s'emparer de l'Égypte; on a même un Mémoire de Leibnitz à ce sujet. Si Louis XIV eût complétement réussi, il ne nous resterait plus aujourd'hui aucune cause de guerre étrangère.

Louis XIV révéla à la France le secret de sa force; il prouva qu'elle pouvait se rire des ligues de l'Europe jalouse [4]. Ce prince eut une fois huit cent mille hommes sous les armes, onze mille soldats de marine, cent soixante mille matelots, mille élèves de la marine, cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de soixante canons et trente galères armées.

Les étrangers, qui cherchaient à rabaisser notre gloire, devaient ce qu'ils étaient à notre génie. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, partout on reconnaît qu'on a suivi les édits de Louis XIV pour la justice, ses réglements pour la marine et le commerce, ses ordonnances pour l'armée, ses institutions pour la police des chemins et des villes : tout, jusqu'à nos mœurs et à nos habits, fut servilement copié. Tel pays qui se vantait de ses établissements en avait emprunté l'idée à notre nation; on ne pouvait faire un pas chez les étrangers sans retrouver la France mutilée.

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 431.
[2] *Ibid.*, p. 442.
[3] *Ibid.*, p. 435.
[4] *Ibid.*, p. 439.

Le cardinal Maury a résumé tous les panégyriques de Louis XIV, dans son Discours de réception à l'Académie française : « Ce monarque, dit-il, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars. Château-Renaud, Du Quesne, Tourville, Du Guay Trouin, commandaient ses escadres. Colbert, Louvois, Torcy étaient appelés à ses conseils. Bossuet, Bourdaloue, Massillon, lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles, Riquet creusait ses canaux, Perrault et Mansard construisaient ses palais; Puget, Girardon, Poussin, Le Sueur et Le Brun les embellissaient; Le Nôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère, Boileau, éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs. Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. »

« On a célébré souvent, dit le judicieux M. Picot [1], la gloire de cette époque, si remplie d'événements et si féconde en grands hommes. Les historiens, les orateurs, les poètes, ont peint à l'envi les brillantes qualités du monarque, l'éclat de ses entreprises, le nombre et la splendeur de ses monuments. On a justement admiré le soin qu'il prit d'employer convenablement tant de talents distingués, et d'encourager tant d'écrivains supérieurs et tant de productions des arts et du goût. Toutefois, ce n'est point de ces avantages passagers et de cette gloire fugitive que nous féliciterons la mémoire de Louis XIV : mais la religion honorée, tant d'églises bâties, tant d'asiles ouverts à l'indigence et au malheur, des congrégations formées pour instruire l'enfance et soulager les infirmités humaines, des maisons de retraite, de paix et de prières, s'élevant de toutes parts pour recueillir les personnes lasses du monde et dégoûtées de ses faux biens, les missions de toute espèce généreusement protégées, des séminaires construits, de nouveaux secours offerts à la piété, tant d'œuvres de charité nées et prospérant sous ce règne, tant de grands exemples de vertus dans toutes les classes, une heureuse impulsion animant tous les âges, les sexes et les

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*, t. 2, p. 493.

conditions, et faisant éclore les projets les plus utiles, voilà sans doute la véritable gloire de cette époque, voilà ce qui honore le plus le prince et les sujets, voilà ce qui leur donne plus de droits à notre estime et à notre reconnaissance. »

LOUIS XV ou LOUIS-LE-BIEN-AIMÉ.

Le lendemain de la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans se rendit au parlement pour y entendre la lecture du testament du feu roi. Il savait d'avance qu'il ne lui laissait que le titre et non le pouvoir de régent : aussi, en ouvrant la séance, se hâta-t-il de se concilier les suffrages par un discours fort adroit, où il se faisait adresser ces paroles par Louis XIV lui-même : « Mon neveu, j'ai » fait les dispositions que j'ai crues les plus sages; mais, comme » on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas » bien, on le changera. » Paroles assez étranges dans la bouche de Louis XIV! Ce quelque chose qui était à changer, Philippe d'Orléans le demanda à la magistrature, en lui promettant de s'aider désormais de ses *sages remontrances*. Le parlement ne pouvait se montrer difficile à l'égard d'un prince qui reconnaissait et sanctionnait une de ses prétentions les plus chères. Il cassa un testament aussi injurieux pour le duc d'Orléans que mal inspiré, car le duc du Maine, qui sous le titre de chef du conseil de régence eût été réellement le maître du gouvernement, était incapable d'autre chose que de misérables intrigues. La plénitude du pouvoir fut rendue au régent, avec toute liberté de choisir ses conseillers. Il conserva ceux que le feu roi avait nommés dans son testament, notamment le duc du Maine, chargé en outre de la surintendance de l'éducation de Louis XV. A la place des ministres, le régent créa des conseils de ministère, forme administrative projetée par le duc de Bourgogne, et dans ces conseils il fit entrer des personnes de plusieurs ordres de l'État. Enfin, pour se concilier plus de popularité, il ouvrit les portes de la Bastille. Le 12 septembre, Louis XV se fit reconnaître au parlement, et le 15, il lui rendit par une déclaration son droit de remontrances. Dès lors, on vit le gouvernement s'occuper des mesures à prendre pour diminuer les impôts, rétablir l'ordre dans les finances, et réformer les dépenses de la cour. Bientôt le duc d'Orléans devint aussi populaire qu'il l'avait été peu jusque-là.

Ce changement dans la politique intérieure était nécessaire, indispensable. A l'extérieur, le régent se laissa guider par Dubois,

son confident, sur lequel se sont amassées tant de haines et de préventions qu'on l'a représenté comme vendu au ministère britannique, à qui il aurait livré les intérêts de son pays. C'est encore à la funeste influence de Dubois que l'on a attribué le changement si triste qui s'opéra dans les mœurs publiques [1]. Fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, Dubois était venu chercher la fortune à Paris; il n'y rencontra d'abord que la misère. Cependant son caractère souple, adroit, intrigant le fit parvenir jusqu'à Saint-Laurent, précepteur de Philippe d'Orléans; il sut capter sa confiance et obtint d'être placé auprès du jeune duc comme sous-précepteur. Quand Saint-Laurent mourut, Dubois hérita de ses fonctions. L'indolence et la facilité de caractère qui se joignaient chez le régent à un esprit supérieur et à des connaissances étendues, lui permirent de conserver un grand ascendant sur ce prince. Il monta donc au pouvoir avec son élève, et se fit d'abord recevoir membre du conseil d'État, non sans quelque répugnance de la part de Philippe, qui ne trouva pas de meilleur moyen de se débarrasser de ses importunités que de lui accorder tout ce qu'il demandait. Il tolérait les débauches du prince, afin de ne pas cesser d'être son compagnon de travail, et le régent par ses exemples sut bientôt corrompre non seulement la cour, mais la ville même. Louis XIV avait étendu jusque sur ses liaisons adultères un voile d'élégance et de politesse, que le régent crut pouvoir écarter. Ses familiers, tristes pendants des *mignons* de Henri III, prirent le nom de *roués*, comme si eux-mêmes se fussent crus dignes de la roue par leurs débordements. On cherchait à plaire au feu roi, dans les dernières années, par des apparences de religion et de dévotion : il y eut alors des hypocrites de licence et d'impiété; les hommes les moins portés au désordre par tempérament, n'ayant aucuns principes religieux pour les diriger, affectèrent le libertinage par politique. Et c'était au milieu de cette corruption générale des mœurs que se faisait l'éducation du jeune roi!

Le protestantisme était proscrit en France; mais il y avait laissé la philosophie. Les progrès qu'elle fit, elle les dut aux princes chrétiens qui avaient entièrement isolé les intérêts matériels de leurs peuples, de la religion. Les dernières conséquences de ces funestes doctrines ne devaient pas tarder à se produire.

Le meilleur moyen de Dubois pour se rendre nécessaire, c'était

[1] Nous avons apprécié ailleurs (*Hist. gén. de l'Égl.*, t. 10, p. 98) les imputations dont le cardinal Dubois a été l'objet.

de créer une politique qui lui fût propre, de défaire l'œuvre de Louis XIV. Il y réussit malheureusement avec trop de facilité.

Philippe V ayant perdu sa première femme, la princesse de Savoie, épousa en secondes noces une princesse de Parme. La nouvelle reine domina bientôt entièrement l'esprit de son époux. Parmi les Italiens qu'elle avait amenés à sa suite, on distinguait Albéroni, né dans les États de Parme, simple curé de village, qui, par ses talents et ses intrigues, était parvenu jusqu'au plus haut rang parmi ses concitoyens. C'était à lui que la princesse devait son élévation sur le trône d'Espagne; ce fut lui qu'elle éleva au poste de premier ministre de la monarchie espagnole. Albéroni, devenu cardinal en même temps que ministre, commença par relever l'Espagne de l'état d'abaissement et de faiblesse où l'avaient laissé tomber une suite de monarques incapables, et conçut le projet de rendre à son maître toutes les riches possessions que le malheur des temps avait distraites de sa couronne. L'empereur en possédait la plus grande partie, et il était à craindre que ce prince n'implorât le secours de l'Angleterre: il fallait donc occuper celle-ci ailleurs, et le meilleur moyen était de lancer Jacques *III* dans la Grande-Bretagne. D'un autre côté, les Turcs devaient attaquer l'empereur. La Suède même et la Russie furent gagnées. L'esprit aventureux de Charles XII était séduit par l'idée d'arracher l'Angleterre à Georges Ier, ancien électeur de Hanovre, son ennemi personnel. Pierre-le-Grand trouvait occasion de se mêler aux affaires de l'Europe occidentale et d'essayer sa marine naissante. Pour le cas où la France prendrait parti contre l'Espagne, ce qu'Albéroni ne croyait pas possible, un complot était tramé contre le régent et devait l'occuper si ce n'est l'arrêter tout-à-fait.

Tels étaient les vastes plans d'Albéroni, lorsque l'Angleterre, qui les redoutait, s'étudia à gagner le régent et à mettre la France dans ses intérêts. Dubois, séduit par la politique anglaise, lui fut d'un grand secours. Les lords Stairs et Stanhope, après avoir été des petits soupers et des orgies du régent, entraient en conférence avec lui. On supposait à Philippe V l'intention de disputer au duc d'Orléans la régence de France, de s'emparer même de la couronne, si le jeune roi venait à mourir; et c'est à ce but qu'on rapportait les immenses préparatifs de guerre faits par Albéroni. En un mot, on mettait le régent vis-à-vis de Philippe V, dans la position où Georges Ier se trouvait vis à-vis du *Chevalier de Saint-Georges*, c'est-à-dire de Jacques III. Aussi ne faut-il pas s'étonner

de l'abandon complet de ce malheureux prétendant, ni de la liberté accordée aux assassins, gagés par l'Angleterre, qui tentèrent de le tuer en France. De ces négociations sortit le traité du 4 janvier 1717, connu sous le nom de la *Triple alliance*, entièrement dirigé contre l'Espagne, et conclu entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Dubois, envoyé vers la fin de 1716 en qualité d'ambassadeur extraordinaire à La Haye, avait facilement entraîné cette république. Les parties garantissaient la succession aux trônes de France et d'Angleterre suivant les stipulations du traité d'Utrecht, et le régent accordait l'expulsion du prétendant anglais, et la démolition des travaux de Mardyck, place destinée par Louis XIV à remplacer Dunkerque.

Pendant deux ans, rien n'éclata des gigantesques projets de l'Espagne et des manœuvres où le duc d'Orléans venait d'être engagé. Une futile discussion de rangs et de titres, qui eût lieu en France, y rattacha bientôt certains intérêts d'une manière dangereuse. Le régent avait montré beaucoup de modération à l'égard des princes légitimés : il n'en fut pas de même de la maison de Condé, qui leur contesta le droit de succéder à la couronne et le titre de princes du sang. Les ducs et pairs demandèrent d'autre part la suppression de la préséance qui leur avait été accordée. La question n'en resta pas là : les seigneurs *non titrés* se révoltèrent contre la distinction qu'on voulait établir entre eux et les ducs et pairs, et l'on ne réclamait rien moins que la convocation des États-généraux pour résoudre ces questions. Le duc d'Orléans n'avait garde d'en venir à cette mesure : il se hâta de terminer le débat en l'évoquant devant le conseil de régence et en faisant rendre un édit qui dépouilla les légitimés du rang de princes du sang et du droit de successibilité, mais qui leur conserva la préséance sur les pairs (2 juillet 1717). Le comte de Toulouse, homme de sens en même temps qu'homme de courage, se laissa dépouiller, sans se plaindre, de prérogatives qu'il n'avait jamais ambitionnées. Le duc du Maine, caractère faible, se fût soumis sans mot dire, si sa femme, petite-fille du grand Condé, n'eût ressenti l'outrage à sa place, et ne l'eût, par ambition, par vanité blessée, entraîné dans de périlleuses entreprises. Un nouvel affront qu'il reçut, le 26 août 1718, le jeta plus avant dans ces coupables intrigues. C'est sur le duc du Maine qu'Albéroni avait jeté les yeux pour troubler la France, pendant que, de son côté, il troublerait l'Europe. Le régent eut soupçon des desseins hostiles du ministre espagnol et tenta auprès de la cour de Madrid

d'obtenir son renvoi, sans pouvoir y réussir. Dubois, Stairs et Stanhope, saisirent cette circonstance pour déterminer le duc à échanger l'alliance de l'Espagne contre celle de l'Angleterre. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, mettant à profit la mauvaise humeur de la duchesse du Maine, formait avec elle un complot secret contre le régent; ce qui sembla justifier la conduite de Dubois et sa prédilection pour l'Angleterre. Mais ce complot ne pouvait organiser un parti puissant, car le public était trop occupé des innovations financières du pouvoir, pour s'intéresser aux cabales du duc du Maine et de ses adhérents.

Le duc d'Orléans avait trouvé le trésor grevé d'une dette énorme qu'il était dans l'impossibilité de payer. L'ensemble des charges et dépenses de l'État montait à plus de deux cent quarante millions; sept cent quarante-trois millions de créances diverses se présentaient immédiatement exigibles; or, les revenus ne s'élevaient en tout qu'à cent quatre-vingt-six millions, payés en partie d'avance depuis deux ans, et pour parer aux exigences de la situation, il ne restait dans le trésor royal que huit cent mille livres. Le duc de Saint-Simon, membre du conseil de régence, proposa un moyen expéditif : il consistait à réunir les États-généraux et à leur faire déclarer la banqueroute. Le remède parut au régent pire que le mal: il préféra recourir aux expédients déjà employés avant lui dans les temps de nécessité, comme d'ordonner une refonte générale des monnaies, et une vérification de toutes les créances sur l'État. L'opération, connue sous le nom de *Visa*, révéla des déprédations de tout genre et donna l'idée de rassembler une chambre de justice pour faire le procès aux traitants qui ne s'étaient enrichis qu'aux dépens de l'État : ce fut la *Chambre ardente*. Mais le régent était bien plus capable de décréter ces mesures de rigueur que de les faire exécuter. Les traitants, revenus de leur frayeur, achetèrent la protection des hommes en crédit et des femmes de la cour, pour échapper à la nécessité de restituer le fruit de leurs rapines et de leurs concussions. Toutefois, les charges publiques se trouvèrent, grâce à ces étranges remèdes, considérablement diminuées. Il est vrai que le crédit et la circulation des espèces étaient anéantis, l'industrie abattue, tous les capitaux enfouis et resserrés; nul n'avait plus confiance dans l'État. Dans ces circonstances, le régent regarda comme une fortune l'arrivée d'un Écossais, nommé Law, qui, après avoir présenté inutilement ses projets de finances à plusieurs cours de l'Europe, revenait en

France demander pour ses théories, au successeur de Louis XIV, un accueil que son prédécesseur leur avait refusé. Il ne s'agit d'abord que d'une imitation de la banque créée en Angleterre depuis la révolution de 1688. Six millions formaient le fonds de celle que Law établit, moitié en espèces, moitié en billets d'État, bien qu'extraordinairement dépréciés depuis le *visa*. Elle commença ses opérations le 2 mai 1716. Ce projet, renfermé dans de justes bornes, pouvait produire d'heureux effets : mais ce n'était qu'un essai, destiné à séduire le public et à le précipiter plus facilement dans le piége tendu par Law; et puis, une marche lente et régulière pour obtenir des profits modérés, mais sûrs, ne convenait nullement au caractère du régent.

Il était dangereux de brusquer en ce moment les affaires, car il existait beaucoup de mécontentements secrets, tant à cause du rapprochement du régent et de l'Angleterre, cette ennemie acharnée de la France, qu'à cause de la dilapidation des fonds publics, et de la corruption des mœurs de la cour.

Albéroni avait choisi cet instant pour faire éclater ses desseins. Dès le mois d'août, il envahit la Sardaigne, ce qui engagea l'empereur à accéder au traité conclu entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et fit donner à ce traité le nom de *Quadruple alliance*. Trente mille Espagnols descendirent ensuite en Sicile, d'où ils devaient tenter la conquête de Naples. Des vaisseaux s'armèrent dans tous les ports, et une escadre formidable se prépara à Cadix.

Le régent, de son côté, entrait dans des voies de rigueur envers le parlement qui usait énergiquement du droit de remontrances qu'on lui avait reconnu. Les gens de robe résistaient seuls à l'entraînement général vers le système de Law, les uns par équité et prévoyance, les autres par haine des nouveautés. Le 12 août 1718, le parlement proscrivit une mesure adoptée par le régent, et en vertu de laquelle on versait les deniers royaux dans la banque de Law : il défendit à tous les étrangers, même naturalisés, de se mêler du maniement de ces deniers. Par là, toutes les opérations de la banque se trouvaient arrêtées. Le parlement avait même commencé à instruire le procès du financier écossais, et il n'attendait que l'occasion de se saisir de sa personne pour terminer ce procès en deux heures. Le régent, instruit, se vengea tout à la fois du parlement et du duc du Maine, qui s'était opposé fortement dans le conseil au traité avec l'Angleterre. Le 26 août, il fit tenir aux Tuileries un lit de justice extraordinaire, dans lequel on interdit au

parlement de prendre désormais connaissance des affaires d'État; on enleva au duc du Maine et au comte de Toulouse leurs anciennes prérogatives; on leur ordonna de ne siéger qu'à la suite des pairs de France d'une création antérieure à 1694, et le premier de ces princes fut privé de la surintendance de l'éducation du roi que l'on confia au duc de Bourbon. Le parlement s'étant rassemblé le lendemain pour délibérer sur ce qui s'était passé au lit de justice de la veille, deux conseillers et un président qui avaient parlé avec trop d'emportement furent enlevés et envoyés en exil. La magistrature se soumit alors, et trois mois après les exilés furent rappelés. Le duc d'Orléans supprima en même temps les conseils qu'il avait établis dans les ministères, et rétablit les secrétaires d'État. Au nombre des nouveaux ministres, il faut distinguer l'abbé Dubois, qui fut chargé du département des affaires étrangères, et le garde des sceaux d'Argenson qui remplaça d'Aguesseau.

Cependant tout contribuait à déranger les plans d'Albéroni. Charles XII avait été tué au siége de Fredericshall; le prétendant, accouru en Espagne, trouvant les secours qu'on lui accordait insuffisants, renonçait à son entreprise sur l'Angleterre; la conjuration de Cellamare venait d'être découverte, et tous les papiers se trouvaient entre les mains du régent. Le caractère de bonté et de douceur du duc d'Orléans se manifesta dans cette occasion : à Paris, il n'y eut personne de condamné, le régent défendit même qu'on parlât davantage de ce complot devant lui. De toutes les arrestations qui eurent lieu dans les provinces et surtout en Bretagne, où les trames les plus dangereuses avaient été ourdies, quatre seulement entraînèrent une condamnation capitale contre quatre gentilshommes bretons, qui eurent la tête tranchée. Mais cette modération à l'intérieur n'empêcha point que la question ne fût vidée au dehors avec Albéroni. La guerre fut déclarée à l'Espagne. Au printemps de 1719, une armée française passa la Bidassoa, sous le commandement du maréchal de Berwick, et s'empara de Fontarabie, Saint-Sébastien, etc. Les escadres anglaises brûlèrent, dans les ports espagnols, les navires et les chantiers royaux. Une armée allemande reprit la Sicile, et la flotte commandée par Albéroni pour cette expédition fut détruite le 15 août 1719, auprès de Messine. Philippe V dut alors écouter les propositions de paix du régent. Albéroni, disgracié le 5 septembre 1719, reçut l'ordre de quitter l'Espagne sous quinze jours. La paix fut signée à La Haye, entre Philippe V et la quadruple alliance, le 17 février 1720. L'Espagne avait ruiné ses finances et sa marine,

sans autre résultat que de voir passer la Toscane et Parme aux mains des fils puînés de son roi. Victor-Amédée reçut, en échange de la Sicile, la Sardaigne, et prit le nom de roi de Sardaigne, titre que ses descendants n'ont pas cessé de porter. Quant à Albéroni, ce génie turbulent s'éteignit en Italie dans une demi-obscurité, sans avoir pu réussir à reconquérir un rôle politique.

Il était temps, pour le régent lui-même, que la paix fût conclue; car en ce moment éclata une crise intérieure, causée par le système de Law. Cet aventurier, qu'il ne faut pas plus regarder comme un fou et un vil charlatan, qu'il ne faut regarder les Français du dix-huitième siècle comme une nation de dupes, ne tomba de fautes en fautes que parce qu'il y fut entraîné par l'engouement public. Law crut que la richesse réelle consistait, non point dans l'abondance et dans le bon emploi des instruments de travail, mais dans l'abondance des espèces qui représentent conventionnellement ces instruments: prenant le signe pour la chose signifiée, il crut que la multiplication des espèces pouvait accroître indéfiniment les richesses de l'État et amener la baisse de l'intérêt; tandis que, le signe se multipliant seul, et les valeurs réelles, tant instruments de production que produits réels, restant les mêmes, cette multiplication ne devait amener que la hausse du prix nominal des denrées, sans rien changer à la richesse effective ni au taux proportionnel de l'intérêt. De cette erreur fondamentale dérivèrent les fautes qui perdirent Law et la France [1].

A la banque qu'il venait de créer et dont la trop grande extension donnait déjà des inquiétudes, Law imagina de joindre une *Compagnie d'Occident* à l'instar de la Compagnie des Indes d'Angleterre. Les actions de cette compagnie devaient être payées en ces billets d'État qui composaient la plus grande partie de la dette nationale; quant à la valeur des actions, elle était garantie par des billets de banque que la banque générale devait continuer à échanger contre de l'argent. Il fallait une base au crédit d'une semblable association commerciale, et Law, entraîné sur une pente fatale, aima mieux manquer de probité que de paraître avoir manqué d'habileté. Il fonda le crédit de la compagnie sur la cession que le gouvernement faisait de la Louisiane, dite aussi le Mississipi. C'est à cette époque que remonte la fondation de la Nouvelle-Orléans. On avait répandu les plus beaux rapports sur cette contrée, aussi riche, disait-on, en mines d'or et d'argent que le Pérou et le

1 *Hist. de France*, t. 15, p. 241.

Mexique. Quand on vit adjoindre à la Compagnie d'Occident le monopole du commerce du Sénégal, du Canada, des mers de l'Inde orientale, de la fabrication des monnaies et des fermes générales du royaume, on dut croire son crédit suffisamment établi, et l'on ne s'étonna plus de l'immense quantité de billets d'actions, qu'on lui vit émettre. Le peuple se jeta avec fureur sur ces billets qui, passant de main en main, augmentèrent toujours de valeur. Telle fut l'imprudence avec laquelle on émit ce papier trompeur, qu'au lieu de s'arrêter au chiffre de six cent quarante millions, les billets furent portés frauduleusement jusqu'à trois milliards. La confiance était entière à la fin de 1719.

Cependant il était impossible que, dans le trafic de ces billets, il ne se manifestât pas une fluctuation plus ou moins favorable à leur valeur relative. Il s'établit un nouveau genre de spéculation sur cette alternative de hausse et de baisse : on l'appela l'*agio*. On ne peut se faire une idée de la fureur avec laquelle toutes les classes de la société se jetèrent dans ce trafic honteux et insensé. La hausse des papiers amenait en quelques jours des fortunes inouies que la baisse renversait en un instant. La rue Quincampoix devint surtout le théâtre de cette manie frénétique; puis, la rue se trouvant trop étroite pour l'affluence des joueurs, ils se transportèrent à la place Vendôme et à l'hôtel de Soissons. Grands seigneurs, bourgeois, magistrats, artisans, étaient agités de la même fièvre du jeu. Les vols furent fréquents au milieu de cette multitude, la cupidité y fit même commettre des assassinats. Il ne fallait qu'un souffle pour renverser cet édifice fantastique, un soupçon pour ruiner toutes ces espérances. Dès que les hommes enrichis par ces billets voulurent en réaliser le montant, et demandèrent le paiement de leurs dividendes à la banque, celle-ci ne put dissimuler les embarras qu'elle éprouvait. L'alarme se répandit plus rapide que la pensée, et les porteurs d'actions se précipitèrent en foule à la banque pour convertir leur papier en argent.

De ce moment tout fut perdu. Dans l'impossibilité où l'on était de payer, il parut, le 20 mai 1720, un édit qui réduisait à moitié la valeur des actions. Le régent et Law employèrent vainement, l'un toutes les ressources de son esprit, l'autre toutes les combinaisons de sa science financière, pour relever le crédit : on frappa de nouvelles espèces plus légères, auxquelles seules on donna cours; il y eut ordre de porter à la monnaie les anciennes, que le public s'obstina à conserver; on défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent. Tout cela ne fit que res-

serrer encore davantage les espèces. Alors on supprima d'autorité la moitié des billets : l'autre moitié n'en perdit que davantage, menacée qu'elle était d'un sort pareil ; mais le parlement fit révoquer cet édit.

Le coup de mort étant porté au système, cette révocation ne fut utile qu'aux gens en crédit qui se faisaient rembourser, pendant que la masse des détenteurs de billets voyait se fondre entre leurs mains leurs richesses fictives. Law, épouvanté de son ouvrage, quand il vit le nombre des malheureux qu'il avait faits, résigna le titre de contrôleur-général que le régent lui avait conféré, sans cependant abandonner la partie qu'il avait engagée. Après avoir lutté jusqu'au dernier moment, craignant de devenir la victime de la fureur populaire, il quitta la France au mois de décembre 1720, comme un criminel. Les biens immenses qu'il avait acquis furent confisqués, et cet homme, qui avait tenu entre ses mains toute la fortune de la France, mourut en 1729, à Venise, dans une situation voisine de la misère.

On dépouilla la Compagnie d'Occident ou des Indes de l'administration des revenus publics et du monopole de la fabrication des monnaies. Un *visa*, ordonné pour la réduction des effets, constata qu'il existait dans la circulation pour deux milliards sept cents millions de billets de banque, sans parler des actions. Law, de l'aveu du régent, avait créé douze cents millions d'excédant sur les émissions de billets autorisées par le conseil et par la Compagnie des Indes. La liquidation ne fut qu'une vaste banqueroute : on ne put rembourser en numéraire la masse effrayante de créances qui restaient ; quelques favorisés eurent seuls de l'argent ; on constitua, au profit des autres, soit des rentes perpétuelles ou viagères à cinquante pour cent de perte, soit des offices onéreux et inutiles qui retombèrent à la charge du pays.

Telle fut la fin du fameux système de Law : il laissa l'État plus endetté qu'il ne l'était auparavant, et produisit dans les fortunes particulières un bouleversement absolu, et dans la morale publique une subversion de principes qui corrompit toutes les classes de la société et qui les infecta de cet esprit vil et cupide d'agiotage, l'un des caractères distinctifs du dix-huitième siècle [1]. Le goût du luxe, de la magnificence, du plaisir, s'était répandu parmi toutes les classes ; toute distinction de rangs s'effaçait devant l'opulence d'un parvenu. L'homme de robe, le gentilhomme, le grand seigneur

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 304.

même ne rougissaient pas de savoir que la personne qu'ils allaient faire entrer dans leur famille en approcherait ses ignobles parents, et y introduirait des mœurs vicieuses, ou du moins triviales et grossières. C'était l'égalité des conditions, réalisée par le matérialisme et non par la religion. Du reste, la fortune qui, jusque-là, tenait au sol et s'immobilisait dans les familles, après s'être, pour la première fois, volatilisée, suivra désormais les besoins du commerce et de l'industrie [1]; un mouvement analogue aura lieu par toute l'Europe; Law, dont le système n'offrait, comme tout capital fictif, qu'un jeu où l'on échangeait son or ou sa terre contre du papier, sera, tout à la fois, le fondateur de la ruine publique et du crédit public [2].

Pendant que le mal de l'agiotage rongeait ainsi la France, Marseille, l'une des villes les plus opulentes du royaume, était en proie au fléau de la peste. Le germe en fut apporté au mois de mai 1720, par un vaisseau venu de l'Orient, et que captura un navire marseillais. Au mois de juillet, elle éclata avec une violence terrible, et cette grande calamité passa cependant comme inaperçue au milieu des agitations des agioteurs de la banque de Law. C'est à son courageux évêque Belzunce; c'est à ses nobles citoyens, le chechevalier Rose, les échevins Estelle et Moustier; c'est aux soins dévoués du bailli de Langeron, chef d'escadre, que Marseille dut de recevoir les secours et les consolations que réclamait son malheur. A la fin de septembre, un vent du nord sembla emporter tous les miasmes putrides qui planaient sur la ville et qui avaient réduit presque à moitié une population de cent mille âmes. Les grands ravages cessèrent à cette époque, mais les derniers symptômes ne disparurent qu'au bout d'un an. Le pape Clément XI fut un des premiers qui vinrent au secours de la malheureuse ville, en y envoyant deux navires chargés de grains, pour prévenir la famine dont elle était menacée.

Le régent semblait vouloir oublier, au milieu des orgies et de la débauche, les chagrins que lui causait la ruine du système de Law. Dubois, esprit plus actif, ne s'endormait pas sur les intérêts de son ambition. Déjà ministre des affaires étrangères, il aspirait à la dignité de premier ministre. Un titre élevé dans l'Église devait concilier à son caractère sacré le respect que l'éloignement qu'inspirait son insatiable ambition eût fait refuser à sa personne. Il n'était

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 275.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 445.

pas encore engagé dans les ordres. On a même prétendu que, dans sa jeunesse, il avait été marié avec une paysanne du Limousin, et que l'adresse avec laquelle Breteuil, intendant de la province, fit disparaître l'acte qui constatait cette union, fut l'origine de sa fortune. L'histoire de ce mariage n'est pas plus vraie que le fait de la pension que l'Angleterre aurait payée à Dubois. Il est faux également qu'il ait reçu tous les ordres dans une matinée, et, s'il s'assit sur le siége qu'avait occupé Fénelon (9 juin 1720), nous trouvons dans la correspondance même du pieux et illustre prélat des témoignages assez favorables rendus à Dubois pour que nous ne nous étonnions pas de voir ce dernier lui succéder à Cambrai. A beaucoup d'esprit, Dubois joignait une application constante et un travail opiniâtre: le régent, qui voyait en lui un homme nécessaire, combla les vœux de son ambition, et Dubois fut archevêque.

Il lui fallait, en outre, le chapeau de cardinal, et il songea à s'en montrer digne par un éminent service rendu à l'Église. La querelle du jansénisme était loin d'être apaisée, et la bulle *Unigenitus* avait été suivie d'un appel au concile général. Le cardinal de Noailles, dominé par de mauvais conseils, s'engageait par amour-propre dans la voie de la rébellion. Dubois l'entoura de théologiens savants qui lui firent comprendre le péril où son obstination jetait la cause de la religion en France. Villars s'entremit aussi pour obtenir du cardinal et du parlement le sacrifice d'opinions qui troublaient la paix de l'Église et de l'État. Le parlement, que son opposition avait fait reléguer à Pontoise, fut charmé d'obtenir par là son rappel à Paris. La paix parut enfin rendue à l'Église de France. Le parlement revint dans la capitale, et le chapeau de cardinal fut envoyé à Dubois.

C'était un pas immense que le favori venait de faire pour arriver au poste de premier ministre, fonctions enviées dont il supportait au reste tout le travail. Une dispute de préséance dans le conseil lui fournit un prétexte pour exclure ceux qu'il savait lui être contraires, et qui avaient trop clairement manifesté leur antipathie en se retirant de la salle plutôt que de voir le nouveau cardinal prendre place au-dessus d'eux. Le célèbre chancelier d'Aguesseau partagea cette disgrâce, ainsi que l'abbé Fleury, confesseur du roi, qu'il ne faut pas confondre avec Fleury, évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, et qui préparait dès lors son élévation future. Le 22 août 1722, Dubois s'assit sur le siége de Richelieu et de Mazarin.

Le 26 octobre, Louis XV fut solennellement sacré à Reims, et, le 22 février de l'année suivante, 1723, il fut déclaré majeur au parlement.

En prenant les rênes du gouvernement, le cardinal Dubois manifesta des vues louables. Il fit de sages règlements, montra de l'ordre et de l'application. On commençait à croire qu'on pourrait être heureux sous son administration, quand il mourut au mois d'août 1723 [1], âgé de soixante-six ans.

Au moment où Dubois ferma les yeux, le duc d'Orléans reprit le ministère. Ce prince fit preuve, dans les premiers instants de sa nouvelle administration, d'une activité que l'on croyait tout-à-fait éteinte chez lui. Sa confiance dans les idées financières de Law n'était pas détruite, malgré l'immense catastrophe de 1720 : il l'attribuait aux erreurs commises dans l'application du système, et n'avait point perdu l'intention de faire revenir à Paris le financier écossais. Il n'eut pas le temps de mettre ses projets à exécution, ni de vaincre pour cela les répugnances du public. La mort le surprit, le 2 décembre 1723, à l'âge de près de cinquante ans. Telle fut la fin de la régence et du régent. Il faut que les qualités naturelles de ce prince aient été aussi heureuses qu'éminentes, puisqu'elles ne purent être étouffées ni par ses vices ni par l'entourage ignoble au milieu duquel il vécut.

Le duc de Chartres, fils du régent, ne pensa même pas à recueillir sa succession politique : il l'abandonna au duc de Bourbon, prince de Condé, que le roi nomma premier ministre. Fleury, évêque de Fréjus, qui maniait à son gré l'esprit de son élève, ne se réserva que la gestion des affaires religieuses, par laquelle il commença à entrer dans le gouvernement de l'État. Le duc de Bourbon avait les vices du régent sans avoir son esprit, et il s'était surtout fait remarquer par les énormes profits qu'il tira du système de Law. Se laissant entièrement dominer par la marquise de Prie dont les Anglais achetaient la honteuse connivence, le duc de Bourbon fit regretter le duc d'Orléans. Il y eut des ministres et un conseil d'État, mais pour la forme; car tout se décidait dans le cabinet de madame de Prie. Les hommes les plus décriés parmi ceux que le système de Law avait enrichis se groupèrent autour d'un prince qui s'était enrichi comme eux, et tout se vendit à la cour : places, titres, grâces, honneurs, dignités, avec plus d'effronterie qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

Le duc de Bourbon crut rappeler la politique de Louis XIV, en renouvelant les plus sévères dispositions de ce prince contre les protestants, par un édit du 14 mai 1724. Il la renia, en se mon-

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 342.

trant infidèle à l'alliance espagnole. Le régent et Philippe V, après le renvoi d'Albéroni, avaient scellé leur réconciliation par un projet de double alliance : Louis XV devait épouser l'infante d'Espagne, et l'héritier de Philippe V l'une des filles du régent. La jeune infante avait même été envoyée en France pour y recevoir son éducation ; mais elle n'avait encore que six à sept ans, tandis que Louis XV entrait dans sa quinzième année. Quoique la santé du roi lui promît un long avenir, le duc de Bourbon, s'effrayant de quelques indispositions qu'il avait éprouvées, voulut éviter qu'il ne mourût sans postérité, événement qui eût transféré la couronne au duc d'Orléans, fils du régent, dont Bourbon était jaloux. Madame de Prie lui conseilla de renvoyer l'infante en Espagne, au risque de rallumer la guerre entre les deux pays, pour placer ensuite la couronne sur le front d'une reine qui lui fût redevable de sa grandeur. Stanislas Leczinski, palatin de Posen, roi détrôné de Pologne, après la défaite, à Pultawa, de Charles XII, son protecteur, vivait obscur à Wissembourg, au moyen d'une pension que la France lui payait d'une manière même peu régulière. Il était soutenu dans son malheur par sa fille Marie, jeune princesse remplie des vertus les plus touchantes. La marquise de Prie et le duc de Bourbon jetèrent les yeux sur elle, pour la faire reine de France. Marie et son père se crurent le jouet d'un songe, lorsqu'une lettre de Fontainebleau leur annonça le *choix du roi*. Le mariage de Louis XV avec la fille d'un roi détrôné était une espèce d'augure pour la postérité de ce prince[1]. On le célébra le 4 septembre 1725 ; et tel fut le grand œuvre du ministère du duc de Bourbon.

Il en triomphait, et cependant sa chute devait suivre de près l'acte par lequel il avait cru raffermir son pouvoir. Il n'y avait, en effet, rien à craindre de la part de la nouvelle reine ; mais il n'y avait non plus aucun appui à en attendre. La haine populaire croissait de jour en jour contre le premier ministre et contre la femme éhontée qui dominait son esprit : leur avidité était connue, et les charges nouvelles qu'on imposait pour satisfaire aux besoins de l'État ne faisaient que fortifier le mécontentement général. Fleury profita adroitement de la disposition des esprits et de l'influence qu'il exerçait sur son royal élève, pour renverser ce ministère aussi inhabile que corrompu. Il feignit de céder à l'autorité du duc de Bourbon, et se retira à Issy. Louis XV, qui ne vit plus

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 445.

auprès de lui son vieux précepteur, le fit rappeler par le duc de Bourbon lui-même. La chute de ce dernier ne se fit pas attendre, et jamais on ne tomba de si haut avec moins de bruit. Une lettre de cachet exila le duc à Chantilly, une autre envoya la marquise de Prie en Normandie, et tout finit là. Fleury, qui avait su conserver une part au pouvoir, se trouva ainsi et presque naturellement porté à la tête des affaires. Agé de soixante-treize ans, il atteignit la puissance suprême à l'époque où les dominateurs des nations quittent d'ordinaire le sceptre avec la vie (juin 1726).

L'évêque de Fréjus était un homme médiocre. Probe, désintéressé, simple et modeste dans ses mœurs, il aimait la justice et voulait le bien-être général; mais ses talents d'homme d'État ne répondaient pas à ses bonnes intentions. Il pouvait maintenir l'ordre, mais non détruire les racines du mal. Cette douceur de caractère, qui ressemblait, à l'égard de son royal élève, à une espèce de paternité, lui avait gagné toute l'affection du jeune prince dont il entretint les facultés intellectuelles dans une véritable indolence; et c'est un des plus grands reproches que l'on puisse faire à Fleury, d'avoir élevé un roi de France comme s'il fût né pour obéir et non pour commander [1].

Le nouveau ministre s'entoura d'hommes médiocres comme lui, mais propres à entrer dans ses vues d'ordre. Il rappela de l'exil ou tira de prison ceux que la haine ou la vengeance des ministres précédents avait poursuivis; il rendit aux princes légitimés tous leurs droits, hors celui de succession au trône. La cour prit les allures simples et décentes du vieillard qui gouvernait. On vit alors une administration économe et tenant compte des intérêts des classes laborieuses; les finances ne furent plus livrées à la rapacité des courtisans; les tailles furent diminuées, plusieurs impôts odieux supprimés. La paix profonde dont l'Europe jouissait permettait au ministre de réparer, autant qu'il était en lui, le mal des administrations précédentes. Il fixa la valeur des monnaies à un taux qui, après lui, ne changea plus; les baux des cinq grosses fermes et des recettes générales furent portés ensemble à cent cinquante millions versés effectivement dans les coffres de l'État; le déficit qu'avait laissé le ministère du duc de Bourbon fut comblé; par l'effet naturel de l'aisance du trésor public, le commerce et les manufactures reprirent de l'activité, et les colonies prospérèrent. Il est vrai que Fleury voulut tenter une nouvelle réduction sur

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 2, p. 95.

les rentes à quatre pour cent constituées lors de la liquidation du système, ce qui manqua perdre le ministre dans l'opinion qu'on se formait déjà de lui; mais il rétracta cette mesure partiellement. Ce retour à la justice lui rendit du crédit, et facilita les emprunts que l'on eut de nouveau à contracter. Mais, dans son administration au jour le jour, Fleury n'entreprit aucune réforme fondamentale, aucune opération large et réparatrice; il traita tous les maux de l'État par des palliatifs, assoupit le mal sans songer à le guérir, et parvint à prolonger sa carrière politique à travers un calme factice, léguant à ses successeurs le retour des orages et le réveil des questions ajournées [1]. Ce désir, que l'on pourrait appeler excessif, de conserver la paix non seulement intérieure, mais encore extérieure, le livrait à la merci des hommes assez adroits pour savoir saisir le côté faible de son caractère. La marquise de Prie avait été vendue à l'Angleterre; Fleury fut son esclave soumis.

Le renvoi de l'infante avait excité la colère de Philippe V, qui, incontinent, conclut avec l'Autriche un traité signé à Vienne le 30 avril 1725, et dans lequel l'empereur reconnaissait les droits de l'infant don Carlos, l'aîné des enfants du second lit de Philippe V, aux duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, et s'engageait à faire rendre à l'Espagne Gibraltar et Minorque, tandis que Philippe V se faisait garant de l'ordre de succession établi par l'empereur pour ses États héréditaires. Cet ordre de succession, auquel l'empereur tenait beaucoup, consistait dans le droit que ses enfants mâles et, à leur défaut, ses filles, par ordre de primogéniture, auraient de posséder ses États en entier, sans que rien pût en être distrait. Cette loi fut publiée sous le nom de *Pragmatique-Sanction*. Le premier traité en amena un second, relatif à la liberté de commerce et à une défense mutuelle.

Le cabinet de Saint-James visait depuis long-temps à la suprématie des mers et au monopole du commerce maritime : c'était et ce fut toujours depuis le but de toute sa diplomatie. Fleury n'étant pas un homme que l'on pût gagner avec de l'argent, on le séduisit par la flatterie. L'ambassadeur anglais Horace Walpole, frère de Robert, le fameux ministre, eut ordre de s'insinuer dans l'esprit du vieillard, de manière à gagner entièrement sa confiance, à l'endormir sur les projets ambitieux de l'Angleterre, et à faire croire à la solidité d'une alliance qui n'aurait

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 282.

de terme qu'au moment où cette dernière puissance n'en aurait plus besoin pour dominer en maîtresse sur toutes les mers. Aussi jamais la marine militaire et la marine commerçante ne furent plus négligées que sous le ministère de Fleury; jamais l'empire de la mer ne fut plus facilement abandonné à l'ambition des Anglais. Horace affectait de consulter le cardinal (car Fleury avait été élevé récemment à cette dignité) sur toutes les affaires, de lui abandonner ses secrets, de le vénérer, de le chérir, de n'agir que d'après ses conseils. Il le fit médiateur, entre l'Espagne et l'Angleterre, d'une paix dont celle-ci avait le plus grand besoin. L'empereur et le roi d'Espagne couvraient de leur protection une compagnie établie à Ostende, pour le commerce des Indes Orientales et de l'Afrique. La Hollande et l'Angleterre s'en inquiétèrent. Déjà l'Espagne avait commencé à investir Gibraltar, et l'Angleterre à bloquer les galions espagnols renfermés dans le port de Porto-Belo. La médiation de la France eut pour résultat d'établir dans le duché de Parme un infant d'Espagne, et de faire obtenir aux Anglais ce qu'ils désiraient depuis long-temps, une part, qu'ils ne tardèrent pas à élargir, dans le commerce des colonies espagnoles. La compagnie d'Ostende fut sacrifiée, car l'empereur tenait encore plus à l'adoption de sa *Pragmatique* dont l'Angleterre se rendit garante. Cette médiation eut du moins pour effet de resserrer le pacte de famille entre la France et l'Espagne (1731).

Pendant que le cardinal de Fleury s'efforçait de maintenir la paix au dehors, les querelles religieuses agitaient la France au dedans. La bulle *Unigenitus,* dont nous avons parlé, en était toujours l'objet, quoique les papes, dont la modération et la longanimité ne sauraient être trop admirées dans ces circonstances difficiles, eussent épuisé tous les moyens de conciliation pour ramener les esprits. Le parlement de Paris, dont l'autorité en matière de foi paraîtra certainement fort peu compétente, se réjouissait en voyant des princes de l'Église lui fournir eux-mêmes l'occasion qu'il cherchait depuis si long-temps d'élever sa puissance sur celle du saint-siége. La rétractation éclatante du cardinal de Noailles, qui était encore intervenu dans les dernières disputes, porta un coup funeste au parti, mais ne l'abattit pas (1727). Le cardinal de Fleury, comme évêque et comme homme d'État, ne pouvait garder le silence. Le 3 avril 1730, une déclaration du roi, qui ordonnait de regarder la bulle *Unigenitus* comme un jugement de l'Église en matière de foi, fut enregistrée dans un lit de justice. Néanmoins on publia encore divers écrits contre cette bulle. Le cardinal fit rendre alors un

arrêt du conseil qui imposait silence sur toutes les questions qui pouvaient y avoir rapport. Cet édit ne sépara point encore les combattants. Le jansénisme était soutenu par les prétendus miracles d'un certain diacre nommé Pâris, mort en 1727, dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris, et enterré dans le cimetière de l'église Saint-Médard. La *Vie du bienheureux Pâris* courut toute la ville. Une foule de curieux se portaient à sa tombe pour être témoins des merveilleuses guérisons qui s'y opéraient. On louait des places à prix d'argent autour de ce tombeau, et des spéculateurs s'engageaient à y venir en malades, en estropiés, en aveugles, et à s'y faire guérir en touchant le marbre de la tombe. Les prétendus miracles ne se bornèrent pas à l'enceinte du cimetière de Saint-Médard : on voyait dans d'autres lieux publics des hommes qui se disaient agités par les mouvements du Saint-Esprit, qui se faisaient enlever dans les airs, et qui semblaient, dans l'obscurité des lieux choisis, s'élever réellement par une vertu surnaturelle. Les mouvements convulsifs de ces fanatiques leur firent donner le nom de *convulsionnaires*, et il fallut un édit du roi pour que le cimetière de Saint-Médard fût fermé à tous (1732). Les adeptes continuèrent leurs convulsions dans les maisons voisines, et tel était le crédit que cette secte avait obtenu qu'elle survécut au commencement du dix-neuvième siècle.

Au milieu de ces discussions affligeantes grandissait cette fille, jusqu'alors obscure, du protestantisme, la philosophie. Les hommes qui faisaient profession de ne croire à aucune religion s'étaient d'abord unis aux jansénistes. Les incrédules servirent mal la cause de leurs alliés, en se moquant des prétendus miracles de Pâris. Leurs sarcasmes piquants firent impression; la multitude commença à rougir de sa crédulité, et ce fut au profit de l'impiété que se calma le fanatisme et que s'affaiblit la croyance au thaumaturge[1]. Le sceptique Bayle, mort en 1706, avait été le précurseur et l'apôtre de la nouvelle école philosophique. Les déistes anglais, dépassant Bayle, leur maître, qui tenait encore au protestantisme, attaquèrent les premiers formellement la Sainte-Bible et la révélation chrétienne. L'homme qui devait être le chef des philosophes en France s'était déjà fait connaître. Après avoir débuté avec éclat au théâtre, à l'âge de vingt-deux ans, par sa tragédie d'*OEdipe* (1716) et dans la poésie épique par la *Henriade* (1725), Voltaire avait visité l'Angleterre, où il tomba

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 2, p. 216.

au milieu de la société philosophique de Bolingbroke, au plus fort des controverses des déistes et des protestants. De retour en France, Voltaire, épris pour lui-même de l'admiration que lui avaient témoignée les philosophes anglais, résolut de se faire un nom au-dessus de tous les autres noms en détrônant le christianisme. Si l'orgueil fut le mobile de sa conduite pendant cinquante ans, et étouffa chez lui le bon sens et la modération, ajoutons que l'aveuglement de son esprit tient en partie aux circonstances fâcheuses au milieu desquelles il a paru. On sait avec quelle prodigieuse adresse, avec quelle habileté son plan d'attaque fut conçu : il commença par le sarcasme pour finir par le raisonnement ; il corrompit le cœur et l'esprit d'abord, pour avoir ensuite meilleur marché de la conscience. Il s'imagina, après avoir causé une révolution dans les sciences en invoquant l'observation et le progrès, qu'il ne lui serait pas plus difficile de renverser l'édifice religieux du christianisme, qu'une portion de la société venait de déserter.

Avec le voyage à Londres de Voltaire avait coïncidé celui de Montesquieu, l'auteur de l'*Esprit des lois*. Le magistrat bordelais allait scruter dans la Grande-Bretagne les lois, la politique, le mécanisme du gouvernement parlementaire, comme le poète parisien y allait chercher la philosophie et les sciences exactes. Ces deux hommes, en popularisant en France les idées, les découvertes, les institutions des Anglais, communiquèrent à l'esprit impressionnable des Français un mouvement qui dégénéra plus tard en une *anglomanie* outrée. Cet engouement pour une nation ennemie indiquait ou un vif sentiment de la dégradation politique de la France, ou un examen bien superficiel du pays offert comme un modèle. On ne voyait pas les abîmes de corruption et de tyrannie que couvrait cet échafaudage constitutionnel tant admiré ; c'était pourtant l'époque où Robert Walpole organisait en système régulier la corruption électorale et l'achat des consciences parlementaires [1]. Au reste, cette corruption devait être la conséquence du système de politique tout matérialiste accepté par l'Europe entière.

C'était donc un moment encore plus critique pour l'État que pour la religion que ce temps de discussions religieuses. Le catholicisme se soutient par lui-même, et, si les coups directs qu'on lui portait ne pouvaient l'ébranler, le contre-coup seul devait renverser la société qui se privait de son plus ferme appui. Le mal

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 296.

était grand, et ce n'étaient pas les ménagements de Fleury qui devaient le guérir. Quoi qu'il fit, les matières à discussion se succédaient chaque jour; chaque jour la magistrature se prononçait avec plus d'autorité en faveur des jansénistes. L'exil du parlement tout entier, le 6 septembre 1732, suivi presque immédiatement de son rappel, ne fit qu'envenimer davantage ces querelles déplorables.

A part ces démêlés, le premier ministre vivait dans une tranquillité parfaite. Il était sûr de la soumission de son royal élève à toutes ses idées. Louis XV, renfermé dans les plaisirs d'intérieur, sensible seulement aux joies domestiques, ne connaissait encore d'autre société habituelle que celle de la reine. La naissance d'un dauphin (4 septembre 1729) fournit seule l'occasion de fêtes et de cérémonies d'éclat. Quelques vieux courtisans, Villars entre autres, excitaient le roi à secouer l'indolence léthargique à laquelle il était trop entièrement abandonné. Louis XV continua à montrer, ce qu'il n'a que trop prouvé depuis, que vivre pour lui-même était son principal délice [1].

Le cardinal dut néanmoins s'arracher, en 1733, à la douce quiétude qui le charmait pour s'occuper d'une guerre extérieure qu'il poussa avec autant de mollesse qu'il l'avait acceptée avec répugnance. Auguste II, roi de Pologne, étant mort le 1er février 1733, les nobles polonais rappelèrent son ancien compétiteur Stanislas Leczinski, afin d'échapper au nouveau choix que voulaient leur imposer la Russie et l'Autriche. La France avait à choisir entre la guerre ou l'abandon de Stanislas. Fleury, craignant d'éveiller la jalousie des Anglais en déployant un armement trop considérable, n'envoya que quinze cents soldats sur trois ou quatre bâtiments de guerre et un subside de trois millions, pour soutenir le prétendant. Mais Dantzick, où Stanislas était parvenu, se trouvait déjà assiégé par une nombreuse armée russe : il ne fut pas même possible à la petite troupe française de se jeter dans la place. Dantzick fut forcé de se rendre, et Stanislas, dont la tête avait été mise à prix, regagna la France, au milieu de mille périls, en fugitif obscur. La Pologne reconnut forcément Auguste III, fils du dernier roi.

L'Angleterre avait moins à craindre d'une armée de terre : elle se contenta d'obtenir la neutralité pour les Pays-Bas et la Hollande, et laissa le ministre français déployer tous ses efforts contre l'Italie et contre l'Allemagne.

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 366.

Le roi Emmanuel, successeur de Victor-Amédée, avait consenti à attaquer le Milanais, dans l'espoir de l'obtenir pour lui-même, et l'empire s'était engagé dans la cause de l'empereur. Villars, tout vieux qu'il était, se chargea de l'Italie ; Berwick fut envoyé sur le Rhin. Sous ces deux généraux, les armées françaises réparèrent la honte de l'abandon de la Pologne. Villars et Emmanuel furent bientôt maîtres du Milanais, et Villars voulait pousser ses conquêtes jusque dans le Trentin : le roi de Sardaigne, ayant le pays qu'il désirait, se soucia peu de concourir à des acquisitions qu'il ne pourrait conserver, et préféra s'en tenir à fortifier les villes conquises. Au printemps de l'année 1734, quarante mille Impériaux franchirent les Alpes : Villars, mal secondé, ne les empêcha point de traverser le Pô et de se maintenir dans le duché de Parme. Ce général, fatigué de cette dernière campagne, ne put surmonter le chagrin que lui causait la conduite du prince son allié : il tomba malade et mourut à Turin le 17 juin, dans la même chambre où il était né quatre-vingt-trois ans auparavant, lorsque son père était ambassadeur en Piémont. Le maréchal de Coigny lui succéda dans le commandement, et livra, près Parme, au comte de Mercy un sanglant combat où Mercy fut tué et huit mille Autrichiens laissés sur le champ de bataille (20 juin). Le comte de Kœnigseck, général expérimenté, empêcha les Français de profiter de leur victoire et continua de disputer heureusement le terrain. Une seconde victoire également meurtrière, gagnée auprès de Guastalla le 19 septembre, resta aussi infructueuse que la première, grâce aux entraves apportées par Emmanuel, et au peu d'activité des généraux français. Les Autrichiens conservèrent Mantoue.

L'attaque contre le royaume de Naples fut plus décisive. L'infant don Carlos, duc de Parme, pénétra dans ce royaume à la fin de mars 1734 et y fut reçu comme un libérateur. Don Carlos entra dans la capitale le 10 mai, et le général espagnol, après avoir repoussé jusqu'en Sicile le vice-roi autrichien Visconti, y passa à sa suite et lui enleva en peu de temps cette île toute entière.

Cent mille combattants étaient réunis en Alsace sous les ordres du maréchal de Berwick. Le timide Fleury ne lui permit de passer en Allemagne qu'au mois d'avril 1734. Eugène commandait les Impériaux. Deux hommes, depuis célèbres, faisaient leurs premières armes sous ces deux grands capitaines : d'un côté, le comte Maurice de Saxe, fils naturel du dernier roi de Pologne ; de l'autre le prince royal de Prusse, depuis Frédéric II, qui, âgé de vingt-un ans, avait suivi son père à l'armée impériale. Berwick

et ses lieutenants s'emparèrent de l'électorat de Trèves, forcèrent les lignes d'Etlingen, occupèrent le pays de Spire et se rendirent maîtres de Haguenau, avant qu'Eugène eût pu leur opposer des forces suffisantes. Le siége de Philipsbourg fut entamé le 2 juin; mais Berwick ne put achever son entreprise : le 12 juin, il eut la tête emportée d'un boulet de canon. Villars, étendu à l'agonie sur son lit de mort, s'écria en apprenant cette fin : « Cet homme a toujours eu du bonheur! » C'étaient les derniers grands généraux qui eussent survécu à Louis XIV. La mort de Berwick ne sauva point Philipsbourg : cette ville se rendit le 18 juillet aux maréchaux de Noailles et d'Asfeld. Eugène protégea contre eux Mayence et la Souabe, et les hostilités ne firent plus que languir en Allemagne. Ce fut la dernière campagne d'Eugène, qui mourut en 1736.

L'empereur, effrayé des désastres d'une guerre qu'il avait entreprise dans un intérêt qui lui était à peu près étranger, prêta l'oreille à la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Le pacifique Fleury l'accepta avec empressement. Les préliminaires de la paix furent signés à Vienne le 3 octobre 1735, et suivis d'une suspension d'armes. La Pologne resta au prince imposé par l'Autriche et la Russie; la France s'engagea à soutenir la *Pragmatique* de Charles VI; Naples et la Sicile furent donnés à l'infant don Carlos qui s'était fait couronner à Palerme roi de Sicile, dès le 3 juillet 1735; les seuls cantons de Novarre et de Tortone furent abandonnés au roi de Sardaigne qui se trouva ainsi puni des entraves qu'il avait mises à la conquête entière de l'Italie; le Milanais et le Mantouan restèrent à l'empereur. Par une convention particulière qui montre avec quelle facilité les grands États disposent souvent des petits, la Lorraine et le duché de Bar se virent soumis à l'ancien roi de Pologne Stanislas Leczinski, avec retour à la couronne de France, et le duc de Lorraine dépossédé fut proposé comme héritier du grand-duc de Toscane, Jean Gaston, le dernier des Médicis. Il devait aussi épouser la fille de l'empereur, Marie-Thérèse. Toutefois, la Lorraine et le Barrois n'eurent point à se plaindre d'avoir vu disposer ainsi de leur indépendance : le souvenir de la bienfaisante administration de Stanislas vit encore chez les Lorrains, et la Toscane fut le pays le plus doucement gouverné depuis qu'il eut passé aux mains de la maison de Lorraine-Autriche. Le traité fut signé à Vienne en 1738. La reine d'Espagne regrettait Parme et Florence qu'elle eût voulu donner à son second fils; Emmanuel regrettait le Milanais : tous deux, après avoir long-temps tergiversé, finirent par accéder au traité, en 1739.

La France rentra donc dans ce repos que Fleury aimait tant. Aussitôt il supprima l'impôt du dixième qui lui avait suffi pour subvenir aux frais de la guerre. Il ne travailla pendant quelques années qu'à prévenir ou à étouffer tout ce qui pouvait troubler la tranquillité de l'Europe.

Vers ce même temps s'étaient déclarés les premiers symptômes des troubles qui, en agitant la Corse, préparèrent sa réunion à la France. Elle s'était soulevée contre les Génois, et avait même reconnu pour roi, sous le nom de Théodore, un certain baron de Neuhoff, aventurier westphalien qui, après quelques succès, échoua complètement, parce qu'il ne put fournir tous les secours qu'il avait promis aux Corses. L'intervention de la France, qui avait aidé à soumettre l'île pendant quelque temps, ne produisit pas tous ses fruits, à cause des nouvelles guerres qui éclatèrent sur le continent.

Fleury ne fut pas plus heureux pour arrêter les hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre. Celle-ci avait indignement abusé du droit que lui laissaient les derniers traités de trafiquer avec les colonies espagnoles. L'Espagne s'irrita de voir son commerce dépérir au profit de quelques contrebandiers anglais; elle agit à leur égard d'une manière trop cruelle, il est vrai; et l'Angleterre qui, la première, avait violé les traités, cria à l'outrage, à la violation du droit des gens, et déclara la guerre à l'Espagne. Ses vaisseaux parcoururent les mers où ils ne rencontrèrent plus d'obstacles. Fleury, hors d'état de faire respecter sa médiation, demeura le témoin impassible d'une guerre entreprise pour justifier un brigandage. Elle devait se compliquer avec les nouveaux intérêts qu'un grand événement allait faire naître en Europe.

Pendant que le ministre s'occupait tant des affaires intérieures que des affaires extérieures qui intéressaient l'État, le roi restait plongé dans une funeste indolence, dont d'infâmes courtisans profitaient pour corrompre ses mœurs. Ils préparaient ainsi à la France un prince qu'on aurait pu rendre bon et vraiment digne de régner, si ses talents naturels eussent été cultivés, et si on ne l'eût point endormi jusqu'au delà de l'âge de trente ans dans une insouciance des affaires qui devint presque pour lui une nécessité. Ce prince avait une grande rectitude de jugement. Dans le conseil, il écoutait, jugeait solidement, émettait son avis, mais avec tant d'indifférence, qu'on ne se croyait nullement obligé de partager son opinion. On assure qu'après avoir manifesté son sentiment et indiqué le meilleur parti à suivre, il lui arriva de

dire : « Vous verrez qu'ils prendront le plus mauvais[1]. » Il eût craint d'avoir trop à faire après avoir imposé son opinion ; il aimait mieux retourner à ses plaisirs et à ses favorites. La première qui ait été hautement avouée est la duchesse de Châteauroux, la moins indigne de toutes. Le cardinal de Fleury hasarda quelques observations qui furent assez mal reçues, pour que le prudent ministre ne pensât plus à les réitérer, mais se renfermât depuis, en gémissant, dans les soins de son administration économe et imprévoyante. L'état de paix pour la France se maintint de 1735 à 1741.

L'empereur Charles VI n'avait qu'une fille, Marie-Thérèse, mariée au grand-duc de Toscane. Prévoyant les difficultés qu'elle éprouverait pour recueillir son héritage, il croyait les lui éviter au moyen de sa *Pragmatique* acceptée de tous les principaux souverains de l'Europe. Le prince Eugène avait mieux apprécié les mesures à prendre, en lui disant qu'une armée de cent mille hommes serait la meilleure garantie de cette *Pragmatique*. Charles VI mourut le 20 octobre 1740, plaçant la sécurité de sa fille sous la sauve-garde de la foi jurée. A peine eut-il rendu le dernier soupir, qu'une foule de prétentions se déclarèrent : Charles-Albert, électeur de Bavière, fils du fidèle allié de Louis XIV, réclama l'héritage de tous les États Autrichiens ; Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, oubliant ce qu'il devait à Charles VI, émit des prétentions non moins étendues : le roi d'Espagne fit revivre des droits surannés sur la Hongrie et la Bohème ; le roi de Sardaigne réclama le duché de Milan ; le roi de Prusse, Frédéric II, demanda, sans aucun titre plausible, la plus grande partie de la Silésie ; mais ses titres les plus certains, comme son exposition le disait assez, c'étaient la force et les armes, et il était en mesure de les utiliser sur-le-champ. Il fit demander à l'héritière de Charles VI qu'elle lui accordât la Silésie, promettant de l'aider à conserver, contre tous ses autres compétiteurs, le reste de sa succession. Sur le refus de Marie-Thérèse, il entra en campagne à la fin de décembre 1740, se rendit maître de Breslau, capitale de la Silésie, ainsi que de plusieurs autres forteresses, et les mit aussitôt en bon état de défense.

L'Autriche était épuisée par une guerre malheureuse contre la Turquie : cependant une armée autrichienne passa en Silésie au mois de mars 1741, et fit reculer quelque peu le roi de Prusse. Olhau, magasin général de son armée, étant menacé, il se hasarda à livrer une bataille dans les champs de Molwitz le 9 avril. Déjà

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 8, p. 383.

sa cavalerie s'était dispersée, et lui-même croyait la bataille perdue ; son excellente infanterie lui rendit la victoire : le général autrichien recula à son tour, et on le rappela au mois d'octobre avec les débris de ses troupes pour aller faire face à des dangers plus imminents. L'auteur de l'*Anti-Machiavel*, l'ami des philosophes et de Voltaire, venait d'abandonner complètement ses principes. Ce fut lui qui donna le signal de la guerre la plus injuste.

Pendant que Frédéric II agissait, le cabinet de Versailles délibérait : quoique la France ne prétendît à rien dans cet odieux partage des États d'une femme, elle allait se parjurer envers Marie-Thérèse. Deux frères, le comte et le chevalier de Belle-Isle, petits-fils du surintendant Fouquet, dont on ne peut expliquer l'influence malheureuse dans cette circonstance, tous deux n'ayant encore rien fait d'éclatant, n'ayant nul accès auprès du roi, tous deux opposés à l'avis bien prononcé du premier ministre, firent néanmoins décider la guerre le 18 mai 1741. Une alliance offensive fut conclue entre la France, l'Espagne et la Bavière, à qui se joignirent les rois de Prusse, de Pologne et de Sardaigne. Pour pallier la violation du traité de 1738, les Français ne durent paraître en Allemagne que comme auxiliaires de l'électeur de Bavière. C'est là tout ce qu'exigea la faiblesse de Fleury. Charles-Albert reçut le titre de lieutenant-général de Louis XV en Allemagne, et ausssitôt il annonça ses prétentions à la couronne impériale, en concurrence avec le grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse. Les confédérés se partagèrent d'avance les États d'Autriche, chacun selon sa convenance. Marie-Thérèse n'avait pour elle que l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, et les subsides du parlement anglais, qui, après avoir anéanti la marine française, sans lui porter un seul coup, visait à s'emparer des colonies de la France et du commerce maritime du monde entier.

Deux armées françaises entrèrent donc en Allemagne, fortes chacune de quarante mille hommes : l'une alla se réunir aux Bavarois ; l'autre se dirigea vers Osnabruck au nord, pour contenir les forces hanovriennes, danoises, hessoises, etc., que commandait George II, roi d'Angleterre, en qualité d'électeur de Hanovre. La supériorité des Français, prêts à se rendre maîtres de son électorat, le força de signer un traité de neutralité le 27 septembre 1741. L'autre armée combinée de France et de Bavière pénétra dans la haute Autriche, pendant que Frédéric II se précipitait sur la Moravie, et Auguste III, avec ses Saxons, sur la Bohème. Nulle part les alliés ne rencontrèrent d'obstacles. Charles-Albert se fit couron-

ner en qualité d'archiduc à Lintz, et ses partis couraient déjà jusqu'aux portes de Vienne; mais il refusa de faire le siége de cette ville, soit qu'il craignît d'y être arrêté trop long-temps, soit qu'il ne voulût pas permettre aux Saxons de s'emparer de la Bohème à leur profit. En effet, il se réunit sans retard à Auguste III qui menaçait Prague. Le grand-duc de Toscane, revenu en toute hâte de la Moravie où il avait conclu avec Frédéric II un armistice, protégeait cette capitale de la Bohème. Un coup de main hardi, tenté par le comte Maurice de Saxe et le lieutenant-colonel Chevert, les rendit maîtres de la ville dans la nuit du 25 au 26 novembre 1741. Le 19 décembre suivant, l'électeur de Bavière fut couronné roi de Bohème. Un mois après, le 24 janvier 1742, il fut encore élu roi des Romains par la diète de Francfort, et le 12 février couronné empereur sous le nom de Charles VII. Ce fut là le terme de ses succès.

Marie-Thérèse ne désespéra point de sa cause au milieu de revers qui se succédaient si rapidement : son courage, son énergie et surtout les fautes de ses ennemis la sauvèrent. La Hongrie, la plus belliqueuse des nations soumises à l'Autriche, avait toujours été la plus turbulente et la plus hostile : c'est entre ses mains que se jeta Marie-Thérèse. Quelques semaines seulement après avoir été couronnée reine de Hongrie (24 juin 1741), quand les Franco-Bavarois menaçaient Vienne, elle reparut à Presbourg, au milieu de la diète hongroise, enceinte et portant un enfant de six mois entre ses bras. « Abandonnée de mes amis, dit-elle aux magnats, dé» pouillée par mes proches, je n'ai de ressource que dans votre » fidélité, dans votre courage et dans ma constance ; je remets en» tre vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous » seuls leur salut ! » Les magnats tirèrent leurs sabres avec enthousiasme, en s'écriant : « Mourons pour notre *roi* Marie-Thérèse ! » Toute la nation partagea ce noble élan : elle fut en armes sur-le-champ. Le mouvement se communiqua aux provinces voisines de la Hongrie, et bientôt des nuées de hussards, de pandours, de croates, de talpaches, inondèrent la haute Autriche et la Bavière, y portant de tous côtés la désolation. Dès lors il n'y eut plus d'unité dans les opérations des différentes armées.

Le comte de Belle-Isle, nommé maréchal de France et généralissime, était beaucoup moins occupé d'opérations militaires que d'intrigues diplomatiques, et ne savait point conduire la guerre qu'il avait provoquée; Fleury, d'ailleurs, lui mesurait l'argent et les hommes avec lenteur et parcimonie. Aussi le comte de Ségur,

abandonné dans Lintz avec une division de quinze mille hommes, et assiégé par les forces régulières du comte de Kevenhuller, fut forcé de se rendre, faute de secours, le 24 janvier 1742, le jour même où Charles-Albert se faisait déclarer roi des Romains. Les corps Franco-Bavarois, mal commandés, éparpillés sur une trop grande étendue, ne purent ni conserver leurs conquêtes, ni répondre de leur côté aux habiles manœuvres du roi de Prusse, ni protéger la Bavière.

Cependant l'Angleterre, voyant le moment arrivé de renoncer à sa neutralité, se déclara ouvertement en faveur de la reine de Hongrie, lui attacha la Hollande et Venise, et le roi de Sardaigne, prince si influent par sa position dans les affaires d'Italie. Frédéric II venait de conclure sa paix particulière à Breslau, le 11 juin 1742, moyennant la cession qu'on lui faisait de la Silésie. La politique faible et timide du cardinal Fleury n'inspirait aucune confiance à ses alliés.

Tout l'effort de la guerre allait désormais tomber sur les Français.

Les troupes bavaroises, mal payées à cause de l'insuffisance des subsides de la France, s'étaient entièrement fondues, et trente mille Français, isolés dans la Bohème, se renfermèrent dans Prague. Le prince Charles de Lorraine alla les y bloquer (juillet). Fleury ouvrit alors des négociations, mais d'une manière si maladroite, que la naïveté de ses paroles le rendit la risée de l'Europe. Marie-Thérèse en profita pour se jouer de lui une seconde fois. Le maréchal de Maillebois marchait au secours de Prague avec une belle armée d'observation : Fleury, séduit par les espérances de paix qu'on lui faisait entrevoir, arrêta sa marche tout d'un coup. Le grand-duc de Toscane et le prince Charles avaient levé le siége de Prague (14 septembre), et le maréchal de Broglie en était sorti avec dix mille hommes, pour aller se joindre à Maillebois. Une grande supériorité numérique permettait au général français d'accabler les Autrichiens en tombant sur eux. Maillebois, au contraire, ne songea qu'à éviter la bataille, en se repliant sur la Bavière et sur le Danube. La Bavière fut momentanément délivrée; mais la Bohème fut perdue et Prague assiégé de nouveau. Le maréchal de Belle-Isle, qui y était renfermé, reçut l'ordre du ministre d'évacuer cette place, s'il le pouvait, et de ramener le gros de ses troupes sur Egra pour s'y réunir à l'armée de Maillebois. Belle-Isle obéit, et, trompant adroitement les assiégeants, il sortit avec un corps de quatorze à quinze mille hommes, ne laissant dans Prague que Chevert

avec cinq ou six mille combattants. Belle-Isle effectua sa retraite sans que l'ennemi pût l'atteindre, mais elle n'en fut pas moins désastreuse : il perdit, par la rigueur du froid et les privations de toute espèce, près de quatre mille hommes, dans une route de trente lieues de longueur seulement, mais à travers les plus âpres montagnes. Le philosophe Vauvenargues périt dans cette retraite. Chevert, serré de plus près par l'ennemi qui était revenu sur ses pas, menaça de brûler Prague et de s'ensevelir sous ses ruines, si on ne lui accordait une capitulation honorable. Son intrépidité en imposa aux Autrichiens, et il put rejoindre tranquillement à Egra ses compagnons d'armes (2 janvier 1743). D'Egra, l'armée regagna les frontières de France, et la Bavière fut perdue sans combat. Charles VII, dépouillé de ses États, se retira tristement à Francfort.

La même timidité de Fleury, dans les affaires d'Italie, amena les mêmes résultats. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il ouvrit le passage par la France au corps d'armée espagnol qui devait aller attaquer le roi de Sardaigne. L'amiral anglais Martin montrait plus de résolution : il parut devant Naples, menaçant de bombarder cette ville si dans une heure on ne lui promettait de conserver la neutralité en Italie. Les Espagnols ne réussirent donc pas à punir le roi de Sardaigne de s'être déclaré en faveur de la reine de Hongrie : ils occupèrent la Savoie, mais ne purent pénétrer en Piémont ni sauver le duché de Modène. Pendant ce temps, le nord de l'Allemagne, n'étant plus contenu par une armée française, cédait aux instigations de George II. Auguste de Saxe, roi de Pologne, avait fait sa paix avec Marie-Thérèse, et lord Stairs, l'ancien ambassadeur auprès du régent, était à la tête d'une armée d'Anglais, d'Hanovriens et de Danois, destinée à s'avancer sur le Mein pour y combiner ses mouvements avec les Autrichiens et franchir le Rhin. George II et son second fils, le duc de Cumberland, rejoignirent en personne cette armée.

Le cardinal de Fleury mourut le 29 janvier 1743, âgé de quatre-vingt-dix ans, et ne fut pas témoin des malheurs que son administration attira sur la France. Il mourut pauvre, ce qui était inouï jusqu'alors pour un premier ministre : l'intégrité de Fleury était un bel et grand exemple qu'il léguait à la postérité. Pourquoi ne peut-on pas louer sous d'autres rapports sa conduite d'homme public? Il n'apprécia que le besoin de procurer à la France le bien-être intérieur, et il oublia complétement que, pour maintenir la paix, un État ne doit point rester désarmé comme la France le fut sous son administration.

A la mort de son précepteur, Louis XV annonça, comme Louis XIV, qu'il allait gouverner par lui-même; mais, pour tenir cette parole, il lui manquait la fermeté d'ame de son aïeul. Chargé, avec un caractère indécis et la plus insurmontable des passions, de l'énorme poids de la monarchie absolue, il pliait sous le faix : son esprit ne lui servait qu'à voir ses fautes et ses vices, comme un flambeau dans un abîme [1]. La duchesse de Châteauroux fut le véritable successeur de Fleury, et le sceptre tomba en quenouille pour tout le reste de ce règne déplorable. Toutefois, il faut rendre cette justice à la favorite que, malgré sa dépravation, elle conserva une ame fière et courageuse et qu'elle n'épargna rien pour arracher Louis XV à sa torpeur. Quoique l'influence de Fleury se fît encore sentir, parce que le roi ne voulut pas changer les plans arrêtés d'avance par le vieux ministre, l'administration reprit un peu de vigueur. Orry, dont la probité était suspecte, mais le talent incontestable, dirigea les finances; le marquis d'Argenson, au ministère de la guerre, montra des vues et de l'activité; l'on s'efforça de relever la marine qui avait entièrement dépéri. Mais, à la tête de ce corps d'administration, il manquait un chef capable, actif et vigilant.

La campagne de 1743 s'ouvrit sur le Mein, de manière à présager un succès (juin). Le vieux maréchal de Noailles, qui était opposé au roi George, manœuvra avec habileté, et par ses savantes dispositions, il réduisit l'armée anglaise à l'alternative de mourir de faim ou de tenter une retraite qui devait être sa perte. La témérité du duc de Grammont, qui abandonna un poste important pour courir imprudemment sur l'ennemi, changea tout le plan de la bataille, et Noailles dut songer, non plus à vaincre, mais à ne pas être vaincu (27 juin). A la nouvelle de cette bataille, le maréchal de Broglie, qui n'avait pas encore entièrement évacué la Bavière, ramena ses troupes sur le Rhin, quoiqu'il eût reçu un renfort de douze mille hommes. Noailles ne tarda pas à repasser aussi ce fleuve, et l'Allemagne se trouva complétement débarrassée des troupes françaises. Elles y avaient laissé près de cent mille morts enlevés par la faim, les maladies et les fatigues plutôt que par le fer des ennemis.

Charles VII, abandonné de tous, s'efforça d'obtenir quelques conditions de paix de sa rivale victorieuse; mais le succès avait enflé le cœur de Marie-Thérèse : elle voulait rendre à la France inva-

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 443.

sion pour invasion, et recouvrer tout ce qu'elle avait été contrainte de céder. Sa constance, admirable dans le malheur, devint dans la prospérité un orgueil opiniâtre et implacable. L'empereur dut renoncer à toutes ses prétentions et demeurer neutre, ses États restant sous la main de Marie-Thérèse, jusqu'à la conclusion de la paix. Ainsi la France se trouva seule à supporter une guerre dans laquelle elle n'avait voulu paraître que comme auxiliaire.

L'année 1744 s'ouvrit par deux entreprises maritimes. Seize vaisseaux espagnols, qui avaient transporté des troupes et des munitions à l'infant don Philippe, en Savoie, étaient bloqués dans le port de Toulon. Quatorze vaisseaux français, armés par le ministre de la marine Maurepas, se réunirent aux Espagnols et ne craignirent pas d'aller braver l'expérience et la supériorité numérique de la flotte anglaise (22 février). La bataille resta indécise; mais les vaisseaux espagnols purent regagner Carthagène, et la Méditerranée demeura libre pendant quelque temps. C'est à la suite de cette affaire que la guerre fut déclarée en forme au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie (15 mars-26 avril). Vingt-six vaisseaux de ligne, escortant de nombreux transports, parurent alors dans la Manche. Ils devaient jeter en Écosse le prince Charles-Édouard Stuart, et le comte Maurice de Saxe commandait l'expédition. Le moment était propice, car les flottes anglaises se trouvaient éloignées, et les troupes de terre étaient passées dans les Pays-Bas. La flotte française mit à la voile le 6 mars; elle touchait déjà les côtes du pays de Kent, lorsqu'un ouragan la rejeta sur les côtes de France. Ce retour inattendu ruinait les espérances de Charles-Édouard, mais il servit du moins à masquer une agression plus efficace contre la Flandre autrichienne.

Pendant ce temps la diplomatie avait obtenu des résultats : le roi de Prusse, inquiet des intentions de la reine de Hongrie sur la Silésie, avait repris les armes; l'infant don Carlos à Naples et les Génois s'étaient décidés à faire cause commune avec la France. Le prince de Conti, petit-fils du grand Condé, devait seconder les Espagnols en Savoie, le maréchal de Coigny protéger l'Alsace, le maréchal de Noailles et le comte Maurice de Saxe, nouvellement promu à cette dignité, diriger les hostilités principales dans les Pays-Bas. Le roi, entraîné par la duchesse de Châteauroux, qui visait à la réputation de la célèbre Agnès Sorel, se rendit en personne à l'armée du Nord. Elle comptait cent vingt mille combattants, dont quatre-vingt mille sous le maréchal de Noailles, et quarante mille sous le maréchal de Saxe. Ce grand capitaine avait

déjà introduit les plus heureuses innovations dans les armées françaises, et il eût renouvelé tout le système de guerre, s'il eût été maître de disposer à son gré des forces de la France. Maurice fut le précurseur de la révolution militaire et de la grande tactique de Napoléon. L'armée des ennemis ne dépassait pas soixante mille hommes. Ils laissèrent prendre successivement Courtrai (18 mai), Menin (4 juin), Ypres (26 juin), Furnes (11 juillet). Il en était autrement en Alsace. Le prince Charles de Lorraine avait franchi le Rhin avec près de quatre-vingt mille Autrichiens, Hongrois, etc., sans que les Français et leurs alliés pussent les arrêter, à cause de la division qui régnait entre les généraux. Les lignes de Lauterbourg et de Weissembourg furent occupées; des partis ennemis coururent même dans la Lorraine. On détacha donc le maréchal de Noailles de l'armée du Nord avec la meilleure partie de ses forces, et Louis XV le suivit. Il trouva à Metz un envoyé du roi de Prusse qui lui annonça la prochaine entrée en campagne de ce prince. Atteint tout d'un coup dans cette ville d'une fièvre maligne et putride, qui mit sa vie dans le plus grand danger, Louis XV y reçut le viatique (15 août), et, reconnaissant ses fautes en présence de la mort, il renvoya la duchesse de Châteauroux, objet d'une haine universelle. La France entière, à la nouvelle de la maladie de son roi, fut plongée dans la consternation; les églises se remplirent d'un peuple innombrable qui demandait au ciel le rétablissement de Louis XV. La joie publique fut aussi grande que la douleur avait été profonde, quand on sut qu'il avait échappé au danger, et ce prince ne put s'empêcher de s'écrier : « Qu'ai-je donc » fait pour être aimé ainsi ! » Il devait cruellement détruire plus tard les illusions qui lui firent donner alors le surnom de *Bien-aimé*.

Dès qu'il fut rétabli, Louis XV continua sa route pour l'Alsace, où il arriva après que les ennemis eurent repassé le Rhin, le 24 août, rappelés par les victoires du roi de Prusse. La maladie de Louis XV avait empêché que l'on profitât de cette retraite forcée, les généraux s'occupant beaucoup plus des intrigues qui entouraient le lit du roi mourant que des mouvements de l'ennemi. Au lieu de poursuivre activement les Autrichiens comme Frédéric II y comptait, ils s'arrêtèrent au delà du Rhin à prendre quelques villes du Brisgau, et à réinstaller Charles VII dans Munich, sa capitale. Bientôt le roi de Prusse vit fondre sur lui toutes les forces de la reine de Hongrie. Il perdit Prague et la Bohême dont il s'était déjà emparé, et ne pardonna jamais au roi de France de l'avoir si mal secondé. Les résultats de cette campagne pour Louis XV se

réduisirent donc à quelques villes prises dans les Pays-Bas et dans la Souabe, et au mécontentement trop juste d'un puissant allié.

En Italie, malgré quelques brillants avantages au commencement de la campagne, l'armée franco-espagnole, composée de cinquante mille combattants, dut se borner à la conquête du comté de Nice. Coni, vainement assiégé, leur ferma un champ plus vaste d'opérations. Une belle victoire remportée sous les murs de cette ville n'empêcha pas le gouverneur de continuer une défense vigoureuse, et l'approche de l'hiver força les assiégeants de se retirer en Dauphiné et en Savoie.

Louis XV, de retour à Paris, rappela auprès de lui la duchesse de Châteauroux, qui ne jouit pas long-temps de cet odieux triomphe remporté sur l'opinion publique. Elle mourut le 8 décembre 1744, et fut remplacée immédiatement par une femme sortie de la plus basse condition. La fille d'un boucher enrichi, nommé Poisson, depuis marquise de Pompadour, obtint la plus funeste influence sur Louis XV, grâce au duc de Richelieu, ce résumé de tout ce qu'il y a eu de hideuse corruption et d'égoïsme cruel sous les brillants dehors du courtisan du dix-huitième siècle. La marquise de Pompadour fit bientôt regretter la duchesse de Châteauroux.

Le malheureux Charles VII mourut quelques semaines après cette dernière, le 20 janvier 1745. Son fils Maximilien-Joseph acheta la paix et recouvra ses États héréditaires en renonçant à toutes prétentions sur la succession d'Autriche et en se déclarant neutre (avril). On aurait dû croire que la guerre allait finir, puisque la cause première en était éteinte; mais la jalousie et la haine contre la France étaient trop vivement excitées pour qu'elle ne dût pas se voir contrainte de conquérir la paix par la force des armes.

Le maréchal de Saxe continuait à commander dans les Pays-Bas, théâtre principal de sa gloire. Il y avait déjà six mois que, déployant toutes les ressources de la science militaire, il se maintenait, depuis le départ du maréchal de Noailles, inattaquable devant une armée supérieure en nombre. Dès que Louis XV fut arrivé auprès de lui avec des renforts, il reprit l'offensive et investit Tournai. L'armée confédérée, sous les ordres du duc de Cumberland, s'ébranla pour venir au secours de cette ville. On se rencontra auprès du village de Fontenoy. Les deux armées comptaient chacune quarante-cinq mille hommes (11 mai 1745). Ce fut presque une bataille toute d'artillerie. Après une vive canonnade, les Anglais,

se réunissant en une forte et épaisse colonne d'infanterie, se portèrent sur le centre de l'armée française, et déjà ils l'avaient enfoncée, lorsque l'on tourna contre eux quatre canons, qui devaient servir à protéger la retraite du roi. Les ouvertures que fit la mitraille au milieu de cette masse compacte permirent à la cavalerie d'y pénétrer par une charge vigoureuse. En moins d'un quart d'heure, la formidable colonne fut dispersée, et ce qui restait n'échappa à la mort que par une retraite périlleuse et après avoir laissé neuf mille hommes sur le champ de bataille. Cette victoire ouvrit les portes de Tournai aux Français. Elle fit d'autant plus d'honneur au marchal de Saxe, qu'il était alors presque mourant, et qu'incapable de monter à cheval, c'était en litière qu'il se faisait transporter partout où le danger réclamait sa présence. Après le combat, le roi parcourut le champ de bataille avec le dauphin, pour lui faire déplorer les tristes effets de la guerre. La prise de Tournai amena la reddition de toutes les autres villes des Pays-Bas, Gand, Oudenarde, Bruges, Ostende, Dendermonde, Ath, Nieuport; enfin, au cœur de l'hiver, lorsque l'on croyait la campagne terminée, et Maurice occupé de plaisirs et de bals, on apprit que Bruxelles venait de se rendre (20 février 1746).

Les affaires d'Italie ne prospéraient pas moins. Gênes, fidèle à l'alliance de la France, avait fourni dix mille hommes et du canon à don Philippe et au maréchal de Maillebois. Le roi de Sardaigne, battu par ces deux chefs, après avoir été séparé du général autrichien Schulembourg, à Bassignano (27 septembre 1745), ne put empêcher la prise d'Alexandrie, de Valenza, de Casal, d'Asti, et l'occupation du Milanais et de Milan, où don Philippe entra le 19 décembre. Le roi de Sardaigne se voyait presque réduit à sa capitale, menacée d'un siége. En même temps une agression, tentée par les Autrichiens contre Naples, avait été si malheureuse, que les hispano-napolitains poursuivirent leurs ennemis jusqu'à Modène, où ils réinstallèrent le duc, dépouillé naguère par Charles-Emmanuel

Le prince de Conti, qui ne démentait pas le sang qui coulait dans ses veines, avait été chargé spécialement de s'opposer à ce que le grand-duc de Toscane fût nommé empereur d'Allemagne; mais on lui avait donné des forces insuffisantes. Il ne put se maintenir sur le Mein, fut obligé de se replier sur le Rhin, et, le 15 septembre 1745, la diète de Francfort, protégée par soixante mille baïonnettes autrichiennes, proclama roi des Romains l'époux de la reine de Hongrie. Dix jours après, il fut couronné empereur sous le nom

de François Ier, malgré les protestations de l'électeur palatin et du roi de Prusse. Ce dernier prince ne comptait plus sur la France qui le laissait remporter des victoires inutiles : il voulut en profiter du moins pour lui-même. Les victoires de Friedberg et de Sohr, la conquête de la Saxe, lui firent enfin accorder une paix qu'on lui avait refusée jusque-là. Il obtint, par un traité du 25 décembre, la cession de la Silésie, le comté de Glatz, et un million d'écus d'indemnité du roi de Pologne. A ces conditions, il rendit la Saxe et reconnut Francois Ier. L'électeur palatin et Hesse-Cassel accédèrent au traité. Ainsi, dans cette campagne si glorieuse pour les armes françaises, la France venait de perdre, l'Espagne exceptée, les derniers alliés qui lui restassent en Europe.

L'or, les intrigues et les armes de l'Angleterre avaient été employés à obtenir ce résultat; et pendant ce temps les Anglais étaient menacés dans leur île par un ennemi redoutable dont la France aurait dû favoriser les progrès. Le prince Charles-Édouard, ne voyant point se réaliser les brillantes promesses qu'on lui avait faites, résolut de tenter par lui-même la fortune. Il partit sur une frégate appartenant à un armateur nantais et se fit débarquer, au mois d'août 1745, lui huitième, sur une plage déserte du nord de l'Écosse. Au seul nom de Stuart, une armée de montagnards se leva et fondit avec Charles-Édouard dans la plaine. Dès le 29 septembre, il entra dans Édimbourg, fut proclamé régent des trois royaumes à Perth, le 15 décembre, et pénétra en Angleterre jusque dans le comté de Derby, à cent milles de Londres. Il ne put aller plus loin; ses partisans restaient muets en Angleterre; il se vit forcé de regagner l'Écosse. La victoire de Falkirk fut le dernier effort de la nation écossaise pour recouvrer du moins son indépendance sous le sceptre d'un Stuart. La sanglante déroute de Culloden ruina toutes ses espérances (23 avril 1746). Les barbaries exercées par le duc de Cumberland vainqueur s'étendirent surtout dans les montagnes dont les antiques coutumes furent anéanties. La main de fer de la conquête brisa en quelques années ce qu'avaient respecté tant de siècles de civilisation. Charles-Édouard, poursuivi de retraite en retraite, de caverne en caverne, traqué comme une bête fauve, ne parvint qu'en septembre à rencontrer un navire qui le ramenât en France.

La diversion de Charles-Édouard avait ramené en Angleterre le duc de Cumberland et nombre de bons soldats de son armée. Aussi le maréchal de Saxe, que Louis XV était venu rejoindre, envahit-il, presque sans coup férir, tout le Brabant autrichien, dont la prise

d'Anvers, le 30 mai 1746, acheva l'assujétissement. Le départ du roi pour Paris n'arrêta pas les progrès des Français. Le Hainault fut envahi à son tour : le prince de Conti s'empara de Mons, le 10 juillet, et de Charleroi, le 2 août. Le prince Charles de Lorraine, accouru au secours de la province, arriva trop tard pour empêcher la prise de Namur, le 19 septembre, et celle de la citadelle, le 30. Établi entre Liége et Maëstricht, dans une position formidable, il ne permettait pas d'entreprendre le siége de cette dernière place; la saison d'ailleurs était avancée; Maurice lui fit proposer de retirer chacun leurs troupes dans les quartiers d'hiver. Un refus plein de hauteur du prince engagea Maurice à le forcer à prendre ce parti : il marcha droit sur ses retranchements et les attaqua avec fureur, le 11 octobre. Tous les points fortifiés furent emportés successivement, et le village de Raucoux donna son nom à cette journée. L'obstination du prince lui coûta quinze mille hommes tués ou noyés en repassant la Meuse; mais la victoire n'eut pas d'autre résultat que de contraindre l'ennemi à se retirer dans ses quartiers. Le prince ayant reçu des renforts d'Allemagne, Maurice, au contraire, étant affaibli chaque jour par les détachements qu'on lui empruntait de tous côtés, les hostilités furent suspendues jusqu'au printemps suivant.

Les affaires d'Italie étaient dans un état moins prospère, par suite de la division qui régnait entre les généraux de l'armée franco-espagnole. La reine de Hongrie, après avoir fait sa paix avec le roi de Prusse, envoya au delà des Alpes un brave et habile capitaine, le prince de Lichtenstein, à la tête de trente mille soldats. Pressé d'un côté par les Allemands, de l'autre par le roi de Sardaigne qui venait d'enlever Asti, le maréchal de Maillebois voulait qu'on se repliât sur le territoire de Gênes; l'infant don Philippe consentit à évacuer Milan, mais il s'obstinait à conserver le Parmesan. Lichtenstein attaqua l'armée franco-espagnole auprès de Plaisance (31 juillet), et lui tua près de douze mille hommes. L'armée ne dut son salut qu'à l'habileté et au courage du comte de Maillebois qui, au lieu de s'enfermer dans Plaisance, conseilla de forcer le passage et de gagner Tortone les armes à la main. Cette entreprise, exécutée par celui-là même qui l'avait conseillée, sauva seize mille hommes qui restaient d'une puissante armée. Le Milanais, le Parmesan et le Modenais étant perdus, l'honneur prescrivait de sauver Gênes que les vainqueurs allaient venir attaquer. Mais Philippe V était mort : le nouveau roi Ferdinand VI, enfant d'un premier lit, n'avait aucun intérêt à satisfaire l'am-

bition d'une belle-mère qui ne continuait la guerre que pour donner à toute force à son fils Philippe les duchés de Parme et de Milan ; l'ordre fut donc envoyé aux troupes espagnoles d'évacuer l'Italie, et les troupes françaises furent obligées de les suivre. Elles ne s'arrêtèrent qu'en Provence, pendant que les Austro-Piémontais se présentaient devant Gênes. Le sénat, consterné, ouvrit les portes de la ville, et une garnison autrichienne en prit possession, comme elle eût fait d'une ville conquise (7 septembre). L'armée des alliés se mit en devoir de pénétrer dans la Provence, et bientôt elle franchit le Var. Mais cette invasion ne réussit pas mieux que toutes celles qu'on avait essayées à diverses époques précédentes. Le maréchal de Belle-Isle, successeur de Maillebois, harcela les ennemis et les obligea de repasser le Var en désordre (3 février 1747). Les Austro-Piémontais avaient hâte, d'ailleurs, de revenir devant Gênes. Le peuple de cette république, lassé de l'insolence des Autrichiens, s'était soulevé en masse, le 5 décembre, et avait chassé ses oppresseurs non seulement de la ville, mais du territoire gênois tout entier. La France eut honte d'abandonner une seconde fois ses braves alliés : le duc de Boufflers, traversant la flotte anglaise qui bloquait le port de Gênes, amena des troupes et des munitions à la ville. Des succès constants obtenus sur les coalisés, l'occupation du comté de Nice par le maréchal de Belle-Isle qui menaçait le Piémont, contraignirent les Piémontais à abandonner leur entreprise sur Gênes, et obligèrent les Autrichiens à lâcher prise de leur côté. Ce retour de fortune fut néanmoins balancé par un rude échec. Le maréchal de Belle-Isle, voulant pénétrer dans le Piémont par les Alpes dauphinoises, chargea le chevalier son frère d'assaillir les retranchements qui défendaient le défilé d'Exiles. Le chevalier, emporté par une ardeur inconsidérée, n'attendit pas l'effet des mesures prises pour le seconder : il s'élança à la tête de sa colonne et rencontra une opiniâtre résistance qui joncha le terrain de cinq à six mille Français tués ou blessés. Le chevalier y périt sur les palissades ennemies qu'il cherchait à arracher avec les dents, après avoir eu les deux mains fracassées (19 juillet).

La marine royale française, que l'incurie, la trahison et une lâche complaisance avaient ruinée bien plus encore que les attaques armées des flottes anglaises, était hors d'état de protéger le commerce maritime de la nation. Les Anglais enlevèrent dans une seule année pour soixante-dix millions de prises : deux escadres françaises, accablées par le nombre, furent enlevées la même an-

née 1747 par les amiraux Anson et Hawke, l'une auprès du cap Finistère, en Bretagne, l'autre en Amérique. Deux simples particuliers, deux armateurs, soutenaient seuls dans les mers de l'Inde l'honneur du pavillon français, par des efforts plus puissants que ceux du gouvernement: Labourdonnais, gouverneur de l'Ile-de-France et de Bourbon, et Dupleix, gouverneur général des établissements français dans les Indes Orientales. Si ces deux hommes de génie n'eussent point été divisés entre eux par une funeste rivalité, leurs efforts eussent fait payer aux Anglais, dans l'Inde, les pertes qu'ils faisaient éprouver ailleurs au commerce de la France. Labourdonnais, à la tête d'une flottille équipée à ses frais, avait pris et mis à rançon Madras, capitale de l'Inde britannique; Dupleix cassa la capitulation et saccagea la ville. Labourdonnais, accusé de trahison par son rival, fut rappelé en France et renfermé dans la Bastille où il languit trois ans et mourut de chagrin et de consomption, après avoir été solennellement reconnu innocent. Dupleix, hors d'état de lutter seul contre les Anglais, se vit bientôt après assiégé dans Pondichéry qu'il ne sauva que par une valeur et des talents dignes d'être associés à un plus noble caractère.

Ce n'est qu'en Belgique que les Français conservaient une supériorité incontestable. Leurs conquêtes s'y multipliaient: aussi les meilleurs citoyens de la Hollande ne demandaient-ils que d'abandonner l'alliance austro-britannique, dont les résultats, funestes à la république seule, avaient épuisé ses armées, ses trésors, et ruiné son commerce. Mais l'Angleterre triomphait de cette pénurie de ses alliés, car elle y voyait un moyen sûr de vaincre leur répugnance à rétablir le stathoudérat. La populace, poussée par une haine aveugle contre la France, et la noblesse, gagnée au futur stathouder, repoussèrent toutes les propositions de Louis XV. La Flandre hollandaise fut donc aussitôt envahie par Maurice de Saxe qui venait d'être naturalisé Français et créé maréchal général, titre qu'il était digne de porter après Turenne. Cette irruption servit merveilleusement les projets des Anglais. La noblesse et le bas peuple réclamèrent le stathoudérat héréditaire, et le firent conférer à Guillaume de Nassau, chef de la seconde branche de cette maison. L'Angleterre avait atteint son but : unique et nécessaire appui de ce nouveau pouvoir, elle tenait par lui la Hollande sous sa dépendance. Louis XV rejoignit, au mois de juin, l'armée qui se porta de la Flandre hollandaise sur Maëstricht. L'armée confé-

dérée marcha pour secourir cette place, et accepta auprès de Lawfeld la bataille qui lui fut présentée par Maurice (2 juillet 1747). Trois fois les Français repoussés revinrent à la charge; ce ne fut qu'à la quatrième que les ennemis cédèrent; mais l'armée battue n'en fut pas moins en état de couvrir Maëstricht. Maurice détacha alors un de ses meilleurs lieutenants, le Danois Lowendhal, pour aller attaquer Berg-op-Zoom, peut-être la plus forte place des Pays-Bas et le chef-d'œuvre de Coëhorn. Berg-op-Zoom se rendit après deux mois de siége, et après avoir perdu près de cinq mille hommes. Cet exploit valut à Lowendhal le bâton de maréchal, récompense bien méritée, car ce général et ses braves soldats avaient triomphé d'obstacles presque insurmontables. Maurice résolut d'ajouter à cette brillante conquête celle de Maëstricht: c'était là seulement qu'était la paix, et il avait hâte de prévenir l'arrivée de trente-cinq mille Russes que l'argent de l'Angleterre avait été soudoyer jusque dans le nord de l'Europe contre la France. Trompant l'ennemi par des manœuvres très compliquées, il réunit brusquement tous ses corps autour de Maëstricht, et l'investit avant que le duc de Cumberland eût pu s'opposer à ce mouvement (13 avril 1748).

Cependant les alliés commençaient à sentir combien il était ridicule de se faire battre inutilement par les armées d'un roi qui ne demandait que la paix et la permission de restituer toutes ses conquêtes. Les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et de Hollande se réunirent donc à Aix-la-Chapelle, le 30 avril, pour signer les préliminaires auxquels adhérèrent Marie-Thérèse, le roi d'Espagne et Gênes. Aucun des alliés de la France n'eut à se plaindre de la part qui lui fut faite: le duc de Modène rentra dans son duché; don Philippe eut Parme et Plaisance; Gênes recouvra l'intégrité de son territoire. La France seule n'obtint rien pour tant de victoires, pas même l'autorisation de relever les fortifications de Dunkerque; rien ne compensa tant de sang versé, la destruction de la marine royale, les pertes énormes du commerce. Toutes les places conquises furent évacuées sans exception. Le prince Édouard ayant refusé de quitter le royaume, parce que les Anglais avaient demandé son éloignement, on l'enleva de vive force et on le conduisit en poste à la frontière. Ainsi la France ne recueillit de ses victoires qu'une honte que les plus grands revers n'avaient pu faire subir à Louis XIV. Ce traité ignominieux fut signé le 18 octobre de la même année. On ne peut expliquer la conduite de Louis XV que par l'ennui qu'éprouvait la marquise de Pompadour

à *courir les champs* à la suite du roi ; elle regardait, d'ailleurs, les dépenses qu'entraînait la guerre comme autant d'argent enlevé à ses plaisirs. Les seuls ministres, Orry et d'Argenson, qui eussent pu réclamer contre cette paix à tout prix et tenir ensuite le trésor plus serré, avaient été remplacés par des créatures de cette femme indigne. Maurice ne survécut pas long-temps à ses derniers exploits : il mourut de langueur en 1750, victime du goût effréné pour les plaisirs qui caractérisait ce siècle, et auquel il se livrait avec une fureur sans réserve. Louis XV perdit aussi la popularité dont il n'avait joui qu'un instant : l'opinion publique fut aliénée sans retour, et il vit avec indifférence s'évanouir une affection dont les témoignages avaient excité chez lui plus d'étonnement que de reconnaissance.

La paix, que Louis XV considérait comme la garantie de sa tranquillité pour le reste de ses jours, ne fut pas de longue durée. L'ambition des Anglais recommença les hostilités en 1754, dans l'Amérique du nord, en attendant qu'elles fussent reprises en 1756 en Europe. C'est dans cet intervalle de paix extérieure que nous devons présenter le tableau des mœurs de la cour de Louis XV, indiquer les querelles religieuses de l'intérieur de la France, et montrer les progrès de cette philososophie qui devait amener de si tristes résultats pour la société tout entière.

La paix n'allégea pas les charges de la nation. La dernière guerre, si peu profitable, avait augmenté la dette publique de près de douze cents millions; l'impôt extraordinaire du *dixième de guerre* fut seulement changé en un vingtième, grossi de quatre sous pour livre, et destiné, disait-on, à l'amortissement de la dette. Mais ces fonds trouvèrent un bien triste emploi. Jamais favorite de roi ne coûta aussi cher à la France que la fille du boucher Poisson. C'était l'ambition, et non l'affection, qui régnait dans le cœur de cette femme. Elle ne restait favorite du roi que pour avoir le moyen de gouverner l'État, selon ses caprices. Au mépris des mœurs et des regards de l'Europe, car nous ne parlons pas ici de la religion, on vit se former sous ses auspices un sérail à l'instar de celui des sultans de l'Orient. Quelques maisons élégantes, bâties dans un enclos nommé le Parc-aux-Cerfs, reçurent les malheureuses jeunes filles que la marquise de Pompadour faisait acheter ou enlever à leurs parents. Ces victimes infortunées de la cupidité ou de la violence retournaient ensuite porter dans la société leur flétrissure et leur dépravation. On estime que cent millions comptant défrayèrent en partie ces honteuses dépenses.

Par un contraste inattendu, au milieu de ses plus grands déréglements, Louis XV conservait un profond respect pour cette religion que sa licence outrageait, et alors même il était de la plus grande exactitude à en remplir certaines pratiques; il ne souffrait pas qu'on lui portât atteinte dans les discours, et il lui arrivait souvent de témoigner que les disputes du jansénisme lui faisaient moins de peine pour les embarras qu'elles lui causaient que pour le triomphe qu'elles procuraient aux incrédules [1]. Les grands seigneurs, qu'encourageait l'exemple de leur maître, et assurés des complaisances de la police, se déshonorèrent par de viles séductions et de lâches violences. Qu'un particulier obscur se permît des attaques trop vives contre l'impure tyrannie de la marquise de Pompadour, cette souveraine absolue du royaume en faisait bientôt justice par une lettre de cachet. Ainsi s'affaissaient sous l'opprobre les sommités sociales, pendant que les classes inférieures apprenaient à secouer le joug de toute autorité, sans apprendre pour cela à devenir plus morales. La religion seule aurait pu réformer la société; mais la royauté, en lui prêtant un appui incertain, ne pouvait que la décréditer davantage, lorsque d'autre part elle était attaquée par une philosophie qui se parait avec hypocrisie d'une grande austérité de principes.

En 1749 parut l'édit de *Main-morte*, qui interdisait au clergé, déjà privé de la faculté d'aliéner ses biens, celle d'en accumuler de nouveaux. Ce fut le dernier que scella le chancelier d'Aguesseau, âgé de quatre-vingt-un ans: il eut Guillaume de Lamoignon pour successeur dans la dignité de chancelier; mais les sceaux furent confiés au contrôleur-général de Machault, créature de la marquise de Pompadour. Quelque défiance que témoignât cet édit, le clergé l'accepta sans contradiction. Il n'en fut pas de même lorsque, l'année suivante, le contrôleur-général voulut obtenir une estimation générale de ses biens, afin de les imposer comme ceux des autres citoyens. Le clergé ne s'était jamais refusé à supporter aucune des charges de l'État; mais il avait conservé le droit de discuter librement l'impôt demandé, et c'est sous le nom de *don gratuit* qu'il avait le privilége de l'accorder. Attaqué à la fois dans sa discipline par l'ordre judiciaire, dans ses dogmes par les philosophes, dans ses priviléges politiques par le pouvoir, il devait chercher à se soutenir par lui-même, afin de retarder, autant qu'il le pourrait, la ruine de l'édifice social qui croulait de toutes parts.

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 9, p. 28.

Il accorda plus qu'on n'eût exigé de lui, mais il conserva son droit.

Ce triomphe du clergé parut odieux à la philosophie, et, malheureusement, elle pouvait profiter des discussions qu'entretenaient les jansénistes. La bulle *Unigenitus* excommuniait les adhérents du Quesnélisme; l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, prélat charitable, digne d'estime [2], instruit, désintéressé, possédant toutes les vertus de son ministère [4], ne crut pas pouvoir, en conscience, accorder la sépulture de l'Église catholique à quiconque n'aurait pas rétracté les erreurs condamnées, et, comme signe de rétractation, il exigea un *billet de confession* du mourant, signé d'un prêtre adhérent à la bulle. Le prélat était dans son droit; mais le parlement de Paris, refuge du jansénisme [3], intervint aussitôt, traita les auteurs de refus de sacrements comme des perturbateurs du repos public, et décréta de prise de corps le curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui lui avait été surtout signalé (1752). Le roi cassa le décret; des remontrances lui furent adressées; il exigea que tous les démêlés relatifs aux sacrements fussent évoqués au conseil privé. Cette mesure, qui ne tendait à soustraire le pouvoir spirituel du clergé à l'action du parlement que pour le soumettre à une autre influence temporelle, enhardit encore davantage les magistrats. Le parlement alla jusqu'à ordonner la saisie du *temporel* de l'archevêque (1753), si l'on n'accordait les sacrements à quiconque les demanderait; mais il reçut ordre de surseoir à ses poursuites. Il résista avec plus d'opiniâtreté que jamais; réjouissant par son obtination les philosophes et les incrédules qui comprenaient mieux que lui les droits du clergé, mais qui encourageaient son aveuglement, afin d'arriver, en éteignant les croyances, à abolir tout culte religieux. Louis XV n'était pas encore descendu à supporter une révolte aussi ouverte contre son autorité, et le comte d'Argenson, ministre de la guerre, adversaire prononcé des prétentions judiciaires, décida le roi à prononcer l'exil des chambres du parlement en divers lieux. Le cours de la justice civile et criminelle fut alors suspendu pendant près de quatorze mois, parce que les avocats, procureurs et autres officiers subalternes refusèrent de remplir leurs fonctions auprès de la nouvelle *Chambre royale* des conseillers d'état et des maîtres des requêtes instituée pour remplacer le parlement. La naissance du duc de Berri (24 août 1754),

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 378.
[2] Anquetil, *Hist. de France*, t, 9, p. 31.
[3] *Hist. de France*, t. 15, p. 378.

petit-fils du roi, qui devait être l'infortuné Louis XVI, servit de prétexte à l'acte de faiblesse par lequel le parlement fut rappelé. Une déclaration royale imposa en même temps un silence absolu sur les disputes de religion. Cette concession pouvait plaire au parlement, mais elle ne pouvait obliger la conscience du clergé. L'archevêque de Paris et plusieurs autres prélats furent à leur tour exilés pour n'avoir point obéi à la déclaration du *Silence*.

La faveur accordée au parlement le rendit de nouveau entreprenant, et, à l'occasion de quelques refus récents, il reçut le procureur-général appelant comme d'abus de la bulle *Unigenitus* elle-même, en ce qu'aucuns ecclésiastiques lui « attribuaient le caractère et les effets de règle de foi. » Le conseil réprima cette entreprise et rappela comment la bulle avait été reconnue loi de l'Église et de l'État. Le clergé, à son tour, dans son assemblée extraordinaire de 1755, motivée par le vote du don gratuit, profita de cette réunion pour aviser aux moyens de rendre le calme aux esprits et aux consciences, et pour demander au pape ses instructions. Le 16 octobre 1756, Benoît XIV répondit par un bref (*Ex omnibus*) écrit avec toute la modération qu'exigeaient des circonstances aussi périlleuses, mais qui justifiait et ordonnait le refus des sacrements. Le parlement supprima ce bref par édit du 17 novembre, sous prétexte qu'il contrevenait à la loi du silence, prétexte misérable qui décéla le peu de bonne foi des magistrats et encouragea toutes les attaques de l'incrédulité.

Louis XV ménageait le parlement, parce que la guerre qui venait d'éclater nécessitait l'enregistrement de nouveaux impôts. Le 21 août 1756, il fit enregistrer en effet, dans un lit de justice tenu à Versailles, l'établissement d'un second vingtième, qui reconstituait entièrement la dîme royale. Mais toute la tolérance du monarque échoua contre l'opiniâtreté du parlement en matière religieuse, et il se décida à frapper enfin un coup d'éclat. Le 13 décembre, s'étant transporté au Palais, il y fit lire une déclaration qui détruisait l'édit du *Silence;* puis un édit portant suppression des présidents des cinq chambres des enquêtes, et de deux de ces chambres; enfin une déclaration qui renversait toute la discipline du parlement. Il y eut alors une grande fermentation à Paris, surtout lorsque les membres des chambres conservées eurent envoyé la plupart leur démission pour s'associer au sort de leurs collègues destitués. Il ne s'agissait plus d'une nouvelle *Fronde:* il semblait qu'il existât dans les esprits le pressentiment d'une révolution plus profonde, d'un bouleversement de la société tout entière. Les plaintes s'éle-

vaient amères de tous côtés; les propos contre le gouvernement et contre le roi se succédaient avec violence, principalement dans les familles de la magistrature abaissée. Un attentat imprévu calma cette agitation. Le 5 janvier 1757, le roi, montant en carrosse, fut frappé d'un coup de couteau par Damiens, laquais débauché et poursuivi pour vol. L'assassin prétendit n'avoir pas voulu tuer le roi, mais l'avertir de mieux gouverner à l'avenir : il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le 28 mars. Ce fanatique avait été poussé au crime par les déclamations qu'il entendait retentir autour de lui. Les jansénistes, afin de donner le change à l'opinion, osèrent accuser les jésuites, leurs saints et redoutables adversaires, d'avoir provoqué le misérable Damiens, comme si les jésuites, sous le nom desquels on accusait la religion catholique tout entière, eussent été les auteurs de cette déviation des mœurs, et les prédicateurs de ces doctrines impies qui faisaient trembler les hommes graves et sensés pour l'avenir. Averti par le régicide, on défendit, dans une ordonnance du 16 avril, de rien écrire ni imprimer contre la religion, l'autorité royale ou l'ordre public. Le rappel de la marquise de Pompadour, un moment disgrâciée, détruisit, lorsque Louis XV fut guéri, l'effet de cette sage ordonnance. Le danger du roi avait fait refluer toute la cour vers le dauphin, prince de mœurs austères et d'une grande piété; le ministre Machault s'était chargé de signifier à la favorite l'ordre de quitter Versailles : à la convalescence de Louis, elle reparut pour se venger de ses ennemis. Alors elle se déclara plus particulièrement en faveur des philosophes dont elle aimait les doctrines, parce que ces doctrines favorisaient sa licence. Le parlement fut réintégré, et les jésuites, que le dauphin estimait, devinrent l'objet de la haine de la favorite. Machault et d'Argenson, l'ennemi déclaré du parlement, furent remplacés à la marine et à la guerre par des hommes incapables, dont elle n'eût rien à redouter. L'abbé de Bernis, qui n'était connu que par ses vers anacréontiques, adressés à la marquise, entra aussi au ministère, comme chargé des affaires étrangères. L'archevêque de Paris fut exilé au fond du Périgord. Enfin injonction nouvelle fut faite de garder le silence sur les matières controversées (fin de 1757).

Si nous jetons maintenant les yeux sur la masse immense et compacte du Tiers-État, nous voyons s'y développer d'admirables progrès dans toutes les parties qui constituent le bien-être matériel et même intellectuel de la société. L'agriculture tâchait de sortir enfin de ses antiques routines et d'entrer dans des voies d'améliora-

tion. L'industrie n'avait jamais été si prospère, grâce aux secours que lui prêtaient les sciences exactes et naturelles, quoique le scepticisme philosophique du siècle les détournât de leur véritable destination, pour les faire servir avant tout à son but antireligieux. A côté de sa *Théorie de la terre*, toute hypothétique, Buffon faisait paraître son admirable *Histoire naturelle*, l'un des plus glorieux monuments de la langue française; le Suédois Linnée s'emparait de la botanique; d'Anville étudiait la géographie ancienne; les élèves de Cassini dessinaient la carte de France; La Condamine, Maupertuis, etc., déterminaient la forme et la grandeur de la terre; Lalande étudiait la position des astres dans le ciel; d'Alembert s'illustrait par de vastes travaux sur la géométrie et par l'application des abstractions mathématiques aux arts utiles; la physique était cultivée avec succès; la chimie n'attendait que Lavoisier pour s'élever au rang d'une science exacte; on voyait apparaître les Bouguer, les Adanson, les Euler, etc. C'était, après le grand siècle de la poésie, le siècle des sciences et celui de la belle prose. Buffon, Voltaire, J.-J. Rousseau et Montesquieu n'étaient pas indignes d'être comparés à Bossuet et à Fénelon pour la beauté et la pureté du style; Massillon remplissait la chaire avec noblesse et dignité; Lesage écrivait *Gil Blas*, miroir trop fidèle de la société; la tragédie se relevait avec Voltaire, la comédie avec Regnard. Pour apprécier ainsi plusieurs des hommes que nous venons de nommer, il faut les oublier comme penseurs, pour ne les considérer que comme écrivains: il faut se préoccuper moins de leurs doctrines funestes que de l'instrument dont ils se sont servis pour les propager, c'est-à-dire de la langue française, qu'ils ont si heureusement perfectionnée. La religion avait aussi ses athlètes, et, à côté du spirituel et satirique Voltaire, on peut nommer le spirituel et satirique abbé Guénée et ses *Lettres de quelques juifs*, qui n'eurent d'autre tort, devant ce siècle d'incrédulité systématique et de corruption, que de défendre victorieusement la vérité. Combien n'existait-il pas d'autres défenseurs éloquents et de vigoureux champions du catholicisme, mais dont la voix se perdait au milieu des bruyantes orgies des grands, et du triomphe des intérêts matériels dans une société devenue toute matérialiste!

En effet, les espérances de Voltaire avaient été dépassées; les idées mêmes du patriarche de l'épicuréisme étaient débordées; ses élèves remontant de l'homme jusqu'à Dieu, beaucoup d'entre eux n'hésitaient point à nier dogmatiquement l'immortalité de l'âme, Des opinions qui, depuis l'extinction du matérialisme antique,

n'avaient été que le refuge des coupables endurcis ou le tourment de quelques penseurs sombres et isolés, se produisaient, presque sans voile, à la face du soleil, s'infiltraient dans tous les rangs de la société, sapaient toutes les bases de la moralité humaine, et ce mouvement était d'autant plus dangereux, que les principaux des hommes qui les dirigeaient se servaient du progrès des sciences pour combattre la cause providentielle de tout progrès [1]. Ajoutons que plusieurs d'entre eux pouvaient faire illusion sur la sincérité de leurs convictions par la décence de leur conduite extérieure ou par la douceur de leur caractère privé. D'Alembert, enfant abandonné, affectait toute la gravité d'un géomètre; Diderot avait, malgré ses étranges écarts, une ame ardente et généreuse; Helvétius, auteur du livre de l'*Esprit*, le prédicateur de l'égoïsme, se montrait simple et bon dans sa vie privée. Tous ces hommes ne manifestaient de la haine que contre le catholicisme. Aussi ne doit-on pas s'étonner de l'influence que devaient exercer leurs doctrines, amies de toutes les passions humaines, quand c'étaient le régent et Louis XV qui appuyaient de leur autorité la religion dans l'État. Le peuple, entre les mains duquel circulaient le *Contrat social* et le *Dictionnaire encyclopédique*, regardait moins autour de lui les vertus modestes du sacerdoce, écoutait moins sa parole douce et sévère, qu'il ne regardait les vices de ceux qui le gouvernaient, qu'il n'écoutait les paroles flatteuses et brillantes des philosophes. Habitué à ne pas isoler la politique de la religion, en même temps qu'il modifiait un principe, il s'imaginait que l'autre devait aussi se modifier. Tel était le travail qui s'opérait depuis long-temps dans les esprits et qui arrivait alors plus rapidement que jamais à sa fin.

Après cet exposé de l'état intérieur de la France, nous devons continuer le récit interrompu des faits de la politique extérieure.

Le commerce maritime des Français avait repris en peu de temps une immense extension; les Anglais ne voyaient point sans jalousie que le Levant leur fût presque exclusivement ouvert; dans les Indes occidentales aucune colonie ne pouvait être comparée à la partie française de Saint-Domingue; les Antilles prenaient chaque jour de nouveaux accroissements; les factoreries créées en Afrique, sur les côtes du Sénégal, étaient florissantes; dans l'Inde, Dupleix, quoique seul, continuait d'étendre la puissance de la France : l'Angleterre chercha donc à faire naître un prétexte

[1] *Hist. de France*, t. 15, p. 390.

pour recouvrer l'empire des mers qu'elle prétendait lui appartenir exclusivement. Dès la fin de 1750, les limites mal définies de l'Acadie et du Canada, et la possession restée indécise des îles Caraïbes, de Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago, furent le sujet de longues discussions entre les commissaires français et les commissaires anglais. Pendant ce temps, la marine royale se renforçait; les Anglais ne lui en laissèrent pas le temps. L'assassinat d'un officier français, envoyé en parlementaire pour arrêter la construction d'un fort anglais sur les possessions de la France, fut le signal des hostilités en Amérique (24 mai 1754). Le fort fut emporté par les Français le 8 juillet. Le cabinet de Londres envoya aussitôt des secours à sa colonie. Braddock, qui les commandait, marcha contre le fort Du Quesne, appartenant aux Français, sur l'Ohio, pour le surprendre; mais il fut lui-même surpris avec sa division et tué dans un défilé. On saisit sur lui tout le plan d'invasion du Canada. En effet, une escadre anglaise s'emparait, sans déclaration d'hostilités, de deux vaisseaux de guerre français, et de trois cents navires de commerce qui naviguaient dans ces mers sur la foi des traités (juin 1755). L'infamie de cette vaste piraterie fit reculer la chambre des communes, qui déclara les prises illégitimes: le gouvernement n'en refusa pas moins de restituer les navires à la France, et il la priva ainsi de dix mille bons marins. Ce refus de restitution amena enfin des déclarations de guerre en forme.

Le ministère distribua les forces maritimes dont il pouvait disposer avec assez de talent pour faire craindre aux Anglais une descente sur leurs côtes. Tandis qu'ils appelaient des troupes levées sur le continent, une escadre, partie de Toulon, débarqua dans l'île de Minorque douze mille hommes sous les ordres du maréchal de Richelieu, pour investir le fameux fort Saint-Philippe de Mahon. Le chef d'escadre La Galissonnière, avec douze vaisseaux, repoussa vivement quatorze vaisseaux anglais, amenés au secours de la place par l'amiral Byng (20 mai 1756). L'audace des grenadiers français emporta ensuite une forteresse contre laquelle les travaux de l'art étaient inutiles, et qu'on regardait comme un second Gibraltar (29 juin). Ce fut l'un des plus beaux faits d'armes du siècle. Le malheureux Byng fut condamné à mort pour n'avoir pu délivrer Mahon.

D'autres succès avaient long-temps signalé les armes françaises dans l'Inde. La guerre n'avait jamais cessé dans ces contrées éloignées; mais elle s'était faite sous le nom des radjahs et des nababs indiens qui couvraient la haine réciproque des deux nations. Pon-

dichéry s'était agrandi considérablement des concessions au prix desquelles Dupleix avait prêté ses secours; mais le ministère français n'appuya pas suffisamment le gouverneur-général. Pendant que l'Angleterre faisait passer des troupes pour soutenir ses alliés, Dupleix fut rappelé en France, où, comme son ancien rival Labourdonnais, il ne rencontra qu'ingratitude. On le remplaça par un homme qui, n'ayant ni son audace ni ses talents, ne put empêcher les Anglais de renverser une concurrence qui leur avait enlevé la moitié du commerce de cette riche contrée. Ainsi l'Inde fut perdue par suite de la lâche complaisance et de la longue déférence que le cabinet de Versailles avait eues pour celui de Saint-James.

La conquête de Port-Mahon, quelque glorieuse qu'elle fût, ne compensait pas cette perte. Du moins elle aurait pu être le gage de l'union de la France et de l'Espagne. Ces deux puissances pouvaient, en réunissant leurs forces maritimes, balancer celles des Anglais. Ferdinand VI refusa de s'engager dans une lutte contre l'Angleterre, et d'ailleurs la marquise de Pompadour ne voulait pas d'une guerre maritime, car elle avait un ressentiment de femme à venger sur le continent.

La Prusse et l'Autriche, prévoyant les hostilités qui éclataient alors entre la France et l'Angleterre, avaient agi depuis long-temps auprès du ministère français. L'Autriche l'emporta. Louis XV et la marquise de Pompadour ne pardonnaient pas à Frédéric II quelques sarcasmes sanglants contre leurs désordres. Le comte de Kaunitz, ambassadeur autrichien, sut flatter, au contraire, la vanité de la favorite et conçut le projet de rompre l'équilibre établi par la paix d'Aix-la-Chapelle. D'un côté étaient les États de l'impératrice Marie-Thérèse, une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne; de l'autre la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse et la Suède. Kaunitz résolut de rattacher la France à l'Autriche, afin de trouver, dans cette espèce de perturbation des rapports et des intérêts, quelques chances pour reconquérir la Silésie. C'est par la marquise de Pompadour qu'il attaqua le ministère français: il eut l'adresse de faire descendre sa souveraine, la fille des Césars, à une correspondance intime avec une impudente favorite, dont la vanité bourgeoise n'eut rien à refuser à une impératrice-reine qui l'appelait son amie.

Ce projet d'alliance fut discuté dans le conseil, espèce d'oligarchie sur laquelle la favorite ne régnait pas encore en souveraine, mais où elle avait ses créatures. D'Argenson, ministre de la guerre,

aurait voulu armer sur terre la France entière et négliger la marine. Machault, ministre de la marine, donnait un meilleur conseil en demandant que l'on s'occupât surtout des forces navales; mais, créature de la favorite (c'était avant l'attentat de Damiens), il n'osait appuyer fortement son avis. Les autres ministres n'avaient pas d'autre volonté que celle de la marquise. Un pacte défensif fut donc signé à Versailles entre le roi et l'impératrice-reine, qui néanmoins ne s'engageait nullement contre l'Angleterre. Frédéric II se lia, d'un autre côté, avec le roi d'Angleterre, qui pouvait craindre pour ses possessions du Hanovre, dont la conquête eût compensé les pertes que la France éprouverait dans les colonies.

Frédéric II n'attendit pas qu'on l'attaquât. Voyant la ligue formidable que l'Autriche avait suscitée contre lui, il commença la guerre, comme il l'avait fait en 1740. Celle-ci est la *Guerre de sept ans*, qui éleva le roi de Prusse au rang des plus grands capitaines. Sa première agression eut la Saxe pour objet (fin août 1756). Le prince Ferdinand de Brunswick, son beau-frère et son habile lieutenant, s'empara de Leipsick; un mois plus tard, Frédéric II entra dans Dresde. De là il courut à la rencontre des Autrichiens qu'il battit à Lowoitz, enleva en repassant le camp des Saxons à Pirna, et se trouva maître de la Saxe où il agit en souverain et recruta son armée.

Au lieu de vingt-quatre mille hommes que le traité de Versailles promettait, l'amie de l'impératrice envoya sur-le-champ soixante mille combattants en Allemagne. Ainsi la guerre continentale, à laquelle la France n'avait aucun intérêt, fixa dès ce moment toute l'attention du gouvernement; et la guerre maritime, déclarée par la France dans ses intérêts propres, fut totalement oubliée. L'Angleterre n'avait plus à douter du succès de sa politique.

L'Allemagne se trouva inondée de troupes au printemps de l'année 1757. Frédéric II, mis au ban de l'empire, vit la Germanie presque tout entière se lever contre lui. Attaqué au midi par l'Autriche, il l'était à l'ouest par la France, à l'est par la Russie, au nord par la Suède. Il se crut perdu, et, dans un testament en vers adressé à Voltaire, il manifesta l'horrible intention de se donner la mort, plutôt que de survivre à sa défaite. Cependant il ne négligea rien pour faire face à ses ennemis. Le maréchal d'Estrées s'était ouvert un chemin à travers la Hesse et la Westphalie vers le Hanovre, poussant toujours devant lui une armée d'Anglais, de Hanovriens et de Hessois que commandait le duc de Cumberland. Atteint auprès de Hastenberg, le prince anglais fut forcé d'accep-

ter un combat dans lequel il eût été défait complétement si le comte de Maillebois eût courageusement secondé le brave Chevert, qui de simple soldat était parvenu au grade de lieutenant-général. Maillebois, qui aspirait à remplacer son général en chef, flétrit par sa trahison, dans cette journée, ses beaux lauriers d'Italie. Toutefois, il n'en profita pas, car ce fut le maréchal de Richelieu que les intrigues de Versailles donnèrent pour successeur à d'Estrées, après sa victoire. Richelieu poursuivit l'armée ennemie avec la plus grande vivacité, et l'accula dans Stades, à l'embouchure de l'Elbe. L'armée anglaise pouvait être faite prisonnière; Richelieu s'amusa à écouter de vaines propositions. Elles aboutirent à la convention dite de Closter-Severn, qui laissait les Français maîtres du Hanovre et permettait à l'armée ennemie de se retirer, sous la condition qu'elle demeurerait neutre pendant la guerre. Après cette première faute, le général français livra le pays à la discrétion de ses troupes, au lieu de les faire marcher sur le Brandebourg et d'appuyer le prince de Soubise, détaché vers la Saxe avec vingt-cinq mille hommes et les contingents des cercles. En effet, quelque activité que déployât le roi de Prusse, il ne pouvait faire face de tous côtés; quelque courage que montrât une armée qui lui était toute dévouée, il devait céder quelquefois au nombre. Après avoir été vainqueur à Prague (6 mai), il avait été vaincu à Kolin (18 juin), par une seconde armée autrichienne, et contraint de lever le siége de la capitale de la Bohème. En même temps quatre-vingt mille Russes envahissaient la Prusse orientale. Il dut son salut aux fautes des ennemis. Pendant que Richelieu restait inactif en Hanovre, Frédéric accourut en Saxe (fin octobre), et avec vingt mille hommes il mit dans une déroute complète, à Rosbach, cinquante-cinq mille Franco-Allemands. De là il s'élança dans la Silésie, dont quatre-vingt mille Autrichiens s'étaient emparés, remporta la grande victoire de Lissa (5 novembre) et reprit Breslau. Ses lieutenants avaient repoussé d'autre part les Russes et les Suédois. Ainsi cette campagne de 1757, qui aurait dû se terminer par la ruine de la monarchie prussienne, couronna Frédéric d'une gloire durable et l'éleva au rang des plus grands capitaines de tous les temps.

La défaite, plus honteuse que sanglante, de Rosbach fut suivie de la rupture de la convention de Closter-Severn, décidée d'avance par le ministère anglais, à la tête duquel se trouvait le redoutable Pitt, depuis lord Chatam, dont les talents égalaient la haine contre la France. Le duc de Cumberland fut remplacé par

le prince Ferdinand de Brunswick, auquel on opposa le comte de Clermont, frère du duc de Bourbon, ancien premier ministre. L'armée française était de quatre-vingt mille hommes, mais éparse sur une grande étendue de terrain et abandonnée à l'indiscipline. Malgré son inexpérience, le comte de Clermont comprit qu'il devait commencer par rapprocher tous ces corps dispersés, et y rétablir l'ordre; mais l'habile Ferdinand ne lui en laissa pas le temps. Il fondit sur lui avec les trente mille soldats que Richelieu avait laissés s'échapper, le poursuivit de cantonnement en cantonnement, et le pressa avec tant de vigueur et de vivacité, qu'il le força à repasser le Rhin. Ferdinand le passa lui-même à la suite de l'armée française, dont il attaqua le principal corps à la hauteur de Crevelt, auprès de Dusseldorf, le 23 juin 1758. L'aile gauche, commandée par le comte de Saint-Germain, fit seule résistance, et elle commençait à gagner l'avantage, quand le général en chef fit sonner la retraite. Plusieurs places tombèrent au pouvoir des Prussiens et des Hanovriens, et ils portèrent même l'épouvante jusque dans Bruxelles. Mais Ferdinand craignit d'être coupé : le vaincu de Rosbach, le prince de Soubise, brûlant de venger sa honte, était rentré en Allemagne, et, secondé par Chevert et le duc de Broglie, il avait envahi la Hesse et tourné vers la Westphalie que Ferdinand venait de traverser à la suite de Clermont. Le maréchal de Contades, qui remplaçait ce dernier, avait heureusement rallié les troupes. Ferdinand alla attaquer Soubise et le repoussa vers le Mein. Frédéric II n'était pas moins heureux que son lieutenant. On le voyait voler de l'Ebre à l'Oder, des Moscovites aux Autrichiens, avec une activité dont il ne pouvait se relâcher sans périr. Vainqueur des premiers, mais vaincu par les seconds, il ne leur en arracha pas moins les résultats de leur victoire; et il conserva la Saxe et la Silésie.

Cependant Pitt, pour qui la guerre du continent n'était qu'une affaire secondaire, tournait sa principale attention vers les colonies, que le ministère français abandonnait à leurs faibles ressources. C'était avec quatre mille hommes seulement que le brave Montcalm avait à repousser, dans le Canada, le général Abercrombie qui en comptait vingt mille. Mais tandis qu'il lui faisait éprouver un rude échec à Ticondéroga, il ne pouvait empêcher que Louisbourg ne se rendît le 27 juillet 1758. Quelque héroïque que fût la résistance, elle devait se fatiguer devant des ennemis toujours nouveaux, toujours frais. Aux Indes orientales, le comte de Lally, commandant des troupes de terre, homme d'un caractère dur,

bouillant, absolu, était en inimitié ouverte avec le comte d'Aché, commandant de l'escadre française; ce qui entravait toutes les opérations et assurait la supériorité des Anglais dans ces colonies. Celle du Sénégal devenait aussi leur proie. Les côtes de France n'étaient pas même à l'abri de leurs attaques : ils venaient brûler des vaisseaux jusque dans les ports de Saint-Malo et de Cherbourg; ils furent cependant repoussés avec perte à Saint-Brieux (11 septembre 1758).

Tant de désastres prescrivaient impérieusement de faire sortir la France de cette guerre continentale où on l'avait si follement engagée. L'abbé de Bernis, devenu cardinal depuis son entrée au ministère, osa le premier parler de la nécessité de la paix au sein du conseil, et plutôt que de contribuer à pousser l'État vers sa perte, il eut le courage de donner sa démission. Les autres ministres cédèrent à la marquise. Elle voulait la guerre, non plus pour punir Frédéric II de ses épigrammes et récompenser Marie-Thérèse de ses cajoleries, mais pour punir Paris et la France des satires mordantes et des chansons dont on la poursuivait. Bernis fut remplacé par le duc de Choiseul, esprit ambitieux, actif, entreprenant, dépourvu de tout scrupule, et qui alla bientôt plus loin qu'on ne le lui demandait, en signant, le 30 décembre 1758, le renouvellement du traité de Versailles à des conditions plus onéreuses encore que la première fois.

Frédéric II avait à lutter contre des forces dont la supériorité numérique devait l'accabler. Le défaut d'accord entre les chefs ennemis devint son meilleur auxiliaire. Cependant le premier avantage de la campagne fut pour les alliés : le prince Ferdinand, ayant attaqué le duc de Broglie, successeur du prince de Soubise, se vit repoussé avec perte, près Francfort-sur-le-Mein (13 avril 1759). La Westphalie, la Hesse, la Basse-Saxe furent de nouveau ouvertes aux Français, et le maréchal de Contades reparut sur la rive droite du Rhin. Les Russes, d'un autre côté, s'avançaient dans le Brandebourg, sous la conduite de Soltikoff, réunis à une armée autrichienne. Une sanglante bataille fut livrée par le roi de Prusse à Kunersdorf (12 août), auprès de Francfort-sur-l'Oder, et il fut vaincu. Que des ordres secrets aient arrêté Soltikoff, ou que les pertes qu'il avait faites dans le combat l'aient empêché de poursuivre sa victoire, toujours est-il que Frédéric II couvrit Berlin, sa capitale, et ne perdit que Dresde, Leipsick, et une partie de la Saxe. Ferdinand de Brunswick, plus heureux que son chef, avait pris à Minden, le 1er août, sa revanche sur Contades et Broglie

réunis, et il les poursuivit jusqu'à Cassel. Contades, rappelé après cette défaite, fut remplacé par Broglie, qui parvint à se maintenir avec beaucoup d'habileté au centre de l'Allemagne, sans que Brunswick, avec tous ses efforts, pût lui faire abandonner la Hesse et la Basse-Saxe. Une diversion sur le Rhin ne lui réussit pas mieux : le marquis de Castries, un des lieutenants de Broglie, sauva Wesel attaqué, et repoussa le prince des bords du Rhin (16 octobre 1760). C'est dans la nuit qui précéda ce combat que le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, s'immortalisa par son dévouement. Posté auprès d'un bois, d'où il craignait qu'on ne vînt surprendre l'armée, il s'y avança seul pour le fouiller. Des ennemis qui y étaient embusqués l'entourèrent subitement et lui présentèrent leurs baïonnettes, en le menaçant de la mort s'il prononçait un seul mot : « A moi, Auvergne ! ce sont les ennemis, » s'écria d'Assas. A l'instant il tomba criblé de coups, mais sa mort sauva ses soldats.

Les pertes que la France éprouvait au delà des mers auraient dû appeler sur les colonies tout l'intérêt du gouvernement : il les laissa périr. La faveur et l'intrigue distribuaient les places à la cour, et l'inexpérience ou la lâcheté d'un officier étaient les choses auxquelles on faisait le moins d'attention. Le vieux maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, avait conçu le plan d'un débarquement en Angleterre ; des troupes avaient été rassemblées sur les côtes de Bretagne, et l'escadre de la Méditerranée faisait voiles pour se réunir à la flotte de Brest. Le chef d'escadre Le Clerc, homme brave, mais ignorant, la laissait marcher dans un tel désordre, que les Anglais, l'ayant attaquée au sortir du détroit de Gibraltar, lui prirent ou lui brûlèrent cinq vaisseaux, au nombre desquels le vaisseau amiral (17 août 1759). Ce n'était pas la bravoure, mais l'habileté, qui avait manqué dans cette occasion : ce fut la lâcheté de l'amiral lui-même qui causa la perte de la flotte de Brest. Le maréchal de Conflans la commandait. Depuis un mois, il était bloqué dans le port par l'amiral anglais Hawke. Une tempête ayant dispersé les vaisseaux ennemis (12 octobre), il se résolut trop tard à profiter de cet incident, et se trouva bientôt en présence d'une flotte qui, du reste, n'était qu'égale à la sienne. Au lieu de combattre bravement, Conflans engagea une partie de ses vaisseaux sur des bas-fonds, où il pensait qu'on ne pourrait l'atteindre, en fit échouer plusieurs, et mit lui-même le feu à celui qu'il commandait. Le chef d'escadre, Saint-André Duverger, aima mieux se faire écraser avec son arrière-garde et mourir glorieuse-

ment que de voir l'humiliation du pavillon national (novembre). Byng avait été fusillé en Angleterre pour n'avoir pas su réussir à Malon : Conflans en fut quitte pour le mépris public que lui méritait sa conduite. Telle était la décrépitude dans laquelle la France était tombée. L'influence de la marquise de Pompadour paralysait tous les services, et c'est un triste spectacle que celui auquel l'histoire nous fait assister à cette époque de triomphes pour la philosophie.

Le résultat de l'anéantissement de la marine fut la perte de la plupart de nos colonies. Le Canada, abandonné, succomba après une héroïque résistance; Montcalm fut tué devant Québec (12 septembre 1759); cette ville, puis Montréal et le reste de la colonie tombèrent successivement aux mains des Anglais. On perdit également la Guadeloupe et les petites îles voisines, le Sénégal, et enfin Chandernagor, Mahé et Pondichéry, que les efforts de Lally ne purent sauver. Traduit en France devant le parlement de Paris, Lally fut condamné à mort; mais sa mémoire a depuis été réhabilitée, grâce au dévouement infatigable du comte de Lally-Tolendal, son fils. Les Anglais vinrent même s'emparer de Belle-Isle en vue des côtes de Bretagne (juin 1761).

Tant de pertes, éprouvées depuis quelques années, ne pouvaient être réparées par la France seule. Choiseul, qui avait presque, en ce moment, accaparé tous les ministères, lui donna une alliée. L'alliance du *Pacte de famille* est un acte qui honore ce ministre. Ferdinand VI étant mort au mois d'août 1759, Charles III, son frère, qui lui succéda sur le trône d'Espagne, prêta l'oreille aux propositions de Choiseul. Par le *Pacte de famille*, non seulement Charles III, mais encore tous les souverains de la maison de Bourbon, les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et le duc de Parme, contractèrent une alliance perpétuelle, offensive et défensive, et s'ouvrirent réciproquement leurs ports et leurs frontières, chacun assimilant les sujets de ses alliés aux siens, pour tous les droits, priviléges et exemptions relatifs à la navigation et au commerce (15 août 1761). Cette alliance, dont le cabinet de Londres devina tout de suite l'immense portée, et qu'il n'a jamais cessé depuis de chercher à rompre par tous les moyens, cette alliance n'eut alors d'autre résultat pour l'Espagne que de lui faire partager nos désastres; car elle fut réalisée trop tard. Les Anglais enlevèrent la grande île de Cuba, les Philippines et plusieurs vaisseaux richement chargés. Choiseul avait entamé, en 1761, des négociations avec le nouveau roi d'Angleterre, George III, suc-

cesseur de son père, George II, mort l'année précédente; mais Pitt, quoiqu'il fût sur le point d'être renversé du ministère, conserva assez de crédit pour les faire échouer. Louis XV voulut en vain imiter son aïeul, en publiant les efforts qu'il faisait pour obtenir la paix. La nation semblait apathique comme lui : elle s'intéressait moins aux revers des armes françaises qu'à l'héroïsme infatigable du roi de Prusse, ce prince philosophe. Néanmoins la publication du *Pacte de famille* réveilla l'inertie générale; l'on eut honte de laisser à une alliée tout le fardeau de la guerre maritime, et il s'éleva une généreuse émulation pour mettre du moins la marine française à la hauteur de la marine espagnole.

Cependant l'Allemagne occidentale présentait le spectacle du génie militaire isolé luttant contre tous les obstacles de la force matérielle mue par de grands talents, car Frédéric II rendait justice aux deux généraux autrichiens Dawn et Laudhon qu'il avait toujours en tête. La grande bataille de Torgaw, gagnée le 3 novembre 1760, rehaussa sa gloire, mais ne délivra ni ses États envahis, ni la Saxe, ni la Silésie, ni la Poméranie, occupées de tous les côtés. Une si longue guerre épuisait la Prusse, royaume faible, qui ne faisait encore que de naître. D'autres succès des lieutenants de Frédéric II sur les généraux français, tels que celui de Filingshausen sur Soubise et Broglie (16 juillet 1761), n'auraient eu d'autre effet que de retarder la chute de la monarchie prussienne. Un changement de règne en Russie la sauva. Pierre III, successeur d'Élisabeth Petrowna, morte le 5 janvier 1762, et grand admirateur de Frédéric II, se hâta de rappeler ses troupes, et il en mit même une partie à la disposition de la Prusse. Les Suédois, mal stipendiés par la France, se lassèrent aussi et firent leur paix. De cette manière, le monarque prussien se vit en état de reprendre l'offensive contre l'Autriche. Pierre III ne régna pas long-temps : détrôné par sa femme même, l'impératrice Catherine II, il mourut quelques jours après. Catherine se déclara neutre. La France seule restait attachée à l'Autriche. Les secours que Frédéric II put alors faire passer au prince Henri, son frère, lui rendirent la supériorité en Saxe (1762).

Ces événements décidèrent les puissances belligérantes à conclure la paix. La France en avait aussi grand besoin que la Prusse. Les Anglais ne payaient pas moins cher leurs conquêtes : leurs impôts étaient écrasants; leur dette publique grandissait toujours, et Pitt avait quitté le ministère. Les négociations, nouées et rompues en 1761, furent reprises en septembre 1762. Un traité définitif fut

signé à Fontainebleau, le 10 février 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, et, cinq jours après, entre l'empereur, le roi de Prusse et le roi de Pologne. Les conditions pour la France furent telles que devaient le faire pressentir les tristes événements de la guerre : elle ne conserva de toutes ses colonies que la Guadeloupe et la Martinique, avec un droit de pêche à Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent, pour l'Amérique; pour l'Afrique, l'île de Gorée, au Sénégal; pour l'Asie, Pondichéry et quelques autres places dans les Indes Orientales, mais qui furent rendues toutes ruinées et démantelées par les Anglais. Elle dut démanteler une seconde fois Dunkerque, en combler le port, et évacuer toutes les places que ses troupes occupaient en Allemagne. L'Espagne recouvra Cuba et les Philippines, moyennant la cession de la Floride. Quant au roi de Prusse, il conserva la Silésie, en promettant de donner sa voix à l'archiduc Joseph, fils de Marie-Thérèse, lorsqu'il faudrait élire un roi des Romains. Le roi de Pologne recouvra la Saxe.

La France avait beaucoup perdu dans cette *Guerre de sept ans*, aussi injuste qu'elle était impolitique. Elle trouva, à la paix, sa dette annuelle augmentée de trente-quatre millions. Ainsi les impôts si pesants de la guerre ne purent être diminués. Il est vrai que l'on promit l'exécution d'un cadastre général qui permettrait de répartir désormais les contributions avec justice et régularité; mais ce ne fut qu'une promesse.

Le parlement de Paris ne montrait plus sa vieille et vigoureuse opposition contre les impôts : il s'occupait d'intérêts bien différents. Placé entre la philosophie dont les excès lui faisaient peur, dont les livres dangereux débordaient de toutes parts, et l'autorité pourtant si légitime des papes, qui était pour lui un autre épouvantail, il poursuivit quelquefois à outrance les philosophes, en même temps qu'il cherchait à enlever à la religion ses plus solides appuis.

Il existait une société religieuse si fortement constituée que, depuis son origine, elle était la seule qui n'eût pas eu besoin d'être réformée; organisée de telle sorte qu'embrassant toutes les œuvres de la religion que se partageaient les autres instituts, elle se présentait partout où le clergé séculier avait besoin de son secours, et se montrait prête à tout et propre à tout; tellement catholique dans son essence et dans ses actes, que partout où se rencontraient des novateurs, ils n'avaient pas de surveillants plus actifs ni d'adversaires plus redoutables; société créée à la fois pour édifier et pour combattre, qui avait commencé à naître au moment même où le protestantisme avait paru dans le monde; société que,

dès sa naissance et pendant tout le cours de son existence marquée par tant de prodiges et tant de travaux, le coup d'œil perçant de l'impiété avait reconnue comme son ennemie la plus dangereuse, et que les hérétiques ou les athées n'avaient cessé de poursuivre avec une rage qui ne s'était pas un seul instant ralentie[1]. Calvin avait dit le premier : « Les jésuites sont nos plus grands ennemis ; il faut les tuer, et » si l'entreprise est trop difficile, les chasser du moins et les accabler » sous le poids des mensonges (*mendaciis*) et des calomnies (*ca-* » *lumniis*)[2]. » Ainsi l'orage grondait depuis long-temps sur cette société : il n'éclata en France qu'après avoir éclaté ailleurs.

Le ministre philosophe Pombal donna, en Portugal, le signal des persécutions contre les jésuites. La dispersion des admirables établissements qu'ils avaient fondés au Paraguay, sous le nom de *Réductions*, pour les Indiens qu'ils avaient civilisés, fut le premier coup qu'on leur porta. Un seigneur portugais, le duc d'Alveiro, doublement outragé comme père et comme époux par le roi Joseph Ier, ayant ensuite tenté d'assassiner ce prince, le 3 septembre 1758, on supposa que les jésuites, irrités de la ruine de leurs *Réductions*, avaient armé le bras de l'assassin, et l'on accusa de ce régicide le père Malagrida, dont l'influence prodigieuse sur le peuple de Lisbonne contrariait les plans de régénération sociale du ministre Pombal. L'accusation n'ayant apporté aucune preuve du projet attribué au père Malagrida, on lui supposa des crimes monstrueux, impossibles, pour lesquels ce vieillard de soixante-quinze ans fut brûlé vif sur la place publique de Lisbonne : « de » manière, dit Voltaire lui-même, que l'excès du ridicule et de » l'absurdité fut joint à l'excès de l'horreur. » L'expulsion des jésuites du royaume de Portugal suivit de près cette odieuse exécution. Les esprits étaient encore tout pleins des pensées que faisait naître cet étrange événement, lorsqu'on saisit en France une circonstance frivole pour demander l'expulsion de la Société.

Un préfet des missions établies dans les Antilles, le père La Valette, avait fondé un grand commerce à la Martinique, colonie qui lui devait en grande partie sa prospérité. La guerre de 1756 ruina La Valette : plusieurs navires richement chargés pour une maison de commerce de Marseille ayant été tout-à-coup enlevés par les Anglais, cette maison et La Valette lui-même furent contraints de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 4, part. 2, p. 314.
[2] Calvin apud Becan., t. 1, opuscul. 17, aphor. 15. De modo propagandi calvinismum.

déposer leur bilan. Les créanciers se prévalurent des constitutions de la Société pour prétendre que La Valette ne pouvait être considéré que comme l'agent général des jésuites. La Société se défendit en disant que, ses statuts et les lois ecclésiastiques interdisant le commerce aux religieux, la contravention de l'un de ses membres ne pouvait être considérée comme le fait du corps entier. Le parlement de Paris n'en condamna pas moins, le 8 mai 1761, la Compagnie à solder les créanciers. Les jésuites satisfirent en partie au paiement, mais on ne leur laissa pas le temps de le compléter. Le parlement, saisissant avec avidité cette occasion d'apprécier les statuts de la Société, dans leurs rapports avec les lois de l'État, reçut le procureur général appelant comme d'abus des constitutions des jésuites, condamna au feu plusieurs ouvrages des membres de la Société, et, ajournant à un an son jugement définitif sur la doctrine de la Compagnie et sur la légalité de son existence en France, il prescrivit la clôture provisoire de ses colléges et lui interdit de recevoir dorénavant ni profès ni novices. Louis XV, effrayé de la violence du parlement, demanda que, moyennant quelques modifications apportées à leurs règles, on permît aux jésuites de demeurer en France. Le parlement s'opiniâtra à exiger leur renvoi absolu. Par un arrêt du 6 août 1762, il prononça la dissolution de la Société; en mars 1764, il condamna au bannissement les *ci-devant jésuites* qui avaient refusé de renoncer à leur institut; enfin un édit du roi, en novembre 1764, ratifia les condamnations prononcées par le parlement, et ne permit aux jésuites que de vivre désormais isolément *dans les États du roi, en se conformant aux lois*. « C'est proprement la philosophie, dit d'Alembert, qui devait savoir à quoi s'en tenir à cet égard, c'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les jésuites : le jansénisme n'en avait été que le solliciteur. » Cette persécution exercée par le parlement contre les jésuites était un suicide, et il fut répondu à un de ses membres qui demandait ce que l'on pensait de l'arrêt de 1762 : « Vous venez de montrer comment on détruit les corps, en attendant que vous l'éprouviez vous-mêmes. »

L'Espagne, les Deux-Siciles et Parme imitèrent l'exemple de la France; mais ce ne fut qu'en 1773 que Clément XIV décréta l'abolition de la Compagnie de Jésus, croyant conjurer par ce sacrifice de plus grands malheurs dans ces royaumes catholiques.

Madame de Pompadour termina son règne de dix-neuf ans peu après la ruine des jésuites : elle mourut à Versailles, le 15 avril

1764. Louis XV vit passer avec insouciance les restes de cette femme à laquelle il avait si long-temps abandonné sa fortune, sa réputation, le sort de sa famille et celui de la France.

Ce prince éprouva bientôt des pertes plus réelles : le dauphin mourut le premier, à l'âge de trente-six ans, le 20 décembre 1765. Il avait conquis l'amour et l'estime de la nation par une rare droiture de cœur, une sensibilité vraie et une vie simple, studieuse, isolée, au milieu de la corruption de Versailles. Son fils aîné, qui devait être le malheureux Louis XVI, hérita des vertus privées de son père. La dauphine, princesse pleine de mérite et de vertu, mourut deux ans après son époux, le 13 mars 1767, et Marie Leczinska, le 25 juin 1768. Louis XV, malgré ses écarts, avait conservé pour la reine une profonde estime et une grande vénération : il lui accorda des regrets sincères. Le bon roi Stanislas Leczinski, parvenu à un âge très avancé, avait précédé sa fille dans la tombe, le 23 février 1766, et la Lorraine fut définitivement réunie à la France. Ces morts successives produisirent d'abord une forte impression sur l'esprit du roi : le Parc-aux-Cerfs fut fermé, et l'on put croire au réveil de Louis XV; mais la lourde rechute du monarque ne tarda pas à dissiper ces espérances.

Sans avoir le titre de premier ministre, Choiseul en exerçait tout le pouvoir; sans être animé de passions aussi violentes que Pitt, il semblait vouloir devenir à l'égard de l'Angleterre ce que Pitt était à l'égard de la France, afin de relever la nation de l'abaissement dans lequel elle se trouvait vis-à-vis de sa rivale. Il donna une nouvelle impulsion à la marine, mais il ne réussit point à réorganiser le corps, si difficile à former, des officiers de mer, chez lesquels surtout la science doit être le premier titre à l'avancement : Choiseul n'osa pas braver les intrigues de certains privilégiés mécontents. Pour dédommager la France des colonies qu'elle avait perdues, il songea à coloniser la Guyane française; mais là il échoua par sa faute, pour avoir précipité dans ce pays malsain, et sans études préliminaires, des milliers de laboureurs et d'artisans qui n'y trouvèrent que la misère et des fièvres mortelles. Il ménagea plus heureusement la réunion de la Corse avec la France. Cette île avait toujours été en révolte contre Gênes, et c'était l'habile Paoli qui guidait ses compatriotes dans leur lutte pour l'indépendance. Gênes, impuissante à soumettre les Corses avec ses propres forces, recourut à la France qui envoya une seconde fois des troupes pour occuper les points principaux de l'île, Bastia, San-Fiorenzo, Calvi et Ajaccio (1764). Paoli, qui comptait sur des secours d'An-

gleterre, demeurait sourd à tout accommodement, lorsqu'il apprit que Gênes venait de céder à la France ses droits sur cette île (15 mai 1768). Ce fut un cri d'indignation dans toute la Corse : la population entière se souleva, et il fallut une armée pour la réduire. Après une longue et vigoureuse défense, il ne resta plus de ressource à Paoli que dans la fuite. Il s'y détermina le 13 juin 1769; et son départ de Porto-Vecchio, sur un vaisseau anglais qui le transporta à Londres, fut le signal de la soumission de la Corse. Deux mois après ce départ, le 15 août 1769, jour anniversaire de l'édit de réunion rendu l'année précédente, naquit, à Ajaccio, un enfant destiné à s'asseoir un jour sur le trône de France, Napoléon Buonaparte. La conquête de la Corse était le dernier événement militaire de ce règne, et elle fit honneur au ministère de Choiseul qui sembla avoir enlevé cette île à l'Angleterre. Mais si la vieille ennemie demeura inactive, c'est qu'elle voyait éclater autour d'elle les orages qu'elle avait accumulés jadis sur la France. Le Portugal cherchait à secouer sa vassalité; la Péninsule indienne était menacée par le fameux Hyder-Aly; l'Amérique du Nord commençait à se soulever contre sa métropole, et plus d'un Anglais croyait ce soulèvement secrètement encouragé par Choiseul. En même temps, le ministre portait ses vues vers la Russie dont il entrevoyait les projets d'agrandissement : il excitait contre elle la jalousie de ses voisins, et visait à lui enlever la Pologne sur laquelle elle dominait, non pas encore par les armes, mais par l'influence du roi qu'elle lui avait imposé.

Tels étaient les plans de la politique extérieure de Choiseul, lorsque le pouvoir lui échappa.

Ce ministre avait deux ennemis puissants, le vieux duc de Richelieu et le duc d'Aiguillon, son neveu. Les principes philosophiques qu'il professait déplaisaient aussi au monarque dont le cœur et le caractère étaient faibles, mais dont le jugement était toujours sain. Ce prince voyait le bien où il était; seulement il n'aurait pas eu le courage de faire un pas pour l'atteindre. La puissance de Choiseul ne s'appuyait donc que sur la paresse du roi à s'occuper d'affaires, et y jeter Louis XV était le plus mauvais moyen que pussent employer les ennemis du ministre.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, avait eu de fréquents et vifs démêlés avec le parlement de Rennes, à l'occasion des mesures d'administration et des corvées que sa dignité lui donnait le droit de prescrire. Ces démêlés s'envenimèrent de la haine personnelle qui naquit entre le gouverneur et le procureur-géné-

ral La Chalotais. Celui-ci vint même à Paris porter les plaintes de la province et demander le rappel du duc d'Aiguillon. Louis XV ne crut pas devoir l'accorder sur des plaintes présentées avec une vivacité trop haineuse, ou qui ne lui parurent pas suffisamment justifiées. Le gouverneur, enhardi par l'inutilité de cette démarche du procureur-général, ne se montra que plus dur et plus hautain. La Bretagne était divisée en deux partis : l'un soutenait le procureur-général et le parlement, l'autre se déclarait contre La Chalotais, non par attachement pour le gouverneur, mais par haine contre l'auteur du *Compte-rendu*. C'était le titre que La Chalotais avait donné à un écrit contre les jésuites, et qui lui valait la bienveillance du duc de Choiseul. Il fut la victime choisie par les ennemis du ministre pour entraîner le renversement de celui-ci. De violentes lettres anonymes avaient été adressées au roi touchant les troubles de Bretagne. Le maître des requêtes Calonne, gagné par d'Aiguillon et par le ministre de la police, La Vrillière, prétendit reconnaître l'écriture de La Chalotais. Le 11 septembre 1765, ce procureur-général, son fils et trois autres conseillers furent tout à coup enlevés et jetés dans les cachots de la citadelle de Saint-Malo. Le parlement de Rennes, mortifié de n'avoir pu faire écouter ses plaintes, avait depuis long-temps donné sa démission : ce fut donc devant un tribunal séant à Saint-Malo que La Chalotais et ses complices présumés furent appelés à comparaître. Le parlement de Paris demanda que les accusés fussent du moins jugés par leurs pairs. Choiseul intervint alors et fit sentir au roi tout ce qu'il y aurait d'odieux et de dangereux en même temps à laisser poursuivre un procès, où l'inimitié seule des partis était en cause, et il obtint à la fois l'anéantissement de la procédure, la révocation du duc d'Aiguillon, et la réintégration du parlement de Rennes dans ses fonctions (décembre 1766). Cette affaire, si complexe et si obscure, n'avait donc point ébranlé le pouvoir du ministre. Le coup qui l'abattit partit de plus bas.

Les courtisans connaissaient la faiblesse du monarque, et la femme qu'on fit succéder à Madame de Pompadour fut prise dans la lie de la populace. Le comte Du Barry ne rougit pas de lui donner son nom et son titre, pour la présenter à la cour. Mais les grandes dames qui avaient accepté un tabouret chez Madame de Pompadour se scandalisèrent de la même faveur offerte chez Madame Du Barry [1]. On eût dit que le roi leur avait fait injure en ne

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 448.

choisissant pas dans leurs rangs sa nouvelle favorite. Sans ambition et sans intrigue, cette femme dégradée eût volontiers servi le premier ministre, si celui-ci n'eût guindé son orgueil. Mais Choiseul repoussa dédaigneusement les avances de la famille Du Barry, qui ne lui pardonna jamais, et qui s'unit au parti d'Aiguillon pour perdre le ministre : toutefois, il ne succomba pas tout-à-coup.

Il put voir réussir un de ses projets, le mariage du jeune dauphin Louis avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse et sœur de l'empereur Joseph II (1770). Choiseul considérait ce mariage comme le gage d'une union étroite entre l'Autriche et la France contre la Russie. La catastrophe qui signala les fêtes, le 30 mai, sembla présager le sort réservé aux deux époux. Douze cents personnes furent étouffées ou meurtries et blessées au milieu de la foule immense qui couvrait la place si fameuse depuis par la perpétration d'un grand crime.

La longue querelle du duc d'Aiguillon avec le parlement de Rennes n'avait éprouvé qu'un moment d'intermission. Le duc avait été rappelé à la cour. La Chalotais et son fils, quoique reconnus innocents, demeuraient en exil. Le parlement breton, *rétabli*, reprit l'offensive, et dans la recherche des auteurs anonymes, causes de toute l'affaire, il trouva matière à accusation contre l'ancien gouverneur. Mais comme le duc d'Aiguillon ne pouvait être jugé, comme pair, que par ses pairs, c'est-à-dire par le parlement de Paris, où les ducs et pairs avaient droit de siéger, ce fut devant ce parlement que l'affaire fut appelée. Le roi présida en personne les premières séances, et tout se passait avec la plus grande régularité, lorsque tout à coup Louis XV, dans un lit de justice tenu à Versailles le 27 juin 1770, annula de nouveau la procédure et imposa un silence absolu aux parties. Le chancelier Meaupeou, successeur de Lamoignon, avait poussé le roi à cette démarche, afin d'irriter le parlement et de trouver une occasion favorable pour le dissoudre et entraîner dans sa chute le duc de Choiseul qui le favorisait. En effet, le parlement répondit en déclarant le duc d'Aiguillon suspendu de ses fonctions de pair et son honneur entaché, jusqu'à ce qu'il se fût purgé devant la justice (2 juillet). Le lendemain, arrêt du conseil qui cassait celui du parlement; remontrances de la part de celui-ci, suspension du cours de la justice. C'est ce qu'attendait Meaupeou. Le chancelier et l'abbé Terray, contrôleur-général, circonviennent le roi déjà mécontent et lui font entendre que Choiseul, en fomentant la révolte en Amérique, cherche à entraîner l'État dans une nouvelle guerre. La famille

Du Barry seconde de son côté cette manœuvre, et, le 24 décembre 1770, le duc de Choiseul reçoit l'ordre de se retirer dans ses terres, où il languira dans un exil insolent qui accusera la faiblesse et la rapide décadence de la monarchie absolue [1]. En même temps le parlement reçoit l'injonction de reprendre ses fonctions. Presque tous les membres s'y refusent. Alors un arrêt du conseil confisque leurs charges, et des lettres de cachet dispersent les récalcitrants dans tous les coins de la France (20 janvier 1771). Le chancelier s'occupe immédiatement de créer de nouvelles chambres, en y appelant des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, et en faisant remplir les siéges vides par des avocats et des jurisconsultes mandés de divers côtés. C'était attaquer rudement cette monarchie parlementaire, qui s'avisait de vouloir revivre.

L'adroit Meaupeou, caressant les idées de réforme de la philosophie, pour faire oublier la manière violente dont il procédait, annonça que la vénalité des charges serait abolie, et la justice rendue gratuitement. Il amena les membres démissionnaires de l'ancien parlement, compromis dans leur fortune par la confiscation de leurs charges, à en recevoir le remboursement, et il régularisa ainsi peu à peu l'institution du nouveau corps judiciaire, auquel on donna le nom de *Parlement Meaupeou*. Le chancelier réforma un autre abus, en restreignant le ressort trop étendu dans lequel agissait l'ancien parlement : il divisa ce ressort entre six *Conseils* supérieurs établis dans six villes différentes de l'ancienne juridiction, de telle sorte que les plaideurs y trouvèrent un avantage de proximité (23 février 1771).

Peu à peu la justice reprit son cours devant des tribunaux privés du droit de remontrance, et le chancelier put se vanter d'avoir *tiré la couronne de la poudre du greffe*. Cette grande révolution avait excité peu de mécontentements parmi le peuple, qui finit même par rire de la contenance soumise de ses nouveaux magistrats. Les autres parlements n'osèrent élever la voix : le chancelier les tenait sous le coup de la crainte et ne semblait attendre qu'un acte d'insubordination de leur part pour les réformer eux-mêmes.

Pendant que la réorganisation de la justice s'opérait d'une manière brusque et adroite en même temps, le contrôleur-général, Terray, abordait franchement les difficultés de son administration. En entrant au ministère, il avait trouvé un déficit énorme de soixante millions : il réduisit hardiment une partie des rentes per-

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 449.

pétuelles de cinq à deux et demi pour cent, d'autres à trois et demi, et frappa également les rentes viagères, sans rien diminuer d'ailleurs des charges déjà existantes et dont il augmenta même quelques-unes. Malgré l'emploi de ces moyens, le contrôleur-général ne parvint pas à éteindre la dette : il la laissa à soixante-trois millions et le déficit à quarante. Le talent ne manquait pas à Terray, et ce n'était pas son incapacité qui le réduisait à se servir d'expédients aussi odieux pour remettre l'ordre dans les finances. Sous un gouvernement plus sage et moins prodigue, ce personnage, si détesté à son époque, aurait pu rendre de grands services par la netteté et la vigueur de ses conceptions.

La chute du ministère Choiseul fit perdre au dehors à la France le peu d'influence que ce ministre lui avait rendue. Tout occupé à se soutenir au dedans, le nouveau cabinet ne s'inquiéta pas des grandes mutations qui se faisaient à l'Orient de l'Europe. Le duc d'Aiguillon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, demeura témoin indifférent du fameux traité du 5 août 1772 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui décidèrent le premier partage de la Pologne. Cette malheureuse nation périssait victime, non moins des vices de sa constitution que de l'ambition de ses voisins.

Les quatre années qui s'écoulèrent depuis la dispersion du parlement jusqu'à la mort de Louis XV ne présentent à l'intérieur aucun événement particulier bien remarquable : elles n'offrent que le tableau, de plus en plus déplorable, d'une misère qui va toujours croissant, au milieu des progrès que faisaient les arts utiles et l'industrie. C'est l'époque à laquelle l'indignation publique flétrit du nom terrible et indélébile de *Pacte de famine* le honteux trafic de quelques traitants associés pour faire le commerce des blés. On a accusé Louis XV d'avoir pris un intérêt considérable dans cette société; mais c'est avoir mal connu le caractère de ce prince, insoucieux, si l'on veut, du bien-être de son peuple, égoïste, ne vivant que pour lui-même, mais qui ne manifesta jamais un caractère dur et farouche, comme le ferait supposer une accusation de cette nature. Il a laissé le malheur descendre sur la France; mais à coup sûr il ne l'a point appelé : l'énergie du mal lui eût manqué comme l'énergie du bien.

Louis XV léguait à son petit-fils un bien triste héritage à recueillir, et peut-être était-il temps qu'il mourût pour que la chute du trône pût être retardée de quelques années encore. Il était âgé de soixante-cinq ans, lorsqu'il fut attaqué pour la seconde fois de la petite vérole. Ce prince avait conservé, au milieu de tous ses

débordements, des sentiments religieux que l'ivresse des plaisirs, les exemples du vice dont il avait été entouré dès son enfance, et sans doute aussi le scepticisme philosophique de son siècle n'avaient pu entièrement étouffer. Dès qu'il comprit la gravité de sa maladie, il fit éloigner la comtesse Du Barry, implora de lui-même les secours de la religion, et demanda publiquement pardon des scandales qu'il avait donnés. Il mourut le 10 mai 1774 : son corps fut transporté à Saint-Denis sans aucune pompe, et sans que le peuple lui confirmât par ses regrets le surnom de *Bien-Aimé*.

Le règne de Louis XV est l'époque la plus déplorable pour la France.

Quand on en cherche les personnages, dit M. de Châteaubriand [1], on est réduit à fouiller les anti-chambres du duc de Choiseul, les garde-robes des Pompadour et des Du Barry, noms qu'on ne sait comment élever à la dignité de l'histoire. La société entière se décomposa : les hommes d'État devinrent des hommes de lettres, les gens de lettres des hommes d'État, les grands seigneurs des banquiers, les fermiers-généraux de grands seigneurs. Les modes étaient aussi ridicules que les arts étaient de mauvais goût : on peignait des bergères en paniers, dans les salons où les colonels brodaient. Tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, signe certain d'une révolution prochaine. Les magistrats rougissaient de porter la robe et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères; des prêtres en chaire évitaient le nom de Jésus-Christ et ne parlaient plus que du législateur des chrétiens; le pouvoir glissait de toutes les mains; le suprême *bon ton* était d'être Anglais à la cour, Prussien à l'armée, tout enfin, excepté Français. Ce que l'on disait, ce que l'on faisait, n'était qu'une suite d'inconséquences : on prétendait garder des abbés commendataires, et l'on ne voulait plus de religion; nul ne pouvait être officier s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse; on introduisait l'égalité dans les salons, et les coups de bâton dans les camps. La société avait quelque chose de puéril comme la société romaine au moment de l'invasion des Barbares. A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles; des philosophes, les uns sapant la religion, les autres l'État; des nobles, ou ignorants, ou atteints des vices du jour, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice. Les diverses classes de la société étaient également corrompues : la

[1] *Œuvr. compl.*, t. 5 ter, p. 450.

cour et la ville, les gens de lettres, les économistes et les encyclopédistes, les grands seigneurs et les gentilshommes, les financiers et les bourgeois se ressemblaient, témoins les Mémoires qu'ils nous ont laissés. La grande existence de ce siècle est celle de Voltaire. Tous les souverains écrivaient à cet homme, et étaient flattés de recevoir un mot de sa main : Ferney était la cour européenne. Cet hommage universel, rendu au mauvais génie qui sapait à coups redoublés les fondements de la société alors existante, caractérisait, en la présageant, la transformation prochaine de cette société.

LIVRE QUATORZIÈME.

DEPUIS LE RÉVEIL, SOUS LOUIS XV, DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE, JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT, SOUS LOUIS XVI, DE LA MONARCHIE DES ÉTATS, ET AU RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ PAR L'INFLUENCE ANTI-MONARCHIQUE DE LA PHILOSOPHIE.

LOUIS XVI.

Louis XVI était âgé de vingt ans lorsqu'il monta sur le trône: cependant il n'avait encore reçu aucune connaissance des affaires, dont on l'avait tenu constamment éloigné. Ce prince possédait toutes les vertus opposées aux vices de son aïeul ; mais il manquait de la fermeté nécessaire pour régner, surtout à son époque. Placé entre les anciennes institutions et les besoins nouveaux, ne se dissimulant point la nécessité de plusieurs réformes demandées, n'aimant pas les philosophes, comprenant que les économistes avaient quelques vues louables d'amélioration, mais redoutant leurs fausses idées en matière de religion, il passa sa vie à hésiter, à chercher les moyens de rendre tout le monde heureux, et il n'y put parvenir, parce que c'était moins au nom des besoins populaires qu'au nom de ses passions ambitieuses que parlait la philosophie. Louis XVI semble avoir été choisi par la Providence afin que la révolution nouvelle ne trouvât dans sa victime aucune excuse de ses excès, et qu'elle fût pour l'avenir un effrayant témoignage de l'impuissance de la philosophie à améliorer le sort des peuples sans le secours de la religion.

Le nouveau règne s'annonça par des bienfaits: remise fut faite à la nation du droit de joyeux avènement; les serfs furent affranchis dans tous les domaines privés de la couronne; la loi qui rendait les débiteurs de la taille solidaires, et la question préparatoire furent abolies. Le triumvirat Meaupeou, Terray et d'Aiguillon se vit écarté. Le comte de Maurepas, ancien ministre de Louis XV, disgrâcié depuis vingt-cinq ans, et rappelé alors au pouvoir, gouverna, comme autrefois Fleury, sans faste, avec douceur, mais avec la

même faiblesse. Deux autres choix, Turgot et Malesherbes, satisfirent l'opinion publique. Ces deux hommes avaient l'un et l'autre une ame noble et élevée. Turgot, l'un des économistes les plus distingués du dix-huitième siècle, était un administrateur énergique et éminent. Mais, à une époque où c'était la philosophie qui avait prôné le plus haut les idées de réforme, Turgot et Malesherbes marchèrent dans cette voie avec un esprit trop systématique. Le programme que présenta Turgot, en 1774, renfermait la plupart des modifications utiles que l'administration générale du royaume a subies : il eut le tort d'y ajouter un programme politique, corollaire du premier, selon lui, mais qui empêcha l'exécution de ses projets.

Le 12 novembre 1774, Louis XVI rétablit l'ancien parlement avec droit de remontrance; et il adopta cette mesure malgré Turgot, qui craignait que les parlementaires ne s'opposassent à l'exécution de ses plans. Il ne tarda pas à voir ses craintes justifiées. Il avait rétabli la liberté du commerce intérieur des grains, en manifestant l'intention de dissoudre le *Pacte de famine*. Les intéressés soulevèrent contre lui les classes populaires, en commentant les propres paroles du ministre qui, dans le préambule de son ordonnance, portait jusqu'à l'exagération le droit de propriété du marchand sur ses grains. Des émeutes éclatèrent dans plusieurs villes; on arrêta des voitures, on brûla des moulins et des granges, afin de créer une disette factice, et de soulever le peuple de Paris surtout contre Turgot que l'on représenterait comme l'auteur de ces maux. C'était le prélude d'une lutte plus directe contre les idées du ministre au sein du parlement. Elle s'engagea sur des édits qui proclamaient la suppression des corvées, des jurandes et corporations de commerce, et la liberté d'industrie. Il fallut un lit de justice (12 mars 1776) pour en obtenir l'enregistrement.

Malesherbes, chargé du département de la maison du roi, l'était notamment de la dispensation de ces rigueurs extra-judiciaires, de ces détentions qui avaient leur motif dans la sûreté de l'État et l'honneur des familles, mais dont les philosophes exagéraient l'abus afin de rendre le pouvoir impopulaire. Malesherbes travaillait à soumettre à une espèce de règle l'exercice, pleinement arbitraire jusqu'alors, de cette autorité, lorsqu'il fut enveloppé dans la disgrâce de son ami. Louis XVI, effrayé des résistances que rencontrait Turgot, croyait devoir le sacrifier.

Les obscurs successeurs de ce ministre révoquèrent ses derniers édits et ne se signalèrent que par l'établissement immoral de la

loterie. Ils furent bientôt remplacés par Necker, Génevois de naissance, qui, ayant acquis une fortune considérable par d'heureuses opérations de banque, jouissait d'une grande réputation d'habileté financière. Comme il était protestant, ce qui l'empêchait de recevoir le titre de contrôleur-général et d'entrer au conseil, on le nomma seulement directeur-général des finances (1777).

Turgot avait espéré que la réalisation de ses plans lui permettrait de ne créer ni nouveaux impôts, ni nouveaux emprunts, et il l'avait promis; Necker, qui le remplaça, ne tint que la moitié de cette promesse. Comme Law, il voulut tout asseoir sur la base du crédit. Son ministère fut signalé par l'établissement d'une banque publique, sous le titre de *Caisse d'escompte*, qui disparut à la révolution, mais qu'on rétablit sous le consulat, sous le nom de *Banque de France*. Le système de crédit appliqué par Necker a été trop contrarié par les dépenses énormes qu'occasionna la guerre d'Amérique pour que l'on en puisse apprécier le mérite réel. La guerre, en effet, dévorant toutes les économies du trésor, et arrêtant l'emploi que l'on aurait pu faire de ces fonds, ne fit qu'aggraver la dette publique. Le premier tort de Necker est d'avoir considéré son système d'une manière trop exclusive, et d'avoir fait abstraction des évènements politiques qui devaient en gêner l'application. Turgot et Necker furent de bonne foi dans leurs idées : le grand obstacle auquel ils ne pensèrent ni l'un ni l'autre, c'était cette révolution morale qui s'opérait dans les esprits et qui n'attendait pour éclater que le moment où elle connaîtrait sa force. Turgot et Necker ne virent d'embarras réel pour l'État que celui des finances : mais deux évènements qui marquent le commencement du règne de Louis XVI montrent à l'observateur où était la grande cause du mal. Le premier passe presque inaperçu dans l'histoire : c'est le rappel de Voltaire, exilé depuis long-temps dans ses terres, sa réception triomphale à Paris, et son apothéose au Théâtre-Français. Ce ne fut point le poète dramatique que l'on couronna alors; ce fut le chef de cette école philosophique que l'on croyait avoir détrôné la religion en France, comme il l'avait promis. L'autre évènement est cette guerre d'Amérique pendant laquelle l'amour d'une liberté républicaine fit passer outre-mer tant de Français enthousiastes, à la tête desquels il faut mettre le jeune marquis de La Fayette.

La Grande-Bretagne avait fait des dépenses énormes pendant les dernières guerres que la France avait eu à soutenir. Accablée de dettes, l'Angleterre conçut la pensée d'en faire acquitter une par-

tie par ses colonies d'Amérique; mais celles-ci, accoutumées à se taxer elles-mêmes et à voir profiter à leur propre territoire les dépenses de leur administration, regardèrent cette prétention comme une atteinte à leurs droits. Dès l'année 1765, des révoltes populaires à Boston témoignèrent de la résistance qu'aurait à subir la métropole, en surchargeant les Américains. L'obstination des conseillers de George III fut égale à celle des colonies, et elle amena en 1774 une révolution complète. Un congrès de députés des provinces, comprenant la plus grande partie de l'Amérique anglaise du Nord, se réunit à Philadelphie, rédigea une déclaration des droits de l'homme, type de toutes celles qui furent faites depuis, décréta la cessation des pouvoirs et des fonctions des employés anglais, et ordonna une levée des milices des provinces pour la défense du pays. Les hostilités ne tardèrent pas à commencer des deux côtés, et le titre de généralissime des armées américaines fut donné à Georges Washington, officier qui avait été complice ou du moins témoin impassible, quelques années auparavant, de l'assassinat d'un Français envoyé en parlementaire, au commencement de la Guerre de sept ans. Le 4 juillet 1776 parut enfin la déclaration d'indépendance des treize États-Unis d'Amérique, acte qui mit en pratique la souveraineté du peuple proclamée en théorie dans la déclaration des droits de 1774. Bien que jusqu'alors la France ne fût pas directement intervenue dans cette insurrection, lord Chatam, son implacable ennemi, voulait qu'on lui déclarât la guerre sur-le-champ. Le ministère anglais, ne considérant pas comme une provocation suffisante le départ de quelques Français, sans mission de leur gouvernement, crut dangereux d'aller au devant d'un surcroît d'embarras. Cet état d'indécision se prolongea jusqu'en 1778, époque où Franklin fut envoyé à Paris pour négocier la reconnaissance de l'indépendance américaine. Reçu avec un enthousiasme inexprimable, il réussit dans sa mission, en obtenant le traité du 6 février, par lequel le gouvernement français conclut avec les nouveaux États-Unis une alliance commerciale, qui ne devait avoir d'effet défensif et offensif qu'en cas de rupture de l'Angleterre avec la France. Or, ce traité était une rupture véritable, et l'hésitation de Louis XVI, qui attendait toujours un acte d'agression matérielle, entraîna la perte des colonies françaises des Indes Orientales, que le gouvernement anglais avait depuis long-temps donné ordre d'attaquer. Pondichéry seul ne se rendit qu'après une glorieuse défense (1778).

Cependant Sartines, qui de la police était passé à la marine, dé-

ployait une grande activité. Il se trouva bientôt en état de faire passer en Amérique une escadre de douze vaisseaux de ligne, sous les ordres du comte d'Estaing (mi-avril). Elle portait des troupes de débarquement et un chargé d'affaires accrédité auprès du congrès. Cette première campagne de l'amiral français se borna à des tentatives inutiles sur divers points, et il alla attendre à la Martinique les renforts que le comte de Grasse devait lui amener. Saint-Pierre et Miquelon furent pris par les Anglais, à qui le marquis de Bouillé enleva la Dominique. Déjà les progrès de la marine française effrayaient l'Angleterre. Le combat indécis d'Ouessant, livré le 27 juillet 1778, entre trente-deux vaisseaux français, commandés par le comte d'Orvilliers, et trente vaisseaux anglais, supérieurs en force, prouva que le courage et l'adresse des premiers pouvaient balancer la vieille expérience des seconds.

La diplomatie française, dirigée par le comte de Vergennes, détermina l'Espagne, l'année suivante (1779), à réunir ses forces maritimes à celles de la France. La Russie, le Danemark, la Suède entrèrent plus ou moins ouvertement dans le système anti-britannique, en concluant entre eux un pacte de neutralité armée pour protéger leur commerce contre la tyrannie des Anglais qui refusaient de reconnaître que le pavillon couvre la marchandise.

Une nouvelle tentative de débarquement en Angleterre n'eut aucun résultat cette année, soit que les vents eussent contrarié la flotte, soit que l'on eût voulu faire seulement une démonstration pour neutraliser ailleurs les efforts de l'Angleterre. Pendant ce temps, le comte d'Estaing s'emparait de la Grenade, et un de ses lieutenants de l'Ile Saint-Vincent; mais le défaut de concert entre l'armée de terre et celle de mer fit échouer le siége de Savannah dans la Géorgie. Toutefois l'apparition de la flotte française sur ces côtes détermina l'évacuation de Rhode-Island, dont on n'avait pu s'emparer l'année précédente. Au commencement de l'année, le marquis de Vaudreuil, en allant rejoindre le comte d'Estaing, avait détruit les établissements anglais du Canada.

L'année suivante (1780) fut témoin de trois combats glorieux soutenus aux Antilles par le comte de Guichen contre l'amiral sir Rodney. Sans être décisifs, ils vengèrent du moins la défaite qu'une flotte espagnole avait éprouvée, au commencement de l'année, à quelque distance de Gibraltar. L'amiral français en profita pour escorter jusqu'en Europe une flotte française de commerce. Le soin d'escorter les bâtiments marchands avait été négligé jusqu'alors par le gouvernement, et un préjugé, malheureusement trop répandu

parmi les officiers de la marine royale, le leur faisait trouver au dessous de leur dignité. C'était là ce qui, dans les guerres précédentes, avait causé tant de dommages au commerce français. Le brave La Motte-Piquet a dû surtout sa réputation au courage, au dévouement et à l'habileté avec lesquels il sut protéger plusieurs convois. Le comte d'Estaing, appelé par Charles III au commandement général des flottes espagnoles, protégea aussi heureusement la riche flotte marchande de Saint-Domingue, pendant que le comte de Grasse allait débarquer en Amérique un renfort considérable d'hommes, d'argent et de munitions sous les ordres du comte de Rochambeau.

En 1781, le directeur général Necker publia un *Compte-rendu* des finances. Louis XVI, que dominait le désir de gouverner par la confiance et selon l'opinion publique, avait consenti à cette publication, sans prévoir ses résultats politiques : il ne se doutait pas qu'elle appelait tous les Français à la discussion des intérêts de l'État, et qu'elle assimilait ainsi le pouvoir du roi en France à celui du roi en Angleterre. Ce tableau, peint avec les plus riantes couleurs, offrait un excédant de recettes de dix millions au dessus du déficit entièrement rempli. Mais à côté se trouvait l'indication du passif du trésor royal, augmenté d'un capital de cinq cent trente millions, produisant quarante-cinq millions de rente. Quoi qu'il en soit, Necker atteignit son but, et les prêteurs, qui ne virent que le côté brillant du tableau, lui versèrent, en deux prêts, quatre-vingt-dix millions. S'il triomphait dans l'opinion publique, il se perdait dans le conseil, moins facile à séduire, ou qui appréciait peut-être plus sûrement le résultat dernier de ses innovations. Le compte-rendu y fut débattu avec force, et Necker contrarié offrit sa démission que le roi accepta le 25 mai 1781. Cependant il n'entraîna point dans sa disgrâce les marquis de Ségur et de Castries, nouveaux ministres de la guerre et de la marine, hommes d'expérience et de talent, qui donnèrent à l'ensemble des opérations militaires et maritimes une impulsion vigoureuse et bien dirigée.

L'Angleterre s'était attirée un nouvel ennemi, la Hollande. N'ayant pu la décider à lui prêter son assistance en vertu d'anciens traités, et se flattant de compenser sur ses possessions sans défense les pertes que les autres puissances pourraient lui faire éprouver, elle avait résolument déclaré la guerre aux Hollandais, ce qui les décida à s'allier à la France. Cette campagne fut glorieuse pour les alliés. Les petites Antilles anglaises tombèrent au pouvoir des Fran-

çais; Surinam et les autres possessions hollandaises d'Amérique furent reprises; le Sénégal fut recouvré. En même temps une armée anglaise, refoulée par terre dans la presqu'île d'Yorck-Town et bloquée du côté de la mer par une flotte française, fut obligée de se rendre prisonnière. En Europe l'île Minorque tombait entre les mains des Franco-Espagnols : le fort Saint-Philippe, dont il fallut entreprendre le siége, résista seul jusqu'au 4 février de l'année suivante 1782. Une puissante flotte combinée de cinquante vaisseaux parut encore cette année en vue des côtes d'Angleterre, et se retira sans avoir rien entrepris. Dans l'Inde, où dominaient les Anglais, les possessions hollandaises succombaient les unes après les autres. Le bailli de Suffren, le plus grand homme de mer que la France possédât alors, y fut envoyé avec une escadre : s'il ne put rien entreprendre cette année, il sauva du moins le Cap de Bonne-Espérance que menaçaient les Anglais, en les dispersant sur sa route.

La conquête de la Jamaïque dans le golfe du Mexique, la prise de Gibraltar en Europe, et le recouvrement de l'Inde en Asie, tel fut le triple but que l'on se proposa de remplir en 1782, pendant que le continent américain échappait, province par province, aux Anglais. Les deux premières entreprises échouèrent complètement, quoique la prise de Saint Christophe eût semblé un heureux prélude. L'amiral de Grasse, commandant trente-cinq vaisseaux, devait opérer sa jonction avec une escadre espagnole de dix-sept vaisseaux qui l'attendaient à Saint-Domingue, afin de prendre dans ces mers la prépondérance nécessaire à la conquête de la Jamaïque. L'amiral anglais Rodney se porta à sa rencontre avec trente-trois vaisseaux, et l'atteignit dans la direction de la Dominique. L'action commença le 12 avril à sept heures du matin, avant que la flotte française eût eu le temps de se mettre en ligne. Le choc fut terrible et la résistance se prolongea jusqu'à dix heures et demie du soir. Le vaisseau amiral de cent-dix canons n'amena son pavillon qu'à cette heure, après avoir lutté contre dix à douze bâtiments qui s'étaient acharnés sur lui. Le reste de la flotte et les convois arrivèrent heureusement à Saint-Domingue; mais la perte de onze vaisseaux de ligne ne permit pas d'exécuter l'entreprise projetée contre la Jamaïque. Le reste de la campagne fut consacré à différentes petites expéditions, dont l'une, dirigée par La Peyrouse, causa un dommage de douze millions aux Anglais, par la destruction de leurs établissements de la baie d'Hudson. L'amiral Rodney avait été rappelé en Angleterre avant que la nouvelle de sa victoire parvînt à Londres, et il amena avec lui son prisonnier, le comte de

Grasse, qui fut reçu avec toute la distinction que méritait son courage héroïque. Cette victoire avait coûté trop cher aux Anglais pour qu'elle pût être suivie de quelque conquête, et la guerre ne fit plus que languir en Amérique. L'entreprise sur Gibraltar employa inutilement des forces considérables, dont une partie eût rendu de plus grands services dans l'Inde. Le fort de Gibraltar, exposé au feu le plus vif du côté de la mer et du côté de la terre, semblait être sur le point de se rendre, lorsqu'enfin un boulet rouge lancé sur la flotte y fit éclater un violent incendie qui releva le courage des assiégés. Cependant on s'opiniâtra à vouloir resserrer la place par un blocus; mais un coup de vent, dispersant la flotte et la repoussant dans la Méditerranée, permit à l'amiral Howe, qui attendait à l'entrée du détroit, de ravitailler le fort. Dès lors tout espoir fut perdu de le réduire. Le bailli de Suffren rachetait seul dans la mer des Indes ces fâcheux revers. Avec des forces inférieures, il tint continuellement la mer contre l'amiral Hughes et favorisa les mouvements des princes indiens, soulevés contre les Anglais. Cinq combats sur mer firent éclater sa bravoure et son habileté; mais, en l'affaiblissant lui-même, ils ne lui permirent pas de profiter d'avantages qu'il ne pouvait rendre décisifs. Cependant les affaires de la France et celles des Hollandais se relevaient par le lustre que Suffren donnait à ses armes, quand on apprit que la paix venait d'être conclue en Europe.

Une révolution ministérielle en Angleterre, au commencement de l'année précédente, avait renversé les tories et amené au pouvoir les wighs avec Fox, et le second Pitt, alors âgé de vingt-deux ans seulement. Des négociations pour la paix ayant eu lieu immédiatement, les préliminaires en furent arrêtés à Paris, en janvier 1783. Le 3 septembre suivant, la paix se trouva définitivement conclue. L'indépendance des États-Unis d'Amérique fut reconnue; la Hollande recouvra ses colonies envahies; l'Espagne garda Minorque et la Floride occidentale; la France conserva le Sénégal et Tabago, avec un agrandissement de territoire autour de Pondichéry et de Karikal, et les articles restrictifs des traités précédents à l'égard du port et des fortifications de Dunkerque cessèrent de compromettre l'honneur national. Cette paix, qui fut loin de procurer à la France des avantages matériels équivalents aux quatorze cents millions que la guerre avait coûtés à l'État, effaça du moins la honte des derniers traités de Louis XV. L'orgueil de Pitt avait été forcé de plier : il ne pardonna jamais à la France d'avoir arraché à l'Angleterre la plus belle de ses colonies.

L'esprit public, détourné des questions intérieures par les évènements militaires, y revint avec une énergie nouvelle et une tendance de plus en plus démocratique. Le contact d'un peuple révolutionné avait propagé dans l'armée et même dans une grande partie de la jeune noblesse l'admiration des mœurs et des institutions républicaines [1]. Voltaire et Rousseau ne virent point compléter leur ouvrage : ils étaient morts tous deux en 1778. Turgot ne leur survécut que trois ans et mourut en 1781. Maurepas, mort dans la même année, avait pour successeur le comte de Vergennes. A Necker avaient succédé tour-à-tour Joly de Fleury, d'Ormesson et enfin de Calonne, connu pour son active participation à l'affaire de La Chalotais.

Une circonstance ajouta à l'agitation des esprits, en donnant prise à la malveillance qui s'appliquait à décréditer le gouvernement, et qui ne cherchait qu'un prétexte pour souiller le trône même de ses calomnies. Elle osa s'attaquer à la reine.

Marie-Antoinette avait su captiver les Français. On avait craint de trouver, dans une princesse allemande, dans la fille des Césars, la morgue et la hauteur qui rendent le pouvoir difficile à supporter; on avait été ravi de voir en elle tant de grâce, d'esprit et de simplicité. On vantait son mépris de l'étiquette, sa répugnance pour le cérémonial; mais la philosophie, en exaltant l'aimable abandon de ses manières, s'apprêtait à lui faire payer bien cher ces éloges.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, trompé par des fripons, avait eu le malheur de croire que la reine désirait un collier de diamants que deux joailliers voulaient vendre. On mit sous les yeux du prélat une fausse signature de cette princesse, au bas d'une convention pour l'achat des diamants; il se rendit garant, à l'égard des joailliers, du paiement de leur prix, et telle était sa bonne foi que, le terme étant échu, il leur dit de s'adresser à la reine, ce qu'ils firent.

Marie-Antoinette, indignée d'une fausseté aussi audacieuse, crut le cardinal coupable. Quoique prince de l'Église, il fut arrêté (15 août 1785), jugé au parlement de Paris, absous, et les escrocs qui avaient surpris sa bonne foi se virent condamnés, mais non pas aux peines qu'ils avaient méritées (30 mai 1786) : le parlement, où les factieux avaient des auxiliaires, ne pouvant prononcer contre l'évidence des faits, ménagea les coupables avec une partialité choquante; et son arrêt équivoque laissa un libre cours aux

[1] *Hist. de France*, t. 13, p. 502.

conjectures et aux insinuations calomnieuses. Pendant l'instruction, qui avait été longue et solennelle, des rumeurs injurieuses et absurdes s'étaient élevées contre la cour; et, quand il fut démontré que la reine avait ignoré l'intrigue où l'on avait abusé de son nom auprès du crédule cardinal, on prétendit que l'affaire aurait dû se terminer, dès l'origine, par une lettre de cachet contre le prélat. Bien qu'innocent et malheureux, il ne pouvait, disait-on, se disculper du tort de s'être laissé approcher par des misérables, qui n'auraient pas dû être reçus même dans ses antichambres. On aurait dû, en effet, ne pas donner à l'Église le scandale d'un cardinal traduit devant le parlement : mais, alors même qu'il n'y aurait pas eu de procès, la calomnie eût-elle été vaincue, puisque, après avoir été confondue de la manière la plus authentique, elle chercha encore à se relever?

La grande plaie matérielle de la France, celle qu'il importait le plus de guérir, c'était le désordre des finances. Depuis long-temps elles se trouvaient dans un embarras que la dernière guerre avait accru, et ce n'était pas le prodigue Calonne qui pouvait y porter remède. Toutefois la responsabilité de ce désordre ne devait pas retomber sur lui seul. Aussi n'hésita-t-il point à proposer au roi de convoquer une assemblée de notables, à laquelle on exposerait les besoins de l'État et la nécessité de certaines réformes. Cette assemblée s'ouvrit en effet le 22 février 1787 à Versailles. Dans le discours d'ouverture, Calonne indiqua comme le meilleur moyen de rétablir les finances la suppression des abus qui existaient dans la répartition des impôts. Au système déplorable des fermes générales, il proposa de substituer des assemblées provinciales, formées de propriétaires et chargées de la répartition des charges publiques; il proposa aussi de substituer une subvention territoriale à l'impôt des vingtièmes, et de supprimer les douanes intérieures, ce fléau du commerce. Mais il n'osa pas pousser jusqu'au bout cette réforme générale. Aussi encourut-il les inimitiés de tous, en faisant trop au gré des uns et pas assez au gré des autres. Tout le monde critiqua ses plans, et il se vit forcé de résigner sa place, et de prendre la fuite le 20 avril.

L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, dont on vantait les lumières en fait d'administration, fut appelé à le remplacer comme chef du conseil des finances, titre presque équivalent alors à celui de premier ministre. Ce prélat entrait au ministère sous les plus heureux auspices, puisqu'il succédait à un ministre détesté. Les notables lui accordèrent ce qu'ils eussent refusé à Calonne,

entre autres un impôt sur le timbre déjà demandé par ce dernier, et le roi, la reine et les princes consentirent à des réductions considérables sur leurs dépenses et leurs pensions. L'assemblée des notables se sépara le 25 mai, sans avoir rien décidé. Brienne, au lieu de profiter de ce moment de faveur pour faire enregistrer au parlement les nouveaux édits d'impôts qu'on lui avait accordés, ne les présenta que successivement et avec une sorte de timidité. Le parlement, qui trouvait ses intérêts lésés dans quelques uns de ces projets, ne tarda pas à manifester son opposition en demandant qu'on lui donnât les états des dépenses et des recettes publiques. C'est alors qu'un conseiller jouant, sur les mots, s'écria : « Vous demandez des états, ce sont des États-généraux qu'il nous faut ! » Cette parole inattendue, fixant dès ce moment toutes les incertitudes, devint un cri de ralliement parmi le peuple. Le parlement lui-même, oubliant ses anciennes prétentions, déclara qu'aux États-généraux seuls appartenait le droit de consentir à de nouvelles charges.

Le ministre, un moment étourdi de cette déclaration, essaya de l'étouffer dans un lit de justice, tenu le 6 août 1787 à Versailles. Le parlement obstiné argua de nullité le lendemain tout ce qui s'était fait la veille. Sa résistance amena un arrêt du conseil qui l'exilait à Troyes, et la justice demeura suspendue. La fermentation fut grande parmi le peuple : on ne voyait plus, dans le parlement, ce corps inconséquent qui n'agissait que suivant les impulsions de la crainte, mais le corps qui avait réclamé les États-généraux. Le ministère, de son côté, ne soutint pas ses actes : il rappela le parlement le 20 septembre, en lui faisant accorder quelques concessions. Le 19 novembre, Louis XVI se rendit au Palais, pour y déclarer, par l'organe du garde des sceaux Lamoignon, que la puissance souveraine et législative résidait dans le roi seul, et qu'il n'appartenait qu'à lui de convoquer les États-généraux s'il le jugeait convenable. En même temps il fixa cette convocation à l'année 1792, espérant obtenir par là l'enregistrement de deux édits, dont l'un portait création d'emprunts successifs jusqu'à concurrence de quatre cent vingt millions, et l'autre rendait aux protestants leurs droits civils effacés par la révocation de l'édit de Nantes. Malesherbes, trop épris des théories philosophiques, avait déterminé cette mesure par ses instances auprès de son cousin Lamoignon. Le duc d'Orléans, arrière-petit-fils du régent, s'éleva le premier contre l'édit des emprunts. Le roi ordonna l'enregistrement : mais à peine était-il sorti que le parlement déclara cet enregistrement illégal comme l'œuvre de la contrainte. Louis XVI put reconnaître

alors quelle faute il avait commise en rappelant ce corps dissous par Meaupeou, et Brienne dut concerter avec Lamoignon le moyen d'éluder les États-généraux et de se débarrasser de l'opposition parlementaire, en supprimant les chambres, et en transférant l'enregistrement des édits royaux à une *Cour plénière*, formée des princes du sang, des grands officiers de la couronne, des présidents de la grand'chambre, des pairs, d'un certain nombre de prélats, de généraux, de conseillers d'État et d'un député de chaque province. Il fallait autant de secret que de vigueur pour réaliser ce plan avec succès. Malheureusement le projet transpira, et Du Val d'Espréménil, conseiller au parlement, en obtint une connaissance assez exacte. Le 3 mai 1788, les chambres assemblées proclamèrent, entre autres principes politiques, que l'octroi des impôts par les États-généraux seuls et l'inamovibilité des offices de la magistrature étaient lois de la monarchie, et elles en confiaient le dépôt au roi, aux princes, aux États-généraux et à tout le royaume. Deux jours après, d'Espréménil et un autre jeune conseiller furent arrêtés et envoyés en exil; mais cette mesure irrita le peuple, au lieu de le tenir en bride. Toutefois les édits préparés furent enregistrés le 8 mai, dans un lit de justice, à Versailles. Des députés royaux, envoyés dans toutes les villes de parlement pour obtenir le même enregistrement, ne l'obtinrent pas partout. Les États-généraux étaient une idée fixe, et il n'était plus possible d'en refuser la convocation. Brienne, épouvanté des clameurs menaçantes qui s'élevaient de tous côtés, abrogea la cour plénière, fixa la convocation des États-généraux au 1er mai 1789, et invita les sociétés savantes et les écrivains à adresser des mémoires au roi sur le meilleur mode de composition des États. Convaincu que désormais il ne pourrait plus rien faire d'utile comme ministre, il donna sa démission le 25 août, en conseillant de rappeler Necker, seul homme capable, suivant lui, de combattre la crise où il laissait les affaires.

La retraite de Brienne fut signalée par quelques uns de ces excès populaires qui devaient être plus tard la sanglante condamnation des principes révolutionnaires sous l'influence desquels la France agissait alors. Des attroupements, que la police se vit obligée de dissiper en employant la force, furent encore encouragés par la pusillanimité du parlement, qui blâma le pouvoir de la vigueur qu'il avait déployée. Mais cette première impunité devait être fatale à bien des parlementaires eux-mêmes. Tout concourait à accélérer une révolution déjà imminente : la bourgeoisie tendait

à se poser comme pouvoir politique; et le bas peuple, irrité par les longues souffrances que l'avidité des monopoleurs des blés ne lui épargnait pas, tourmenté par ses passions que ne retenait plus le frein brisé de la religion, allait devenir la force armée de ce nouveau pouvoir qui s'élevait sur les ruines de la monarchie.

Necker, rentré au ministère pour rétablir les finances, employa toute son habileté à faire face aux besoins du gouvernement, jusqu'à la réunion des États-généraux qui auraient à s'en occuper. Cette réunion tardait trop au gré de l'impatience publique. En attendant, on s'occupait de la forme qui leur serait donnée. On voulait que le Tiers cessât de former, comme jadis, un corps à part et presque sans influence contre l'union des deux autres corps, et pour cela on réclamait pour lui la double représentation, c'est-à-dire un nombre de députés égal à celui des députés du clergé et de la noblesse, et le droit de délibérer en commun avec ces deux ordres. Le parlement, qui commençait à s'alarmer du mouvement que lui-même avait provoqué, se perdit alors sans retour dans l'opinion, en arrêtant, lors de l'enregistrement des lettres de convocation, que l'on suivrait les formes des États de 1614, où le Tiers n'avait composé que la troisième partie de l'assemblée. C'était sa réponse à une brochure fameuse qui courait alors toute la France, et dans laquelle l'abbé Sieyès déclarait que le *Tiers* devait désormais être *tout*. Une assemblée des notables, convoquée de nouveau en novembre, se prononça aussi contre le Tiers; mais Necker engagea le roi à passer outre sur la double représentation, sans cependant rien décider encore sur le vote par tête. Ainsi tous les pouvoirs, marchant de concessions en concessions, se perdaient mutuellement par leurs propres tâtonnements. Refuser d'une manière absolue eût été moins dangereux que d'accorder partie par partie ce que la force leur arrachait : ils la laissèrent grandir, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour la comprimer.

Il y avait alors à la tête de l'opposition populaire un prince du sang qui l'encouragea, pour le malheur de la royauté et pour le sien propre. Le duc d'Orléans, lancé par l'ambition sur la pente funeste de la révolution, n'en comprenait ni l'esprit ni la portée, et il en devint l'une des premières victimes. Dans le clergé même, comme dans la noblesse, une faction nombreuse cédait à l'attrait des doctrines philosophiques, et l'influence, grande encore, de ces deux ordres semblait consacrer les usurpations de la démocratie.

Le 5 mai 1789, date fameuse dans l'histoire, s'ouvrit une as-

semblée dont le souvenir subsistera comme un enseignement redoutable dans la mémoire des hommes. La France et l'Europe commencèrent en ce moment une ère nouvelle dont nous ne pouvons encore prévoir la fin. Sous le nom de monarchie et de démocratie, c'est la religion et la philosophie qui sont entrées en lutte.

La séance d'ouverture eut lieu dans la vaste salle des Menus à Versailles. Louis XVI, roi qui aimait si profondément le peuple, ému devant cette imposante assemblée où toutes les classes de la société étaient représentées, prononça avec sensibilité un discours qui montrait toute la bonté de son cœur et le dévouement de son ame. Il n'en fut pas de même du garde des sceaux Barentin et de Necker : leurs discours, qui traçaient à l'assemblée la marche de ses travaux, parurent secs et impérieux. En effet, ce n'était point pour une affaire de finances que s'étaient réunis les États : on devinait qu'il sortirait de cette réunion une réorganisation complète de la société en France.

Dès le lendemain la lutte s'engagea entre les divers ordres pour la vérification des pouvoirs, qui, suivant le Tiers, devait se faire en commun. Le Tiers voulait trancher immédiatement la question de la délibération commune et du vote par tête. En vain les deux autres ordres lui firent-ils entendre qu'ils ne refuseraient pas le sacrifice de leurs priviléges pécuniaires : le Tiers s'abstint de se constituer, jusqu'à ce que les trois ordres se fussent réunis dans la salle commune où il avait l'avantage de continuer ses séances particulières. Le nombre total de tous les députés était de onze cent quarante-sept : deux cent quatre-vingt-onze pour le clergé, deux cent soixante pour la noblesse, et cinq cent quatre-vingt-seize pour le Tiers. On y voyait figurer tout ce qu'il y avait de plus illustre en France dans les sciences, dans les lettres, dans l'éloquence, dans la magistrature et dans les armes. Après d'inutiles négociations pour se réunir, le 12 juin, le Tiers sortit de son inaction et commença à se constituer par l'appel des députés de tous les bailliages, à quelque ordre qu'ils appartinssent, sous la présidence de l'astronome Bailly. Trois curés du Poitou, en répondant à cet appel, donnèrent le signal de la défection du clergé, qui alla en augmentant les jours suivants. Le 17, après trois jours de débats, la réunion du Tiers prit le titre nouveau d'*Assemblée nationale :* c'était changer l'assemblée des États en assemblée du peuple. Par là, le régime des ordres disparaissait dans les pouvoirs politiques,

et c'était le premier pas vers l'abolition des classes dans le régime privé [1].

On décréta que les impôts continueraient à être perçus sous la forme ordinaire, « jusqu'au jour où l'assemblée serait séparée, de » quelque cause que cette séparation pût provenir. » L'assemblée assurait ainsi sa propre durée, et semblait prévoir les éventualités d'opposition que rencontreraient ses projets. Le roi vit le précipice dans lequel on l'avait entraîné, et, pour étouffer cette révolte naissante, il résolut de tenir une séance royale, dont les préparatifs exigèrent que l'on fermât la grande salle commune. Le Tiers ne laissa pas que de se présenter aux portes. Les trouvant fermées, il se rendit, à la suite de son président, dans une grande salle de la rue du vieux Versailles, où les princes et les seigneurs de la cour avaient coutume de se réunir pour jouer à la paume. Là, les députés du Tiers prêtèrent, entre les mains de Bailly, le serment « de ne jamais se séparer, et de se réunir partout où les circon- » stances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume » fût établie sur des fondements solides (20 juin). » Le lendemain, cent quarante membres du clergé et deux ou trois de la noblesse vinrent se réunir dans l'église Saint-Louis à l'assemblée nationale et y faire vérifier leurs pouvoirs.

Le 23 juin, le roi, accompagné de ses ministres, moins Necker, tint la séance royale qu'il avait annoncée. Il invita les trois ordres à la paix et à la concorde qui, seules, pouvaient assurer le repos de la France; puis, annulant toutes les délibérations du Tiers depuis le 17 juin, il décréta que désormais les trois ordres se rassembleraient séparément dans leurs chambres respectives pour y délibérer chacun en particulier sur les questions qui leur seraient soumises. Ce coup d'autorité était frappé trop tard : la révolte s'était déclarée trop hautement pour reculer. Louis XVI, en se retirant, ordonna aux États de se séparer sur-le-champ pour reprendre le lendemain la suite de leurs séances. La plus grande partie du clergé et de la noblesse obéirent; le reste de l'assemblée demeura dans la salle. Le grand-maître des cérémonies lui ayant apporté l'ordre du roi de se retirer, Mirabeau, se levant, lui répondit : « Allez dire à *votre* » *maître* que nous sommes ici par la puissance du peuple, et que » nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Cette réponse était la proclamation de la souveraineté populaire, et un violent défi adressé à la royauté. Elle fut suivie d'un arrêté non

[1] Mignet, *Hist. de la rév. franç.*, t. 1, p. 49.

moins audacieux par lequel l'assemblée déclarait ses membres inviolables, et quiconque attenterait à leurs personnes, infâme et traître à la patrie. Louis XVI, reculant encore devant cette opposition, crut gagner le Tiers en invitant lui-même le reste du clergé et de la noblesse à s'y réunir (27 juin). Ainsi tomba l'antique suprématie des deux premiers ordres, et Bailly demeura le président d'une assemblée où figuraient les chefs des plus grandes familles de France et les plus hauts dignitaires de l'Église. La révolution marcha alors à grands pas. L'Assemblée nationale n'était pas seule à renverser les pouvoirs souverains du royaume, pour élever le sien sur leurs débris. Le peuple de Paris se remuait au grand mot de liberté. Partout on s'occupait des affaires publiques, du vaste travail d'une réorganisation sociale que l'on ne comprenait pas. L'insubordination se glissait jusque dans les troupes: des gardes-françaises s'étant mêlés à des réunions politiques, furent consignés dans leurs casernes et délivrés par le peuple.

L'Assemblée nationale avait commencé ses travaux après la réunion de tous les députés. Mais les cahiers que chacun avait reçus de ses commettants présentaient tant de systèmes différents sur toutes les questions, qu'il semblait impossible de donner une constitution à la France, si chaque député s'en référait à ses instructions particulières et à un mandat impératif et absolu: on créa donc un comité qui, puisant dans ces cahiers des idées et des renseignements, préparât les bases d'une constitution.

Un autre comité, dit des *subsistances*, fut chargé de s'enquérir des causes du malaise et de la disette qui désolaient Paris et la France.

L'Assemblée ne continua pas long-temps en paix le cours de ses travaux. La noblesse ne cessait de protester contre le vote par tête des trois ordres, et l'on se prévalut de cette circonstance pour imputer au roi les projets les plus sinistres contre l'Assemblée. Les troubles dont Paris était menacé avaient engagé De Broglie, ministre de la guerre, à faire approcher quelques troupes aux environs de la capitale. Ce déploiement de force, au lieu d'intimider les chefs de la révolte, les exaspéra : ils en prirent occasion de déclamer avec plus de violence contre la royauté.

Le renvoi de Necker fut le signal d'une insurrection. En ne paraissant point à la séance royale du 23 juin, le ministre avait paru blâmer cette mesure, et sa conduite avait mécontenté le roi. Necker s'attira une disgrâce complète en présentant à l'Assemblée nationale un Mémoire où il parlait de son impuissance à faire

cesser la disette. Le 11 juillet, il reçut, avec sa destitution, l'ordre de quitter le royaume. A cette nouvelle, le peuple de Paris, rassemblé dans le Palais-Royal, se souleva à la voix du jeune Camille Desmoulins, un de ces orateurs qui haranguaient la multitude dans les carrefours et dans les réunions politiques; les bruits les plus ridicules circulèrent en un moment dans tout Paris, et quelques compagnies de cavalerie, sous les ordres du prince de Lambesc, furent contraintes de se retirer devant la foule ameutée. Ceci se passait le 12 juillet. Le 13, on courut aux Invalides enlever des armes que l'on distribua à la multitude, et le régiment des gardes françaises passa ce jour-là même dans les rangs du peuple. Paris, sans chefs, sans gouvernement, était dans la plus complète anarchie. Un ramas de ces brigands qui éclosent tout à coup dans les grandes villes au feu des révolutions s'y exerçait déjà au meurtre et au pillage des établissements publics.

Dans cette circonstance, l'Assemblée nationale, se déclarant en permanence, demanda au roi l'éloignement des troupes et la formation d'une milice bourgeoise. Paris n'attendit pas la réponse du prince. Une espèce de conseil général de la commune, élu dans le moment présent, décréta l'armement de quarante-huit mille bourgeois, organisés par légions, bataillons et compagnies, portant la cocarde bleue et rouge, couleurs des chaperons des bourgeois du quinzième siècle. Louis XVI s'opposa vainement à la création de cette milice : pour toute réponse, un coup décisif fut porté à son autorité dans la journée du 14 juillet. La prise de la Bastille n'a aucune importance militaire; mais le peuple regardait cette forteresse comme le symbole de la royauté, et en la démolissant il proclama à sa manière la déchéance de Louis XVI et le triomphe de la souveraineté populaire. Dès lors le massacre devint inséparable de tous les soulèvements. Le maire de Paris, Flesselles, qui avait voulu interposer son autorité dans la journée du 14 juillet, fut assassiné sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et sa place donnée à Bailly, qui venait de quitter la présidence de l'Assemblée nationale.

Le lendemain de cette fameuse journée, chaque citoyen dut arborer la cocarde tricolore, couleur du duc d'Orléans : il n'y eut pas jusqu'aux femmes mêmes que l'on ne contraignît de la porter à leur bonnet. La Fayette fut nommé commandant général de la milice parisienne, et une garde semblable s'organisa dans les départements. Ceux ci, travaillés par une foule d'hommes sans aveu qui s'étaient répandus de Paris dans toutes les villes et dans les

campagnes, prirent les armes, comme pour la défense du pays menacé. Le pillage, l'incendie coururent de châteaux en châteaux; partout on poursuivit les nobles, les *Aristocrates;* et ainsi commença cette cruelle persécution qui couvrit, non plus la capitale, mais la France entière.

Cependant le récit de la prise de la Bastille, et des massacres qui l'avaient accompagnée, étant parvenu à l'Assemblée nationale, y répandit une grande agitation. Le roi avait donné des ordres pour que les troupes fussent éloignées de Paris. Les meneurs de l'Assemblée, le voyant céder, l'invitaient de plus en plus à de nouvelles concessions par des députations successives. Le 15, Louis XVI se rendit à la salle des séances sans pompe et accompagné seulement de ses deux frères : il y prononça, debout et découvert, un touchant discours où il conjurait les députés de l'aider à ramener le calme dans Paris, et s'abandonnait à eux avec toute confiance. Un enthousiasme général accueillit cette démarche du roi. Louis XVI promit aussi de retourner dans la capitale, et fit annoncer le rappel de Necker. Malgré les sinistres prévisions qui agitaient son esprit, le roi s'était décidé à quitter Versailles pour habiter Paris. Sûr de la pureté de ses intentions, tranquille dans sa conscience, ce malheureux prince déployait dans ces dernières années de sa vie un courage de martyr, mais non une fermeté de roi.

L'Assemblée avait nommé une députation de cent membres qui précéda l'entrée de Louis XVI dans la capitale : elle y fut reçue au milieu des plus vives acclamations. Le comte de Lally-Tollendal, un de ses membres, prononça un discours par lequel, en louant la condescendance du roi, il ne fit que stimuler et enhardir ce peuple en révolution. Des couronnes de fleurs passèrent tour à tour sur les têtes de Lally et de Bailly qui pleurait d'attendrissement à ces honneurs. Ces hommes et bien d'autres se livraient de bonne foi à l'entraînement d'un sentiment irréfléchi qui servait admirablement les vues d'autres hommes plus ambitieux et plus avides.

Sur le point de partir pour la capitale, Louis XVI, qui s'était personnellement résigné aux conséquences de ce voyage, ne voulut pas permettre que le comte d'Artois, son frère, menacé par la populace, l'accompagnât dans Paris : il lui conseilla, au contraire, et lui commanda même de quitter le royaume avec les personnes de la cour qui lui étaient attachées. Ce fut là le commencement de l'*Émigration.* En admirant les généreux motifs qui la firent embrasser, comme un devoir imposé à leur loyauté, par l'élite de la noblesse et par un grand nombre de sujets fidèles, nous ne de-

vons pas dissimuler que l'émigration affaiblit progressivement le parti qui soutenait encore la royauté.

Le 17 juillet, les députés, la nouvelle municipalité et la milice bourgeoise en armes, allèrent recevoir le roi à son entrée dans Paris. Ce fut un étrange spectacle pour ce prince que celui qu'offrait à ses yeux cette milice bigarrée, armée de piques, de mousquets, de lances, de faulx et même de bâtons, au milieu d'une foule dont les visages avaient encore quelque chose de sombre et dont les voix ne faisaient guère retentir que le cri de *Vive la nation*. Mais quand Louis XVI, descendant de voiture, eut reçu des mains de Bailly la cocarde tricolore, des applaudissements et des cris de *Vive le roi* s'élevèrent de tous côtés. Ce furent les derniers cris, sincères peut-être, d'une majorité séduite, qui purent réjouir le cœur du triste monarque. Louis XVI reconnut les nouveaux magistrats municipaux de Paris et la garde bourgeoise ; puis il repartit pour Versailles, trompant ainsi l'espoir de la faction orléaniste qui avait espéré que le roi, retenu dans la capitale, y deviendrait bien mieux l'instrument de ses volontés.

Paris, en effet, se trouvait dans un état de fermentation difficile à décrire. Divisé en soixante districts qui correspondaient avec le conseil général de la commune, il était la proie de quelques démocrates qui commençaient à faire peser sur le peuple un despotisme bien plus lourd que celui qu'on avait prétendu détruire. On empêchait de partir pour la campagne les personnes dont on se défiait; on ouvrait les lettres, sans respecter celles du roi et de sa famille, si ce n'est, par une exception bien significative, celles du duc d'Orléans; on livrait à la haine de la populace les prêtres et les hommes les plus recommandables; les calomnies les plus grossières étaient répandues sur le compte de la reine, à laquelle le duc d'Orléans avait voué une haine mortelle, parce qu'il savait que plus d'une fois elle avait averti Louis XVI des dangers auxquels l'exposait son aveugle condescendance. La plus saine partie de l'Assemblée nationale, comprenant qu'elle était emportée au delà des bornes qu'elle s'était fixées, crut arrêter ce mouvement général en décrétant qu'une proclamation serait envoyée à Paris et dans les provinces pour engager le peuple à prendre confiance dans le monarque et à respecter les lois. En ce moment même avait lieu à Paris, avec tous les raffinements de la barbarie, le meurtre du septuagénaire Foulon, arraché de sa campagne, et dont tout le crime était de s'être vu désigné pour succéder à Necker dans le ministère. Il fut pendu à une lanterne, nouveau mode d'exécution que la po-

pulace adopta, parce qu'elle trouvait à chaque pas des lanternes sous sa main. Bertier, intendant de Paris, et gendre de Foulon, fut associé au sort de ce vieillard. Les deux meurtres du 23 juillet ouvrirent les yeux aux bons citoyens et leur montrèrent ce que l'on pouvait attendre désormais d'une populace ivre de sang, sortie des réduits les plus infects de la capitale, et qui régnait en souveraine dans toutes les rues et sur les places publiques. La Fayette, indigné de telles atrocités, donna sa démission; mais il reprit son commandement sur les instances du maire et des conseillers municipaux. L'Assemblée nationale garda le silence sur ces deux meurtres : Lally ayant tenté de l'émouvoir, Mirabeau lui reprocha de sentir quand il ne fallait que penser. « Tibère pensait et profondément, répondit Lally, Louis XII sentait vivement. » Les exécutions devinrent un tel besoin pour la populace, que lorsqu'un jour s'écoulait exempt de crime, on l'entendait dire le soir, dans son hideux langage : « Voilà une mauvaise journée, la lanterne n'a pas *ribotté*. » Ce mot ignoble peint le caractère de la révolution, et en explique le principe. On la faisait partir du peuple : or, la noblesse et le clergé succombant sous l'ascendant de la bourgeoisie, celle-ci devait à son tour être dominée par les classes inférieures. L'esprit de révolte gagnait de proche en proche dans les provinces : les insurrections populaires s'y réalisaient sur le même plan et avec les mêmes horreurs qu'à Paris.

Le retour de Necker amena un changement dans le cabinet. Il fut composé de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, pour les sceaux ; de Pompignan, archevêque de Vienne, pour la feuille des bénéfices; de La Tour-du-Pin, à la guerre; de Saint-Priest, à la maison du roi. La première opération de Necker fut un emprunt. Un second n'ayant pas été mieux rempli que le premier, on fit la proposition d'un *Don patriotique*, qui s'élèverait au quart du revenu de chacun, et qui serait reçu sur la déclaration simple et sans contrôle de chaque citoyen. Pour appuyer cette proposition, Mirabeau prononça son fameux discours sur la banqueroute. Cette offrande ne produisit que quatre-vingt-dix millions.

L'état des finances n'était pas ce qui préoccupait le plus les esprits. L'Assemblée nationale, obéissant à l'impulsion que lui avait imprimée le 14 juillet, avait commencé la discussion métaphysique de la déclaration des droits de l'homme. Cette discussion ne pouvait qu'augmenter l'effervescence d'une multitude ignorante, qui la suivait avec d'autant plus d'ardeur qu'elle la comprenait

moins, et qui était intéressée à résoudre la question à l'avantage de ses passions révoltées. Dans ce chaos général où la France était entraînée, l'ordre moral ne pouvait être renversé sans que l'ordre matériel subît le plus funeste contre-coup. Une séance extraordinaire ayant été indiquée le 4 août, pour huit heures du soir, le duc de Noailles proposa l'abolition de tous les priviléges, le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles. Il s'établit aussitôt une rivalité de désistements et d'offrandes entre les anciens ordres privilégiés. Dîmes ecclésiastiques, droit de chasse, justices seigneuriales, vénalité des charges de magistrature, immunités pécuniaires, inégalité disproportionnelle des impôts, casuel des curés, annates ou droits payés au saint-siége, pluralité des bénéfices, pensions obtenues sans titres, tout fut aboli autant par entraînement que par fatigue d'une longue discussion nocturne. De ce moment, on ne dut plus reconnaître aucune distinction en France, non seulement d'individus, mais de provinces, de pays d'États: tout fut soumis à une loi égale. Un décret ayant été rédigé à la hâte, chaque député s'empressa d'aller le signer. Cette nuit changea la face du royaume: tous les Français furent déclarés égaux et admissibles à tous les emplois; ils purent tous aspirer à la propriété, et exercer l'industrie. Enfin cette nuit vit s'accomplir une révolution aussi importante que le soulèvement du 14 juillet, dont elle était la conséquence. La journée du 14 juillet avait rendu le peuple maître du gouvernement; la nuit du 4 août le rendit maître de la société [1].

Les résolutions du 4 août, ayant été rédigées, furent présentées au roi en dix-neuf articles, le 11 du même mois, et on déféra à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté*. Il répondit qu'il examinerait cette rédaction, et transmit des observations en assez grand nombre, le 18 septembre. Sans s'opposer à aucune des innovations introduites, il invitait l'assemblée à réfléchir encore sur quelques points, avant de les abolir définitivement, afin de compenser par des équivalents les produits supprimés. Ces délais ne convenaient point à l'assemblée, et Louis XVI se vit contraint de donner son consentement, le 20 septembre.

L'Assemblée nationale venait de détruire, moins la royauté, tout ce qui subsistait de l'ancienne constitution de la France. Il lui restait à élever un édifice nouveau sur les ruines de l'ancien, et c'est l'œuvre à laquelle on va la voir travailler. Auparavant, il

[1] Mignet, *Hist. de la rév. franç.*, t. 1, p. 93.

importe de montrer quelles étaient dans cette fameuse assemblée les divisions de vues et d'intérêts, et d'indiquer les chefs de ses différentes fractions.

Il y avait trois partis dans l'assemblée. Celui des privilégiés, qui venaient de faire la cession de tous leurs droits, voulait que la révolution commencée s'arrêtât à l'égalité nouvellement établie: Maury et Cazalès en étaient les principaux orateurs, l'un représentant le clergé, l'autre la noblesse; le premier plus éloquent et disert, le second plus énergique et dialecticien. Le parti de Necker et du ministère était déclaré pour la constitution anglaise: ses principaux membres étaient Mounier, caractère inflexible, et qui considérait son système comme le type du gouvernement représentatif; Lally-Tollendal, orateur persuasif; Clermont-Tonnerre, qui tenait des qualités de l'un et de l'autre de ses deux collègues. Ce parti était en minorité dans l'assemblée. Le dernier, où l'on ne remarquait pas encore Robespierre, Péthion, Buzot, etc., était le parti démocratique, mais il conservait alors quelque modération. Duport, conseiller au parlement, y représentait la magistrature; Barnave, simple avocat, y représentait la classe moyenne, et Alexandre Lameth, colonel d'un régiment, l'armée. Ce parti se plaça dans une position plus avancée que celle où la révolution était parvenue. Le 14 juillet avait été le triomphe de la classe moyenne: l'Assemblée nationale ou *constituante* était son assemblée; la garde nationale, sa force armée; la mairie, son pouvoir populaire. Mirabeau, La Fayette, Bailly s'appuyèrent sur cette classe, et furent: l'un son tribun, l'autre son général, le dernier son magistrat [1]. Deux orateurs surtout dominaient l'assemblée par l'ascendant de leur parole: nous avons nommé Mirabeau; l'autre était Sieyès, un de ces hommes qui font secte à part, parce qu'ils se sont créé un système qu'ils soutiennent avec autant de persévérance que d'adresse. Aussi, sauf quelques modifications, il vit presque tous ses plans adoptés dans les comités, où il comptait plus de disciples que de collaborateurs. Mirabeau brillait davantage à la tribune par l'éclat de son éloquence toute populaire, et qui en eût fait à Rome un Gracchus. Il n'avait aucun plan bien arrêté: puissant à renverser, il eût été impuissant à reconstruire l'édifice social, et il mourut assez tôt pour que sa popularité lui survécût. Ses mœurs dépravées auraient dû enlever toute autorité à sa parole; mais il caressait des passions triomphantes; on ne consulta pas sa vie, on

[1] Mignet, *Hist. de la rév. franç.*, t. 1, p. 102.

n'entendit que sa voix. Le duc d'Orléans avait personnellement peu d'influence sur l'assemblée : il votait avec la majorité, et non la majorité avec lui [1]. Ses richesses lui donnaient plus d'ascendant sur le peuple : mais, n'ayant aucune des qualités d'un conspirateur, il se trouva le jouet des instruments qu'il avait cru mettre lui-même en mouvement.

Après avoir réglé les droits de l'homme, parmi lesquels on plaça celui de la *résistance à l'oppression*, sans fixer les limites où l'autorité finit et l'oppression commence, l'assemblée s'occupa de l'organisation du pouvoir législatif. Elle devait établir la nature de ses fonctions et ses rapports avec le roi, pouvoir exécutif. Le comité de constitution avait présenté, par l'organe de Lally-Tollendal, son rapporteur, un plan de gouvernement. Il offrait un corps législatif, composé du roi, d'un sénat et des représentants de la nation. L'initiative appartenait aux deux chambres et la sanction au roi ; les deux chambres avaient le *veto* l'une sur l'autre, et le roi sur toutes les deux. La majorité de la noblesse ne voulant point d'une chambre haute nommée par le roi, ce qui eût confirmé la ruine de la noblesse, et le parti démocratique se refusant à une constitution qui eût ressuscité les ordres abolis, ce plan fut rejeté sans beaucoup de débats.

La sanction royale en rencontra davantage, et souleva au dehors une rumeur violente. On reconnaissait bien au roi le droit de sanctionner ou de refuser les lois : mais son *veto* devait-il être absolu ? Cette question fut tranchée, comme on devait s'y attendre, par le peuple lui-même. La discussion officielle des droits de l'homme avait été le sujet de discussions particulières dans tous les lieux publics. Chaque citoyen se regardant comme l'égal de tout autre citoyen, et comme partie intégrante de la souveraineté nationale, on trouva exorbitante la faculté accordée à un seul d'arrêter la volonté de tous. Comme l'on perdait de vue que Dieu est l'unique source d'où découle l'autorité, la fausse interprétation que l'on donnait au premier principe du gouvernement poussa le peuple vers la démocratie la plus absurde. L'assemblée apprit, le 31 août, que le comité *patriotique* du Palais-Royal ne voulait pas que l'on accordât le *veto* au roi, et qu'il menaçait, en cas d'opposition, d'envoyer à Versailles vingt mille hommes, « pour faire justice de l'aristocratie renaissante, composée de tout le clergé, de la majeure partie de la noblesse et de cent vingt membres des communes.

[1] Mignet, *Hist. de la révolut. franç.*, t. 1, p. 107.

traîtres ou ignorants. » Dans une lettre, on les accusait de corruption, on menaçait de renouveler les *anciennes leçons* et d'*éclairer les châteaux*. On finissait par ces mots : *Changez ou sauvez-vous* [1]. Ce comité *patriotique* envoya, en même temps, demander à la commune de Paris de déclarer les députés révocables, et de les rendre en toute circonstance dépendants des électeurs. La commune repoussa les demandes du Palais-Royal et prit des mesures pour empêcher les attroupements. La garde nationale, qui commençait à être organisée et à porter l'uniforme, seconda cette décision de la commune, en se montrant disposée à réprimer toute insurrection. L'assemblée continua aussi à délibérer. Mirabeau se prononça en cette conjoncture pour le *veto absolu*, en faisant comprendre avec beaucoup de raison qu'une aristocratie souveraine de six cents personnes pourrait fort bien se rendre inamovible, sans que nul pût s'y opposer, ce qui serait ramener pour plusieurs le pouvoir absolu que l'on avait voulu détruire dans un seul. Le ministère, plus timide, décida l'assemblée à voter le *veto suspensif*, qui n'aurait plus d'effet au delà de deux législatures.

On discuta ensuite avec la plus vive chaleur deux autres questions fort importantes, savoir : si l'Assemblée nationale serait composée d'une ou de deux chambres, et si elle serait permanente. Il fut décidé qu'elle ne formerait qu'une seule chambre, et que les membres en seraient renouvelés tous les deux ans. Ainsi elle devait rester en permanence, mais les espérances des partisans des deux chambres furent confondues. Ces *bicaméristes* avaient désiré la milice bourgeoise, et vu avec une sorte de satisfaction l'insurrection du peuple comme un moyen nécessaire pour surmonter es difficultés qui s'opposaient à leur plan de réforme : mais il faut leur rendre cette justice, qu'ils professèrent toujours un grand respect pour la propriété, pour la sûreté et la liberté individuelle, et une horreur qui ne se démentit jamais, pour les crimes et les désordres qui ont souillé la révolution [2]. Leur faute consistait à avoir oublié que l'amélioration des sociétés doit se faire au nom de la religion et non à celui d'une philosophie sceptique ou incrédule. L'assemblée, continuant ses travaux, établit la responsabilité des ministres, et enleva au roi la création et la suppression des offices, lesquelles ne pourraient avoir lieu que par un acte du corps législatif.

[1] Papon, *Hist. de la révol. de France*. t. 1 2, p. 233.
[2] *Ibid.*, p. 240.

Pendant que ces discussions se prolongeaient à Versailles, Paris et les provinces étaient loin d'en attendre l'issue avec tranquillité. Les chefs des factieux, disposant de la disette et de l'abondance, ouvraient ou fermaient les greniers, suivant les circonstances, et le peuple, préoccupé de sa nourriture, obligé de se presser dès l'aube du jour aux portes des boulangers, et d'y attendre, pendant des heures entières, le moment d'obtenir du pain, se laissait facilement exciter à la colère et à la haine. Les journaux répandaient aussi dans le public la crainte que la fuite du roi et de la reine fît naître une guerre civile dans le royaume. Tout ce qui s'élevait au dessus de l'égalité démocratique était en butte aux insultes et aux calomnies des feuilles républicaines. On agissait surtout auprès de l'armée, pour l'engager à se réunir, dans l'occasion, au parti du peuple.

Le régiment de Flandres étant venu tenir garnison à Versailles, les gardes du corps du roi, qui n'ignoraient aucune des séductions employées dans le but de gagner les troupes de ligne, profitèrent de l'arrivée de ce régiment pour se lier avec lui plus étroitement, et offrirent, selon l'usage militaire, un repas de corps à ses officiers ainsi qu'à ceux de la milice bourgeoise de la ville. Ce repas eut lieu le 1er octobre, dans la salle de spectacle du château. Des grenadiers et une partie des chasseurs du régiment de Flandres et de celui des Trois-Évêchés furent reçus dans la salle, où l'on but à la santé du roi et de la famille royale. Les transports de joie redoublèrent au moment où le roi lui-même, la reine et le jeune dauphin parurent : des acclamations d'amour et de dévouement se firent entendre avec plus de vivacité, et, dans ce moment d'enthousiasme, la musique joua l'air si connu de : *O Richard ! ô mon roi ! l'univers t'abandonne*, etc.

L'Assemblée nationale, qui siégeait à côté de la salle du festin, ne parut pas s'en inquiéter ; mais quelques uns de ses membres s'en détachèrent pour aller porter à Paris la nouvelle de ce qui s'était passé au château. Le festin fut transformé en une vaste conspiration contre la liberté du peuple ; on reprocha aux convives de n'avoir porté aucun toast *à la nation ;* on prétendit que la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds, et que l'on avait proféré des propos injurieux contre la représentation nationale, ce qui était faux[1].

L'assemblée choisit le moment où ces calomnies se propageaient pour presser le roi d'apposer sa sanction aux articles décrétés de la *déclaration des droits de l'homme* et de la consti-

[1] Papon, *Hist. de la révol. de France*, t. 1, l. 3, p. 255.

tution. En même temps elle créa dans son sein un *Comité militaire* pour s'occuper de l'organisation de l'armée. L'assemblée, accaparant ainsi tous les pouvoirs, forçait le roi à s'effacer derrière elle.

Les tribunes publiques de la salle de réunion étaient chaque jour remplies de factieux venus de Paris, qui étudiaient le progrès de leurs idées, et ils purent entendre, le 5 octobre, Mirabeau, déclamant contre le repas des gardes du corps, dénoncer presque nominativement la reine à la haine publique. L'assemblée reçut alors la nouvelle que le peuple de Paris marchait sur Versailles. Le pain, ce jour-là, ayant été encore plus rare que d'habitude chez les boulangers, une multitude de femmes s'étaient portées, à neuf heures du matin, vers l'Hôtel-de-Ville, se plaignant amèrement de l'administration des subsistances. Les hommes féroces, qui avaient apparu dans la précédente insurrection, se joignirent à elles, et les aidèrent à enfoncer les portes de l'Hôtel-de-Ville. Elles en tirèrent toutes sortes d'armes, des piques, des fusils, et même des canons; le tocsin sonna; des milliers de voix crièrent: *A Versailles!* et la troupe se mit en route, se grossissant à chaque pas des groupes de misérables et de forcenés qui accouraient la rejoindre de tous côtés. La Fayette avait cherché d'abord à calmer l'agitation. Entraîné par cette partie de la garde nationale que soldait la faction républicaine, il finit par consentir à diriger les mouvements désordonnés de la foule, en l'accompagnant à Versailles. Il se mit en marche vers six heures du soir, ayant sous ses ordres, outre la garde soldée, une partie de la garde bourgeoise. Déjà l'assemblage monstrueux d'hommes et de femmes, parti le matin, était arrivé au lieu de sa destination, après avoir vomi sur la route toutes sortes d'imprécations contre la reine et contre le roi. A peine eut-on le temps de disposer des troupes pour la défense du château. Ce fut devant l'assemblée nationale que cette multitude de femmes se présenta d'abord, et elle s'adressa aux députés par l'organe de l'huissier Maillard, un des démolisseurs de la Bastille. Quand l'assemblée se fut retirée, on vit la plupart de ces femmes se jeter pêle-mêle sur les bancs et sur les pupitres, et se disposer à y passer la nuit, pendant que les autres cherchaient ailleurs un asile, soit dans les maisons, soit dans les églises. Quelques hommes de cette populace parisienne avaient engagé une collision assez sérieuse avec plusieurs gardes du corps et la milice bourgeoise de Versailles. Pendant ce temps, une députation de l'assemblée, après avoir exposé au roi l'état de Paris, avait re-

nouvelé ses instances pour obtenir de Louis XVI la sanction pure et simple des articles décrétés de la constitution. Dans un pareil moment, il ne put refuser son acceptation.

La Fayette n'arriva qu'à minuit à Versailles, avec la garde parisienne qui devait protéger l'ordre. En effet, le général disposa des corps-de-garde en différents lieux, régla des patrouilles et, après avoir pris les mesures qu'il crut suffisantes pour prévenir toute collision fâcheuse, il se livra imprudemment au repos. Cette foule de femmes et de volontaires venus de Paris, vaincue par la lassitude, fut obligée de laisser le calme se rétablir : tout fut tranquille jusqu'à cinq heures un quart du matin.

Alors quelques hommes et quelques femmes, que le crime tenait éveillés, trouvant une grille ouverte, pénétrèrent par là dans la cour du palais, et y appelèrent un grand nombre de leurs compagnons. Tranquille sur la foi des précautions que La Fayette avait dû adopter, le château sommeillait encore. Les gardes du corps avaient été envoyés prendre du repos, de sorte que les postes intérieurs se trouvaient extrêmement affaiblis. Louis XVI, redoutant l'effusion du sang, avait donné l'ordre le plus précis de ne pas tirer. Cette consigne à laquelle ils ne furent que trop fidèles, causa la perte des deux premiers gardes du roi sur lesquels se précipita la foule furieuse. L'un d'eux fut tué sur-le-champ, son corps traîné dans la cour, sa tête coupée et plantée au bout d'une pique ; l'autre, blessé et désarmé, réussit à s'enfuir. La foule pénétrait, de plus en plus épaisse, dans les appartements, refoulant devant elle et massacrant les malheureux gardes. *Sauvez la reine!* s'écria l'un d'eux. Il était temps : à peine avait-elle quitté sa chambre pour se réfugier dans celle du roi, à demi habillée et tout en désordre, que sa porte céda sous les efforts des assassins, et son lit fut percé à coups de piques et de couteaux encore dégouttants du sang des gardes. La famille royale fut bientôt réunie auprès de Louis XVI. Les assassins, de leur côté, parcoururent le château en tous sens, cherchant les gardes du roi pour achever de les massacrer.

Cependant on demandait à grands cris le général de l'armée parisienne, car les postes ne pouvaient s'entendre entre eux pour repousser les assaillants. La Fayette, réveillé, se hâta d'accourir au premier bruit, et son arrivée sauva la vie d'un grand nombre de gardes qu'une multitude furieuse emmenait déjà en triomphe pour les égorger. Une autre partie de la milice faisait, par ses ordres, évacuer le château, et rejetait la foule au dehors. Mais tout ne devait pas se borner là. La multitude, rassemblée sous le balcon

du roi, le demandait à grands cris : il parut et fut salué de frénétiques *vivat*, tant ce peuple mobile passait rapidement d'un sentiment au sentiment le plus opposé. On demandait encore que le roi promît de revenir à Paris. Louis XVI, après avoir long-temps et vainement attendu que l'Assemblée nationale se rendît à l'invitation qu'il lui avait faite de venir l'entourer de ses conseils, finit par promettre qu'il partirait le même jour, à midi, avec sa famille. La reine, contre laquelle tant de haines s'étaient déchaînées quelques heures auparavant, put se croire presque un objet d'amour pour la foule, et il n'y eut pas jusqu'aux gardes du corps avec lesquels le peuple ne voulût fraterniser. A la nouvelle du départ que Louis XVI avait promis, l'Assemblée nationale décréta, sur une motion de Barnave et de Mirabeau, que le roi et elle étaient inséparables durant la présente session : ce qui était une manière décente de constituer le prince prisonnier. On nomma une députation de cent membres pour l'accompagner à Paris.

Le départ de Versailles eut lieu le 6 octobre, à une heure après-midi. Le roi marchait, précédé d'une horde de misérables qui portaient en triomphe, au bout d'une pique, les têtes de deux gardes du corps immolés, et dont ils eurent le barbare sang-froid de faire friser les cheveux, en passant à Sèvres. La garde parisienne les suivait, et le carrosse du roi où se trouvaient la reine et le jeune dauphin, venait enfin, escorté d'hommes et de femmes du peuple, au milieu desquels marchaient, désarmés, à pied, à cheval, et pêle-mêle, les gardes du corps, épuisés de fatigue. Plusieurs voitures de farine et de blé, chargées à Versailles, s'avançaient aussi à la file l'une de l'autre; et c'est au milieu de ce hideux cortége que Louis XVI rentra dans la capitale. Conduit à l'Hôtel-de-Ville, il y fut harangué par Bailly, qui déclara que *ce jour-là était un beau jour*. Coupable flatterie envers cette populace qui voyait l'excuse et même la glorification de ses excès sortir de la bouche de ses faibles et lâches magistrats!

Louis XVI se retira aux Tuileries où désormais il ne devait plus exercer librement son autorité. Le temps n'était pas encore venu pour les secrets moteurs de ces terribles mouvements de se défaire de la personne du roi; mais ils lui enlevaient chaque jour quelque chose du respect dont la nation était naguère pénétrée envers une royauté de tant de siècles. Quoique l'arrivée de nombreuses subsistances eût ramené une sorte de calme dans la capitale, des attroupements où l'on faisait entendre des cris de proscription ne cessaient pas de se former aux environs de l'Hôtel-de-

Ville ou des Tuileries. Le duc d'Orléans dont la tranquillité, à Versailles, les 5 et 6 octobre, accusait la connivence coupable à ces désordres, et sur le compte duquel le roi était éclairé, fut envoyé en Angleterre, sous prétexte d'une mission importante qui lui aurait été confiée. Il partit le 14 octobre.

Quatre jours auparavant, le 10, l'Assemblée nationale s'était transportée à Paris; mais un grand nombre de députés, redoutant le renouvellement des scènes de Versailles, se retirèrent, sous différents prétextes, dans leurs provinces. L'assemblée, réduite à huit ou neuf cents membres, tint ses premières séances dans la chapelle de l'archevêché, en attendant que la salle du manége des Tuileries fût disposée pour la recevoir.

Le travail de la constitution se continua à Paris, comme à Versailles, au milieu des angoisses du monarque et des empiètements de l'assemblée sur son pouvoir. Là, elle se divisa en deux parties : le *côté droit* et le *côté gauche*, ainsi nommés de leur position respective, relativement à la place du président. Le côté droit comptait les hommes voués à la cause de la monarchie et de la religion, une grande partie du clergé, de la noblesse et des membres du Tiers-État. Le côté gauche soutenait les maximes les plus démocratiques et les plus irréligieuses : là siégeait le duc d'Orléans. Ces hommes de la gauche n'étaient pas tous ennemis du trône; mais un jugement faux ou l'enivrement de la faveur populaire les poussait dans une voie dont ils ne connaissaient pas la fin. Ils ne s'apercevaient pas qu'ils étaient dirigés par d'autres assemblées qui se tenaient au dehors, et qui prenaient le nom de *Clubs*. Le premier, connu sous le nom de *Club-Breton*, avait été formé, dès la première réunion des États-généraux, par les députés de Bretagne : Barnave, Rabaut-Saint-Étienne, Péthion, Buzot, Robespierre et beaucoup d'autres y furent admis successivement. Ce club préparait les matières qui devaient être mises en délibération dans l'Assemblée nationale, et organisait les moyens d'y faire accueillir tout ce qu'il avait lui-même délibéré, soit qu'il fallût séduire les députés, soit qu'il fallût les intimider par l'emploi de la violence et de l'insurrection, dans la capitale ou dans les provinces. Ce club suivit, à Paris, l'Assemblée nationale, et alla s'établir rue Saint-Honoré, dans un couvent de dominicains ou *Jacobins*, d'où il tira son nom. Il ne professait pas encore les doctrines outrées et anti-sociales qui ont enfanté les dernières horreurs de la révolution : il s'en tenait alors à la *déclaration des droits de l'homme*. Pour en faire triompher les principes, il établit dans son sein un bureau central

connu sous le nom de *Propagande*, et composé des plus ardents Jacobins. Afin de répandre plus facilement ses idées, le club fonda pour ainsi dire des colonies dans toutes les villes du royaume et même dans les bourgs. A Paris, son local ne pouvant contenir tous les affiliés qui se présentaient, on établit d'autres clubs dans différents quartiers. On y admit hommes, femmes, adolescents, vieillards, personnes de toute condition, de tout état, et ce qui lia tous ces membres du jacobinisme, ce ne fut point la communauté des principes, mais celle de la corruption.

L'Assemblée nationale, à l'exception de ses véritables chefs, obéissait au sentiment de la crainte. Elle était à peine installée à Paris, que des hommes de la populace, ayant massacré un boulanger nommé François, faussement accusé d'accaparer des grains, portèrent sa tête au bout d'une pique jusqu'à la porte de l'assemblée, en criant : *A bas les prêtres! les évêques à la lanterne!* Le conseil de la commune demanda à l'Assemblée qu'on lui conférât une autorité qui lui permît de repousser énergiquement de tels mouvements. En cas d'attroupements dangereux, un drapeau rouge devait être suspendu à l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, comme sommation au peuple de se séparer; s'il n'obéissait pas, le magistrat devait marcher escorté d'une force suffisante, précédé du drapeau rouge, sommer trois fois le peuple de se disperser, puis faire agir la force armée. Mirabeau appuya ce décret que Robespierre combattit. Il réussit en partie à faire prévaloir son opinion, et le Châtelet, seul tribunal, existant alors, qui jouît de quelque reste de considération, fut chargé de connaître des crimes de lèse-nation. Il y avait déjà dans l'assemblée un *Comité de recherches*, composé de six membres.

Un des travaux les plus importants du corps constituant, eut pour but une nouvelle division de la France qui abolit les différentes dénominations provinciales de Champenois, Bourguignons, Provençaux, etc., pour laisser à tous les citoyens l'unique qualification de *Français*. C'était abolir tous les priviléges particuliers de provinces, comme on avait aboli tous les priviléges d'individus, pour les ramener à l'unité d'intérêts généraux, et les soumettre à un régime uniforme d'administration. L'assemblée adopta le plan conçu par Sieyès, et préparé depuis deux ans par un comité spécial choisi pour cet objet. La France fut divisée en quatre-vingt-trois départements presque égaux entre eux en population et en étendue. Le département fut divisé en districts, et le district en cantons. Le département et le district, sur un plus

petit pied, eurent chacun un conseil administratif et un directoire exécutif; le canton, composé de cinq ou six paroisses, ne forma qu'une division électorale et non administrative. La suite naturelle de ce partage fut l'*Inscription civique*, c'est-à-dire l'inscription, sans distinction de rang ni de dignité, de chaque habitant sur le registre des impositions ouvert dans son canton. Tout dans ce nouveau plan fut soumis à l'élection; mais on lui donna deux degrés. Les citoyens actifs du canton, c'est-à-dire ceux qui payaient une contribution équivalente au moins à trois journées de travail, désignèrent des électeurs chargés de nommer les députés à l'assemblée nationale, les administrateurs du département et du district, et les juges des tribunaux. Un tribunal criminel fut établi pour tout le département, un tribunal civil pour chaque district, et un tribunal de paix pour chaque canton. Avant que cette nouvelle organisation prît une forme stable et solide, avant que les passions révolutionnaires eussent cessé d'agiter la masse du peuple ramené par ce moyen à une vaste égalité, les résultats immédiats de ce grand changement furent d'enlever les laboureurs à l'agriculture, les artisans aux métiers, les marchands et les négociants à leurs comptoirs, pour les jeter dans les assemblées électorales, et pour les enrôler dans les gardes nationales des villes, des bourgs et des villages; ce qui, en ralentissant l'industrie et en propageant la misère, conséquence du défaut de travail, préparait de loin la ruine de l'État. Défiance chez les étrangers qui cessèrent de placer leurs capitaux dans les fonds publics de la France, défiance des capitalistes français qui resserrèrent leur numéraire, économie des particuliers dans les dépenses de luxe, renvoi d'un grand nombre d'ouvriers et de domestiques qui se trouvèrent sans emploi : voilà les suites de ces modifications introduites coup sur coup. Les municipalités s'endettèrent pour soulager leurs pauvres, les gardes nationales durent être incessamment sur pied pour protéger les propriétés contre les brigandages : c'est ainsi que l'Assemblée constituante régénéra le pays. Au lieu de substituer une pierre nouvelle à chaque pierre qu'elle enlevait à l'édifice, elle renversa l'édifice tout entier pour rebâtir sur ses ruines. Elle égara ainsi la postérité qui, profitant il est vrai des améliorations réelles qu'elle a rencontrées, s'est familiarisée avec l'emploi des odieux moyens qui l'en ont fait jouir plus promptement.

On était loin, par la réforme politique, d'avoir rétabli l'état désespéré des finances : le déficit devenait de jour en jour plus effrayant. Sous prétexte de le combler, on dépouilla l'Église, et la

spoliation du clergé est un des événements qui marquent le plus dans l'histoire de la révolution, par les suites politiques et morales qu'eut cette grande iniquité. Le clergé était le seul ordre en France qui restât debout : on voulut non seulement l'appauvrir, mais le détruire, et les hommes de toutes les classes qui applaudirent au projet d'aliéner les biens ecclésiastiques ne s'aperçurent pas que ce mépris fait par le corps législatif du droit de propriété, excuserait toutes les autres atteintes qu'on pourrait lui porter désormais. Dès le 11 août, l'abolition des dîmes avait été décrétée; le 10 octobre, Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, ne rougit point de proposer d'appliquer les biens du clergé à couvrir le déficit des finances. Une longue discussion eut lieu sur la nature de ces propriétés. Les défenseurs de la proposition cherchèrent à établir que le clergé n'était que le dépositaire des biens consacrés à l'Église par la piété des rois ou des fidèles, et que la nation, dès qu'elle subvenait au service des autels, devait rentrer dans les propriétés ecclésiastiques. L'insurrection se chargea encore une fois de mettre fin aux débats. Les tribunes, les cours, les couloirs, et les environs de l'archevêché furent environnés d'une multitude qui menaçait tous les prêtres de la lanterne. Le 2 novembre, le Palais-Royal déclara que « si le décret n'était pas rendu ce jour-là, il n'existe« rait pas un seul prêtre dans Paris. » On le vota donc à une grande majorité, et les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de l'État. Toutefois l'assemblée n'osa pas encore en décréter la vente ; l'administration en fut même laissée au clergé pendant quelque temps. La première vente qui eut lieu avait une importance de quatre cents millions, et on y procéda de cette manière. Le trésor ayant besoin d'être immédiatement rempli, les municipalités du royaume firent à l'État les premières soumissions de vente, à charge de verser au trésor le prix des biens qui leur étaient concédés. Elles manquaient d'argent, et ne pouvaient payer qu'autant qu'elles trouveraient à rétrocéder leurs marchés : or, les acheteurs ne se présentaient qu'en petit nombre, soit par scrupule, soit par défiance, soit par crainte. Les municipalités fournirent alors des billets municipaux destinés à rembourser les créanciers publics, jusqu'à ce qu'elles eussent acquis les fonds nécessaires pour retirer ces billets. Lorsqu'on en fut arrivé là, on comprit qu'au lieu de billets municipaux il valait mieux créer des billets d'État qui eussent un cours forcé, et qui fissent fonction de monnaie : ainsi naquirent les *Assignats*. Ils furent pour l'État un moyen de s'acquitter, et pour ses créanciers un gage et une véritable mon-

naie; car, si les créanciers directs refusaient de se faire payer en terres, ce papier, au moyen de la circulation, ne manquerait point de parvenir entre les mains d'hommes qui consentiraient à en réaliser la valeur en numéraire, et qui resteraient possesseurs des biens qu'il représentait. Les assignats devaient être détruits, à mesure que le gage cessait. Émis avec circonspection, ce papier fut pour l'État une ressource immense; mais, les biens qu'il représentait étant regardés comme indéfinis, les assignats devinrent sans nombre et tombèrent ainsi dans la suite en discrédit. Le trésor ne tarda pas à s'augmenter encore par la confiscation des biens des nobles qui quittaient la France, et par l'aliénation des domaines de la couronne. En même temps que l'opération dont nous venons de parler ruinait le clergé, la proposition qu'on fit à la tribune d'abolir tous les priviléges et les distinctions annonça à la noblesse sa prochaine destruction.

La commune de Paris voulut donner la première l'exemple de cette nouvelle égalité devant la loi, en dénonçant au Châtelet un gentilhomme, le marquis de Favras, comme chef d'une conspiration dont le but était d'enlever Louis XVI et de dissoudre l'assemblée. *Monsieur*, frère du roi, fut même impliqué dans l'accusation et obligé de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il se défendit avec beaucoup de noblesse et de dignité. Ce qui avait fourni à la malignité l'occasion de placer le nom de *Monsieur* dans cette prétendue conspiration de Favras, c'est que ce prince avait été mis en effet en relation avec le marquis, qu'on lui avait représenté comme un agent d'affaires actif et adroit, qui lui fournirait les moyens de solder quelques dettes sur le point d'échoir. La procédure contre le malheureux marquis de Favras fut une affaire toute politique. Une multitude de forcénés assiégeaient les portes du tribunal, exigeant que l'accusé fût immédiatement condamné et pendu. Aucune charge ne s'élevait contre lui, aucune preuve, aucun témoin, si ce n'est deux misérables subornés. Le rapporteur comprit lui-même l'iniquité de la condamnation, puisqu'il dit à Favras: «Votre vie est un sacrifice que vous devez à la tranquillité et à la liberté publiques.» C'était une victime noble qu'il fallait au peuple: elle lui fut livrée, et il s'étonna lui-même de la courageuse fermeté qu'elle déploya jusqu'à la mort (février 1790).

La chambre des vacations de Bretagne fut à son tour citée, mais devant la barre de l'Assemblée nationale. Cette chambre avait refusé d'enregistrer sa prorogation, comme l'avaient fait tous les autres parlements. Elle s'élevait avec beaucoup de force contre les

désordres sans nombre qui affligeaient toutes les provinces du royaume, et refusait d'enregistrer les nouvelles lois, par la raison que les Etats de Bretagne ne les avaient pas consenties. Cette résistance d'un seul parlement à une assemblée devant laquelle tout pliait pouvait être imitée : la chambre des vacations fut donc cassée et remplacée par des juges pris hors du parlement.

Ainsi tous les anciens pouvoirs s'effaçaient, l'assemblée devenant le centre de toutes les forces, de tous les intérêts du royaume. Les municipalités ne reconnaissaient d'autre autorité que la sienne, et se réunissaient autour d'elle comme autour d'une divinité puissante qui tenait dans ses mains leurs destinées. Le roi, effrayé de ce colosse que tant de passions avaient élevé, était réduit à lui rendre hommage. Le 4 février 1790, il se rendit spontanément à l'assemblée, dans l'espoir de calmer, par cette démarche, les soupçons que l'on faisait planer sur lui parmi le peuple. Il y déclara vouloir maintenir, défendre la liberté constitutionnelle, et préparer son fils au nouvel ordre de choses que les circonstances avaient créé. Le président de l'assemblée et le maire Bailly répondirent à cette démarche, en allant le complimenter sur la bienveillance qu'il venait de témoigner à la représentation nationale : ce qui n'empêcha pas les factieux de travailler à enlever à la royauté tout ce qui pouvait lui fournir un dernier appui. L'armée était environnée de séductions : on promettait aux soldats les places de leurs officiers, la licence et de l'argent. Alexandre de Lameth en dénonça la composition à l'assemblée, et en fit attribuer la manutention presque tout entière au corps législatif. On décréta aussi la responsabilité indéterminée du ministre de la guerre et des commandans, pour achever d'énerver l'autorité du roi. D'autres menées avaient lieu dans le corps de la marine : on soulevait les matelots contre leurs officiers; à Brest et à Toulon des chefs d'escadre, des capitaines de vaisseau avaient été l'objet de poursuites de la part de leurs subordonnés et de la multitude. Ces indices, quoique partiels, annonçaient l'influence occulte qui dirigeait de toutes parts les plus petits mouvements populaires.

Avant d'abolir complètement toute autorité dans l'État, il fallait détruire la religion. On ne tarda pas à s'en occuper par l'établissement de la *Constitution*, prétendue *civile du clergé*. La séance du 15 février, dans laquelle furent abrogés les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe, et qui ne laissa subsister qu'un petit nombre d'établissements religieux, en faisant ouvrir les portes de tous les monastères, cette séance fit présager

l'atteinte que l'on allait porter à la hiérarchie et à l'unité de l'Église.

Rien n'était négligé au dehors pour arriver à cette coupable fin : les pamphlets, les caricatures, les journaux dénonçaient le clergé de mille manières. Les plus absurdes calomnies circulaient parmi le peuple : car ce n'étaient pas les hommes tant soit peu éclairés que l'on aurait pu et que l'on aurait voulu tromper ; mais une populace ignorante était toujours prête à adopter les bruits les plus ridicules, tout en refusant de croire les choses les plus sensées et les plus vraies. Le bruit courut que les prêtres avaient empoisonné les hosties le jour de Pâques, et il trouva des esprits crédules. Tels étaient les moyens cachés et multipliés dont on se servait pour désorganiser la société. Il se faisait donc un double travail, l'un au grand jour, l'autre dans l'ombre et qui détruisait peu à peu le premier.

Les discussions religieuses occupèrent long-temps l'assemblée. Elles s'étaient surtout élevées à l'occasion de la mise en vente des biens ecclésiastiques, précédemment déclarés nationaux. Certes, une attaque franche et ouverte contre la religion eût été moins dangereuse que tous ces petits coups que lui portaient successivement des hommes qui professaient en paroles un certain respect pour le catholicisme et qui paraissaient craindre de le reconnaître simplement comme religion dominante dans l'État. L'aspect seul de l'assemblée, dans ces séances si importantes, peut donner une idée du zèle religieux de la plupart des législateurs. Les orateurs du côté droit ne pouvaient se faire entendre, couverts par les cris du côté gauche, par ceux des tribunes et par ceux de la multitude qui environnait la salle au dehors. Ce fut au sortir d'une de ces séances terribles que l'abbé Maury, répondant avec une courageuse présence d'esprit à la multitude qui le poursuivait en criant : *A la lanterne!* demanda à ceux qui le menaçaient : « Eh bien, y verrez-vous plus clair? »

Mirabeau avait dit qu'il fallait *décatholiciser* la France. Voici ce que contenait la *Constitution* prétendue *civile du clergé*. L'assemblée, ayant divisé la France administrative en départements, la divisa en nouveaux diocèses dont les limites se rapportèrent à celles des départements. Cette délimitation des évêchés aurait pu être négociée, avec succès, auprès du saint-siége : mais on ne se borna pas à modifier la circonscription ecclésiastique. On attribua à des assemblées électorales, où calvinistes, luthériens, juifs, déistes, athées, tous en un mot pouvaient prendre place, le choix des évêques et des curés. Quant aux pasteurs secondaires, le choix et la mission dépendaient de leurs supérieurs. L'évêque ainsi élu n'avait

nul besoin de la confirmation du pape: il suffisait qu'il voulût bien lui écrire comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il entretiendrait avec lui. Le nombre des vicaires qui devaient desservir la paroisse épiscopale était fixé par l'assemblée, et ils formaient le conseil de l'évêque, qui ne pouvait faire aucun acte de juridiction, en ce qui concernait le gouvernement du diocèse, qu'après en avoir délibéré avec son conseil. Quatre évêques seulement : Loménie de Brienne, archevêque de Sens; Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun; Savine, évêque de Viviers, et Jarente, évêque d'Orléans, acceptèrent cette constitution prétendue civile du clergé.

En réfutation des faux principes énoncés par l'assemblée, trente prélats qui en faisaient partie signèrent un écrit intitulé: *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*. Ils y réclamaient la juridiction essentielle à l'Église, le droit de fixer la discipline, de faire des réglements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission; ils demandaient qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer les changements qui pourraient avoir lieu, et qu'on s'adressât au pape, sans lequel il ne doit se traiter rien d'important dans l'Église. Loin de les écouter, on décréta que les archevêques, évêques et autres fonctionnaires publics ecclésiastiques renouvelleraient le serment qui avait été exigé le 14 juillet, et notamment celui d'obéir à la constitution civile du clergé, sous peine d'être déchus de leurs fonctions et d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public, s'ils voulaient encore s'y immiscer (décembre 1790).

Nous avons omis les faits intermédiaires pour résumer avec plus de suite les discussions religieuses de l'Assemblée nationale. Le serment du 14 juillet nous ramène à une époque antérieure.

Il s'était formé, dans les départements, des associations ou fédérations des diverses gardes nationales, auxquelles s'étaient adjointes les troupes de ligne, dont l'insubordination échappait à toute répression de la part du gouvernement. Ce n'est pas que l'Assemblée nationale n'eût été invitée plusieurs fois à donner au pouvoir exécutif les moyens de réprimer le désordre; mais il s'y trouvait toujours quelques membres prêts à excuser, si ce n'est à louer, toute espèce d'excès. Ces fédérations avaient juré entre elles « de maintenir les droits de l'homme, de défendre la constitu- » tion, de rester à jamais unies, de se prêter réciproquement » tous les secours qu'exigeait la fraternité, et de secourir leurs » frères de l'empire, lorsqu'elles seraient légalement requises. » Que penser d'un tel serment dans un État où il existe une

constitution et des pouvoirs actifs? La municipalité de Paris forma le projet de réunir toutes ces fédérations dans une fête solennelle. Il y fut préludé par des massacres qui durèrent trois jours à Nîmes, les 13, 14 et 15 juin, et qui demeurèrent impunis; par un décret de l'Assemblée nationale, qui réunit Avignon et le Comtat à la France, à la suite d'une sédition excitée par les désorganisateurs, et qui avait éclaté le 1er juin de cette même année; enfin par une scène bizarre qui se passa au sein de l'assemblée. Nous voulons parler de la réception d'une prétendue députation du genre humain, dans laquelle on fit entrer des hommes qui se disaient ambassadeurs de presque toutes les nations connues, et qui étaient revêtus de costumes analogues à leur caractère. Un Prussien, nommé Clootz, et qui se faisait appeler Anacharsis, porta la parole comme *Orateur du genre humain.* Le président de l'assemblée lui répondit avec un sérieux et une gravité dont on rirait, si cette mascarade n'eût caché de profonds desseins, tout prêts à éclore pour le malheur de l'humanité. Les vainqueurs de la Bastille eurent aussi leur tour, et on leur assigna pour la fête de la Fédération une place particulière, afin que *la France pût contempler à loisir les premiers conquérants de la liberté.* On conçoit combien ces députations et les honneurs qu'on leur décernait devaient exalter l'imagination d'un peuple révolutionné. Quelques jours après, car on marchait alors avec une rapidité effrayante vers cette épouvantable égalité que le bas peuple devait mettre en pratique d'une manière si sanglante, l'assemblée, dont la faction des jacobins préparait d'avance les décrets, abolit pour toujours la noblesse héréditaire, les titres de prince, de duc, de marquis, de chevalier, etc., ceux de *Monseigneur*, d'*Excellence*, d'*Altesse*, etc., enfin toute espèce d'armoiries et de livrées. Ce décret annonçait de loin celui qui devait supprimer la royauté. Il fut porté au roi par Necker, et sanctionné par Louis XVI, dont toutes les volontés étaient désormais enchaînées. Depuis le 4 janvier, le paiement de toutes les pensions avait été suspendu: on le supprima d'un trait de plume. Les princes du sang furent privés de leurs apanages, que l'on remplaça par des rentes apanagères. Ces dernières mesures déterminèrent plus que jamais l'émigration de la noblesse.

Le 14 juillet approchait, premier anniversaire de la prise de la Bastille, et tout se préparait au Champ-de-Mars pour la fête de la Fédération. Un enthousiasme et une allégresse extraordinaire avaient saisi les diverses classes de la population: riches, pauvres, vieillards, enfants, hommes, femmes, chacun voulut mettre la

main à l'ouvrage. Les groupes de travailleurs marchaient en rang sous différentes bannières, au son du tambour, portant sur l'épaule la pioche ou la pelle. Pendant ce temps, on s'occupait à l'assemblée des prérogatives qu'on laisserait exercer au roi, le jour de la Fédération, et ce ne fut pas sans de vifs débats qu'on lui accorda d'y paraître à la tête des corps de l'État, ayant à sa droite le président de l'assemblée.

La réunion de toutes les imaginations les plus ardentes de France dans cette fournaise de révolutions, Paris, présentait aux Jacobins exaltés un vaste champ à exploiter. On eût dit que le travail avait cessé dans les ateliers, dans les manufactures; on se pressait dans les lieux publics pour y parler politique; les passions de toute espèce étaient exaltées par les gazettes et par les brochures; on voyait étalées de tous côtés les gravures les plus obscènes : circonstance qui permet d'apprécier le caractère de plus en plus ignoble que prenait la révolution. Toutefois, les fédérés des départements ayant été présentés à Louis XVI, qui les accueillit avec affabilité, il en reçut des témoignages d'amour. L'ancienne vénération des Français pour la personne de leur roi renaissait dans le cœur de ces fédérés qui n'avaient pas été les témoins de toutes les injures faites à la royauté.

Le 14 juillet, le cortége partit de l'emplacement de la Bastille, traversa Paris tout entier et arriva au Champ-de-Mars, où était préparé un vaste emplacement entouré de gradins de gazon occupés par quatre cent mille spectateurs. Au milieu s'élevait un autel, autour duquel étaient rangés le roi, sa famille, l'Assemblée nationale, la municipalité de Paris; les fédérés des départements étaient placés par ordre, sous leurs bannières; les députés de l'armée et de la garde nationale étaient à leurs rangs et sous leurs drapeaux. Deux cents prêtres, revêtus d'aubes blanches, serrées par des ceintures tricolores, couvraient les marches de l'*Autel de la patrie*, sur lequel la messe fut célébrée par l'évêque d'Autun; puis il bénit l'oriflamme de l'armée et les quatre-vingt-trois bannières. Alors La Fayette, au nom des fédérés, ensuite le président de l'Assemblée nationale, et en dernier lieu Louis XVI prononcèrent le serment de demeurer fidèles à la nation et de maintenir la constitution. Ces serments furent accompagnés des plus vifs applaudissements et des cris confus de : Vive la nation! Vive le roi! Louis XVI crut à la sincérité de ces démonstrations, oubliant que dans cette foule il avait des ennemis mortels qui sauraient bientôt faire tourner contre lui le caractère inconstant et mobile du peuple. Dès le lendemain, quoique les fêtes ne fussent pas finies, des critiques incriminèrent

la conduite du roi au Champ-de-Mars : on blâmait l'espèce de trône qui lui avait été érigé ; on demandait pourquoi il n'était pas monté à l'autel pour y prononcer son serment.

Le duc d'Orléans était revenu, sur sa propre demande, de sa mission ou de son exil. On reprit le cours des procédures sur les journées des 5 et 6 octobre, à Versailles. Ce prince et Mirabeau en étaient désignés comme les auteurs. Peut-être eût-il été plus prudent de laisser s'assoupir cette affaire dont l'examen avait été renvoyé au Châtelet. Le duc d'Orléans se défendit faiblement contre l'accusation ; mais Mirabeau lui fit tête avec toute la fougue de son caractère et de son talent, et réussit, non pas à démontrer son innocence, mais à faire taire ses adversaires. L'assemblée décréta qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre ces deux membres, et renvoya les pièces du Châtelet à son comité des rapports.

Les hommes chargés des fonctions publiques, et qui voulaient l'ordre, s'indignaient de ce que l'Assemblée nationale semblait encourager les forfaits, en acceptant la révolte et le meurtre comme des erreurs de quelques esprits égarés par un amour trop ardent de la liberté. Aussi voyait-on ces hommes abandonner leurs fonctions pour rentrer, à ce qu'ils croyaient, dans le calme de la vie privée. Le ministre Necker fut un de ceux là : il prévint sa destitution par la fuite, et se retira à Genève, non sans avoir couru quelques dangers au milieu de cette France qu'il avait parcourue un an auparavant en triomphateur. En reprochant à ce ministre de funestes écarts, on doit louer le désintéressement, l'intégrité et l'amour du travail qu'il porta dans son administration.

Le 30 septembre on soumit au jugement de l'assemblée la procédure du Châtelet, sur les 5 et 6 octobre, que le comité des rapports avait examinée. Chabroud, député du Dauphiné, rapporteur, appela les attentats de ces deux journées des malheurs horribles, *qui fourniraient une leçon utile aux rois, aux courtisans et aux peuples*. Il ne vit dans la procédure du Châtelet qu'*une conspiration ourdie contre la constitution* par une ligue formée sur les débris de l'ancien régime, et il conclut en demandant que l'assemblée décrétât qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Quelle était désormais la sauvegarde de Louis XVI contre les attentats qui menaceraient sa personne? La loi ne le protégeait pas ; on avait exigé qu'il licenciât sa garde fidèle ; il se trouvait donc sans défense contre le dernier coup qu'on voudrait lui porter. Mais on avait encore besoin de lui pour sanctionner la ruine de ce qui restait des mœurs ou de institutions monarchiques.

Ce n'était qu'au moyen d'une émeute que les factieux avaient réussi, le 27 décembre, à obtenir du faible prince la regrettable sanction du décret relatif à la constitution prétendue civile du clergé. Les délais accordés aux ecclésiastiques pour prêter le serment allaient expirer. Un des débats les plus scandaleux dont l'assemblée eût été le théâtre s'éleva au sujet de la résistance presque générale que rencontrait le décret, et il fut décidé que le président prierait le roi de donner des ordres pour forcer les ecclésiastiques réfractaires à s'y conformer au plus tôt. Le 4 janvier 1791, Barnave fit déclarer vacants tous les évêchés de France, moins quatre, et plus de la moitié des cures. Mais plus l'Assemblée paraissait vouloir redoubler de violence, plus il se présentait d'ecclésiastiques repentants du serment que la peur leur avait arraché, et qu'ils venaient successivement rétracter à chaque nouvelle séance. Le 9 janvier était le terme fatal : on cria la veille, dans les rues de Paris, la liste des évêques et des curés de l'assemblée qui n'avaient pas prêté le serment, et le lendemain les églises furent remplies de révolutionnaires qui devaient examiner les paroles du prêtre et l'interrompre, à moins qu'il ne prêtât le serment. Il résulta de là de grands désordres, sans qu'il y eût du sang versé. L'opposition étant moins générale dans le clergé du second ordre, on y choisit les nouveaux évêques, et Mirabeau, se faisant apôtre, lut à l'assemblée un projet d'adresse qu'il proposait d'envoyer dans tous les départements. Il y eut donc schisme dans l'Église de France, et deux clergés, l'un constitutionnel et assermenté, l'autre insermenté et fidèle au saint-siége. Le souverain pontife ayant écrit à l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, pour lui reprocher le déshonneur qu'il avait imprimé à la pourpre romaine dont il était revêtu, Brienne renvoya le chapeau de cardinal, et ne se rétracta pas. Mais le bref, devenu public, raffermit un grand nombre de prêtres chancelants, en augmentant l'irritation des révolutionnaires. Les directoires de districts et de départements firent afficher et publier des arrêtés où ils traitaient les prêtres fidèles et les évêques inébranlables dans leur foi, de *rebelles à la loi, de conspirateurs fanatiques, d'infernale et incendiaire cohorte.* Ainsi la défiance, la haine, le mépris, furent le prélude d'une persécution sanglante contre la religion : voilà comment on préparait le peuple à l'athéisme, en attendant que la populace des clubs prît en main le pouvoir.

Au-dessous du club des Jacobins s'ouvrait un souterrain, où se réunissaient, sous le nom de *Société fraternelle*, les valets, les ouvriers, la basse classe des artisans, les porteurs d'eau, les hom-

mes et les femmes sans état, sans mœurs et sans biens. D'autres clubs se formèrent à son imitation dans différents quartiers, et il y en eut un, rue Jacob, où l'on ne pouvait être reçu si l'on n'avait prouvé que l'on n'avait ni feu ni lieu. Là, on prêchait le régicide, l'athéisme, la liberté sans frein, l'égalité sans mesure; on y lisait tout ce qui s'imprimait de plus violent contre la religion, les rois et les premiers ordres de l'État; par là, la multitude se familiarisait peu à peu avec l'idée de la déchéance et de l'assassinat de Louis XVI. Cette fermentation des classes inférieures contrastait avec l'espèce de tranquillité dans laquelle la bourgeoisie comptait s'endormir sans crainte d'un réveil horrible. Aux tempêtes qui éclataient avec fracas dans l'assemblée répondaient les sourds et lugubres mugissements de la populace. Les moindres villes, les bourgs, ne pouvaient échapper à la manie des clubs, et tous correspondaient avec ceux de Paris. Si des réunions se formaient dans quelques endroits, sous des noms qui indiquaient la modération des membres dont elles se composaient, les Jacobins ne les laissaient pas s'établir ou s'étendre, car ils avaient pour eux l'audace qui dans le parti du crime est le partage de tous, tandis que le courage n'appartient qu'à un petit nombre dans le parti des gens de bien. Du reste, l'autorité municipale, qui en tolérait tant d'autres, fit fermer le club *monarchique*.

On reconnaissait, jusque dans les manières extérieures des hommes de la société, le nouvel esprit qui prévalait en France. Ce n'étaient plus la contenance noble, aisée et gracieuse, l'élégance et la politesse qui avaient distingué les hautes classes sous Louis XIV et même sous Louis XV : un ton dogmatique et tranchant, de l'impatience et un air de dédain en écoutant, une conversation aigre et criarde, une mise négligée, une attitude sans grâce, de la brusquerie dans les manières, voilà ce qui caractérisait les hommes de la société de cette époque. La noblesse dégradée prit les défauts de la classe dans laquelle elle était tombée, sans lui apporter aucune de ses anciennes qualités.

L'émigration devenait de plus en plus nombreuse, et le départ des tantes du roi, dont le peuple s'exagérait l'importance, accrut l'inquiétude qu'on entretenait chez lui avec le plus grand soin (19 février 1791). Des soulèvements eurent lieu, mais ils furent dissipés par un simple déploiement de forces. On ne saurait douter que le roi n'ait désiré se tirer des mains qui le retenaient captif, et que, parmi les hommes qui lui restaient fidèles, plusieurs n'aient tenté de le délivrer : mais tous les projets échouèrent, soit par la

vigilance des gardiens, soit parce que Louis XVI craignit de compromettre tant de dévouement.

De jour en jour diminuait le respect que l'on portait jadis à la royauté. L'Assemblée nationale ne désignait plus Louis XVI que sous le nom de *pouvoir exécutif;* Barnave l'appela un jour le *premier citoyen.* La reine était, pour les folliculaires, la *femme du pouvoir exécutif,* et les femmes des insurrections, au contraire, les *dames de la nation.* Le 25 février, dans un rapport présenté, au nom du comité de constitution, sur l'état et les obligations de la famille royale, le roi fut désigné sous le nom de *premier fonctionnaire public*, le dauphin sous celui de *premier suppléant;* la reine était désignée par la qualification seule de *mère du premier suppléant.* Les idées allaient tellement vite que dans ce rapport il fut déclaré, en parlant de la résidence qui leur était assignée, et qu'ils devaient habiter nécessairement à certaines époques, que, si l'un d'eux y manquait, il serait censé avoir *renoncé sans retour à ses fonctions.*

L'Assemblée profita de cette circonstance pour prendre quelques mesures propres, selon elle, à arrêter l'émigration. Il semblait difficile de concilier les idées de liberté avec la contrainte que l'on voulait exercer, en rendant la résidence obligatoire; mais ce qui calmait les scrupules des ennemis de l'émigration, c'était la considération des préparatifs de contre-révolution faits au dehors par les émigrans. On proposa d'établir un conseil de trois membres, choisis par l'assemblée, pour contrôler souverainement, dans son exercice, la faculté de sortir du royaume et pour désigner tous ceux qui seraient tenus d'y rentrer, sous peine de mort civile du fugitif et de confiscation de ses biens. La situation extérieure de la France n'était point assez alarmante pour qu'on adoptât une pareille mesure de sûreté et de défense révolutionnaire. Mirabeau s'y opposa avec force, en déclarant ce projet de loi digne du code de Dracon. La manière hardie dont il s'exprima dans cette occasion lui valut d'être plusieurs fois interrompu par ceux mêmes qui l'avaient applaudi si souvent. *Silence aux trente voix!* s'écria Mirabeau d'un ton foudroyant, désignant par là trente factieux de l'Assemblée qui n'avaient d'autre but que de renverser le roi et la monarchie. C'est que Mirabeau venait de se vendre à la cour à un prix énorme, et il avait promis de rendre au trône toute son autorité, en faisant dissoudre l'Assemblée nationale par la volonté de la nation. Il n'eut pas le temps de commencer même l'exécution de ses projets: il mourut le 2 avril 1791, dans la quarante-deuxième année de son âge, usé peut-être autant par ses travaux et ses fati-

gues dans l'assemblée que par les excès de la débauche. Il dit en mourant ces paroles devenues remarquables : « J'emporte avec moi » le deuil de la monarchie ; les factieux s'en partageront les lam- » beaux. » Des honneurs extraordinaires furent rendus à la mémoire de ce tribun. Une députation du département demanda que la nouvelle église de Sainte-Geneviève, changeant de destination, fût consacrée désormais, sous le nom de Panthéon, à recevoir les restes mortels des hommes que la patrie jugerait dignes de cet honneur. Cette inscription devait être gravée sur le fronton de l'édifice : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* L'assemblée déclara en effet qu'Honoré Riqueti de Mirabeau avait mérité les honneurs décernés désormais par la nation à la mémoire des grands hommes. La pompe du convoi de Mirabeau fut supérieure à tout ce que l'histoire nous raconte des honneurs funèbres rendus aux plus grands personnages, et aux souverains les plus regrettés pour leurs vertus, leurs talents et leurs bienfaits. Il passa au milieu d'une foule innombrable de spectateurs, et plusieurs orateurs prononcèrent des discours sur sa tombe. Mirabeau avait trop avancé la révolution pour la faire reculer : il mourut assez tôt pour sa popularité ; il n'eut pas le temps de la perdre.

Louis XVI habitait les Tuileries, et les défiances que l'on avait semées contre lui l'y faisaient garder à vue. Le 18 avril, il voulut aller à Saint-Cloud. Dès que les factieux, qui avaient leurs espions jusque dans son cabinet, en furent informés, on battit la générale dans toutes les rues ; une foule immense couvrit le Carrousel, la place Louis XV et le chemin de Saint-Cloud. Le roi était monté en voiture avec sa famille : la foule entoura la voiture, arrêta les chevaux, et, sourde aux exhortations de La Fayette et de Bailly qui demandaient qu'on laissât le chemin libre, elle força le prince à descendre et à regagner ses appartements. La garde nationale avait pris parti dans l'émeute pour la multitude, et le département de Paris, dans un arrêté sur cette journée, peignit les violences faites à Louis XVI comme un trait de prudence, qui faisait honneur au peuple et à la milice nationale. Il présenta en même temps une adresse au roi pour le prier d'éloigner de sa personne tous les ennemis de la constitution. Enhardies par ces exemples, les feuilles populaires déclamaient avec une fureur inouïe contre le prince, et l'une d'elles, la plus répandue, l'appela *Ogre royal.* Des colporteurs criaient à haute voix, dans les rues, la *dénonciation du premier fonctionnaire public, réfractaire aux lois qu'il a sanctionnées.* Louis XVI, ne se voyant plus libre, se rendit à l'Assemblée

pour s'y plaindre de ce qu'ayant donné la liberté à son peuple, lui seul ne pouvait pas jouir du droit commun de faire un pas au dehors ; il ajouta qu'il persistait dans son dessein d'aller à Saint-Cloud, ne fût-ce que pour prouver à la nation qu'il était libre. A cette humiliation du prince, l'Assemblée répondit par un nouvel affront, en ne daignant pas même délibérer sur sa demande. La coupe d'amertume se remplissait pour le malheureux Louis XVI. On le força de renvoyer tout ce qui lui restait encore de l'entourage qui relève la royauté.

On ne lui laissa pas même la liberté de conscience. Le club des Cordeliers fit afficher, entre autres placards, au Palais-Royal, un arrêté dans lequel il dénonçait le *premier fonctionnaire public* comme *réfractaire*, attendu qu'il refusait d'assister aux offices célébrés par les prêtres assermentés. Et ces hommes qui s'inquiétaient tellement de la religion du roi étaient les mêmes qui encourageaient toutes les violences commises sur les prêtres, sur les religieux et les religieuses, qui avaient refusé le serment ; c'étaient eux qui faisaient fermer les chapelles particulières où un décret de l'Assemblée permettait aux catholiques de se réunir. Le jour de Pâques, Louis XVI n'osa pas refuser d'aller entendre la messe du prêtre constitutionnel de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les prêtres assermentés étaient en ce moment l'objet de la vénération de la populace, en attendant qu'elle les proscrivît à leur tour. Deux brefs du 10 mars et du 13 avril adressés par le pape, l'un aux prélats de l'Assemblée nationale, l'autre au clergé et au peuple français, furent à peine connus que les Jacobins les firent brûler par dérision : ces sacriléges jetèrent dans le bûcher l'effigie du Saint-Père, après l'avoir condamnée par sentence à être bâtonnée avant de subir le supplice du feu (3 mai). Le jugement imprimé fut crié dans tout Paris, sans que la police, les corps administratifs, ou même la bourgeoisie parisienne parussent s'en émouvoir.

Cette insouciance venait de l'habitude où l'on était, depuis deux ans, de vivre au milieu des bouleversements et du désordre. Chacun s'était fait une politique égoïste qui n'envisageait jamais l'ensemble de la société. Il y avait les royalistes, qui croyaient que l'on se dégoûterait de la révolution par ses excès ; les constitutionnels, qui laissaient s'abaisser l'ancienne royauté, pour la reprendre ensuite et la réformer plus facilement à leur manière ; les indifférents, qui aimaient à voir ce ballottement au milieu duquel disparaissait l'éclat des noms, des fortunes, des dignités, et qui les portait, presque sans effort de leur part, au premier rang de la

société; les acquéreurs de biens nationaux, dont la révolution légitimait les achats; les patriotes modérés, auxquels les illusions de la vanité, le plaisir de régler les affaires publiques, cachaient la vue de tous les maux et de tous les dangers dans lesquels ils entraînaient la France; enfin ces patriotes ardents, ces Jacobins, dont l'effervescence ne connaissait aucunes bornes, et qui ne voyaient la liberté que dans la licence et l'impunité du crime.

La cruelle position dans laquelle se trouvaient placés le roi et sa famille, les dégoûts dont on les abreuvait, les excès d'une multitude qu'aucun pouvoir ne refrénait plus, tout faisait à Louis XVI non seulement une nécessité, mais un devoir de chercher à s'éloigner de Paris. Tel était le danger de cette position que les efforts tentés en faveur du prince avaient pour seul résultat de l'aggraver. En vain le roi, après le 18 avril, avait-il écrit aux cours étrangères une lettre où il déclarait que sa personne était entièrement libre, et où il réprouvait les mesures que l'on pourrait prendre afin de le délivrer : cette lettre avait été trop évidemment imposée au monarque pour qu'elle trompât personne. Le comte d'Artois et les autres émigrés n'en cherchaient pas moins tous les moyens de tirer Louis XVI des mains de ses ennemis. Ils comptaient particulièrement sur l'empereur, qui devait s'intéresser au sort de Marie-Antoinette. Dans une conférence tenue à Mantoue, entre le prince français et les puissances coalisées, on détermina la marche de leurs armées. Le comte de Durfort, chargé des pleins pouvoirs de Louis XVI auprès du comte d'Artois, rapporta au roi une déclaration du 20 mai 1791, par laquelle on lui annonçait les prochains secours de la coalition. Il importait en effet aux États de l'Europe, non pas que la nouvelle constitution de la France fût renversée, mais que les étranges principes du jacobinisme ne déterminassent pas dans ce pays une explosion dangereuse pour la tranquillité de tous. La cause de Louis XVI se trouvait être la cause du peuple, et cette unité d'intérêts explique la pensée qui porta l'infortuné monarque à invoquer les secours de ses alliés. Toutefois, ce n'était pas sans répugnance qu'il se décidait à attirer peut-être la guerre dans le royaume. Il essaya, avant d'en venir à une telle extrémité, de relever la monarchie par lui-même et par les forces seules de la France.

Le roi avait dans le général Bouillé un serviteur dévoué, habile et aimé des troupes, quelque soin que l'on eût pris de propager parmi les soldats l'esprit révolutionnaire qui agitait le peuple, jusqu'à leur permettre d'assister aux séances des clubs.

Louis XVI entretenait depuis quelque temps une correspondance secrète avec Bouillé, qui commandait un camp à Montmédi. Ce général établit, sous divers prétextes, des escortes le long de la route que le roi fugitif devait suivre. Le jour du départ une fois fixé, les préparatifs en furent faits au château avec le plus grand mystère, mais non pourtant sans qu'il en transpirât quelque chose. Ce fut même pour ne pas augmenter les soupçons que le moment de la fuite fut différé de vingt-quatre heures, parce que alors finissait le service d'une femme de chambre que l'on savait attachée au parti jacobin. Dans la nuit du 20 juin, le roi, la reine, le dauphin et ceux qui devaient les accompagner quittèrent, un à un, le château, et trompèrent la surveillance qu'on y exerçait, à la faveur de divers déguisements. Ils se rendirent ainsi successivement à une voiture de poste qui les attendait, et se mirent en route dans la direction de Châlons et de Montmédi. Ce ne fut que le 21, à huit heures du matin, que leur évasion fut connue. Dès que l'Assemblée en fut instruite, le silence de la crainte se répandit sur tous les bancs. Le roi n'était pas moins embarrassé lui-même : les traits de sa voiture s'étaient cassés entre Paris et Châlons, circonstance qui entraîna un nouveau retard de vingt-quatre heures. Les détachements, distribués sur la route, et les officiers, dans le secret, qui les commandaient, ne voyant rien paraître, ne pouvaient prolonger plus long-temps leur présence sur les lieux qu'ils occupaient, sans exciter quelque défiance : ils furent donc obligés de rétrograder.

Pendant ce temps, La Fayette envoyait des courriers extraordinaires dans toutes les directions; et les députés, revenus de leur première surprise, s'emparaient entièrement de la souveraineté, mais non pour en abuser, comme on aurait pu le craindre. En effet, l'immoralité des factieux y était encore balancée par les talents, les qualités privées, les sentiments d'honneur, et surtout par les intérêts, de la majorité qui redoutait l'effervescence des passions de la populace. On fit afficher dans Paris des décrets pour maintenir la tranquillité publique, et le département prit avec la municipalité les mesures convenables afin de prévenir le désordre : aussi n'y en eut-il pas.

Cependant le peuple se précipitait dans les rues, les boutiques se fermaient, on se pressait autour des Tuileries; les nouvelles les plus contradictoires se succédaient à toute heure, et faisaient naître les sentiments les plus opposés. Les royalistes et les conspirateurs désiraient également que le roi se réfugiât en pays étranger ;

les uns pour qu'il rentrât dans le royaume à la tête des émigrés; les autres pour que, le trône étant vacant, la république pût être proclamée. Le parti mitoyen désirait que Louis XVI pût entrer en négociation avec l'Assemblée nationale, pour corriger la constitution et la rapprocher de celle d'Angleterre[1].

On lut au sein de l'assemblée la *Déclaration du roi aux Français* que l'on avait trouvée, après son départ, sur son bureau. Il y disait toutes les violences commises, depuis le mois d'octobre 1789, sur sa personne, toutes les atteintes portées à son autorité, les moyens de douceur et de conciliation qu'il avait inutilement employés, la licence des factions, enfin la résolution qu'il avait prise d'échapper à sa captivité pour rentrer dans la capitale, quand « le gouvernement serait établi sur un pied stable et non arrêté dans son action, quand les biens et l'état de chacun ne seraient plus troublés, quand les lois ne seraient plus enfreintes impunément, quand enfin la liberté serait posée sur des bases fermes et inébranlables. » Cette pièce était signée : Louis. 20 juin 1791. On décréta ensuite que les relations avec les puissances étrangères continueraient, comme auparavant, au nom de l'Assemblée; on exigea un nouveau serment de l'armée; on envoya dans les départements frontières des commissaires pour concerter, avec les corps administratifs et les commandants des troupes, les mesures qu'ils croiraient propres au maintien de l'ordre et à la sûreté de l'État. Le comité de constitution présenta enfin un projet d'*Adresse aux Français*, où on leur dépeignait le gouvernement qu'on venait d'établir comme un asile au milieu des conspirations et des dangers dont ils étaient environnés, et où l'on présentait le roi, sinon comme un coupable, du moins comme un fonctionnaire infidèle, qui avait besoin d'indulgence. Le langage des feuilles publiques alla bien plus loin : elles ne demandèrent rien moins que l'abolition de la royauté. Charles de Lameth avait déclaré à la tribune que c'était la constitution qui avait fait le roi. C'est ainsi que l'on préludait à sa déposition.

L'assemblée, fatiguée d'une longue et orageuse séance, allait se séparer, lorsque ces cris du dehors lui parvinrent : *Le roi est arrêté! le roi est pris!* Il arrivait, en effet, à Paris, accompagné de trois membres de l'assemblée, Latour-Maubourg, Péthion et Barnave. La séance fut continuée pour lire les dépêches qui venaient d'être remises au président. Un maître de poste de Sainte-Méne-

[1] Papon, *Hist. de la révol. de France*, t. 3, l. 10.

hould, nommé Drouet, avait reconnu Louis XVI pendant que sa voiture changeait de chevaux. Drouet, montant à cheval, avait pris l'avance sur le roi jusqu'à Varennes, afin d'en prévenir le maire, le commandant de la garde nationale et le procureur de la commune, et l'on y avait adopté aussitôt des mesures pour empêcher le prince fugitif de continuer son voyage. Bouillé, averti que le roi venait d'être arrêté, voulait faire marcher des troupes pour le délivrer; mais il reçut ordre de ne rien tenter, et ne vit plus d'autre parti pour lui-même que de quitter la France avec quelques officiers. *Monsieur*, frère du roi, et *Madame*, qui s'étaient éloignés séparément, en même temps que lui, gagnèrent heureusement la frontière. Au contraire, Louis XVI, après un voyage fait lentement, au milieu de mille outrages, rentra à Paris, environné d'une foule immense qui ne fit entendre ni applaudissements, ni cris menaçants, mais dont la curiosité insultante annonçait assez qu'il n'y avait plus de respect dans le peuple pour la royauté. Barnave, touché de la bonté de Louis XVI et des grâces prévenantes de Marie-Antoinette, ému du sort de cette famille royale si abaissée, lui témoigna, pendant le voyage, le plus respectueux dévouement, et lui prêta, dès ce jour, l'appui de sa popularité.

Le roi fut provisoirement suspendu et renfermé aux Tuileries, où on le garda à vue, ainsi que la reine. Des commissaires furent nommés pour l'interroger. Il répondit avec beaucoup de dignité et prouva que son intention n'avait point été de quitter le royaume, mais de se retirer à Montmédi où il se serait trouvé en sûreté ainsi que sa famille, et où il aurait pu prendre les moyens nécessaires pour sauver l'État des dangers dans lesquels l'entraînait une faction ambitieuse et toute-puissante. Les clubs et les meneurs des sociétés populaires furent mécontents d'un décret qui ne prononçait pas la déchéance immédiate du roi, et le parti républicain commença à se montrer ouvertement dans l'Assemblée. Un placard, signé audacieusement par ses auteurs, fut affiché sous ses yeux, pour demander que M. *Louis Capet* fût détrôné. Dénoncé à l'assemblée, on y prononça l'ordre du jour sur la dénonciation, aux applaudissements du côté gauche et des tribunes publiques. Plusieurs députés donnant alors leur démission, le député Bouche, président d'un club jacobin, s'écria : « Laissez-les partir, nous en ferons mieux nos affaires. » Une protestation, signée de deux cent quatre-vingt-dix députés, contre l'*Interim républicain*, et déposée sur le bureau de l'assemblée, souleva les plus furibondes réclamations dans les clubs. Cependant on eût difficilement jugé, en voyant

l'extérieur de la capitale, de toutes les passions qui s'agitaient dans son sein. Le peuple se livrait à ses spectacles, à ses amusements ordinaires, à son jeu effréné : ces distractions lui faisaient oublier le dépérissement de l'industrie, le manque de travail, l'anéantissement du crédit public. Vivant, comme le débauché, au jour le jour, il semblait attendre quelque grande catastrophe qui le jetât dans le danger, pour y périr ou pour en sortir quitte de tous embarras.

Le 13 juillet, les comités présentèrent leur rapport sur le parti que l'on devait adopter à l'égard du roi. Tous les esprits attendaient avec impatience les conclusions qu'émettrait le rapporteur : il fut d'avis que le roi ne devait pas être mis en cause, parce que la constitution y était formellement contraire, et que ce serait exposer le royaume à de grands troubles. Péthion combattit violemment cet avis; Vadier, depuis membre du comité, parla du *Brigand couronné;* Prieur, Robespierre et Buzot adoptèrent leurs principes et leurs conclusions. Barnave et plusieurs autres orateurs s'élevèrent fortement contre ces opinions anarchiques; mais la séance fut tout-à-coup interrompue par une pétition que vinrent présenter une multitude de gens grossiers, hommes, femmes, filles du bas peuple, qui, sous le nom de sociétés fraternelles, déshonoraient l'humanité. Leur orateur parla d'une manière digne de ceux dont il était l'organe. Néanmoins, l'inviolabilité du roi fut décrétée, mais avec des restrictions qui montraient combien on avançait de plus en plus vers la république. Les clubs jacobins en furent très mécontents, et leurs discussions se ressentirent de la violence de leurs passions heurtées. Il y avait dans leur sein des membres de l'Assemblée nationale, qui avaient voté pour la constitution monarchique : ils se séparèrent et allèrent s'assembler aux *Feuillants.* De là, ce schisme des deux clubs, Jacobins et Feuillants, d'où sortirent plus tard tant de victimes. Les derniers dénoncèrent le lendemain à l'Assemblée nationale les projets d'insurrection des Jacobins, et les fonctionnaires publics, mandés à la barre, y reçurent ordre de veiller au maintien de la tranquillité compromise.

En effet, cette portion de la populace que l'on avait soulevée en faveur de la république s'assembla au Champ-de-Mars, au nombre de quinze mille, hommes et femmes (17 juillet). Une pétition, rédigée par Brissot, dans laquelle ils déclaraient l'incompétence de l'Assemblée, en appelaient à la souveraineté du peuple et déclaraient Louis XVI déchu de la royauté, fut portée sur l'autel de la patrie et couverte de signatures, ainsi qu'une autre rédigée

par Danton. Le maire de Paris, Bailly, et le commandant de la force armée, La Fayette, se portèrent aussitôt au Champ-de-Mars, tenant le drapeau rouge déployé. Il fallut recourir à la force pour dissiper cet attroupement. Bailly commanda le feu, et douze hommes tombèrent morts ou blessés; le reste alors se dispersa. Ce fut, aux yeux des républicains, un crime de lèse-nation, et Bailly le paya depuis de sa tête. Cependant cet acte de répression procura quelque tranquillité à la ville, et fit apprécier ce que le roi eût pu obtenir, s'il eût déployé la même vigueur. Mais le nombre des factieux s'était accru, et ils finirent par triompher, en intimidant, à force de menaces et d'assassinats, ceux qui voulurent sauver Louis XVI.

L'assemblée touchait au terme de ses travaux, et plus elle en approchait, plus ses décrets prenaient un caractère démocratique. Après avoir supprimé les titres de noblesse, on supprima toutes les décorations, toutes les marques de distinction anciennes, tous les ordres de chevalerie, en même temps que l'on décerna des récompenses pécuniaires aux individus qui avaient contribué à arrêter le roi à Varennes. Drouet eut trente mille francs, et les autres à proportion. L'on finit par supprimer le marc d'argent comme condition de l'éligibilité. La constitution, ayant été ensuite revisée, n'éprouva que peu de changements au milieu des débats orageux que suscita cette révision : mais l'on put se convaincre que , n'ayant plus d'influence sur aucune des parties de l'administration, ni sur le culte, ni sur l'armée, ni sur la justice, n'était plus réellement le chef suprême de la nation. Le dernier article décrété fut celui-ci : « La nation a le droit imprescriptible de revoir sa constitution quand il lui plaît; mais l'Assemblée nationale déclare que son intérêt l'invite à suspendre ce droit pendant trente ans. »

Les membres de l'Assemblée expirante s'étaient exclus, par un décret du 17 mai, de celle qui allait les remplacer. Peu d'entre eux songeaient en effet à rentrer dans une carrière où s'engageraient vraisemblablement des combats plus acharnés que les précédents.

L'acte constitutionnel fut présenté au roi par soixante membres; la suspension fut levée; Louis XVI reprit l'exercice de son pouvoir, et la garde que la loi lui avait donnée fut sous son commandement. Tous les partis s'agitèrent pour diriger ce prince dans la démarche la plus importante de sa vie. Les différents avis se réduisaient à quatre : ou accepter l'acte constitutionnel, avec quelques restrictions peu importantes; ou présenter une autre constitution plus monarchique et plus conforme aux cahiers des États-généraux; ou envoyer aux assemblées primaires des observations sur lesquelles

elles se prononceraient; ou enfin rejeter purement et simplement l'acte constitutionnel. Ce dernier avis, le plus juste, mais le plus impraticable, fut donné à Louis XVI, surtout par ses deux frères, les comtes de Provence et d'Artois, alors à Coblentz, et par les princes du sang, émigrés, en même temps qu'ils lui envoyaient copie d'une convention signée à Pilnitz, le 27 août, entre les frères du roi, l'empereur et le roi de Prusse. Ces deux souverains n'avaient pas l'intention d'agir immédiatement : ils ne voulaient qu'amener Louis XVI à proposer une constitution plus raisonnable que celle qui lui était présentée. Mais ces souverains méconnaissaient également et le caractère de la révolution, et l'exaltation qui s'était emparée de tous les esprits. Ils ne prévoyaient pas que les armées françaises iraient un jour jusque dans leurs capitales porter leurs principes de liberté. Les lenteurs d'une fausse politique les perdaient eux-mêmes, comme un défaut de résolution et de vigueur avait perdu le roi de France. Au reste, l'Assemblée brava la déclaration de Pilnitz, en décrétant la réunion définitive à la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin, projet présenté depuis quelque temps, mais qui n'avait pas encore reçu son exécution dernière. Louis XVI obéit donc à la nécessité de sa position, en envoyant le 13 septembre, à l'Assemblée son acceptation, accompagnée de quelques observations sur les motifs qui l'avaient déterminée. La lecture de ce message fut suivie d'une amnistie générale tant en faveur des émigrés et des royalistes accusés que de tous les coupables qui avaient figuré dans les insurrections et les révoltes précédentes. On comprend qu'elle ne profita qu'à ceux-ci. Le lendemain Louis XVI se rendit à l'Assemblée, où il renouvela le serment de faire observer la constitution. Les députés restèrent assis pendant que le roi parlait debout; ensuite il signa sur le bureau l'acte constitutionnel. Le président Thouret lui répondit, mais sans daigner se lever lui-même, et en se tenant accoudé sur son fauteuil et les jambes croisées. La reine et ses enfants assistèrent à cette humiliante cérémonie dans une loge de journaliste. Deux ans auparavant, c'était Louis XVI, environné de toutes les splendeurs de la royauté, qui avait reçu, assis sur son trône, ces mêmes députés des États-généraux. Les membres du côté droit de l'Assemblée eurent le courage de protester contre l'acceptation du roi, et de déclarer qu'elle n'était pas libre; que, quand même elle le serait, il n'était pas au pouvoir du monarque d'abandonner les principes religieux et politiques sur lesquels reposait la monarchie française.

L'acte constitutionnel fut publié dans les places publiques de Paris, par les magistrats municipaux. Ils firent leur dernière proclamation au Champ-de-Mars, au milieu d'une foule exaltée, et le maire déposa la constitution sur l'autel de la patrie. Ce fut une journée de fête pour la capitale, et l'on y oublia les dangers dont la France était menacée. Tout semblait annoncer une désorganisation prochaine. Au dehors, les dispositions que les puissances européennes avaient manifestées : au dedans, le mécontentement des premières classes, les craintes fondées des capitalistes, la stagnation du commerce, le discrédit des assignats qui perdaient trente pour cent, la baisse du change avec l'étranger, le manqué de travail des ouvriers, la misère du peuple, séduit par de vaines promesses, et qui, pour être libre, n'en était pas plus heureux. De toutes ces causes menaçantes, celle qui l'était le plus, c'était le despotisme des factions intéressées à troubler incessamment le repos public. Que pouvaient redouter les Jacobins de la part d'un peuple auquel ils avaient si rapidement enlevé toutes ses anciennes institutions, sa religion, son gouvernement, sa magistrature, ses divisions territoriales, et jusqu'à ses mœurs douces et polies? C'étaient eux qui avaient donné la première impulsion au mouvement; il devait finir avec eux. La bourgeoisie, qui croyait se reposer dans cette grande égalité qu'elle avait créée, comptait sans ses dangereux auxiliaires.

Ce fut le 30 septembre que cessèrent les pouvoirs de l'Assemblée nationale ou constituante; le 1er octobre l'*Assemblée législative* ouvrit ses séances.

La composition de cette seconde assemblée était toute populaire. Les élections avaient eu lieu sous l'influence des clubs et des sociétés fraternelles qui ne choisirent que des *frères et amis*. Un grand nombre de ces nouveaux législateurs avaient figuré comme instigateurs ou complices dans les brigandages de Paris ou des provinces, et ils n'attendaient leur fortune et leur impunité que de la révolution, telle qu'ils la rêvaient. Il s'y trouvait encore beaucoup de jeunes gens possédés de l'ambition de jouer un grand rôle dans cette réforme sociale, et qui poussaient jusqu'au fanatisme leurs mauvaises doctrines. Si des manières aisées et polies, un extérieur décent ne prouvent rien en faveur de la capacité et de l'intelligence, ils annoncent du moins un esprit cultivé par une éducation douce, et forment un heureux préjugé en faveur de l'homme. Plusieurs membres de la Législative semblèrent mépriser trop ces convenances extérieures : beaucoup étaient sans fortune, et à cette époque on

peut dire sans éducation. Aussi le fanatisme se montra-t-il grossier dans les discussions. Ce caractère s'était déjà manifesté dans les derniers débats si haineux de la Constituante; sous la Législative il fut beaucoup plus prononcé; la Convention ne garda plus de mesure. Il y avait cependant de bons esprits, des hommes vertueux dans la Législative; mais ils ne possédaient aucun de ces talents rares qui avaient jeté un certain éclat sur la Constituante: on n'y trouvait ni un Mirabeau, ni un Maury. Les députés de la Constituante étaient arrivés avec un mandat de leurs électeurs, et s'ils le changèrent complétement, du moins ils s'en donnèrent un autre auquel on pouvait assigner une borne: ils travaillèrent pour les classes moyennes qui leur prêtaient leur appui. Les députés de la Législative partaient sans mandat déterminé, et ils ne travaillèrent que pour la populace, en détruisant la constitution de leurs prédécesseurs avec la monarchie. Le parti constitutionnel, rangé du côté du roi, croyant que l'excès du désordre ramènerait l'ordre, adopta un système d'inertie favorable aux progrès du mal; le parti des clubs, sentant qu'il ne réussirait qu'à force d'activité et de crimes, ne se donna pas un moment de répit, afin d'ôter au gouvernement et aux honnêtes gens tout moyen de réfléchir et de délibérer. La faction des Jacobins, qui dirigeait la majorité de l'assemblée, étant permanente, et ses chefs résidant à Paris, elle avait l'immense avantage de ne jamais perdre le fil des affaires, d'agir toujours d'après le même plan, tandis que le gouvernement ne faisait que changer de ministres et de fonctionnaires. L'Assemblée législative annonça tout d'abord quels étaient les sentiments qui la dominaient, en décrétant que désormais elle traiterait directement avec le roi, d'égal à égal: les titres de *Sire* et de *Majesté* furent abrogés, et on donna au roi dans l'assemblée un simple fauteuil comme celui du président. Il est vrai que l'opinion contitutionnelle se prononça contre cette application excessive du principe révolutionnaire, et le lendemain on rapporta quelques unes de ces mesures.

Les constitutionnels avaient quelques relations avec la cour par Barnave, Duport, Alexandre de Lameth, qui avaient fait scission avec la gauche dans les derniers jours de la Constituante; ils s'appuyaient au dehors sur le club des Feuillants et sur la bourgeoisie. La garde nationale, l'armée, le directoire des départements, et en général toutes les autorités constituées étaient favorables à ce parti. Mais il ne dominait pas dans l'assemblée, et il perdit bientôt un poste essentiel, celui de la municipalité, qui fut occupé par ses

adversaires de la gauche [1]. Ceux-ci formèrent le parti des Girondins, intermédiaires entre la classe moyenne et les dernières classes. On les appela ainsi, parce que leurs principaux orateurs venaient de la Gironde : Vergniaud, Guadet, Gensonné. Le Provençal Isnard, ébloui de la gloire de Mirabeau, prétendait le ressusciter; mais, s'il en avait l'audace, il n'en avait pas les talents, quoiqu'il ne manquât pas d'une certaine éloquence passionnée. Brissot était un folliculaire ambitieux, inquiet, d'une grande activité, démocrate déclaré parce qu'il n'était pas né noble. Le mathématicien Condorcet croyait être un Sieyès. Péthion, d'un caractère calme et résolu, était l'homme d'action du parti. Chabot, Bazire, Merlin étaient, dans la Législative, les organes de Robespierre qui, sorti de la Constituante, régnait aux Jacobins; de Danton, Camille-Desmoulins et Fabre d'Eglantine, fondateurs du club des Cordeliers, encore plus exaltés que les Jacobins; et de Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine, et chef actif de la force populaire. C'était là le véritable parti refoulé par Bailly et La Fayette au Champ-de-Mars. Le centre de la Législative, composé d'hommes timorés, sans idées politiques fixes, se soumettait à la gauche, parce qu'il la redoutait.

Une telle assemblée devait renverser tous les obstacles que la précédente avait encore laissés debout, et il n'est pas besoin de chercher dans des complots et dans des conspirations vraies ou fausses la cause des mesures violentes qui signalèrent son début.

Il y avait des oppositions que l'on ne parviendrait à annuler que par la persécution, par le martyre : telle était celle du clergé. La noblesse pouvait renoncer à ses titres, à ses priviléges, avantages tout matériels, mais le prêtre ne pouvait renoncer à sa foi, mentir à sa conscience; et ce n'était pas en quelques mois que l'on pouvait faire tourner vers la philosophie les sentiments religieux d'un peuple entier. Nier aux évêques et aux prêtres le droit de confirmer les fidèles dans leurs croyances, c'était méconnaître la mission de ces pasteurs, et consacrer d'une manière bien bizarre la liberté de conscience. Des soulèvements avaient eu lieu plus particulièrement dans certaines parties du Poitou, de la Bretagne et de la Normandie, à l'occasion des prêtres intrus que l'on forçait toutes les paroisses de France à recevoir : c'en fut assez pour que l'Assemblée législative exerçât d'abord contre les prêtres insermentés son terrible pouvoir. Elle était puissamment aidée par les calomnies, les bruits injurieux

[1] Mignet, *Hist. de la rév. franç.*, t. 1, p. 208.

et les faux rapports que l'on faisait circuler dans le peuple, à qui les Jacobins représentaient les prêtres comme les auteurs de la misère publique. A la tribune, l'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, poussa l'audace jusqu'à dire que tous les prêtres insermentés « voudraient nager dans le sang des patriotes; » qu'en comparaison d'eux « les athées étaient des anges; » enfin » qu'ils s'empressaient de tuer les hommes pour les damner plus » vite. » On applaudit à ces paroles. Isnard, sans répéter d'aussi atroces absurdités, demanda qu'on chassât du royaume les prêtres insermentés, sur la moindre plainte et *sans preuves*. De tous les projets de décret présentés par les divers orateurs qui montèrent à la tribune, celui de François de Neufchâteau réunit le plus de suffrages. Il portait que, dans la huitaine, les ecclésiastiques insermentés prêteraient le serment civique; qu'en cas de refus ou de rétractation, ils seraient privés de leurs pensions ou traitements, réputés suspects de révolte contre la loi, et éloignés, par un arrêté du département, du lieu où s'élèveraient des troubles au sujet des opinions religieuses. En même temps on excitait tous les bons citoyens à multiplier leurs instructions contre le *fanatisme*. Une foule d'écrits surgirent alors contre la religion catholique, en faveur du déisme et même de l'athéisme. Les esprits honnêtes se récrièrent contre un décret qui violait la constitution, et ceux même qui n'étaient pas religieux redoutèrent qu'engagée dans cette voie d'arbitraire, la révolution ne se perdît par ses excès. L'Assemblée, plus conséquente que ces hommes, marchait à un but qu'ils ne voyaient pas : elle ne s'arrêta point à de telles considérations; mais Louis XVI refusa absolument sa sanction au décret. Il n'en fut pas moins exécuté rigoureusement partout où les Jacobins se trouvèrent les maîtres.

Le 30 octobre, un autre décret atteignit le frère du roi, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, qui fut requis de rentrer en France. Le roi sanctionna ce décret, mais il refusa son adhésion aux peines de confiscation de biens et de mort portées contre les émigrés qui ne seraient pas de retour dans leur patrie le 1er janvier 1792. Outre une satisfaction de haine et de vengeance, c'était encore pour les Jacobins un moyen de décrier Louis XVI que de présenter à sa sanction de tels arrêts qu'il ne pouvait approuver.

Ils montrèrent bientôt ce qu'il y avait de dangereux dans leurs idées absurdes de philanthropie et de liberté. L'Assemblée constituante avait été saisie de l'importante question de l'esclavage dans les colonies. Les passions qui s'agitaient dans son sein avaient pu

l'aveugler un moment, mais les périls trop réels qu'on lui signalait déjà l'avaient déterminée sagement à laisser à l'assemblée coloniale l'initiative touchant les droits qu'il conviendrait d'accorder aux gens de couleur. Les *Amis des noirs* firent tous leurs efforts pour retarder l'envoi de ce décret, et ensuite pour en empêcher l'exécution. Ils firent mieux encore : ils inoculèrent leurs funestes doctrines dans les colonies. La riche et florissante colonie de Saint-Domingue s'en ressentit la première. Les plus funestes nouvelles arrivèrent sur l'état de cette île, où cinquante mille nègres révoltés avaient incendié deux cent dix-huit plantations, et où les colons demandaient instamment que l'on envoyât de prompts secours, si l'on voulait prévenir la perte entière de la colonie. Brissot déclara, le 29 octobre, que ces nouvelles, étant écrites par les blancs, étaient fausses ; qu'il fallait envoyer sur les lieux des hommes d'un patriotisme éprouvé, rendre aux mulâtres et aux noirs libres les armes qu'on leur avait enlevées, et que, la révolution une fois accomplie dans ces îles, la sûreté et la paix y renaîtraient. En vain les demandes de secours se succédaient : Merlin de Thionville déclara, le 6 novembre, qu'il serait honteux pour l'assemblée de s'unir à des hommes pour river les fers d'autres hommes, et qu'elle ne devait pas oublier que c'était par de *saintes insurrections* que la nation avait rompu les siens. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur une question qui intéressait le sort de tant de Français. Le 30 novembre, les députés de l'assemblée générale de Saint-Domingue tentèrent un dernier effort : l'un d'eux vint tracer à la barre le tableau hideux de toutes les cruautés commises par les esclaves révoltés, et il présenta le total énorme de six cents millions de pertes que la colonie avait déjà éprouvées. Les députés ayant obtenu les honneurs de la séance, Bazire se plaignit que l'on traitât avec cette distinction des hommes qui outrageaient la philosophie et la liberté ; ce qui lui attira des applaudissements. Toutes les villes maritimes représentèrent en vain que la perte des colonies était la ruine de la marine et de six millions de Français : les législateurs trouvèrent dans leur morale et dans leur humanité des raisons pour éluder ces réclamations, et au cri de détresse des colonies, ils répondirent par le décret du 24 mars 1792, qui conféra aux hommes de couleur libres les droits politiques dont jouissaient les blancs.

Les républicains de l'Assemblée législative s'appuyaient au dehors sur les sections de la ville de Paris. Ces sections avaient chacune leur lieu d'assemblée garni de gradins et assez vaste pour

contenir une grande multitude. Les femmes du peuple, les ouvriers en habit de travail, s'y rendaient en foule et y discutaient les affaires du gouvernement avec toute la fougue de leurs passions et avec une ridicule ignorance. Ces assemblées étaient dirigées par la commune, et elles prirent bientôt un nouveau degré d'exaltation lorsque Péthion eut été nommé maire de Paris, à la place de Bailly, démissionnaire. Le procureur-syndic fut Manuel, homme actif, adroit, qui professait une haine égale pour la royauté et pour la religion. Ce changement dans la commune en amena un autre dans le ministère où entra enfin le jacobinisme.

Il était impossible que, dans une nation ainsi agitée, on ne songeât pas à la guerre, comme au moyen qui empêcherait, par une nécessaire diversion, de se préoccuper de la situation réelle du pays et du gouvernement. Le ministre de la guerre, Narbonne, jeune, ambitieux, la voulait pour trouver une occasion de se distinguer. Anacharsis Clootz vint, le 13 décembre 1791, de la part des Jacobins, annoncer à la barre « que le Français, plastronné du livre de la constitution, briserait les fers de vingt peuples avant le 20 février, si le 20 janvier on voulait entrer avec trois armées en Allemagne et dans le Brabant; qu'il fallait frapper partout et donner l'épouvante à tous les trônes. » Les démagogues de l'assemblée partageaient ces sentiments; mais leurs ardentes passions durent se plier aux exigences des formes diplomatiques. Conformément à la proposition de l'assemblée, Louis XVI déclara qu'il ferait notifier à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que si, avant le 15 janvier 1792, tous attroupements et toutes dispositions hostiles de la part des émigrés contre la révolution ne cessaient pas dans leurs États, il ne verrait plus en eux que des ennemis. Il ajouta qu'il écrirait à l'empereur, afin qu'il interposât son pouvoir sur les princes qui se refuseraient à cette invitation. En même temps cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition, et divisés en trois corps d'armée, sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et La Fayette. L'électeur de Trèves, pris au dépourvu, s'engagea à disperser les rassemblements, et à ne plus les permettre désormais. Toutefois, comme le voisinage d'une armée révolutionnaire inquiétait naturellement l'empire, son chef commanda au maréchal de Bender de se tenir prêt à défendre au besoin l'électeur. Ainsi la défiance subsista entre la France et les puissances étrangères. Telle était la situation des choses à la fin de 1791.

L'état des finances était presque désespéré à l'intérieur. Depuis

deux ans et demi, le déficit, qui, à l'ouverture des États-généraux, se bornait à cinquante-six millions, s'élevait à une somme de près de deux cents millions. La recette de 1791, évaluée à 583,807,687 fr., était loin d'être rentrée tout entière, et, jusqu'au 31 octobre, il n'avait encore été perçu que soixante-cinq millions. Les factieux n'osaient presser les contribuables, de crainte qu'ils ne se dégoûtassent de la révolution : ils aimaient mieux suppléer au vide de la caisse par la fabrication de nouveaux assignats. Il n'y avait que les nobles et les riches soupçonnés d'aristocratie que l'on s'abstînt de ménager. Louis XVI n'était pas mieux traité : c'était en assignats qu'on payait la liste civile qui lui avait été accordée, excepté soixante-quinze mille francs qu'on soldait en argent; encore la trésorerie déclara-t-elle, à la fin de novembre 1791, qu'elle ne pourrait continuer ce paiement, vu la rareté du numéraire. Or, les assignats perdaient en ce moment soixante-neuf pour cent, et le change baissant considérablement chaque semaine, le prix des denrées et des marchandises haussait en proportion. Cent mille pauvres fatiguaient de leurs plaintes la municipalité de Paris, qui, surchargée de dettes, n'avait aucun secours à leur donner. Cette misère engendra une corruption de mœurs effroyable, et poussa les malheureux au brigandage. On chercha à subsister par ses vices, comme on le faisait auparavant par une honnête industrie. Le même désordre existait dans les autres grandes villes, parce que la stagnation du commerce et de l'industrie ôtait tout moyen de subsistance aux ouvriers et aux artisans. Tours, qui avait compté jusqu'à soixante-quinze mille habitants, se plaignit, le 19 octobre, de n'en plus compter que dix-sept mille, dont huit mille inscrits pour des secours de charité. Le maire de Villeneuve, en Agenais, écrivit à l'Assemblée législative qu'il n'y avait plus dans le district, ni écus, ni sous, ni petits assignats; qu'il avait renvoyé tous ses ouvriers; que lui et tous les propriétaires étaient à la veille de fermer leurs portes aux pauvres, livrés au désespoir. Aussi l'anarchie promenait-elle ses fureurs dans tous les départements: des maires massacrés, des officiers municipaux traînés ignominieusement dans les rues, les champs dévastés, les communes préludant au partage des terres par celui des bois qu'elles opéraient entre elles, au moyen d'actes en forme: voilà la France de 1791. Isnard vit dans ces désordres un plan de contre-révolution, et, pendant que cette atroce calomnie excitait à la haine contre le roi, on se contentait d'envoyer des adresses amicales aux fauteurs des troubles dans les départements, pour les engager à la paix.

Il n'y avait que l'insurrection qui trouvât grâce et excuse devant les législateurs. Au mois d'avril 1790, plusieurs régiments casernés à Nancy s'étaient révoltés et avaient pointé un canon contre les officiers qui voulaient les rappeler à la discipline. Quarante et un coupables subissaient, en conséquence, la peine des galères. La municipalité de Paris sollicita la grâce de ces bons patriotes, et l'Assemblée, à qui elle porta sa demande, trouva que les vrais coupables avaient été les officiers eux-mêmes. Les galériens furent rendus à la liberté, ramenés à Paris dont la populace se porta à leur rencontre sous la conduite d'une femme publique, Théroigne de Méricourt, et conduits par Collot-d'Herbois, ancien comédien, à la porte de l'Assemblée législative, où ils furent admis à jouir des honneurs de la séance. A peine avaient-ils défilé, que les vainqueurs de la Bastille se présentèrent le sabre nu à la main. Un d'eux, tenant une pique surmontée d'un bonnet rouge de galérien orné de laurier, s'adressa à l'assemblée : « Législateurs, dit-il, » les hommes du 14 juillet m'ont chargé de vous avertir qu'ils font » fabriquer dix mille piques de plus sur ce modèle : elles seront tou- » jours forgées pour soutenir la liberté, la constitution, et pour » vous défendre. Ils me chargent de vous prier d'indiquer le jour » où il vous plaira de les recevoir. » On décréta qu'ils seraient admis le dimanche suivant. Tous les jours de cette semaine furent des jours de fête pour les galériens, et dès ce moment il devint dangereux de ne point arborer leur coiffure, comme signe de patriotisme. Les bons citoyens rougissaient de ces ignominies, et leur contenance dans la garde nationale arrêtait encore les excès; mais l'autorité venait de passer de leurs mains entre celles des hommes qui se faisaient appeler *sans-culottes*, et parmi lesquels on distinguait Péthion, maire de Paris, Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Chénier, Billaud-Varennes et Manuel. Doit-on s'étonner que, dans tous les régiments, il se manifestât une insubordination générale? Condorcet, président de l'Assemblée, écrivit aux sous-officiers et soldats du régiment du Soissonnais, qui avaient chassé leurs officiers : « L'Assemblée sait qu'elle trouvera parmi » vous des hommes dignes, par leur courage, par leurs vertus et par » leurs lumières, de remplacer ces officiers que la haine d'une éga- » lité dont ils ne sont pas dignes rend parjures à leur serment et » traîtres à la patrie. »

Cependant l'Assemblée arrachait une à une au roi toutes les prérogatives qui pouvaient encore lui rester. On lui enleva le droit de nommer les commissaires de la trésorerie et de la comptabilité;

on le soumit aux impositions, et Couthon proposa de lui ôter le *veto*. L'Assemblée autorisa ses comités à correspondre directement avec les directoires des départements, et avec tous les agents quelconques, tant civils que militaires. De ce moment, le roi, qui avait conservé sur eux quelque pouvoir, n'en eut plus aucun.

Il se tramait contre le reste d'autorité et contre la vie du malheureux prince une conspiration que l'on pouvait facilement entrevoir. Trente mille piques se fabriquaient dans les ateliers de Paris, et Brissot, dans une de ses feuilles, disait à ce sujet, en s'adressant aux aristocrates : « Où se porteront-elles? — Partout où vous » serez ennemis du peuple. — Oseraient-elles se porter au château » des Tuileries? — Oui, sans doute, si vous êtes là. — Qui commandera ces piques? — La nécessité. — Qui les distribuera? — Le » patriotisme. Les piques ont commencé la révolution, les piques » l'achèveront. » Le roi fut obligé d'écrire une lettre à la municipalité, pour y réfuter les calomnies que l'on répandait sur son compte, et il y déclara qu'il resterait à Paris, quoi que l'on fît. En effet, la faction d'Orléans et celle des Jacobins employaient tous les moyens possibles pour déterminer Louis XVI à fuir une seconde fois, afin de pouvoir déclarer le trône vacant, chacune dans son intérêt particulier.

La mort du roi de Suède, Gustave III, assassiné dans un bal (1792), délivra la révolution d'un ennemi déclaré; mais celle de l'empereur Léopold, dont la modération était connue, lui donna un autre ennemi dans la personne du jeune François II, son fils. Du reste, l'état dans lequel se trouvait l'Europe ne permettait pas de croire que la paix fût long-temps assurée. Aussi l'Assemblée s'occupa-t-elle du remplacement des ministres dont les dispositions paraissaient suspectes et les talents douteux. Louis XVI, intimidé par ce déchaînement contre les membres de son conseil, et résolu de ne rien faire qui pût donner prise sur sa conduite, choisit ses nouveaux ministres dans le parti victorieux. Les deux principaux furent Dumouriez, aux affaires étrangères, et Rolland, à l'intérieur. Dumouriez avait de grands talents, un caractère entreprenant, une activité infatigable, un coup d'œil sûr, prompt, étendu; mais il n'avait aucune conviction politique. Rolland, avec des manières simples, des mœurs graves, et une grande obstination dans ses idées, se laissait surtout conduire par sa femme, enthousiaste de la liberté, qu'on ne séparait pas alors de la démagogie. Elle avait de la beauté, de l'esprit et une grande ambition de briller; elle fut l'âme de la Gironde. Elle voulait jouer en politique le même rôle

qu'avaient joué en philosophie mademoiselle de La Fayette et madame du Deffant, sous le règne de Louis XV. Le roi se présenta le 20 avril 1792 à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres, fit lire par Dumouriez un long rapport dans lequel étaient rappelés les griefs de la révolution contre l'Autriche et la coalition, puis conclut par une déclaration de guerre. Louis XVI n'était plus qu'un instrument passif dans l'État. Ainsi fut entreprise cette guerre révolutionnaire qui devait se prolonger pendant un quart de siècle dans l'Europe.

L'Assemblée n'en continuait pas moins son œuvre de désorganisation. Pour assurer sa domination, elle avait décrété qu'à sa garde ordinaire serait adjointe une batterie d'artillerie. Alors elle supprima tous les corps religieux en France, et prohiba le costume ecclésiastique. Les évêques constitutionnels se distinguèrent par la virulence de leurs déclamations, et celui du Cher déclara, entre autres, qu'il fallait soumettre les prêtres à se pourvoir de patentes, comme les citoyens des *autres métiers*. La municipalité, de son côté, pour gagner la populace, avait déterminé pour les denrées un *maximum* qu'aucun prix de vente ne pouvait dépasser : mais, comme beaucoup de boutiques se fermèrent aussitôt, il fallut rapporter cette ordonnance. D'autres mesures semblaient prises d'une manière plus directe contre le roi. La dénonciation, faite sans preuve, de l'existence d'un comité secret, sous le nom de *Comité autrichien*, amena du moins le licenciement de la garde soldée de Louis XVI : le duc de Brissac, qui la commandait, fut décrété d'accusation et conduit dans les prisons d'Orléans. On adopta la formation, sous les murs de Paris, d'un camp de vingt mille hommes tirés des départements. Les constitutionnels s'y étaient, mais en vain, opposés, parce qu'ils croyaient avec raison cette armée appelée à lutter contre la garde nationale et à protéger le renversement du trône. L'état-major de la milice bourgeoise protesta : il fut cassé, et sa recomposition s'opéra au profit du parti dominant. On fit entrer aussi dans la garde nationale des compagnies armées de piques, qui, en introduisant la classe inférieure dans les rangs de cette milice, devaient nécessairement annuler la bourgeoisie par la populace. L'hésitation de Louis XVI à sanctionner ces décrets amena sa désunion avec la Gironde. Rolland le pressait d'accorder sa sanction. Dumouriez lui conseillait de la donner, mais de renvoyer les ministres dont il serait mécontent, disant qu'il se chargerait du ministère de la guerre, dissoudrait le camp de vingt mille hommes, et soutiendrait le choc de son propre parti. Le roi rejeta les

décrets, renvoya ses ministres, et Dumouriez partit pour l'armée, après s'être rendu suspect.

Etant ministre, il avait combiné un plan de triple invasion en Belgique; mais le peu d'accord des chefs, l'inexpérience des nouveaux soldats et la faiblesse des colonnes l'avaient fait échouer : il avait fallu se borner à la défensive. Rochambeau ayant donné sa démission, le commandement se trouvait alors partagé entre La Fayette et Luckner. Ce manque de succès contribua à la chute du ministère.

Celui qui le remplaça fut pris parmi les Feuillants et les constitutionnels : aucun de ses membres n'avait de nom ni de crédit, et leur parti lui-même touchait au terme de son existence.

La résistance de la royauté au mouvement qui l'emportait encouragea les hommes du parti qui redoutait l'exaltation des Jacobins. La Fayette se rangea de ce côté; mais la lettre courageuse qu'il écrivit à l'Assemblée pour y dénoncer les Jacobins ne fut, après tout, qu'une démarche imprudente qui le perdit lui-même. La Gironde, repoussée du ministère et déjà irritée, n'avait pas besoin de l'être davantage pour favoriser des excès qui servissent ses desseins. Peut-être n'avait-elle pas encore le projet bien arrêté de fonder la république, bien qu'elle y marchât à grands pas. Quoiqu'il en soit, la conduite de La Fayette, au lieu d'arrêter les Girondins, ne les engagea que plus avant dans le parti jacobin, et ils eurent recours aux pétitions impérieuses de la multitude.

Le 16 juin, les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau allèrent signifier à la commune que le 20 ils planteraient un *mai* à la porte de l'Assemblée législative, remettraient au roi une adresse sur le *veto* et sur le renvoi des ministres patriotes, et se présenteraient avec les armes et les habits du 14 juillet 1789.

Le 20 juin, en effet, une foule d'hommes et de femmes, rebut des halles et du libertinage, se présentèrent, armés de piques, de haches et de tridents, aux portes de l'Assemblée. Il était difficile de refuser audience à ces redoutables pétitionnaires. Une députation entra donc, portant une espèce de drapeau noir, figurant des culottes, avec ces mots : *Vivent les sans-culottes.* Ils ne cachèrent pas dans leurs discours leurs projets sanguinaires.

La foule qu'ils conduisaient se dirigea ensuite vers le château des Tuileries, sans rencontrer aucun obstacle. Ils avaient à leur tête un homme porteur d'une pique au bout de laquelle était un cœur de veau encore saignant, avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.* Cette foule hurlante parvint bientôt jusqu'aux appartements du roi, et un canon, monté à force de bras et pointé

contre la porte, fit reculer les gardes qui la défendaient. Louis XVI n'avait de ressource que dans son courage : il fit ouvrir la porte et s'offrit presque seul à la multitude furieuse. Jamais il ne montra plus de véritable grandeur que dans cette déplorable journée. Entouré de quelques gardes nationaux, faible digue contre ce torrent débordé, il répondit à ceux qui lui demandaient la sanction des décrets : « Ce n'est ni le moment ni le moyen de l'obtenir de moi. » Un ouvrier lui ayant présenté son bonnet rouge, il ne crut pas devoir ajouter un second refus au premier, et mit le bonnet sur sa tête. Des applaudissements éclatèrent de tous côtés. La reine, que l'on trouva, avec le dauphin, au milieu de ses femmes, dut subir le même affront, mettre le bonnet rouge sur la tête de son fils, et prendre la cocarde tricolore.

Pendant que ces horribles événements se passaient au château, l'Assemblée demeurait immobile dans la salle de ses séances. Pressée enfin par les rapports qui lui arrivaient de moment en moment, et par l'indignation de quelques uns de ses membres, elle envoya aux Tuileries une députation de vingt-quatre députés. Ils y rencontrèrent Péthion, qui ne faisait qu'arriver et qui haranguait la foule : « Citoyens, dit-il, vous êtes venus avec l'énergie d'hommes libres ; » sortez maintenant avec la *même dignité* avec laquelle vous êtes » venus. » Les appartements ne furent entièrement évacués qu'à huit heures et demie du soir, et le farouche Santerre dit, en se retirant : « Le coup est manqué, mais nous y reviendrons. »

Un des membres de la députation, en rendant compte à l'Assemblée des paroles que le roi leur avait adressées en les voyant paraître, lui avait fait dire qu'il était au milieu de *son* peuple. Pour faire cesser les murmures que ce seul mot excita, un autre membre de la députation dut assurer que le roi avait dit simplement au milieu *du* peuple. Péthion déclara que la personne du roi avait été respectée. Brissot, dans son *Patriote français*, ajouta que la multitude s'était conduite en peuple « qui connaît ses devoirs et qui respecte les lois et le roi constitutionnel. » Comment le peuple ne se fût-il pas laissé aller à ses viles passions, en face d'aussi lâches adulateurs ?

L'indignation, trop inutile, des honnêtes gens se manifesta avec force contre les auteurs de tels excès, et l'Assemblée fut contrainte, malgré une violente opposition, de décréter qu'il serait défendu aux citoyens armés de présenter des pétitions aux autorités constituées, c'est-à-dire à l'Assemblée et au roi. Cela n'empêcha pas Couthon de demander que, le roi ayant refusé de sanctionner les

deux décrets relatifs à la déportation des prêtres et au camp sous Paris, on s'abstînt désormais de soumettre les décrets *de circonstance* à sa sanction. Toutefois cette motion fut écartée. Couthon jetait alors les fondements de l'énorme puissance à laquelle il parvint plus tard. Il était avocat de peu de réputation à Clermont-Ferrand. Obligé de marcher avec des béquilles, il devint ensuite cul-de-jatte. Dans ce temps d'activité révolutionnaire, quelle astuce prodigieuse ne fallut-il pas à cet homme pour s'élever, au milieu de tant d'ambitions, à ce degré suprême du pouvoir d'où il gouverna la France, dans son fauteuil, avec Robespierre et Saint-Just!

La Fayette était un des plus ardents ennemis des Jacobins, et son armée partagea son indignation en recevant les nouvelles du 20 juin. Le général quitta son camp, partit pour Paris, et se présenta, le 28 de ce mois, à la barre de l'Assemblée sans y être attendu. Là il parla de la juste douleur des troupes et réclama, tant en leur nom qu'au sien, le châtiment des attentats du 20 juin, et l'anéantissement de la secte jacobine. Cette démarche et ce discours hardis du général excitèrent des sentiments divers dans l'Assemblée. Guadet demanda s'il n'était pas coupable d'avoir quitté son armée pour venir dicter des lois à l'Assemblée. La Fayette avait trop fait d'un côté, pas assez de l'autre : il eut les honneurs de la séance, mais ce fut tout ce qu'il obtint de l'Assemblée. Néanmoins, le parti constitutionnel semblait avoir repris un peu d'ascendant, et deux ex-constituants présentèrent une pétition, signée par vingt mille habitants de Paris, qui appuyait la demande du général. Elle fut couverte par les huées des habitués des tribunes, qui prenaient part de cette manière aux votes de la Législative. D'autres pétitionnaires se présentèrent ensuite, mais pour accuser La Fayette, et ainsi s'engagea une lutte à mort entre ce dernier et les Jacobins. Dès ce moment il prit la résolution de rallier au roi son armée, de lui gagner le plus de villes et de corps administratifs qu'il pourrait, enfin de former un parti redoutable aux ennemis de la royauté. Il comptait ensuite emmener Louis XVI à Compiègne, lui rendre la liberté, et réformer la constitution. Ce projet devait s'exécuter le 12 juillet; mais Louis XVI évita de donner une réponse positive, et demeura prisonnier, victime dévouée à la mort. Trop peu fidèle sous le gouvernement légitime, à cause des faux principes sur lesquels il réglait sa conduite, La Fayette n'avait pas droit à la confiance du roi. D'ailleurs la crainte d'allumer une guerre civile, ou d'être réduit au sort de Jacques II, l'espérance peut-être d'un secours éloigné, mais plus

certain, du dehors, déterminaient Louis XVI à rester au milieu de ses ennemis, en évitant d'éveiller de leur part toute jalousie dans l'exercice de son pouvoir.

Le parti jacobin allait être appuyé d'une nouvelle force auxiliaire à Paris. Isnard avait annoncé, le 30 juin, à la tribune, une puissance qui exterminerait toutes les factions, en humilierait les protecteurs et ferait trembler une cour perfide. Cette puissance, c'étaient les Marseillais, troupe d'hommes féroces, recrutée dans les provinces méridionales, et que les Jacobins de Marseille envoyaient alors pour seconder les efforts des *Brutus* et des *Scévola* de Paris. Leur chant de guerre était cet hymne fameux, si propre, par sa poésie et par sa musique, à exalter l'imagination d'un peuple révolutionné.

Les Jacobins inondèrent plus que jamais la capitale d'un déluge d'écrits et de pamphlets, qui tous prêchaient la révolte. On inquiétait le peuple sur les dangers du dehors; on l'appelait à la défense de la patrie. « Les rois sont mûrs, disait Brissot : ils veulent prévenir » le moment de leur chute ; c'est ici une guerre à mort. Il faut que » la nation se lève tout entière. » A la tribune, des déclamations, non moins violentes, se faisaient entendre. Vergniaud dit que c'était au nom du roi que les émigrés et les troupes étrangères marchaient sur la frontière ; il accusa Louis XVI d'arrêter l'élan national et de livrer la France à la coalition ; il s'écria, en l'apostrophant comme si Louis XVI eût été présent : « O roi, qui avez » cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux » que le mensonge... pensez-vous nous abuser aujourd'hui par d'hy» pocrites protestations? » L'histoire nous apprend de quel côté était l'hypocrisie. La Gironde préparait ainsi l'Assemblée à la déchéance du roi. Mais il ne sortit encore de ces délibérations que le fameux décret du 11 juillet, dans lequel l'assemblée proclama cette formule solennelle: *Citoyens, la patrie est en danger.* Toutes les autorités furent mises en *surveillance permanente;* tous les citoyens en état de porter les armes furent appelés à l'activité; on distribua des fusils ou des piques, et on établit sur les places publiques des bureaux où allèrent s'inscrire une foule de volontaires. Ces mesures portèrent au plus haut degré l'exaltation révolutionnaire.

On eut lieu de le remarquer à l'anniversaire du 14 juillet, pendant lequel les sentiments de la multitude et des fédérés des départements éclatèrent sans retenue. Péthion, qui, après avoir été destitué à cause de sa conduite au 20 juin, venait d'être rétabli dans ses fonctions, y fut l'objet de l'idolâtrie du peuple.

Au milieu de ces symptômes menaçants, Paris se livrait à ses amusements ordinaires, aux promenades, aux spectacles et aux bals. Ce n'était guère que dans l'intimité que les conversations devenaient sérieuses. La tempête s'agitait au fond de la société avant de monter à sa surface. Cependant on pouvait remarquer l'absence générale de tout luxe dans la table, dans les habits, dans les équipages: il y avait, en effet, trop de fortunes détruites et trop peu de moyens de les relever. Les clubs jacobins profitaient de cette indifférence de la bourgeoisie pour les intérêts généraux du pays. Évidemment, une conjuration se tramait contre le roi: ses défenseurs étaient poursuivis; le club des Feuillants fut fermé; on cassa les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, qui étaient la force de la bourgeoisie; les soldats de ligne et les Suisses furent éloignés de Paris, et on laissa le roi dans l'impuissance d'opposer aucune résistance aux tentatives qui seraient dirigées contre sa personne. Barbaroux avoua la conspiration à la tribune de la Convention, le 25 septembre suivant: « Le » temps viendra, dit-il, où vous saurez quelles conspirations pa» triotiques nous avons tramées, à Paris, pour renverser le trône » de Louis XVI. » Guadet, le 12 avril 1793, ajouta: « Souvenez» vous de ce que vous ont dit des membres de l'Assemblée législa» tive, composant la commission extraordinaire (des vingt-un); ils » vous diront que les mesures par lesquelles le trône a été ren» versé, le 10 août, c'est nous, nous vos accusés, qui les avons pro» posées. » De tels aveux expliquent la marche de cette révolution démocratique qui ne fut rien moins que l'élan patriotique d'un peuple opprimé.

Le manifeste du duc de Brunswick, répandu en ce moment dans toute la France, ajouta aux périls que courait Louis XVI. Une nation qui s'était déclarée libre et indépendante, qui était gouvernée par une faction audacieuse et intraitable, n'avait garde d'obtempérer aux injonctions d'un monarque étranger, lorsqu'elle était sur le point de détrôner son propre roi. Cette menace d'invasion établissait en fait, à ses yeux, le danger de la patrie. Louis XVI le comprit, et il adressa, le 3 août, à l'Assemblée une lettre où il exprimait ses craintes au sujet de la guerre étrangère. On passa à l'ordre du jour, et en cet instant parut Péthion qui, suivi d'un grand nombre de députés des sections de Paris, vint donner lecture d'une adresse signée par quarante-huit sections: on y dénonçait le chef du pouvoir exécutif, et on demandait sa mise en jugement devant une convention nationale. Une autre pétition particulière

de la section de Mauconseil contenait ce passage : « Déjà depuis » trop long-temps un tyran méprisable se joue de nos destinées : » gardons-nous d'attendre, pour le punir, qu'il ait assuré son triom- » phe. Citoyens, levez-vous pour prononcer la déchéance de ce roi » cruel. Disons d'un commun accord : Louis XVI n'est plus roi des » Français ; la section abjure le vœu qu'elle fit de lui être fidèle. »

Il y avait deux manières d'arriver à la république : la Gironde voulait que ce fût par décret de l'Assemblée : les chefs de la multitude préféraient l'insurrection. Ceux-ci : Danton, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Marat, prétendaient introduire le bas peuple dans le gouvernement, après s'en être servi comme d'un instrument. Telle était alors la confusion de toutes les idées sociales, que l'on ne doit point s'étonner que quelques hommes, même parmi les chefs, aient agi dans cette révolution avec un certain désintéressement pour eux-mêmes. Les lenteurs d'une discussion ne convenaient pas à ces derniers : ils se disposèrent à une attaque dont ils firent les préparatifs ouvertement et long-temps d'avance. L'arrivée des Marseillais les encouragea. Ces auxiliaires furent fêtés par les agitateurs, et l'on reconnut bientôt à leurs excès envers les personnes ce qu'on devait attendre d'eux. Les constitutionnels demandèrent qu'on éloignât tous les fédérés, qu'on les fît partir pour Soissons où un camp se formait, et qu'on assurât la tranquillité de Paris et la liberté des délibérations. Les Girondins, au contraire, défendirent les fédérés. Sur ces entrefaites, une députation de la section des Quinze-Vingts se présenta, au nom de toutes les autres, pour annoncer que, si l'Assemblée ne prononçait pas sur-le-champ la déchéance du roi, on sonnerait le tocsin, on battrait la générale et on attaquerait le château. Le procureur-général de la commune et le maire Péthion, mandés à la barre, se contentèrent de témoigner de leur bonne volonté : celui-ci ajouta que, dans un moment où les sections avaient repris leur souveraineté, il ne pouvait exercer sur le peuple qu'une influence de persuasion. L'Assemblée se sépara sans avoir adopté aucune mesure.

Le 10 août fut le jour fixé pour l'insurrection. Afin de la motiver, on avait répandu le bruit que le roi devait quitter Paris avec sa famille. La cour, de son côté, s'était mise en défense : neuf cents Suisses avaient été disposés dans l'intérieur du palais ; une troupe de gentilshommes, mais mal armés, était venue partager les dangers de la famille royale ; dix-huit cents gardes nationaux, dont la moitié était assez mal disposée, entouraient le château, sur l'ordre

de Péthion qui n'avait pu se dispenser de le donner. Le commandant-général Mandat s'était rendu auprès du roi, et l'on pouvait compter sur sa fermeté à repousser toutes les attaques. Péthion, qui avait été aussi appelé aux Tuileries, avait ordonné à ses affidés de le mander bientôt au sein de l'Assemblée, afin de le dégager de toute responsabilité, et de laisser l'insurrection libre.

A minuit, un coup de feu se fait entendre, le tocsin sonne, les insurgés s'attroupent. Les membres des sections cassent la municipalité, et nomment un conseil provisoire qui se rend à l'Hôtel-de-Ville, pour diriger l'insurrection. Quelques députés, réveillés par le signal, se rendent à la salle, à deux heures du matin, et ouvrent la séance sous la présidence de Vergniaud. Péthion est mandé, comme il s'y attendait, et la cour, qui croyait s'en faire un otage, n'ose pas le retenir. Mandat, appelé d'un autre côté à la municipalité, obéit en hésitant et sans savoir la modification qu'elle a subie pendant la nuit. A peine est-il arrivé, qu'on l'égorge sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et le commandement de la garde nationale est donné à Santerre. Ainsi, la cour se trouve seule en face de l'insurrection.

Le roi parcourut, à cinq heures du matin, les rangs de ses défenseurs : il en trouva de dévoués ; il en trouva d'hostiles. De nouveaux bataillons, armés de piques, se présentèrent alors pour se ranger dans la cour du château, aux cris de : *Vive le vertueux Péthion ! Vive la nation ! A bas le veto ! A bas le traître !* Toutes les espérances de la cour reposaient maintenant sur la fidélité des Suisses et sur celle de quelques centaines de gardes nationaux contre une masse de trente mille insurgés. La défection était partout : les canonniers avaient déchargé et abandonné leurs pièces. Le roi, sur l'avis de Rœderer, procureur-général du département, qui avait passé la nuit au château, prit le parti de se rendre au sein de l'Assemblée avec toute sa famille. Une foule immense encombrait son passage, proférant des menaces et des injures. Quand il arriva, une députation se présenta pour le recevoir. En entrant dans la salle, il dit ces mots : « Je suis venu pour éviter un grand » crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au mi- » lieu de vous, Messieurs. — Vous pouvez, Sire, répondit Ver- » gniaud, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Ses » membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et » des autorités constituées. » Louis XVI s'assit à côté du président ; mais, sur l'observation de Chabot que l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi, ce prince passa dans la loge

du *Logographe*, qui se trouvait derrière le fauteuil de Vergniaud.

La garde des Tuileries était affaiblie de six cents hommes qui avaient servi d'escorte au roi, dont le départ ôtait tout prétexte à une attaque; mais les ennemis étaient en présence, et les colonnes des insurgés entouraient le château. Des deux côtés on resta quelque temps à s'observer, comme si l'on eût craint d'engager le combat. Trois coups de canon, tirés du Carrousel, en donnèrent le signal, et l'affaire devint sérieuse entre les Suisses et les insurgés. Ceux-ci plièrent d'abord et s'enfuirent; mais les Marseillais et six mille forcenés, dirigés par Barbaroux et Westermann, depuis le *Boucher de la Vendée*, revinrent à la charge. Les Suisses, abandonnés par la garde nationale et manquant de cartouches, se débandèrent à leur tour, et cherchèrent un refuge soit dans le château, soit dans le jardin, soit dans les rues. Partout on les poursuivit à coups de fusil. Quelques uns se sauvèrent en criant : *Vive la nation!* les autres furent massacrés. La plupart des gentilshommes qui étaient renfermés dans le château furent de même impitoyablement égorgés. Le pillage et la dévastation populaire se répandirent dans le palais des rois.

Pendant ce temps, l'Assemblée était dans une vive agitation. On entendait les décharges de l'artillerie, lorsqu'un officier entra tout à coup, déclarant que la salle allait être forcée. Le courage des députés en imposa aux furieux qui venaient les assaillir, et l'on entendit retentir les cris de : *Victoire!* et de : *Vive la nation!* L'Assemblée fit aussitôt une proclamation pour ramener la tranquillité dans la ville que les vainqueurs du château parcouraient, portant au bout de leurs baïonnettes et de leurs piques les hideux trophées de leur triomphe. Au compte des patriotes, il périt dans cette fatale journée près de quatre mille hommes. Le reste de la capitale était plongé dans cette terreur profonde qui ressemble au calme. Toute cette population subissait le joug de trente à quarante mille brigands de l'un et de l'autre sexe, si bien disciplinés pour le crime qu'on les voyait rarement dépasser les bornes qu'on leur avait prescrites.

La nouvelle municipalité se hâta de venir faire reconnaître ses pouvoirs à l'Assemblée. Elle était précédée de trois bannières, sur lesquelles étaient ces mots : *Patrie, Liberté, Égalité.* Elle parla le langage d'une faction victorieuse, en demandant la déchéance du roi et une convention nationale. Les députations se succédaient, apportant toutes le même vœu. Sans se prononcer sur la première question, l'Assemblée décréta que le roi était suspendu de ses

fonctions, et le peuple français invité à former une convention nationale. Louis XVI et sa famille furent témoins de ces scènes qui ajoutaient à l'horreur de leur situation. Ils virent émettre les décrets qui ordonnaient la mise à exécution de toutes les mesures qui n'avaient pas obtenu la sanction du roi, telles que les visites domiciliaires chez les royalistes, et le grattage sur tous les monuments de ce qui portait le nom et les armes des Bourbons. Les ministres Roland, Clavières et Servan furent rappelés, et on leur donna pour collègues Danton, à la justice; Monge, à la marine; et Lebrun, aux affaires étrangères: mais les ambassadeurs refusèrent de communiquer avec eux, parce que le roi ne les avait pas nommés. Il fut statué que Louis XVI et sa famille habiteraient le Luxembourg; toutefois on les transféra au Temple, dont il était bien plus facile de garder les avenues, et la municipalité fut chargée de ce dépôt. Elle exerça sa surveillance comme on devait s'y attendre de la part d'hommes qui avaient fait le 10 août. De ce moment, Louis XVI n'est plus roi. Après l'avoir vu faible comme chef de l'État, on le rencontre grand et courageux comme homme privé. Certain du sort qui lui est réservé, le malheureux prince trouve dans la religion les douces espérances et la tranquillité dont la France devait être privée si long-temps. L'histoire de sa captivité n'est qu'un épisode au milieu de toutes les horreurs qui se succèderont, jusqu'à ce que le crime épuisé tombe de lassitude.

La journée du 10 août avait frappé de terreur les départements: ils se soumirent à la tyrannie qui s'élevait sur les débris de la monarchie. Il restait à l'armée deux généraux en chef qui seuls avaient manifesté leur opposition d'une manière ostensible: Luckner et La Fayette. Luckner, plutôt soldat qu'homme politique, se rétracta. La Fayette, étendard d'un parti, espéra ressusciter la constitution, en établissant un centre civil d'administration dans les départements où il commandait; mais le parti moyen, dont il était l'organe, n'avait rien de ce qui peut donner l'énergie d'où dépend le succès. Le dévouement chevaleresque des royalistes pouvait seul lutter avec quelques chances contre le fanatisme des républicains, car ce qui fait la force d'une nation, c'est le sentiment sous l'influence duquel s'oublient les intérêts particuliers. La Fayette se trouva donc abandonné tout d'un coup de son armée dont il se croyait sûr. Il prit la fuite vers la Hollande, afin de s'y embarquer pour les États-Unis d'Amérique; mais, découvert par les Autrichiens, et traité en prisonnier de guerre, il passa quatre ans dans les cachots de Magdebourg et d'Olmutz.

Les coalisés s'étaient mis en marche. A la tête d'une armée de plus de cent mille hommes, Prussiens, Autrichiens, Hessois et émigrés français, au nombre de quinze mille, le roi de Prusse entra dans les plaines de la Champagne, le 19 août. Le 23 Longwi se rendit, Verdun fut investi immédiatement, Paris était menacé. L'indiscipline de l'armée française, aussi bien que son inexpérience des armes, avait contribué à la faire reculer devant l'ennemi.

L'Assemblée prévint le découragement par les moyens violents de toute révolution, et jamais hommes ne se servirent plus habilement des mots pour entretenir l'exaltation populaire. On échauffa les imaginations jusqu'à l'incandescence, par des chansons, des libelles, des pièces de théâtre, des déclamations démagogiques dans les carrefours, dans les rues, dans les places publiques. Les rois étaient des tyrans cruels et méprisables ; leurs soldats, de lâches esclaves ; le peuple français s'élançait comme un géant sur ces pygmées, les foudroyait d'un regard ; et les peuples, charmés de ses vertus, accouraient sous ses drapeaux pour briser les trônes et fonder le règne heureux de la liberté. Une rage de destruction s'était emparée de la populace ignorante : tout ce qui lui paraissait porter l'emblème de la royauté était brisé en morceaux. Les chefs-d'œuvre de la sculpture tombèrent ainsi sous le marteau des vandales. Le peuple entier fut appelé au gouvernement, car tout Français âgé de vingt-cinq ans, sans distinction de citoyen *actif* ou *non actif*, vivant de son revenu ou de son travail, et qui n'était pas dans l'état de domesticité, se vit reconnaître par l'Assemblée le droit d'être député à la convention nationale et admis à toutes les fonctions publiques. Ainsi la nouvelle assemblée pouvait être et fut réellement composée d'hommes de tout état, dont un grand nombre étaient sans nom, sans profession, sans fortune, sans éducation, sans lumières. Ce décret donna un grand essor au *patriotisme*, car il ne s'agissait plus, pour devenir député, que de savoir le mieux s'associer aux passions de la multitude, et les flatter le mieux.

Ces mesures procédaient du parti qui triomphait alors. Après le 10 août, la division s'était introduite entre les Girondins et les Jacobins auxquels se rallaient les Orléanistes en petit nombre, mais appuyés par Dumouriez. Alliés pour renverser la royauté, ces trois partis avaient cessé de s'entendre sur les débris du trône. Les Girondins voulaient un gouvernement républicain fédératif. Les Jacobins, maîtres de la commune, prétendaient dominer Paris au moyen de la commune, l'Assemblée législative au moyen de Paris,

et la France au moyen de l'Assemblée. Les Orléanistes formaient une vaine conjuration au sein de la révolution où ils étaient engagés. L'Assemblée, obéissant au parti qui lui faisait la loi, avait nommé un tribunal extraordinaire, chargé d'examiner les personnes suspectes. Il prononça quelques condamnations, mais parut trop peu expéditif à la commune, qui avait à sa tête Marat, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, etc. Le chef principal était Danton qui, plus que tout autre, avait concouru à la journée du 10 août, en organisant l'insurrection. Ce révolutionnaire, à la constitution athlétique, à la voix tonnante, à la figure hideuse, au regard terrible, aux mœurs dépravées, était bien la personnification du parti qu'il commandait. On a remarqué une ressemblance frappante, même au physique, entre Mirabeau et Danton. Toutefois, l'homme le plus méprisable était Marat. Rédacteur de l'*Ami du peuple*, il y prêchait ouvertement tous les crimes, jusqu'à demander depuis long-temps les têtes de trois cent mille citoyens, afin qu'on les abattît d'un seul coup. On ne comprend ce caractère qu'en admettant que Marat était un maniaque furieux. A de tels hommes les mesures de la Législative ne pouvaient sembler assez promptes, et les dangers de l'invasion augmentaient encore leurs fureurs. Jean de Bry proposa dans l'Assemblée de former un corps de douze cents volontaires pour aller assassiner les rois qui faisaient la guerre à la France, et plusieurs députés protestèrent qu'après avoir cessé leurs fonctions, ils s'enrôleraient dans ce corps. Enfin Danton dit au chef des Cordeliers : « Si nous » ne pouvons vaincre les rois, effrayons-les par nos crimes [1]. » Il fit décréter, par l'Assemblée, la peine de mort contre quiconque contrarierait directement ou indirectement les opérations des ministres. C'était préparer les horribles massacres dont les prisons devaient être le théâtre.

Elles regorgeaient de personnes arrêtées dans les visites domiciliaires. *Massacrons nous-mêmes les prisonniers*, s'écrièrent les émissaires des factieux, et ce cri vola de bouche en bouche. Le signal du carnage fut donné par Robespierre, dans un discours violent qu'il prononça, le 2 septembre, à l'Hôtel-de-Ville, en présence des commissaires des sections et d'une foule de brigands. A l'assemblée, Danton s'écria : « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un » signal d'alarme; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour

[1] Papon, *Hist. de la rév. de France*, t. 4, l. 18.

» les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours » de l'audace, et la France est sauvée.»

Pendant ce temps, des prisonniers, que l'on conduisait à l'Abbaye dans cinq fiacres, étaient égorgés par leurs conducteurs au milieu de la rue Dauphine. De là on courut aux Carmes et au séminaire Saint-Firmin, où beaucoup de prêtres, condamnés à la déportation, étaient renfermés. Ils furent impitoyablement massacrés. Les assassins les poussaient dehors, comme pour leur faire subir un jugement, et aussitôt des bourreaux apostés les assommaient à coups de hache ou de massue. La Force, l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés, où étaient retenus une foule de citoyens de tout rang, de tout âge, de tout sexe, furent témoins des mêmes horreurs. L'unique souci de ces malheureux, pendant le massacre, était de deviner dans quelle posture ils recevraient le coup mortel d'une manière moins douloureuse et plus prompte. Soixante prisonniers, amenés d'Orléans, furent égorgés de même à leur arrivée. Pendant ces horribles exécutions, de forcenés *sans-culottes* promenaient dans les rues, au bout d'une pique, le cœur et la tête de la princesse de Lamballe, intime amie de la reine, et les portaient jusque sous les fenêtres de la famille royale au Temple, pour la forcer à subir ce spectacle de sang. Tels étaient les hommes auxquels Billaud-Varennes dit: « Respectables citoyens, vous venez d'égor- » ger des scélérats; vous avez sauvé la patrie. Le butin et la dépouille » en appartiennent à ceux qui nous ont délivrés; mais, sans croire » pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à cha- » cun vingt-quatre livres, qui vont vous être payées sur-le-champ.» C'était le conseil de la commune qui accordait ces gratifications, auxquelles prit part Henriot, depuis commandant-général de la garde nationale parisienne, et l'un des assassins les plus acharnés. Tallien et d'autres députés justifiaient, en même temps, les massacres à la barre de l'Assemblée, et les représentaient comme des actes de la juste vengeance du peuple. Ils durèrent pendant trois jours entiers.

Non contents de ces forfaits, les assassins eurent la barbarie d'inviter les Jacobins des départements à adopter le *moyen, si nécessaire, de salut public* qu'ils venaient d'employer dans la capitale. Ce fut le sujet d'une adresse contre-signée du ministre Danton, le 5 septembre. Lyon et beaucoup d'autres villes furent, en effet, souillées des mêmes crimes.

L'Assemblée, occupée de la guerre extérieure, avait recours à toute espèce de moyens pour se créer des ressources. On mit les grains en réquisition, pour l'approvisionnement des armées. On dé-

pouilla les églises de leurs ornements d'or et d'argent pour les envoyer à la monnaie, et on ne leur laissa que le strict nécessaire. Il y eut des confiscations de toute espèce prononcées : ce qui donna à plusieurs le moyen de s'enrichir par le vol. A la faveur de ces désordres, eut lieu le pillage du Garde-Meuble de la couronne, dont les diamants étaient estimés plus de trente millions. Les membres de la municipalité le favorisèrent, dans un but que nous préciserons bientôt.

L'Assemblée législative gardait le silence, et d'ailleurs ses fonctions expiraient. La Convention était formée, quoiqu'il n'y eût que trois cent soixante-onze députés arrivés à Paris, et que l'on en attendît encore trois cent soixante-quatorze. Tous ses membres avaient été choisis parmi les plus ardents républicains, et indiqués à l'élection par les Jacobins de Paris.

Pendant ce temps, Dumouriez, mis à la tête de l'armée, paraissait le seul homme capable de résister aux forces coalisées. Mais il est permis de croire que l'on comptait moins, dans ce but, sur sa capacité comme militaire que sur sa dextérité comme diplomate. A la suite des massacres de Paris, on avait obtenu de Louis XVI, moyennant la promesse de le sauver, une lettre où il priait le roi de Prusse d'évacuer momentanément le territoire français. La disparition des diamants de la couronne, le vol du Garde-Meuble, le pillage des Tuileries et de tous les dépôts publics, les dépouilles enfin de tant de victimes, avaient mis à la disposition de ceux qui gouvernaient la France d'autres moyens d'influencer, par la corruption, la détermination des ennemis. Le duc de Brunswick, généralissime de la coalition, avait d'ailleurs reçu, des chefs du parti constitutionnel, l'offre positive de la couronne de France, et cette offre, qui lui avait été renouvelée de la part d'une fraction de la Gironde, le disposait moins à agir vigoureusement, comme chef de cette croisade en faveur de la royauté, qu'à ménager les Français et à se réserver pour des éventualités favorables. Ce triple fait explique comment Dumouriez, dont la conduite serait insensée s'il n'avait eu d'autres motifs de sécurité que son habileté comme stratégiste et la valeur de ses troupes, prolongea pendant près d'un mois une sorte de parade militaire auprès des défilés de l'Argonne, en présence d'un ennemi très supérieur en forces. Brunswick aurait pu forcer sa petite armée de quinze mille hommes de mettre bas les armes, et cependant, dans la nuit du 14 au 15 septembre, les Français, auxquels on négligea de fermer leur unique retraite, se dérobèrent aux fourches caudi-

nes et vinrent camper sous les murs de Sainte-Ménehould. Rejoint, le 17, par les généraux Beurnonville et Kellermann, Dumouriez commanda alors à soixante-dix mille hommes. Le 20, Kellermann fut attaqué à Valmy; mais Brunswick, ordonnant la retraite juste au moment où l'explosion de deux caissons venait de jeter le trouble dans les rangs français, laissa à ses adversaires le temps de se remettre, et déclara inattaquable la position la plus mauvaise qu'une armée pût occuper. Les soldats français, tout fiers d'un succès aussi inattendu, poussèrent des cris de victoire : un mouvement électrique se communiqua dans leurs colonnes, et l'enthousiasme éclata sur toute la ligne. A compter de ce jour, qui n'avait pourtant été marqué que par une insignifiante canonnade, les armes de la France reprirent une supériorité qui les a rarement abandonnées depuis [1]. Dumouriez, tenu en échec au camp de Sainte-Ménehould par vingt mille étrangers qu'il avait derrière lui, dut être spectateur immobile de ce qui se passait à Valmy, où Kellermann, qui n'était pas dans le secret des négociations, crut avoir remporté une grande victoire, bien que deux ou trois cents hommes seulement eussent été tués de part et d'autre. Après cette canonnade de Valmy, il n'y eut plus même un semblant d'hostilités. On annonça ouvertement un armistice pendant lequel les négociations auxquelles était subordonné le salut de la cause révolutionnaire furent continuées avec activité. Il n'y avait plus que la retraite à régler. Le roi de Prusse, dont le but avoué était la délivrance de Louis XVI, fut amené par ses conseillers, vendus aux Français, à se contenter de vagues promesses. Dès que les députés de la Convention, qui semblèrent n'être venus à l'armée que pour faire prêter aux troupes le nouveau serment, eurent complété la somme ou les garanties convenues, les Prussiens, n'ayant plus rien à demander, consentirent à se retirer, le 27 septembre, et à abandonner sans combattre les deux places dont ils s'étaient rendus maîtres. L'ordre était donné de ne les pas inquiéter, et toutes les fois qu'ils s'arrêtaient, les colonnes françaises s'arrêtaient également : le corps des émigrés fut le seul que l'on poussa avec quelque vigueur. Dès que Dumouriez vit les principales conditions de cette retraite remplies, il se rendit à Paris, pour concerter le plan de l'invasion de la Belgique que la Prusse, pourtant alliée de l'Autriche, ne devait pas couvrir; car son armée se retira en Franconie, et ne fit plus que des démonstrations de guerre qui eussent entièrement cessé,

[1] *Biogr. univ.*, art. Dumouriez.

si la France eût consenti à de plus grands sacrifices. Sur les autres points, les Français avaient été victorieux. Custine, sur le Rhin, s'était emparé de Trèves, de Spire et de Mayence. Du côté des Alpes, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, et Anselme le comté de Nice. Au nord, le siége de Lille avait été levé par le duc de Saxe-Teschen, après sept jours d'un bombardement inutile. Tel était l'état dans lequel la *Convention* reçut la France.

La première séance de cette assemblée avait eu lieu, le 21 septembre 1792, au château des Tuileries. Le Corps législatif, avant de se dissoudre, alla remettre entre ses mains les rênes du gouvernement. La première ordonnance qu'elle rendit eut pour objet de briser le sceptre et la couronne, et d'en envoyer les débris à la monnaie. Son premier décret proclama la République française, et dès le lendemain on déclara que l'on ne daterait plus que de l'an 1er de la république, qui serait la *véritable époque d'une liberté dont l'histoire ne fournissait point d'exemple.* La Convention disait vrai.

Dès l'ouverture de cette assemblée nouvelle, les Girondins occupèrent la droite, et le parti ultrà démocratique, véritable auteur des massacres du 2 septembre, s'assit sur la crête de la gauche, d'où vint à ses membres le nom de Montagnards. Un grand nombre de députés de l'assemblée législative avaient été réélus : ils revinrent avec leurs anciennes opinions. Les nouveaux députés, qui arrivèrent sans avoir pris encore un parti bien décidé entre ces deux principales fractions, formèrent ce qu'on appela, à cette époque, la *Plaine* ou le *Marais*. La crainte fit pencher ceux-ci en faveur des plus forts. La Montagne, quoique en minorité, était très puissante, car elle régnait dans Paris par la commune, qui lui était dévouée, et par le club des Jacobins, club qui changeait de forme à chaque crise, sans changer de caractère ni de nom, et qui gouvernait souverainement tous les autres. Les Girondins, forcés d'en sortir, y avaient été remplacés par les Sans-Culottes des sections et des faubourgs : le seul pouvoir qui leur restât, c'était le ministère, sans autorité dans Paris, et une majorité incertaine dans la Convention. Ils s'étaient associés à tous les excès qui avaient amené l'abaissement de la royauté et l'établissement de la république : maintenant que la république existait, ils auraient voulu en rester là, et refouler cette masse de brigands qui les avaient si puissamment aidés. Deux hommes, entre autres, leur inspiraient le plus de dégoût, Robespierre, qu'ils croyaient aspirer à la tyrannie, et Marat, l'apôtre du meurtre. Robespierre commençait à figurer en première ligne, après avoir eu jusque-là des supérieurs :

sous la Constituante, les chefs de cette assemblée; sous la Législative, Brissot et Péthion; au 10 août, Danton. Médiocre en tout, soit pour les talents de la tribune, soit pour ceux du gouvernement, il avait du moins ceux de l'intrigue, et il possédait sur ses rivaux l'avantage d'une persévérance étonnante dans sa ligne de conduite. Il devait, en outre, à son hypocrisie une grande réputation d'incorruptibilité, d'austérité de vie et de mœurs. Il était difficile de ruiner une domination si bien assise sur la masse qui dictait alors les lois en souveraine, et les Girondins vinrent s'y briser, pour s'être trop hâtés.

Paris était encore tout agité de l'esprit de tumulte et de désordre qui devait nécessairement accompagner et suivre les derniers massacres, lorsque les Girondins voulurent porter une loi contre ceux qui provoquaient aux violences, et donner en même temps à la Convention une force indépendante et prise dans les quatre-vingt-trois départements. La Montagne attaqua cette mesure comme injurieuse pour la capitale. La Gironde répondit en signalant un projet de triumvirat formé par la députation de Paris, parti dont l'intention était d'établir la dictature, et que Rebecqui de Marseille nomma positivement le parti de Robespierre. Barbaroux, chef des Marseillais, appuya cette dénonciation de son témoignage. Robespierre se défendit avec peine; mais il était trop puissant pour succomber, et le poids de l'accusation retomba sur Marat contre lequel fut demandé un décret particulier. Il parut à la tribune, et un mouvement d'horreur saisit l'assemblée entière : *A bas! à bas!* cria-t-on de toutes parts. Marat demeura imperturbable au milieu des imprécations lancées contre lui, et exposa froidement ce qu'il pensait de la proscription et de la dictature. L'ordre du jour fut prononcé; alors Marat, tirant un pistolet de sa poche, le dirigea vers sa tête, en disant : « Si le décret avait été porté, je me brûlais » la cervelle; mais je resterai parmi vous, et je braverai vos » fureurs. »

Le 29 octobre, le ministre Roland, qui suivait toutes les manœuvres de Marat et de ses complices, et qui avait le courage de les dénoncer à la tribune, fit un rapport sur l'état de la France et de Paris. Il représenta les partisans de Robespierre comme méditant de nouveaux massacres, et menaçant de faire « une nouvelle saignée, mais plus copieuse que la première. » Robespierre monta à la tribune au milieu d'une agitation sourde, pour faire un pompeux éloge de sa personne et de sa faction. Il soutint qu'on l'avait dévoué, lui et tous les bons patriotes, à des vengeances atroces, pré-

parées de longue main, et finit en demandant qui oserait l'accuser en face. *Moi*, s'écria l'impétueux Louvet, en s'avançant au milieu de la salle, et se plaçant devant la tribune, en face de Robespierre. Un profond silence s'établit dans l'assemblée, Robespierre resta à la tribune; Louvet y monta à côté de lui. « Continue, Robespierre, s'écria Danton, les bons citoyens sont là qui t'entendent. » Tallien demanda que Louvet fût écouté; des voix s'élevèrent de toutes parts, et Marat, dominant un tumulte affreux, proposa l'ajournement de la discussion. Louvet, s'élançant de nouveau à la tribune, s'écria : « J'ai une conspiration publique à découvrir. » Le silence se rétablit. L'improvisation éloquente de Louvet ne ménagea ni l'homme ni ses actions; il suivit Robespierre aux Jacobins, à la commune, à l'assemblée électorale, et, dans un rapide résumé des faits, il fit pâlir l'audacieux Jacobin par cette terrible apostrophe répétée à chaque fait : *Robespierre, je t'accuse.* Louvet descendit de la tribune au bruit des applaudissements, et Robespierre demanda huit jours pour se justifier.

La faction, si audacieusement dénoncée, fit les plus grands efforts pour terrasser ses adversaires. Ceux-ci avaient écrit aux départements de diriger sur Paris les fédérés dont ils seraient le plus sûrs. La faction excita contre eux la défiance du peuple de Paris, et les commissaires des sections vinrent demander à la Convention qu'elle leur fît rendre les munitions et les poudres dont le ministre de la guerre s'était emparé, et qu'elle leur fournît des fusils et des canons. Aussi, le moment arrivé, Robespierre parut moins en accusé qu'en triomphateur. Les faits avancés par Louvet, eussent été accusateurs sous un gouvernement légal et régulier; au sein de l'anarchie, il était facile de les justifier. Les Girondins avaient commis une faute en portant l'accusation; ils en commirent une seconde en l'abandonnant, et en prononçant l'ordre du jour.

Pendant que les partis se déchiraient à la tribune de la Convention, Dumouriez était allé prendre le commandement de l'armée du Nord. A cette époque commence l'usage de ces proclamations aux soldats, qui précédèrent depuis toutes les grandes expéditions. Celle de Dumouriez à ses troupes respirait la frénésie républicaine de son temps. Il se mit en mouvement et attaqua les Autrichiens qui se repliaient devant lui. Le 6 novembre, ils étaient fortement retranchés dans une position avantageuse à Jemmapes : les soldats républicains, animés par les chants guerriers, par les harangues, par le patriotisme, se précipitèrent avec fureur sur les

retranchements où ils rencontrèrent la plus vive résistance. Dumouriez ramena à la charge son armée encore inexpérimentée, en lui faisant sentir le besoin de vaincre ou de mourir. Enfin, après sept heures d'un combat opiniâtre, les Autrichiens furent forcés de prendre la fuite. Cette victoire ouvrit la Belgique tout entière aux Français. La nouvelle, transmise pour la première fois par voie télégraphique, arriva le jour même à la Convention, où elle excita le plus ardent enthousiasme, et rien ne fut négligé pour que la nation partageât cet enivrement. L'amour de la gloire entraîna alors aux armées une nombreuse jeunesse, avide de se signaler; toute l'énergie nationale se porta de ce côté, tandis que les hommes modérés, mariés et établis, restaient courbés sous le joug des scélérats dont la Convention ne se sépara jamais. Ainsi peut s'expliquer la longue tyrannie de cette assemblée.

Ce même jour, 6 novembre, la Convention entendit le rapport d'une commission de vingt-et-un députés, chargés d'examiner si Louis XVI devait être jugé. Les esprits avaient été depuis longtemps préparés à la solution terrible que devait recevoir cette question, par les menaces que proféraient hautement les conspirateurs, par des bruits de complots royalistes, par des pétitions que l'on faisait présenter à l'assemblée. La découverte de quelques papiers, cachés dans une armoire en fer, aux Tuileries, a fourni matière aux accusations, sans que l'on ait voulu rechercher si, tombés entre les mains des ennemis du roi, ils n'ont point subi quelque altération, et sans que les ennemis de Louis XVI aient voulu étudier les pièces qui expliquaient ces papiers. Dans le nombre, on trouva ceux qui avaient trait aux arrangements de Mirabeau avec la cour. Le buste du tribun fut brisé aussitôt aux Jacobins, et la Convention voila celui qui était placé dans la salle des séances. Ces circonstances aidèrent beaucoup à propager la haine contre le roi. La discussion du rapport fut longue et orageuse. Les anarchistes y développèrent, dans leur hideuse nudité, les doctrines de mort. Saint-Just déclara que le plus grand des crimes, c'est d'*avoir été roi*. Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, dit « qu'un parjure, une trahison, un meurtre, sont des actions » royales, d'après les habitudes de cette classe d'hommes que l'on » appelle rois. » On eût dit que tous les membres de la Convention se disputaient le mérite d'imaginer des expressions neuves pour insulter tous les rois, et spécialement Louis XVI. Leur effervescence s'augmentait encore de toute celle qui bouillonnait au dehors, au sein des directoires, des municipalités et des sociétés po-

pulaires. Quant à la bourgeoisie, elle semblait étourdie, abattue sous l'audace de ceux qui la commandaient. Si quelques députés eurent le courage de parler dans l'intérêt de Louis XVI, ce ne fut qu'à la faveur des injures dont ils l'accablèrent qu'ils crurent pouvoir faire passer leur opinion. Un très petit nombre d'autres osèrent se déclarer incompétents; mais ils privèrent ainsi Louis XVI du bénéfice de leurs voix.

Le 11 décembre 1792, le roi fut traduit à la barre de l'assemblée, et, sans marquer ni trouble, ni embarras, il entendit la lecture du décret qui l'amenait devant la Convention. Trente-quatre chefs d'accusation furent successivement placés sous ses yeux. Quoique pris au dépourvu, il les détruisit tous avec autant de force et de justesse que de modération et de simplicité. L'interrogatoire fini, le malheureux prince demanda communication des chefs d'accusation qu'il venait d'entendre, et la faculté de se choisir un conseil. Ce fut l'objet d'une délibération, pendant laquelle on le reconduisit au Temple. Les Montagnards, pressés d'en finir, prétendaient lui refuser cette dernière défense. Le reste de l'assemblée, moins avide de son sang, voulut respecter les formes, et on décida qu'il prendrait un conseil. Louis XVI choisit Tronchet et Target, qui s'étaient fait connaître à l'Assemblée constituante, le premier par sa modération, le second par son patriotisme verbeux. Tronchet accepta cette mission; Target la refusa. Alors Lamoignon de Malesherbes, ancien ministre de Louis XVI, dont la philosophie avait pu fasciner l'esprit, mais dont le cœur était pur, sollicita l'honneur de défendre son ancien maître. Malouet, réfugié à Londres, avait écrit à l'assemblée pour demander la même faveur : on lui répondit en l'inscrivant sur la liste des émigrés. Sourdat, avocat de Troyes, fit la même demande. A Tronchet et à Malesherbes fut adjoint un troisième défenseur, De Sèze, qui s'était fait connaître au barreau par son talent pour la parole. Cet empressement de plusieurs à défendre Louis XVI inquiéta les factieux : l'un d'eux voulait qu'il fût jugé dans deux jours; Tallien dans cinq jours. Manuel, d'un autre côté, demanda que, chaque jour du procès, un certain nombre de billets fussent envoyés dans chaque section, afin que les mêmes spectateurs n'affluassent pas dans les tribunes. Cette motion, qui avait pour but d'affranchir l'assemblée de leur dangereuse influence, et par conséquent de sauver le roi, fut vivement repoussée par la Montagne.

La question du jugement du roi conduisit à apprécier les projets de la faction orléaniste : mais elle fut soutenue par celle de

Robespierre, et, quoiqu'en vertu d'un décret porté le 16 décembre, tous les membres de la famille des Bourbons, excepté ceux qui étaient au Temple, dussent sortir dans huit jours du territoire de la république, l'influence des tribunes fit suspendre l'exécution de cette mesure par un autre décret du 19.

Louis XVI reparut à la barre le 26 décembre, accompagné de ses trois défenseurs. De Sèze, chargé de porter la parole, prononça un discours éloquent, qui fut à la fois et l'apologie la plus complète du roi et la condamnation la mieux motivée de ses ennemis. Louis XVI, se levant ensuite, adressa à l'assemblée quelques paroles, dans lesquelles il s'attacha surtout à repousser le crime de trahison qu'on lui imputait. Mais ni l'éloquence de De Sèze, ni la parole émue et loyale de Louis ne devaient faire changer une résolution arrêtée depuis long-temps. En se retirant, le roi dit à Malesherbes : « Vous êtes bien convaincu que je ne m'étais pas trompé, quand je vous disais que ma condamnation était résolue d'avance. » De ce moment, il se prépara à mourir.

Après le départ du roi, le silence profond qui avait régné dans la salle se changea en tumulte et en cris. Les Jacobins voulaient que l'on allât aux voix sur-le-champ, et que l'on prononçât par l'appel nominal sur cette question : Louis Capet, subira-t-il la peine de mort, oui ou non ? Le bureau du président et la tribune furent envahies par ces forcenés, qui arrachaient la parole aux membres disposés à voter contre eux. Ils obtinrent du moins qu'on s'occupât du jugement, toute affaire cessante. Le député Salles ayant émis l'opinion de l'appel au peuple de la sentence de la Convention, on ne réussit à mettre cette question en délibération qu'après l'opposition la plus violente. L'assemblée avait voté à l'unanimité la culpabilité de Louis XVI : quatre cent vingt-quatre voix votèrent contre l'appel au peuple et deux cent quatre-vingt-quatre pour (15 janvier 1793). L'opinion fut encore plus partagée sur l'application de la peine ; mais le parti montagnard était décidé à tout, afin d'obtenir une condamnation à mort, et il ne négligea aucun moyen de terreur pour entraîner la partie faible de l'assemblée. Enfin, après quarante heures d'appel nominal, le président Vergniaud proclama la peine de mort à une majorité de vingt-six voix. Des Girondins avaient voté cette peine avec sursis ; le plus grand nombre de la droite avait voté pour le bannissement ou la réclusion. Les défenseurs reparurent à la barre, et se prévalurent d'une si faible majorité pour ramener l'assemblée à des sentiments plus doux. Tronchet fit remarquer que les deux tiers des voix étaient

nécessaires, afin de prononcer une sentence capitale; mais un Montagnard avait déjà dit : *Les lois ne se font qu'à une simple majorité.* Malesherbes voulut parler : les sanglots étouffèrent sa voix, et la sentence fut déclarée applicable dans les vingt-quatre heures (20 janvier).

Louis XVI s'y attendait. Quand Malesherbes, tout en larmes, vint lui annoncer l'arrêt de mort, il le trouva les coudes appuyés sur une table, le visage entre ses mains. Au bruit qu'il fit en entrant, le roi releva la tête et lui dit : « Depuis deux heures je suis » occupé à chercher si, pendant mon règne, j'ai pu mériter de mes » sujets le plus petit reproche. Eh bien! M. de Malesherbes, je vous » le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui » va paraître devant Dieu : j'ai constamment voulu le bonheur de » mon peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. » Louis reçut sans trouble l'annonce de la sentence, que vint lui signifier le ministre de la justice. Le barbare Hébert, surnommé le père Duchêne, et qui rédigeait la feuille la plus féroce de cette époque, s'exprima ainsi dans son journal du 21 janvier 1793 : « Je voulus être présent à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il l'écouta avec un sang-froid rare. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa famille et un confesseur, enfin, tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement dans son heure dernière. Il mit tant d'onction, de noblesse, de dignité, de grandeur, dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir : *des larmes de rage vinrent mouiller mes paupières.* Il y avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme. Je me retirai, en voulant retenir les larmes qui coulaient malgré moi, et bien résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues (il était officier municipal et avait accompagné en cette qualité le ministre de la justice, Garat), qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : Les prêtres membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la *sainteté* de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran; eh bien! que ce soient aussi des *prêtres constitutionnels* qui le conduisent à l'échafaud! Des prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi. Nous fîmes, en effet, décider, mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres, Jacques Roux et Pierre Bernard, qui conduiraient Louis à la mort, et l'on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'impassibilité des bêtes féroces. »

Cependant Louis XVI obtint le confesseur qu'il avait demandé: il s'appelait Edgeworth de Firmont. Le roi vit aussi sa famille, avec laquelle il demeura sept quarts-d'heure seulement, et il s'en sépara après lui avoir dit un adieu que seul il savait être le dernier. La nuit qui précéda son supplice, il eut un sommeil tranquille, et ne fut réveillé à cinq heures du matin, le 21 janvier, que par Cléry, son fidèle valet de chambre, auquel il en avait donné l'ordre. Il entendit la messe avec une ferveur inexprimable et reçut la communion en viatique; puis il indiqua ses dernières volontés à Cléry. Santerre, commandant de la garde nationale, se présenta à huit heures et demie dans son appartement. Louis XVI lui demanda trois minutes pour parler à son confesseur, ce qui lui fut accordé. Un instant après, il présenta un paquet à Jacques Roux, en le priant de le remettre au conseil-général de la commune. Roux refusa de s'en charger, sous prétexte que sa mission était seulement de le conduire à l'échafaud. Un membre de la commune consentit à le recevoir: c'était le testament du roi. Louis, se tournant ensuite vers Santerre, lui dit: *Partons.* L'abbé Edgeworth voulut l'accompagner jusqu'à l'échafaud. Tous deux montèrent dans la voiture qui devait conduire Louis au supplice. Deux gendarmes y prirent place, avec ordre de le poignarder s'il se faisait le moindre mouvement en sa faveur. Mais Paris entier resta morne: une stupeur générale avait glacé les esprits et resserré les cœurs. Une force armée de près de cent mille hommes était rangée sur deux lignes le long des boulevards; toutes les avenues de la place de la Révolution étaient fermées par des troupes de ligne, et défense avait été faite à la population de circuler de ce côté. Cette place, située entre les Tuileries et les Champs-Élysées, avait été choisie, parce que là avaient eu lieu les malheurs qui avaient signalé les fêtes du mariage de Louis XVI. Arrivé au bas de l'échafaud, il mit pied à terre, ôta lui-même son habit, et ses mains furent aussitôt saisies par les bourreaux pour être liées. Cet acte de violence le surprit, et il essaya de la repousser. Son confesseur lui dit: «Sire, c'est un trait de ressemblance de plus entre Votre » Majesté et le Dieu qui va être sa récompense.» Louis se soumit, et se tournant vers les bourreaux: « Faites ce que vous voudrez, » ajouta-t-il, je boirai le calice jusqu'à la lie. »

Arrivé au haut de l'échafaud, Louis se tourna vers le peuple et s'écria d'une voix forte: « Français, je meurs innocent de tous » les crimes qu'on m'a imputés; je pardonne à mes ennemis, et je » prie Dieu qu'il leur pardonne. Je souhaite que ma mort..... » Un

roulement de tambours couvrit ses dernières paroles. Alors il présenta la tête au couteau, et reçut le coup de la mort à dix heures un quart. Un des bourreaux prit la tête sanglante et fit le tour de l'échafaud en la présentant au peuple. Quelques cris se firent entendre : *Vive la nation! Vive la république!* La foule demeura silencieuse. Plusieurs spectateurs coururent recueillir dans leurs mouchoirs le sang qui dégouttait du plancher de la guillotine. Le corps de Louis XVI fut enterré dans le cimetière de la Magdelaine et consumé avec de la chaux vive. Ce monarque était âgé de trente-huit ans, et en avait régné dix-huit.

Telle a été la mort de Louis XVI, prince doué de toutes les vertus qui font un bon roi, mais qui a manqué de l'habileté et de la fermeté nécessaires pour régner dans les temps où il a vécu.

Ainsi vient d'être appliquée, tour à tour, et la doctrine de l'indépendance absolue des rois à l'égard de l'Église, et la doctrine de la sujétion de ces mêmes rois au pouvoir du peuple. A l'Église, la constitution prétendue civile du clergé a appris qu'il appartient, non point à elle, mais à la puissance temporelle, de supprimer et de rétablir des diocèses, de régler l'élection et l'institution des évêques et des curés, de réformer la discipline et le culte. Au roi, les représentants du peuple souverain ont rappelé, avec Gerson, qu'il n'est que le premier ministre de la nation, qui peut lui demander compte et l'envoyer, le cas échéant, au supplice. Le schisme et le régicide, voila ce que ces doctrines ont produit en France [1].

C'est entre les fonts baptismaux de Clovis, et l'échafaud de Louis XVI qu'il faut placer le grand empire chrétien des Français. La même religion était debout aux deux barrières qui marquent les deux extrémités de cette longue arène. « Fier Sicambre, baisse la » tête sous le joug du Seigneur; adore ce que tu as brûlé, et » brûle ce que tu as adoré, » dit l'évêque qui administrait à Clovis le baptême d'eau. « Fils de S. Louis, montez au ciel, » put dire le prêtre qui assistait Louis XVI au baptême de sang [2].

C'est du pied de l'échafaud de Louis XVI que la révolution est partie pour faire le tour du monde. Arrêtée dans son élan, elle a brisé les obstacles, et cette terrible messagère de la colère de Dieu marche toujours. En présence des acteurs encore vivans du grand

[1] Rohrbacher, *Des rapports nat. entre les deux puiss.*, t. 2, p. 476.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 457.

drame révolutionnaire, et à la veille peut-être d'une catastrophe nouvelle, nous déposons la plume. Nous attendrons, pour la reprendre, qu'aux jours de la justice, Dieu ait fait succéder les jours de la miséricorde.

1er décembre 1840.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

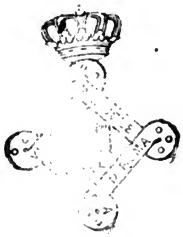

MAG 2008961

Digitized by Google

TABLE.

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS LA PROPAGATION DU CALVINISME, QUI TEND A CONSTITUER LA FRANCE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE, JUSQU'A LA RÉACTION, TOUTE POLITIQUE, DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Henri II. Page 1
François II. 41
Charles IX. 54

LIVRE ONZIÈME.

DEPUIS L'AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR ROYAL AU MILIEU DES GUERRES CIVILES RELIGIEUSES, JUSQU'A SON AFFERMISSEMENT, PAR SUITE DE LA CONVERSION DE HENRI IV.

Henri III. 96
Henri IV ou Henri-le-Grand. 124

LIVRE DOUZIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE, SOUS HENRI IV, JUSQU'A LA FIN DE LA MONARCHIE TEMPÉRÉE DES ÉTATS, SOUS LOUIS XIII, ET DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE, SOUS LOUIS XIV.

Louis XIII ou Louis-le-Juste. 165
Louis XIV ou Louis-le-Grand. 220

LIVRE TREIZIÈME.

DEPUIS LE TRIOMPHE DE LA MONARCHIE ABSOLUE SUR LA VIEILLE MONARCHIE ARISTOCRATIQUE, JUSQU'A LA DÉCOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS L'INFLUENCE ANTI-CHRÉTIENNE DE LA PHILOSOPHIE, AU TEMPS DE LOUIS XV.

Louis XV ou Louis-le-Bien-Aimé. 380

LIVRE QUATORZIÈME.

DEPUIS LE RÉVEIL, SOUS LOUIS XV, DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE, JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT, SOUS LOUIS XVI, DE LA MONARCHIE DES ÉTATS, ET AU RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ PAR L'INFLUENCE ANTI-MONARCHIQUE DE LA PHILOSOPHIE.

Louis XVI. 448